

Préparé par le Centre mondial pour les TIC au Parlement
Une initiative de partenariat du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
et de l'Union interparlementaire inspirée par les conclusions du
Sommet mondial sur la société de l'information

Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement



Nations Unies



Union interparlementaire

Préparé par le Centre mondial pour les TIC au Parlement
Une initiative de partenariat du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
et de l'Union interparlementaire inspirée par les conclusions du
Sommet mondial sur la société de l'information

Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement



Nations Unies



Union interparlementaire

Note

Le Centre mondial pour les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au Parlement est une initiative de partenariat des Nations Unies et de l'Union interparlementaire inspirée par les conclusions du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) de 2005. Le Centre mondial pour les TIC au Parlement poursuit deux objectifs principaux : a) renforcer le rôle des parlements dans la promotion de la Société de l'Information, à la lumière des conclusions du SMSI ; et, b) promouvoir l'utilisation des TIC pour moderniser les processus parlementaires, renforcer la transparence, la responsabilité et la participation, et améliorer la coopération interparlementaire.

Le Centre mondial pour les TIC au Parlement est administré par la Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.

Dégagement de responsabilité

Les désignations utilisées et la présentation des données dans la présente publication n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat des Nations Unies et de l'Union interparlementaire quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, de ses autorités, ou concernant le tracé de ses limites ou de ses frontières. Le terme « pays » tel qu'utilisé dans le texte de la présente publication désigne également, comme il convient, des territoires ou des zones.

Dans la mesure où il n'existe aucune convention dans le système des Nations Unies concernant la désignation des termes « pays développés » et « pays en voie de développement », la distinction ne sert qu'à des fins statistiques et analytiques et n'exprime pas nécessairement un jugement quant au niveau atteint par un pays particulier ou une région dans le processus de développement.

La mention de noms des sociétés, d'organisation, de produits ou de sites web n'implique pas la caution de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union interparlementaire.

Copyright © Nations Unies, 2012
Tous droits réservés

Toute reproduction, tout stockage dans un système de récupération des données, ou toute transmission sous quelque forme que ce soit, électronique, manuelle, photocopies, enregistrement ou autre, est interdite sans autorisation préalable.

ISBN: 978-92-9142-550-1

Avant-propos

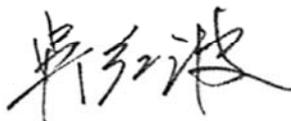
Le progrès de la société de l'information fait partie intégrante de la vie quotidienne des citoyens, des entreprises et des institutions publiques. Les parlements sont confrontés aux défis de se tenir informés des changements rapides qui affectent la société et de l'utilisation de la technologie. Dans le cadre de leurs efforts de modernisation, les parlements sont constamment à la recherche des meilleurs outils pour soutenir leur activité législative, de représentation et de contrôle.

Les deux années qui viennent de s'écouler ont vu s'accroître de manière prodigieuse l'interaction entre les individus et les groupes à travers les médias sociaux, et de nouvelles opportunités apparaître grâce au haut débit mobile et au « cloud computing ». Ces évolutions ont un impact sur la manière dont les parlements organisent leur travail et interagissent avec le public.

La technologie ne peut cependant pas être considérée de manière isolée par rapport au contexte plus vaste du travail des législatures. N'oublions pas, en effet, que le premier but de la technologie de l'information et de la communication est de renforcer les valeurs de transparence, d'ouverture, de responsabilité et d'efficacité.

A travers l'analyse des données fournies par 156 parlements et leur confrontation aux résultats des éditions 2008 et 2010, le *Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement*, offre une étude comparative sans précédents des principales tendances, pratiques et expériences relevées dans l'utilisation de la technologie de l'information et de la communication en milieu parlementaire.

L'édition 2012 décrit également les innovations et les tendances émergées depuis le Rapport précédent, comme les tablettes et les données ouvertes. Le Rapport a le but de fournir une vue d'ensemble et de sensibiliser sur les opportunités et les défis que ces innovations représentent pour la communauté parlementaire. Nous espérons que ce Rapport soit un instrument utile pour améliorer la coopération interparlementaire, aux niveaux régional et international.



Wu Hongbo
Secrétaire général adjoint
Affaires économiques et sociales
Nations Unies



Abdelwahad Radi
Président
Union interparlementaire

Remerciements

Les auteurs principaux du *Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement* sont Jeffrey Griffith et Gherardo Casini, qui a également assuré la coordination pendant la phase de préparation. Flavio Zeni et Andy Richardson ont fourni d'importantes contributions. L'analyse des données et leur présentation, ainsi que des conseils au niveau des statistiques, ont été effectués par Giorgina Brown, tandis que Costantino Scammacca s'est occupé de la gestion des données et de leur élaboration. Tous les chapitres ont bénéficié des l'avis expert de Jane Bortnick Griffith. Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, à travers la Division pour l'administration publique et la gestion du développement, a fourni un soutien substantiel et administratif à la rédaction du Rapport.

Ce Rapport doit également beaucoup, sur le plan des idées, des pratiques, des expériences et des approches conceptuelles, à la contribution d'un groupe de fonctionnaires et d'experts parlementaires à travers de nombreux échanges de vues avec les auteurs. Bon nombre d'entre eux ont contribué avec des apports significatifs au texte, certains ont relu des parties du document et d'autres encore ont enrichi le texte de leurs suggestions. Il s'agit, par ordre alphabétique, de : Patricio Alvarez Cabezas, Timothy Arnold-Moore, Liselotte Astrup, Edmund Balnaves, Soufiane Ben Moussa, Avinash Bikha, Fatima Boltman, Georges Brion, Thomas Bruce, Carlos Magno Cataldi Santoro, Rob Clements, Ludovic Delepin, Graziana Delpierre, Bassel Dohaini, Deo Dookie, Antonio Esposito, Claudio Fabiani, Garreth Ferguson, Soledad Ferreiro, Cristiano Ferri, Hernán Figueroa, Mauro Fioroni, Moira Fraser, Adolfo Furtado, Daniela Giacomelli, Jason Goldstein, Eduardo González, Kirsten Gullikson, Ashok Hariharan, Scott Hubli, Serge Kopto, Ganyani Khosa, Juha-Pekka Leskinen, João Lima, Andrew Mandelbaum, Carlo Marchetti, Franklyn Michael, Fernando Milán Zuber, Joan Miller, Michael Mukuka, Monica Palmirani, Sari Pajula, Iliaria Paresce, Ravi Poliah, John Pullinger, Otto Redegeld, Robert Reeves, Silvana Rubino-Hallman, Innocent Rugambwa, Antonio Saad, Donna Scheeder, Daniel Schuman, Reynold Schweickhardt, Enrico Seta, Andreas Sidler, Carlo Simonelli, Oleksiy Sydorenko, Antonieta Teixeira, Raissa Teodori, Dick Toornstra, João Viegas Abreu, Fabio Vitali, Andy Williamson, et John Wonderlich.

Les idées et informations substantielles collectées à l'occasion de divers ateliers, ainsi que lors des activités de renforcement des capacités et de réunions de groupes de travail, ont contribué, par leur qualité, à affiner le contenu de ce Rapport.

Les contributions spécifiques des services parlementaires et d'autres organisations, de même que les commentaires fournis par les parlements dans leurs réponses à l'enquête, ont enrichi et amélioré l'analyse et ont été inclus dans le Rapport, comme partie intégrante du texte, dans des encadrés spécifiques.

L'Enquête mondiale 2012 sur les TIC dans les Parlements, sur laquelle se base le Rapport, a été élaborée par Jeffrey Griffith, avec d'importantes suggestions de la part de Giorgina Brown, Gherardo Casini, Daniela Giacomelli, João Viegas Abreu et Flavio Zeni.

Comme dans le cas des Rapports 2008 et 2010, la préparation du Rapport 2012 a largement bénéficié des présentations effectuées par les parlementaires, les Secrétaires Généraux, les fonctionnaires parlementaires et les experts lors de différentes réunions, ainsi que des discussions ouvertes qui ont eu lieu à ces occasions. Les forums internationaux et les réunions portant sur des problématiques liées à l'e-parlement font l'objet d'une mention spécifique dans le présent Rapport, dans la mesure du possible. Ces contributions sont clairement signalées dans le texte à chaque occurrence ainsi que dans les notes de bas de page.

Un remerciement tout particulier est adressé au personnel et aux fonctionnaires parlementaires des cinquante-six assemblées du monde entier, qui ont consacré un temps considérable à l'enquête et au partage de leurs expériences. La qualité du présent Rapport est le résultat de leurs réponses réfléchies et à leurs points de vue avisés.

La présentation, la mise en page et le graphisme ont été assurés par Ludovica Cavallari.

Note de Synthèse

Les progrès extraordinaires et la diffusion rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la société et dans le domaine de l'économie ont eu un profond impact sur la vie des citoyens et sur le fonctionnement des institutions publiques. Dans la mesure où la technologie, l'engagement citoyen et le processus politique sont désormais liés, les parlements sont confrontés à des exigences croissantes d'une plus grande ouverture et d'une réaction plus systématique aux sollicitations des citoyens. Cependant, le contexte économique mondial actuel oblige les parlements à travailler avec moins de ressources. Si la technologie, à elle seule, n'est pas la solution miracle permettant d'affronter tous les défis, il est également vrai que programmée et appliquée de manière stratégique, elle est en mesure de générer des bénéfices en termes d'efficacité et d'efficience dans toutes les opérations des législatures, favorisant parallèlement des valeurs démocratiques parlementaires telles que la transparence, la responsabilité et l'accessibilité.

Le *Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement* illustre les efforts accomplis par les parlements pour introduire les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de leurs fonctions constitutionnelles. Ce Rapport se base sur l'Enquête mondiale 2012 sur les TIC dans les Parlements, conduite par le Centre mondial pour les TIC au Parlement entre février et mai 2012, qui constitue la troisième d'une série d'enquêtes commencée en 2007. Le nombre de parlements ayant répondu aux enquêtes a augmenté au fil du temps, passant de 105 en 2007 à 134 en 2009 et à 156 en 2012. Ces 156 parlements représentent 28 613 législateurs.

L'objectif de ces enquêtes, ainsi que des Rapports mondiaux sur l'e-Parlement qui les accompagnent, est de présenter les plus récentes données disponibles sur l'utilisation de systèmes, applications, matériel et outils informatiques dans différents services parlementaires du monde, afin de fournir au lecteur des exemples concrets d'adoption des TIC dans les domaines les plus significatifs de l'activité parlementaire, et de promouvoir le partage des connaissances et des expériences en matière de technologie parmi les organes législatifs.

Le présent Rapport aborde les thèmes suivants :

- Développements dans le domaine des TIC et des parlements depuis 2010
- Communication et participation des citoyens
- Promotion de l'ouverture, de la transparence et de la responsabilité à travers les sites web
- Services de technologie pour les parlementaires
- Gestion de la documentation parlementaire
- Services de bibliothèque et de recherche
- Ressources humaines et infrastructure technique
- Planification stratégique et mise en œuvre des TIC dans le cadre de l'e-parlement
- Etat de l'e-Parlement en 2012
- Progrès de la coopération internationale

Si un grand nombre des difficultés rencontrées pour une bonne utilisation des TIC, évoquées dans les Rapports précédents, sont toujours présentes dans l'édition 2012, les résultats de la dernière enquête suggèrent des progrès limités mais néanmoins importants dans le domaine de l'e-parlement au cours des deux dernières années. Les données indiquent que : de plus en plus de responsables politiques sont engagés dans la définition des buts et des objectifs des TIC dans l'institution ; des terminaux et des applications mobiles sont en cours d'adoption plus tôt que prévu ; la mise en œuvre du format XML pour la gestion des projets de lois s'est répandue ; de plus en plus de parlements disposent désormais de systèmes permettant de gérer les documents des séances plénières et des commissions ; le partage de l'information, ainsi que la collaboration en vue d'améliorer la technologie, se sont développés de manière significative, aussi bien au niveau des intentions que des actions menées par les parlements. On peut citer à cet égard les progrès considérables accomplis en faveur de l'établissement d'un standard XML parlementaire et législatif international.

Du point de vue du développement, un résultat particulièrement significatif réside dans le fait qu'en dépit des difficultés auxquelles ils sont confrontés, les parlements du niveau de revenu le plus faible sont en passe de combler leur retard technologique. Bien qu'il soit encore très important, l'écart entre le résultat moyen en matière d'e-parlement entre les groupes de revenus les plus faibles et les plus élevés a sensiblement baissé, de plus de 25 pour cent, au cours des deux dernières années.

La majorité des parlements indique que les trois principales améliorations dans leur travail suite à l'adoption des TIC sont : 1) plus d'informations et de documents sur leur site web ; 2) une meilleure capacité de diffusion l'information et les documents ; et, 3) une transmission plus rapide de l'information et des documents aux parlementaires. Si ces trois améliorations sont utiles aux parlementaires, elles permettent également aux parlements d'être plus ouverts et plus transparents vis-à-vis des citoyens.

On trouve d'autres résultats positifs dans le domaine des services TIC de base, tels que l'assistance informatique personnelle, l'administration des systèmes, la publication sur le web et les opérations en réseau. Sur les neuf services évalués, six sont fournis par au moins 75 pour cent des parlements. De plus, Internet est disponible dans 100% des parlements, et la plupart dispose d'un accès sans fil. Lors de l'évaluation des objectifs à court terme (2010-2012) du Cadre de référence 2010-2020¹ pour l'e-Parlement, les résultats suggéraient que 8 des 12 objectifs avaient été atteints au début de l'année 2012.

En dépit de ces signes de progrès, de nombreux parlements doivent cependant affronter des obstacles considérables dans leurs efforts d'amélioration de la situation des TIC afin de faciliter le travail et réaliser les objectifs de l'institution. Par exemple, de nombreux parlementaires ne se voient pas attribuer d'ordinateur personnel et ne sont pas connectés au réseau local du parlement (LAN) ; de nombreuses bibliothèques sont toujours dépourvues de la technologie qui leur permettrait d'améliorer leurs services ; le format XML n'a été mis en place que dans environ un quart de la totalité des chambres, et les meilleures pratiques dans l'utilisation de nouveaux médias pour une communication à double sens n'ont pas encore émergé. Une autre difficulté est liée au fait que l'utilisation du standard XML continue à être très étroitement liée au niveau de revenu du pays.

Dans le domaine de la communication, on constate une fracture numérique entre les citoyens et leurs parlements, aussi bien qu'en termes de connaissances. Près d'un cinquième des parlements

1 Proposé par le Conseil du Centre mondial pour les TIC au Parlement ; voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, Chapitre 10.

signalent que les citoyens n'utilisent pas les TIC pour communiquer avec eux. Près d'un quart affirment que les citoyens n'ont pas accès à Internet, et plus d'un quart que les citoyens ne sont pas familiarisés avec la technologie. Toutefois, le fossé en termes de connaissances affecte encore plus les parlements. La plupart ont noté que leur majeure difficulté en termes de communication n'est pas le défaut d'accès à la technologie, mais le manque de connaissances. Plus de la moitié des parlements mentionnent le manque de compréhension du processus législatif de la part des citoyens comme premier obstacle, tandis qu'à peine moins de la moitié évoque le manque d'expérience des parlementaires en matière de technologie.

La plupart des parlements identifient deux défis particulièrement difficiles à surmonter : le manque de ressources financières, et le manque de personnel compétent en la matière. Des parlements de tous niveaux de revenu ont indiqué être confrontés à des contraintes financières, et il est particulièrement significatif que des parlements disposant du plus haut niveau de revenu affirment que leur plus grand défi est lié au manque de compétences du personnel TIC. De nombreux parlements font également face à de graves problèmes externes. Parmi ceux-ci, on peut citer l'accès limité du pays à l'Internet en haut débit, le manque d'accès du public à des ordinateurs personnels, et l'absence d'une autorité indépendante chargée du budget et du recrutement au sein du parlement.

Un certain nombre de stratégies peuvent être entreprises par les parlements pour surmonter ces obstacles, en travaillant à la fois séparément et de manière collective et avec le soutien de la communauté internationale des bailleurs de fonds. Au moins sept pratiques, fondées sur l'expérience de ceux qui ont atteint le niveau technologique le plus élevé, peuvent être adoptées.

La première d'entre elles consiste à investir dans les ressources humaines. Les parlements doivent établir un programme de formation continue à l'intention de leur personnel interne et/ou des employés sous contrat qui disposent d'ores et déjà des compétences et de l'expérience requises, et qui peuvent transmettre leur savoir-faire à l'organisation. Les parlementaires doivent également comprendre à quel point la technologie peut être utile à la fois à l'institution et à eux-mêmes, en tant que représentants du peuple. Les autres membres du personnel parlementaire doivent acquérir des connaissances sur les TIC allant au-delà de la simple question de savoir comment fonctionne le système conçu pour les aider dans leur travail.

La formation doit être intégrée dans le cadre d'une approche stratégique à la technologie. Un plan stratégique a plusieurs volets : l'affirmation des buts et des priorités, l'identification des résultats attendus, l'estimation des coûts et des temps prévus, l'évaluation des progrès et la mise en œuvre des changements nécessaires, la communication des principaux objectifs du parlement en matière de technologie pour toutes les parties prenantes internes et externes, y compris les bailleurs de fonds. Un plan de mise en place bien exécuté englobe tous les projets relatifs à la technologie ; il établit une cartographie de leurs relations, de leurs interdépendances, et des synergies potentielles et permet une allocation plus rationnelle du temps et des ressources.

Les parlements doivent également capitaliser sur les progrès récents dans le domaine des TIC. Les bénéfices des technologies mobiles pour les parlements deviennent de plus en plus évidents. Elles sont plus flexibles, peuvent être mises en œuvre rapidement, et sont susceptibles d'être utilisées pour connecter un nombre croissant de citoyens et communiquer avec eux d'une nouvelle manière. L'exploitation de services de « cloud computing » offre également de nombreux avantages aux parlements, bien que des obstacles puissent se présenter lorsqu'un accès fiable à Internet en haut débit continue à faire défaut.

Partager les expériences et les solutions peut fortement favoriser la détermination des technologies les plus efficaces dans le contexte législatif, ainsi que les approches les plus productives. En tant qu'institution publique, il est peu profitable et peu efficace que chaque parlement cherche isolément des solutions à ses problèmes, car les coûts sont disproportionnés, du fait que cela comporte un travail considérable sur le plan de la recherche, de l'évaluation, du développement, des tests et de la mise en œuvre. Puisque de nombreux parlements sont à la recherche d'opportunités de coopérer davantage et de partager leurs connaissances, comme le suggèrent les conclusions de l'enquête 2012, il serait grand temps de travailler dans le sens d'une solide collaboration.

Enfin, la transformation des parlements en institutions modernes aptes à utiliser la technologie de manière efficace exige un engagement réel en termes de transparence, de responsabilité et d'accessibilité. Les responsables politiques et les parlementaires doivent considérer cet objectif comme hautement prioritaire. L'instauration d'une culture de la transparence est directement liée à la responsabilité du parlement en tant que représentant du peuple et aux valeurs des citoyens qui vivent dans la société de l'information. La promotion d'un dialogue authentique avec les citoyens, et non d'une communication à sens unique, va de pair avec une plus grande transparence. L'utilisation de nouveaux outils de communication peut aider les parlements non pas tant à *parler* aux citoyens, mais bien plus à s'efforcer de les *écouter*, et d'impliquer le public dans un dialogue productif aux fins d'une véritable participation citoyenne au processus politique.

Table des matières

| | |
|---|------------|
| Avant-propos | iii |
| Remerciements | v |
| Note de Synthèse | vii |
| | |
| Introduction | 1 |
| Méthodologie..... | 2 |
| Structure du document..... | 5 |
| | |
| PREMIERE PARTIE : LES PARLEMENTS, LES CITOYENS ET LA SOCIETE DE L'INFORMATION | |
| | |
| Chapitre 1 - Principales tendances mondiales depuis 2010 et développements possibles au-delà de 2012 | 9 |
| Introduction..... | 9 |
| Progrès de la technologie et des politiques publiques, et impact sur les parlements..... | 11 |
| Principales améliorations rendues possibles grâce aux TIC au cours des deux dernières années..... | 14 |
| Principaux objectifs dans le domaine des TIC pour les deux années à venir..... | 16 |
| Les technologies les plus efficaces mises en place pour améliorer le travail du parlement..... | 17 |
| Les principaux défis pour une bonne utilisation des TIC..... | 19 |
| | |
| Chapitre 2 - Communication et participation | 23 |
| Introduction..... | 23 |
| Les voix des citoyens..... | 25 |
| Les voix du parlement..... | 28 |
| Résultats et conclusions des enquêtes 2007/2009..... | 29 |
| Résultats et conclusions de l'enquête 2012..... | 30 |
| Utilisation des e-mails et des sites web par les parlementaires et les commissions..... | 30 |
| Autres méthodes de communication..... | 33 |
| Communication avec les jeunes..... | 39 |
| Objectifs de la communication..... | 41 |
| Politiques et pratiques concernant les communications des citoyens..... | 42 |
| Tendances dans l'utilisation des TIC pour la communication par les citoyens..... | 42 |
| Difficultés de la communication basée sur les TIC..... | 43 |
| | |
| Chapitre 3 - Réaliser l'ouverture, la transparence et la responsabilité à travers les sites web | 45 |
| Introduction..... | 45 |
| Résumé des résultats des enquêtes 2007/2009..... | 47 |

| | |
|--|----|
| Résultats de l'enquête 2012 | 48 |
| La gestion des sites web | 49 |
| Informations générales | 51 |
| Législation, budget et fonction de contrôle (examen) | 54 |
| Outils disponibles aux utilisateurs | 61 |
| Convivialité et accessibilité du site | 64 |
| Intranets à l'usage des parlementaires et du personnel | 66 |
| Les améliorations les plus importantes | 67 |
| Les deux dernières années | 68 |
| Les deux prochaines années | 69 |

DEUXIEME PARTIE : METTRE EN PLACE LES FONDEMENTS DE L'E-PARLEMENT

| | |
|---|-----------|
| Chapitre 4 - Services de technologie pour les parlementaires | 75 |
| Introduction | 75 |
| Résumé des résultats des enquêtes 2007/2009 | 76 |
| Résultats de l'enquête 2012 | 77 |
| Services généraux | 77 |
| Applications pour le soutien du travail des parlementaires | 80 |
| Assistance aux activités plénières | 82 |
| Formation et orientation des parlementaires sur les TIC | 87 |
| Incidence sur les parlementaires de l'absence de technologies | 88 |

| | |
|---|-----------|
| Chapitre 5 - Des documents papier à l'information numérique : gérer la documentation parlementaire | 91 |
| Introduction | 91 |
| Résumé des résultats des enquêtes 2007/2009 | 95 |
| Résultats de l'enquête 2012 | 96 |
| Les systèmes pour gérer les projets de loi | 97 |
| XML pour les projets de loi | 98 |
| Systèmes pour la gestion d'autres documents de séance plénière ou de commissions | 99 |
| XML pour d'autres documents | 100 |
| Utilisations et défis pour les standards documentaires ouverts | 102 |
| La conservation des documents numériques | 109 |
| Coopération internationale et standards de document | 110 |

| | |
|---|------------|
| Chapitre 6 - Services de bibliothèque et de recherche | 119 |
| Introduction | 119 |
| Résumé des résultats des enquêtes 2007/2009 | 121 |
| Résultats de l'enquête 2012 | 122 |
| Capacités numériques | 123 |
| Services numériques | 127 |
| Réseaux et associations de bibliothèques parlementaires | 132 |
| Réseaux de coopération au niveau régional récemment constitués | 133 |
| Autres réseaux et associations de coopération au niveau régional | 135 |
| Le niveau mondial : la section IFLA des services de bibliothèque et de recherche parlementaires | 136 |
| L'état général des capacités numériques et des services numériques | 137 |
| Résultats de 2012 et quelques comparaisons avec 2009 | 137 |

| | |
|---|------------|
| Chapitre 7 - Ressources humaines et infrastructure technique | 139 |
| Introduction | 139 |
| Résumé des résultats des enquêtes 2007/2009 | 140 |
| Résultats de l'enquête 2012 | 141 |
| Services généraux | 141 |
| Applications pour les fonctions parlementaires | 145 |
| Dotation en personnel et formation | 148 |

| | |
|---|------------|
| Chapitre 8 - Planification stratégique et mise en œuvre des TIC dans le cadre de l'e-Parlement | 153 |
| Introduction | 153 |
| Résumé des résultats des enquêtes de 2007/2009 | 156 |
| Résultats de l'enquête de 2012 | 156 |
| Engagement des leaders | 157 |
| Implication des parties prenantes | 158 |
| Planification stratégique et mise en œuvre | 159 |
| Financement | 163 |
| Coopération interparlementaire relative à la planification stratégique des TIC | 164 |

TROISIEME PARTIE : FAIRE PROGRESSER L'ETAT DE L'E-PARLEMENT

| | |
|---|------------|
| Chapitre 9 - État de l'e-Parlement en 2012 | 171 |
| Introduction | 171 |
| Résumé des résultats de l'enquête 2009 | 172 |
| Réflexion sur la méthodologie de classement | 174 |
| Résultats de l'enquête 2012 | 175 |
| Ajustements apportés à la méthodologie en 2012 | 175 |
| Les scores globaux | 176 |
| Les scores globaux par niveau de revenu | 178 |
| Les résultats globaux par région | 179 |
| Le cadre de référence 2010-2020 pour l'e-Parlement : mesurer le progrès | 182 |
| Les TIC et les valeurs de la démocratie parlementaire | 186 |

| | |
|---|------------|
| Chapitre 10 - Promouvoir la coopération interparlementaire | 189 |
| Introduction | 189 |
| Résumé des résultats des enquêtes 2007/2009 | 190 |
| Progrès récents | 191 |
| Réseaux parlementaires formels | 192 |
| Groupes de travail | 194 |
| Résultats de l'enquête 2012 | 195 |
| Étendue de la coopération et de la participation aux réseaux parlementaires | 195 |
| La nature de la coopération et de la collaboration interparlementaires | 196 |
| Les domaines spécifiques et les possibilités de coopération et de collaboration | 201 |

| | |
|--|------------|
| Chapitre 11 - Constatations, conclusions et recommandations principales | 203 |
| L'intersection entre la technologie et la politique | 203 |
| Conclusions des enquêtes précédentes | 204 |
| Conclusions de l'enquête 2012 | 205 |
| Résultats clés | 206 |
| La vision d'ensemble au niveau mondial | 206 |
| L'ouverture à travers la communication et les sites Internet | 207 |
| Soutien aux parlementaires | 208 |
| L'efficacité des opérations | 208 |
| Planification et gestion | 209 |
| Principales lacunes persistantes | 209 |
| Stratégies pour combler les lacunes | 210 |
| Investir dans les personnes | 211 |
| Planification stratégique, travail efficace | 211 |
| Aller mobile | 212 |
| Aller vers le « cloud » | 212 |
| Partager les expériences et les solutions | 212 |
| Établir une culture de l'ouverture et de la transparence | 213 |
| Promouvoir un dialogue authentique avec les citoyens | 213 |
| Bibliographie | 215 |
| Encadrés | 221 |
| Figures | 225 |
| ANNEXES | |
| Méthodologie d'évaluation de l'état de l'e-Parlement | 230 |
| Groupements géographiques | 236 |
| Classification des économies | 238 |
| Enquête mondiale 2012 sur les TIC dans les Parlements | 241 |

Introduction

La publication du *Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement* est une première tentative de documentation, sur une échelle mondiale, des efforts accomplis par les parlements dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) aux fins du renforcement de leur rôle institutionnel et de la démocratie. Le Rapport 2008, le premier de ce genre, était basé sur les résultats d'une enquête mondiale, menée mi-2007, qui examinait la manière dont les assemblées mettaient en œuvre les TIC dans certains domaines critiques. Sa publication visait à faire avancer l'état des connaissances parmi les parlements dans le monde, et à promouvoir un débat et une coopération à l'échelle internationale sur ces sujets.

Le Rapport 2008 a permis d'établir un cadre de référence faisant autorité pour les parlements et de tirer des conclusions spécifiques sur l'état de la technologie dans les parlements nationaux. Ces derniers ont ainsi pu évaluer l'utilisation des TIC qu'ils font dans leurs opérations quotidiennes, confirmer leurs points forts et identifier les domaines d'amélioration possible.

Le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, basé sur une enquête mondiale réalisée en 2009, a suivi la voie de l'édition 2008 en guidant les lecteurs à travers le contexte unique des parlements et de la technologie. Son but était d'aider les assemblées – leurs autorités, leurs parlementaires et leur personnel – à exploiter les avantages potentiels des TIC dans leur travail, et d'établir les objectifs-clés ainsi que les priorités pour exploiter cette précieuse ressource. Tout en mettant en évidence les complexités de l'e-parlement, le Rapport suggérait des moyens de surmonter certains obstacles qui empêchent une bonne utilisation de la technologie dans le contexte des parlements.

Le *Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement* présente les plus récentes données disponibles sur l'utilisation et la disponibilité des systèmes, applications, matériel et outils dans les parlements du monde entier ainsi que, dans la mesure du possible, des comparaisons avec les conclusions de 2008 et de 2010. Il fournit également aux lecteurs des exemples concrets, provenant de sources variées, de l'adoption des TIC dans les domaines les plus significatifs de l'activité parlementaire. Ces exemples sont, en premier lieu, issus des commentaires directs fournis par les assemblées en réponse à l'enquête, et en second lieu, tirés des présentations et des discussions tenues pendant la Conférence mondiale 2010 sur l'e-Parlement, ainsi que pendant d'autres forums et réunions traitant des problématiques de l'e-parlement. Troisièmement, ce Rapport est enrichi de l'analyse des études, des documents et des expériences publiquement disponibles.

Le Rapport 2012 doit être lu en liaison avec ceux de 2008 et de 2010. En plus de la synthèse de très nombreuses données, ces Rapports contiennent un volume considérable d'informations techniques, et de discussions approfondies sur des questions-clés liées aux TIC dans les parlements. Le Rapport 2012 vient s'ajouter et compléter cette documentation ; loin d'être une répétition, il constitue une mise à jour, le cas échéant, des informations de contexte afin de permettre une réflexion sur les développements récents. Comme en 2010, le Rapport 2012 met l'accent principal sur ce qui est nouveau, ce qui a changé, et ce que les parlements doivent savoir pour progresser dans leur utilisation de la technologie.

METHODOLOGIE

Les conclusions présentées dans le *Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement* sont basées sur les résultats de l'Enquête mondiale 2012 sur les TIC dans les Parlements, menée par le Centre mondial pour les TIC au Parlement entre février et mai 2012. Des améliorations significatives ont été apportées aux versions 2007 et 2009 de l'enquête, afin de traiter de manière plus approfondie certaines des questions les plus importantes émergées. Toutefois, des efforts ont également été faits pour conserver autant que possible une certaine cohérence avec les éditions précédentes.

L'enquête a abordé les sept thèmes suivants :

1. Supervision et gestion des TIC (22 questions)
2. Infrastructure, services, applications et formation (31 questions)
3. Systèmes et standards pour la création de documents et d'information législatifs (12 questions)
4. Services de bibliothèque et de recherche (28 questions)
5. Sites web parlementaires (21 questions)
6. Communication entre les citoyens et le parlement (24 questions)
7. Coopération interparlementaire (11 questions)

Les 149 questions ont été conçues pour que l'on puisse y répondre aussi facilement et aussi rapidement que possible. Le questionnaire s'est basé essentiellement sur un format de réponse « oui/non ». Les questions exigeant davantage de détails ont été posées par le biais d'une check-list. Quelques questions étaient ouvertes. À la fin de chaque section, les répondants avaient la possibilité d'ajouter une observation ou un commentaire à une question, et de partager les enseignements ou les bonnes pratiques qui pouvaient selon eux représenter un intérêt pour les autres.

Ce questionnaire a été envoyé à 269 chambres de parlements unicaméraux ou bicaméraux, dans 190 pays et deux parlements régionaux. 156 réponses ont été reçues, confirmant la tendance clairement en hausse par rapport aux 105 et aux 134 réponses reçues respectivement en 2007 et en 2009. Les chambres et les parlements qui ont répondu à l'enquête sont énumérés dans l'Encadré A.1. Ils représentent les organes législatifs nationaux de 126 pays, ainsi qu'un organe législatif régional en Europe (voir Figure A.1).

64 réponses (41 pour cent) proviennent de parlements unicaméraux, et 92 (59 pour cent) de parlements bicaméraux. Sur les 156 réponses qui constituent la base de l'analyse du présent Rapport, 21 parlements bicaméraux ont répondu au questionnaire en tant qu'entité unique, du fait de leur structure administrative et organisationnelle. Par conséquent, les résultats de l'enquête englobent 177 chambres.

Parmi ces chambres, si l'on exclut le parlement régional, 35 comptent moins de 50 sièges, 41 entre 50 et 99 sièges, 50 entre 100 et 199 sièges, 20 entre 200 et 299 sièges, 15 entre 300 et 399 sièges, et 15 comprennent plus de 400 sièges (voir Figure A.2). Pris dans leur ensemble, ces organes législatifs nationaux représentent un total de 28.613 législateurs (en augmentation par rapport aux 27.249 de 2009), soit 61 pour cent du nombre total de 47.095 (44.788 en 2009) législateurs dans le monde (voir Figure A.3).

Pour faciliter les comparaisons avec les données issues des enquêtes précédentes, les questions posées en 2012 reprennent la formulation de celles posées en 2009 et en 2007, ou une formulation similaire, chaque fois que cela s'est révélé être possible. La comparaison des résultats des trois enquêtes sur la base de questions identiques ou similaires fournit des indications valides sur le statut des TIC au moment de chaque enquête, pour ceux qui ont répondu et fourni des indications sur les tendances observables au cours des quatre dernières années.

Cependant, du fait que toutes les assemblées n'ont pas répondu aux trois enquêtes, il a été

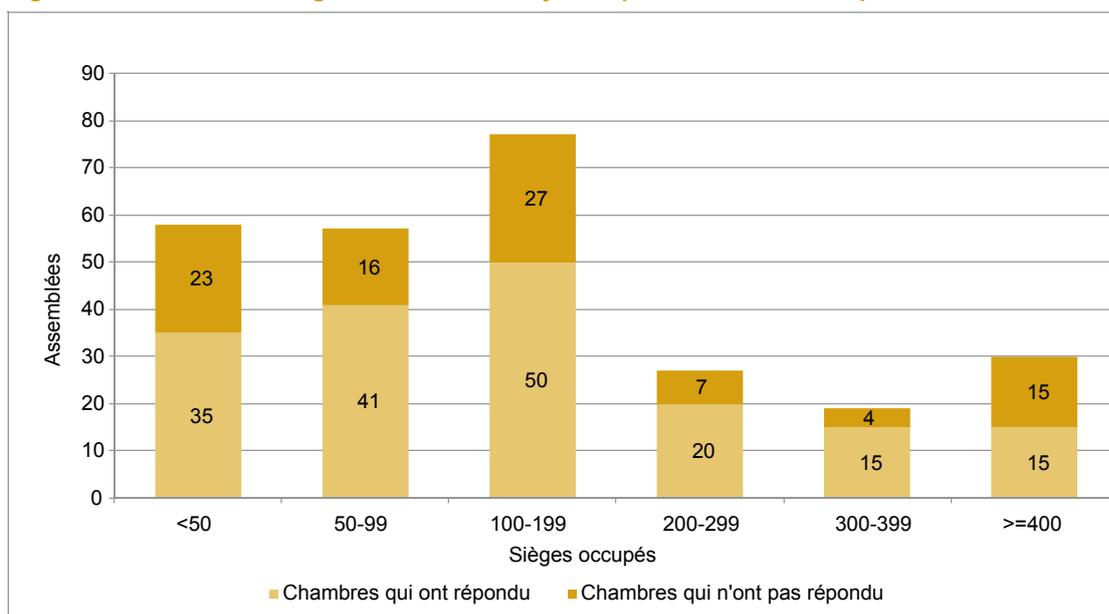
nécessaire, pour évaluer certaines tendances, d'utiliser deux sous-groupes différents aux fins de comparaison. Par conséquent, le Rapport 2012 inclue parfois les résultats de l'un ou des deux groupes de comparaison, en plus des résultats issus des réponses fournies par la totalité des répondants à une ou plusieurs enquêtes (2012=156 ; 2009=134 ; 2007=105). Ces groupes figurent dans le Rapport sous l'appellation de groupe de comparaison 2009 : 2012, qui comprend un total de 108 assemblées (ayant toutes répondu à la fois aux enquêtes 2009 et 2012) ; et le groupe de comparaison 2007 : 2012, qui comprend au total 74 assemblées (ayant toutes répondu aux trois enquêtes – 2007, 2009 et 2012).

Figure A.1 : Pays dont le parlement ou la/les chambre/s a/ont participé à l'enquête



(Les pays participants figurent en jaune)

Figure A.2 : Nombre de sièges des chambres ayant répondu ou non à l'enquête

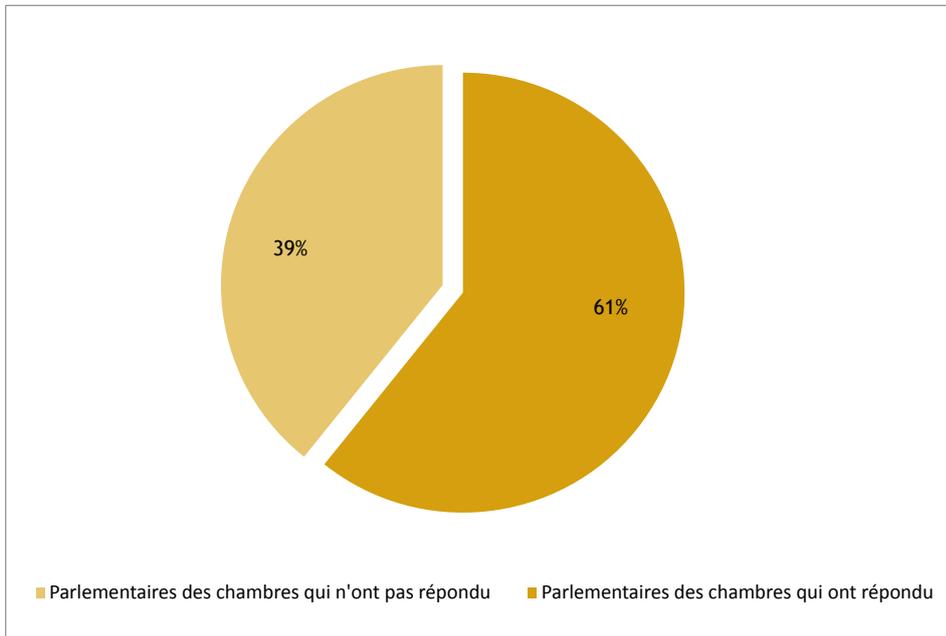


Encadré A.1: Parlements et chambres ayant participé à l'enquête 2012

| NATIONAL | | |
|--|---|--|
| 1. Afghanistan, Assemblée nationale* | 54. France, Assemblée nationale | 114. Portugal, Assemblée de la République |
| 2. Afrique du Sud, Parlement* | 55. Gabon, Assemblée nationale | 115. République centrafricaine, Assemblée nationale |
| 3. Algérie, Conseil de la Nation | 56. Géorgie, Parlement | 116. République de Corée, Assemblée nationale |
| 4. Allemagne, Conseil Fédéral | 57. Ghana, Parlement | 117. République de Moldavie, Parlement |
| 5. Allemagne, Bundestag allemand | 58. Grèce, Parlement hellénique | 118. République démocratique du Congo, Sénat |
| 6. Andorre, Conseil général | 59. Grenade, Parlement* | 119. République Dominicaine, Sénat |
| 7. Angola, Assemblée nationale | 60. Guatemala, Congrès de la République | 120. République Dominicaine, Chambre des Députés |
| 8. Antigua et Barbuda, Parlement* | 61. Guyana, Assemblée nationale | 121. République Tchèque, Sénat |
| 9. Arabie Saoudite, Conseil consultatif | 62. Haïti, Sénat | 122. République Tchèque, Chambre des Députés |
| 10. Argentine, Sénat | 63. Haïti, Chambre des Députés | 123. République-Unie de Tanzanie, Assemblée nationale |
| 11. Argentine, Chambre des Députés | 64. Hongrie, Assemblée nationale | 124. Roumanie, Sénat |
| 12. Arménie, Assemblée nationale | 65. Inde, Conseil des Etats | 125. Roumanie, Chambre des Députés |
| 13. Australie, Parlement* | 66. Inde, Chambre du Peuple | 126. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Parlement* |
| 14. Autriche, Parlement* | 67. Islande, Parlement | 127. Rwanda, Parlement* |
| 15. Bangladesh, Parlement | 68. Israël, Parlement | 128. Sainte-Lucie, Parlement* |
| 16. Belarus, Conseil de la République | 69. Italie, Sénat | 129. Saint-Kitts-et-Nevis, Assemblée nationale |
| 17. Belarus, Chambre des Représentants | 70. Italie, Chambre des Députés | 130. Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Assemblée |
| 18. Belgique, Sénat | 71. Jamaïque, Parlement* | 131. Sao Tomé-et-Principe, Assemblée nationale |
| 19. Belgique, Chambre des Représentants | 72. Japon, Chambre des Conseillers | 132. Sénégal, Assemblée nationale |
| 20. Belize, Assemblée nationale* | 73. Japon, Chambre des Représentants | 133. Serbie, Assemblée nationale |
| 21. Bhoutan, Conseil national | 74. Jordanie, Sénat | 134. Seychelles, Assemblée nationale |
| 22. Bhoutan, Assemblée nationale | 75. Kazakhstan, Parlement* | 135. Slovaquie, Conseil national |
| 23. Bolivie (État plurinational de), Chambre des Sénateurs | 76. Kenya, Assemblée nationale | 136. Slovénie, Conseil national |
| 24. Bolivie (État plurinational de), Chambre des Députés | 77. L'Ex-République yougoslave de Macédoine, Assemblée de la République | 137. Slovénie, Assemblée nationale |
| 25. Bosnie et Herzégovine, Assemblée parlementaire * | 78. Lesotho, Sénat | 138. Soudan, Conseil des Etats |
| 26. Botswana, Assemblée nationale | 79. Lesotho, Assemblée nationale | 139. Soudan, Assemblée nationale |
| 27. Brésil, Sénat fédéral | 80. Lettonie, Parlement | 140. Sri Lanka, Parlement |
| 28. Brésil, Chambre des Députés | 81. Liban, Assemblée nationale | 141. Suède, Parlement |
| 29. Burundi, Assemblée nationale | 82. Lituanie, Parlement | 142. Suisse, Assemblée Fédérale* |
| 30. Cambodge, Sénat | 83. Luxembourg, Chambre des Députés | 143. Suriname, Assemblée nationale |
| 31. Cambodge, Assemblée nationale | 84. Malaisie, Parlement* | 144. Swaziland, Parlement* |
| 32. Cameroun, Assemblée nationale | 85. Malawi, Assemblée nationale | 145. Tadjikistan, Chambre des Représentants |
| 33. Canada, Sénat | 86. Malte, Chambre des Représentants | 146. Thaïlande, Chambre des Représentants |
| 34. Canada, Chambre des Communes | 87. Maroc, Chambre des Conseillers | 147. Timor-Leste, Parlement national |
| 35. Chili, Sénat | 88. Maroc, Chambre des Représentants | 148. Togo, Assemblée nationale |
| 36. Chili, Chambre des Députés | 89. Maurice, Assemblée nationale | 149. Trinidad-et-Tobago, Parlement* |
| 37. Chypre, Chambre des Représentants | 90. Mexique, Sénat | 150. Tunisie, Assemblée nationale constituante |
| 38. Colombie, Sénat | 91. Mexique, Chambre des Députés | 151. Turquie, Grande Assemblée nationale |
| 39. Colombie, Chambre des Représentants | 92. Mongolie, Grand Khoural de l'Etat | 152. Ukraine, Parlement |
| 40. Costa Rica, Assemblée Législative | 93. Monténégro, Parlement | 153. Uruguay, Assemblée générale * |
| 41. Croatie, Parlement de Croatie | 94. Mozambique, Assemblée de la République | 154. Zambie, Assemblée nationale |
| 42. Danemark, Parlement danois | 95. Namibie, Parlement* | 155. Zimbabwe, Parlement* |
| 43. Djibouti, Assemblée nationale | 96. Nicaragua, Assemblée nationale | |
| 44. Dominique, Assemblée | 97. Niger, Assemblée nationale | |
| 45. El Salvador, Assemblée législative | 98. Nigéria, Assemblée nationale* | |
| 46. Equateur, Assemblée nationale | 99. Norvège, Parlement | |
| 47. Espagne, Sénat | 100. Nouvelle Zélande, Chambre des Représentants | |
| 48. Espagne, Congrès des Députés | 101. Oman, Conseil de l'Etat | |
| 49. Estonie, Parlement estonien | 102. Ouganda, Parlement | |
| 50. Etats-Unis d'Amérique, Chambre des Représentants | 103. Pakistan, Sénat | |
| 51. Ethiopie, Chambre de la Fédération | 104. Panama, Assemblée nationale | |
| 52. Finlande, Parlement | 105. Paraguay, Sénat | |
| 53. France, Sénat | 106. Paraguay, Chambre des Députés | |
| | 107. Pays-Bas, Sénat | |
| | 108. Pays-Bas, Chambre des Représentants | |
| | 109. Pérou, Congrès de la République | |
| | 110. Philippines, Sénat | |
| | 111. Philippines, Chambre des Représentants | |
| | 112. Pologne, Sénat | |
| | 113. Pologne, Sejm | |
| REGIONAL | | |
| | | 156. Parlement européen |

* Parlements bicaméraux ayant répondu en tant qu'entité unique, du fait de leur structure organisationnelle

Figure A.3 : Pourcentage de tous les parlementaires dans le monde dont les chambres ont répondu ou non à l'enquête



En plus des résultats globaux, une analyse des données a également été menée, lorsqu'elle s'avérait instructive, selon le niveau de revenu des pays. La classification des économies est basée sur les pratiques de la Banque Mondiale et comprend les catégories suivantes : Revenu faible (20 répondants), Revenu moyen faible (38 répondants), Revenu moyen élevé (49 répondants) et Revenu élevé (48 répondants). Le parlement régional n'a pas été inclus dans cette analyse par niveau de revenu.

Par ailleurs, lorsqu'un nombre suffisant de chambres et de parlements qui ont répondu à l'enquête a permis une représentation géographique, des analyses supplémentaires ont été conduites pour enrichir les conclusions globales. Pour les besoins du présent Rapport, des regroupements géographiques cohérents ont été possibles pour l'Europe (48 répondants, Parlement Européen non inclus), l'Afrique (36 répondants), l'Amérique Latine (22 répondants), les Caraïbes (15 répondants, dont le Belize, le Suriname et la Guyane, du fait de leur affiliation à la Communauté des Caraïbes – CARICOM) et l'Asie du Sud et du Sud-est (15 répondants), en tant que sous-groupe de l'Asie (voir Annexe 2).

STRUCTURE DU DOCUMENT

Le *Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement* est organisé en trois parties et s'articule en 11 chapitres. La première partie se concentre sur les défis que l'ère des technologies de l'information et de la communication continue à poser aux parlements, et met en évidence deux questions critiques – l'exigence de transparence, d'ouverture et de responsabilité, et l'état d'avancement de la technologie. La deuxième partie décrit le statut des TIC au parlement dans différents domaines-clés, dont la gestion de la technologie, les infrastructures et les applications techniques, ainsi que la fourniture de services. La troisième partie ouvre une discussion sur les niveaux globaux de e-parlement, et met en évidence les questions critiques pour le développement en examinant la coopération interparlementaire et les mécanismes de collaboration. Un chapitre final évoque les

principales conclusions et recommandations du Rapport. Les résultats de la plupart, mais non de la totalité, des questions de l'enquête sont inclus dans les chapitres relatifs.

Dans le texte du Rapport, les termes « parlement », « chambre », « législature » ou « répondant » ont été utilisés de manière interchangeable pour se référer aux institutions qui ont répondu à l'enquête. Pour aider le lecteur, les questions de l'enquête 2012 utilisées comme base pour chaque figure sont identifiées en dessous. L'intégralité de l'Enquête mondiale 2012 sur les TIC dans les Parlements est incluse en annexe du présent Rapport. Les chiffres prenant en compte les conclusions des Rapports Mondiaux 2008 et 2010 sur l'e-Parlement font référence au numéro de page des rapports dans lesquels figurent ces conclusions.

PREMIERE PARTIE

**LES PARLEMENTS,
LES CITOYENS
ET LA SOCIETE
DE L'INFORMATION**

Chapitre 1

Principales tendances mondiales depuis 2010 et développements possibles au-delà de 2012

INTRODUCTION

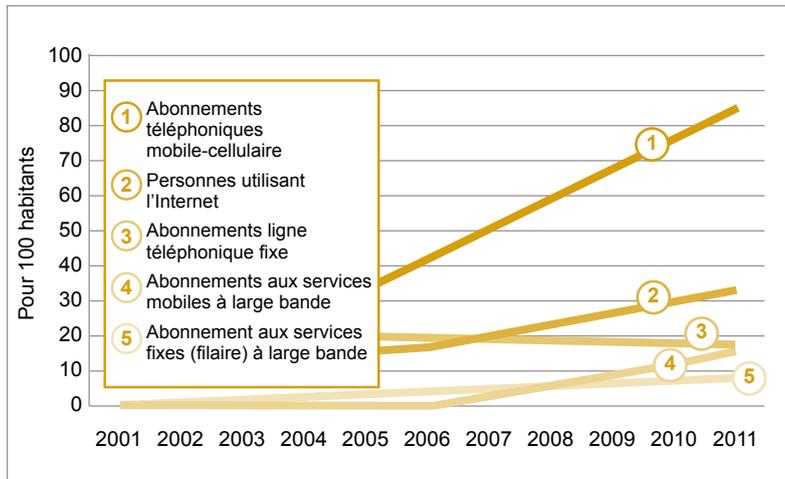
Depuis la publication du *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, l'évolution de la société de l'information s'est poursuivie sans relâche, atteignant des résultats impressionnants en termes de croissance et de pénétration des TIC. Les principales données statistiques¹ publiées en juin 2012 par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) font apparaître que les abonnements à la téléphonie mobile/cellulaire ont atteint près de 6 milliards à la fin de l'année 2011, ce qui correspond à un taux de pénétration globale de 86 pour cent. Cette croissance est due principalement aux pays en voie de développement, qui représentent plus de 80 pour cent des 660 millions de nouveaux abonnements à la téléphonie mobile/cellulaire souscrits en 2011. A la fin de l'année 2011, 105 pays comptaient plus d'abonnements à la téléphonie mobile/cellulaire que d'habitants, parmi lesquels des pays africains tels que le Botswana, le Gabon, la Namibie, les Seychelles et l'Afrique du Sud.

Le haut débit mobile est devenu le service TIC le plus dynamique, avec 40 pour cent de hausse des abonnements annuels en 2011. A la fin de l'année, on comptait plus d'un milliard d'abonnements au haut débit mobile dans le monde, et davantage d'abonnements au haut débit mobile que d'habitants en République de Corée et à Singapour. Au Japon et en Suède, la pénétration active du haut débit mobile a dépassé les 90 pour cent. Bien que les pays en voie de développement soient en passe de rattraper leur retard en termes de couverture 3G, des disparités énormes subsistent entre la pénétration du haut débit mobile dans le monde en voie de développement (8 pour cent) et le monde développé (51 pour cent). En 2011, toutefois, 144 millions d'abonnements supplémentaires au haut débit mobile ont été souscrits dans cinq pays – le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud –, représentant 45 pour cent du nombre total d'abonnements supplémentaires souscrits en 2011.

A la fin de l'année 2011, on comptait 590 millions d'abonnements au haut débit fixe (par câble) dans le monde. Si la croissance du haut débit fixe dans les pays développés ralentit (augmentation de 5 pour cent en 2011), les pays en voie de développement continuent à présenter une forte croissance (hausse de 18 pour cent en 2011). Toutefois, la pénétration reste faible dans certaines régions, telles que l'Afrique et les pays arabes, respectivement 0,2 et 2 pour cent en 2011. Parmi les pays dans lesquels la pénétration du haut débit fixe a le plus progressé en 2011, on compte le Bahreïn, le Costa Rica, l'Equateur, Maurice et l'Uruguay. Mais parmi eux, seuls le Bahreïn et l'Uruguay ont dépassé les 10 pour cent de pénétration du haut débit fixe à la fin de l'année 2011.

1 Source : ITU World Telecommunication/ICT Indicators Database 2012. Voir <http://www.itu.int/ITU-D/ict/>

Figure 1.1 : Croissance du haut débit mobile, de la téléphonie fixe, des abonnements au haut débit fixe et des utilisateurs d’Internet sur la période 2001-2011 pour 100 habitants



(Source : ITU World Telecommunication /ICT Indicators database)

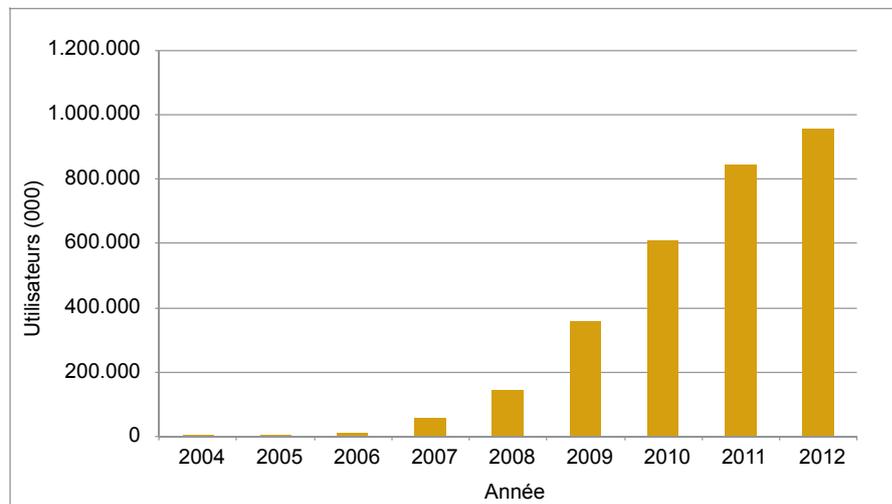
Les pays associés aux pourcentages les plus élevés – tels que la France, le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège, la République de Corée et la Suisse – avaient des taux de pénétration du haut débit fixe supérieurs à 35 pour cent à la fin de l’année 2011.

Le pourcentage d’individus utilisant Internet continue de croître dans le monde, et à la fin de l’année 2011, 2,3 milliards de personnes étaient connectées. Dans les pays en voie de développement, le nombre d’utilisateurs d’Internet a doublé entre 2007 et 2011, mais seul un

quart des habitants du monde en voie de développement était connecté fin 2011. Le pourcentage d’individus utilisant Internet dans le monde développé a franchi le seuil des 70 pour cent à la fin de l’année 2011. En Islande, aux Pays-Bas, en Norvège et en Suède, plus de 90 pour cent de la population est connectée. Fin 2011, 70 pour cent du total des ménages dans les pays développés disposaient d’Internet, contre 20 pour cent dans les pays en voie de développement. Parmi les exceptions, on peut citer le Liban et la Malaisie, avec respectivement 62 et 61 pour cent des ménages ayant accès à Internet.

Dans cet environnement connecté, le nombre d’individus, de groupes, d’entreprises et d’institutions publiques utilisant les médias sociaux pour interagir les uns avec les autres a augmenté de manière exponentielle au cours des deux dernières années. Le *Rapport mondial 2010 sur l’e-Parlement* a fait état de la croissance de Facebook jusqu’à la mi-2010, avec environ 400 millions d’utilisateurs². En juin 2012, Facebook a annoncé 955 millions d’utilisateurs mensuels actifs, dont environ 81 pour cent situés hors des Etats-Unis d’Amérique et du Canada. En moyenne, il y avait 552 millions d’utilisateurs quotidiens actifs en juin 2012, et 543 millions d’utilisateurs quotidiens actifs utilisant les services mobiles de Facebook.

Figure 1.2 : Croissance du nombre d’utilisateurs de Facebook 2004 - 2012



(Source : Facebook.com. Les données pour 2012 correspondent aux utilisateurs actifs en juin.)

² Voir *Rapport mondial 2010 sur l’e-Parlement*, p. 9.

PROGRÈS DE LA TECHNOLOGIE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES, ET IMPACT SUR LES PARLEMENTS

Parallèlement à la pénétration croissante d'Internet et aux possibilités de communication dans le monde, on a pu constater au cours des deux dernières années un certain nombre de développements, situés au croisement entre la technologie et les politiques publiques, qui ont des implications importantes pour les parlements.

La sophistication croissante des téléphones cellulaires et des *smartphones*, de même que les progrès rapides de l'industrie des tablettes, relie de plus en plus de citoyens les uns avec les autres, et, dans de nombreux cas, avec leurs représentants au sein de l'organe législatif. Ces mêmes technologies permettent également à certains parlements d'effectuer leur travail dans un environnement numérique plus efficace, et de consommer une quantité moindre de ressources par rapport au cadre papier traditionnel. Cependant, l'attente de services d'information en mesure de satisfaire les besoins en mobilité des parlementaires, du personnel des assemblées et des citoyens n'a été que partiellement satisfaite par quelques parlements ; c'est là le défi que les administrations parlementaires devront affronter dans un futur proche.

Encadré 1.1

Utiliser les smartphones pour toute communication avec les parlementaires réduit l'utilisation du papier. Cela favorise une technologie de l'information plus respectueuse de l'environnement et permet d'en tirer des avantages économiques.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Parallèlement, les développements observés dans ce qu'on appelle le « cloud computing », qui bénéficie des avantages de connexions Internet plus rapides et plus fiables, ont tout le potentiel nécessaire pour libérer de nombreux parlements – quel que soit le volume de leurs revenus – de part du fardeau que représentent la constitution et l'entretien d'infrastructures techniques coûteuses. En effet, ces services puissants et flexibles peuvent être « loués » à un coût abordable et sont disponibles en bien moins de temps qu'il n'en faut pour constituer des centres informatiques traditionnels. Entre autres avantages, le « cloud computing » donne aux institutions une plus grande capacité de satisfaire les besoins de mobilité, et les parlements évaluent actuellement la manière dont ils pourraient bénéficier de cette technologie, tout en continuant à respecter les exigences imposées en matière de propriété et de sécurité des données. De plus, des applications partagées basées sur l'*open source* ou sur des logiciels commerciaux peuvent permettre aux parlements d'acquérir plus facilement bon nombre des outils requis pour faciliter le travail de leurs parlementaires et de leur personnel.

Encadré 1.2

Traditionnellement, on considérait les TIC comme un accessoire permettant de fournir une connectivité de base aux logiciels et aux banques de données. Nous nous rendons compte que les TIC sont aujourd'hui l'épine dorsale de toute organisation pour fournir un accès aux données et aux services à chaque fois que la nécessité s'en fait sentir, où que ce soit et de quelque manière que ce soit.

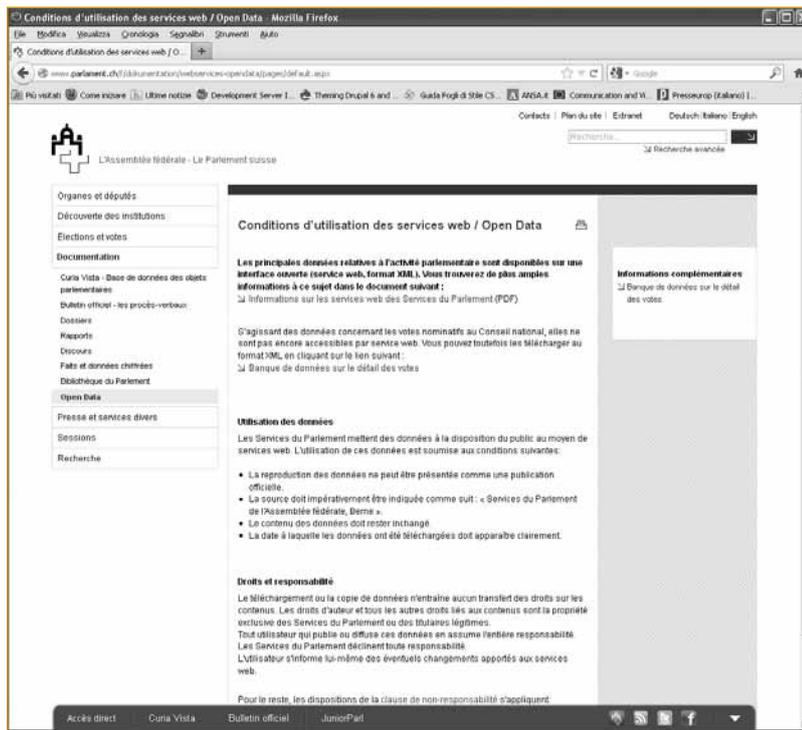
Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Des initiatives gouvernementales liées à la mise à disposition de données ouvertes, de même que les exemples constitués par *Open Government Initiative*³ et *Open Government Partnership*⁴, ont de plus

3 <http://www.whitehouse.gov/open>

4 <http://www.opengovpartnership.org/>

Figure 1.3 : Page sur les services web de données ouvertes de l'Assemblée Fédérale du Parlement suisse



(Source : <http://www.parlament.ch/f/dokumentation/webservices-opendata/pages/default.aspx>)

en plus influencé la perception des institutions gouvernantes quant à l'importance de publier des données et des documents dans des formats structurés et ouverts, afin de témoigner d'une transparence majeure et d'une ouverture plus importante, et regagner ainsi la confiance du public. Alors que les parlements n'ont progressé que lentement sur ce front depuis un certain temps, comme l'ont souligné le *Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement* ainsi que celui de 2010, le mouvement en faveur des données ouvertes généré à échelle mondiale a le potentiel requis pour inciter les législatures à fournir des services de données ouvertes, et à englober des standards ouverts dans leurs processus de documentation et d'information (voir Chapitre 5).

Le nombre croissant d'Organisations d'Observation des Parlements (OOP) dans le monde et le développement d'un réseau international qui les réunit, contribuent à concentrer de plus en plus l'attention du public sur les organes parlementaires. La majorité des OOP utilisent les technologies de manière élaborée, afin de fournir aux citoyens des outils supplémentaires leur permettant d'examiner minutieusement les milieux des parlements. Elles stimulent également l'intérêt du public en présentant et en récupérant des informations sur des plateformes conviviales basées sur des réseaux sociaux pour encourager la participation citoyenne. Comme le souligne le *Rapport parlementaire mondial*, « ces instances ont leurs forces et leurs faiblesses mais, surtout, elles semblent constituer aux yeux du public un nouveau mode de validation externe de la représentation parlementaire. En outre, même si les parlementaires pourraient résister à de telles évaluations, il semble peu probable qu'elles soient appelées à disparaître ; en effet, ces instances d'observation pourraient même améliorer l'image des parlements auprès du public. »⁵

Cette courte liste des grandes tendances et de leurs effets sur les parlements est, d'une part, fondée sur les conclusions de l'Enquête mondiale 2012 sur les TIC dans les Parlements, et d'autre part, sur les observations et rapports d'activités réalisés par les législatures partout dans le monde. Voici quelques exemples d'un premier impact constaté sur l'activité parlementaire dans le monde :

- Des parlementaires en session plénière regardant un projet de loi sur leur tablette, fournie par l'administration parlementaire et financée par les économies réalisées suite à la réduction des coûts d'impression ;
- Un parlement disposant d'une infrastructure technique limitée établissant son premier service de e-mail institutionnelle via le « cloud » ;

5 Union interparlementaire, Programme des Nations Unies pour le Développement, *Rapport parlementaire mondial. L'évolution de la représentation parlementaire*, [New York - Genève]: Nations Unies - Union interparlementaire, 2012, p. 68 <<http://www.ipu.org/dem-f/gpr.htm>>.

- Un parlement manquant de ressources pour entretenir son site web sur les activités parlementaires utilisant désormais Facebook pour publier l'ordre du jour de la session plénière à venir, ainsi que les procès-verbaux de la session précédente ;
- Une bibliothèque parlementaire aidant une commission à recevoir des informations confidentielles de la part des électeurs à l'occasion de l'examen de la législation sur la violence domestique, à travers la promotion de la participation sur les sites web et les médias sociaux permettant d'impliquer les victimes de ces crimes ;
- Un parlementaire ne disposant pas de bureau communiquant régulièrement avec ses électeurs à travers Facebook, Twitter et sa poste électronique, et contestant efficacement les rapports de vote imprécis publiés par le journal local à travers ces plateformes ;
- Un parlement adoptant un standard ouvert de document pour des projets de loi, en coordination avec un ministre du gouvernement ;
- Un parlement consentant à des organisations de la société civile et à d'autres groupes de médias de télécharger ses documents en masse, et formatés dans un standard ouvert permettant la réutilisation des données de manière créative et informative ;
- Un parlement constatant une plus grande assiduité de ses membres, après qu'une organisation de contrôle parlementaire ait publié les taux de présence des parlementaires en séance plénière ;
- Un parlement donnant la possibilité aux parlementaires, aux médias et au public, de créer des clips vidéo à partir de l'enregistrement des réunions plénières et des commissions, pour les poster ensuite sur des médias sociaux et des sites web.

Dans les chapitres suivants, ces exemples anecdotiques sont complétés par des données statistiques issues de l'Enquête mondiale 2012 sur les TIC dans les Parlements, qui mettent en évidence quelques-unes des tendances en cours au sein des parlements. L'enquête a par ailleurs introduit pour la première fois une série de questions visant à mieux comprendre l'utilisation que font les parlements de la technologie au cours de la période de transition entre chaque enquête : ce que l'institution considère comme étant les réalisations les plus importantes obtenues grâce aux TIC, ce qu'elle souhaite accomplir dans le futur, et quelles ont été ses principales difficultés. L'enquête posait ces quatre questions spécifiques, mais en limitant le choix à trois réponses :

1. Au cours des deux dernières années, quelles sont les trois principales améliorations, sur le plan du travail du parlement, rendues possibles grâce aux TIC ?
2. Quelles sont les technologies mises en place, ou utilisées de façon différente, qui se sont révélées les plus efficaces pour améliorer le travail du Parlement ?
3. Quels sont les principaux objectifs du Parlement dans le domaine des TIC pour les deux années à venir ?
4. Quelles sont les trois principales difficultés rencontrées par le Parlement pour une bonne utilisation des TIC⁶ ?

Ces questions concernent principalement la programmation stratégique en matière de TIC, dans la mesure où elles font référence à l'évaluation que le parlement fait de son propre stade d'avancement et de ses objectifs à court terme. Les résultats fournissent donc quelques éléments de contexte intéressants à propos des réponses données aux questions plus détaillées de l'enquête, présentées dans les chapitres suivants.

PRINCIPALES AMÉLIORATIONS RENDUES POSSIBLES GRÂCE AUX TIC AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

La Figure 1.4 illustre les réponses à la question concernant les trois principales améliorations dans le travail du parlement rendues possibles grâce aux TIC au cours des deux dernières années. Les résultats sont présentés pour l'ensemble des répondants (dernière colonne), et pour chacun des quatre niveaux de revenu des pays.

Les trois principales améliorations, sélectionnées chacune par près de 50 pour cent de tous les parlements, concernent le travail de base du parlement en matière de gestion et de diffusion des documents. Elles visent l'amélioration de la capacité des parlements à gérer leurs informations et leurs documents, et à les rendre plus rapidement disponibles. Tous les autres choix ont été sélectionnés par un tiers, voire moins, des répondants. Il est intéressant de noter que les quatre groupes de revenu ont coché *plus d'information et de documents sur le site web* comme premier ou second choix, et que c'est le seul choix sélectionné par au moins 50 pour cent des réponses dans chaque groupe. Si la *meilleure capacité à diffuser les informations et les documents* est arrivée en seconde position dans l'absolu, le pourcentage est légèrement plus élevé pour ceux appartenant aux deux groupes de revenu le plus faible.

Il convient de noter que les deux principales améliorations – *plus d'informations et de documents sur le site web*, et *meilleure capacité de diffusion des informations et des documents* – sont à la fois utiles aux parlementaires et au public. Ces améliorations ont pour effet d'augmenter le niveau de transparence et de responsabilité tout en représentant une aide appréciable pour les parlementaires.

L'accès à *plus d'informations* se classe en quatrième position (33 pour cent), mais est clairement plus important pour les parlements des pays à faible revenu (50 pour cent), qui l'ont classé en troisième choix. Les autres améliorations, telles que *l'échange d'informations avec d'autres parlements*, et un *meilleur accès à la recherche* font apparaître le même type de relation – ils sont plus importants pour les parlements des pays à faible revenu que pour les autres. Il semble que l'on puisse raisonnablement déduire de ces chiffres que les parlements des pays à plus haut revenu sont davantage capables de satisfaire leurs plus grands besoins en information, de mener des recherches plus efficaces et d'échanger des informations avec d'autres parlements, alors que les pays à faible revenu sont encore loin d'avoir satisfait ces besoins.

La capacité à fournir une *publication plus rapide des rapports des séances plénières* met en évidence un modèle différent. Alors qu'elle n'est considérée comme une amélioration importante que par 25 pour cent de tous les répondants, elle a été cochée par 47 pour cent des parlements du groupe de revenu moyen faible. Une interprétation possible de ces chiffres est que ceux du groupe de revenu moyen faible ont atteint ce stade au cours des deux dernières années, durant lesquelles ils ont eu les ressources et la volonté de travailler sur ce problème. Cette interprétation laisserait également supposer que ceux du groupe de revenu faible ne sont pas encore arrivés à ce stade, tandis que ceux des groupes de revenu moyen supérieur et de revenu élevé l'ont résolu. La Figure 1.5, qui énumère les objectifs les plus importants dans le domaine des TIC pour les deux années à venir, renforce cette interprétation. Les chiffres indiquent qu'une *remise plus rapide des informations et des documents aux parlementaires* constitue également un objectif majeur dans les deux années à venir pour davantage de parlements appartenant au groupe de revenu moyen faible (63 pour cent, contre une moyenne de 45 pour cent pour tous les groupes de revenu combinés). L'objectif d'une *publication plus rapide des rapports des séances plénières* reste plus important pour les parlements du groupe de revenu moyen inférieur par rapport à la moyenne, mais la différence entre ce groupe

et la moyenne de tous les groupes n'est pas très importante (32 contre 20 pour cent). Cependant, cet aspect apparaissant comme un thème important pour le groupe de parlements à faible revenu, on peut supposer que plusieurs d'entre eux ont la volonté de relever ce défi à court terme.

Les améliorations obtenues au cours des deux dernières années concernant spécifiquement les citoyens – *plus d'interaction avec les citoyens* et *plus d'informations fournies aux citoyens* – n'ont été cochées que par un quart de tous les parlements, voire moins. Néanmoins, comme mentionné précédemment, les deux premières améliorations – *plus d'informations et de documents sur le site web* et *meilleure diffusion* – sont utiles aux citoyens. Il convient de noter qu'une plus faible proportion de parlements de pays à faible revenu coche ces deux réponses. Il apparaît qu'au fur et à mesure que le niveau de revenu augmente, il devient plus important pour un nombre croissant de parlements d'interagir davantage avec les citoyens et de leur fournir davantage d'informations. Cette conclusion semble raisonnable. Un parlement doit d'abord avoir la capacité de gérer et de diffuser ses propres documents et informations internement de façon efficace, avant de pouvoir se concentrer sur la fourniture de ces documents aux citoyens. De plus, la fracture numérique et le plus faible taux de pénétration d'Internet, auxquels beaucoup de pays à revenu plus faible sont encore confrontés, doivent être résolus avant qu'un plus grand nombre de citoyens puissent recevoir des informations relatives au parlement dans un format électronique, et interagir en ligne avec lui.

Figure 1.4 : Principales améliorations imputables aux TIC, au cours des deux dernières années, dans le travail du parlement – Classement par niveau de revenu

| | Faible | Moyen faible | Moyen élevé | Élevé | Tous |
|---|--------|--------------|-------------|-------|------|
| Plus d'information et de documents sur le site | 50% | 53% | 58% | 51% | 54% |
| Meilleure capacité de diffuser les information et les documents | 55% | 69% | 40% | 43% | 49% |
| Meilleurs délais de distribution des informations et des documents aux parlementaires | 40% | 44% | 48% | 49% | 47% |
| Accès à plus d'information | 50% | 36% | 38% | 19% | 33% |
| Meilleure gestion des documents | 20% | 25% | 27% | 34% | 28% |
| Publication plus rapide des rapports de séances plénières | 20% | 47% | 21% | 15% | 25% |
| Plus d'interaction avec les citoyens | 10% | 28% | 25% | 23% | 23% |
| Travail plus efficace de rédaction de la législation | 15% | 19% | 25% | 21% | 22% |
| Plus d'informations aux citoyens | 5% | 17% | 17% | 30% | 19% |
| Accès aux des documents plus anciens | 10% | 19% | 6% | 26% | 16% |
| Échange d'informations avec d'autres parlements | 25% | 14% | 13% | 11% | 14% |
| Meilleur accès à la recherche | 20% | 14% | 10% | 11% | 13% |
| Publication plus rapide des rapports des travaux des commissions | 15% | 17% | 10% | 4% | 11% |
| Plus de communication avec les jeunes | 5% | 6% | 2% | 6% | 5% |
| Autre | 5% | 0% | 2% | 4% | 3% |

(Source : Enquête 2012, Section 1, Question 19. Trié par pourcentage pour l'intégralité des répondants)

Si l'on considère les chiffres de la Figure 1.4 dans leur ensemble, une conclusion possible est que les améliorations les plus importantes au cours des deux dernières années pour la plupart des parlements – *plus d'informations et de documents sur le site web*, et *meilleure capacité de diffusion des informations*

et des documents - sont des améliorations qui profitent à la fois aux citoyens et aux parlementaires, et qui mettent également en relief le travail fondamental du parlement. Toutefois, comme on le verra en commentant la Figure 1.5, concernant les principaux objectifs dans le domaine des TIC pour les deux années à venir, de nombreux parlements estiment qu'ils ont encore beaucoup à faire dans ce domaine.

PRINCIPAUX OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DES TIC POUR LES DEUX ANNEES À VENIR

Comparées aux principales améliorations des deux dernières années, les priorités pour les deux années à venir constituent un large éventail d'objectifs (aucun n'a été sélectionné par plus de la moitié de tous les parlements ; six ont été sélectionnés par 35-46 pour cent d'entre eux). Néanmoins, de la même façon que pour les améliorations citées les années précédentes, une seule concerne la gestion et la diffusion des documents.

La *meilleure capacité de diffuser les informations et les documents* correspond au plus grand nombre de réponses (46 pour cent), mais comme pour les réalisations précédentes, elle est plus importante pour ceux des deux groupes de niveau de revenu plus faible. La *Meilleure gestion des documents* figure en troisième place sur la liste (43 pour cent), et gagne en importance parmi les parlements dont le niveau de revenu est plus élevé. Il est possible que plusieurs de ces parlements soient satisfaits de leur capacité à fournir des informations et des documents aux parlementaires et au public, et qu'ils se concentrent désormais sur la meilleure façon de gérer ces documents, peut-être en utilisant le format XML, en adoptant des applications mobiles, etc. Comme on l'a noté pour les améliorations passées, ces objectifs satisfont les besoins à la fois des parlementaires et des citoyens, et ils contribuent à améliorer la transparence et la responsabilité.

Comme il a été mentionné précédemment, *plus d'interaction avec les citoyens* est considéré comme une réalisation importante au cours des deux dernières années par moins d'un quart des parlements (voir Figure 1.4). Mais beaucoup admettent qu'il faut faire davantage dans ce domaine, comme il ressort du fait que près des deux cinquièmes des parlements l'ont cité comme objectif important pour les deux prochaines années (voir Figure 1.5). Il est un peu surprenant, à la lumière de ce chiffre, de constater que *plus de communication avec les jeunes* soit considéré comme un objectif par seulement 12 pour cent des parlements. Peut-être beaucoup d'entre eux estiment-ils avoir satisfait cette exigence, ou bien qu'elle n'est pas aussi importante que d'autres défis. Bien qu'un plus grand nombre d'entre eux l'aient sélectionné comme objectif pour les deux années à venir, plutôt que comme une réalisation des deux dernières années, les pourcentages demeurent faibles.

Néanmoins, considérées dans leur ensemble, les réponses à ces deux questions (principales réalisations et principaux objectifs dans le domaine des TIC) suggèrent que les parlements continueront à travailler pour améliorer l'accès aux documents et aux informations concernant leur travail et qu'il en résultera des effets positifs à la fois pour les parlementaires et pour les citoyens dans la perspective de devenir des institutions plus ouvertes.

Figure 1.5 : Principaux objectifs du Parlement dans le domaine des TIC pour les deux années à venir

| | Faible | Moyen faible | Moyen élevé | Élevé | Tous |
|---|--------|--------------|-------------|-------|------|
| Plus d'information et de documents sur le site | 60% | 61% | 35% | 40% | 46% |
| Meilleure capacité de diffuser les information et les documents | 35% | 63% | 41% | 36% | 45% |
| Meilleurs délais de distribution des informations et des documents aux parlementaires | 25% | 39% | 47% | 47% | 43% |
| Accès à pus d'information | 45% | 47% | 43% | 34% | 41% |
| Meilleure gestion des documents | 30% | 34% | 43% | 43% | 39% |
| Publication plus rapide des rapports de séances plénières | 30% | 45% | 39% | 26% | 35% |
| Plus d'interaction avec les citoyens | 15% | 37% | 20% | 30% | 26% |
| Travail plus efficace de rédaction de la législation | 30% | 32% | 16% | 11% | 20% |
| Plus d'informations aux citoyens | 20% | 24% | 16% | 19% | 19% |
| Accès aux des documents plus anciens | 30% | 21% | 10% | 17% | 17% |
| Échange d'informations avec d'autres parlements | 20% | 18% | 14% | 11% | 15% |
| Meilleur accès à la recherche | 20% | 26% | 8% | 9% | 14% |
| Publication plus rapide des rapports des travaux des commissions | 10% | 26% | 12% | 6% | 14% |
| Plus de communication avec les jeunes | 0% | 16% | 12% | 13% | 12% |
| Autre | 0% | 3% | 4% | 13% | 6% |

(Source : Enquête 2012, Section 1, Question 21)

LES TECHNOLOGIES LES PLUS EFFICACES MISES EN PLACE POUR AMELIORER LE TRAVAIL DU PARLEMENT

La Figure 1.6 présente les technologies identifiées par les parlements comme étant les plus efficaces pour les aider à améliorer leur travail. Seules deux d'entre elles ont été sélectionnées par plus d'un tiers de tous les parlements : *capture audio et/ou vidéo des travaux*, et *systèmes pour afficher les informations et les documents sur les sites web*.

De nombreux parlements rencontrent des difficultés à capturer et publier rapidement les enregistrements des séances plénières. L'introduction ou l'utilisation continue des technologies de transcription traditionnelle n'est pas une solution efficace, car de moins en moins de personnes disposent des compétences requises par ces systèmes. Les enregistrements audio et/ou vidéo des séances pouvant être transmis directement vers un PC fournissent à certains parlements un moyen alternatif de préparer et publier les enregistrements de manière plus rapide. La capture audio et/ou vidéo, conjointement aux améliorations de la technologie de webcasting, offre également la possibilité de rendre ces enregistrements disponibles pour les parlementaires et le public sur le site web du parlement.

Figure 1.6 : Les technologies les plus efficaces mises en place au cours des deux dernières années pour améliorer le travail du parlement

| | Faible | Moyen faible | Moyen élevé | Élevé | Tous |
|---|--------|--------------|-------------|-------|------|
| Capture audio et/ou vidéo des travaux | 60% | 70% | 40% | 43% | 51% |
| Systèmes pour créer et éditer les documents | 55% | 49% | 52% | 35% | 46% |
| Systèmes pour assurer la préservation des documents en formats numériques | 10% | 30% | 42% | 22% | 28% |
| Télédiffusion des séances plénières | 15% | 16% | 35% | 24% | 24% |
| Terminaux mobiles | 5% | 8% | 17% | 46% | 22% |
| Applications de téléphonie mobile pour les parlementaires | 15% | 14% | 17% | 35% | 21% |
| Webcasting | 0% | 19% | 27% | 22% | 20% |
| Médias sociaux comme Facebook ou Twitter | 5% | 24% | 21% | 20% | 19% |
| Référentiels de documents | 5% | 27% | 15% | 20% | 18% |
| Logiciels Open source | 20% | 30% | 19% | 7% | 18% |
| Systèmes pour créer et éditer les documents | 15% | 19% | 17% | 13% | 16% |
| Standards ouverts tels que XML | 10% | 0% | 8% | 24% | 11% |
| Radiodiffusion des séances plénières | 15% | 14% | 8% | 4% | 9% |
| Logiciel de dictée vocale | 5% | 3% | 8% | 7% | 6% |
| Systèmes de gestion des e-mails des citoyens | 5% | 5% | 10% | 0% | 5% |
| Applications de téléphonie mobile pour les citoyens | 0% | 0% | 2% | 11% | 5% |

(Source : Enquête 2012, Section 1, Question 20)

Le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement* soulignait que 43 pour cent des parlements procédaient déjà au webcasting des séances plénières, et que 29 pour cent prévoyaient ou envisageaient de le faire. Sur la base de ces résultats, le rapport concluait que l'audio et la vidéo allaient devenir les méthodes prédominantes de communication avec les citoyens dans les années à venir. Les résultats affichés Figure 1.6 confirment ces observations.

Entre autres, la figure 1.4 montre que dans les deux dernières années, la réalisation la plus importante sélectionnée par le plus grand nombre de parlements (54%) était : *plus d'informations et des documents sur le site*. Conformément à cette constatation, *les systèmes pour afficher les informations et les documents sur le site web* ont été considérés les plus utiles par 46% des parlements.

Comme plusieurs parlements opèrent la migration vers des formats numériques pour tous leurs documents, il devient de plus en plus important pour ceux-ci de disposer d'une archive numérique en mesure de consentir un accès permanent. Dans ce contexte, on ne sait trop comment interpréter le chiffre selon lequel seulement 28 pour cent des parlements ont indiqué les *systèmes pour assurer la préservation des documents dans des formats numériques* comme faisant partie des technologies les plus importantes. Il est possible que beaucoup n'aient pas encore trouvé de systèmes satisfaisants, à moins qu'ils ne se sentent pas encore concernés par la question de la préservation. Il est probable que ces deux hypothèses soient réelles, ce qui suggère la nécessité d'une analyse supplémentaire et d'un partage des meilleures pratiques dans ce domaine.

Les dispositifs mobiles, ainsi que les applications de téléphonie mobile pour les parlementaires,

se sont classés respectivement en cinquième et sixième positions sur la liste (22 et 21 pour cent). Les applications de téléphonie mobile pour les citoyens étaient en dernière position sur la liste (5 pour cent des parlements). Ce qui surprend, à propos de ces technologies, c'est la façon dont leur valeur perçue augmente pour ceux du groupe à revenu élevé. Les terminaux de téléphonie mobile étaient en réalité la technologie considérée comme importante par le plus grand pourcentage du groupe à revenu élevé (46 pour cent), par rapport à l'ensemble des répondants (22 pour cent). Les applications de téléphonie mobile pour les parlementaires figurent à la troisième place, pour ces mêmes parlements. Compte tenu du faible coût de ces dispositifs et de leurs nombreuses applications, il est probable que ce résultat constitue une indication de l'importance future des technologies mobiles pour tous les parlements, plutôt qu'uniquement pour ceux du groupe de revenu le plus élevé. Comme on le verra au Chapitre 3, le nombre de parlements fournissant un accès à leurs sites web à la fois aux parlementaires et au public par le biais de services mobiles a augmenté entre 2009 et 2012.

Près d'un cinquième des parlements ont identifié les *médias sociaux* tels que *Facebook* ou *Twitter* comme étant importants. Comme on le verra au Chapitre 2, c'est un résultat cohérent avec l'augmentation entre 2009 et 2012 de la proportion de ceux qui utilisent ou prévoient d'utiliser ces technologies. De même qu'avec d'autres technologies, le faible nombre de parlements du groupe à faible revenu qui considèrent cette technologie comme importante peut signifier qu'ils ont d'autres priorités et qu'une fracture numérique existe dans ces pays.

Les logiciels *Open Source* et les standards ouverts de documents présentent une situation inversement proportionnelle aux niveaux de revenu des parlements. Comme on pourrait s'y attendre, plus de parlements des groupes de revenu plus faible classent les logiciels Open Source comme importants par rapport à ceux du groupe de revenu plus élevé. Inversement, si les standards ouverts tels que le XML sont considérés comme importants seulement par un peu plus de 10 pour cent de tous les répondants, près d'un quart du groupe de revenu élevé partage cet avis. Si l'adoption du XML suivra le modèle prévu pour les technologies mobiles, tel qu'il a été suggéré précédemment, cela signifiera que les parlements à revenu élevé seront les premiers à l'adopter, et que ceux des autres groupes de revenu suivront. Cependant, les standards de documents ouverts sont sans doute plus complexes à mettre en œuvre que les technologies mobiles, d'adaptation plus aisée. Il est donc tout aussi possible que l'adoption des standards de documents ouverts ne suive pas le même modèle.

Enfin, il est intéressant de noter que si les parlements des groupes de revenu faible et moyen inférieur ont peut-être déjà la technologie pour la radiodiffusion des sessions plénières, deux ou trois fois davantage de parlements dans ces deux groupes continuent à considérer cette technologie comme importante par rapport aux groupes de revenu moyen supérieur et supérieur.

LES PRINCIPAUX DEFIS POUR UNE BONNE UTILISATION DES TIC

Les principales difficultés rencontrées pour une bonne utilisation des TIC sont demeurées les mêmes pendant de nombreuses années – budget et ressources humaines –, également pour les parlements du groupe de revenu élevé. La Figure 1.7 présente les réponses de tous les répondants et de chaque groupe de revenu à cette question. Il est peut-être tout aussi surprenant de constater que, même parmi les parlements du groupe de revenu élevé, non seulement l'aspect des *compétences inadéquates du personnel* fait partie des deux premières difficultés, mais qu'il est l'obstacle principal

selon le plus grand nombre de parlements appartenant à ce groupe de revenu. Une interprétation de ce résultat pourrait être que pour ceux des groupes de revenu plus faible, l'absence d'un personnel suffisant préposé aux TIC est compréhensible ; quant aux difficultés rencontrées par ceux des groupes de revenu plus élevé, elles sont peut-être liées à l'absence d'un personnel TIC ayant les compétences suffisantes, dans un monde comme celui des technologies où l'évolution est si rapide.

Figure 1.7 : Principales difficultés que rencontre le Parlement pour une bonne utilisation des TIC

| | Faible | Moyen faible | Moyen élevé | Élevé | Tous |
|---|--------|--------------|-------------|-------|------|
| Insuffisance des ressources financières | 68% | 76% | 61% | 41% | 59% |
| Capacité inadéquate du personnel | 42% | 47% | 47% | 48% | 47% |
| Manque de connaissances des TIC de la part des parlementaires | 32% | 42% | 29% | 30% | 33% |
| Absence de plan stratégique pour les TIC | 47% | 26% | 29% | 20% | 27% |
| Manque d'engagement des autorités du Parlement | 11% | 21% | 22% | 4% | 15% |
| Manque d'accès aux bonnes pratiques | 26% | 21% | 12% | 7% | 14% |
| Aucune des réponses précédentes | 0% | 5% | 6% | 35% | 14% |
| Manque de soutien des bailleurs de fonds internationaux | 21% | 11% | 6% | 2% | 8% |
| Autre | 0% | 3% | 6% | 15% | 7% |
| Manque de contrôle des ressources financières | 0% | 11% | 8% | 2% | 6% |
| Marché des TIC insuffisant dans le pays | 5% | 8% | 6% | 2% | 5% |
| Accès aux ordinateurs et à Internet pour les citoyens | 5% | 5% | 6% | 0% | 4% |
| Mauvais accès à Internet au sein du Parlement | 5% | 8% | 2% | 0% | 3% |
| Approvisionnement électrique aléatoire | 11% | 3% | 0% | 0% | 2% |

(Source : Enquête 2012, Section 1, Question 22)

Ces difficultés révèlent l'importance fondamentale d'un programme de formation continue adressé au personnel préposé aux TIC, comme on le verra plus loin au Chapitre 7. Elles suggèrent également combien le partage des connaissances est essentiel, ainsi que, dans la mesure du possible, une collaboration efficace quant aux solutions envisageables pour satisfaire les besoins communs. Cet aspect concerne les parlements de tous les groupes de revenu. Il existe des exemples de ce type de collaboration, tels que ceux décrits dans le Chapitre 5 sur les standards de documents ouverts, et dans le Chapitre 10 sur la coopération internationale. Le manque de ressources pourrait avoir pour effet la nécessité de se donner, à l'avenir, les moyens de gérer les difficultés inhérentes au développement de solutions partagées. Les parlements devront peut-être passer du partage des idées au partage du travail.

La planification stratégique est également un moyen de résoudre les difficultés liées aux ressources financières et à la compétence du personnel. Le Chapitre 8 montre comment la planification stratégique peut aider à trouver des moyens d'affronter certaines de ces questions.

Enfin, il convient de noter que les progrès de la technologie, comme le « cloud computing », tendent à offrir davantage de solutions à moindre coût pour faire face à de nombreuses exigences.

Le Chapitre 7 sur l'infrastructure et les ressources humaines évoque ce point de manière plus détaillée. Il est cependant important de noter que si ces progrès sont susceptibles de diminuer le coût représenté par l'établissement d'une infrastructure technique adéquate, il n'en reste pas moins la nécessité d'un personnel formé, capable d'évaluer et intégrer une partie de ces services partagés à moindre coût avec les éléments de l'infrastructure dont le parlement dispose et qu'il doit entretenir pour ses propres besoins.

Encadré 1.3

Le Parlement est entré dans une phase de progrès et s'oriente vers une meilleure organisation des TIC ; pour la première fois, la pratique des TIC obéit à une vision claire. Les gens sont sensibilisés, ce qui nous aide à mettre en œuvre les changements nécessaires.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

La Figure 1.7 fait apparaître d'autres difficultés importantes, qui ne sont cependant mentionnées que par un tiers des parlements, voire moins. Si le manque de connaissances des parlementaires au sujet des TIC reste une difficulté pour au moins un tiers, il est également vrai que deux tiers ne placent pas la compréhension de la technologie parmi les trois premiers obstacles. Ce souci est cependant commun à tous les parlements, quel que soit le niveau de revenu, et il est probable qu'il en sera ainsi pour un certain temps encore. Le Chapitre 7 évoque les conclusions relatives aux programmes de formation et d'orientation pour les parlementaires.

Encadré 1.4

Généralement, les parlementaires proviennent de zones rurales, où les TIC ne sont pas considérées comme vraiment importantes, ce qui fait qu'ils ont besoin d'une formation intensive.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

La Figure 1.7 présente un résultat intéressant, que l'on pourrait plutôt considérer comme une « absence de préoccupation » : le *manque d'engagement des autorités du parlement* (dans le domaine des TIC) est un problème majeur pour seulement 15 pour cent de la totalité des répondants. Malgré des variations en fonction du niveau de revenu, ces pourcentages restent proportionnellement faibles. Le Chapitre 8 sur la planification stratégique fournit des preuves supplémentaires que tel est bien le cas. L'intention n'est pas de suggérer que les autorités en tête du parlement n'est pas cruciale, mais plutôt que ce n'est pas un problème majeur dans de nombreux parlements, contrairement à d'autres.

Parmi les autres difficultés, l'absence d'accès aux bonnes pratiques et le manque de soutien des bailleurs de fonds internationaux restent un problème, comme on pouvait s'y attendre, pour respectivement 20 et 25 pour cent des parlements du groupe de revenu faible.

La conclusion que ces résultats suggèrent est que les problèmes des ressources humaines et financières persistent et qu'ils constituent les principales difficultés pour une bonne utilisation des TIC dans les parlements. Les solutions possibles incluent une meilleure formation pour le personnel préposé aux TIC, une planification stratégique plus efficace, une meilleure coopération internationale, et une adaptation attentive des progrès de la technologie offrant des options à moindre coût.

Chapitre 2

Communication et participation

INTRODUCTION

Depuis l'apparition de nouvelles générations de réseaux mobiles, de médias sociaux et de plateformes multimédias, les parlements se sont de plus en plus adressés vers ces technologies, principalement dans deux buts : a) sensibiliser davantage le public et améliorer sa compréhension du rôle du parlement dans la gouvernance du pays, en informant les citoyens sur son histoire, ses fonctions, ses processus et ses actions ; et, b) faire davantage participer les citoyens au processus d'élaboration des lois, en les associant à des consultations, à des auditions, au travail des commissions et aux scrutins grâce aux outils fournis par la technologie.

Seuls quelques parlements ont cependant été en mesure de répondre de manière cohérente et stratégique à ces deux objectifs, en coordonnant et en utilisant les capacités disponibles dans les différents départements de leurs administrations, ou en établissant des unités de communication et d'information chargées de nouvelles tâches et dotées de lignes directrices dans ce cadre¹.

Encadré 2.1

La communication avec les citoyens est la mission dévolue à la Direction Générale de la Communication. Nous utilisons des sites web et des plateformes sociales (YouTube, Facebook, Twitter, MySpace, etc.).

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Il *existe* cependant des exemples positives d'initiatives stratégiques des parlements concernant l'utilisation des TIC pour améliorer les services d'information et de communication, comme celles de la Chambre des Communes du Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, soutenue par la Commission Spéciale pour la Modernisation (voir encadré 2.2), de la Chambre des Députés du Brésil, avec son programme e-Democracia², et du Parlement Européen qui a fait des efforts pour intégrer l'utilisation des médias sociaux à l'occasion des élections et à l'issue de celles-ci³.

1 L'Union interparlementaire et l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements travaillent en partenariat avec la Section de l'IFLA sur les Services de Bibliothèque et de Recherche pour les Parlements, ainsi qu'avec le Centre mondial pour les TIC au Parlement, sur un document traitant de ces questions, et ont suggéré des lignes directrices pour l'utilisation des médias sociaux dans les parlements. Le document sera présenté lors d'une conférence conjointe sur la représentation et la communication parlementaire ainsi que sur le rôle des médias sociaux, qui se tiendra au cours du dernier trimestre 2012. En fonction des commentaires recueillis lors de la conférence et des avis officiels, le document devrait être disponible fin 2012 ou début 2013.

2 Voir <http://edemocracia.camara.gov.br/>

3 Voir <http://www.europarl.europa.eu/news/en/headlines/content/20120220STO38576/html/Social-media-revolutionising-the-way-EP-communicates-with-you>

Encadré 2.2

La Commission pour l'Education a récemment sollicité des avis sur StudentRoom dans le cadre de son enquête sur les Services vers les Jeunes (http://www.thestudentroom.co.uk/wiki/Parliament_wants_your_view).

La Commission de Trésorerie a utilisé MoneySavingExpert.com pour une recherche de crédit (<http://forums.moneysavingexpert.com/showthread.php?t=1960685>).

En janvier 2012, nous avons externalisé sur Twitter des questions (en utilisant le hashtag #AskGove) en vue d'une audition en commission avec le Secrétaire à l'Education Michael Gove. Nous avons reçu plus de 7000 tweets (les questions majoritaires – plus de 5000 avant l'échéance), ce qui en a fait l'une des initiatives les plus réussies jamais organisées au Royaume-Uni.

Nous avons poursuivi avec une séance d'audition de la Commission Transports, avec les ministres en charge des politiques concernant les cyclistes. Le hashtag #AskCycleMinisters a généré environ 700 tweets de questions adressées aux ministres. <http://www.parliament.uk/business/committees/committees-a-z/commons-select/transport-committee/news/cycle-ministers-twitter-answers/>.

John Pullinger, Bibliothécaire et Directeur Général des Services d'Information de la Chambre des Communes du Parlement du Royaume-Uni. Extrait de « Citizen Engagement and Access to Information » (Participation citoyenne et Accès à l'Information), présentation lors de l'Atelier régional « L'impact des Nouvelles Technologies dans la Transformation de la Branche Législative : de la Sensibilisation à la Planification, à l'Action », Bridgetown, Barbade, 30 mai - 1er juin 2012 . <http://www.ictparliament.org/node/4648>

Le caractère immédiat des médias sociaux comme vecteur d'information du public « au moment où les événements se produisent », fait partie de cette équation, et est apte à donner aux citoyens le sentiment de participer davantage à la vie publique. De plus, lorsque l'information instantanée est d'abord véhiculée par les médias sociaux, en particulier par les parlementaires, les médias traditionnels sont en mesure de se tenir au courant des dernières nouvelles et des activités à travers ces plateformes. Des exemples récents ont vu le Président de l'Assemblée Nationale de l'Equateur⁴ annoncer dans un tweet la convocation d'une session extraordinaire de la législature, et des sénateurs au Chili conduire des sessions de twitcam en direct de la salle plénière, en utilisant une caméra vidéo incorporée à la station de travail que le Sénat leur avait fournie.

Ces exemples de communication des parlements avec les citoyens sont représentatifs de l'utilisation croissante et innovatrice de plusieurs des dernières méthodes de communication basées sur les TIC ; ils illustrent également certaines des opportunités et difficultés qu'affrontent les parlements en les introduisant. Il ne fait aucun doute que de plus en plus de parlements s'efforcent d'utiliser les réseaux sociaux, parallèlement à d'autres approches telles que les consultations électroniques, pour s'efforcer d'informer et impliquer les citoyens dans le processus politique et d'élaboration des politiques. Certains de ces efforts ont été reconnus comme des succès ; d'autres non.

Encadré 2.3

[...] D'autre part, lorsqu'un parlement des Caraïbes a donné aux citoyens l'opportunité de commenter une loi importante qui avait été déposée, très peu de commentaires ont été reçus, et leur valeur pour les parlementaires a été faible.

Commentaire fourni par un participant à l'Atelier Régional « L'impact des Nouvelles Technologies dans la Transformation de la Branche Législative : de la Sensibilisation à la Planification, à l'Action » Bridgetown, Barbade, 30 mai - 1er juin 2012

4 Voir <http://www.asambleanacional.gov.ec/201208158389/noticias/boletines/asamblea-podria-ser-convocada-a-sesion-extraordinaria-fernando-cordero.html>

La croissance explosive des médias sociaux et l'accès aux technologies mobiles de support ont créé des opportunités sans précédents pour permettre aux citoyens de communiquer avec les parlements, de partager leurs préoccupations entre eux, et de se réunir pour participer à l'action politique directe. Ces technologies ont parfois été utilisées pour initier et coordonner des mouvements de protestation, y compris des confrontations entre des factions concurrentes, ainsi que, dans certains cas, favoriser des soulèvements populaires, qui ont débouché sur des changements de régime. Comme bon nombre de commentateurs l'ont fait remarquer, ces nouveaux modes de communication n'ont pas en eux-mêmes provoqué le résultat final, qu'il s'agisse d'une manifestation ou de la chute d'un leader, mais ils ont facilité les actions des citoyens avec une vitesse, une flexibilité et une efficacité qu'on avait rarement, voire jamais, vues auparavant.

Compte tenu de l'omniprésence et du pouvoir croissant des médias sociaux, ainsi que de la diffusion rapide des terminaux et des applications de communication mobile dans la société, même dans les pays en voie de développement, de nombreux parlements voudront, ou ressentiront la nécessité d'utiliser ces nouvelles technologies pour rejoindre les citoyens et recueillir leurs commentaires et leurs opinions au cours du processus législatif. Déterminer ce qui sert ces objectifs, et identifier la manière dont ces nouvelles méthodes peuvent être utilisées efficacement par les parlements, risque néanmoins de demeurer un défi complexe pour les prochaines années.

Comme le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement* l'a noté, l'utilisation des nouvelles technologies de la communication dans le cadre de l'activité politique ne mène pas nécessairement à l'utilisation de ces mêmes technologies pour une gouvernance saine. Le processus d'élaboration des politiques et des lois d'une nation, la nécessité de superviser le gouvernement, et l'obligation de représenter les intérêts et les préoccupations des citoyens constituent les principales responsabilités des parlements, mais exigent également une communication significative avec le public. Les parlements sont encore au stade de l'apprentissage quant à l'utilisation efficace de la technologie à cet effet.

Les voix des citoyens

Dans l'environnement politique de presque toutes les nations, les partis politiques, de même que différentes formes d'organisation issues des médias et de la société civile, font œuvre de médiation entre le parlement, ses élus et le public. Parallèlement au développement des technologies de la communication, on assiste à une augmentation du nombre d'individus qui communiquent directement avec les parlements ou commentent leurs actions, et du nombre d'organisations qui communiquent en leur nom. Ces développements peuvent être directement liés aux évolutions technologiques. L'accès à des moyens de communication largement disponibles permet à des groupes de citoyens, ou à des organisations qui affirment agir en leur nom, de se réunir pour soutenir une ou plusieurs causes communes. Cela affecte inévitablement le paysage politique et influence, au moins jusqu'à un certain degré, le travail du parlement.

Les Organisations d'Observation des Parlements (OOP), déjà mentionnées dans le Chapitre 1, sont un type de groupe issu de la société civile parmi ceux apparus le plus récemment sur la scène politique. Selon une enquête récente conduite par le National Democratic Institute⁵, il existe plus de 190 OOP, qui suivent plus de 80 parlements nationaux dans le monde. D'après cette étude, les OOP sont « [...] des groupes axés sur les citoyens qui suivent ou évaluent le fonctionnement des parlements ou de leurs représentants individuels, en cherchant souvent à faciliter et à promouvoir la connaissance des processus parlementaires de la part du public, ainsi que la participation de

5 Mandelbaum, Andrew G., *Strengthening Parliamentary Accountability, Citizen Engagement and Access to Information. A Global Survey of Parliamentary Monitoring Organisations*, Washington, D.C.: National Democratic Institute and World Bank Institute, 2011 [<http://www.ndi.org/files/governance-parliamentary-monitoring-organizations-survey-september-2011.pdf>]

ce dernier. Les OOP ont obtenu des résultats prometteurs dans le renforcement d'un certain nombre de composantes de la gouvernance démocratique, dont la possibilité donnée à l'électorat de demander compte au parlement, la participation citoyenne au processus législatif et l'accès à l'information sur les parlements et leur travail ». Ces organisations sont parfois soutenues par des bienfaiteurs, mais le plus souvent, elles réalisent leurs objectifs grâce aux efforts de volontaires et/ou d'un personnel réduit. Quelle que soit l'étendue de leurs ressources, c'est la technologie moderne de l'information qui contribue le plus souvent à fonder leur capacité.

Du fait que le nombre d'OOP a augmenté, beaucoup ont commencé à collaborer sur des questions d'intérêt commun. L'un des premiers résultats concrets de cette coopération a été l'établissement d'un réseau international d'OOP, qui a travaillé collectivement à la publication d'une *Déclaration d'Ouverture Parlementaire* en 2012 (voir Encadré 2.4).

Encadré 2.4

La *Déclaration pour l'Ouverture et la Transparence Parlementaire* est un appel des Organisations d'Observation des Parlements (OOP) nées dans la société civile pour renforcer l'ouverture des institutions et l'engagement citoyen dans le travail parlementaire. Ces organisations sont de plus en plus reconnues pour le rôle important qu'elles jouent, à savoir : assurer l'accès des citoyens aux informations parlementaires, améliorer la capacité des citoyens à participer aux processus parlementaires et développer la responsabilité parlementaire. La Déclaration, qui s'appuie sur une série de documents de référence approuvés par la communauté parlementaire internationale, y compris *Les Principes directeurs relatifs aux sites web parlementaires* de l'Union interparlementaire, et les bonnes pratiques exposées par les parlements, vise à promouvoir la discussion et la collaboration entre les OOP et les parlements, et à veiller à ce que l'ouverture mène à un meilleur engagement citoyen et à renforcer les institutions représentatives pour des sociétés plus démocratiques.

La Déclaration a été élaborée avec la participation de plus de 60 OOP. Elle a été initialement publiée comme discussion en ligne en préparation d'une conférence des représentants des OOP de 38 pays à Washington, DC en mai 2012. Organisée conjointement par le *National Democratic Institute*, la *Sunlight Foundation* et le *Latin American Network for Legislative Transparency*, la conférence a été l'occasion pour les participants d'examiner, et de soutenir, la Déclaration section par section. Une deuxième version de la Déclaration a donc été publiée avec des commentaires reflétant le consensus entre les participants en préparation de la conférence *Open Legislative Data* à Paris en juillet 2012. La Conférence, organisée par la OOP française Regards Citoyens, le Centre d'Études Européennes de Sciences-Po et le Medialab de Sciences-Po, a été l'occasion pour près de 25 OOP et de nombreux autres chercheurs parlementaires d'évaluer la Déclaration. D'autres OOP ont envoyé des observations en ligne, par e-mail ou sur le site web PublicMarkup.org de la *Sunlight Foundation*. La Déclaration est disponible sur OpeningParliament.org, un site développé par les organisateurs de la Conférence de Washington pour encourager la collaboration au sein de la communauté internationale OOP.

La *Déclaration pour l'Ouverture et la Transparence Parlementaire* est divisée en 4 sections et d'un préambule. La section initiale encourage les parlements à promouvoir une culture d'ouverture en défendant la propriété publique de l'information parlementaire. Le parlement est tenu à assurer aux citoyens l'accès aux libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression et de réunion, ainsi que la publication d'informations parlementaires complètes, exactes et à jour. La deuxième section de la Déclaration spécifie les informations que les parlements devraient rendre publiques, qui inclut les documents créés et reçus par le parlement au cours du processus législatif ; ceux-ci comprennent les documents préparatoires, les procès-verbaux, les votes et les rapports reçus par le parlement par d'autres institutions gouvernementales. La troisième section de la Déclaration souligne que l'information devrait être largement accessible à tous les citoyens à travers de multiples canaux, y compris l'impression, la diffusion en direct et en ligne. Elle précise que les citoyens devraient avoir un accès physique au parlement et un accès aux informations parlementaires gratuitement disponibles dans multiples langues.

La dernière section de la Déclaration met l'accent sur l'information électronique et les moyens qu'ont les parlements pour faciliter la participation en ligne des citoyens. Elle souligne que, même dans les pays où la pénétration d'Internet est limitée, les sites web parlementaires sont des importants promoteurs de communication et de participation à un monde moderne et interconnecté. Au-delà de l'existence d'un site Internet, la Déclaration souligne l'importance cruciale du format utilisé pour l'information parlementaire. Beaucoup de OOP - dans des contextes développés et en voie de développement - élaborent et mettent en œuvre des nouvelles technologies aidant à organiser l'information pour améliorer la compréhension des travaux parlementaires de la part du public. D'autres technologies créées par les OOP aident les citoyens à participer au processus législatif par des commentaires sur les projets de loi ou par des communications avec leurs représentants. La capacité des OOP et des citoyens - et même des parlements - de développer des outils innovatifs pour l'exploration et l'analyse de l'information parlementaire est considérablement augmentée grâce à la disponibilité de l'information en formats ouverts et structurés, tels que XML. Ces formats sont lisibles en machine, et permettent l'utilisation de logiciels pour la recherche, pour la visualisation et l'examen de l'information parlementaire. Pour les mêmes raisons les parlements y sont intéressés en raison de l'efficacité et des économies potentielles qui pourraient en résulter.

La disponibilité de l'information parlementaire dans des formats ouverts et structurés est insuffisante pour rendre l'information parlementaire « ouverte » de façon vraiment significative. La déclaration indique également que l'information parlementaire devrait être téléchargeable, en masse aussi, pour donner aux utilisateurs de l'information parlementaire une plus grande souplesse d'analyse et d'engagement. La diffusion de l'information en formats non propriétaires garantit que l'information ne soit pas soumise aux contrôles de propriété intellectuelle. Des politiques de confidentialité claires et concises, sans conditions d'enregistrement compliquées qui pourraient dissuader les visiteurs, devraient être adoptées.

La Déclaration contient plusieurs autres dispositions en mesure de faire en sorte que les sites web parlementaires servent mieux les utilisateurs. Pour améliorer la recherche, les informations liées (comme les projets de loi, les rapports de commissions et les transcriptions des auditions) devraient être connectées par des liens. Les URL devraient rester permanentes afin que les citoyens puissent toujours trouver les références aux informations qu'ils jugent importantes, tandis que des mesures devraient être prises pour veiller à ce que les barrières technologiques n'empêchent pas l'utilisation de l'information. Les sites web parlementaires devraient fournir des services d'alerte pour informer les citoyens sur les développements en cours, tels que la planification des auditions d'une certaine commission. Les parlements doivent également s'efforcer d'utiliser des technologies interactives permettant aux citoyens de contribuer de manière significative aux processus parlementaires et de communiquer avec leurs représentants.

National Democratic Institute. Contribution au Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement

Par le biais de la technologie, les médias traditionnels sont eux aussi en train de se diversifier, parfois par nécessité. De nombreux journaux sont confrontés à de graves difficultés financières, car de plus en plus, les gens accèdent à l'information par d'autres canaux. Les nouveaux médias basés sur le web, et parfois des blogueurs individuels, s'entassent dans l'espace qui n'était occupé, par le passé, que par les médias papier. Le World Wide Web permet également à des individus, y compris des parlementaires, de devenir leur propre éditeur d'informations dans des formats variés, dont le texte et la vidéo (peu coûteuse).

Il est trop tôt pour déterminer comment ces différents développements joueront un rôle, et quels effets de long terme ils auront sur la démocratie parlementaire, mais il semble certain qu'à court terme, un plus grand nombre de voix s'exprimeront, aussi bien celles de citoyens individuels que d'organisations citoyennes exprimant leur opinion sur des questions politiques. Il semble également probable que toujours plus de personnes et de groupes examineront et rédigeront de plus en plus fréquemment des rapports systématiques sur les parlements.

Les voix du parlement

Les voix du parlement elles aussi se diversifient de plus en plus. La technologie permet à de plus en plus d'individus et de groupes de communiquer sur le travail de la législature. Les parlements sont confrontés à un défi spécifique à cet égard, car compte tenu de leur nature, il est rarement possible d'identifier une seule personne ou un bureau qui s'exprime *au nom du* parlement. La nature même du travail du parlement – rassembler des individus, des groupes et des partis différents pour décider, à travers la discussion et le compromis, quelles doivent être les lois et les politiques du pays – implique que les parlements démocratiques aient plusieurs voix. Même les présidents et les cadres supérieurs de l'administration parlementaire doivent faire preuve de beaucoup de retenue lorsqu'ils parlent *au nom du* parlement. Parallèlement, nombreux sont ceux qui peuvent parler *du* parlement, avec ou sans retenue, comme c'est le cas des responsables politiques des partis représentés au sein de l'institution, des présidents des groupes parlementaires, des commissions et, bien sûr, des parlementaires eux-mêmes. S'il en résulte, de manière délibérée, des opinions très différentes, cela n'enlève rien à la nécessité qu'a le parlement, en tant qu'institution, d'expliquer son travail au public de manière objective et opportune, et de rendre ses actions et ses documents transparents et accessibles.

Si d'un certain point de vue la technologie permet de simplifier ces difficultés, elle représente néanmoins une épreuve à affronter. De plus en plus, les TIC donnent aux parlements davantage d'options pour communiquer avec les citoyens, grâce à la technologie mobile et à de nombreux outils. Ces nouvelles possibilités génèrent un environnement qui crée à la fois plus d'opportunités de communication et une plus grande attente de la part des citoyens, y compris dans les pays où la pénétration de l'Internet est faible. Ainsi, les parlements se trouvent incités à faire *quelque chose* pour satisfaire les citoyens qui leur demandent de communiquer à travers tous les canaux disponibles.

Comme on le verra dans les conclusions de l'enquête 2012 présentées plus loin dans ce Chapitre, de nombreux parlements s'efforcent de répondre à cette attente – en utilisant différentes méthodes pour communiquer avec le public sur le travail de l'institution. Même parmi ceux qui ne sont pas encore en condition d'utiliser ces modalités à grande échelle, l'intention de le faire est manifeste, dès qu'ils en auront les moyens et qu'ils disposeront des connaissances requises. Au fur et à mesure que les parlements réussissent dans leurs efforts, ils sont néanmoins confrontés à des questions inhérentes à toute tentative de communiquer efficacement. Comment les technologies capables de réunir des foules dans la rue peuvent-elles être utilisées pour prendre en considération les politiques publiques à l'intérieur de l'édifice du parlement ? Comment le parlement devrait-il / peut-il répondre en tant qu'institution à la communication provenant des citoyens ? Comment les parlementaires ou les commissions doivent-ils / peuvent-ils répondre ? Comment ces nouveaux outils peuvent-ils être utilisés pour assurer non seulement une communication à sens unique *de* l'institution en direction des citoyens, mais également une communication dans les deux sens *entre* l'institution et les citoyens ? Comment l'institution peut-elle tirer avantage des communications qu'elle reçoit du public ? Et, enfin, comment l'institution peut-elle favoriser une culture de l'écoute ?

RESULTATS ET CONCLUSIONS DES ENQUETES 2007/2009

L'enquête de 2007⁶ a révélé que même si les TIC étaient utilisées pour diffuser l'information au public, il existait peu de parlements réellement interactifs. Un certain nombre d'expériences étaient menées avec des blogs et d'autres technologies interactives en cours, et quelques pays faisaient des efforts pour développer les discussions en ligne et recevoir les commentaires des citoyens. Les conclusions de l'enquête 2009⁷ suggéraient que la situation était en train de changer, et qu'un plus grand nombre de parlements et de parlementaires essayaient d'utiliser ces technologies de manière plus efficace afin de faire participer les citoyens.

En 2009, plus de trois quarts des parlements ont indiqué que certains parlementaires ou la plupart d'entre eux utilisaient la messagerie électronique pour communiquer avec les citoyens, ce qui dénote une augmentation par rapport aux chiffres de 2007. Un pourcentage encore plus large montrait qu'au moins une partie des parlementaires utilisant la messagerie électronique répondait à ces messages, ce qui suggérait que la réactivité des parlementaires aux e-mails avait également augmenté. Néanmoins, seul un cinquième environ des parlements utilisaient un système automatisé de traitement et de réponse aux e-mails en arrivée ; un quart a indiqué prévoir ou envisager un tel système, mais plus de la moitié a affirmé n'en utiliser aucun, et ne pas le prévoir ni l'envisager.

Un peu plus de la moitié des parlements ayant répondu à l'enquête de 2009 a indiqué que les parlementaires utilisaient des sites web. La raison la plus souvent évoquée était de communiquer les vues personnelles du parlementaire. Trois quarts, toutefois, ont indiqué que les parlementaires sollicitaient également les commentaires et les opinions du public.

En 2009, une proportion plus importante de parlements a indiqué que les commissions utilisaient le courrier électronique, même si le pourcentage était plus faible que celui relatif aux parlementaires. De nombreuses assemblées ont déclaré que les commissions répondaient à ces messages. Cependant, seul un tiers des parlements a indiqué que les commissions utilisaient des sites web et, alors que plus de 90 pour cent déclaraient que l'objectif était de communiquer des informations sur le travail de la commission, à peine plus de la moitié a déclaré que l'objectif était la recherche de commentaires et d'opinions du public.

A côté des e-mails et des sites web, les parlements ont indiqué en 2009 qu'ils utilisaient, prévoyaient ou envisageaient de le faire, un certain nombre d'autres méthodes pour communiquer avec le public, mais aucune méthode particulière n'était alors utilisée par au moins la moitié de tous les parlements. La méthode mise en œuvre par le plus grand nombre de parlements (43 pour cent) était le webcasting des sessions plénières. Venait ensuite la technologie audio ou vidéo. Des dix méthodes utilisées par le plus petit nombre de parlements (10-16 pour cent), sept étaient interactives et intégraient quelques-unes des technologies les plus récentes, comme Twitter et Youtube. Sur la base de ce que les parlements utilisaient alors, ou indiquaient programmer ou envisager d'utiliser, le Rapport 2010 concluait qu'il était probable que les technologies à base audio – et vidéo – à sens unique seraient prédominantes au cours des années à venir. Cependant, parmi les technologies semblant bénéficier des plus grandes perspectives de croissance, les cinq premières étaient toutes interactives. L'enquête 2009 a montré que très peu de parlements avaient mené des évaluations sur ces nouvelles méthodes. Elle a également souligné le développement des téléphones mobiles et la nécessité d'évaluer les technologies mobiles dans l'enquête successive.

Les parlements ont identifié un certain nombre de difficultés importantes dans la mise en œuvre de ces technologies de la communication. La première tient au fait que dans le cas de plus d'un

6 Voir *Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement*, Chapitre VIII.

7 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, Chapitre 2.

tiers des législatures, les parlementaires n'étaient pas familiarisés avec la technologie. Le même nombre de parlements – un tiers – a indiqué qu'un problème majeur pour le public tenait à son manque de familiarité avec le processus législatif. Un cinquième des parlements a également noté que les citoyens étaient confrontés à des difficultés relatives à la technologie, à la fois en termes de familiarisation et d'accès.

En 2009, plus de 70 pour cent des parlements ont indiqué avoir des initiatives en cours pour communiquer avec les jeunes, ou en prévoir / envisager. La plupart utilisait la technologie du web à cette fin, combinée avec quelques formes de nouvelle technologie interactive, telle que les jeux, les blogs et les médias sociaux. Ces technologies interactives étaient alors utilisées par plusieurs parlements pour communiquer avec les jeunes générations plutôt qu'avec le grand public.

L'une des conclusions les plus positives en 2009 était que 85 pour cent des parlements qui avaient mis en œuvre des méthodes de communication basées sur les TIC faisaient état d'une utilisation accrue de la part des citoyens. Cela suggérait qu'il y avait de bonnes raisons d'être optimiste pour les parlements quant au potentiel représenté par les TIC pour améliorer la communication et faire participer les citoyens.

RESULTATS ET CONCLUSIONS DE L'ENQUETE 2012

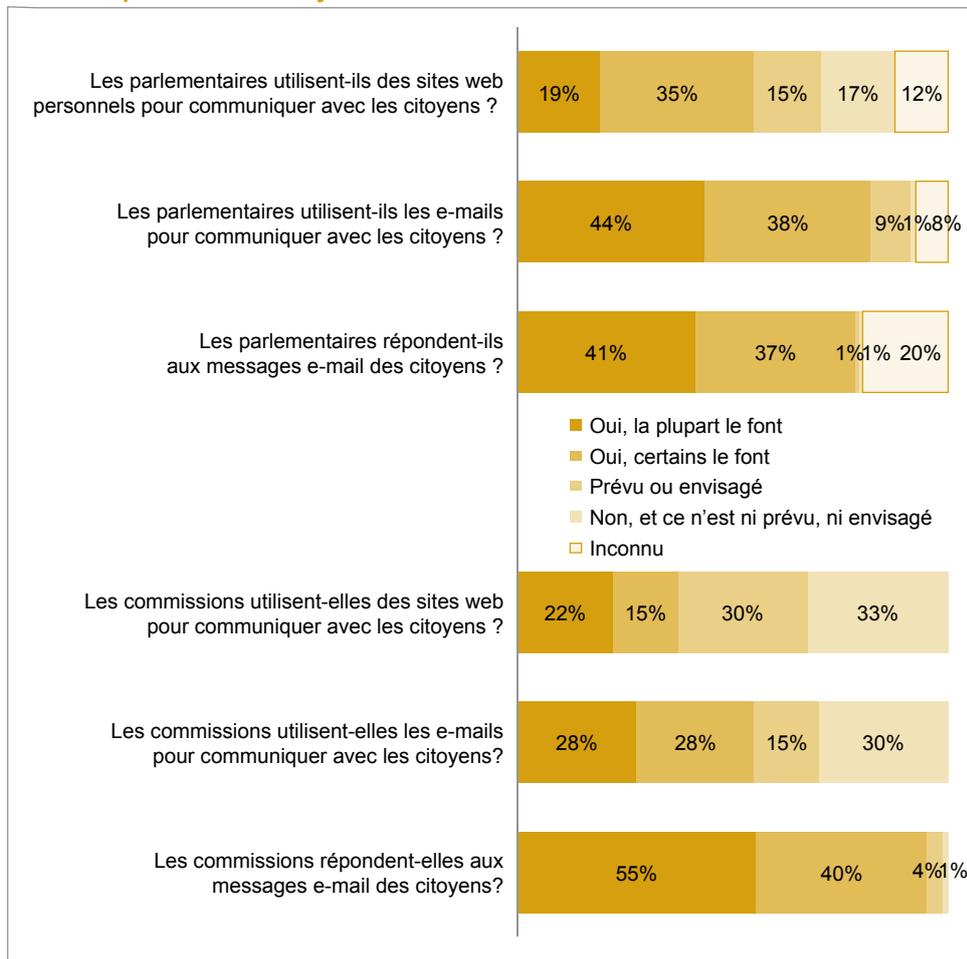
L'enquête 2012 s'est concentrée sur de nombreuses questions identiques à celles de 2009. Elle a interrogé les parlements : sur l'utilisation de la messagerie électronique et des sites web par les parlementaires et les commissions ; sur les autres méthodes de communication utilisées par le parlement, telles que le webcasting et les médias sociaux ; sur la communication avec les jeunes ; et sur les objectifs et les difficultés rencontrées dans l'utilisation des TIC pour communiquer. L'enquête 2012 a également ajouté de nouvelles questions liées à l'utilisation des technologies mobiles.

Utilisation des e-mails et des sites web par les parlementaires et les commissions

Les réponses en 2012 concernant l'utilisation par les parlementaires et les commissions des e-mails et des sites web esquissent un tableau ambivalent, avec relativement peu de changements par rapport à 2009. La synthèse suivante est basée sur les résultats décrits par le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*⁸, et sur ceux de l'enquête 2012 rapportés dans la Figure 2.1.

8 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 30

Figure 2.1: Utilisation des e-mails et des sites web par les parlementaires et les commissions pour communiquer avec les citoyens



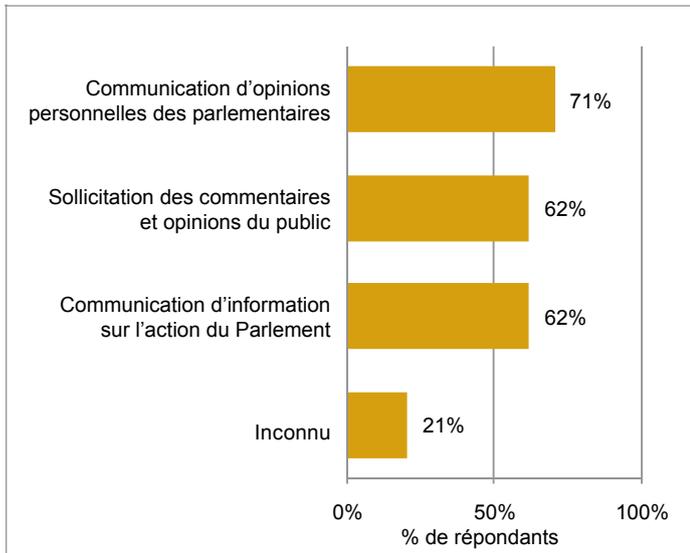
(Source : Enquête 2012, *Parlementaires*, Section 6, Questions 1, 3, 4 ; pourcentage de réponse aux e-mails envoyés par des citoyens, basé sur 126 répondants ayant indiqué que les parlementaires utilisaient les e-mails ; *Commissions*, Section 6, Questions 6, 8 et 9 ; pourcentage de réponse aux e-mails envoyés par des citoyens, basé sur 85 répondants ayant indiqué que les parlementaires utilisaient l'e-mail)

E-mail. L'utilisation de la messagerie électronique par les parlementaires a légèrement augmenté. En 2012, 82 pour cent des parlements indiquent que *la plupart* ou *certaines* parlementaires utilisent la messagerie électronique pour communiquer avec les citoyens, contre 78 pour cent en 2009. L'utilisation de la messagerie électronique par les commissions en 2012 demeure dans les mêmes proportions qu'en 2009 (56 pour cent, contre 55 pour cent). Néanmoins, en 2012 le taux de réponse des parlementaires aux e-mails a fléchi. En 2009, 88 pour cent des parlements avaient indiqué que *la plupart* ou *certaines* parlementaires utilisant la messagerie électronique répondaient aux messages des citoyens ; en 2012, le pourcentage est de 78 pour cent. Le taux de réponse des commissions aux e-mails est la même en 2012 qu'en 2009 : 95 pour cent.

L'utilisation d'un système automatisé pour gérer les e-mails a baissé en 2012, par rapport à la fois à 2009 et à 2007. Mais tout aussi important, le pourcentage de ceux prévoyant ou envisageant

L'utilisation d'un système automatisé est resté en-dessous du tiers dans les trois enquêtes⁹. Soit les parlements ne considèrent pas ces systèmes comme étant importants, soit ils ne les ont pas jugé efficaces, ou les deux.

Figure 2.2: Raisons pour lesquelles les parlementaires utilisent les sites web



(Source : Enquête 2012, Section 6, Question 2 ; pourcentages basés sur 82 répondants utilisant les sites web)

web sont utilisés par les parlementaires et les commissions, les Figures 2.2 et 2.3 illustrent les résultats respectifs de 2012. Les pourcentages sont globalement plus bas pour les parlementaires par rapport à 2009¹⁰ :

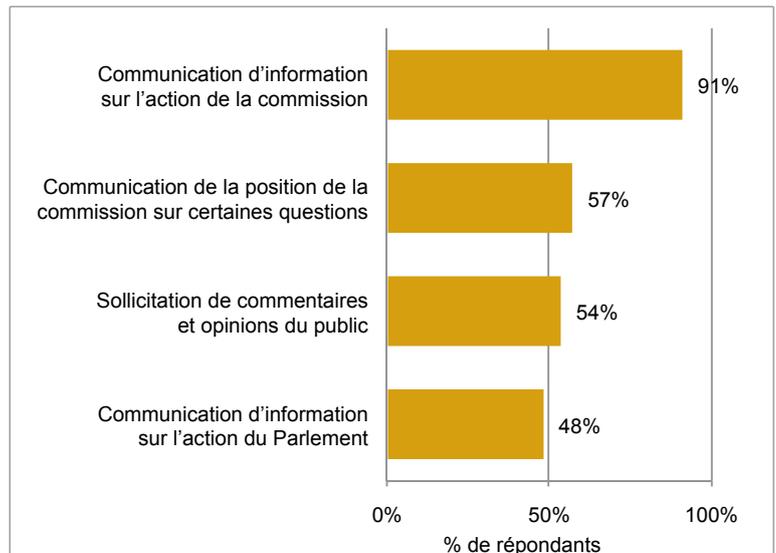
- *Communiquer les opinions personnelle des parlementaires : 71 pour cent (2012), 81 pour cent (2009) ;*
- *Solliciter les commentaires et les opinions du public : 62 pour cent (2012), 75 pour cent (2009) ;*
- *Communiquer des informations sur l'action du parlement : 62 pour cent (2012), 68 pour cent (2009).*

En ce qui concerne les commissions, les pourcentages pour chaque objectif sont restés les mêmes pour les deux années.

Sites web. En 2012, le pourcentage de parlements indiquant que *la plupart* des parlementaires utilisent les sites web était plus faible par rapport à 2009 (19 pour cent contre 25 pour cent). Cependant, davantage ont indiqué que *certain* le font, et si l'on compare les pourcentages combinés de *la plupart* et *certain*, les chiffres restent à peu près les mêmes pour les deux années (54 pour cent, contre 51). On constate une légère augmentation du nombre de parlements ayant indiqué que les commissions utilisent les sites web (en combinant *la plupart* et *certain* : 2012=37 pour cent ; 2009=34 pour cent). Si cela représente un progrès, la réalité est que les commissions partent d'un niveau très bas, à savoir que seulement 1/3 des parlements ont confirmé que les commissions utilisent les sites web.

Concernant les raisons pour lesquelles les sites

Figure 2.3: Raisons pour lesquelles les commissions utilisent les sites web



(Source : Enquête 2012, Section 6, Question 7 ; pourcentages basés sur 56 répondants utilisant les sites web)

⁹ Sources : Enquête 2012, Section 6, Question 5 ; Enquête 2009, Section 6, Question 6 ; Enquête 2007, Section 8, Question 5.

¹⁰ Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 33, Figure 2.3.

Conclusion. Sur la base des conclusions sélectives des enquêtes 2007 et 2009 ainsi que sur celles de 2012, on peut déduire qu'une situation d'équilibre a été atteinte, ou peut-être même constater un affaiblissement de l'intérêt quant à l'utilisation de la messagerie électronique et des sites web de la part des parlementaires et des commissions. Pour les premiers, l'utilisation des sites web reste au même niveau, mais les objectifs sont mineurs ; l'utilisation des e-mails est en hausse, mais le taux de réponse est en baisse. L'utilisation de sites web par les commissions est en légère hausse, mais part d'un niveau plus bas ; l'utilisation et le taux de réponse aux e-mails reste au même niveau. D'autres méthodes sont cependant susceptibles de gagner du terrain par rapport à la messagerie électronique et aux sites web (voir section suivante). S'il s'agit d'une pure hypothèse encore impossible à confirmer pour insuffisance de données, elle semble soutenable sur la base des chiffres de 2012.

Autres méthodes de communication

Encadré 2.5

Le parlement est en train de renforcer son système pour améliorer la communication avec les citoyens. Le principal canal de communication s'est révélé être à travers le site web et la chaîne télévisuelle à travers la télévision publique, sur les travaux parlementaire. Il existe désormais un plan pour mettre en place le streaming audio et vidéo, ainsi qu'une chaîne Youtube pour rejoindre un public plus large.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

La Figure 2.4 illustre les méthodes basées sur les TIC, utilisées ou envisagées par les parlements pour communiquer avec les citoyens, autres que l'e-mail ou les sites web, qui ont été signalées dans les deux enquêtes de 2012 et de 2009. Le chiffre est trié en fonction du pourcentage de parlements qui ont indiqué *utiliser* une méthode spécifique en 2012. Plusieurs conclusions importantes émergent de cette figure, concernant les changements survenus entre les résultats des enquêtes 2012 et 2009.

- Le webcasting des sessions plénières continue à être une priorité pour les parlements. Davantage de parlements indiquent utiliser le webcasting pour les sessions plénières en 2012 (52 pour cent) par rapport à 2009 (43 pour cent), et un nombre également plus élevé affirme le prévoir ou l'envisager (37 contre 29 pour cent).
- L'augmentation de l'utilisation du webcasting pour les sessions plénières est cohérente avec les conclusions de l'enquête 2009 figurant dans le Rapport 2010. Cette année-là, 29 pour cent des parlements avaient déclaré *prévoir* ou *envisager* le webcasting des sessions. En 2012, l'augmentation du pourcentage indique que 21 pour cent d'entre eux le font réellement.
- La vidéo est le mode dominant de communication dans les parlements. Parmi les méthodes indiquées comme étant utilisées par la plupart des parlements, quatre des cinq principales concernent la vidéo, deux le webcasting, et deux autres la télédiffusion. La vidéo combinée à l'audio représentent sept méthodes sur dix.
- Un nouveau média participatif est apparu pour la première fois parmi les dix premiers : les sites de réseaux sociaux tels que Facebook se sont classés en cinquième position avec 31 pour cent, et Twitter s'est classé septième, avec 29 pour cent. Ceci représente une importante augmentation d'utilisation de ces médias depuis 2009, comme on verra plus loin.

Figure 2.4 : Autres méthodes de communication avec les citoyens utilisées par les parlements : comparaison sur la totalité des répondants aux enquêtes de 2012 et de 2009

| Méthode de Communication | 2012 | | | 2009 | | |
|--|-----------|-----------------------|------------------------|-----------|-----------------------|------------------------|
| | Utilisent | Envisagent d'utiliser | Utilisent & Envisagent | Utilisent | Envisagent d'utiliser | Utilisent & Envisagent |
| Diffusion en ligne des séances plénières | 52% | 37% | 89% | 43% | 29% | 72% |
| Programmes TV (sur d'autres chaînes TV) | 44% | 16% | 60% | 35% | 11% | 46% |
| Chaîne(s) TV parlementaire (s) (diffusion TV) | 35% | 29% | 64% | 30% | 20% | 50% |
| Diffusion en ligne des programmes spéciaux | 35% | 36% | 71% | 21% | 22% | 43% |
| Sites de réseaux sociaux tels que Facebook ou MySpace | 31% | 35% | 66% | 13% | 14% | 27% |
| Diffusion en ligne des réunions de commissions | 30% | 36% | 66% | 20% | 30% | 50% |
| Twitter | 29% | 33% | 62% | 12% | 12% | 24% |
| Programmes radio (sur d'autres chaînes de radio) | 27% | 20% | 47% | 27% | 12% | 39% |
| Services d'alerte | 26% | 42% | 68% | 21% | 27% | 48% |
| TV Web parlementaire | 26% | 36% | 62% | 21% | 24% | 45% |
| Consultation électronique sur les projets de loi | 24% | 45% | 69% | 16% | 26% | 42% |
| Consultation électronique sur des questions politiques | 22% | 42% | 64% | 15% | 25% | 40% |
| Pétition électronique | 20% | 36% | 56% | 12% | 25% | 37% |
| Sondages en ligne | 18% | 30% | 48% | 11% | 25% | 36% |
| YouTube ou autre service de partage vidéo | 18% | 39% | 57% | 12% | 15% | 27% |
| Canal Satellite | 17% | 20% | 37% | 13% | 12% | 25% |
| Radio du parlement | 15% | 25% | 40% | 13% | 16% | 29% |
| Blogs | 14% | 39% | 53% | 22% | 19% | 41% |
| Groupes de discussion en ligne | 8% | 47% | 55% | 10% | 28% | 38% |
| Vidéos par e-mails | 5% | 24% | 29% | 3% | 13% | 16% |

(Sources : Enquête 2012, Section 6, Question 10 ; *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement* p. 35, Figure 2.5. Tableau trié par pourcentage des méthodes utilisées par les parlements en 2012)

Encadré 2.6

Notre expérience de Twitter s'est avérée très positive, elle nous a permis de dire nos histoires, plutôt que de les voir filtrées à travers les médias traditionnels. Nous pouvons ramener les gens vers les sites web de la Commission du Sénat, où ils peuvent visionner des informations sur nos activités et se faire une idée. Parmi ceux qui nous suivent, on trouve des journalistes, des politiciens, des actionnaires, des citoyens passionnés à la politique, des chercheurs et des étudiants. Ils débattent entre eux et participent au processus politique tout en améliorant leurs connaissances des politiques publiques et de la manière dont elles sont faites.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

La Figure 2.5 montre les pourcentages combinés de parlements, par niveau de revenu, qui *utilisent* actuellement, ou *prévoient ou envisagent d'utiliser* ces autres méthodes de communication. Comme on le voit dans les chiffres mis en évidence dans la première colonne, les parlements des pays à faible revenu utilisent des *programmes radiophoniques sur d'autres chaînes de radio* (50 pour cent) et des *programmes télévisés sur d'autres chaînes de télévision* (71 pour cent), bien plus que ne le font les parlements des pays aux niveaux de revenu plus élevés. Cette utilisation comparativement

plus importante, de la part des pays à faible revenu, des technologies disponibles depuis plus longtemps reflète les conclusions du Rapport 2010¹¹.

Encadré 2.7

Le parlement procède à des enregistrements vidéo et audio et les rend disponibles dans des formats qui peuvent être utilisés par des tiers (comme la télévision, la radio, et le secrétariat du Premier Ministre) pour les radiodiffuser en direct ou les diffuser sur le web. Mais le Parlement ne diffuse rien par lui-même.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Par contre, bien plus de parlements dans les pays à revenu élevé ont déjà mis en œuvre le webcasting pour les réunions des commissions (63 pour cent) et les sessions plénières (87 pour cent), par rapport aux parlements de pays avec d'autres niveaux de revenu (voir Figure 2.5).

Figure 2.5 : Autres méthodes de communication avec les citoyens utilisées ou prévues/envisagées par les parlements, par groupes de niveau de revenu

| Méthode de Communication | Utilisent | | | | Prévoient ou envisagent | | | |
|--|---------------|---------------------|--------------------|--------------|-------------------------|---------------------|--------------------|--------------|
| | Faible revenu | Revenu moyen faible | Revenu moyen élevé | Revenu élevé | Faible revenu | Revenu moyen faible | Revenu moyen élevé | Revenu élevé |
| Services d'alerte | 0% | 13% | 18% | 56% | 56% | 55% | 41% | 29% |
| Blogs | 0% | 3% | 17% | 26% | 50% | 58% | 37% | 24% |
| Consultation électronique sur les projets de loi | 5% | 23% | 40% | 18% | 53% | 65% | 33% | 40% |
| Consultation électronique sur des questions politiques | 5% | 13% | 38% | 23% | 58% | 60% | 30% | 34% |
| Pétition électronique | 0% | 12% | 32% | 21% | 28% | 58% | 27% | 33% |
| Groupes de discussion en ligne | 0% | 6% | 7% | 15% | 50% | 58% | 44% | 40% |
| Sondages en ligne | 6% | 24% | 18% | 20% | 28% | 55% | 27% | 18% |
| Radio du parlement | 17% | 9% | 15% | 20% | 44% | 45% | 22% | 5% |
| Chaîne(s) TV parlementaire (s) (diffusion TV) | 17% | 24% | 45% | 43% | 44% | 50% | 24% | 12% |
| TV Web parlementaire | 0% | 14% | 26% | 43% | 53% | 66% | 24% | 18% |
| Programmes radio (sur d'autres chaînes de radio) | 50% | 28% | 31% | 13% | 28% | 38% | 17% | 8% |
| Canal Satellite | 0% | 9% | 20% | 29% | 41% | 36% | 10% | 7% |
| Sites de réseaux sociaux tels que Facebook ou MySpace | 24% | 38% | 31% | 31% | 29% | 38% | 36% | 36% |
| Programmes TV (sur d'autres chaînes TV) | 71% | 35% | 47% | 38% | 12% | 35% | 12% | 7% |
| Twitter | 17% | 10% | 36% | 40% | 22% | 53% | 27% | 29% |
| Vidéos par e-mails | 0% | 0% | 10% | 5% | 33% | 29% | 22% | 20% |
| Diffusion en ligne des réunions de commission | 6% | 7% | 20% | 63% | 53% | 57% | 41% | 11% |
| Diffusion en ligne des séances plénières | 6% | 31% | 54% | 87% | 67% | 54% | 39% | 11% |
| Diffusion en ligne de programmes spéciaux | 6% | 15% | 40% | 59% | 61% | 58% | 33% | 14% |
| YouTube ou autre service de partage vidéo | 6% | 17% | 23% | 21% | 33% | 41% | 35% | 45% |

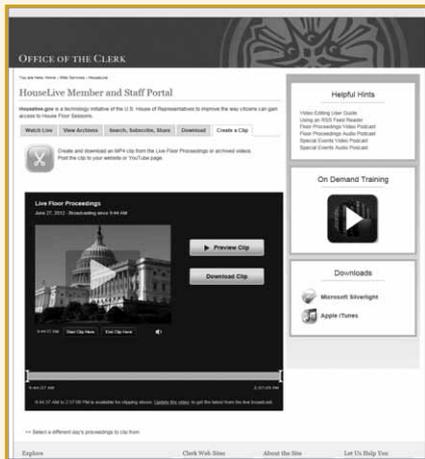
(Source : Enquête 2012, Section 6, Question 10 ; chiffres triés par méthodes classées selon ordre alphabétique)

11 Voir Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement, p. 38, Figure 2.8.

Encadré 2. 8

HouseLive.gov – Chambre des Représentants des Etats-Unis

HouseLive.gov est le service de streaming vidéo de la Chambre des Représentants des Etats-Unis d’Amérique, qui diffuse et archive toutes les séances de la Chambre. Depuis sa mise en fonction en avril 2010, des milliers de personnes ont ainsi pu regarder les séances à travers ce service. Au cours des deux dernières années, le Bureau du Secrétaire général a continué à améliorer HouseLive en renforçant les capacités de recherche, et en ajoutant un lecteur intégré qui peut être placé sur les sites web des parlementaires, ainsi qu’une interface utilisateur repensée et une aide pour les terminaux mobiles.

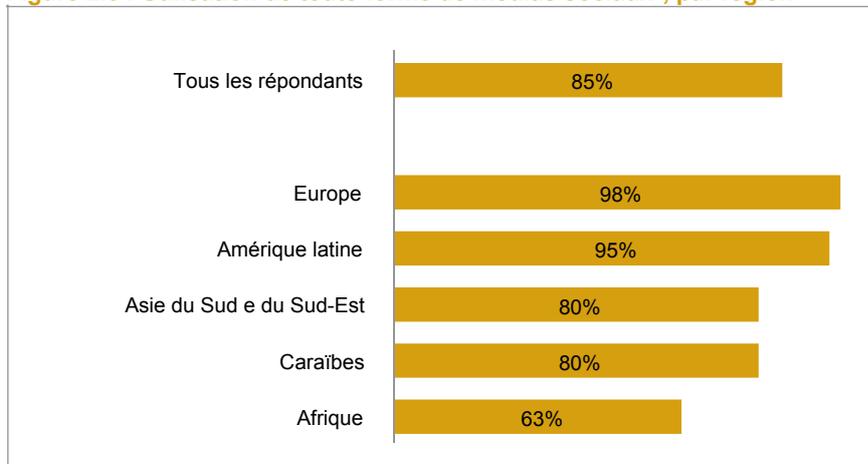


En mai 2011, le Bureau du Secrétaire général a mis inauguré un outil de découpage vidéo interne à HouseLive pouvant être utilisé par les bureaux des parlementaires pour poster des vidéos de la plénière sur leurs sites web ou sur des médias sociaux. Cet outil de découpage vidéo fonctionne à la fois sur la diffusion vidéo en direct, et sur les archives. L’outil a été conçu pour être facile à utilisé : une fois que l’on a choisi les points de début et de fin de la vidéo, en pressant sur le bouton de téléchargement, le bureau du Parlementaire peut sauvegarder la version MP4 de la vidéo sur son ordinateur. Cet instrument possède également une caractéristique qui permet d’obtenir un aperçu du clip vidéo créé avant de le télécharger sur son PC. A l’issue de la première année de mise en service de l’outil de découpage vidéo, plus de 2000 clips ont été créés.

Bureau du Secrétaire général la Chambre des Représentants des Etats-Unis d’Amérique. Contribution au Rapport mondial 2012 sur l’e-Parlement)

Il est également intéressant de noter que, alors que les formes individuelles de médias sociaux considérées en soi, tels que les sites de réseaux sociaux ou les consultations électroniques, sont encore relativement peu utilisées par les parlements, par contre, l’utilisation de *toute forme* de médias sociaux par les parlements est élevée dans toutes les régions. La Figure 2.6 indique le pourcentage de parlements utilisant *toute forme* de médias sociaux pour tous les répondants et pour chaque région.

Figure 2.6 : Utilisation de toute forme de médias sociaux*, par région



(Source : Enquête 2012, Section 6, Question 10)

* L’utilisation d’un média social comprend au moins l’une des méthodes suivantes pour communiquer avec les citoyens : *Pétition électronique ; Consultation électronique sur des projets de loi ; Consultation électronique sur des questions de politique ; Groupe de discussion en ligne ; Blogs ; Youtube ou autre service de partage de vidéos ; Twitter ; sites de réseau social tel que Facebook ou MySpace ; Sondages en ligne.* (Les e-mails et les sites web personnels ne sont pas inclus).

Méthodes prévues ou envisagées

Un tableau un peu différent se dessine dès lors que l'on examine uniquement le pourcentage de parlements *prévoyant* ou *envisageant* des méthodes de communication particulières en 2012, et ne les utilisant pas actuellement (voir Figure 2.7). Parmi les 10 premières méthodes, celles qui se basent sur la vidéo chutent dans la moitié inférieure, à l'exception de Youtube, qui se classe cinquième. La première moitié comprend :

- Les groupes de discussion en ligne
- Les consultations électroniques sur des projets de loi
- Les services d'alerte
- Les consultations électroniques sur des questions politiques

Il est également intéressant de noter qu'en 2012, un pourcentage plus élevé de parlements indique prévoir une utilisation de méthodes plus diversifiées qu'en 2009. La Figure 2.6 fournit le pourcentage de parlements *prévoyant* ou *envisageant* d'utiliser les différentes méthodes de communication, tel qu'il apparaît dans les enquêtes des deux années de référence. La Figure 2.7 illustre le pourcentage pour l'année 2012. Cette année, 30 pour cent ou plus des parlements ont indiqué que 14 méthodes étaient prises en considération. Comme on le voit dans la dernière colonne de la Figure 2.7, seule une méthode (webcasting des réunions de commission) a atteint le seuil de 30 pour cent en 2009.

Figure 2.7 : Autres méthodes de communication avec les citoyens prévues ou envisagées par les parlements en 2012 et en 2009

| Classement 2012 | Méthode | 2012 Envisagent | 2009 Envisagent |
|-----------------|--|-----------------|-----------------|
| 1 | Groupes de discussion en ligne | 47% | 28% |
| 2 | Consultation électronique sur les projets de loi | 45% | 26% |
| 3 | Services d'alerte | 42% | 27% |
| 4 | Consultation électronique sur des questions politiques | 42% | 25% |
| 5 | YouTube ou autre service de partage vidéo | 39% | 15% |
| 6 | Blogs | 39% | 19% |
| 7 | Diffusion en ligne des séances plénières | 37% | 29% |
| 8 | Diffusion en ligne de programmes spéciaux | 36% | 22% |
| 9 | Diffusion en ligne de réunions de commission | 36% | 30% |
| 10 | TV Web parlementaire | 36% | 24% |
| 11 | Pétition électronique | 36% | 25% |
| 12 | Sites de réseaux sociaux tels que Facebook ou MySpace | 35% | 14% |
| 13 | Twitter | 33% | 12% |
| 14 | Sondages en ligne | 30% | 25% |
| 15 | Chaine(s) TV parlementaire(s) (diffusionTV) | 29% | 20% |
| 16 | Radio du parlement | 25% | 16% |
| 17 | Vidéos par e-mails | 24% | 13% |
| 18 | Programmes radio (sur d'autres chaînes de radio) | 20% | 12% |
| 19 | Canal Satellite | 20% | 12% |
| 20 | Programmes TV (sur d'autres chaînes TV) | 16% | 11% |

(Sources : Enquête 2012, Section 6, Question 10 ; *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 32, Figure 2.5)

Encadré 2.9

Surtout depuis 2007, le Parlement a accompli un effort significatif pour faire participer les citoyens par le biais des TIC. Le Parlement fournit toutes les informations pertinentes et donne aux citoyens des outils pour accroître leur participation. Les citoyens peuvent consulter le processus législatif dans sa totalité et les documents connexes sur le site web parlementaire ; la commission parlementaire promeut la création d'un forum de discussion en ligne, ouvert à tous, pour permettre au public de discuter les initiatives législatives. Nous avons également une application informatique pour le recueil de données en ligne concernant les initiatives législatives. Cet outil rend immédiatement disponibles les Contributions/Participations des citoyens concernant un projet de loi ou diverses initiatives autonomes dans différentes structures.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Enfin, comme le montre la Figure 2.8, on verra peut-être dans les prochaines années une intégration intéressante des méthodes de communication utilisées par les parlements. La figure montre le pourcentage combiné de ceux qui *utilisent* actuellement et de ceux qui *prévoient ou envisagent* d'utiliser différentes modalités. Les cinq premières sont basées sur la vidéo (1, 2, 6, 8, et 10), quatre sont des méthodes interactives plus récentes (3, 5, 7, 9) et une représente (vraisemblablement) la forme web des services d'alerte traditionnels (4). Compte tenu du fait que ces méthodes interactives sont récentes, et puisque la manière dont elles peuvent être utilisées plus efficacement par les parlements n'est pas encore claire, il sera important d'étudier les développements futurs dans ce domaine, et de partager les enseignements et bonnes pratiques susceptibles d'émerger.

Figure 2.8 : Autres méthodes de communication avec les citoyens utilisées ou prévues par les parlements en 2012

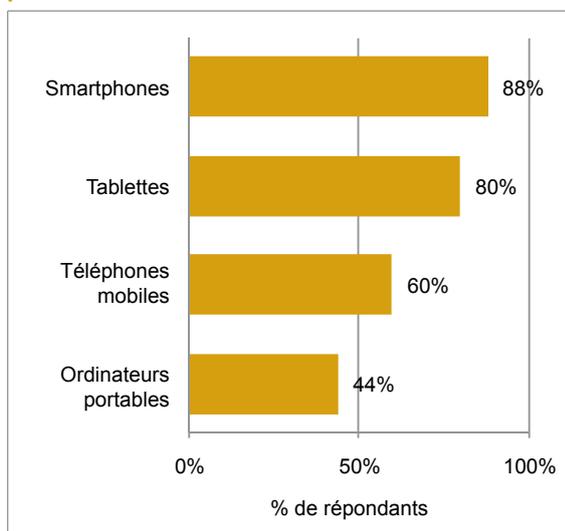
| Classement | Méthode de Communication | Utilisent ou envisagent |
|------------|---|-------------------------|
| 1 | Diffusion en ligne des séances plénières | 89% |
| 2 | Diffusion en ligne de programmes spéciaux | 71% |
| 3 | Consultation électronique sur les projets de loi | 69% |
| 4 | Services d'alerte | 68% |
| 5 | Sites de réseaux sociaux tels que Facebook ou MySpace | 66% |
| 6 | Diffusion en ligne des réunions de commission | 66% |
| 7 | Consultation électronique sur les projets de loi | 64% |
| 8 | Chaîne(s) TV parlementaire(s) (diffusionTV) | 64% |
| 9 | Twitter | 62% |
| 10 | TV Web parlementaire | 62% |
| 11 | Programmes TV (sur d'autres chaînes TV) | 60% |
| 12 | YouTube ou autre service de partage vidéo | 57% |
| 13 | Pétition électronique | 56% |
| 14 | Groupes de discussion en ligne | 55% |
| 15 | Blogs | 53% |
| 16 | Sondages en ligne | 48% |
| 17 | Programmes radio (sur d'autres chaînes de radio) | 47% |
| 18 | Radio du parlement | 40% |
| 19 | Canal Satellite | 37% |
| 20 | Vidéos par e-mails | 29% |

(Source : Enquête 2012, Section 6, Question 10)

Dispositifs et applications mobiles

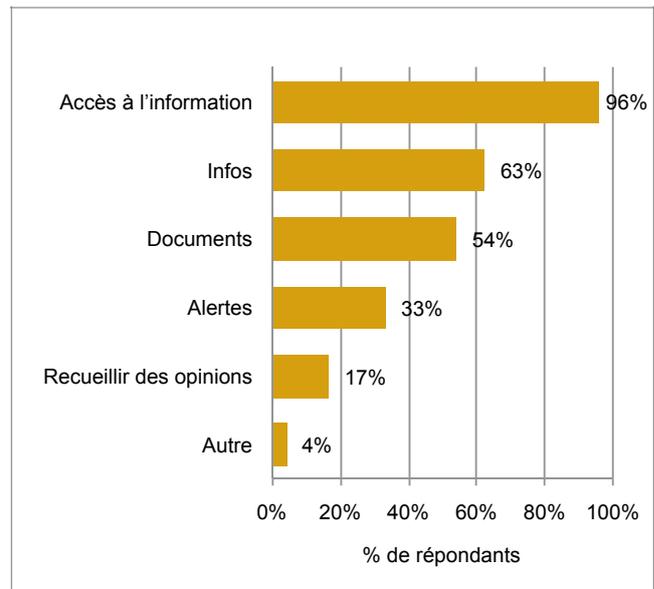
Comme on l'a noté précédemment, les technologies mobiles ont fait l'objet d'une attention particulière dans l'enquête 2012. Si seulement 25 pour cent des parlements ont indiqué utiliser les technologies mobiles pour communiquer avec les citoyens¹², 41 pour cent prévoient ou envisagent de le faire. Il est particulièrement intéressant de constater que parmi les 25 pour cent qui utilisent actuellement ces technologies mobiles, les deux tiers ont développé des applications conçues spécialement pour les appareils mobiles¹³. Beaucoup sont en faveur d'applications pour les smartphones et les tablettes (voir Figure 2.9), en particulier pour fournir un accès aux informations parlementaires (voir Figure 2.10). Vingt-quatre parlements ont indiqué qu'ils diffusent en direct des débats parlementaires sur les appareils mobiles¹⁴. Comme on le verra au Chapitre 4, cet état de fait reflète l'utilisation croissante de la technologie mobile pour assister les parlementaires et le travail du parlement.

Figure 2.9 : Dispositifs mobiles basés sur une application spécifique développée par les parlements



(Source : Enquête 2012, Section 6, Question 18; 25 répondants)

Figure 2.10 : Objectifs visés par les applications mobiles spécifiques développées par les parlements



(Source : Enquête 2012, Section 6, Question 19 ; 24 répondants)

Communication avec les jeunes

Communiquer avec les jeunes reste une priorité pour de nombreux parlements, même si les pourcentages n'ont pas augmenté de manière significative depuis 2009. A la question de savoir si le parlement utilise dans ce but des méthodes basées sur les TIC, 39 pour cent ont répondu *oui* (37 pour cent en 2009) et 35 pour cent ont répondu *prévoir* ou *envisager* de le faire (36 pour cent en 2009). Le nombre de ceux qui ont répondu *non* est resté constant, avec environ un quart des répondants¹⁵.

¹² Source : Enquête 2012, Section 6, Question 16.

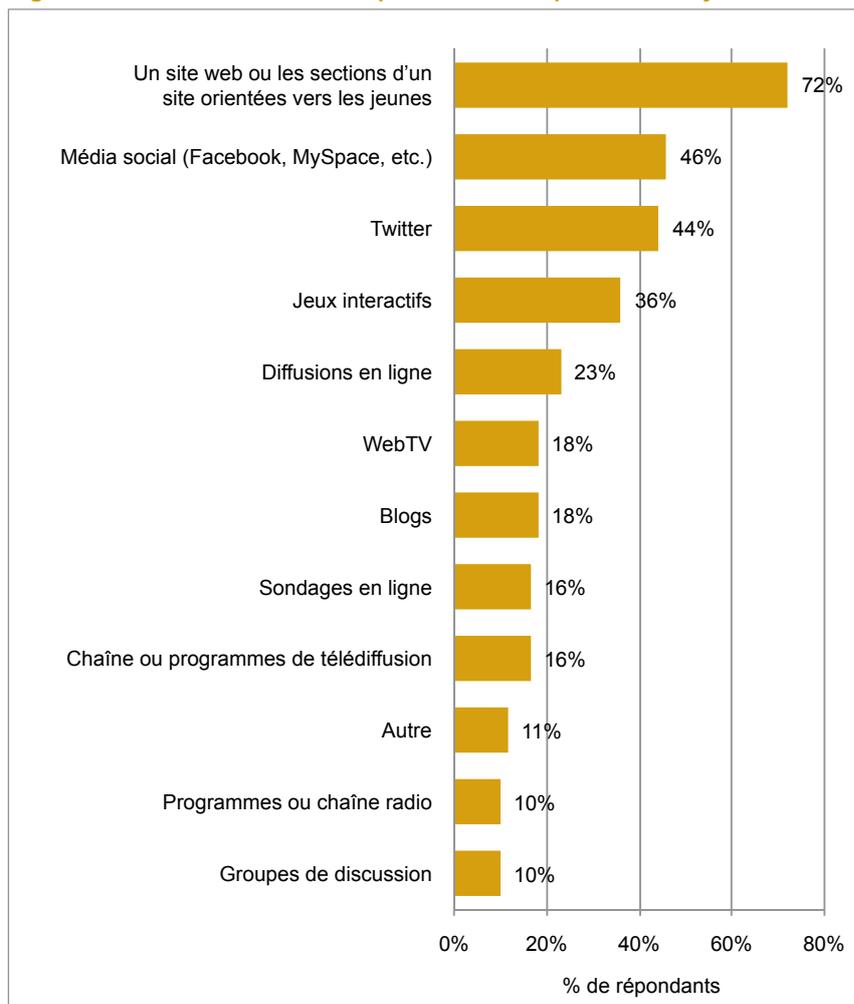
¹³ Source : Enquête 2012, Section 6, Question 17.

¹⁴ Source : Enquête 2012, Section 6, Question 20.

¹⁵ Source : Enquête 2012, Section 6, Question 14. Les résultats de l'enquête 2009 figurent dans le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 45.

Les méthodes utilisées pour communiquer avec les jeunes sont elles aussi restées globalement les mêmes (voir Figure 2.11 pour les résultats de 2012), sauf que l'utilisation des médias sociaux a augmenté en 2012 (2012=46 pour cent ; 2009=34 pour cent) ; Twitter a progressé (2012=44 pour cent ; 2009=30 pour cent) ; mais les jeux ont légèrement baissé (2012=36 pour cent ; 2009=40 pour cent)¹⁶.

Figure 2.11 : Méthodes utilisées pour communiquer avec les jeunes



(Source : Enquête 2012, Section 6, Question 15 ; 61 répondants)

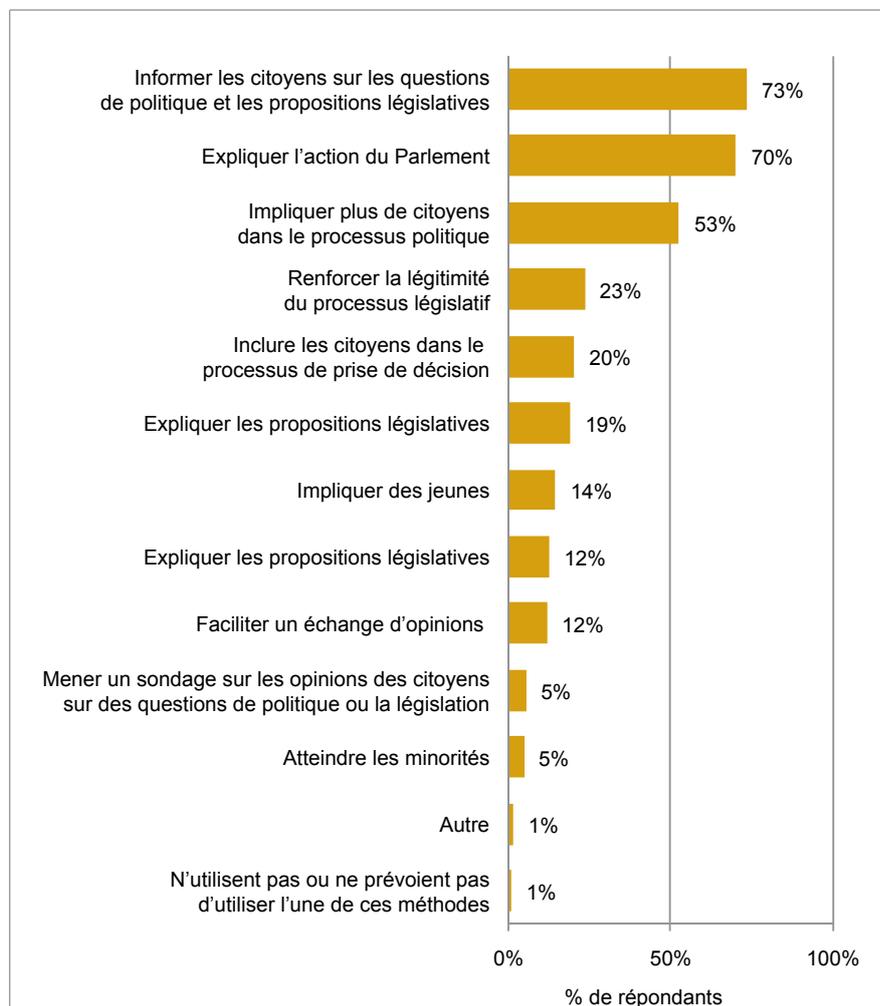
16 Les résultats de l'enquête 2009 figurent dans le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 46, Figure 2.13.

Objectifs de la communication

Les trois objectifs les plus importants dans l'utilisation de méthodes de communication basées sur les TIC sont restés les mêmes en 2012, bien que le pourcentage de parlements ayant opté pour les deux premiers ait augmenté (voir Figure 2.12 pour les résultats de 2012¹⁷). Ces objectifs étaient :

1. *Informers les citoyens sur les questions de politique et les projets de loi* : 2012=73 pour cent ; 2009=67 pour cent ;
2. *Expliquer ce que fait le Parlement* : 2012=70 pour cent ; 2009=59 pour cent ;
3. *Faire davantage participer les citoyens* : 2012=53 pour cent; 2009=54 pour cent.

Figure 2.12 : Principaux objectifs dans l'utilisation de méthodes de communication basées sur les TIC



(Source : Enquête 2012, Section 6, Question 11)

La seule préoccupation, quant à ces résultats, est que le pourcentage de parlements ayant pour objectif de faire participer davantage les citoyens est demeuré identique entre 2012 et 2009, et que cet objectif est le troisième sur la liste, après « informer » et « expliquer ». Cela peut se comprendre dans le contexte des conclusions précédemment discutés c'est à dire que la communication à sens unique, comme la vidéo, reste prédominante parmi les différentes modalités (voir Figure 2.4

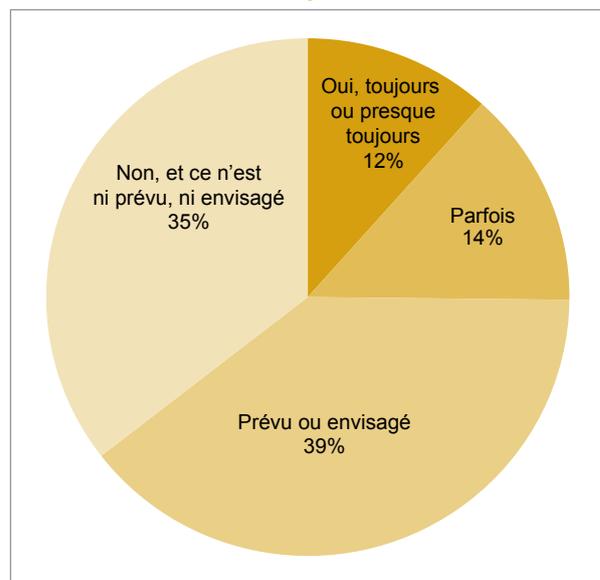
17 Les résultats de l'enquête 2009 figurent dans le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 42.

plus haut). Il sera important de surveiller l'évolution de la situation, surtout en considération du fait que les modalités à double sens ou interactives tendent à s'imposer de plus en plus, comme l'illustre la Figure 2.6.

Politiques et pratiques concernant les communications des citoyens

Seuls 16 pour cent des parlements signalent avoir une politique pour la conservation des communications électroniques reçues des citoyens ; 39 pour cent affirment qu'ils prévoient ou envisagent une telle politique¹⁸. Pour ce qui est de la pratique actuelle, 26 pour cent indiquent ne *jamais* utiliser, ou *parfois* utiliser, des outils spécifiques pour aider à collecter et classer plus efficacement les commentaires des citoyens (voir Figure 2.13). Ce résultat semble être en ligne avec ceux obtenus précédemment, selon lesquels très peu de parlements disposent d'un système pour aider les parlementaires à gérer et répondre aux e-mails des citoyens. Il apparaît clairement que bien que de nombreux parlements souhaitent faciliter les communications avec les citoyens, ils n'ont pas encore défini de politiques ou de systèmes qui leur permettent de gérer et de tirer profit plus efficacement de ces communications.

Figure 2.13 : Utilisation d'outils destinés à organiser les commentaires des citoyens



(Source : Enquête 2012, Section 6, Question 23)

Tendances dans l'utilisation des TIC pour la communication par les citoyens

Lors de l'enquête de 2009, 85 pour cent des parlements indiquaient que la communication des citoyens au moyen des différentes méthodes basées sur les TIC s'était développée, depuis que celles-ci étaient disponibles¹⁹. Ce pourcentage demeure proche des 79 pour cent de 2012 (voir Figure 2.14). Il s'agit d'un résultat positif.

Il convient de noter néanmoins que ces pourcentages portent uniquement sur les parlements des pays dont les citoyens disposent de moyens pour communiquer par le biais de méthodes basées sur la technologie. En réponse à cette même question lors de l'enquête 2012, 18 pour cent (près d'un cinquième) des parlements indiquent que les citoyens n'utilisent pas de méthodes basées sur les TIC pour communiquer avec le parlement²⁰.

Encadré 2.10

La plupart de nos concitoyens ne possèdent pas d'ordinateur personnel et un très grand nombre d'entre eux n'est pas familiarisé avec l'informatique ou Internet.

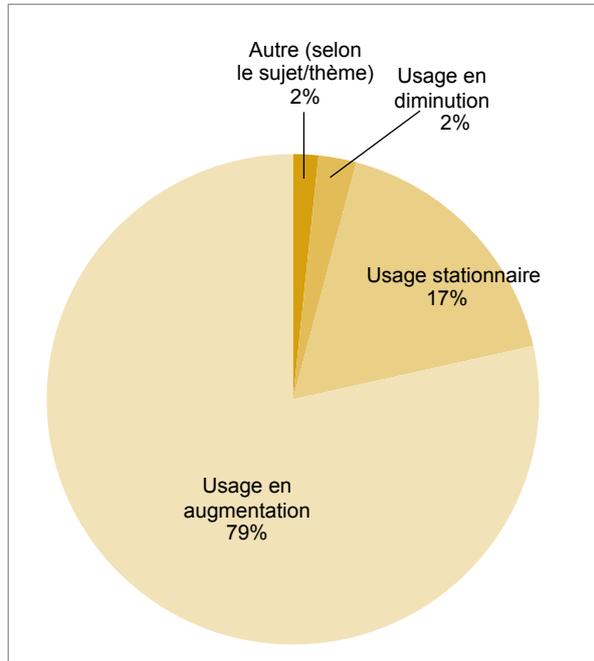
Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

18 Source : Enquête 2012, Section 6, Question 22. A noter que cette question était nouvelle en 2012, et que la comparaison avec 2009 n'était pas possible.

19 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 48, Figure 2.15.

20 Source : Enquête 2012, Section 6, Question 24, 121 répondants.

Figure 2.14 : Tendances dans l'utilisation par les citoyens de méthodes de communication basées sur la technologie



(Source : Enquête 2012, Section 6, Question 24 ; 121 répondants)

Pris dans leur ensemble, ces résultats soulignent le potentiel des TIC pour améliorer la communication entre les parlements et les citoyens, mais également le fossé existant lorsque la communication basée sur la technologie n'est pas une option.

Difficultés de la communication basée sur les TIC

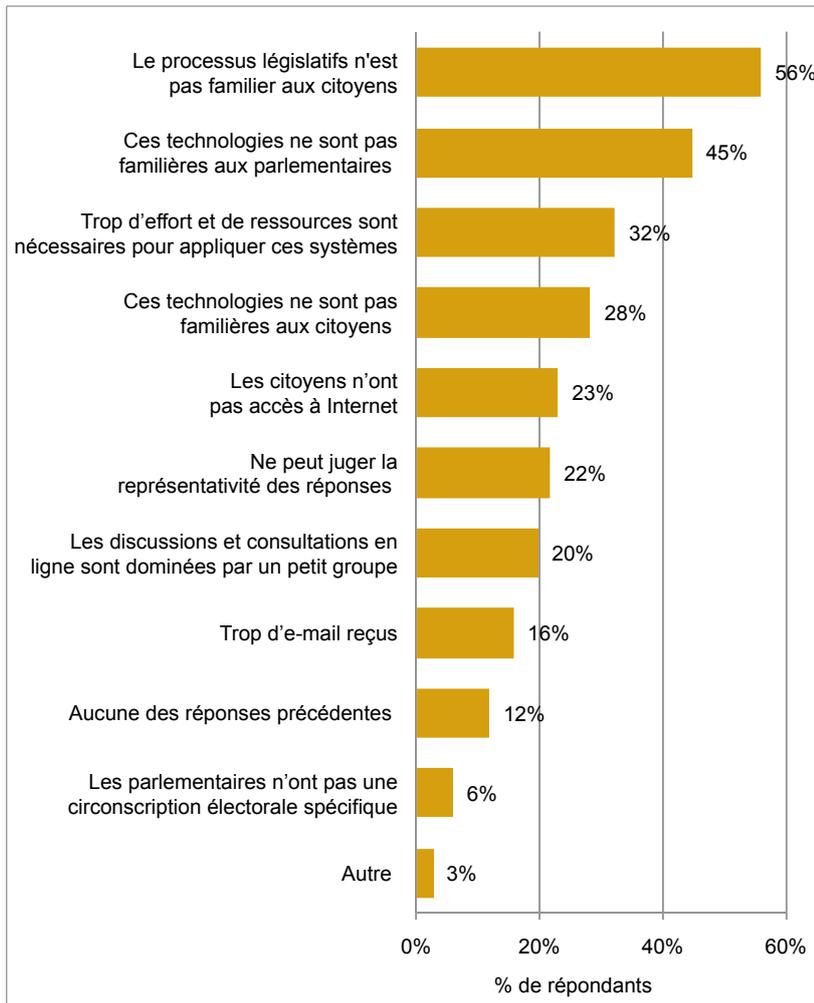
Enfin, il convient de noter les difficultés que rencontrent les parlements dans l'utilisation des technologies de la communication. En 2009²¹, les trois principales étaient :

- *Ces technologies ne sont pas familières aux parlementaires* (2009=37 pour cent) ;
- *Le processus législatif n'est pas familier aux citoyens* (2009=32 pour cent) ;
- *Trop d'effort et de ressources sont nécessaires pour appliquer ces systèmes* (2009=26 pour cent).

Ces trois difficultés subsistent en 2012, mais les pourcentages de parlements les évoquant ont changé de manière importante (voir Figure 2.15). La compréhension du processus législatif par les citoyens est devenu le problème numéro un, mentionné par 56 pour cent des parlements, en augmentation de plus de 50 pour cent par rapport à 2009. Le problème lié au manque de familiarité des parlementaires avec la technologie a été cité par 45 pour cent des parlements, avec une hausse de 40 pour cent. 32 pour cent des parlements évoquent les efforts et les ressources nécessaires, avec une augmentation de 23 pour cent. Il ne fait aucun doute que les difficultés subsistent, et qu'elles concernent un nombre croissant de parlements, ce qui reflète peut-être la volonté de plusieurs parlements d'utiliser les TIC pour améliorer la communication.

²¹ Les résultats de l'enquête 2009 sont dans le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 44, Figure 2.12.

Figure 2.15 : Difficultés dans l'utilisation des technologies de la communication



(Source : Enquête 2012, Section 6, Question 13 ; 152 répondants)

Il est également important de noter qu'un nombre croissant de parlements s'efforcent d'évaluer ces différentes méthodes afin de pouvoir en déterminer la valeur. Le pourcentage de parlements actuellement en train de mener de telles évaluations a plus que doublé, passant de 17 pour cent en 2009 à 36 pour cent en 2012²². Il faut espérer que les résultats de ces évaluations seront de plus en plus partagés entre les parlements.

²² Sources Enquête 2012, Section 6, Question 12 ; Enquête 2009, Section 6, Question 15.

Chapitre 3

Réaliser l'ouverture, la transparence et la responsabilité à travers les sites web

INTRODUCTION

Comme les résultats présentés dans le Chapitre 2 l'indiquent, les parlements utilisent des méthodes différentes pour atteindre les citoyens et les impliquer dans le processus politique. C'est dans la mesure du succès de ces efforts qu'ils influent sur la perception du parlement en tant qu'institution ouverte et transparente. Cependant, et malgré la croissance prévue envisagée, une utilisation efficace, convergente et structurée de ces méthodes de communication par la majorité des parlements prendra plusieurs années à se mettre en place. Aujourd'hui, les sites web parlementaires restent les outils principaux dont disposent les parlements pour faire connaître leur travail et leurs documents à la société civile, aux médias et aux citoyens.

Depuis l'enquête de 2007, plus de 90 pour cent des parlements ont signalé avoir un site web. Ces sites rendent disponibles diverse sources d'information. Les meilleurs d'entre eux intègrent un large éventail de documents et de données législatives et politiques concernant le travail du parlement qui sont conservés dans de utiles archives accessibles au public. Une assemblée législative qui aspire à une transparence majeure fournira aux citoyens, par l'intermédiaire de son site web, un accès en temps réel aux informations les plus récentes concernant les propositions législatives, les activités de contrôle et le budget national. Elle rendra également disponible les moyens de comprendre le fonctionnement du parlement, l'identité de ses membres, leurs activités et les moyens permettant d'engager le dialogue avec eux. Dans un souci d'ouverture et d'accessibilité, il fournira des informations sous des formats variés, y compris texte et vidéo, en utilisant diverses méthodes permettant aux citoyens un accès rapide et simple à ce qu'ils cherchent et de mieux comprendre ce qu'ils trouvent. A des fins d'intégration, ils adopteront des standards ouverts pour leurs données et documents qui réduisent les obstacles à l'accès aux archives publiques pour tous les citoyens.

Au cours de la dernière décennie, les objectifs des sites web parlementaires sont devenus plus complexes et difficiles à réaliser. Au début, leur fonction principale était de fournir des informations de base sur l'histoire, les fonctions, la *leadership* et les membres du parlement. Ensuite, ils ont rapidement été chargés de publier les copies des textes officiels des propositions législatives, les comptes rendus des débats et les résumés des séances plénières, ainsi que les copies des documents de commissions. Avec l'apparition des technologies de diffusion en ligne, ils sont devenus des véhicules de retransmission en direct des séances plénières et d'autres réunions officielles. Avec l'émergence du web interactif, certains parlements ont muni leur site

d'instruments aptes à stimuler une communication réciproque entre les parlementaires et les citoyens, invitant ces derniers à partager leur opinion et les impliquant dans le processus politique.

Il a également fallu améliorer les méthodes d'accès au contenu des sites web. Outre l'acquisition de copies de textes, de nombreux parlementaires et citoyens utilisent des moteurs de recherche pour trouver des documents et des discours spécifiques. Les services d'alerte leur permettent d'être informés en cas d'introduction et de modification de propositions législatives, d'archivage de documents de commissions, ainsi que des activités et discours des parlementaires. De plus en plus, ils peuvent se renseigner sur le parlement à l'aide de moyens divers tels que la diffusion audio et vidéo en ligne, en temps réel ou par des archives accessibles à la demande.

Peu à peu, les parlements ont également dû améliorer la conception et la convivialité de leur site web afin d'assurer une meilleure compréhension et une bonne navigation. Il a également été nécessaire d'en améliorer l'accessibilité, afin que chacun puisse s'en servir, y compris les personnes ayant un handicap. De plus, ils ont dû traiter un certain nombre de questions liées, comme par exemple l'existence de plusieurs langues officielles.

Les défis les plus récents ont deux origines distinctes – l'évolution technologique et les exigences croissantes de la société civile. Les nouvelles technologies mobiles offrent la possibilité d'accéder aux informations des sites web, sous forme de textes et de vidéos, par un nombre croissant de dispositifs sans fil. Bien que cela nécessite des efforts de développement technique supplémentaires, beaucoup de parlements sont déjà en train s'évoluer, dans l'intérêt de leurs membres qui souhaitent accéder aux informations parlementaires où qu'ils se trouvent. Parallèlement, la société civile exige plus d'informations disponibles non seulement sur le site web du parlement mais également à travers des applications permettant le téléchargement en masse (de grandes quantités de documents), en formats standard ouvert.

De plus en plus, les sites web parlementaires constituent le véhicule à travers lequel parlementaires et comités réalisent la promotion de leur responsabilité envers l'électorat, en présentant leur travail de manière innovatrice, par exemple en reliant sur une seule page leurs fonctions, responsabilités, activités, discours et d'autres archives. En plus, de leur propre initiative ou, du fait de la promulgation des lois sur la transparence, de plus en plus de parlements indiquent sur leur site web les salaires et les émoluments des membres et des équipes, les dépenses de missions et d'autres renseignements relatifs aux coûts de l'institution.

Les sites web sont également devenus des auxiliaires précieux pour les parlements auxquels ils consentent une plus grande efficacité dans leur travail. Grâce à leur sophistication croissante et à la disponibilité de contenus fiables et à jour, ils sont devenus d'indispensables sources d'information pour beaucoup de parlementaires, commissions et membres du personnel.

Au-delà de ces fonctions, un de leurs objectifs principaux reste cependant de favoriser l'instauration d'une culture de la transparence, de l'ouverture et de la responsabilité. C'est également la raison première pour laquelle l'Union interparlementaire (UIP) a révisé ses *Principes directeurs relatifs au contenu et à la structure des sites web parlementaires*¹ publiés en 2000 et les a réédités sous le titre de *Principes directeurs relatifs aux sites web parlementaires*, en mars 2009². Un des intérêts stratégiques de ce document réside dans les recommandations et normes qu'il offre pour aider les parlements à évaluer et améliorer non seulement leur efficacité, mais aussi leur niveau de transparence.

Il est à remarquer que les *Principes directeurs relatifs aux sites web parlementaires*, disponibles en plusieurs langues, sont considérablement utilisés depuis leur publication, comme l'indique la Figure 3.2

1 Union interparlementaire, *Principes directeurs relatifs au contenu et à la structure des sites web parlementaires*, Genève : Union interparlementaire, 2000 [<http://www.ipu.org/cntr-e/web.pdf>].

2 Union interparlementaire, *Principes directeurs relatifs aux sites web parlementaires*, Genève : Union Interparlementaire, 2009 [www.ictparliament.org/resources/guidelines_en.pdf].

ci-après dans ce même chapitre. Les membres de divers parlements participant à une réunion internationale en février 2012 ont suggéré la révision des *Principes directeurs* dans un avenir proche, afin d'y intégrer les éléments concernant les standards ouverts de données et de documents, ainsi que des instructions afin d'opérer une évaluation interne du niveau de transparence et d'ouverture des parlements³.

RESUME DES RESULTATS DES ENQUETES 2007/2009

Les résultats de l'enquête de 2007, publiés dans le *Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement*, ont illustré l'utilisation généralisée des sites web parlementaires. La plupart de ces sites web fonctionnaient convenablement en ce qui concerne la disponibilité des informations générales sur le parlement, mais beaucoup d'entre eux ne contenaient pas d'informations importantes sur les activités législatives, et plus particulièrement les documents des commissions et les documents explicatifs. Le Rapport a également montré que des progrès étaient nécessaires pour relier les propositions législatives et les informations s'y rapportant, afin de fournir un cadre plus complet des projets de loi. Un nombre important de parlements pratiquaient des évaluations formelles de la facilité d'utilisation de leur site (ou les prévoyaient), mais beaucoup moins répondaient aux normes d'accessibilité aux personnes ayant un handicap. Beaucoup d'entre eux diffusaient les séances plénières, et un certain nombre prévoyait l'introduction de cette pratique.

La section sur les sites parlementaires de l'enquête de 2009 s'appuyait sur les *Principes directeurs relatifs aux sites web parlementaires*, répartis en quatre domaines : 1) Informations générales sur le parlement ; 2) Informations relatives à la législation, au budget et à la fonction de contrôle du parlement et les activités menées en séances plénières et de commission ; 3) Outils de recherche et de visualisation des informations ; et 4) Convivialité et accessibilité du site.

Informations générales. L'enquête de 2009 a montré que plus de la moitié des parlements disposaient de 70 pour cent ou plus des 54 éléments qui fournissent des informations générales sur les parlements. Cela représente les renseignements de base et statiques concernant le parlement et est une condition essentielle de la transparence. Le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement* semblait indiquer que de ce point de vue, les résultats étaient préoccupants, surtout du fait que beaucoup de parlements disposaient d'un site web depuis de nombreuses années. Le Rapport soutenait que les proportions d'éléments et de parlements auraient dû être plus élevées.

Législation, contrôle, budget. L'enquête de 2009 comprenait un total de 34 éléments individuels englobant chacun de ces domaines de travail, ainsi que les activités des séances plénières et des commissions. Plus de la moitié des parlements ont signalé que près de 40 pour cent ou plus de ces éléments étaient présents sur leur site web. Juste un peu plus que la moitié des parlements donnaient accès aux informations relatives à la législation et aux activités des séances plénières ; bien moins que la moitié fournissaient des renseignements concernant les activités des commissions, les opérations de contrôle et les révisions du budget. Il est possible que ces derniers résultats aient été le reflet de différences dans le rôle que jouent les commissions dans certains parlements et de différences dans leur responsabilité de contrôle, ainsi que d'examen et d'approbation du budget.

La rapidité de mise à disposition de la documentation a été jugée satisfaisante, même si le Rapport suggérait que les ordres du jour devraient être disponibles plus tôt dans beaucoup de parlements.

³ Réunion internationale : "Achieving Greater Transparency through the Use of Open Document Standards" (Réaliser une plus grande transparence grâce à l'utilisation de formats standard ouverts pour les documents), organisée par les Nations Unies, l'Union interparlementaire et la Chambre des représentants des États-Unis, Washington, février 2012 [<http://www.ictparliament.org/XMLMeeting2012>].

Cependant, le degré de complétude, mesurée par le nombre d'éléments pertinents liés à la proposition législative, devait être amélioré dans de nombreux parlements. De plus, seuls très peu de parlements ont fait des efforts pour atteindre une plus grande clarté par la mise à disposition de documents expliquant les projets de loi et présentant l'évaluation de leur impact.

Instruments. Une grande majorité des parlements ont signalé avoir un *moteur de recherche*. Près de la moitié des parlements ont indiqué avoir la capacité de *diffuser ou de diffuser en ligne et en temps réel* les réunions de tous les organes du parlement, et les événements et programmes parlementaires. Près de la moitié a affirmé disposer de *services d'alerte* pour au moins un type de document ou d'activité. Seul un cinquième des parlements ont signalé disposer de services mobiles pour leurs membres leur permettant d'accéder à l'information et à la documentation rendues disponibles sur le site web ; seuls 12 pour cent fournissaient de tels services au public. Un quart seulement des parlements offraient des services sécurisés à leurs membres, et moins de 10 pour cent disposaient de services d'authentification tels que la signature électronique.

Méthodes et techniques de convivialité et d'accessibilité. Trois quarts des parlements ont affirmé que le contenu et la conception de leur site étaient basés sur la compréhension des besoins de différents groupes d'utilisateurs. Cependant, moins de 40 pour cent ont signalé avoir recours à des tests de convivialité et à d'autres méthodes pour s'assurer que leur site web soit compréhensible par les publics visés. L'enquête a mis en évidence que 45 pour cent des parlements respectaient des normes pour assurer que le site web soit utilisable par les personnes ayant un handicap ; ce qui signifiait toutefois que plus de la moitié n'en suivait aucune, un résultat préoccupant. L'utilisation de plusieurs langues demeurait un défi pour beaucoup de parlements dans leurs efforts pour rendre le site web accessible à tous les citoyens.

Intranets. Beaucoup de parlements ont signalé disposer (61 pour cent) ou envisager de se munir de (22 pour cent) sites web intranet à l'usage des parlementaires. L'existence de ces sites web à l'usage exclusif des parlementaires posait des questions concernant l'information disponible, et si cette information devait également être mise à disposition du public, surtout les rapports de recherche, les relevés de vote et les documents explicatifs.

Conclusions de 2009. Bien que de nombreux parlements aient exprimé le souhait d'une majeure transparence et d'une meilleure accessibilité, les résultats d'ensemble de l'enquête de 2009 ont suggéré qu'il restait encore beaucoup à faire pour de nombreux parlements en vue de cet objectif. La transparence exige que plus de documentation soit rendue disponible. Dans certains cas, il faudrait améliorer la mise à jour des données, dans d'autres celles-ci devraient être plus complètes, et dans presque tous les cas, elles nécessitent une plus grande clarté pour être plus compréhensibles. L'accessibilité exige que davantage de parlements introduisent des moteurs de recherche efficaces, augmentent la diffusion en ligne, développent les services d'alerte, améliorent considérablement les services mobiles et ajoutent des fonctions d'authentification. En plus, elle exige d'avoir recours à des évaluations de facilité d'utilisation et à l'implémentation de normes d'accessibilité à l'égard des personnes ayant un handicap.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2012

Les réponses inhérentes à la section de l'enquête de 2012 qui portait sur l'ouverture, la transparence et la responsabilité à atteindre à travers les sites web sont essentiellement demeurées les mêmes que celles relatives à l'enquête de 2009. Les questions étaient, à nouveau, basées sur les

Principes directeurs relatifs aux sites web parlementaires, et réparties en quatre domaines: 1) Informations générales sur le parlement ; 2) Informations relatives à la législation, au budget et à la fonction de contrôle du parlement et les activités menées en séances plénières et de commission ; 3) Outils de recherche et de visualisation des informations ; et 4) Convivialité et accessibilité du site.

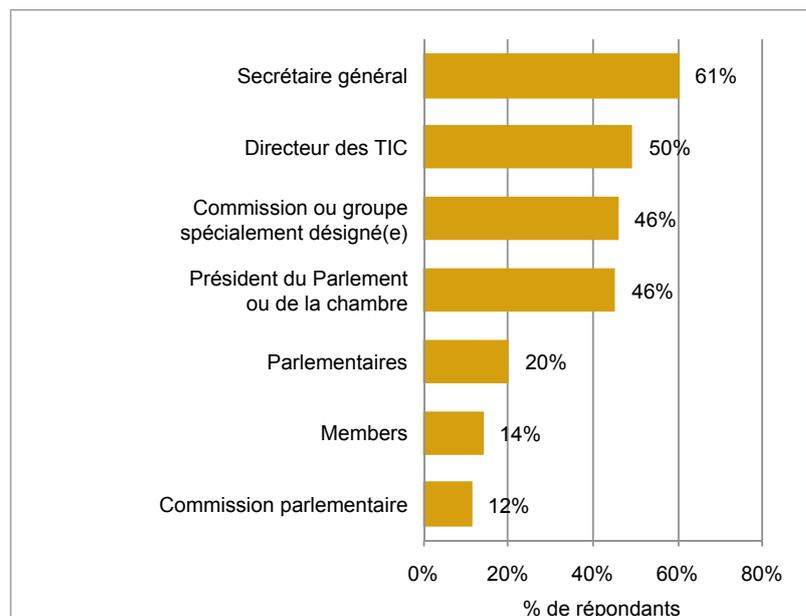
Les *Principes directeurs* comprenaient également des recommandations relatives à la gestion des sites web. Les résultats relatifs à ce domaine sont également détaillés dans ce chapitre. De plus, l'enquête de 2012 comprenait une question concernant les améliorations les plus importantes apportées aux sites web parlementaires au cours des deux dernières années, ainsi que les plus importantes améliorations prévues pour les deux prochaines années.

La gestion des sites web

La gestion des sites web parlementaires comporte des difficultés spécifiques. Leur contenu doit être objectif et acceptable aux yeux des divers groupes politiques représentés au parlement. L'information doit également être exacte, disponible rapidement et complète. Elle doit être accessible en différents formats aux différents groupes d'utilisateurs, y compris les parlementaires et le public. Une gestion aux plus hauts niveaux est également requise et, de manière toute aussi importante, une coopération entre les divers bureaux de l'administration parlementaire. La coopération doit impliquer le personnel technique ainsi que le personnel chargé de la gestion des informations et de la documentation du parlement. Enfin, la gestion du site web parlementaire doit refléter les procédures en place pour la gestion de la complexité des besoins relatifs à tous les aspects des TIC dans l'ensemble de l'institution.

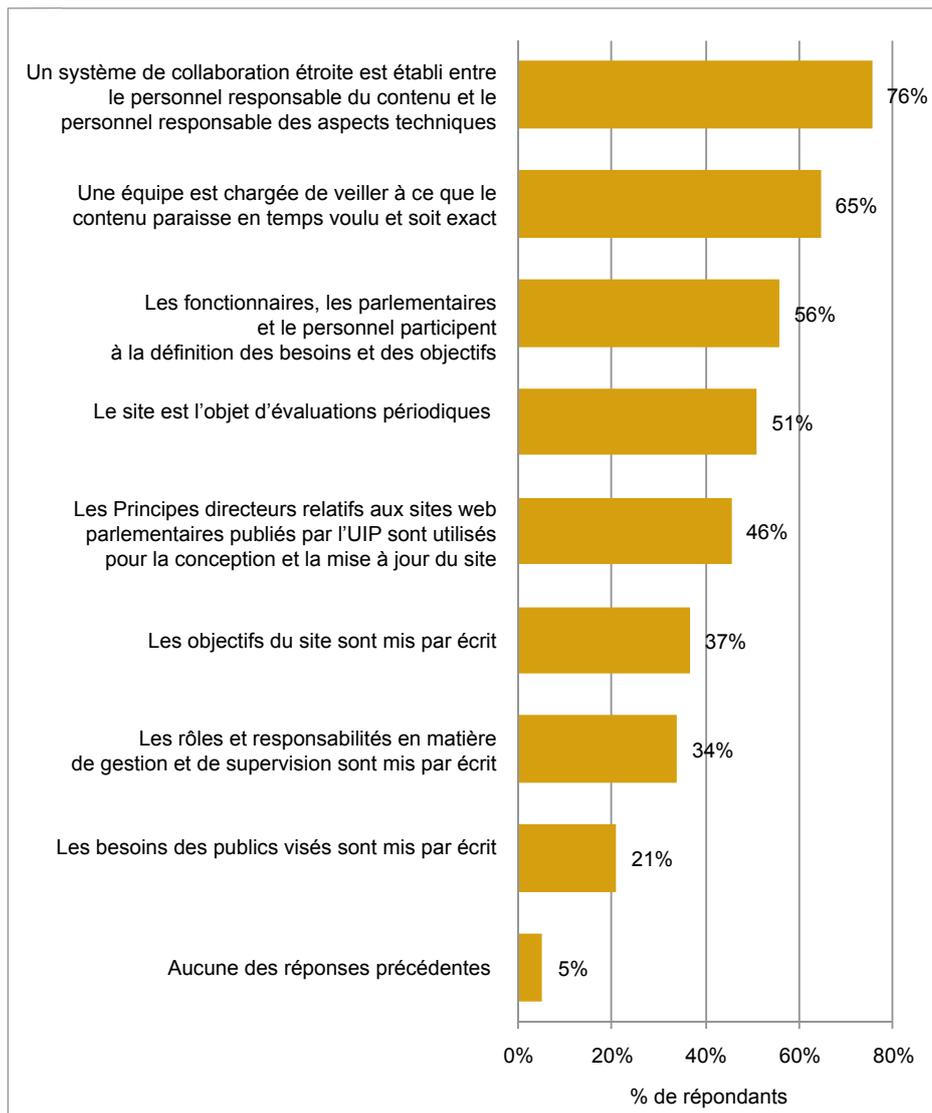
La question relative à la gestion du site web a permis aux parlements d'identifier plus d'une personne ou entité responsable de l'établissement des objectifs du site web. Comme le montre la Figure 3.1, la majorité des parlements (61 pour cent) ont signalé que la définition des objectifs relevait du Secrétaire général. Beaucoup de parlements ont indiqué le Directeur des TIC (50 pour cent), une commission ou un groupe spécialement préposé(e) (46 pour cent) et le Président du Parlement ou de la Chambre (46 pour cent). Comme nous le verrons dans le Chapitre 8 sur la *Planification stratégique et mise en œuvre*, ces pourcentages reflètent la manière dont les TIC sont gérées en général, à une exception intéressante près: la commission ou le groupe spécialement préposé(e) est bien plus souvent mentionné(e) en ce qui concerne les sites web. Ceci est cohérent avec les résultats détaillés sur la Figure 3.2 qui indique que 56 pour cent des parlements signalent que les fonctionnaires, parlementaires et membres du personnel participent à la définition

Figure 3.1 : Responsabilité dans la définition des objectifs du site web



(Source : Enquête 2012, Section 5, Question 2 ; 147 répondants)

Figure 3.2 : Activités mises en place pour la gestion des sites web parlementaires



(Source : Enquête 2012, Section 5, Question 13 ; 147 répondants)

des objectifs. Ce résultat est plus élevé que lors de l'enquête de 2009 qui indiquait 45 pour cent des parlements pour cette même question⁴.

En 2012, davantage de parlements signalent également une approche coopérative de la gestion du site web. Comme on le voit sur la figure 3.2, 76 pour cent ont déclaré qu'il existait *un système de collaboration étroite entre le personnel responsable du contenu et le personnel responsable des aspects techniques*. En 2009, ce chiffre était de 69 pour cent⁵. Le pourcentage signalant *qu'une équipe est chargée de veiller à ce que le contenu paraisse en temps voulu et soit exact* est d'environ deux tiers en 2012, tout comme en 2009.

Les autres domaines d'amélioration en 2012 sont les suivants : davantage de parlements mentionnent que le site web fait l'objet d'évaluations périodiques (2012=51 pour cent ; 2009=47 pour cent) ; les rôles et responsabilités en matière de gestion et de supervision sont mis par écrit par plus de parlements (2012=34 pour cent ; 2009=26 pour cent) ; les besoins des publics visés sont mis par écrit par plus de parlements (2012=21 pour cent ; 2009=14 pour cent)⁶.

On constate également une amélioration de la proportion de parlements disposant de règles écrites concernant plusieurs domaines ayant une incidence sur le site web, comme l'indique la Figure 3.3. Ces règles concernent le contenu (2012=52 pour cent ; 2009=43 pour cent), ainsi que les buts et objectifs (2012=48 pour cent ; 2009=41 pour cent). Le pourcentage des parlements signalant que des règles existent dans ce domaine mais qu'elles ne sont pas écrites a baissé (2012=37 pour cent ; 2009=45 pour cent).

Enfin, et c'est très bon signe, près de la moitié des répondants (46 pour cent) ont signalé que les *Principes directeurs relatifs aux sites web parlementaires* sont utilisés pour la planification et la maintenance des sites web, comme indiqué sur la Figure 3.2.

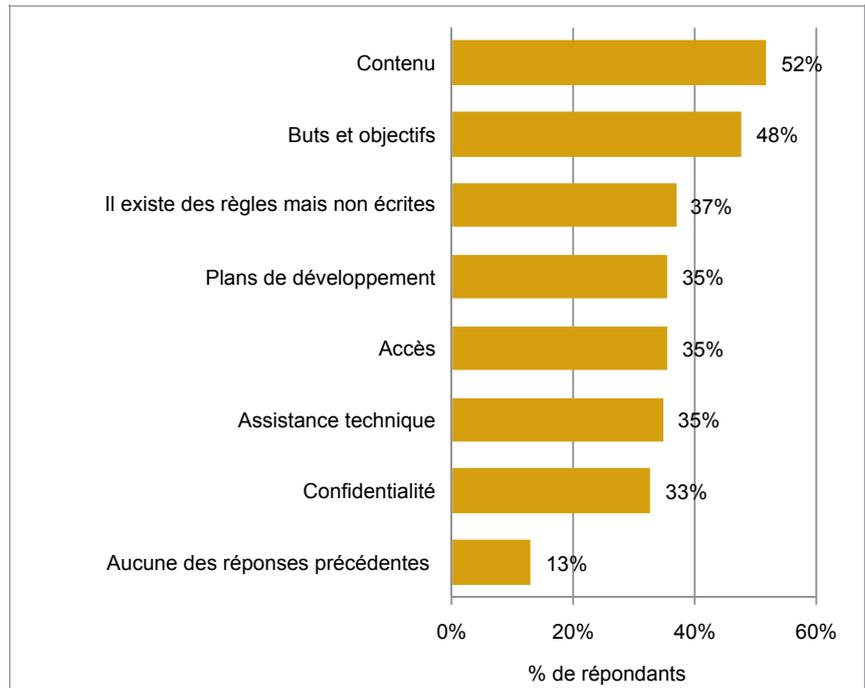
Sur la base de ces résultats d'ensemble, on peut conclure que la gestion des sites web a été améliorée dans beaucoup de parlements au cours des deux dernières années. En comparaison

4 Source : Enquête 2009, Section 5, Question 15 ; 130 répondants.

5 Source : Enquête 2009, Section 5, Question 15 ; 130 répondants.

6 Source : Enquête 2009, Section 5, Question 15 ; 130 répondants.

Figure 3.3 : Règles écrites concernant le site web, par domaines



(Source : Enquête 2012, Section 5, Question 3 ; 147 répondants)

avec 2009, on constate une participation et une implication plus importantes des acteurs clés, une collaboration plus étroite et une utilisation plus répandue des bonnes pratiques en matière de gestion.

Informations générales

L'un des objectifs primaires des sites web parlementaires est d'offrir aux citoyens une présentation de base de leur parlement. Cela comprend des informations pratiques : comment visiter le parlement, comment obtenir

ses documents en ligne et en format imprimé et quels services d'information sont proposés. Le site web doit donner une vue d'ensemble de l'histoire du parlement, de ses activités et de son organisation, y compris des comités et commissions divers, ainsi que de sa leadership. Une importance particulière est accordée aux informations sur les parlementaires, actuels et précédents, ainsi qu'à leurs obligations et activités de représentation. Cette catégorie comprend également une explication du fonctionnement du parlement. Bien qu'une grande partie de ces informations soit statique, il est nécessaire de communiquer au public le rôle du parlement et sa place dans la société.

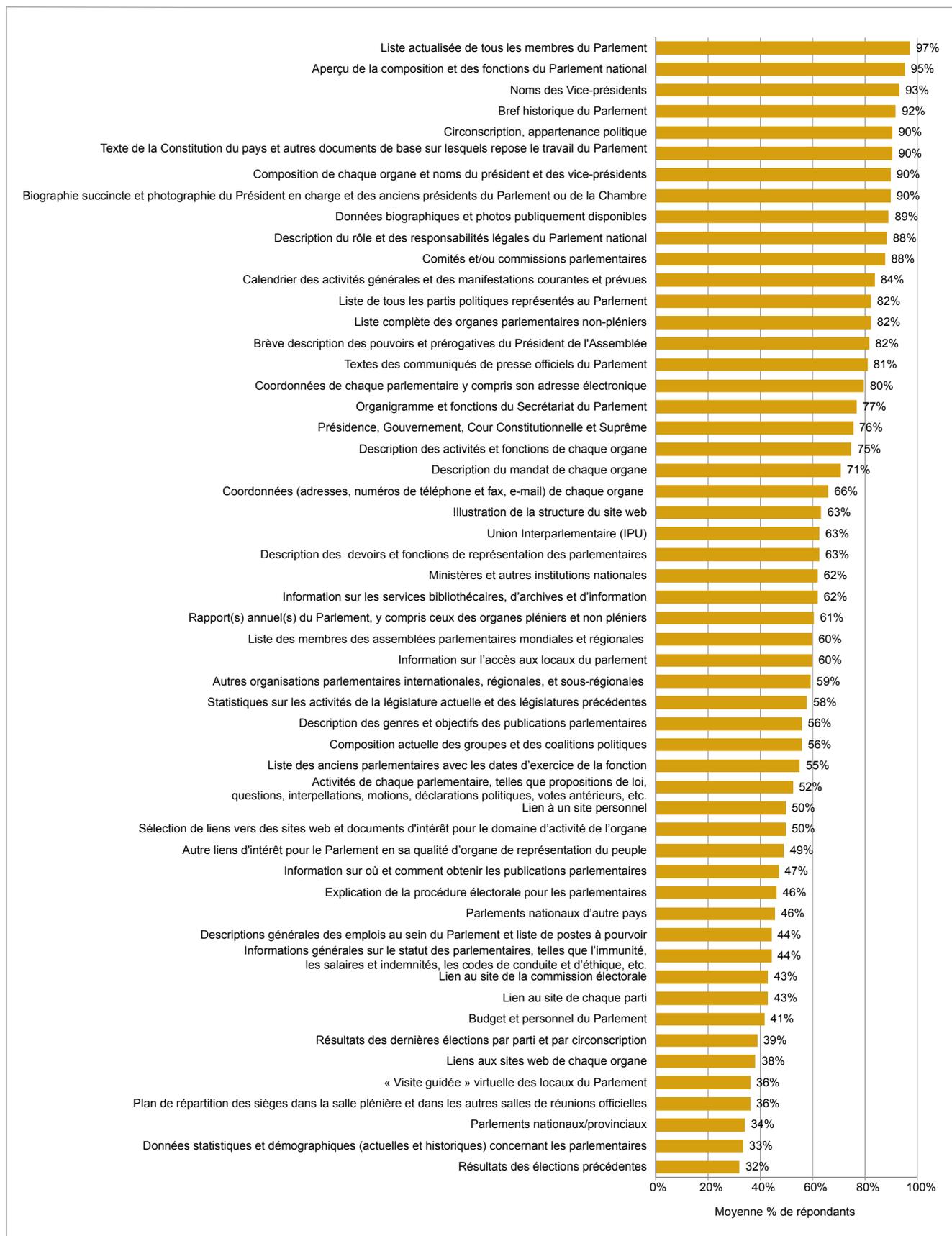
Les enquêtes de 2012 et de 2009 se sont toutes deux concentrées sur les domaines suivants (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de sous-éléments qu'ils comprennent) :

- Accès au Parlement (4)
- Historique et rôle (3)
- Fonctions, compositions et activités (7)
- Autorités parlementaires (3)
- Commissions parlementaires et autres organes non-pléniers (7)
- Parlementaires (11)
- Partis politiques au Parlement (2)
- Elections et procédure électorale (5)
- Administration du Parlement (2)
- Publications, documents et services d'information (3)
- Liens généraux à d'autres sites web (7)

Ces 11 catégories comprennent un total de 54 éléments individuels. Les résultats pour chacun d'eux sont présentés Figure 3.4. En 2012, la moitié ou plus de la totalité des répondants signale qu'environ 70 pour cent des éléments se trouvent sur leur site web ; les chiffres étaient pratiquement identiques en 2009. En moyenne, le pourcentage des parlements fournissant un de ces éléments est de 64 pour cent en 2012 tout comme en 2009⁷.

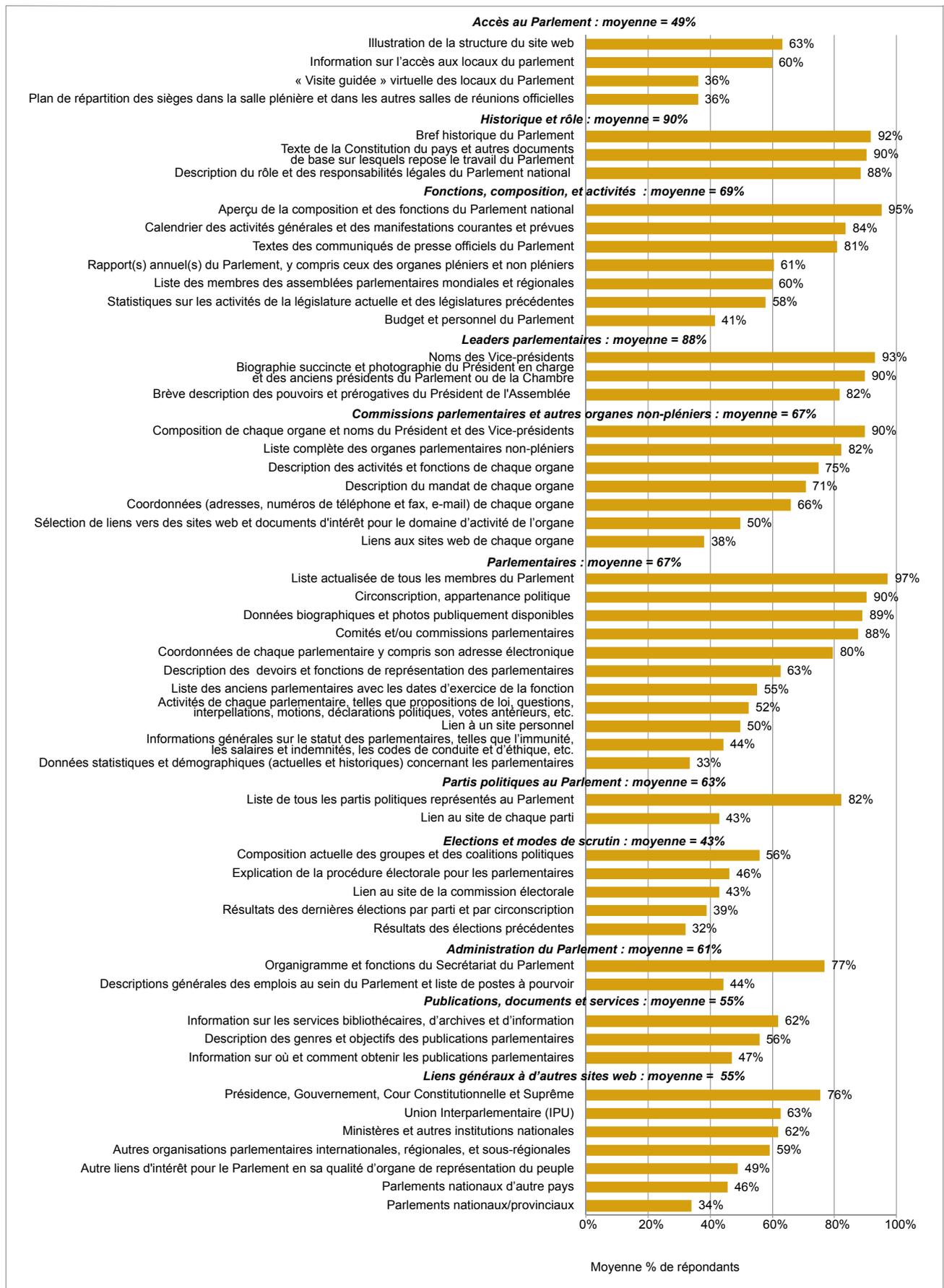
7 Source : Enquête 2009, Section 5, Question 4.

Figure 3.4 : Information générale sur le parlement sur le site web, classée selon les pourcentages



(Source : Enquête 2012, Section 5, Question 4 ; 147 répondants)

Figure 3.5 : Information générale sur le parlement sur leur site web, classée par catégorie



(Source : Enquête 2012, Section 5, Question 4 ; 147 répondants)

La Figure 3.5 regroupe chacun des éléments d'information générale dans sa propre catégorie ; le titre de la catégorie montre la moyenne des pourcentages des parlements disposant de chacun des éléments de la catégorie donnée. Encore une fois, ces pourcentages sont sensiblement les mêmes en 2009 et en 2012.

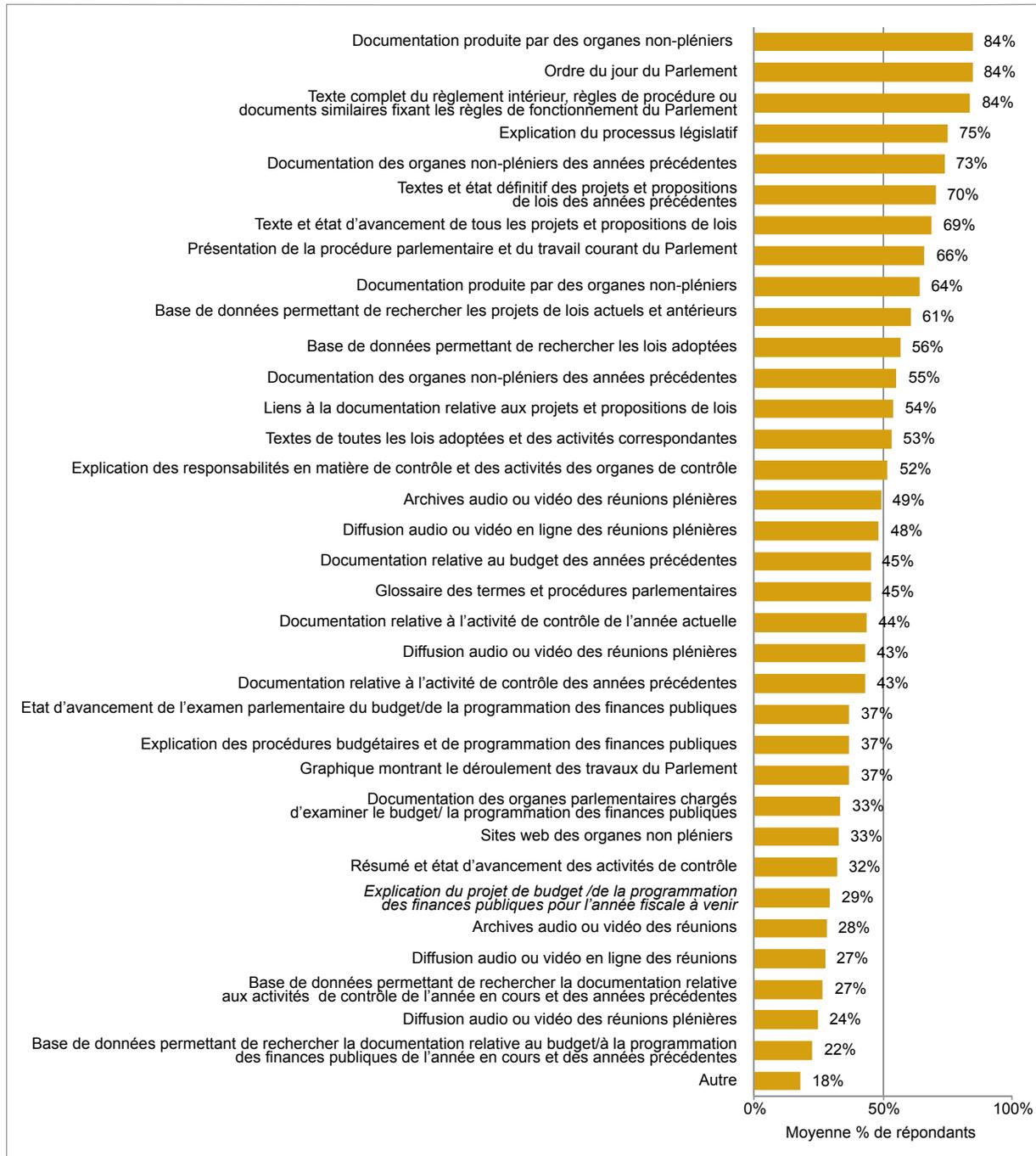
Législation, budget et fonction de contrôle (examen)

Les responsabilités législatives, budgétaires et de contrôle sont le fondement même du travail du parlement. Ce dernier devient transparent aux yeux des citoyens dès lors que les documents et les sources d'informations relatives à ces domaines essentiels sont disponibles sur son site web. Cependant, comme la nature et l'ampleur de ces responsabilités varient d'un parlement à l'autre, l'enquête comprenait des questions sur les trois domaines tout en tenant compte du fait qu'ils ne pouvaient pas être applicables de la même manière à tous les parlements.

De plus, comme le travail politique s'effectue lors de séances plénières dans presque tous les parlements et dans les commissions pour nombre d'entre eux, l'enquête comportait des questions sur les documents et informations rendus disponibles par ces organes. De cette manière, l'enquête a pu examiner la transparence du travail du parlement d'une part du point de vue de ses fonctions (législation, contrôle, etc.), et d'autre part de son organisation (séances plénières, commissions, etc.). Enfin, l'enquête a posé un certain nombre de questions générales concernant tous les aspects du travail et tous les organes, comme par exemple l'*Ordre du jour* et le *Glossaire des termes et procédures parlementaires*.

Ces six catégories (législation, contrôle, budget, commissions, séances plénières et informations générales) comptaient un total de 34 éléments individuels. Les résultats de chacun des 34 éléments sont présentés sur la Figure 3.6.

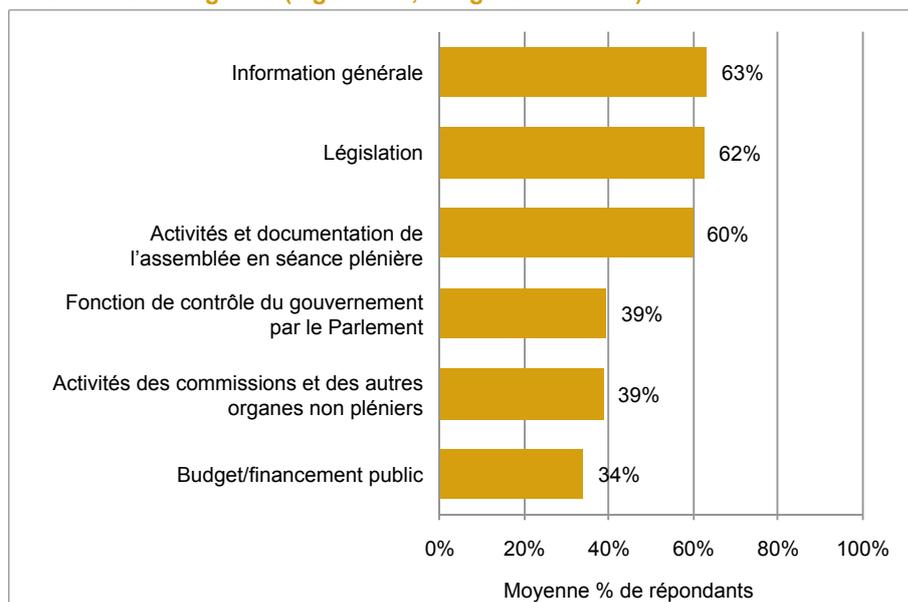
Figure 3.6 : Informations relatives à la législation, au budget et aux activités de contrôle sur le site web parlementaire, par pourcentage



(Source : Enquête 2012, Section 5, Question 5 ; 147 répondants)

La Figure 3.7 présente les résultats par catégories. Les résultats d'ensemble suggèrent une certaine amélioration de beaucoup d'éléments individuels ; en 2012, le pourcentage moyen des parlements comportant tous les éléments est de 49 pour cent de la totalité des répondants alors qu'il était de 46 pour cent en 2009⁸. Le pourcentage moyen pour chaque catégorie a également augmenté (voir Figure 3.8). Les données suggèrent que beaucoup de parlements ont fait des progrès dans la mise à disposition des informations et des documents dans ces domaines fondamentaux. Bien que l'augmentation soit moins considérable qu'on ne l'espérait, elle est tout de même significative.

Figure 3.7 : Pourcentage moyen des parlements disposant des éléments dans chacune des catégories (législation, budget et contrôle)



(Source : Enquête 2012, Section 5, Question 5 ; 147 répondants)

Figure 3.8 : Pourcentage moyen des parlements disposant des éléments dans chacune des catégories (législation, budget et contrôle), par an

| Catégorie d'information | 2012 | 2009 |
|---|------|------|
| Informations générales | 63% | 61% |
| Législation | 62% | 58% |
| Activités plénières et documentation | 60% | 56% |
| Contrôle (Examen juridique) du gouvernement | 39% | 33% |
| Activités des comités, autres non-plénières | 39% | 36% |
| Budget/Financement public | 34% | 32% |

(Sources: Enquête 2012, Section 5, Question 5 ; Enquête 2012, Section 5, Question 5 ; *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement* , p. 63, Figure 3.4)

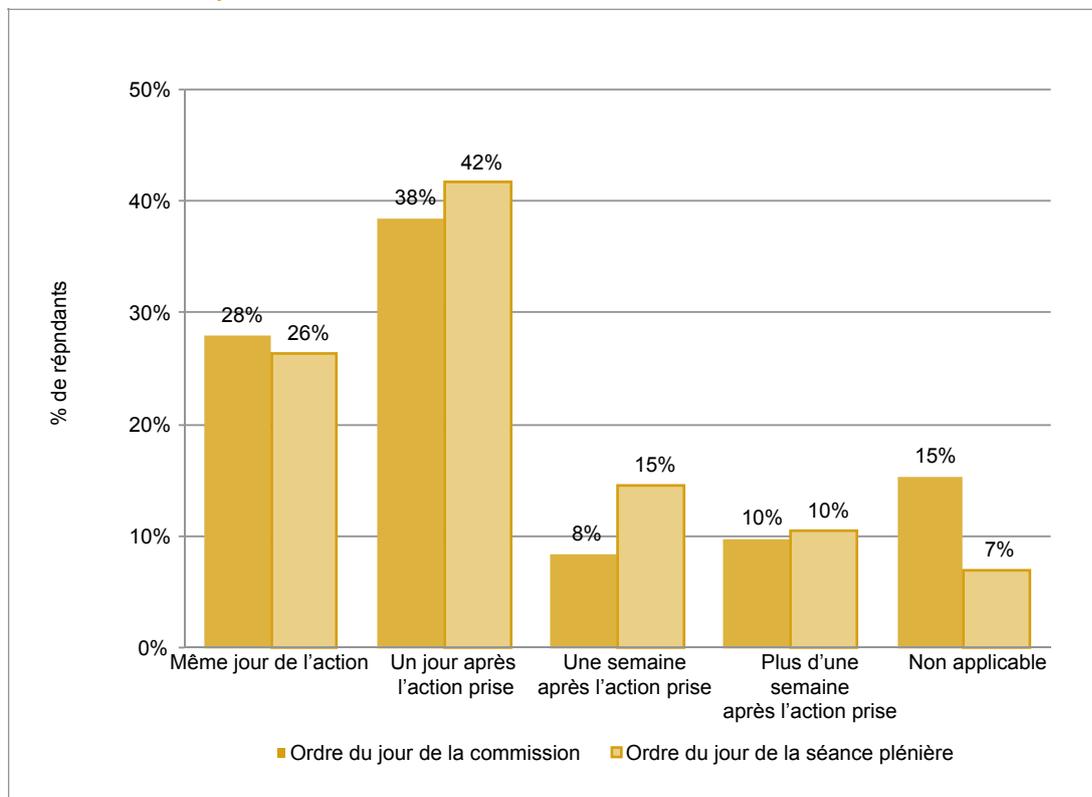
Si la disponibilité de plus de documents législatifs, budgétaires et de contrôle sur les sites web est importante, leurs caractéristiques intrinsèques contribuent également à leur valeur globale et sont un signe supplémentaire de transparence et d'ouverture. Ces caractéristiques tiennent compte de la rapidité de mise en disponibilité, de la complétude et la clarté de ces informations.

⁸ Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 62

Publication en temps voulu

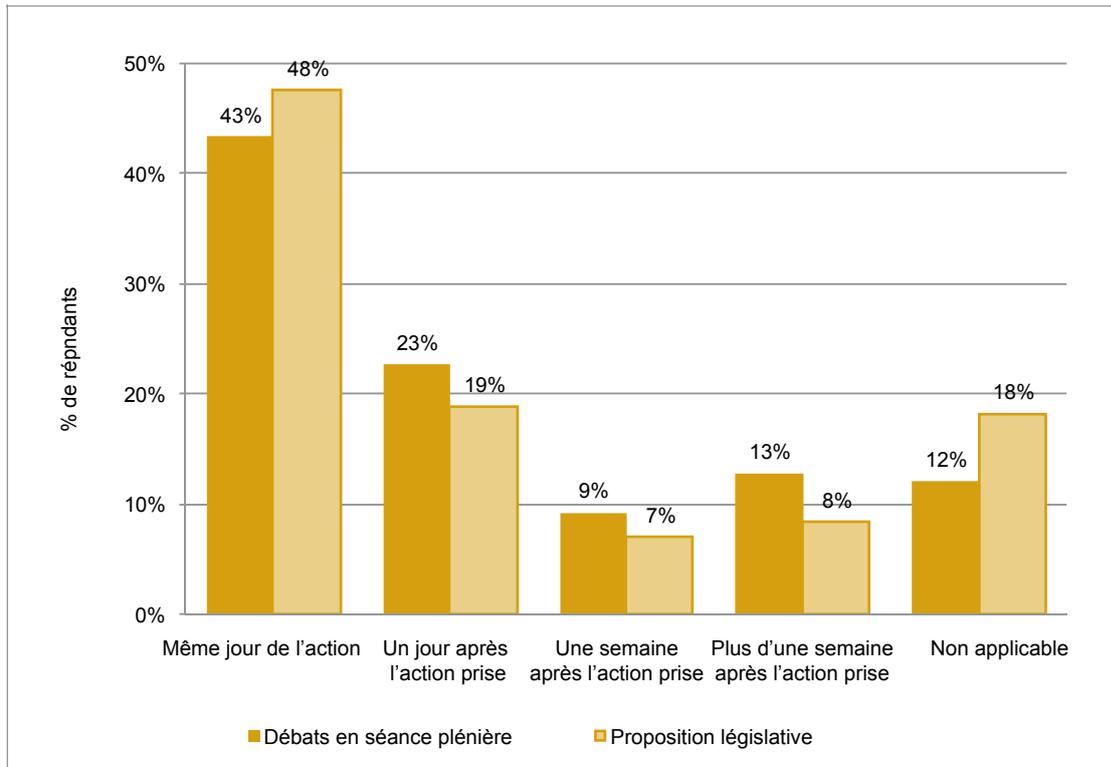
La publication en temps voulu se réfère au moment où un document peut être affiché sur un site web. Si un document est disponible aux citoyens relativement vite, par exemple 24 heures après sa préparation, c'est un indice de haut degré de transparence du parlement ; s'il est disponible seulement après un temps considérable, et plus spécialement s'il est disponible aux parlementaires bien avant qu'au public, le degré d'ouverture diminue. L'enquête comportait des demandes sur la disponibilité de quatre types de documents : les ordres du jour des séances plénières et des commissions, les propositions législatives et les comptes rendus des débats en séances plénières. Les résultats de 2012 des répondants sont détaillés figures 3.9 et 3.10.

Figure 3.9 : Rapidité de disponibilité des ordres du jour des séances plénières et des commissions sur le site web du parlement



(Source : Enquête 2012, Section 5, Question 7a; Commission=143 répondants, Séance plénière=144 répondants)

Figure 3.10 : Rapidité de disponibilité des projets de loi et des débats en séances plénières sur le site web du parlement



(Source : Enquête 2012, Section 5, Question 7b; Débats en séances plénières = 141 répondants, Propositions législatives=143 répondants)

La comparaison de ces résultats avec ceux des répondants de l'enquête de 2009, ainsi qu'avec les résultats du groupe de comparaison 2009:2012 suggère une image très mixte. Le résumé suivant associe les résultats détaillés des figures 3.9 et 3.10 à ceux publiés dans le Rapport 2010 et présente les résultats du groupe de comparaison.

Ordre du jour des séances plénières disponible au moins deux jours avant la réunion⁹ :

- Tous les répondants des enquêtes : 2012=68 pour cent ; 2009=71 pour cent
- Groupe de comparaison : 2012=69 pour cent ; 2009=71 pour cent

Débats en séances plénières disponibles le jour même ou un jour après la réunion :

- Tous les répondants des enquêtes : 2012=66 pour cent ; 2009=76 pour cent
- Groupe de comparaison : 2012=70 pour cent ; 2009=69 pour cent

Ordre du jour des commissions disponible au moins deux jours avant la séance¹⁰ :

- Tous les répondants des enquêtes : 2012=66 pour cent ; 2009=77 pour cent
- Groupe de comparaison : 2012=71 pour cent ; 2009=67 pour cent

Proposition législative disponible le jour même ou un jour après l'action :

- Tous les répondants des enquêtes : 2012=67 pour cent ; 2009=76 pour cent
- Groupe de comparaison : 2012=69 pour cent ; 2009=69 pour cent

9 Ce pourcentage associe ceux qui ont répondu *au moins une semaine avant l'action* (26 pour cent) à ceux qui ont répondu *au moins deux jours avant l'action* (42 pour cent).

10 Ce pourcentage associe ceux qui ont répondu *au moins une semaine avant l'action* (28 pour cent) à ceux qui ont répondu *au moins deux jours avant l'action* (38 pour cent).

Comme le montre ce résumé, les résultats venant de *tous les répondants à l'enquête* suggèrent une baisse dans la rapidité de disponibilité pour tous les documents. Néanmoins, les résultats venant du groupe de comparaison 2009/2012 suggèrent que ceci n'est pas le cas lorsque seulement ceux qui ont répondu aux deux enquêtes sont pris en considération. Ainsi, la réponse à la question de savoir si les ordres du jour des séances plénières et les débats, les ordres du jour des commissions et les propositions législatives sont disponibles moins rapidement est peu claire. Il est toutefois important de remarquer que dans les pires des cas, au moins deux tiers des parlements satisfont les normes implicites de rapidité de disponibilité relatives à ces documents, à savoir au moins deux jours ou plus auparavant dans le cas des ordres du jour, et le jour même ou le lendemain pour les projets de loi et les compte-rendus des débats en séances plénières.

A la lumière de ces résultats, il est tout aussi utile de remarquer qu'à la question de savoir si les documents parlementaires étaient disponibles au public au même moment qu'aux parlementaires et aux fonctionnaires, 81 pour cent ont répondu *toujours* ou *la plupart du temps* en 2012, tandis que 72 pour cent ont donné les mêmes réponses en 2009. Si une réelle baisse dans la rapidité de disponibilité avait eu lieu, elle concernerait tout autant les parlementaires que le public¹¹.

Complétude

Une proposition législative sur un site web ne peut être considérée comme étant complète à travers la seule disponibilité du texte. Pour comprendre le statut et la signification d'un projet de loi, les parlementaires et les citoyens ont besoin des éléments suivants : les rapports correspondants préparés par les commissions, les experts du domaine et d'autres ; la description de toutes les mesures prises concernant le projet de loi ; les amendements proposés et leur état ; les liens vers les débats parlementaires et les votes du projet de loi, ainsi que d'autres documents s'y rapportant. La proposition de loi est précisément le type de document qui tire avantage de la capacité de l'Internet à relier des documents apparentés entre eux dans les plus brefs délais. L'exigence de complétude requiert la compréhension du but et de l'importance de cette obligation et la mise à disposition des moyens pour y parvenir. L'absence de complétude dans ces documentations reflète un niveau inférieur de transparence.

La Figure 3.11 indique le pourcentage de tous les parlements ayant répondu aux enquêtes de 2007, 2009 et 2012, et ayant signalé un lien entre les propositions législatives et 18 documents et éléments d'information s'y rapportant. *Aucun* (pas d'existence de lien) figurait parmi les réponses possibles. Les données sont classées selon les pourcentages de 2012.

Les pourcentages de 10 des 18 éléments sont plus élevés en 2012 ; les pourcentages de 7 des 18 étaient plus élevés en 2009 ; un élément demeure inchangé pour les deux années. Il est important de remarquer que les pourcentages de 2009 et de 2012 sont supérieurs à ceux de 2007. Les résultats suivants sont également significatifs : 1) la moyenne des pourcentages de tous les éléments a augmenté dans chaque enquête, comme l'indique la dernière ligne de la figure 3.11 ; et 2) le pourcentage des parlements signalant qu'aucun élément n'était lié a baissé de 50 pour cent depuis 2007 (2007=28 pour cent ; 2012 =14 pour cent). En somme, il est raisonnable de conclure que des progrès ont eu lieu dans ce domaine.

11 Sources : Enquête 2012, Section 5, Question 14, 142 répondants ; Enquête 2009, Section 5, Question 16, 130 répondants.

Figure 3.11 : Pourcentage des parlements ayant divers éléments reliés à la proposition législative, par an

| Éléments liés au projet de loi | 2012 | 2009 | 2007 |
|--|------------|------------|------------|
| Lois/textes de loi | 63% | 56% | 58% |
| Discours et débats en séance plénière (débat plénier en 2007) | 62% | 64% | 61% |
| Rapports de commissions | 61% | 57% | 54% |
| Actions de l'Assemblée en séance plénière | 50% | 56% | 46% |
| Votes en séances plénières | 46% | 53% | 49% |
| Actions des commissions | 46% | 49% | 29% |
| Amendements (pléniers) | 43% | 45% | 42% |
| Amendements (commissions) | 36% | 43% | 39% |
| Explication des projets de loi | 35% | 33% | 34% |
| Actualités | 32% | 28% | 30% |
| Toutes actions en séance plénière ou en commission de la part de l'autre Chambre * | 28% | 16% | 16% |
| Tous documents de séance plénière ou en commission de l'autre chambre* | 28% | 16% | 14% |
| Auditions en comité | 27% | 29% | 30% |
| Déclarations ou positions gouvernementales | 23% | 20% | 20% |
| Explication des actions | 21% | 14% | 17% |
| Vote de commissions | 20% | 20% | 17% |
| Evaluation de l'impact des projets de loi | 20% | 17% | 12% |
| Evaluation budgétaire des projets de loi | 20% | 12% | 13% |
| Aucun des éléments énumérés ci-dessus (aucune réponse en 2007) | 14% | 21% | 28% |
| Moyenne | 36% | 34% | 32% |

* Uniquement dans le cas de parlements bicaméraux

(Source : Enquête 2012, Section 5, Question 6, 147 répondants ; Enquête 2009, Section 5, Question 6, 130 répondants ; Enquête 2007, Section 7, Question 8, 99 répondants. Tableau classé par les pourcentages de 2012)

Un critère supplémentaire de complétude concerne les parlements bicaméraux. Plus de 70 pour cent des assemblées des parlements bicaméraux ont répondu lors de l'enquête que chaque chambre avait son propre site web¹². L'enquête a posé plusieurs questions relatives à la coordination et aux liens entre ces sites web. Dans un contexte de complétude, il est préoccupant que, dans le cas d'actions nécessaires de la part des deux chambres, seulement 42 pour cent ont signalé que leur site web incluait les actions de l'autre chambre. Les résultats de 2009 étaient similaires¹³.

Clarté

Etant donné que les propositions législatives visent souvent des textes de loi en vigueur et que, si elles sont acceptées, elles doivent être intégrées dans la loi existante, le langage juridique du projet de loi peut être difficile à comprendre. Un certain nombre de parlements ont déjà compris l'importance de fournir des explications concernant les projets de loi et les actions législatives dans un langage compréhensible par les citoyens.

12 Source : Enquête 2012, Section 5, Question 17 ; 84 répondants.

13 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 67, Figure 3.9.

Concernant le besoin d'un langage plus facilement compréhensible, il est nécessaire de fournir des documents expliquant l'impact possible de la proposition législative. Prévoir les effets d'un projet de loi peut impliquer beaucoup d'incertitude et la préparation d'une évaluation d'impact peut être très difficile. Néanmoins, ces efforts peuvent au moins fournir la description de quelques-unes des incidences possibles de la proposition législative sur le pays, et elles peuvent servir de base factuelle pour évaluer les affirmations les plus extrêmes exposées par ses partisans et ses opposants. Un certain nombre de parlements ont tiré avantage du travail d'experts visant à mieux comprendre et évaluer l'impact de mesures budgétaires proposées¹⁴.

En plus de la difficile compréhension des textes législatifs, il faut prendre en considération également la compréhension des procédures législatives. Les règlements intérieurs et les règles de procédure peuvent paraître obscurs et impénétrables aux yeux de nombreux citoyens et parfois même à ceux des nouveaux parlementaires. Leur élaboration a souvent été longue et leurs objectifs peuvent être difficiles à saisir. De plus, la complexité des procédures législatives peut entraver la transparence des parlements.

La disponibilité des informations pour rendre les lois et les procédures législatives plus compréhensibles est une nécessité que beaucoup de parlements ne reconnaissent pas encore. Aussi, certains ne considèrent pas que le parlement doit fournir plus que le texte proprement dit et laissent à d'autres, telles que les organisations de la société civile, le soin de donner des explications et des interprétations. C'est un aspect préoccupant, surtout à la lumière du résultat signalé au Chapitre 2, selon lequel l'obstacle principal cité par la plupart (56 pour cent) des parlements, quant à l'utilisation de la technologie pour améliorer la communication, est le manque de familiarité des citoyens avec les procédures législatives.

Les résultats de 2012 n'indiquent qu'une amélioration modeste dans ce domaine. A la question de savoir si des documents explicatifs sont fournis sur le site web pour rendre le texte de loi et les étapes procédurales compréhensibles, 38 pour cent des parlements ont répondu *toujours* ou *la plupart du temps*. En 2009, 36 pour cent avaient donné les mêmes réponses. Cependant, le pourcentage répondant *rarement* ou *jamais* est tombé de 48 pour cent en 2009 à 38 pour cent en 2012¹⁵.

Les résultats sont similaires en ce qui concerne la question de savoir si la documentation qui explique le contexte et évalue l'impact possible de la proposition législative est disponible sur le site web. En 2012, 27 pour cent ont répondu *toujours* ou *la plupart du temps* ; en 2009, 26 pour cent avaient donné la même réponse. Encore une fois, le pourcentage de ceux qui ont répondu *rarement* ou *jamais* a baissé, bien que faiblement, de 61 pour cent à 56 pour cent¹⁶.

Outils disponibles aux utilisateurs

Comme les documents et informations disponibles sur les sites web parlementaires continuent à augmenter en nombre et en complexité, les outils logiciels permettant aux parlementaires et aux citoyens de trouver et de visualiser facilement leur contenu deviennent de plus en plus importants. L'évolution technologique permettant l'utilisation de divers appareils pour accéder aux sites web de partout rend également nécessaire la mise à disposition d'outils de plus en plus variés.

Les moteurs de recherche, dans des versions accessibles si bien aux utilisateurs nouveaux qu'experts, répondant aux exigences des parlementaires et des citoyens, sont devenus des auxiliaires indispensables. Des méthodes pour assurer la diffusion audio et vidéo en ligne, ainsi

14 Voir par exemple le Bureau du Budget du Congrès des Etats-Unis (www.cbo.gov).

15 Source : Enquête 2012, Partie 5, Question 15 ; *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 57.

16 Source : Enquête 2012, Partie 5, Question 16 ; *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 68, Figure 3.10.

que les archives appropriées pour des consultations sur demande, sont devenues de plus en plus nécessaires, comme mentionné au Chapitre 2. Les services d'alerte et surtout les technologies mobiles sont également devenues des outils précieux. Nombre de ces nouveaux et utiles dispositifs requièrent cependant une sécurité adéquate et des moyens d'authentification. La disponibilité et les capacités de ces outils ont une incidence directe sur l'accessibilité du parlement aux citoyens. Les résultats de l'enquête de 2012 suggèrent quelques améliorations quant au nombre de parlements offrant une vaste gamme de ces instruments.

Les moteurs de recherche

Entre 2009 et 2012, une augmentation du pourcentage de parlements ayant signalé disposer d'un *moteur de recherche qui peut être utilisé pour rechercher et consulter toute la documentation et toutes les informations parlementaires* (voir Figure 3.12, ligne 1) a été constatée. Cependant, fort peu d'améliorations ont été relevées quant aux autres caractéristiques de ces moteurs de recherche (voir lignes 2, 3 et 5). Parallèlement, une augmentation considérable du pourcentage de parlements disposant d'un moteur de recherche en mesure de relier les résultats aux archives audio et vidéo pertinentes a eu lieu (voir ligne 14). Si ces résultats sont fortement cohérents avec les résultats signalés au Chapitre 2 concernant l'utilisation de vidéos pour communiquer avec les citoyens, ils ne concernent toutefois que relativement peu de parlements (2012=18 pour cent ; 2009=12 pour cent).

Figure 3.12 : Outils permettant de trouver et d'afficher des informations sur les sites web parlementaires, selon les années

| Outil | 2012 | 2009 |
|---|------|------|
| 1. Moteur de recherche pour trouver et afficher toute la documentation et les informations parlementaires | 75% | 68% |
| 2. Moteur de recherche des éléments principaux, tels que les mots clés d'un texte de loi, et d'autres éléments qui pourraient s'avérer nécessaires | 63% | 60% |
| 3. Moteur de recherche accessible aux utilisateurs nouveaux ou experts | 53% | 52% |
| 4. Capacité de diffusion en direct sur le web des réunions de toute entité parlementaire ainsi que des événements et programmes parlementaires | 53% | 47% |
| 5. Moteur de recherche triant les résultats en fonction de différents critères | 41% | 45% |
| 6. Archives de réunions, événements et programmes diffusés qui permettent d'afficher ces derniers à la demande | 41% | 32% |
| 7. Services sécurisés permettant aux parlementaires de recevoir, de consulter et d'échanger des informations et de la documentation de manière confidentielle | 39% | 25% |
| 8. Services mobiles permettant aux membres d'accéder aux informations et à la documentation dès qu'elles sont rendues disponibles sur le site web | 34% | 19% |
| 9. Services d'alerte pour les activités des comités | 32% | 36% |
| 10. Services d'alerte pour les activités en séances plénières | 31% | 35% |
| 11. Services mobiles permettant au public de recevoir les informations et la la documentation dès qu'elles sont publiées sur le site web | 23% | 12% |
| 12. Services d'alerte pour l'introduction et la modification des textes de projets de loi | 22% | 22% |
| 13. Services d'alerte pour les activités des membres | 19% | 22% |
| 14. Moteur de recherche mettant en relation les résultats des recherches de documents avec les archives vidéo et audio pertinentes | 18% | 12% |
| 15. Services d'alerte pour les activités de contrôle et d'examen juridique | 16% | 15% |
| 16. Services d'alerte pour les modifications aux textes des projets de loi | 14% | 16% |
| 17. Services d'authentification, tels les signatures électroniques qui garantissent l'authenticité de la documentation et des informations par tout utilisateur du site web | 10% | 9% |

(Sources : Enquête 2012, Section 5, Question 8, 147 répondants ; Enquête 2012, Section 5, Question 8, 130 répondants ; *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 64, Figure 3.11. Tableau classé selon les pourcentages de 2012)

Diffusion en ligne et télédiffusion

L'augmentation du pourcentage des parlements signalant que leur site web avait une *capacité de diffusion audio et vidéo ou en ligne et en direct des réunions de tout organe parlementaire ainsi que des autres manifestations parlementaires*, indiqué à la ligne 4 de la Figure 3.10, est également cohérente avec les résultats indiqués au Chapitre 2. Il est en outre satisfaisant de constater que le nombre de parlements disposant aujourd'hui d'archives d'enregistrements vidéos permettant de visionner sur demande a considérablement augmenté (ligne 6 de la Figure 3.10), passant de 32 pour cent en 2009 à 41 pour cent en 2012.

Services d'alerte

Une analyse associant les différents types de systèmes d'alerte présentés par la Figure 3.12 a révélé qu'approximativement 44 pour cent des parlements offrent une version de ce service ; ce pourcentage est similaire à celui de 2009 (47 pour cent)¹⁷. Comme le suggère le Rapport de 2010, il apparaît que presque deux fois plus de parlements offrent ce service aux parlementaires plutôt qu'aux citoyens. Toutefois, le pourcentage des parlements signalant *prévoir* ou *envisager* d'introduire ce service pour les citoyens a considérablement augmenté en 2012 (2012=42 pour cent ; 2009=27 pour cent)¹⁸. Cela est peut-être dû à l'intérêt croissant des parlements et/ou des citoyens pour les technologies mobiles.

Services mobiles

Les services mobiles permettant l'accès aux sites web parlementaires ont considérablement augmenté, tant pour les parlementaires (2012=34 pour cent ; 2009=19 pour cent, Figure 3.12, ligne 8) que pour le public (2012=23 pour cent ; 2009=12 pour cent, Figure 3.12, ligne 11). Ceci est en ligne avec d'autres résultats qui mettent en relief l'utilisation accrue des technologies mobiles par les parlements. Se reporter par exemple au Chapitre 2, à la section intitulée *Dispositifs et applications mobiles* et au Chapitre 4, à la section intitulée *Service généraux*, et plus particulièrement au paragraphe consacré aux *Tablettes et Smartphones*.

Sécurité et authentification

Les services sécurisés permettant aux parlementaires de recevoir, consulter et échanger des informations et de la documentation de manière confidentielle sont utilisés par de plus en plus de parlements (2012=39 pour cent ; 2009=25 pour cent, ligne 7, Figure 3.12). Etant donné la nécessité de plus en plus pressante pour les parlementaires de pouvoir travailler à distance tout en maintenant la confidentialité, c'est un signe positif. Les 10 pour cent et plus de parlements qui font actuellement usage de services d'authentification, tels que la signature électronique, permettant à tout utilisateur de vérifier l'authenticité de la documentation et des informations, doivent encore accorder une attention toute particulière à cet aspect (ligne 17, Figure 3.12).

Documents téléchargeables en masse

Un grand nombre de personnes concernées et d'organisations de surveillance parlementaire s'intéressent à la question de savoir si les parlements rendent leurs documents disponibles non seulement sur le web, mais également en formats téléchargeables aptes à être utilisés par des systèmes développés par d'autres. Ceci permet à des groupes d'expression de la société civile de

17 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 69.

18 Source : Pour 2012 et pour 2009 voir la Figure 2.4 de ce Rapport.

créer des systèmes qui offrent des visualisations des actions parlementaires qui en principe ne sont pas disponibles sur les sites web officiels de l'organe législatif. La pratique de fournir des données ouvertes est de plus en plus courante dans le cadre des programmes d'e-gouvernement, et elle est une des raisons d'être de l'initiative internationale connue sous le nom de la *Open Government Partnership*¹⁹. Cet aspect n'a pas varié pour les parlements depuis l'enquête de 2009, où 44 pour cent des parlements indiquaient qu'ils offraient ce service et 30 pour cent affirmaient le prévoir ou l'envisager²⁰. En 2012, les pourcentages étaient presque les mêmes – 44 pour cent assurant ce service et 35 pour cent prévoyant ou envisageant de le faire²¹.

Convivialité et accessibilité du site

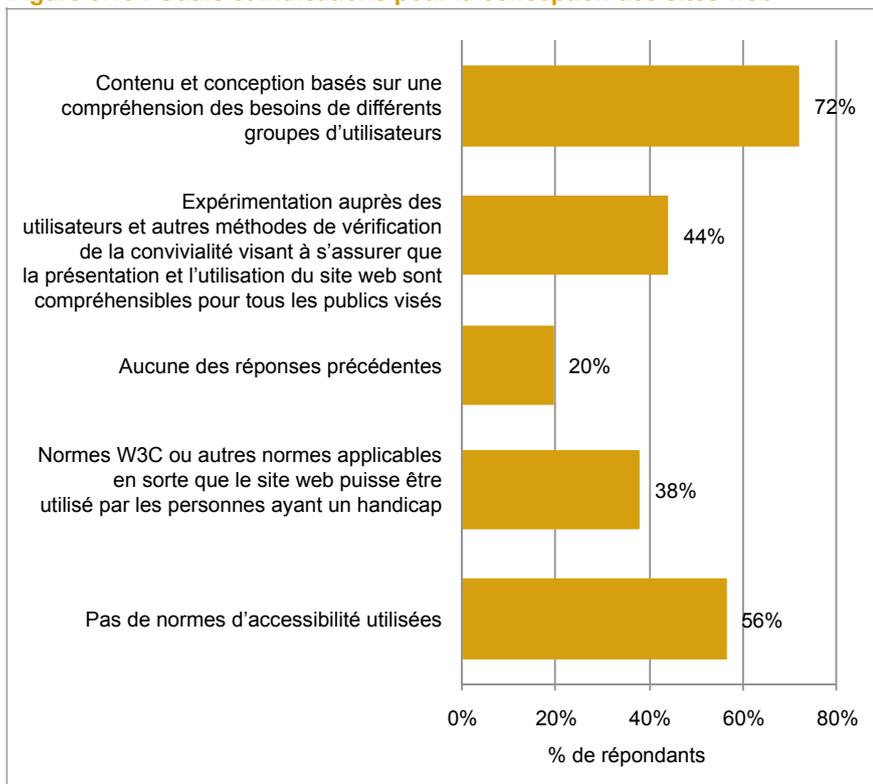
Tout comme les documents parlementaires, les outils de recherche et de visualisation des informations sur les sites web doivent être compréhensibles pour les citoyens. La facilité d'utilisation de ces outils dépend d'un certain nombre de techniques et de normes de conception. Ces dernières comprennent des méthodes identifiées à travers des études de convivialité ayant pour but de faciliter l'utilisation des sites web, de permettre à l'utilisateur de naviguer de manière intuitive et de développer des normes d'accessibilité afin que les personnes ayant un handicap soient en mesure de les utiliser. Elles incluent également les recommandations contenues dans les *Principes directeurs relatifs aux sites web parlementaires* visant à satisfaire le défi du multilinguisme dans certains pays.

relatifs aux sites web parlementaires visant à satisfaire le défi du multilinguisme dans certains pays.

Techniques de convivialité et normes d'accessibilité

Comme indiqué dans la Figure 3.13, le pourcentage de parlements ayant fondé les contenus et la conception du site web sur une compréhension des besoins de différents groupes d'utilisateurs reste élevé en 2012 (2012=72 pour cent ; 2009=73 pour cent²²). Les essais utilisateurs et l'emploi de méthodes de convivialité ont augmenté, de 38 pour cent en 2009²³ à 44 pour cent en 2012 (Figure 3.13).

Figure 3.13 : Outils et indications pour la conception des sites web



(Source : Enquête 2012, Section 5, Question 9 ; 147 répondants)

19 Voir <http://www.opengovpartnership.org/>.

20 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 70.

21 Source : Enquête 2012, Section 3, Question 8.

22 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 71.

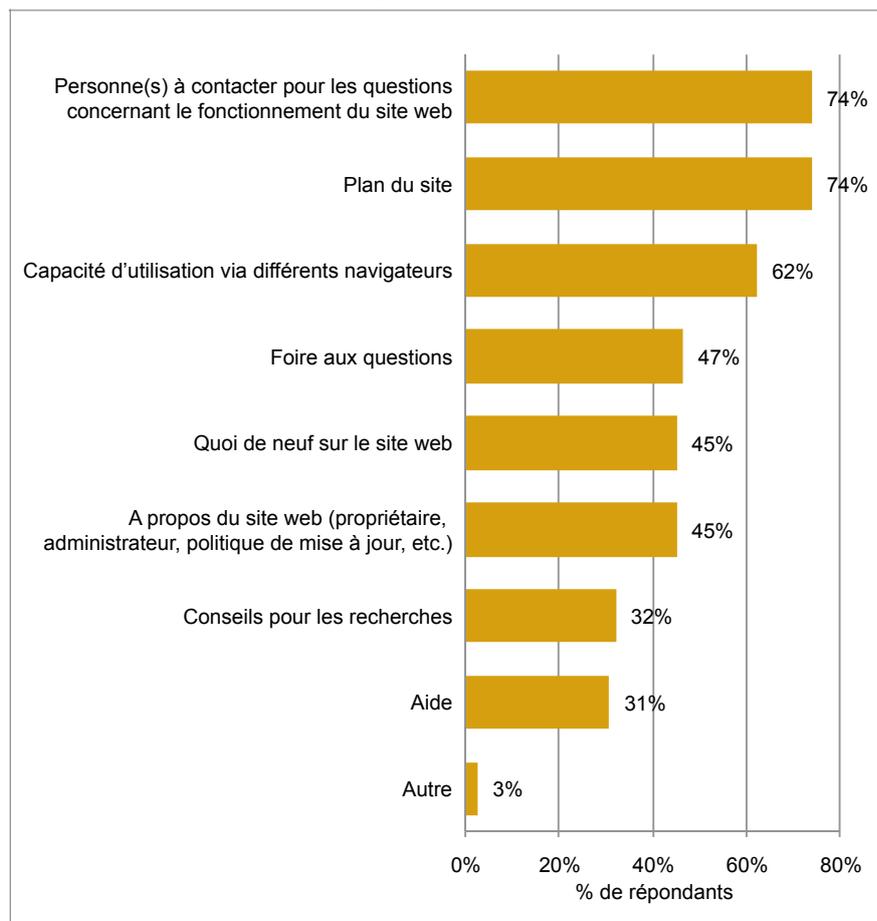
23 *Ibid.*

Malheureusement, l'augmentation des techniques de convivialité n'a pas été accompagnée d'une mise en place accrue de normes destinées à permettre l'accès et la navigation des sites web parlementaires aux personnes ayant un handicap. En réalité, le pourcentage de parlements signalant l'utilisation de telles normes a même diminué, de 45 pour cent en 2009²⁴ à 38 pour cent en 2012 (voir Figure 3.13). C'est une constatation décevante, d'autant plus qu'une légère amélioration avait été constatée entre les enquêtes de 2007 et de 2009²⁵.

Eléments de conception

Bien que les efforts pour améliorer la facilité d'utilisation aient quelque peu été renforcés, comme l'indiquent les résultats cités à la section précédente, on ne constate, en revanche, pas d'amélioration dans l'utilisation d'éléments de conception spécifiques, et on relève plutôt une baisse. A titre d'exemple, le pourcentage de parlements indiquant qui contacter en cas de questions sur le site web a baissé, de 82 pour cent en 2009²⁶ à 74 pour cent en 2012 (voir Figure 3.14). De même, les informations relatives au site web (identité du propriétaire, de la personne qui le gère, qui le met à jour, etc.) ont même baissé, de plus de la moitié (55 pour cent) en 2009²⁷ à moins de la moitié (45 pour cent) en 2012.

Figure 3.14 : Eléments de conception disponibles aux utilisateurs



(Source : Enquête 2012, Section 5, Question 12; 146 répondants)

24 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 72.

25 *Ibid.*

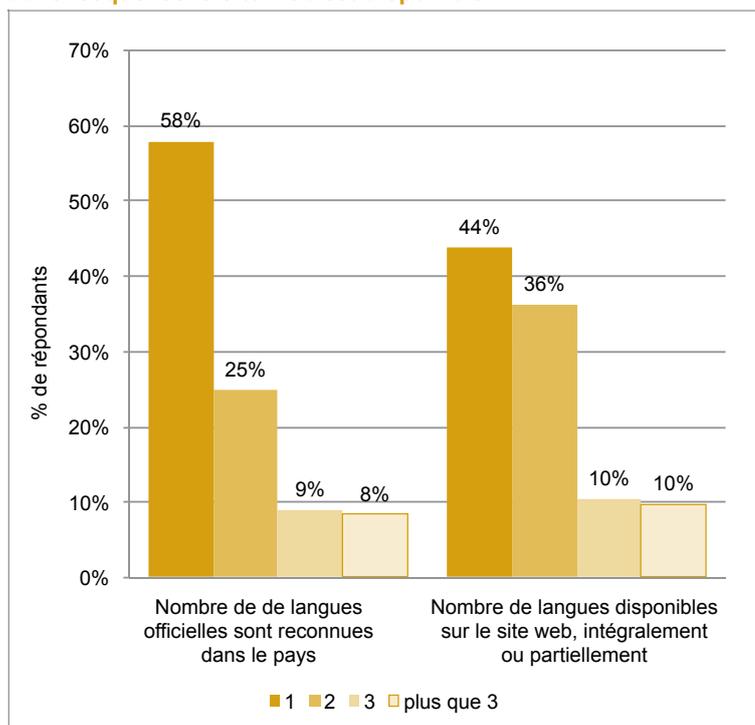
26 *Ibid.*, Figure 3.12.

27 *Ibid.*, Figure 3.12.

Langues

Comme l'indique le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, les parlements des pays disposant de plusieurs langues officielles font face à un des plus grands obstacles liés à la fracture numérique. Le pourcentage de parlements faisant état d'une seule ou plusieurs langues reste sensiblement

Figure 3.15 : Nombre de langues officielles et nombre de langues dans lesquelles le site web est disponible



(Source : Enquête 2012, Section 5, Questions 10 et 11 ; Langues officielles = 145 répondants, Langues du site web = 144 répondants)

le même dans les enquêtes de 2012 et de 2009²⁸. En 2012, près de 60 pour cent signalent avoir une seule langue officielle, 25 pour cent en ont deux et le reste trois, quatre ou plus, comme présenté sur la Figure 3.15. Cette figure montre également le pourcentage de parlements qui rendent leur site web disponible en plus d'une langue.

Cependant, il se peut que la Figure 3.15 minimise la complexité de cette difficulté. La Figure 3.16 regroupe les parlements par nombre de langues officielles pour présenter ensuite le nombre de langues selon lesquelles le site web est partiellement ou intégralement disponible. Il est à noter qu'un tiers des parlements qui ont seulement *une langue officielle* rendent leur site web disponible partiellement ou intégralement dans *plus d'une* langue. Cette constatation suggère que même parmi les parlements de pays n'ayant qu'une langue officielle, beaucoup tentent de répondre aux besoins de citoyens plurilingues.

Figure 3.16 : Nombre de langues officielles et nombre de langues dans lesquelles le site web est disponible

| Nombre de langues officielles reconnues dans le pays | Nombre de langues dans lesquelles le site web est disponible en totalité ou en partie | | | | | | | | Total | |
|--|---|-----|----|-----------|---|-----|---|-----|-------|------|
| | 1 | 2 | 3 | Plus de 3 | | | | | | |
| 1 | 42 | 67% | 14 | 22% | 3 | 5% | 4 | 6% | 63 | 100% |
| 2 | 28 | 54% | 14 | 27% | 6 | 12% | 4 | 8% | 52 | 100% |
| 3 | 9 | 60% | 3 | 20% | 3 | 20% | 0 | 0% | 15 | 100% |
| Plus de 3 | 4 | 29% | 4 | 29% | 1 | 7% | 4 | 29% | 14 | 100% |

(Source : Enquête 2012, Section 5, Questions 10 et 11 ; Langues officielles = 145 répondants, Langues du site web = 144 répondants)

Intranets à l'usage des parlementaires et du personnel

Les sites web parlementaires sont des outils importants pour les parlementaires, les commissions et le personnel. Ils sont souvent les véhicules les plus rapides et les plus fiables pour acquérir les copies des projets de loi, recevoir les ordres du jour, obtenir les résumés des actions des

28 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, pp. 71-72.

commissions et les textes de leurs documents, ainsi que pour se tenir au courant des déclarations des parlementaires ou de ce qu'ils ont voté. Ils sont devenus essentiels pour permettre à la leadership des assemblées et aux parlementaires d'assurer leur travail législatif et de contrôle.

Beaucoup de parlements disposent aujourd'hui de sites web intranet à l'usage exclusif des parlementaires et du personnel (57 pour cent en 2012²⁹), et on constate un intérêt croissant pour ces systèmes, comme en témoigne la proportion de 33 pour cent de parlements qui ont indiqué les *prévoir* ou les *envisager*. Ces sites intranet évoluent en termes de contenu également. Alors que le niveau initial était bas, il est particulièrement intéressant de relever les augmentations relatives aux explications de projets de loi et d'actions, et les évaluations d'impact et de budget entre 2009 et 2012 (voir Figure 3.17). Il est tout aussi intéressant d'observer l'augmentation du pourcentage de parlements fournissant des projets de proposition, des rapports de recherche, des outils pour les groupes de travail, ainsi que des rapports d'activités de commissions, domaines qui avaient tous débuté à des niveaux plus élevés.

Figure 3.17 : Informations et services disponibles aux parlementaires et au personnel sur l'intranet

| Information/Services | 2012 | 2009 |
|--|------|------|
| Projets de documents | 48% | 41% |
| Rapports de recherche | 47% | 39% |
| Outils pour groupes de travail | 44% | 34% |
| Activités de comités | 39% | 24% |
| Projets de loi rédigés plus rapidement | 29% | 26% |
| Actualités | 29% | 37% |
| Explication des projets de loi | 25% | 9% |
| Relevés de votes | 20% | 12% |
| Explication des actions | 19% | 7% |
| Evaluations d'impact | 14% | 7% |
| Positions ou déclarations gouvernementales | 14% | 9% |
| Evaluation budgétaire des projets de lois | 13% | 6% |
| Aucun des éléments énumérés ci-dessus | 8% | 21% |

(Sources : Enquête 2012, Section 5, Question 21, 85 répondants; *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 67, Figure 3.13)

LES AMELIORATIONS LES PLUS IMPORTANTES

Les sections suivantes reportent les réponses choisies et légèrement révisées aux questions :

- Quelles sont les principales nouveautés apportées au site web dans les deux dernières années ?
- Quelles sont les principales nouveautés prévues sur le site dans les deux prochaines années ?

Le large éventail de réponses illustre bien les divers obstacles auxquels font face les parlements, ainsi que le niveau de développement de leur site web, leurs tendances et leurs objectifs. Il est intéressant de remarquer les nombreuses références à la conformité aux *Principes directeurs relatifs aux sites web parlementaires*, publiés par l'Union Interparlementaire (UIP) en 2009.

29 Source : Enquête 2012, Section 5, Question 20.

Les deux dernières années

- Diffusion en ligne et archives, vidéos dans la section « Actualités », procès-verbaux des réunions de commissions et publications ;
- Calendrier et ordre du jour des commissions ;
- Intégration de nombreux documents précédents pouvant être d'importantes sources d'information pour les parlementaires ;
- Données ouvertes, diffusion en ligne en temps réel des séances plénières et des commissions, nouveau site web d'e-démocratie ;
- Augmentation de l'interopérabilité avec les citoyens, accès facilité aux informations, nouveau design présentant les questions les plus fréquentes en première page ;
- Meilleure conception graphique ; conception du site web améliorée ; 85 pour cent du contenu du site web de l'Assemblée nationale pour Internet et l'Intranet complété, conformément aux Principes directeurs de l'Union Interparlementaire (UIP) proposés ;
- Passage d'un site web statique à un site web dynamique ;
- Changement de conception, structure plus intuitive ; plus d'actualités et d'informations émanant du Président et des activités des commissions ;
- Diffusion en ligne et archives audio et vidéo des séances plénières, procès-verbaux des séances plénières en format XML ;
- Vidéo sur demande et nouveau site web en anglais ;
- Extension de la diffusion en ligne, version mobile, site pour les jeunes, blogs ;
- Réalisation d'un portail vidéo ; réalisation d'une version pour les tablettes et téléphones portables ;
- Médiathèque, diffusion en temps réel sur deux chaînes, applications pour Smartphones ;
- Introduction d'une application à destination des dispositifs mobiles permettant une vue d'ensemble du contenu principal du site web ;
- En juin 2010, la conception actualisée du site web parlementaire a été terminée, elle intégrait des améliorations conformes aux *Principes directeurs relatifs aux sites web parlementaires* de l'UIP ;
- Répertoire complet consultable des débats parlementaires, caractéristiques d'accessibilité ;
- Nouveau système de gestion de fichiers ; section des communiqués de presse réorganisée ; sources de données ouvertes ; protocoles synchronisés (texte et vidéo) ;
- Section Télévision sur Internet améliorée ; nouveau moteur de recherche en source ouverte ; sites web des commissions normalisés et améliorés ; nouveau système d'archives numériques en source ouverte ; nouveaux flux RSS pour chaque publication ; accès à la documentation par format eBook par un service optimisé pour les tablettes ;
- Améliorations apportées à l'examen du budget et aux documents de recherche sur les procédures relatives aux projets de loi et à la plupart des rapports de commissions ;
- Création d'une nouvelle section « Facile à lire » ;
- En 2012, nous procédons au remaniement du site web selon les Principes directeurs de l'UIP ;
- Podcasting ;
- Une révision du site web a été réalisée et il a été recommandé de le repenser en stricte conformité avec les Principes directeurs de l'UIP sur le contenu et la structure des sites web parlementaires ; Le contrat pour renouveler la conception du site web a été attribué en février 2012 ;

- Aucune amélioration à l'exception d'une révision pour déterminer dans quelle mesure le site est conforme aux Principes directeurs de l'UIP ;
- Etablissement d'archives en ligne des vidéos des séances plénières ;
- Page éducative destinée aux élèves ;
- Nouvelle conception, diffusion et diffusion en ligne pour les commissions ;
- Dématérialisation de la section « Parlement de la Jeunesse » ; développement des sites thématiques pour la promotion des événements spécifiques au parlement ; inclusion du site web « Espace Jeunesse », une page destinée surtout aux jeunes, en tant que projet de citoyenneté ;
- Amélioration de l'accessibilité au site web à l'intention des personnes ayant un déficit visuel ;
- Nouvelle version du site web qui a enfin des informations mises à jour ;
- Introduction graduelle de la diffusion en ligne des réunions de commissions (actuellement 6 commissions permanentes) ;
- Le site web a récemment été développé et nous sommes en train de le mettre à point sur la base des Principes directeurs de l'UIP ; actuellement, nous travaillons à l'intégration de plus d'informations et de liens vers des publications, ainsi qu'à faciliter le téléchargement et le classement des documents sans délai ;
- Nouvelle conception professionnelle selon les Principes directeurs de l'UIP ;
- Refonte totale entamée en 2012. Connexion plus directe entre documents et vidéos, moteur de recherche amélioré, tous les documents reliés pour afficher la chaîne de prise de décision et expliquer sa procédure ;
- Tous les procès-verbaux du parlement de 1908 à nos jours peuvent être consultés, nouvelle procédure d'e-législation sur le site web ;
- Nous sommes en cours d'élaboration d'un nouveau site web selon les Principes directeurs de l'UIP.

Les deux prochaines années

- Transparence de l'activité des commissions ; diffusion en ligne ; amélioration de la recherche sur le site ;
- Diffusion en ligne en direct, vidéo sur demande ;
- Diffusion en direct et en ligne des débats parlementaires en séances plénières et en commissions ;
- Renforcement de l'interactivité du site web, par exemple à travers un forum en ligne où les parlementaires répondent aux questions du public ;
- Projet multimédia sur les projets de loi – intégration des informations sur les projets de loi aux : actualités, audio, vidéo, communautés du site web e-démocratie et documents correspondants sur le site web en format lexml ;
- Amélioration de la participation des citoyens par le nouveau portail « e-citoyenneté », à travers lequel les citoyens pourront faire des propositions, des projets, etc. ;
- Formation de plus de personnel TIC à la conception et au développement de sites web, création d'un mécanisme d'évaluation de la qualité du site web, utiliser les Principes directeurs de l'UIP pour améliorer la qualité du site web et attirer les utilisateurs ;
- Au cours des deux prochaines années, la Chambre, le Sénat et la Bibliothèque du parlement

continueront à collaborer lors des phases de planification et de développement pour le lancement d'un portail d'informations concernant les parlementaires ;

- Fourniture de vidéos des réunions publiques sur demande ;
- Images animées ; continuer les applications mobiles ;
- Nouveau lancement du site web et introduction de la diffusion en ligne des séances plénières, ainsi que d'archives vidéo ;
- Diffusion en ligne, suivi des projets de loi ;
- Intégration du média social, de métadonnées et d'annotations des contenus multimédia, documentation du travail législatif améliorée particulièrement en ce qui concerne les modifications, mise à jour automatique du contenu du site web par le système informatique intégré interne ;
- Révision complète pour satisfaire les Principes directeur de l'UIP ;
- Refonte du site web actuel pour le rendre conforme au W3C de manière plus conviviale ;
- Archives vidéo du parlement ;
- Plus de liens vers les pages des parlementaires concernant leur travail parlementaire ; plus de liens entre les procédures parlementaires et les documents s'y rapportant ; sites web individuels améliorés pour chacune des commissions ; aspect nouveau et amélioré et conception basée sur les expériences des utilisateurs ;
- Données ouvertes (marquage XML), données ouvertes liées (web sémantique) ;
- Améliorations supplémentaires de l'accès à la documentation en format numérique et aux contenus multimédia (p.ex. diffusion des réunions de commissions) ; systèmes d'alerte (RSS) ;
- Amélioration de la qualité des contenus web et site web plus facile à afficher ; innovation pour une meilleure accessibilité web ;
- Respect des normes industrielles nationales révisées relatives à l'accessibilité du web ;
- Nous avons l'intention d'inclure la diffusion en ligne et la diffusion audio et vidéo dans notre site web ;
- Version audio de la section « Facile à lire » ;
- Remaniement de l'aspect du site web pour permettre un accès plus facile à l'information ;
- Le site web est en reconstruction avec pour objectif une conformité totale avec les Principes directeurs de l'UIP ;
- Avoir un meilleur moteur de recherche ;
- Introduction de la diffusion vidéo et un moteur de recherche plus convivial ;
- Prise en charge des technologies mobiles ;
- Modernisation complète du site web ;
- Une révision complète pour améliorer les capacités de recherche, relier des données et attirer une audience plus jeune de visiteurs ;
- Site web complètement rénové pour l'été 2012. A travers un API, les documents parlementaires et l'information sur les procédures parlementaires seront rendus publics sur le site web ; Nouvelle présentation, y compris des touches média social ;
- Modernisation du site web pour satisfaire les normes internationales ;
- Présentation des votes + informations statistiques, communiqués officiels ;
- Le site web sera complètement rénové et l'accent sera mis sur la participation du public ; le site web deviendra le portail de tous les utilisateurs, internes ou externes, afin de trouver l'informa-

tion recherchée et de collaborer avec les parties prenantes appropriées ; Il sera également plus étroitement relié aux sites de média social tels que Facebook et Twitter ;

- Discussion publique sur les modifications à travers des outils sociaux (liste de discussion ouverte au public) ;
- Fourniture de services mobiles ;
- Elaboration d'un portail pour un accès personnalisé au site web de la Chambre des députés ; l'utilisation des sites de réseautage social pour communiquer avec les citoyens ; identification rapide d'un représentant des citoyens à la Chambre des députés (basé sur une cartographie automatique) ;
- Forum en ligne et radio du parlement sur Internet ;
- Une base de donnée devrait naître au cours des deux prochaines années, ainsi qu'une catégorie d'archives de documents parlementaires et d'enregistrements des séances plénières ; nous espérons également inclure plus d'informations sur les séances des commissions, ainsi que des remarques du public sur les propositions législatives ;
- Mise en place des exigences des Principes directeurs de l'UIP ;
- Amélioration du nouveau site web. Web-TV pour iPhones et iPads et développement ultérieur de la télévision sur Internet ; la fonction de recherche et son interface seront développées et améliorées ; les documents doivent être plus lisibles en HTML. Fourniture d'un accès par sujet pour permettre aux utilisateurs de profiter de toutes les questions parlementaires par sujet ;
- Plus grand nombre d'informations, site web dynamique ; nécessité d'un débit plus important pour le site web, ajout de caractéristiques telles que la diffusion en ligne, la diffusion audio, etc. ;
- Segmentation améliorée par groupes de consommateurs, distribution plateforme améliorée.

DEUXIEME PARTIE

METTRE EN PLACE LES FONDEMENTS DE L'E-PARLEMENT

Chapitre 4

Services de technologie pour les parlementaires

INTRODUCTION

La technologie sert de nombreux objectifs. Elle améliore l'efficacité de l'activité quotidienne, elle constitue également un précieux auxiliaire pour informer et impliquer le public. Sa fonction prioritaire demeure toutefois celle de faciliter le travail des parlementaires dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de représentation des citoyens, de contrôle du gouvernement et d'examen de la législation. Dans les parlements plus petits, où les parlementaires n'ont pas de personnel ni d'assistants désignés, la technologie est une ressource vitale pour leur permettre de communiquer, de recevoir et examiner des documents, de rédiger des discours et des déclarations, d'interagir avec les citoyens. Dans les parlements plus grands, qui disposent de plus de personnel et de ressources, la technologie est tout aussi essentielle pour assurer l'efficacité du travail parlementaire et permettre à leurs membres de réaliser plus efficacement la vaste gamme de tâches qui leur incombe.

La technologie peut être utilisée pour assister les parlementaires de différentes manières. Au niveau de base, les parlementaires ont besoin d'ordinateurs personnels et d'un accès à Internet. Dans le cas où ils ne disposent pas d'un bureau personnel, ce qui est loin d'être rare, les TIC leur fournissent un « bureau virtuel ». Les parlementaires ont également besoin de systèmes spécifiques qui permettent au parlement de préparer et de disséminer les ordres du jour des séances, rédiger des textes de loi et publier des comptes rendus de réunions, afin d'assurer une information efficace en temps utiles. Ils ont aussi besoin de systèmes facilitant leur travail au cours des séances plénières et des réunions de commissions, qui consentent de collecter l'information, d'examiner les questions à l'ordre du jour, de voter et publier les procès-verbaux, le tout de façon efficace.

Beaucoup de parlements fournissent à leurs parlementaires les services essentiels, tels que des ordinateurs personnels et des réseaux de communication, et certains mettent déjà à leur disposition les appareils et technologies mobiles les plus récents, moins coûteux et cependant plus faciles à utiliser en déplacement. Un certain nombre de parlements ont également commencé à introduire dans les Chambres des technologies qui contribuent considérablement au déroulement efficace des séances parlementaires. On citera entre autre des postes de travail pour tous les parlementaires, des systèmes de vote électronique, des systèmes de mise à disposition des documents internes et des ordres du jour en format numérique, des écrans larges ou encore l'accès aux e-mails et à Internet à l'intérieur de la salle. Les postes de travail installés dans la salle des séances ont souvent un très faible encombrement, ce qui, combiné à la connectivité sans fil, peut être important en cas de bâtiments historiques où les parlements sont souvent logés. L'introduction de ces technologies dans les salles de séance est possible à travers l'investissement dans les infrastructures de base, incluant les dispositifs physiques, les capacités de communication et le personnel d'assistance.

Le personnel TIC doit certes disposer d'informations mises à jour et d'une formation adéquate, mais la nécessité de former les parlementaires à la technologie fait désormais l'objet d'un consensus de plus en plus large. De nombreux parlements ont identifié le manque de maîtrise des technologies par les parlementaires comme l'un des principaux obstacles à l'utilisation des TIC dans la communication avec les citoyens. Même si les parlementaires qui sont nés à l'ère de la technologie commencent à remplacer ceux qui n'ont pas été familiarisés avec elles dès leur plus jeune âge, beaucoup de parlements souffriront de cette situation pendant un certain temps encore.

RESUME DES RESULTATS DES ENQUETES 2007/2009

Les résultats de l'Enquête mondiale 2009 sur les TIC dans les Parlements font état, pour la plupart des parlements, de résultats raisonnablement bons quant à la fourniture aux parlementaires de la plupart des technologies essentielles nécessaires, telles que des ordinateurs personnels et l'accès à Internet pour les assister dans leur travail législatif et de contrôle et pour leur permettre de communiquer avec les citoyens. Cependant, parmi les parlements disposant d'un réseau local (LAN), un pourcentage significatif a signalé que tous les parlementaires et commissions n'y étaient pas connectés. Il peut en résulter, d'une part, une duplication du travail et d'autre part, le risque que l'information et les documents ne soient pas accessibles en temps utile à toutes les personnes concernées.

Le support des fonctions législatives posait également des problèmes. L'enquête de 2009 avait pour objet d'établir si les parlements disposaient de systèmes TIC pour leurs activités législatives. Un seul système (une base de données répertoriant les lois adoptées par le parlement) se classait dans les dix premières places, et seul un autre (l'état d'avancement des projets de loi) a été mis en place par plus de la moitié des parlements. Les trois autres applications législatives (rédaction des projets de loi, rédaction des amendements et état d'avancement des amendements) étaient sous la barre des 50 pour cent. Pour ce qui est des fonctions à l'appui du contrôle et de l'examen du budget, les résultats étaient encore inférieurs à ceux des trois applications susmentionnées¹.

La présence de systèmes pour supporter le travail des parlementaires en séance plénière était plus significative. Parmi les 10 premières activités bénéficiant du soutien de TIC dans la plupart des parlements, les plus nombreuses (4) concernaient les activités plénières. Beaucoup de parlements ont introduit ou prévoyaient/envisageaient l'introduction de plusieurs technologies à la Chambre, y compris ceux qui disposaient d'un système de vote électronique (plus de 80 pour cent) et d'écrans numériques (plus de 60 pour cent) et ceux qui fournissaient ou prévoyaient/envisageaient de fournir des ordinateurs personnels (plus de 50 pour cent). Les parlements faisaient également état de l'utilisation de techniques variées, y compris la diffusion en ligne, pour enregistrer et fournir les comptes rendus intégraux des séances plénières. Enfin, une proportion importante des parlements (plus des trois cinquièmes) dispensait des cours de formation ou d'orientation aux parlementaires sur les TIC, ou prévoyait ou envisageait de le faire (plus d'un quart).

En dépit de ces résultats positifs, le Rapport 2010 soulignait également des lacunes dans l'assistance TIC à l'intention des parlementaires, mises en évidence par les résultats. L'analyse mentionnait d'importantes lacunes en matière d'infrastructure et de gestion qui avaient pour conséquence : de réduire les possibilités pour les parlementaires d'employer des technologies qui leur auraient été de grand secours dans leur travail quotidien ; de limiter leur accès à des informations clé

¹ Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 130, texte et Figure 7.5.

et aux documents parlementaires essentiels ainsi qu'à des recherches et à des analyses relatives aux politiques ; et, de restreindre leur possibilité de rester en contact avec leur circonscription électorale.

Par exemple, des quelque 27 250 parlementaires représentés dans les parlements qui ont répondu dans le cadre de l'enquête de 2009 :

- 16 pour cent n'avaient pas d'accès personnel à Internet dans leur parlement ;
- 20 pour cent n'avaient pas d'ordinateur de bureau personnel ou d'ordinateur portable ;
- 28 pour cent ne pouvaient pas accéder au texte et à l'état d'avancement des propositions législatives par le site web de leur parlement ;
- 31 pour cent n'étaient pas connectés à l'intranet du parlement ;
- 31 pour cent ne se sont vu proposer aucun programme de formation ou d'orientation sur les TIC par leur parlement ;
- 47 pour cent faisaient partie de parlements n'ayant introduit aucune norme d'accessibilité à leur site web à l'intention des personnes porteuses d'handicaps, niant ainsi à ces citoyens la possibilité de suivre le travail du parlement et de ses membres.

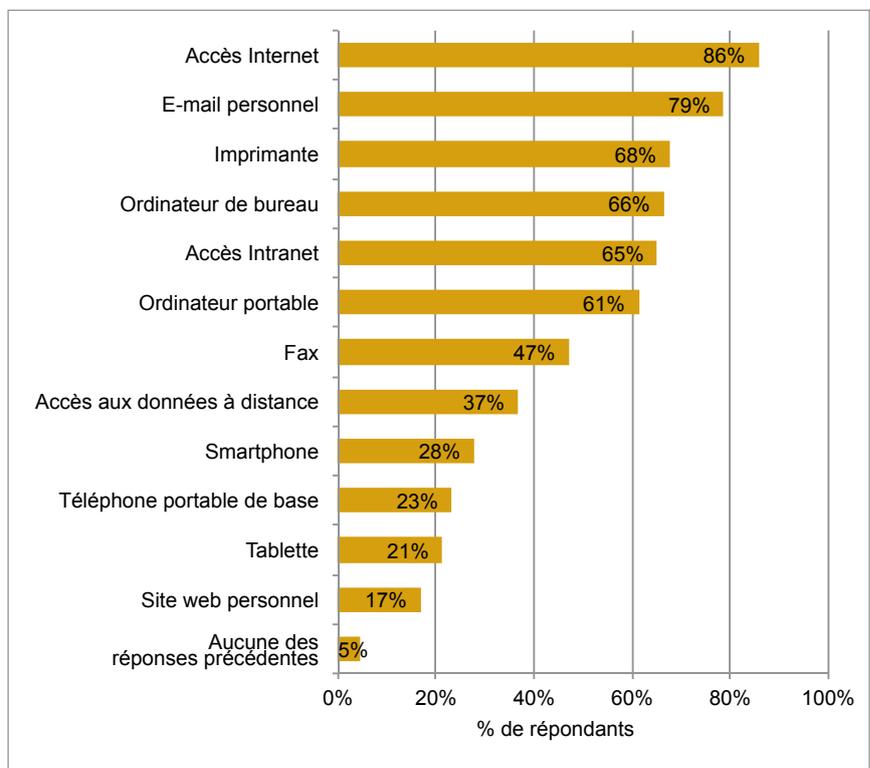
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2012

Services généraux

Assistance technique de base

Comme l'indique la Figure 4.1, la plupart des parlements sont en mesure de fournir un équipement de base et plusieurs services techniques importants à leurs parlementaires, tels que l'accès à Internet, une adresse e-mail personnelle, des imprimantes et un ordinateur personnel. L'analyse approfondie des données de la Figure 4.1 montre que 82 pour cent des parlements fournissent à leurs membres un ordinateur portable *ou* de bureau, et 46 pour cent les deux. Ces pourcentages sont élevés et analogues à ceux de l'enquête de 2009².

Figure 4.1 : Éléments fournis par les parlements à leurs membres pour leur usage personnel



(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 2)

2 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 128, texte et Figure 7.2.

Tablettes et smartphones

Pour la première fois, l'enquête en 2012 a posé des questions concernant les tablettes et les smartphones, les distinguant des téléphones portables classiques, et. Le pourcentage combiné des parlements qui fournissent l'un ou l'autre est de 51 pour cent. Il est particulièrement intéressant de noter que le pourcentage des répondants qui fournissent des smartphones, plus polyvalents et utilitaires, est plus élevé, ce qui est un signe positif.

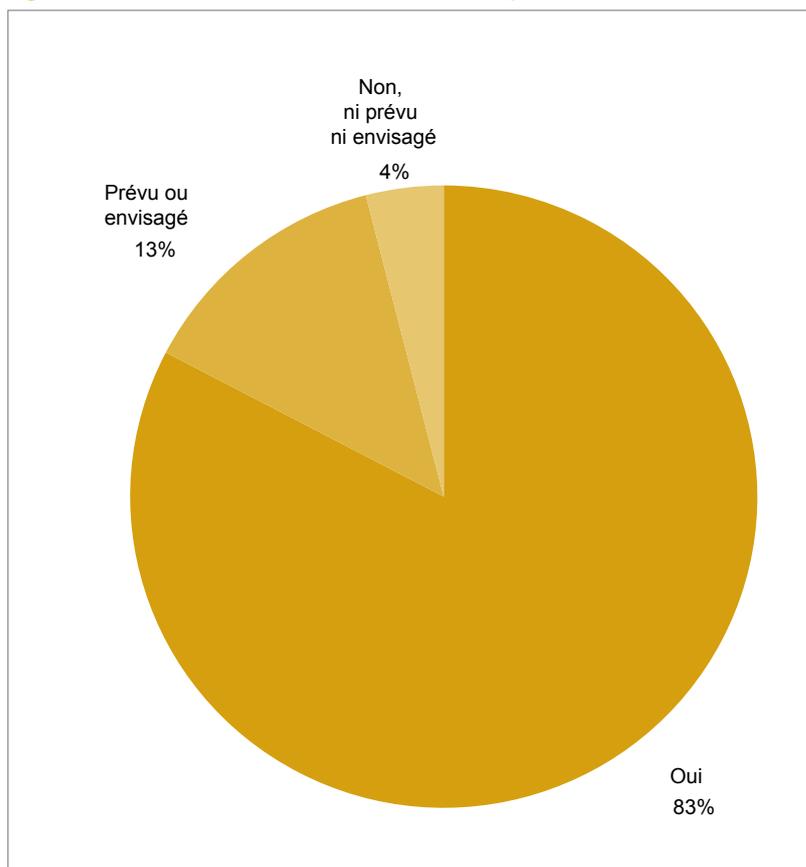
On constate un résultat positif également dans le pourcentage de ceux qui fournissent une tablette. Généralement, les parlements ont une attitude relativement prudente, à l'égard de l'adoption de nouvelles technologies. Le fait qu'un cinquième fournisse des tablettes si tôt après leur lancement sur le marché démontre que de nombreux parlements prennent conscience des avantages des TIC et sont plus enclins à intégrer les nouveautés plus rapidement, ou bien que les parlementaires y trouvent un grand intérêt, ou encore qu'on est présence d'une conjonction de ces deux attitudes.

Il est tout aussi intéressant de constater que 23 pour cent des parlements fournissent des *applications* pour les tablettes³, ce qui représente un pourcentage légèrement plus élevé par rapport à ceux qui fournissent les dispositifs mêmes (voir Figure 4.1). En fait, une analyse plus détaillée des données indique que 31 pour cent des parlements fournissent *ou* le dispositif lui-même *ou* une application pour le dispositif⁴.

On constate des résultats similaires pour les smartphones : 24 pour cent des parlements fournissent des *applications* pour ces dispositifs. Une analyse plus approfondie indique que 35 pour cent fournissent *ou* le dispositif lui-même *ou* une application pour le dispositif⁵.

Ceci est un signe assez bon. Non seulement des parlements fournissent à leurs membres des dispositifs mobiles de communication parmi les plus récents, mais un certain nombre d'entre eux créent des applications pour ces dispositifs même s'ils ne fournissent pas les dispositifs mêmes. L'exigence des parlementaires d'une plus grande mobilité dans une « société toujours connectée » explique certainement ces résultats positifs.

Figure 4.2 : Accès sans fil à Internet dans le parlement



(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 9)

3 Source : Enquête 2012, Section 2, Question 3.

4 Source : Enquête 2012, Section 2, Questions 2 et 3.

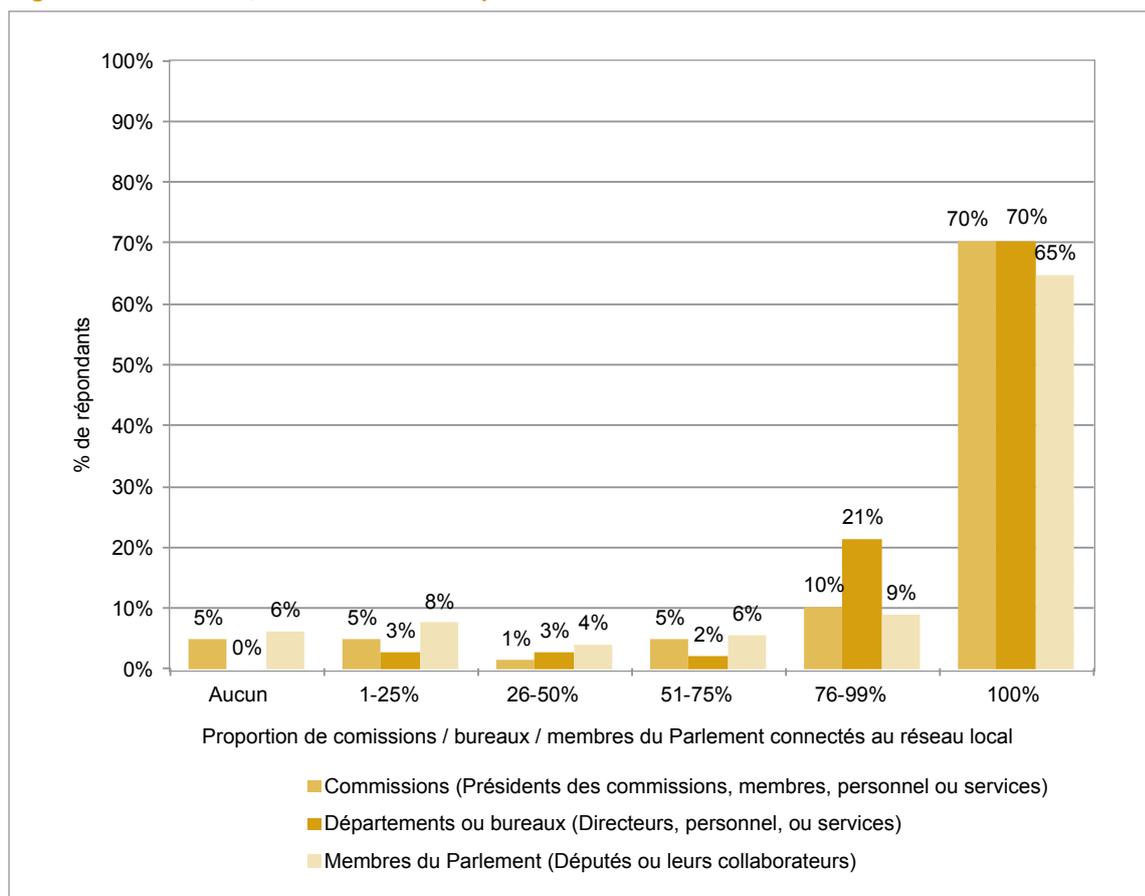
5 Source : Enquête 2012, Section 2, Questions 2 et 3.

Connectivité

Tous les parlements de l'enquête ont indiqué avoir accès à Internet. Il est tout aussi positif que plus de 80 pour cent aient répondu que la rapidité de leur connexion était *suffisante* ou *plus que suffisante*, et plus de 90 pour cent que la fiabilité était elle aussi *suffisante* ou *plus que suffisante*⁶. En 2012, le pourcentage des parlements fournissant un accès sans fil à Internet (83 pour cent), tel qu'indiqué à la Figure 4.2, a augmenté par rapport à 2009 (77 pour cent). Le pourcentage combiné de ceux qui affirment en disposer (*oui*) et qui *prévoient ou envisageaient* de l'installer a également augmenté de 85 pour cent en 2009⁷ à 96 pour cent en 2012, ce qui est une autre indication de l'importance croissante de la technologie sans fil dans les parlements.

Tout comme lors de l'enquête de 2009, presque tous les parlements disposent d'un réseau local (LAN)⁸. Cependant, de même qu'en 2009, on constate un déficit considérable, en 2012, du pourcentage de parlementaires qu'y sont connectés (voir Figure 4.3). Formulée de façon plus précise qu'en 2009, la question de l'enquête de 2012 demandait aux parlements d'estimer le pourcentage réel des parlementaires connectés. L'implication des résultats présentés par la Figure 4.3 est que 35 pour cent au moins des parlements n'ont pas connecté tous les parlementaires au LAN.

Figure 4.3 : Membres, commissions et départements connectés au LAN



(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 5)

6 Source : Enquête 2012, Section 2, Questions 6 et 8.

7 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 127.

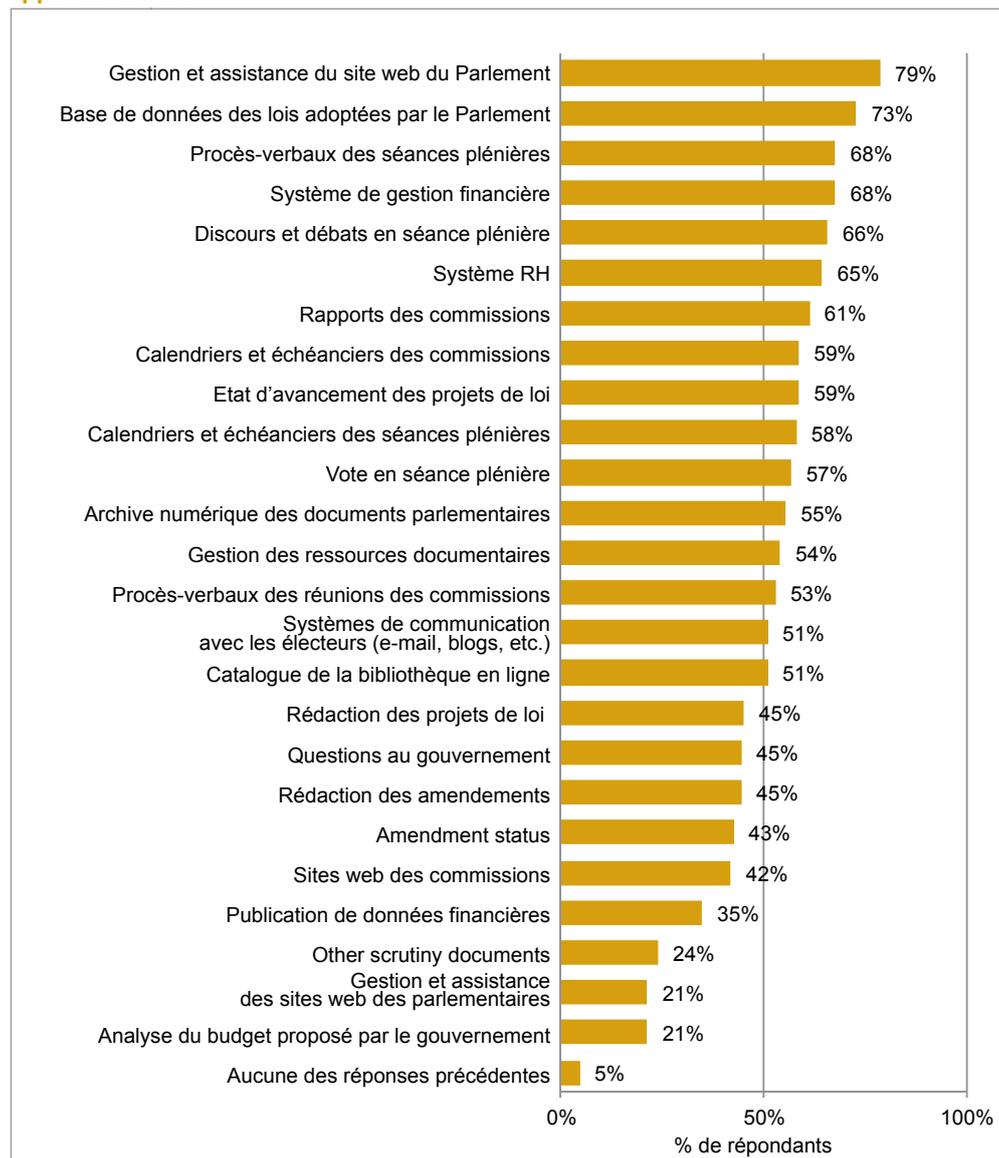
8 Sources: Enquête 2012, Section 2, Question 4 ; *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 128, Figure 7.3.

Cette lacune influence considérablement la capacité des parlementaires d'accéder à des fichiers partagés et à d'autres services que le réseau local peut prendre en charge. Comme le constate le Rapport de 2010, la valeur d'un réseau local pour un parlement ne peut se concrétiser pleinement que si tous les parlementaires et commissions y sont connectés. Une connectivité incomplète peut engendrer une duplication du travail pour garantir une communication adéquate, peut réduire l'efficacité du parlement et priver certains utilisateurs de l'accès aux informations et aux documents en temps utiles. La connexion entre eux de tous les parlementaires et commissions par un réseau local constitue un critère indispensable de l'e-parlement

Applications pour le soutien du travail des parlementaires

L'un des objectifs principaux des outils et services technologiques de base est de permettre au parlement de créer des systèmes pour supporter son travail fondamental de législation, de contrôle et de représentation, ainsi que ses tâches administratives. La Figure 4.4 présente le pourcentage

Figure 4.4 : Fonctions, activités et services parlementaires soutenus par des applications TIC



des parlements qui ont introduit un système pour supporter ces diverses activités parlementaires. Pour permettre une focalisation directe sur le travail des parlementaires, les fonctions de la Figure 4.4 qui reliées aux activités législatives, plénières, de commissions et de contrôle ont été regroupées suivant les services correspondants, comme l'indique la Figure 4.5.

(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 14)

Comme la Figure 4.5 le démontre, deux éléments seulement sont pris en charge par deux tiers ou plus des parlements : une *base de données des lois adoptées par le parlement* (73 pour cent) et *les procès-verbaux des séances plénières* (68 pour cent). De la totalité des 16 éléments, seuls quatre sont soutenus par au moins 60 pour cent des parlements. La moyenne de tous les éléments est de 51 pour cent.

Figure 4.5 : Fonctions et services soutenus par des applications TIC

| Fonction and Service | % |
|---|------------|
| <i>Legislatif</i> | |
| Base de données de lois adoptées par le parlement | 73% |
| Etat d'avancement du projet de loi | 59% |
| Rédaction du projet de loi | 45% |
| Rédaction d'amendements | 45% |
| Etat d'avancement des amendements | 43% |
| <i>Plénière</i> | |
| Procès-verbal de séance plénière | 68% |
| Discours et débats en séance plénière | 66% |
| Calendriers et programmes des séances plénières | 58% |
| Vote en séance plénière | 57% |
| <i>Comités</i> | |
| Rapports des comités | 61% |
| Calendriers et programme des comités | 59% |
| Procès-verbaux de réunions de comités | 53% |
| Sites web des comités | 42% |
| <i>Contrôle</i> | |
| Questions au gouvernement | 45% |
| Autres documents d'examen juridique | 24% |
| Analyse du budget proposé par le gouvernement | 21% |
| Moyenne de tous les éléments | 51% |

(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 14)

Etant donné l'importance de ces fonctions, le pourcentage des parlements qui disposent d'applications pour les prendre en charge est étonnamment bas. On peut envisager plusieurs explications à cette situation. Premièrement, toutes les chambres ne jouent pas un rôle majeur dans l'examen et la modification de la législation, et dans ces cas il se peut que certaines estiment que l'investissement dans des systèmes à l'appui de ses activités législatives n'est pas une priorité absolue. De façon similaire, les commissions de certains parlements n'ont qu'un rôle mineur en matière de législation ou de contrôle, et les applications pour ces fonctions peuvent donc être considérées comme non prioritaires. Le faible pourcentage des parlements disposant d'applications pour supporter les activités de contrôle et d'examen est peut-être plus préoccupant. Des analyses futures de ces résultats devront prendre en considération les responsabilités législatives et de contrôle réelles du parlement et de ses commissions.

Encadré 4.1

Le Parlement élabore actuellement un système de gestion de l'information parlementaire et législative afin d'automatiser la rédaction des projets de loi et des amendements, l'état d'avancement des projets de loi et les systèmes de communication avec les électeurs.

Commentaire d'un répondant à l'enquête de 2012

Le groupe d'applications pour les séances plénières affiche des résultats positifs. Plus de deux tiers des parlements disposent d'applications pour deux des quatre activités plénières citées par l'enquête (voir Figure 4.5), et ces quatre activités sont prises en charge par plus 55 pour cent des répondants. Dans les parlements plus petits en particulier, une bonne partie du travail législatif et de contrôle se fait au cours des séances plénières, ce qui explique que beaucoup de parlements aient mis l'accent sur l'assistance TIC dans ce contexte. La section suivante présente des exemples concrets de ces applications.

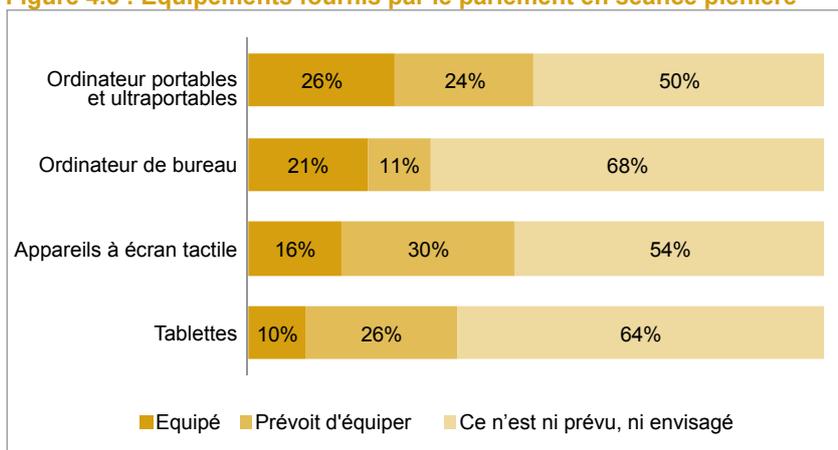
Assistance aux activités plénières

Dispositifs informatiques et services de réseau

L'enquête de 2012 a identifié un certain nombre de façons dont les parlements fournissent ou prévoient de fournir une assistance TIC au travail des parlementaires en séance plénière. La Figure 4.6 présente le pourcentage des parlements qui équipent ou prévoient/envisagent d'équiper leur salle de séance plénière de divers dispositifs de type d'ordinateur personnel. Un total de 39 pour cent des parlements fournissent soit un ordinateur portable/ultraportable, soit un ordinateur de bureau. La Figure 4.7 montre que plus de parlements encore permettent aux parlementaires d'utiliser divers dispositifs personnels en séance plénière. Il est particulièrement frappant de constater que près de trois quarts des parlements permettent les tablettes en séance plénière, et que 65 pour cent permettent les smartphones. En comparaison, l'enquête de 2009 faisait état de seulement

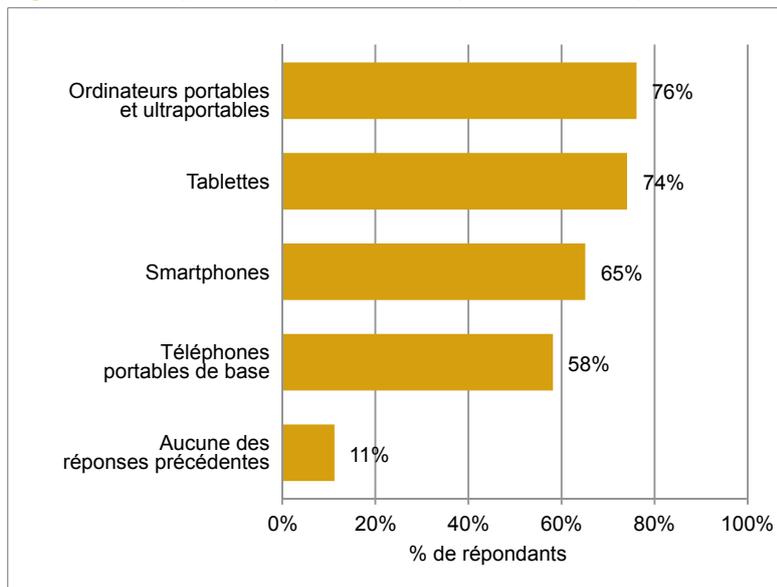
46 pour cent des parlements autorisant les *téléphones portables* en séance plénière⁹. On peut en déduire que bien que certains parlements en soient encore à l'examen des implications de ces dispositifs quant aux règles et pratiques applicables aux sessions plénières, de nombreux les ont déjà adoptés.

Figure 4.6 : Equipements fournis par le parlement en séance plénière



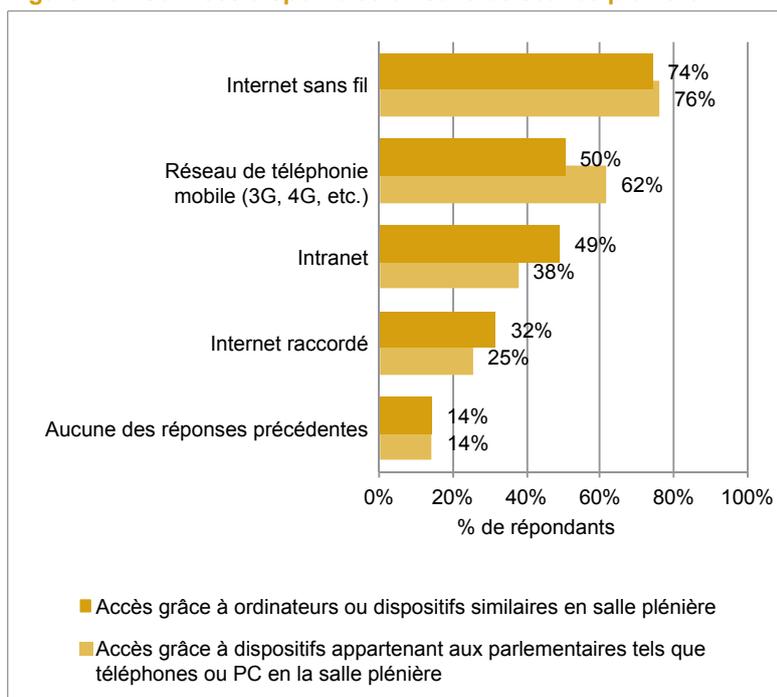
(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 21)

⁹ Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 133, Figure 7.9. La question était formulée un peu différemment dans l'enquête de 2009 et ne proposait que les *téléphones portables* comme un choix possible.

Figure 4.7 : Dispositifs personnels des parlementaires pouvant être utilisés en séance plénière

(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 23)

La Figure 4.8 présente les services accessibles en plénière aux membres utilisant leurs propres dispositifs ou les dispositifs fournis par le parlement. L'accès à Internet a considérablement augmenté en 2012 (74 pour cent) par rapport à 2009 (62 pour cent)¹⁰. Pour des raisons de sécurité, le fait que relativement peu de parlements permettent à leurs parlementaires de connecter leurs propres dispositifs à l'intranet constitue une bonne pratique. Il est à souhaiter que ceux qui l'autorisent disposent de règles et d'exigences minimales strictes de sécurité.

Figure 4.8 : Services disponibles en salle de séance plénière

(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 24)

¹⁰ Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 133, Figure 7.9.

L'une des utilisations les plus avancées et les plus complètes des tablettes comme support au travail en séance plénière est pratiquée au Sénat des Pays-Bas (voir l'encadré 4.2). La description du développement de cette capacité et les économies qui en ont résulté suggèrent que cette utilisation des TIC est à la portée de nombreux parlements. Si l'on considère l'augmentation du nombre des parlements utilisant cette technologie et le partage des pratiques expérimentées, les avantages pour la communauté parlementaire pourraient être significatifs, quel que soit le niveau de revenu.

Encadré 4.2

Le Sénat des Pays-Bas : Un Parlement « zéro-papier »

Le 13 septembre 2011, le Sénat du Parlement des Pays-Bas a commencé à distribuer ses documents de réunion à ses 75 sénateurs sur tablette. Au début de la première session après les vacances d'été, chaque sénateur a reçu un iPad équipé d'une application (App) conçue spécialement pour le Sénat. Les membres du Sénat peuvent utiliser cet outil de communication moderne pour consulter et gérer l'ensemble du flux d'informations, qu'il s'agisse de calendriers, de projets de loi, de correspondances parlementaires ou d'autres documents de réunion.

Le Sénat a ainsi pris la décision de passer au tout numérique pour la diffusion d'informations. Si plusieurs parlements en Europe travaillent au développement de la numérisation de leurs documents, le Sénat des Pays-Bas est toutefois le premier à utiliser exclusivement des tablettes lors de ses réunions.

Ce faisant, le Sénat rompt avec une tradition de près de 200 ans consistant à distribuer les projets de loi, lettres du gouvernement, rapports et autres documents de réunion sous forme imprimée. Des milliers de pages par sénateur et par semaine étaient ainsi imprimées puis livrées au domicile des sénateurs par service de courrier. Et depuis que les parlements nationaux ont été autorisés à prendre position sur les propositions politiques de l'Union européenne, le volume du courrier parlementaire a encore augmenté. Les 75 sénateurs pourront désormais visualiser tous les documents directement sur leur iPad et annoter les documents de réunion. Le calendrier renvoie directement aux fichiers nationaux et européens.

Les sénateurs ont reçu les iPads, qui restent propriété du Sénat, lors d'une réunion spéciale avant la première séance plénière régulière suivant les vacances d'été. A cette occasion, l'introduction des tablettes a marqué un moment déterminant dans l'histoire du Sénat.

L'introduction des iPads a été précédée d'une préparation minutieuse, notamment du développement de logiciels pour une gestion efficace des calendriers et de dossiers complets relatifs aux projets de loi. La décision reposait en partie sur des considérations liées à la durabilité et à la rentabilité. Des avantages pratiques, tels qu'un archivage efficace et la mise à jour continue des calendriers et des fichiers, ont également joué un rôle important.

Le Sénat a élaboré le système en collaboration avec le « Centre de Connaissance et d'Opération des Publications officielles du Gouvernement » (*Kennis- en Exploitatiecentrum Officiële Overheidspublicaties*), un service de l'ICTU, et avec PDC Information Architecture. L'application elle-même a été conçue et développée par un fournisseur de services TIC mandaté. Elle a été minutieusement testée pendant les vacances d'été. Les résultats ont démontré que la publication électronique des documents parlementaires est efficace, sûre et fiable. La communication sans fil est assurée depuis début septembre par les 21 émetteurs wifi situés dans le bâtiment historique du Sénat.

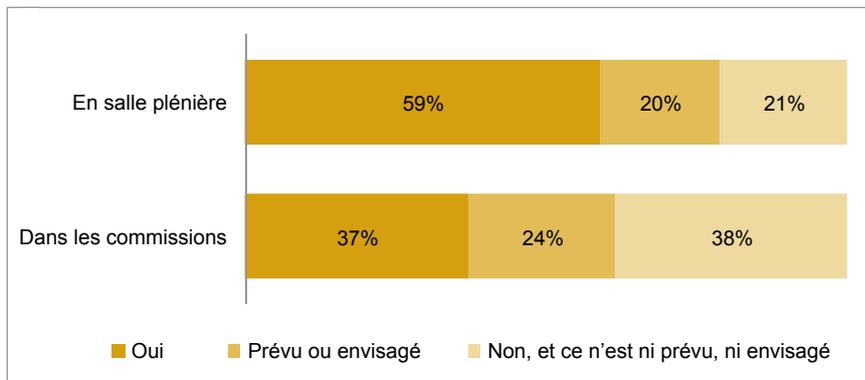
Par ce système, maintenant opérationnel, le Sénat entend ouvrir la voie à l'application de la technologie dans le contexte du gouvernement zéro papier. L'introduction des ordinateurs tablettes et le développement de l'application représentent un investissement de 148 000 euros. Une grande partie de cette somme sera compensée dès la première année par la réduction des coûts d'impression et du service courrier du Sénat, qui représentent 142 686 euros (coûts 2010). Au fil du temps, les économies réalisées prendront encore de l'ampleur.

Geert Hamilton, Secrétaire général du Sénat des Etats Généraux des Pays-Bas. Extrait de «The Dutch Senate: a paperless Parliament » (Le Sénat des Pays-Bas : un Parlement zéro-papier), Communication à l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements (ASGP), Session de Berne, octobre 2011 <<http://www.asgp.info/en/pastmeetings/>>

Grands écrans numériques

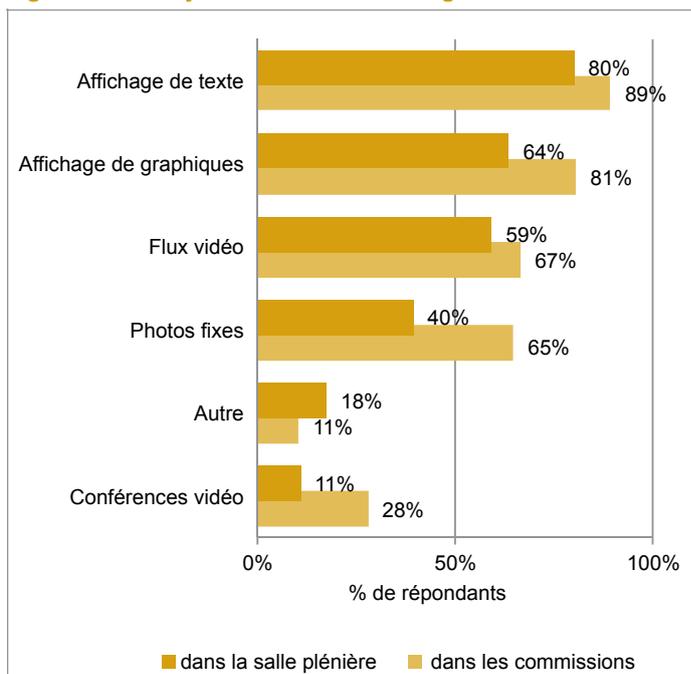
De nombreux parlements *utilisent* ou *prévoient/envisagent utiliser* de grands écrans dans la salle plénière et, dans une moindre mesure, dans les commissions (voir Figure 4.9). Bien que le même résultat puisse être atteint si tous les parlementaires disposent d'ordinateurs personnels en réseau, les grands écrans peuvent être moins coûteux, plus faciles à gérer et visibles par plus de personnes dans la salle. Ces écrans sont utilisés à des fins diverses (voir Figure 4.10). Bien que le nombre de commissions qui en disposent soit inférieur à celui des salles plénières (voir Figure 4.9), celles qui en disposent en font un usage plus diversifié. Par exemple, la différence entre l'utilisation de la vidéoconférence en séance plénière (11 pour cent) et en commission (28 pour cent) est significative.

Figure 4.9 : L'utilisation de grands écrans en salle de séance plénière et en commission



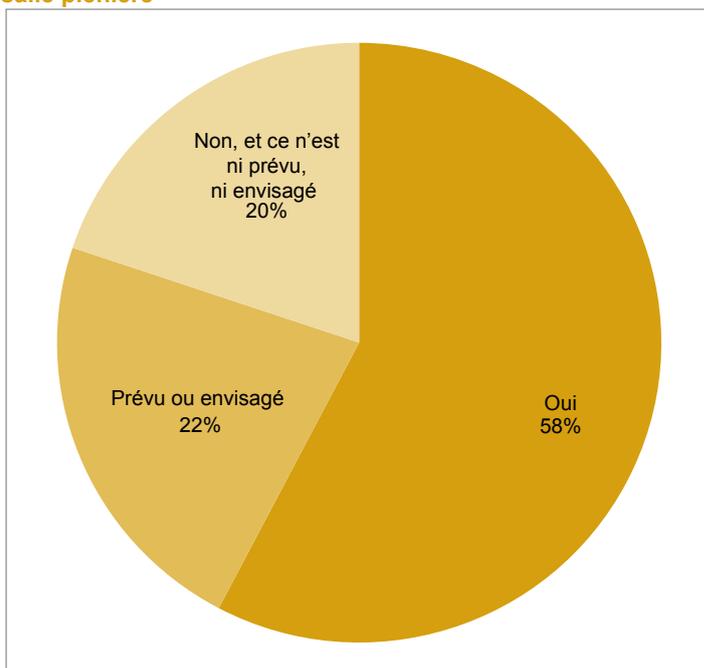
(Source : Enquête 2012, Section 2, Questions 17 et 19)

Figure 4.10 : Objectifs d'utilisation de grands écrans en salle de séances plénières et en commission



(Source : Enquête 2012, Section 2, Questions 18 et 20)

Figure 4.11 : L'utilisation des systèmes de vote électroniques en salle plénière

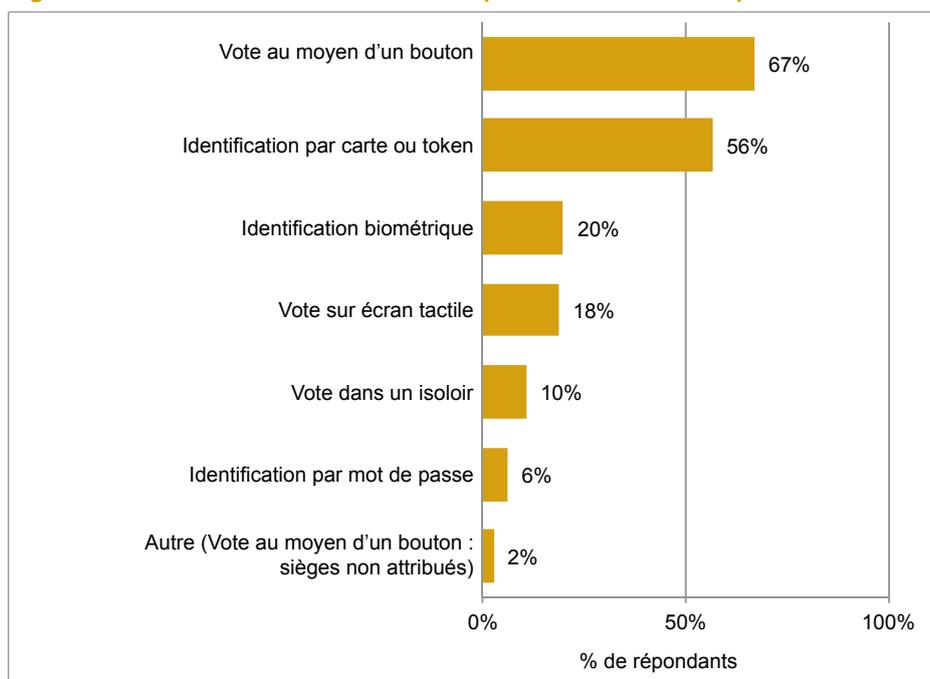


(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 15)

Vote électronique

Comme l'indique la figure ci-dessus, 57 pour cent des parlements disposent d'une application pour les votes en séance plénière. La Figure 4.11 corrobore ce résultat ; le pourcentage des répondants qui déclarent disposer d'un système de vote électronique est approximativement le même. Les résultats de l'enquête de 2009 étaient identiques¹¹.

Figure 4.12 : Méthodes d'authentification pour le vote électronique



(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 16)

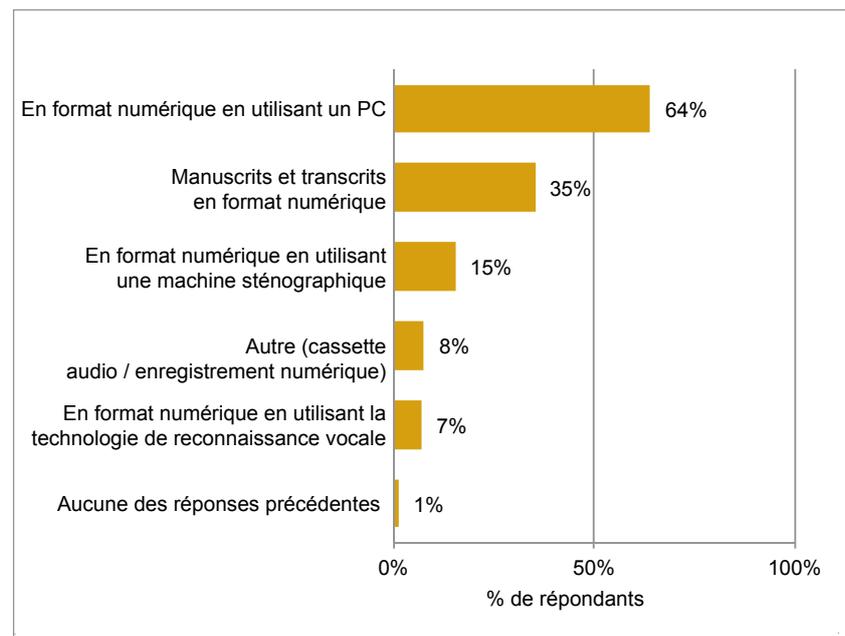
La Figure 4.12 présente les divers systèmes d'authentification des utilisateurs et, par conséquent, les options de système de vote auxquelles les parlements qui le souhaitent peuvent recourir.

11 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 132.

Comptes rendus intégraux des séances plénières

La Figure 4.5 montrait que 66 pour cent des parlements sont dotés de systèmes pour les discours et débats en plénière. La Figure 4.13 donne quelques indications supplémentaires sur les méthodes utilisées pour la préparation des comptes rendus intégraux. Il n'est peut-être pas surprenant qu'entre 2009 et 2012 le pourcentage des répondants préparant des comptes rendus intégraux en format numérique, sur ordinateur, soit passé de 57 pour cent à 64 pour cent. À l'inverse, le pourcentage des répondants qui recourent à une préparation manuscrite puis à la transcription en format numérique a baissé de 43 à 35 pour cent. Pour ce qui est de l'utilisation de systèmes sténographiques, la proportion est demeurée inchangée entre les deux enquêtes, et est de l'ordre de 15 pour cent. Compte tenu des difficultés, dans de nombreux pays, pour trouver du personnel formé en sténographie, ce chiffre baissera probablement encore. Le pourcentage des répondants utilisant une technologie de reconnaissance vocale est lui aussi demeuré à peu près identique entre les deux enquêtes¹².

Figure 4.13 : Méthodes utilisées pour préparer les comptes rendus intégraux des séances plénières



(Source: Survey 2012, Section 2, Questions 25)

Formation et orientation des parlementaires sur les TIC

La plupart des parlementaires sont extrêmement occupés et ont bien peu de temps à consacrer à des formations formelles, ou même à de brèves sessions d'orientation. La technologie la plus utile pour les parlementaires est souvent celle qui peut être maîtrisée le plus rapidement. Les smartphones et les tablettes sont des exemples de ce type de technologie, et leur propagation relativement rapide au cours de ces deux dernières années prouve l'importance de la facilité d'utilisation, même pour des dispositifs sophistiqués.

Cependant, beaucoup de parlements et parlementaires reconnaissent l'avantage de quelque forme d'orientation, même

Encadré 4.3

Effectuer une formation basique sur les TIC pour les parlementaires récemment élus permet au personnel TIC du parlement de gagner temps et énergie.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Nous proposons une formation TIC aux parlementaires, [mais] ils sont occupés par leurs activités. Nous avons donc continué à former leurs assistants, à leur demande.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

¹² Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 134, texte et Figure 7.12.

si de nombreux parlementaires ont du mal à y consacrer le temps nécessaire. Comme l'indique le Chapitre 2, consacré à la communication et à l'engagement des citoyens, le second problème le plus souvent cité par les parlements quant à l'utilisation des TIC pour communiquer avec les citoyens est la maîtrise insuffisante qu'ont les parlementaires de la technologie¹³. En 2012, 56 pour cent des parlements indiquent qu'ils proposent une formation ou des orientations TIC pour les parlementaires, et 31 pour cent affirment *prévoir ou envisager* le faire. Il s'agit d'un résultat positif à l'égard d'un besoin qui, en raison de la constante et rapide évolution des technologies, va sans doute perdurer au cours des années.

INCIDENCE SUR LES PARLEMENTAIRES DE L'ABSENCE DE TECHNOLOGIES

Tout comme la *disponibilité* le soutien des systèmes TIC *aide* les parlementaires à effectuer leur travail plus efficacement, leur *absence empêche* leur efficacité. Pour souligner ce point, le Rapport 2010 a évalué le nombre de parlementaires concernés par l'absence d'une douzaine de capacités-clé en matière de TIC¹⁴. La figure 4.14 compare les résultats de 2009 et de 2012. Quatre éléments ont été ajoutés à l'analyse de 2012, comme on peut le voir dans la dernière colonne.

Des 12 éléments communs aux deux enquêtes, 8 ont enregistré une amélioration (signalée par le symbole ). A ce sujet, une amélioration signifie que le pourcentage des parlementaires à qui un service ou une capacité donnée fait défaut a baissé. Considéré sous un angle positif, cela signifie qu'en 2012, plus de parlementaires bénéficient des éléments suivants :

- Alimentation électrique fiable ;
- Ordinateur de bureau ou ordinateur portable personnel fourni par le parlement ;
- Formation ou programme d'orientation sur les TIC fourni par le parlement ;
- Parlement disposant d'un plan stratégique pour les TIC ;
- Accès à Internet ;
- Accès à l'intranet du parlement ;
- Accès à la base de données des lois adoptées par le parlement ;
- Compte e-mail fourni par le parlement ;

Quatre éléments sont restés inchangés ou ont empiré (signalés par le symbole ). Cela indique que le pourcentage des parlementaires qui subissent l'absence d'un service ou d'une capacité donnée n'a pas changé ou s'est aggravé. Ainsi, en 2012, le même nombre de parlementaires au moins ne bénéficie pas des éléments suivants:

- Un site web de la bibliothèque organisant l'information sur la base des questions politiques ;
- Un site web avec le texte et l'état d'avancement des projets de loi ;
- Des calendriers et programmes des séances plénières en ligne;
- Des normes d'accessibilité au site web du parlement satisfaisant les besoins des personnes ayant des handicaps.

13 Voir Figure 2.14 du Chapitre 2.

14 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, pp. 148 - 149.

Figure 4.14 : Nombre de parlementaires manquant de services TIC spécifiques

| Services TIC non proposés aux membres | Année de l'enquête | | | | |
|---|--------------------|--------|--------------|------|---|
| | Nombre de membres | | % de membres | | |
| | 2012 | 2009 | 2012 | 2009 | |
| Gestion et infrastructures TIC | | | | | |
| Alimentation électrique fiable dans le parlement | 3,442 | 3,817 | 12% | 14% |  |
| Ordinateur personnel portable ou de bureau fourni par le parlement | 3,643 | 5,365 | 13% | 20% |  |
| Programme d'orientation ou de formation TIC offert par leur parlement | 5,218 | 8,508 | 18% | 31% |  |
| Le parlement dispose d'une stratégie concernant les TIC | 8,594 | 9,997 | 30% | 37% |  |
| Les membres contribuent aux buts et objectifs TIC en faisant des propositions | 9,383 | | 33% | | Nouveau |
| Accès à l'information et recherche | | | | | |
| Accès Internet personnel | 2,564 | 4,301 | 9% | 16% |  |
| Accès personnel à l'intranet du parlement | 6,603 | 8,530 | 23% | 31% |  |
| Le site web de la Bibliothèque établit un classement des informations sur la base des thèmes politiques | 12,772 | 12,038 | 45% | 44% |  |
| Possibilité d'envoyer des requêtes électroniques à la Bibliothèque | 10,045 | | 35% | | Nouveau |
| Applications de soutien | | | | | |
| Le site web propose les textes et statuts des propositions législatives | 8,061 | 7,726 | 28% | 28% |  |
| Accès en temps utile aux compte-rendus des séances plénières | 8,151 | | 28% | | Nouveau |
| Calendriers et programmes des séances plénières en ligne | 9,232 | 8,019 | 32% | 29% |  |
| Accès à une base de données des lois adoptées par le parlement | 5,864 | 8,373 | 20% | 31% |  |
| Services de communication | | | | | |
| Comptes e-mail personnels | 3,855 | 5,149 | 13% | 19% |  |
| Normes d'accessibilité pour les personnes handicapées | 14,022 | 12,840 | 49% | 47% |  |
| Services mobiles proposés au public sur le site web du parlement | 19,338 | | 68% | | Nouveau |

(Source : Les résultats figurant dans ce tableau proviennent de ceux présentés dans d'autres parties de ce rapport. Le nombre et le pourcentage de parlementaires ont été calculés sur la base du nombre effectif de membres de chaque parlement ayant déclaré ne pas disposer d'une capacité ou d'un élément donné. Voir aussi le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, pp. 148 - 149)

Bien que ces résultats témoignent globalement de progrès en matière d'assistance TIC aux parlementaires pendant les deux dernières années, cette différente perspective met en évidence, maintenant comme en 2010, les obstacles en terme d'infrastructure et de gestion, qui empêchent les parlementaires de tirer véritablement parti des technologies dans leur travail quotidien.

En 2012, des 28 613 parlementaires représentés dans les parlements qui ont répondu à l'enquête : 3 442 (12 pour cent) ne peuvent pas compter sur une alimentation électrique fiable ; 3 643 (13 pour cent) n'ont pas d'ordinateur de bureau ou portable personnel à leur disposition ; 5 218 (18 pour cent) ne bénéficient pas de formation ou de programme d'orientation TIC dispensé par leur parlement ; 8 594 (30 pour cent) travaillent dans un parlement dépourvu de plan stratégique TIC; et 9 383 (33 pour cent) ne contribuent pas à l'élaboration des buts et objectifs TIC du parlement.

D'autres obstacles influent sur la capacité des parlementaires de rechercher des informations et à prendre des décisions en étant bien informés : 2 564 (9 pour cent) n'ont pas d'accès personnel à Internet au parlement ; 6 603 (23 pour cent) n'ont pas d'accès personnel à l'intranet du parlement ; 10 045 (35 pour cent) ne peuvent pas envoyer des demandes électroniques à la bibliothèque du parlement ; et 12 772 (45 pour cent) n'ont pas d'accès à un site web de la bibliothèque qui organise l'information suivant les thématiques d'intérêt pour les parlementaires.

Le manque d'applications TIC peut être à l'origine de barrières supplémentaires en compliquant l'accès à des informations parlementaires clés : 5 864 (20 pour cent) n'ont pas accès à une base de données des lois adoptées par le parlement ; 8 061 (28 pour cent) n'ont pas accès au texte et à l'état d'avancement de la proposition législative sur leur site web parlementaire ; 8 151 (28 pour cent) n'ont pas accès en temps utile aux comptes rendus des séances plénières ; et 9 232 (32 pour cent) ne peuvent accéder aux calendriers et programmes des séances plénières en ligne ni par l'intranet, ni par Internet.

En plus, l'absence de logiciels et de systèmes peut avoir une incidence sensible sur la capacité des parlementaires d'être en contact avec leur circonscription électorale : 3 855 (13 pour cent) ne se sont pas encore vu attribuer de compte e-mail personnel par leur parlement ; 14 022 (49 pour cent) travaillent dans des parlements qui n'ont pas appliqué de normes d'accessibilité sur leurs site web à l'intention des personnes ayant des handicaps, empêchant ainsi ces citoyens de suivre le travail du parlement et des parlementaires; et, 19 338 (68 pour cent) travaillent dans des parlements qui ne proposent pas de services mobiles au public sur leur site web parlementaire, et ne bénéficient donc pas des possibilités de renforcement de la représentation et de la responsabilité offertes par la « révolution » des smartphones et des tablettes de ces dernières années.

Chapitre 5

Des documents papier à l'information numérique : gérer la documentation parlementaire

INTRODUCTION

Les systèmes de gestion documentaire en formats numériques rendent les opérations parlementaires plus efficaces et aident à renforcer la transparence. Ces systèmes doivent couvrir la totalité du cycle de vie des documents, dès l'instant où ils sont *envoyés* au parlement, par exemple des projets de proposition de loi émanant du gouvernement, ou qu'ils sont *créés* par le parlement lui-même,

comme les rapports de commissions et les comptes-rendus intégraux de séances plénières, jusqu'à ce que qu'ils soient *archivés* de façon permanente. Entre ces actions, un système de gestion documentaire (SGD) efficace doit être capable d'assumer un nombre de fonctions importantes liées au traitement du document, notamment : l'édition par différents « auteurs », l'échange avec différents organisations et systèmes, la

Encadré 5.1

Bonnes pratiques: 1. Adhésion aux structures de dossier/répertoire, aux conventions d'appellation des dossiers, analyse et collecte des documents; 2. Classement central, accès et édition de documents en format numérique; 3. Contrôle efficace des versions des documents; 4. Etablissement de la propriété de l'information.

Commentaire par un répondant à l'enquête 2012

transformation pour diverses applications – comme la recherche ou l'affichage –, la validation et la certification par des signatures numériques, le rendu sous des modes variés, y compris sur papier et sur de multiples appareils numériques et l'intégration avec d'autres documents.

La nature même de ce qui devrait être considéré comme documentation parlementaire s'élargit également. Les formats audio et vidéo sont de plus en plus disponibles, enrichissant et diversifiant les enregistrements des activités parlementaires. En raison de l'état actuel de la technologie, la plupart des parlements gère les enregistrements écrits et audio/vidéo par des systèmes parallèles mais séparés. Pourtant, des progrès ont été faits dans l'intégration de ces différents formats. Par exemple, un nombre croissant de parlements sont capables de relier des parties spécifiques d'un texte d'un rapport de séance plénière au passage audio et/ou vidéo du rapport correspondant. Tandis que ce chapitre met l'accent sur les technologies pour créer, gérer et conserver la documentation en formats écrits, les rapports à venir devront prendre en compte une perspective intégrée¹.

¹ A titre d'exemple, le Centre mondial pour les TIC au Parlement finalise actuellement un guide : *Technology Options for Capturing and Reporting Parliamentary Proceedings*. La publication de ce guide est attendue avant la fin de l'année.

Encadré 5.2

Nous sommes actuellement en train de convertir tous nos enregistrements intégraux, qui sont en format de film analogique, en format numérique.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Les efforts de plus en plus importants des législatures pour mettre à la disposition des parlementaires et du public des versions numériques des données parlementaires, combinés avec une utilisation croissante des technologies mobiles, créent de nouvelles exigences pour les systèmes de gestion documentaire. Ceux-ci doivent maintenant être capables de fournir un accès permanent et aisé à toute la documentation de séance plénière et de commission sur des dispositifs mobiles variés, présentant des tailles d'écran différentes. Quelques parlements ont déjà adopté une approche « sans papier » pour les activités plénières en fournissant aux parlementaires des tablettes pour visionner les documents à examiner durant la session, comme cela est exposé au Chapitre 4. L'emploi efficace d'un système de gestion documentaire peut permettre au parlement de continuer à fournir si nécessaire des copies papier sur demande ou si certains parlementaires le souhaitent, tout en travaillant principalement à travers l'affichage des versions numériques sur les dispositifs mobiles utilisés par la plupart des parlementaires en séance plénière. Un système efficace de gestion documentaire peut également permettre aux parlementaires de créer leurs propres bibliothèques personnelles ou des dossiers électroniques auxquels seuls ils y ont un accès réservé.

La diversité croissante de la documentation parlementaire et le fait que les formats numériques permettent que des parties d'un « document » soient intégrées à d'autres documents, présentés sous des styles différents, édités par plus d'une personne, et utilisés dans des buts variés, implique que le concept de document numérique doit être envisagé de manière assez différente par rapport à celui de document papier.

Les documents parlementaires *sur papier* possèdent une structure, une forme et une intégrité intellectuelle qui ont joué et continueront de jouer un rôle essentiel dans la vie de la société. Les documents parlementaires *en formats numériques* offrent davantage de flexibilité car ils peuvent être facilement restructurés et reformatés. Cependant, pour être considérés comme valides et utiles, ils doivent conserver la même intégrité intellectuelle et référentielle que leurs homologues papiers. C'est pour ces raisons, et parce que les données politiques d'un pays sont de plus en plus numérique dès leur origine, que ce chapitre est intitulé « Des documents papier à l'information numérique : gérer la documentation parlementaire ».

Tous ces développements montrent bien que le besoin de standards documentaires ouverts au sein de l'environnement parlementaire est crucial. Pour qu'un parlement continue de à exploiter pleinement les avantages de ces avancées techniques, la documentation doit être établie sur un standard ouvert, plus spécifiquement afin de marquer les éléments des données de telle façon qu'ils puissent être correctement interprétés par différents ordinateurs et dispositifs mobiles pour l'édition, l'affichage, la recherche, l'échange et la conservation. Les documents préparés en formats propriétaires – c'est-à-dire des formats qui peuvent être gérés uniquement par un logiciel particulier ou un matériel informatique spécifique de certains vendeurs – réduisent les options disponibles pour les utiliser, limitent leurs capacité de répondre aux nécessités futures, et coûtent finalement plus cher à maintenir, parce qu'ils doivent être convertis périodiquement à de nouveaux standards. Nombreux sont ceux qui font quotidiennement l'expérience de ce genre

de défi continu, lorsque certains fichiers ne peuvent être lus par des versions plus anciennes d'un logiciel de traitement de texte. Si les parlements décident de publier leur documentation sous un format de standard ouvert, la conversion constante vers différents formats n'est plus nécessaire. D'où les nombreux avantages pour la préservation à long-terme. Par ailleurs, en plus de générer des bénéfices pour la conservation, et pour la recherche et l'échange entre systèmes, certains standards ouverts offrent une plus grande facilité de portabilité de l'information et de la documentation vers différents canaux, notamment sur des sites Internet ou des « Applis » (pour utilisation sur les tablettes populaires). XML (eXtensible Mark-up Language) est l'un de ces standards.

Pourtant, malgré ces nombreux avantages, il ne fait aucun doute que mettre en œuvre des standards ouverts tels que XML constitue un réel défi pour la plupart des parlements, plus particulièrement parce que ces standards peuvent être complexes à initier et demandent un personnel compétent et formé à leur utilisation. Des efforts collaboratifs entre les parlements et entre parlements et gouvernements peuvent permettre de répondre avantageusement à ces défis.

La conservation à long terme de la documentation parlementaire écrite en format numérique pose des questions spécifiques, notamment en raison du besoin de politiques efficaces, de pratiques de gestion solides, et de la capacité à constamment tenir compte des technologies en évolution. Des chevauchements de responsabilités de gestion, de distribution et de conservation des données entre différentes unités organisationnelles au sein d'un parlement peuvent éventuellement exister, et il peut parfois être difficile de réconcilier des missions en concurrence. Des conflits potentiels peuvent nécessiter une résolution par les plus hautes autorités administratives, et même occasionnellement politiques, du parlement.

Développer des systèmes, mettre en œuvre des standards ouverts et établir des politiques gouvernant la documentation parlementaire demande en premier lieu une conception visionnaire, suivie d'un engagement pluriannuel par la leadership politique et administratif du parlement. Une planification à court et long terme doit être établie afin d'acquérir les compétences techniques et l'infrastructure requises, et la coopération des utilisateurs doit être assurée, notamment au sein de l'administration parlementaire, par ceux dont les procédures de travail vont changer. Les expériences menées dans de nombreux parlements montrent qu'il est important de ne pas sous-estimer le temps et l'engagement requis pour construire et consolider des systèmes efficaces de création et de gestion des données écrites du parlement. Les bénéfices à long terme et les gains en termes d'efficacité peuvent toutefois se révéler substantiels, comme l'illustre l'Encadré 5.3.

Encadré 5.3

Historique du format documentaire ouvert à la Chambre des communes du Canada

- 2000: la plateforme Prisme
 - 2000: Débats (Hansard), témoignages des commissions, Feuilleton des avis, Feuilleton et journaux en XML
 - 2002: projets de loi en XML avec la collaboration du Département de la Justice
 - 2006: accès et récupération d'informations parlementaires; liaison entre les îlots d'information
 - 2009: proclamation des votes en XML
 - 2011: Débats (Hansard), témoignages des commissions et projets de loi rendus publics sous XML

Débats (Hansard), Feuilleton des avis, Feuilleton et journaux en XML

Faire évoluer l'institution d'une culture de numérisation du papier à une culture de service d'information numérique

- Défis
 - Accent mis sur la présentation de l'information
 - Manque d'intérêt pour la sémantique de l'information
 - Manque de compréhension des bénéfices potentiels
 - Environnement de travail complexe
 - Coût de mise en place et gouvernance

Débats (Hansard), Feuilleton des avis, Feuilleton et journaux en XML

- Bénéfices:
 - Capacité à innover
 - Relier des îlots d'information (base de données et textes en XML)
 - Capacité à réduire les coûts opérationnels
 - Une meilleure qualité d'information sur tous les systèmes
 - L'information est facilement réutilisée dans des nouveaux contextes
 - Capacité à répondre aux besoins d'activités en constante évolution
 - Capacité à adopter de nouvelles technologies

Efficacité obtenue grâce à l'adoption de XML

- Personnel de publication: réduit de 60%.
- Personnel d'indexation: réduit de plus de 30%
- Augmentation du volume des réunions des commissions de 30% sans augmentation de personnel.
- Les publications de la Chambre sont maintenant publiées dans les deux heures après l'ajournement de la Chambre
- La richesse du produit est fortement améliorée.

Atteindre une plus grande transparence grâce à l'utilisation de standards documentaires ouverts

Transparence et Participation

Comment les équipes technologiques peuvent aider:

- *Permettre aux parlementaires quand ils le souhaitent d'améliorer la transparence et l'ouverture du gouvernement* en identifiant les lacunes à combler en créant/adoptant une suite complète de standards autorisant une information gouvernementale ouverte et faciliter l'objectif d'une information du secteur public reliée.
- *Permettre aux parlementaires quand ils le souhaitent d'identifier des leviers pour augmenter la participation citoyenne:* reconnaître des nouveaux canaux ou voies pour amener l'information aux citoyens où les citoyens la cherchent et faire un meilleur usage d'outils comme moyen d'augmenter la sensibilisation et la participation de la population tout en soutenant des champions, i.e. reconnaître et aider les citoyens et fonctionnaires actifs (howtheyvoted.ca et openparliament.ca).
- *Identifier des leviers pour augmenter l'usage citoyen ou professionnel des services de l'eGouvernement:* obtenir de l'information sur les avantages de l'utilisation du web pour les services du gouvernement, identifier les principaux facteurs qui encouragent les individus et les entreprises à utiliser les services de l'eGouvernement, comme le temps, l'économie d'argent et la simplicité, et identifier des moyens de les améliorer.

Intégration continue de Données

- *La transparence du parlement n'est pas obtenue en rendant simplement disponible l'information parlementaire sous un format lisible par une machine, mais plutôt en permettant une intégration continue via des sources d'information externes.*
- Un protocole de données et des applications ouvertes doivent montrer une réelle amélioration dans des domaines où il y a un réel besoin pour les officiels élus, les agents du gouvernement et les citoyens.

Relations et Collaborations

- Une plus grande transparence par l'utilisation de documents ouverts et de protocoles ne peut être obtenue sans une collaboration, une communication et une gouvernance plus forte entre les agences gouvernementales et autres organisations (organisations interparlementaires, ONU, CE, W3C, OASIS, etc.)

Soufiane Ben Moussa, Dirigeant des Technologies de l'Information, Chambre des Communes du Canada. Extrait de « Open Documents + Protocols for Greater Transparency » (Documents ouverts + Protocoles Pour une Plus Grande Transparence), présentation lors de la Réunion Internationale « Atteindre une plus grande transparence grâce à l'utilisation de standards de documents ouverts », Washington D.C., 27- 29 février 2012. Voir <http://www.ictparliament.org/XMLMeeting2012>

RESUME DES RESULTATS DES ENQUETES 2007/2009

Les résultats de l'enquête 2009 indiquent que relativement peu de progrès ont été faits depuis 2007 dans les parlements qui possèdent des systèmes pour gérer les propositions de loi. Alors qu'on constate une augmentation très légère de 43 à 46 pour cent du nombre total de parlements possédant un système de gestion pour les projets de loi, une analyse des réponses du groupe de comparaison 2007/2009 suggère qu'il y a peut-être eu une baisse réelle du nombre de parlements ayant prévu ou envisagé de tels systèmes, et une augmentation du pourcentage de ceux qui n'en prévoyaient ou envisageaient aucun. Le pourcentage de parlements ayant des systèmes pour des documents autres que des projets de loi, cependant, était plus encourageant, atteignant jusqu'à 71% pour les discours en séance plénière. Plus de la moitié des parlements ont déclaré avoir des systèmes pour cinq des six types de documents de commission ou de séance plénière inclus

dans l'enquête 2009. Le pourcentage plus faible de ceux disposant de systèmes pour les projets de loi pourrait être dû à leur plus grande complexité, ou plus probablement au fait que certaines chambres n'ont pas forcément les responsabilités législatives pour donner un rang de priorité élevé à la mise en place d'un SGD pour les projets de loi.

La mise en œuvre de standards documentaires ouverts – spécifiquement XML – a également décliné entre 2007 et 2009. Parmi les parlements disposant d'un système pour gérer les projets de loi, seulement un tiers utilisait le format XML, ce qui représente 16 pour cent des 134 parlements ayant répondu à l'enquête 2009. Le résultat correspondant de l'enquête 2007 était 12 pour cent. Alors que les 16 pour cent de 2009 représentaient une augmentation de 30 pour cent par rapport à 2007, on n'atteignait pas encore, et beaucoup s'en fallait, le cinquième de la totalité des parlements ayant répondu à l'enquête. La situation est similaire pour les autres données parlementaires. De tous les parlements utilisant des systèmes pour la gestion de divers documents de commission et de séance plénière, les pourcentages ayant utilisé XML se situaient entre 11 et 20 pour cent. De façon générale, seuls 25 pour cent des parlements (34 des 134 ayant répondu à l'enquête) utilisaient XML pour tout type de document parlementaire².

L'enquête 2009 a mis en lumière quelques-uns des défis majeurs pour la mise en œuvre de XML et les raisons d'un progrès si lent. Celles-ci incluaient un manque de connaissances et de formation du personnel, un manque de ressources financières, et des difficultés à trouver des logiciels de création et d'édition adéquats. Le Rapport 2010 notait qu'un certain nombre de ces obstacles pouvait être surmonté par des modalités variées de coopération entre les parlements et le soutien de la communauté internationale.

Le Rapport 2010 suggérait que XML se situait à une étape cruciale de son développement au sein des parlements. Malgré des efforts précédemment mentionnés en vue d'utiliser ce standard ouvert, sa mise en place était retardée pour diverses raisons, notamment la complexité technique, le besoin de personnel bien formé, et la nécessité de meilleurs outils. À l'époque, pourtant, des discussions multinationales importantes et des initiatives de collaboration potentiellement en mesure de relever nombre de ces défis se sont tenues aux niveaux internationaux et régionaux.

En conclusion, les résultats de 2009 suggèrent que de nombreux parlements font des progrès en termes de politiques, de pratiques de gestion, et d'adoption des technologies requises pour préserver les documents numériques. Pour l'étape suivante, des systèmes duaux pour le papier et les formats numériques seraient requis, mais comme les parlements évoluant vers des institutions moins consommatrices en papier sont plus nombreux, davantage de solutions techniques et de standards ouverts pour toutes les données, y compris en format écrit, audio et vidéo, seraient requis.

RESULTATS DE L'ENQUÊTE 2012

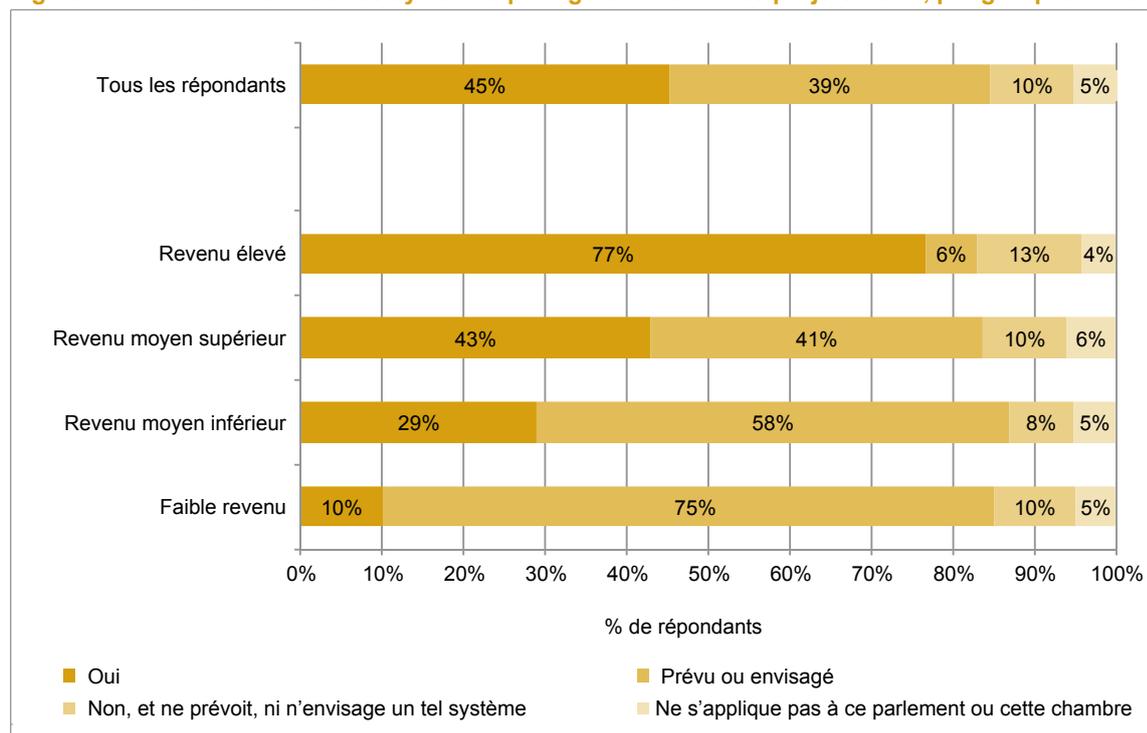
Les Enquêtes mondiales sur les TIC dans les Parlements de 2012 et 2009 ont toutes deux mis l'accent sur les mêmes composants des systèmes et standards pour les documents parlementaires. Il s'agit: 1) des systèmes de gestion documentaire pour les propositions de loi (projets de loi); 2) des systèmes de gestion documentaire pour les autres types de documents, comme les rapports de séance plénière et de commissions; 3) de l'utilisation de XML; et, 4) des programmes de préservation numérique.

² Voir le *Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement*, pp. 77-80 et le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, pp. 101-103.

Les systèmes pour gérer les projets de loi

Les pourcentages de parlements disposant déjà d'un système de gestion des projets de loi sont approximativement les mêmes en 2012 et en 2009³ (voir Figure 5.1 pour les résultats 2012). Pour les deux années, le fait qu'un parlement possède un SGD pour les propositions de loi était directement lié au niveau de revenu du pays. En 2012, 77 pour cent des parlements des pays à revenu élevé disposaient d'un tel système, ce qui n'était le cas que de 10 pour cent des pays à faible revenu (voir Figure 5.1).

Figure 5.1 : Parlements avec des systèmes pour gérer le texte des projets de loi, par groupes de revenu



(Source: Enquête 2012, Section 3, Question 1; 155 répondants)

L'enquête posait aussi la question des capacités des SGD pour les projets de loi, comme le montre la Figure 5.2. Lors de l'enquête 2012, quelques différences dans les capacités des systèmes sont apparues, par rapport aux résultats de l'enquête 2009⁴. Par exemple, les pourcentages de parlements déclarant que leurs systèmes peuvent gérer des amendements en plénière (2012=70 pour cent; 2009=82 pour cent), des amendements en commission (2012=67 pour cent; 2009=82 pour cent), et toutes les versions d'un projet de loi (2012=73 pour cent; 2009=79 pour cent) sont plus faibles. Cependant, en 2012, le pourcentage de parlements déclarant que leur SGD a des fonctions de flux de travail est plus élevé (2012=74 pour cent; 2009=65 pour cent). Toutes les autres fonctions sont à un niveau identique dans les deux enquêtes. En dépit de ces différences, les résultats présentés dans la Figure 5.2 sont encourageants ; 70 pour cent ou plus de parlements ont déclaré que leurs systèmes possèdent cinq des fonctions les plus importantes : authentification des utilisateurs, gestion des flux de travail, traçage de toutes les actions, capacité de traiter toutes les versions, et capacité de traiter les amendements en plénière. Le pourcentage plus faible (67 pour cent) de ceux pouvant gérer les amendements en commission est moins préoccupant car tous les parlements n'autorisent pas les commissions à faire des amendements aux projets de loi.

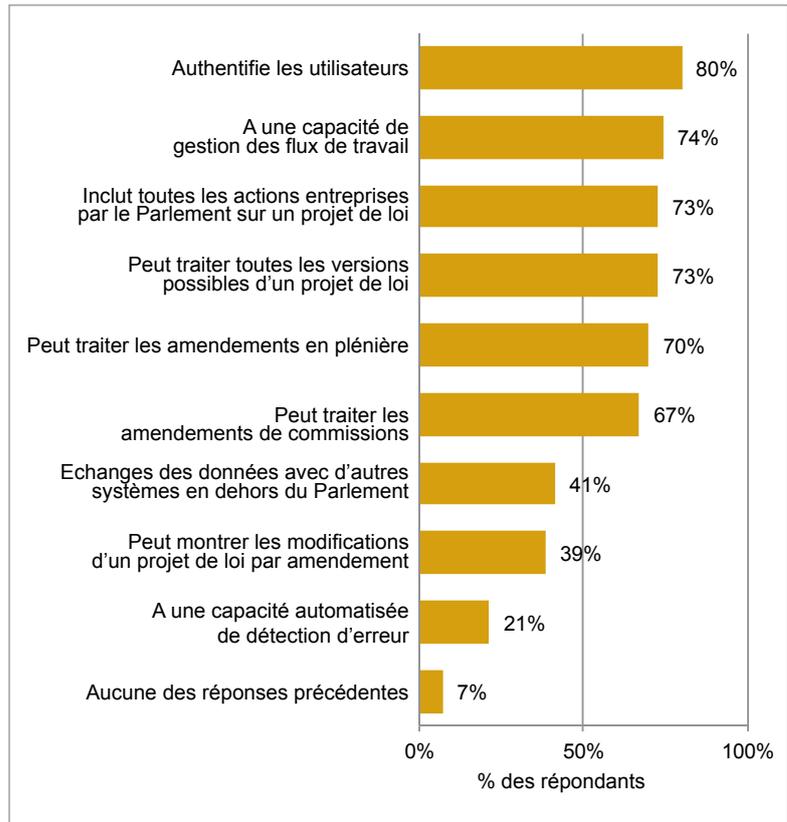
3 Voir le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 94, Figure 5.1 pour les résultats de l'enquête 2009.

4 Voir le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 96, Figure 5.3 pour les résultats de l'enquête 2009.

XML pour les projets de loi

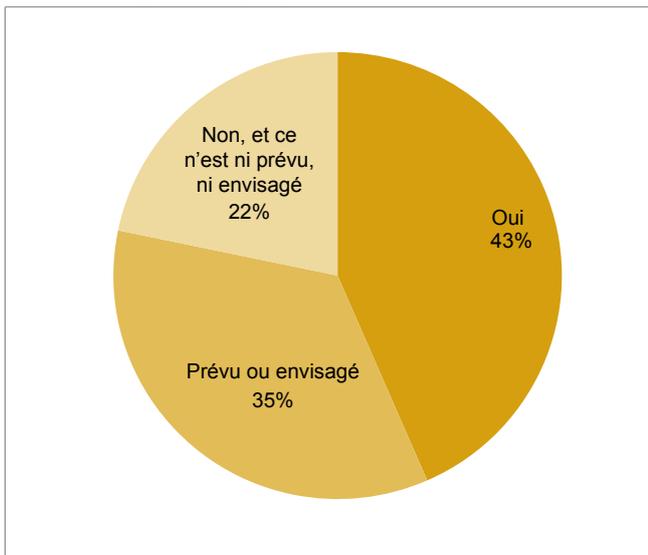
Bien que la section précédente indiquait qu'il y avait eu peu de changement depuis l'enquête 2009 en ce qui concerne le pourcentage de parlements ayant un système de gestion documentaire pour les projets de loi, la Figure 5.3 montre un résultat plus satisfaisant pour l'utilisation du standard ouvert XML. En 2012, 43 pour cent de ceux ayant un système de gestion documentaire pour les projets de loi ont déclaré que leur système utilisait XML comme standard documentaire. Le pourcentage comparable de l'enquête 2009 était de 34 pour cent⁵. Le pourcentage de ceux *prévoyant* ou *envisageant* de recourir à XML reste à peu près identique (2012=35 pour cent; 2009=37 pour cent), mais le pourcentage de parlements ayant dit ne pas *prévoir* ou *envisager* a diminué (2012=22 pour cent; 2009=29 pour cent).

Figure 5.2 : Caractéristiques des systèmes de gestion documentaire pour les projets de loi



(Source : Enquête 2012, Section 3, Question 2; 70 répondants)

Figure 5.3 : Utilisation de XML pour les projets de loi par les parlements à travers un système de gestion des documents pour les projets de loi



(Source : Enquête 2012, Section 3, Question 3; 70 répondants)

Ces résultats pour *tous les répondants* des enquêtes de 2009 et 2012 sont mis en rapport à travers les résultats du groupe de comparaison 2007/2012 (les mêmes parlements répondant aux trois enquêtes) et du groupe de comparaison 2009/2012 (les mêmes parlements répondant aux deux enquêtes). Les résultats de ces deux groupes de comparaison, comme le montrent les Figures 5.4 et 5.5, suggèrent que l'utilisation de XML parmi les parlements a même davantage augmenté que ne l'indique la Figure 5.3. Il s'agit clairement d'une conclusion satisfaisante, au moins en ce qui concerne les projets de loi.

5 Voir le Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement, p.101 pour les résultats de l'enquête 2009.

Figure 5.4 : Utilisation de XML dans les projets de loi pour le groupe de comparaison 2007:2012

| | 2012 | | 2009 | | 2007 | |
|--|-----------|-------------|-----------|-------------|-----------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Oui | 20 | 48% | 13 | 33% | 13 | 35% |
| Non, mais prévoit ou envisage d'utiliser le format XML | 10 | 24% | 14 | 36% | 16 | 43% |
| Non, et le format XML n'est ni prévu ni envisagé | 12 | 29% | 12 | 31% | 8 | 22% |
| Total | 42 | | 39 | | 37 | |

(Sources: Enquête 2012, Section 3, Question 3, 42 répondants; Enquête 2009, Section 3, Question 3, 39 répondants; Enquête 2007, Section 3, Question 2, 37 répondants)

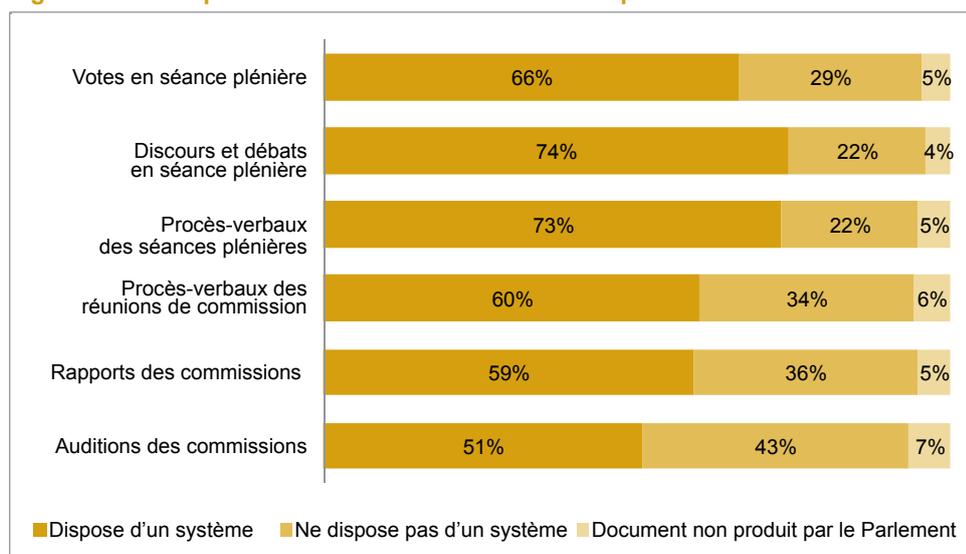
Figure 5.5: Utilisation de XML dans les projets de loi pour le groupe de comparaison 2009:2012

| | 2012 | | 2009 | |
|--|-----------|-------------|-----------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Oui | 27 | 47% | 20 | 35% |
| Non, mais prévoit ou envisage d'utiliser le format XML | 17 | 30% | 22 | 39% |
| Non, et le format XML n'est ni prévu ni envisagé | 13 | 23% | 15 | 26% |
| Total | 57 | 100% | 57 | 100% |

(Sources : Enquête 2012, Section 3, Question 3, 57 répondants; Enquête 2009, Section 3, Question 3, 57 répondants)

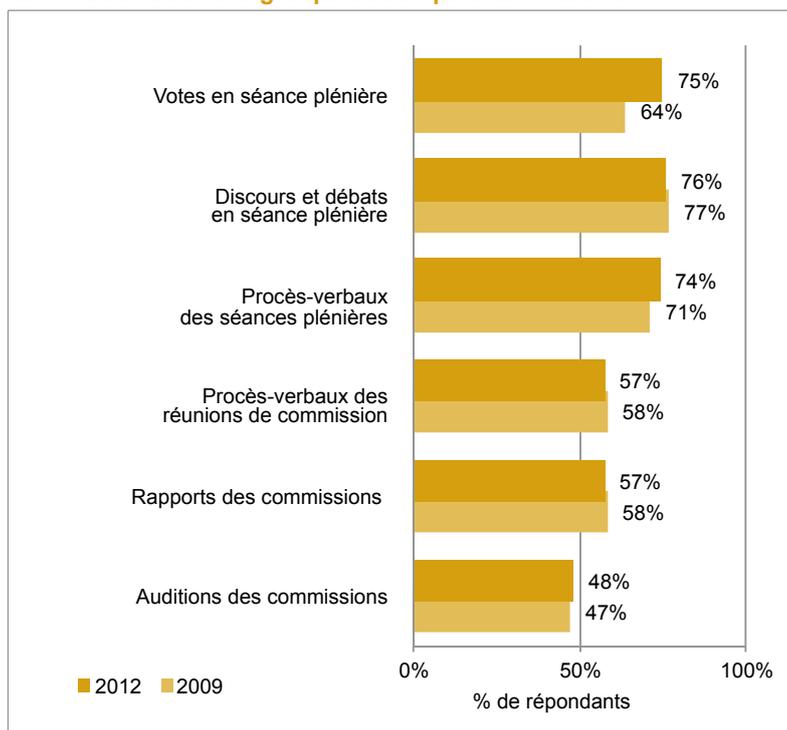
Systemes pour la gestion d'autres documents de séance plénière ou de commissions

Entre l'enquête 2007 et l'enquête 2009, on constate une augmentation du pourcentage de parlements disposant de systèmes de gestion de documents autres que la législation⁶ (une qualification importante, en regard des résultats concernant les systèmes pour les projets de loi). Cette tendance positive s'est poursuivie en 2012. Le pourcentage de parlements ayant en 2012 un système pour chaque type de document est présenté dans la Figure 5.6. Les trois pourcentages les plus élevés concernent les documents de séance plénière, avec deux résultats au-dessus de 70 pour cent pour tous les parlements.

Figure 5.6 : SGD pour tous les documents de séance plénière et de commissions

(Source : Enquête 2012, Section 3, Question 5; 152 répondants)

6 Voir le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p.97, Figure 5.6.

Figure 5.7 : SGD pour les documents de séance plénière et de commissions dans le groupe de comparaison 2009:2012


(Sources : Enquête 2012, Section 3, Question 5, 108 répondants; *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 97, Fig. 5.5)

(moyenne=64 pour cent), ce qui représente une période d'environ 4 ans et demi si l'on tient compte des dates des enquêtes, est considérable.

La Figure 5.7 montre les pourcentages relatifs à chaque type de document pour le groupe de comparaison 2009/2012. À l'intérieur de ce sous-groupe, presque trois quarts de tous les parlements ont déclaré disposer de systèmes pour les trois documents de séance plénière. L'augmentation parmi ceux disposant de systèmes pour rendre compte des votes en séance plénière est importante.

La Figure 5.8 compare *tous les répondants de chacune des trois enquêtes*. Cette figure illustre la croissance importante qui s'est produite depuis 2007. La dernière ligne de ce tableau met en évidence le pourcentage moyen de tous les parlements relatif à tous les documents pour chaque année d'enquête. L'augmentation de 2007 (moyenne=50 pour cent) à 2012

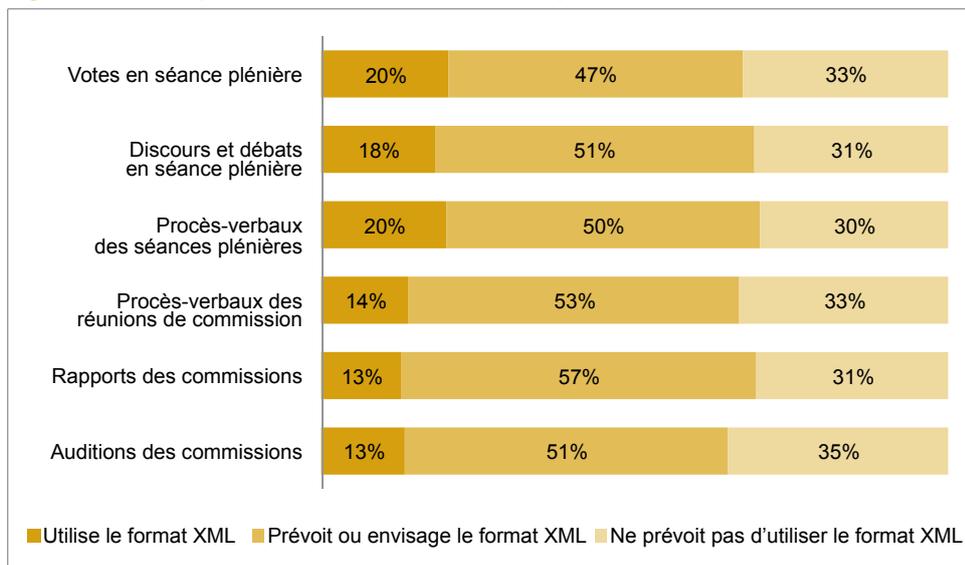
Figure 5.8 : SGD pour les documents de séance plénière et de commissions, tous les répondants, toutes les enquêtes

| Système de Gestion Documentaire Management System for: | En 2012 | En 2009 | En 2007 |
|--|------------|------------|------------|
| Procès-verbaux des réunions de commission | 60% | 54% | 52% |
| Rapports des commissions | 59% | 54% | 47% |
| Auditions des commissions | 51% | 43% | 42% |
| Procès-verbaux des séances plénières | 73% | 67% | 50% |
| Discours et débats en séance plénière | 74% | 71% | 59% |
| Votes en séance plénière | 66% | 57% | 52% |
| Pourcentage moyen des parlements | 64% | 58% | 50% |

(Sources : 2012 : Enquête 2012, Section 3, Question 5 ; 2009 : *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 97, Fig. 5.5 ; 2007: *Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement*, p. 70, Fig. 5.7 et p. 72, Fig. 5.11)

XML pour d'autres documents

Toutefois, l'augmentation du pourcentage de parlements disposant de systèmes pour gérer des documents variés de séance plénière et de commissions, discutée ci-dessus, ne correspond pas encore à l'utilisation de XML pour ces documents. La Figure 5.9 montre pour 2012 les pourcentages de parlements qui *utilisent* XML pour tout type de document, les pourcentages de ceux qui *le prévoient* ou *l'envisagent*, et le pourcentage de ceux qui *ne prévoient pas d'utiliser XML*. Ce dernier pourcentage s'est maintenu à environ un tiers des parlements sur les trois enquêtes.

Figure 5.9 : XML pour les documents de séance plénière ou de commissions avec un SGD

(Source: Enquête 2012, Section 3, Question 6; 92 répondants)

La Figure 5.10 montre le pourcentage de parlements utilisant XML pour tous les documents, y compris les projets de loi, sur les trois enquêtes. Malgré une amélioration de l'emploi de XML pour les projets de loi, l'utilisation de ce standard pour d'autres documents est restée relativement stable. La dernière ligne de la Figure 5.10 établit que le pourcentage moyen de parlements munis d'un système de gestion documentaire, et qui utilise XML, est resté à environ un cinquième pour chaque année d'enquête. En 2012, le nombre de parlements qui utilisent XML pour tout document est de 26 pour cent du total de 156 parlements ayant répondu à l'enquête, le même pourcentage que lors de l'enquête 2009⁷.

Figure 5.10: XML pour tous types de documents par année

| XML utilisé par le SGD pour: | En 2012 | En 2009 | En 2007 |
|---|------------|------------|------------|
| Projets de loi | 43% | 34% | 30% |
| Procès-verbaux des réunions de commission | 14% | 14% | 14% |
| Rapports des commissions | 13% | 18% | 19% |
| Auditions des commissions | 18% | 11% | 18% |
| Procès-verbaux des séances plénières | 18% | 19% | 14% |
| Discours et débats en séance plénière | 18% | 20% | 21% |
| Votes en séance plénière | 20% | 17% | 15% |
| Pourcentage moyen des parlements | 21% | 19% | 19% |

(Sources : 2012: Enquête 2012, Section 3, Question 6; 2009: *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 101, Fig. 5.11 ; 2007: *Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement*, p. 79, Fig. 5-16)

⁷ Source: Enquête 2009, Section 3, Questions 3 et 5. Voir le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 102.

Utilisations et défis pour les standards documentaires ouverts

Raisons d'utiliser XML

Comme il a déjà été souligné dans les deux éditions 2008 et 2010 de ce rapport, il existe un certain nombre d'avantages significatifs à utiliser les standards ouverts, qu'il convient de rappeler ici :

- **Echange de documents.** Les standards ouverts rendent plus aisé l'échange de documents entre les individus et les organisations, même en cas de logiciels différents pour l'édition et la gestion documentaire. Leur adoption peut faciliter l'échange de documents entre départements, au sein du parlement, avec d'autres chambres, entre le parlement et le gouvernement (par ex. les cours et les bases de données de droit national), avec les citoyens et la société civile (par ex. les organismes de surveillance du parlement), et avec les corps législatifs et les organisations d'autres pays.
- **Recherche.** Les moteurs de recherche peuvent fournir des résultats plus précis et les utilisateurs peuvent formuler des requêtes plus précises si les données sont marquées selon leur contenu spécifique. Le document peut en réalité être recherché en utilisant à la fois le texte et les marqueurs. Les standards ouverts consentent aux documents d'être utilisés à travers divers moteurs de recherche, et les législatures ont ainsi d'avantage de possibilités pour la sélection d'un moteur de recherche.
- **Liens entre les documents et réutilisation.** Les documents législatifs sont fortement interconnectés. Les standards ouverts autorisent que des liens entre les documents soient créés automatiquement et ont même le potentiel, selon l'étendue du marquage, de relier des éléments de documents. Par exemple, une section d'un projet de loi ayant été proposé pourrait être automatiquement reliée à un passage d'une loi en vigueur que celui-ci amenderait.
- **Formes multiples de output.** Dans le contexte d'une diversification toujours plus étendue des appareils informatiques individuels, un document source marqué sous un standard ouvert pourrait être utilisé pour produire différents aspects d'un projet de loi, comme l'affichage dans une « Appli » (sur une tablette) ou un site web, une copie papier, ou une version modifiée pouvant être insérée dans d'autres documents. XML peut aussi être utilisé afin de produire des versions plus faciles d'accès pour les personnes en situation de handicap en autorisant, par exemple, des grandes tailles de police ou une sortie audio. Sous toutes ces formes, cependant, l'intégrité référentielle et intellectuelle de l'information et de la documentation est conservée à chaque instant.
- **Cohérence dans la mise en forme.** Les standards de marquage peuvent être utilisés pour encourager ou même renforcer une mise en forme appropriée ne nécessitant pas que les parlementaires, ou quiconque prépare les textes, connaissent exactement les conventions en vigueur lorsqu'ils rédigent des projets de loi ou des amendements.
- **Facilité de préparation.** Les standards ouverts peuvent être contraignants à utiliser mais une fois maîtrisés, ils constituent un auxiliaire valable permettant d'alléger le travail de préparation d'un projet de loi ou d'un amendement en guidant le rédacteur tout au long des opérations de mise en forme.
- **Conservation.** L'une des caractéristiques les plus importantes des standards ouverts est leur aptitude à assurer une conservation à long terme des documents. Les systèmes propriétaires varient constamment en réponse aux pressions du marché en faveur de nouvelles potentialités.

Lorsque ces systèmes sont améliorés, ils atteignent souvent un stade où leur utilisation pour accéder à des documents préparés sous des versions plus anciennes du même logiciel n'est plus permise, car les documents utilisent des marqueurs qui ne sont plus compris par le logiciel plus récent. Ceci pourrait présenter à terme le risque de rendre difficile, si ce n'est impossible, la lecture de la version numérique de documents préparés antérieurement. Il s'agit d'une variante plus complexe du type de problèmes rencontrés par les programmeurs au début des années 2000 lorsque de nombreux systèmes ne pouvaient pas lire les dates correctement, n'utilisant que deux chiffres pour représenter les années.

- **Accès pour les citoyens.** Le problème de la préservation à long-terme apparaît plus aigu encore dans le contexte de la garantie d'un accès permanent des citoyens aux documents législatifs. L'information électronique accessible aujourd'hui peut devenir inaccessible sur la durée si les médias, logiciels et formats propriétaires précédents ne sont plus soutenus. Et ceci pourrait empêcher les institutions publiques de garantir que les données publiques archivées électroniquement restent accessibles dans le futur.

Des avantages complémentaires, dont certains développent ceux énumérés ci-dessus, sont exposés dans un document de travail récemment publié par la Banque Interaméricaine de Développement⁸ et repris dans l'Encadré 5.4.

Encadré 5.4

Lorsque XML est employé pour représenter des documents juridiques – législatif ou parlementaire (projets de loi, actes, débats, mesures administratives, etc.) – plusieurs caractéristiques spécifiques requises pour une telle représentation doivent être rappelées:

XML contient de l'information contribuant à l'orientation du **flux de travail**. Chaque étape de la procédure législative peut ainsi être tracée, une marque étant laissée à chaque étape dans le fichier XML avec les métadonnées.

XML appuie la rédaction de la législation nationale et les **bonnes pratiques**. La règle technique normalise la voie à suivre pour rédiger la législation, rendant ainsi possible de vérifier si les textes respectent un minimum de standards inclus dans les schémas XML. Nous pouvons ainsi dire que XML améliore la **qualité de la loi**.

XML est **interopérable** avec d'autres institutions et ressources. Le format XML permet à chaque institution de référencer ses propres documents et de gérer ainsi les étapes de la procédure législative dont elle a la charge, tout en utilisant un vocabulaire commun de marqueurs et un langage commun pour imputer une signification à une donnée. Cela facilite pour les institutions les échanges de données et la collaboration, tout en préservant l'autonomie de chaque institution.

XML est enrichi par les contributions des citoyens. Chaque citoyen peut ajouter des annotations dans le fichier XML et réutiliser les données XML, comme cela se produit aux Etats-Unis avec les initiatives *Open Gov* et *Open Data*. Cela encourage la **participation**, et comme pour d'autres outils similaires, tels que les blogs, les wikis et les réseaux sociaux, XML facilite la coopération et promeut la réutilisation de données.

XML **préserve** la validité juridique d'un document sur une longue durée. En tant que format de données ouvertes, XML est indépendant de la technologie, et apparaît donc comme le format adéquat pour conserver les documents juridiques sur la durée. En effet, d'ici une dizaine d'années, nous pourrions ne pas être en mesure de lire des données juridiquement valides classées aujourd'hui. XML résout ce problème en nous donnant la possibilité d'archiver des documents et de créer des fichiers de sauvegarde qui continuent à être valides indéfiniment.

8 Palmirani Monica, Vitali Fabio « Legislative XML: Principles and Technical Tools » (XML législatif : principes et outils techniques) Discussion paper n° IDB-DP-222, Institution de Financement pour le Développement (IFD), Banque Interaméricaine pour le Développement, mai 2012

XML est **accessible** au travers de multiples canaux. XML vous autorise à afficher les contenus de façon accessible, même pour les personnes ayant un handicap, contribuant ainsi à résoudre le problème de l'*accessibilité* et de la *fracture numérique*.

Tout le monde peut accéder à XML pour contrôler la documentation parlementaire, tout en garantissant un équilibre entre la vie privée et la sécurité. Parce que XML peut être compris sans applications supplémentaires, tous les citoyens peuvent contrôler les documents parlementaires, sans la barrière de logiciels de filtrage. XML rend donc possible la *transparence* de l'information et permet aux citoyens de tenir les institutions gouvernementales pour *responsables*.

La **dissémination** et la **facilité d'utilisation**. XML permet la dissémination de textes juridiques sans différenciation selon les outils utilisés, améliorant ainsi la facilité d'utilisation, même pour des personnes qui ne possèdent pas d'outils sophistiqués. En bref, il ne favorise pas une technologie par rapport aux autres.

XML peut aussi être utilisé avec des **outils communs** et des systèmes de gestion documentaire (*efficacité*). XML peut devenir un format commun pour classer les données dans des systèmes de gestion documentaire et pour créer des bases de données originales en XML pouvant être distribuées et partagées pour différentes institutions. En partageant des schémas DTD ou XML, XML encourage l'élargissement d'une communauté multilatérale pouvant s'accorder sur les modalités d'interaction par le biais des données et sur le développement coopératif des différentes étapes des procédures législatives (parlement, commission, agences gouvernementales, partis politiques, etc.).

Extrait de « Legislative XML: Principles and Technical Tools » (XML législatif : principes et outils techniques) Discussion paper n° IDB-DP-222, Institution de Financement pour le Développement (IFD), Banque Interaméricaine pour le Développement, mai 2012, pp. 13-14. <http://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=36893582>

Un exemple illustrant bien l'importance de XML en vue de l'ouverture, la transparence et la responsabilité provient des Etats-Unis d'Amérique. En avril 2011, le président et le chef de la majorité de la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique a envoyé une lettre⁹ au greffier de la Chambre, appelant au développement et à l'adoption de nouveaux standards de données électroniques afin de renforcer le caractère ouvert de l'information législative et la responsabilité du Congrès vis-à-vis du peuple américain. La lettre disait ceci:

“[...] Au début du 112ème Congrès, la Chambre a adopté un paquet de règlements qui identifie les documents électroniques comme une priorité pour l'institution. A cette fin, nous demandons à toutes les parties prenantes de la Chambre de travailler de concert sur la publication externe des données législatives de la Chambre, sous des formats pris en charge par des machines.

Les règlements de la Chambre, adopté lors du jour d'ouverture de ce Congrès, commandent à la commission de l'administration de la Chambre d'établir et de maintenir les standards de données électroniques pour la Chambre et ses commissions. Nous avons demandé que ce standard soit développé conjointement avec votre bureau afin d'effectuer la transition de la Chambre vers des formats plus ouverts, comme XML.

Nous croyons que ces données législatives, utilisant des formats standardisés lisibles par les machines, devraient être disponibles pour le public sur les sites web de la Chambre. Le bureau du greffe devrait travailler à assurer de façon cohérente la disponibilité et l'utilité des données législatives de la Chambre pour le public.

En fin de compte, les données législatives sont la propriété du peuple américain. Nous espérons que ces réformes continueront à restaurer la confiance entre le Congrès et le peuple que nous servons.”

9 Voir <http://www.speaker.gov/press-release/speaker-boehner-majority-leader-cantor-call-new-data-standards-make-congress-more-open>.

Le résultat de cette initiative fut l'approbation, en décembre de la même année, des standards pour le courrier électronique de la Chambre et pour les documents et données des Commissions, par l'administration de la Chambre (voir Encadré 5.5).

Encadré 5.5

Standards pour la publication électronique des documents et données de la Chambre et des commissions

Approuvés par la commission de l'administration de la Chambre le 16 décembre 2011

En accord avec l'initiative du Président pour améliorer la transparence de la Chambre et des travaux des commissions, la commission de l'administration de la Chambre, comme le prévoient les règlements de la Chambre¹⁰, a établi les standards suivants pour la publication électronique des documents et données de la Chambre et des commissions. Ces standards seront introduits progressivement et sujets à des révisions et rééditions périodiques. Les standards ont pour objectif d'assurer aux parlementaires et au public un accès facile et poussé à la législation examinée par la Chambre et ses commissions.

Documents et données concernés par les standards

Les documents et données de la Chambre et des commissions suivantes sont couverts par ces standards :

Documents de la Chambre :

Projets de loi soumis à l'examen de la Chambre
Résolutions soumises à l'examen de la Chambre
Amendements soumis à l'examen de la Chambre
Rapports de la conférence soumis à l'examen de la Chambre

Documents de commissions :

Règlements des commissions
Projet de lois soumis à l'examen des commissions
Résolutions soumises à l'examen des commissions
Rapports ou tout autre texte législatif servant de base à de futurs amendements
Avis de réunion
Listes de témoins
Témoignages
Formulaires de divulgation pour les témoignages¹¹
Avis publics
Amendements adoptés par les commissions
Données de votes des commissions

Bien que non requis par les règlements de la Chambre, les commissions sont encouragées à mettre en ligne d'autres documents, notamment les plans de supervision, les transcriptions des commissions et les rapports d'activité des commissions.

Documents de la Chambre

La commission sur l'administration de la Chambre commande au greffier de la Chambre de mettre en place un site web centralisé où les parlements et le public peuvent accéder à tous les documents de la Chambre sous un format ouvert téléchargeable¹² selon des calendriers précisés par les règlements de la Chambre. L'emplacement de ce site web doit être précisé au plus tard le 1^{er} janvier 2012 en ce qui concerne les documents de la Chambre.

Standards XML

Les commissions sont encouragées à envoyer des documents en XML quand cela est possible et doivent s'attendre à ce que les formats XML deviennent obligatoires à l'avenir. Le Bureau du greffe mettra à jour les formats XML requis pour supporter ces documents. Les formats XML seront mis à disposition du public sur <http://xml.house.gov>.

10 Le règlement X, clause 4 (d)(1), précise que la commission sur l'administration de la Chambre doit établir et maintenir des standards afin que la Chambre et ses commissions mettent les documents à disposition du public en format électronique.

11 En raison des impératifs liés aux signatures, les formulaires de divulgations pour les témoignages seront scannés avec la signature originale. Les formulaires seront traités en ROC pour optimiser les fonctions de recherche.

12 Dans ce but, les formats ouverts seront définis comme des formats qui seront largement disponibles et permettront l'indexation de données. La Chambre utilise XML pour la plupart des documents législatifs. Les documents sont rédigés en utilisant les standards indiqués sur <http://xml.house.gov/>.

Standards de nomenclature de fichiers

Le *Bureau du Secrétaire général* publiera et maintiendra des standards de nomenclature pour tout document publié. Ces standards faciliteront la recherche et le téléchargement automatiques pour ces documents. Les fichiers seront publiés en utilisant des liens URL permanents. Ces liens faciliteront l'emploi de ces fichiers à l'extérieur et en commission. En outre, les liens URL permanents permettront à chaque site web archivé de commissions de maintenir ses fonctionnalités.

Documents de commissions

La commission sur l'administration de la Chambre commandera ensuite au greffier de fournir des fonctionnalités supplémentaires sur le site web centralisé pour les documents de la Chambre ; jusqu'à l'achèvement de ces fonctionnalités, les commissions de la Chambre sont responsables pour la publication de documents de commissions sous un format PDF autorisant la recherche à l'emplacement approprié sur le site web de la commission de la majorité. Des versions XML de ces documents devront être publiées au même endroit si elles sont disponibles.

Spécifications pour la vidéo

Les vidéos d'auditions en commission et les références correspondantes seront classées par la Chambre afin de répondre aux besoins d'archivage, d'accès, de facilité de recherche et d'authenticité.

Révision supplémentaire et réédition

Afin de s'assurer que les documents sont mis à disposition sous des formats pratiques pour l'utilisateur, ces standards seront sujets à une révision et une réédition périodiques par la commission sur l'administration de la Chambre. C'est l'intention de la commission de mettre en œuvre des standards qui exigent que les documents soient publiés électroniquement sous des formats de données ouvertes pouvant être lus par des machines, afin de permettre la transparence et le contrôle du public.

Bureau du Secrétaire général, Chambre des Représentants des Etats-Unis. Contribution au Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement.

L'enquête 2012 demandait aux parlements d'identifier les objectifs pour lesquels était employé XML. Les résultats, rappelés dans la Figure 5.11, mettent en avant l'échange de documents avec

Figure 5.11 : Objectifs de l'emploi du format XML



d'autres systèmes (77 pour cent), la présentation de documents sur le web (77 pour cent), l'intégration de documents à un autre système (63 pour cent), et l'amélioration de la recherche (47 pour cent). L'impression et la préservation étaient également mentionnées (par 37 pour cent et 33 pour cent respectivement). Seulement 17 pour cent utilisent XML pour permettre l'accessibilité aux personnes ayant un handicap. Cette liste prouve à la fois l'étendue et la valeur des objectifs appuyés par XML.

Les objectifs futurs incluront vraisemblablement l'adoption de l'information parlementaire pour les appareils de communication mobiles et l'intégration plus efficace aux nouvelles technologies du web. Un point important réside dans

(Source: Enquête 2012, Section 3, Question 4; 30 répondants)

le fait que les standards ouverts comme XML offrent une plus grande flexibilité permettant de satisfaire à la fois les besoins actuels et les nécessités futures des systèmes documentaires parlementaires.

Défis

La mise en œuvre de XML se heurte à un grand nombre de difficultés. La Figure 5.12 reprend ceux mentionnés par la plupart des parlements qui utilisent ou ont essayé d'utiliser le format XML. Il est utile de mentionner les éléments suivants:

- Les connaissances et la formation du personnel constituent l'obstacle évoqué par le plus grand nombre de parlements (42 pour cent);
- Les deux obstacles successifs le plus souvent mentionnés sont de nature technique - les logiciels de création et d'édition (36 pour cent) et les schémas de document (34 pour cent);
- Le manque de ressources financières est également mentionné, par moins d'un quart (23 pour cent);
- La complexité et la résistance des utilisateurs ferme la liste de difficultés mentionnées par au moins 1 sur 5;
- Le manque de soutien de la direction est cité par un dixième seulement.

Comme il était évoqué dans le Rapport 2010, il existe plusieurs voies à emprunter pour résoudre un certain nombre de ces difficultés, et beaucoup passent par la coopération entre parlements et le soutien de la communauté internationale, comme l'illustre l'exemple décrit dans l'Encadré 5.6. Les parlements représentant un marché relativement restreint, les solutions commerciales ne sont pas toujours disponibles ou appropriées. Partager les connaissances et collaborer autour d'initiatives peut parfois engendrer de meilleurs résultats, plus particulièrement pour les pays en voie de développement. Alors que la responsabilité première pour les ressources financières doit demeurer au sein de la législature, un soutien de lancement, bien formulé et bien organisé, de la part de bailleurs de fond externes peut produire un effet important, notamment en ce qui concerne la formation du personnel et l'établissement de schémas initiaux de documents.

Figure 5.12 : Difficultés à l'emploi du format XML



(Source: Enquête 2012, Section 3, Question 7; 95 répondants)

Encadré 5.6

L'éditeur Bungeni

L'éditeur Bungeni est une application Java qui adapte le logiciel de traitement de texte OpenOffice.org pour prendre en charge le référencement des documents parlementaires, législatifs et juridiques dans des schémas XML définis par l'utilisateur. Le standard Akoma Ntoso est actuellement pris en charge par ce système.

L'éditeur Bungeni étend l'interface du traitement de texte Open Office en mettant en place, en plus des fonctions habituelles de traitement de texte, des fonctionnalités spécifiques et personnalisables permettant aux utilisateurs de travailler sur une interface familière dans le cadre de leurs activités de rédaction et de référencement des documents parlementaires et législatifs.

Le référencement des documents se fait tout simplement en mettant en surbrillance les parties souhaitées du texte et en appliquant un formatage de type « traitement de texte ». Les utilisateurs ne sont ainsi exposés à aucun des détails ou exigences techniques spécifiques au XML. Lorsque des métadonnées sont nécessaires au référencement, des fenêtres contextuelles s'ouvrent pour être traitées par l'utilisateur. Une interface d'utilisation est aussi mise à sa disposition pour le guider dans l'élaboration du référencement, en indiquant les différentes étapes à suivre au cours du processus et en mettant en surbrillance et en activant seulement les choix pertinents. Une fois référencées, les différentes parties du document sont affichées en dégradés de couleurs, permettant ainsi à l'utilisateur d'identifier facilement toutes les composantes du document.

L'éditeur Bungeni met aussi à disposition deux niveaux de validation du référencement : un niveau sémantique, qui permet une vérification au niveau du traitement de texte OpenOffice.org ; et un niveau de validation XML, qui vérifie le document modifié par rapport au schéma XML.

Au cours de ce processus, les utilisateurs peuvent avoir besoin de copies formatées, par exemple une version PDF ou autre d'un projet de loi. L'éditeur Bungeni prend en charge ce besoin en permettant un formatage de documents compatibles avec les exigences spécifiques de ces formats, et en assurant leur conversion en formats PDF, DOC, HTML etc.

L'éditeur Bungeni assure la conversion des documents OpenOffice.org référencés en formats XML personnalisés, dans ce cas en Akoma Ntoso XML, ainsi que dans les formats HTML et PDF en vue de présentations.

L'interface utilisateur de l'éditeur est également internationalisée pour prendre en charge les chaînes de messages i8n et permettre une séparation claire entre écran et affichage du texte d'une part, et applications fonctionnelles d'autre part.

Le code source de l'éditeur Bungeni et la documentation technique sont disponibles gratuitement sur code.google.com/p/bungeni-editor/ et des informations et actualités d'ordre moins technique sont disponibles sur www.bungeni.org.

Source : initiative *Plan d'Action i-Parlement pour l'Afrique*¹³. Contribution au Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement.

Des efforts de coopération régionale peuvent être utiles pour aborder des problématiques telles que le besoin de versions de logiciels dans la langue appropriée. La coopération entre ceux qui partagent des bases législatives communes peut également être utile lorsque les DTD et les schémas de documents doivent être adaptés pour suivre des traditions ou procédures particulières. Les partenariats entre deux parlements peuvent être précieux s'ils impliquent une législature qui a mis en œuvre XML avec succès et si l'autre en est seulement au démarrage. Un tutorat prolongé dispensé au personnel qui utilise XML peu après avoir reçu un cours d'introduction fondamental peut être fortement bénéfique.

L'arrangement de coopération avec le gouvernement constitue une autre approche mise en place avec réussite par plusieurs parlements. Une première étape essentielle, absente de façon surprenante dans de nombreux pays, est d'établir des procédures selon lesquelles le gouvernement

13 Le *Plan d'Action i-Parlement pour l'Afrique* est une initiative panafricaine visant à aider les parlements africains à mieux remplir leurs fonctions démocratiques en soutenant leurs efforts pour devenir des organisations plus ouvertes, participatives, fondées sur la connaissance et l'acquisition de savoirs. Ce plan est mis en œuvre par le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des nations unies (UN/DESA). Voir <http://www.parliaments.info/>.

envoie une proposition de projet de loi, un rapport, ou tout autre document à considérer par le parlement sous format numérique par des moyens de communication électronique. Quelques gouvernements ont reconnu la valeur de XML et préparent déjà des documents dans ce format. Il incombe ensuite au parlement de se munir d'un système apte à gérer la réception, le classement, l'organisation et la diffusion de ces documents aux utilisateurs internes et externes. Quand un document est en XML, il est probable que le parlement puisse utiliser les mêmes outils que le gouvernement pour la création et l'édition selon les besoins. Une approche coopérative, à travers laquelle tous les acteurs créant, gérant, utilisant et conservant des documents législatifs (par ex. les bureaux de rédaction juridique des gouvernements, le parlement – y compris les bibliothèques et archives parlementaires–, les cours et les ministères de la Justice, les bibliothèques nationales, etc.) se mettent d'accord pour développer un standard ouvert national, peut donc présenter de nombreux avantages. Un système partagé pour l'ensemble du gouvernement pourrait entraîner de nombreux bénéfices opérationnels, sur le plan, entre autre, des coûts partagés, de la formation des utilisateurs et de la fourniture d'assistance technique. Il doit être toutefois remarqué qu'augmenter le nombre des acteurs impliqués peut accroître la complexité de la mise en œuvre.

La conservation des documents numériques

Une courte majorité de parlements (53 pour cent) ayant répondu à l'enquête 2012 ont déclaré disposer d'archives numériques pour les documents parlementaires, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2009 (48 pour cent). Il n'y a pas eu d'évolution du pourcentage de parlements disposant d'un programme pour numériser les documents papier ni de celui de ceux d'entre eux qui ont mis en place une politique de conservation numérique¹⁴.

Ces résultats suggèrent que de nombreux parlements ont réalisé un progrès certain pour garantir la conservation de leurs données numériques. Des obstacles conséquents persistent pourtant, notamment en raison du fait que la technologie ne cesse d'évoluer et que davantage de parlements évoluent vers des opérations essentiellement sans papier.

Encadré 5.7

L'archivage numérique est un défi dans la mesure où le temps de stockage est illimité. Le parlement essaie d'utiliser le système national de stockage numérique des documents officiels de l'administration.

Commentaires d'un répondant à l'enquête 2012

Comme évoqué ci-dessus, les standards ouverts tels que XML peuvent jouer un rôle important car moins sujets aux changements dus aux logiciels d'application et aux équipements. Mais en ce qui concerne le court terme, les modes de conservation duale – papier et format numérique – seront vraisemblablement nécessaires. Il s'agit d'un problème particulièrement complexe car lié à une multiplicité d'acteurs et d'organisations impliqués dans sa résolution – des archivistes, des techniciens et des bibliothécaires – aux responsabilités complémentaires, mais dont les priorités divergent parfois.

¹⁴ Source: Enquête 2012, Section 3, Questions 9, 11 et 12.

COOPERATION INTERNATIONALE ET STANDARDS DE DOCUMENT

Le développement de systèmes de gestion documentaire et la mise en œuvre de standards ouverts pour la documentation parlementaire peut représenter une opération complexe et onéreuse pour les parlements. Pourtant, les bénéfices générés en termes d'efficacité, d'ouverture, de transparence et de responsabilité devraient être pris en compte dans l'analyse coût-bénéfice de tels investissements.

Comme le souligne le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, le développement collaboratif de logiciels entre législatures partenaires peut offrir pour les parlements manquant de ressources techniques ou financières, ou pour ceux faisant face à des coupes budgétaires, une opportunité unique de lever des fonds limités pour déployer de tels systèmes et assurer une qualité élevée ainsi qu'une procédure de documentation durable. Le Système d'Information Parlementaire et Législatif *Bungeni*, développé dans le cadre de l'initiative du *Plan d'Action i-Parlement pour l'Afrique* décrite dans l'Encadré 5.8, en est un exemple.

Encadré 5.8

Système d'information parlementaire et législative Bungeni

Bungeni est un système libre d'information parlementaire et législative (SIPL) qui vise à rendre les parlements plus ouverts et plus accessibles aux citoyens, ces derniers pouvant alors se retrouver virtuellement « dans le parlement » ou « bungeni », en Swahili.

Le système Bungeni couvre l'ensemble du cycle de vie des documents parlementaires, de leur rédaction jusqu'à la publication de documents tels que questions, motions, projets de lois, documents déposés, etc. ainsi que des rapports tels que des ordres du jour, des procès-verbaux et des comptes-rendus de débats. Ce système répond aux exigences habituelles en matière d'archivage de documents parlementaires, dans la mesure où il enregistre l'ensemble de l'historique et des versions d'un document donné tout au long des différentes étapes de la procédure parlementaire, et stocke les documents en format XML afin qu'ils soient ré-exploitable et préservés sur le long terme. Le SIPL Bungeni consiste en trois composantes principales comme suit :

Le portail institutionnel Bungeni :

Le portail institutionnel contient des informations sur un parlement et ses activités parlementaires. Le portail a été conçu pour répondre aux exigences des citoyens et de la société civile en matière d'information. Grâce à ce portail, Bungeni fournit des informations sur les :

- **Parlementaires:** notices biographiques, mandats, adresses, etc. et tous les documents dont le parlementaire est l'auteur, ainsi que ses interventions ayant été enregistrées au cours des débats parlementaires ;
- **Documents parlementaires:** leur historique, tout événement lié à la procédure parlementaire, toutes les annexes éventuelles, les différentes versions au fil du temps, les extraits des débats dont ils ont fait l'objet etc. ;
- **Séances:** tous les rapports, des ordres du jour jusqu'aux comptes-rendus, les rapports des débats, ainsi qu'un accès facile à tous les documents ayant fait l'objet de discussions.

Tous les documents du portail peuvent être téléchargés dans différents formats, PDF, ODT, RTF, et XML, ce qui leur permet d'être réutilisés à la fois par les utilisateurs et par les applications de logiciels. Les documents sont accessibles sur des médias différents, des ordinateurs jusqu'aux téléphones et tablettes portables, et dans la mesure où ils sont stockés en XML, ils peuvent facilement s'adapter à tout nouveau média. Si vous souhaitez suivre un document en particulier, telle qu'une nouvelle motion, il est possible de s'abonner à un flux RSS ou à des alertes électroniques.

Le portail interactif Bungeni :

Le portail interactif est un espace distinct du portail institutionnel dans lequel des discussions relatives aux activités parlementaires peuvent prendre place avec le parlement ou entre citoyens. Il permet un accès facile et des discussions ouvertes, auxquelles les parlementaires peuvent participer directement pour communiquer avec les citoyens et mettre en valeur leurs propres activités et initiatives.

Les parlementaires peuvent créer leurs propres contenus, sous la forme de blogs, d'événements, de documents à télécharger, de liens et d'actualités. Les citoyens peuvent être autorisés par les parlementaires à accéder à leur espace et à déposer des commentaires, participer à des études et répondre à des sondages, ce qui permet d'évaluer l'opinion des citoyens sur des sujets donnés.

Grâce à cet espace, les commissions peuvent publier des documents, prendre en compte des contributions du public et débattre dans un environnement qui permet, dans la mesure où il est séparé du portail institutionnel, des échanges plus libres et plus créatifs.

Le « back office » Bungeni :

Les espaces de travail du back office sont réservés aux utilisateurs parlementaires enregistrés, tels que les parlementaires, les employés du bureau du Secrétaire général, les greffiers des commissions, etc. C'est là que tout le contenu du Portail institutionnel Bungeni et certains contenus du Portail interactif Bungeni sont créés et gérés. L'accès aux espaces de travail du back-office Bungeni est réservé aux utilisateurs autorisés. Les catégories différentes d'utilisateurs y jouissent des droits différents en matière d'accès, de création et d'édition de documents, en fonction de leur rôle et de leurs responsabilités.

Les espaces de travail apportent un soutien à la création et la gestion de tout le contenu parlementaire (tels que questions, motions, projets de loi, mais aussi ordres du jour, procès-verbaux et comptes-rendus de débats), ainsi qu'à la publication d'informations générales sur les parlements et leurs activités, actualités etc.

Les commissions et les groupes parlementaires peuvent en outre avoir leurs espaces de travail virtuels réservés, afin de partager de l'information uniquement entre leurs membres, ou avec le public au sens large.

Les présidents peuvent contrôler l'évolution des travaux et recevoir des notifications lorsque des documents ne sont pas traités en temps et en heure. Un système de suivi des modifications permet de savoir les changements qui ont été apportés, par qui et à quel moment.

Le SIPL Bungeni est complètement internationalisé et peut être adapté à n'importe quel langage puisqu'il permet une lecture de gauche à droite comme de droite à gauche.

Les principales parties prenantes du SIPL Bungeni sont les citoyens, les parlementaires et les responsables des administrations parlementaires, auxquels il apporte respectivement les bénéfices suivants :

| Citoyens | Parlementaires | La direction |
|---|---|--|
| <p>L'accès à l'information sur les activités du parlement et aux documents est assuré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en temps réel ; • par plusieurs voies ; • de manière exhaustive ; • via des mises à jour à la fois en flux poussé et tiré ; • dans des documents ouverts et ré-exploitable. | <ul style="list-style-type: none"> • opportunité de soumettre, réviser et suivre les documents de n'importe où, à n'importe quel moment ; • contrôle du progrès de ses propres documents et de ceux des autres parlementaires ; • espace privé pour stocker des documents importants ; • espace public pour publier leurs blogs/informations etc. ; • espace de travail virtuel pour accéder, par exemple, aux documents et aux travaux d'une commission en particulier ; • notifications personnalisées pour un meilleur suivi du travail parlementaire. | <ul style="list-style-type: none"> • évaluation en temps réel de la charge de travail ; • suivi des modifications qui ont été apportées, par qui et à quel moment ; • format des documents compatible avec une conservation à long terme ; • contrôle total des données et applications. |

Le code source de l'éditeur Bungeni et la documentation technique sont disponibles gratuitement sur code.google.com/p/bungeni-editor/ et des informations et actualités d'ordre moins technique sont disponibles sur www.bungeni.org.

Source : initiative Plan d'Action i-Parlement pour l'Afrique. Contribution au Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement.

L'initiative du *Plan d'Action i-Parlement pour l'Afrique* continue à soutenir des parlements pour mettre en œuvre le Système d'Information Parlementaire et Législatif Bungeni en Afrique. Par ailleurs, Bungeni a suscité un intérêt croissant auprès de parlements de pays situés dans d'autres continents.

Encadré 5.9

Notre parlement est l'une des législatures des pays d'Afrique de l'Est qui mettent actuellement en œuvre le système d'information parlementaire et législative (Bungeni), afin d'assurer le suivi des procédures législatives. La plupart de l'information sera disponible en XML, et nous sommes en ce moment en train d'entrer les données dans le système.

Commentaires d'un répondant à l'enquête 2012

En 2011 et 2012, une série d'événements organisés en coopération avec ou par le Centre mondial pour les TIC au parlement a mis l'accent sur la conscience croissant des parlements de la nécessité d'atteindre un niveau plus élevé de coopération dans le domaine des standards documentaires ouverts, de sorte que les connaissances, l'expertise, les outils et pratiques impliquant XML puissent être partagés efficacement au sein d'une communauté plus large. Si leur approche des standards documentaires ouverts peut parfois différer, les législatures ont cependant en commun de nombreuses difficultés et besoins dans ce domaine.

En sus de ces activités, OASIS, un consortium international non lucratif qui crée des spécifications industrielles interopérables basées sur des standards publics, a lancé le Comité Technique LegalDocML¹⁵, à la fin de l'année 2011, afin d'établir un standard documentaire juridique commun pour la spécification de documents parlementaires, législatifs et judiciaires, pour leur échange entre institutions n'importe où dans le monde, et pour la création de données communes et d'un modèle de métadonnées qui puisse ouvrir en partage et étendre la recherche, l'interprétation et la visualisation de documents à tous les participants. Le standard documentaire recherché a pour but de fournir un format pour le classement et la conservation à long terme de, et l'accès à, des documents parlementaires, législatifs et judiciaires qui autorise la recherche, l'interprétation et la visualisation de ces documents. Les travaux du Comité Technique reposent sur Akoma Ntoso¹⁶, le langage basé sur XML et développé par les Nations Unies dans le cadre de l'initiative du *Plan d'Action i-Parlement pour l'Afrique*, qui se définit comme un ensemble de standards communs pour produire, classer et partager des documents parlementaires et législatifs numériques. Akoma Ntoso a été de plus en plus adopté ces deux dernières années par des législatures dans le monde entier.

En février 2012, l'importance de la coopération interparlementaire dans le champ de standards documentaires ouverts et de la normalisation a été reconnue par la réunion des secrétaires généraux des parlements de l'Union européenne, qui dans les *conclusions* de leur réunion, ont mandaté le Conseil d'IPEX¹⁷ pour:

“[...] a) entamer une coopération avec les Institutions européennes concernées, de même qu'avec le CERDP et le Centre mondial pour les TIC au Parlement créé

¹⁵ Voir https://www.oasis-open.org/committees/tc_home.php?wg_abbrev=legaldocml.

¹⁶ Voir <http://www.akomantoso.org/>.

¹⁷ IPEX, *InterParliamentary EU information eXchange*, est une plateforme pour l'échange mutuel d'information entre les Parlements nationaux et le Parlement européen. La banque de donnée Documents forme la partie la plus importante d'IPEX, contenant des propositions de législation, des documents d'information et de consultation venant de la Commission européenne et des documents et de l'information relatifs à l'Union européenne provenant des parlements. Voir <http://www.ipex.eu/IPEXL-WEB/home/home.do?applNg=FR>.

par l'ONU et l'UIP, afin de se poser en « guichet d'information » unique sur la normalisation numérique ; b) étudier la possibilité d'élaborer un standard de format ouvert commun et d'appliquer le thésaurus Eurovoc aux documents parlementaires relatifs au contrôle des affaires de l'UE que téléchargent les parlements nationaux sur IPEX.”

En outre, dans les *Conclusions de la Présidence* de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne, organisée à Varsovie les 20 et 21 avril 2012, les présidents des parlements de l'UE ont mentionné les conclusions de la réunion des secrétaires généraux et ont souligné :

“qu'il était important d'assurer que les informations sur les activités parlementaires soient communiquées avec la transparence et l'exactitude maximales ainsi que dans les délais requis, notamment grâce à la mise à disposition en ligne des données pertinentes par des voies et dans des formats librement accessibles, tout en favorisant l'adoption des standards internationaux ouverts et communs qui facilitent le traitement et la réutilisation des données publiées par l'ensemble des parties concernées.”

Entre ces deux réunions, les Nations Unies, l'Union Interparlementaire et la Chambre des Représentants des Etats-Unis ont organisés conjointement, par le biais du Centre mondial pour les TIC au Parlement, l'événement international *Atteindre une plus grande transparence dans les législatures grâce à l'emploi de standards documentaires ouverts*. La réunion, qui s'est tenue à la Chambre des Représentants des Etats-Unis à Washington D.C. les 27, 28 et 29 février 2012, a rassemblé des parlements qui utilisent XML pour les données parlementaires en vue de : a) déterminer comment XML a été mis en œuvre par les parlements dans le monde entier et comment il est employé par ceux-ci et par les organisations émanant de la société civile pour améliorer la participation des citoyens ; b) échanger sur des expériences relatives aux défis politiques et organisationnels auxquels les hauts responsables des parlements font face pour augmenter la transparence ; c) identifier les bonnes pratiques actuelles et l'état de l'art de leurs applications ; d) mettre en évidence des projets prévus par les législatures pour les cinq années à venir et explorer les lieux de collaborations possibles et les synergies pour réduire les coûts ; et e) élaborer des recommandations politiques et techniques pour l'emploi des standards documentaires ouverts au sein des parlements¹⁸.

Comme décrit dans l'Encadré 5.10, un consensus s'est dégagé parmi les délégués à propos de la direction future des travaux communs vers un certain nombre de domaines prioritaires et de la mise en place d'un groupe de travail interparlementaire sur les standards documentaires ouverts dans le cadre du Centre mondial pour les TIC au Parlement.

18 Les autres invités comprenaient des experts en informatique législative et juridique d'un nombre choisi d'organisations internationales, d'universités, de fondations et d'organisations de la société civile. Environ 83 participants, notamment des délégués de 16 chambres parlementaires ont pris part aux débats politiques et techniques durant les trois journées de la réunion. Les présentations de la réunion sont disponibles en vidéo sur la chaîne YouTube du Centre mondial <http://www.youtube.com/user/GlobalCentreICTP/videos?view=1> et en PowerPoint sur la page web <http://www.ictparliament.org/XMLMeeting2012>.

Encadré 5.10

Résumé de la réunion

Des délégués de 16 chambres parlementaires, des représentants d'organisations de la société civile, ainsi que de la communauté académique ont participé à la réunion internationale *Atteindre une plus grande transparence dans les législatures grâce à l'emploi de standards documentaires ouverts*, organisée conjointement, par le biais du Centre mondial pour les TIC au Parlement, par la Chambre des Représentants des Etats-Unis, les Nations Unies et l'Union Interparlementaire, les 27, 28 et 29 février 2012 à Washington.

Au cours des discussions, plusieurs thèmes importants ont été soulevés :

- Les standards documentaires ouverts constituent un outil vital pour soutenir les valeurs de la démocratie parlementaire telles que définies par l'Union Interparlementaire en 2006, tout particulièrement la transparence et l'efficacité.
- Seul un nombre restreint de parlements utilisent ou envisagent d'utiliser prochainement des standards ouverts pour les données parlementaires. Il s'agit donc d'un sujet émergent à prendre en compte dans les années à venir dans le cadre de la coopération interparlementaire.
- Malgré des approches différentes vis-à-vis des standards documentaires ouverts, les législatures font face aux mêmes difficultés et aux mêmes besoins. La poursuite du dialogue entre parlements sur ce sujet, tant au niveau régional que mondial, est donc particulièrement importante, et celui-ci devra prendre en compte les positions des organisations de la société civile et de la communauté académique.
- Les standards documentaires ouverts peuvent être optimisés de manière à la fois flexible et rapide pour prendre en compte les nouveaux moyens de communication avec les parlementaires et le public, tels que les terminaux mobiles et les vidéos. Les changements technologiques rapides attendus dans ces domaines vont exiger une attention particulière à l'avenir de la part des parlements.
- Il est nécessaire qu'une plus grande coopération soit mise en place entre parlements, de manière à ce que les connaissances, les expertises, les outils et les pratiques relatives aux standards documentaires ouverts puissent être partagés et mis à disposition de la communauté parlementaire de façon efficace.
- Il convient d'identifier une série de critères universellement acceptés pour évaluer dans quelle mesure le recours aux standards documentaires ouverts contribue aux valeurs de la représentation parlementaire démocratique : représentation, transparence, accessibilité, responsabilité et efficacité. Ces critères de référence devraient guider les parlements dans leur mise en œuvre des standards documentaires ouverts, et devraient les aider à déterminer les progrès réalisés dans leurs objectifs d'efficacité et de transparence en général.

Dans cette perspective, un consensus a émergé parmi les participants pour établir un groupe de travail interparlementaire sur les standards documentaires ouverts dans le cadre des Nations Unies et du Centre mondial pour les TIC au Parlement de l'Union Interparlementaire. Ce groupe, ouvert aux législatures utilisant les standards documentaires ouverts, constituera un forum dédié à l'avancement de l'emploi des standards documentaires ouverts dans les parlements, qui identifiera les problèmes, analysera les solutions possibles et recommandera des lignes directrices et des standards. Il sera le pôle central pour la mise en valeur des diverses initiatives existant dans ce domaine. Les modalités de travail du groupe, ainsi que ses interactions avec les parties prenantes, notamment les réseaux parlementaires aux niveaux mondial et régional, seront définies par les participants présents lors de sa première réunion.

Les délégués ont salué cette opportunité d'échanger utilement pratiques et expériences, rendue possible par la réunion internationale *Atteindre une plus grande transparence dans les législatures grâce à l'emploi de standards documentaires ouverts*, et ont exprimé leur gratitude à la Chambre des Représentants des Etats-Unis, aux Nations Unies et à l'Union Interparlementaire pour avoir pris l'initiative d'organiser cette importante consultation.

Réunion Internationale sur le thème « Atteindre une plus grande transparence grâce à l'utilisation de standards de documents ouverts ». Résumé de la réunion. Voir <http://www.ictparliament.org/XMLMeeting2012>

Lors de la réunion *Atteindre une plus grande transparence dans les législatures grâce à l'emploi de standards documentaires ouverts*, les participants ont soulevé deux questions importantes: comment les parlements peuvent-ils transformer la crise financière actuelle et les budgets réduits en conséquence en une opportunité pour améliorer l'efficacité des procédures parlementaires en appliquant des technologies basées sur XML? Quels bénéfices les utilisateurs finaux peuvent-ils obtenir de la mise en œuvre de tels procédés, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'administration du parlement?

Afin de répondre à ces défis, le Bureau de promotion de la démocratie parlementaire du Parlement européen (OPPD) et la Direction générale de l'Innovation et du support technologique, en association avec le Centre mondial pour les TIC au Parlement, ont organisé l'atelier international *Identifier les avantages consécutifs à l'adoption de chaînes basées sur XML pour la rédaction de la législation* à Bruxelles en mai 2012. L'atelier a mis l'accent sur: a) l'amélioration de la qualité des débats au sein des parlements qui ont déjà entrepris des actions pour l'emploi d'outils basés sur XML pour la chaîne de production; b) le partage d'expériences menées par des parlements plus avancés dans ce domaine avec d'autres parlements intéressés à mettre en place des chaînes de production basées sur XML et utilisant ces connaissances pour offrir un soutien pratique aux parlements des démocraties nouvelles et émergentes; et c) la démonstration de cas pratiques d'utilisateurs ainsi que l'évaluation des bénéfices ayant justifié les investissements.

Les participants de l'atelier ont souligné que beaucoup devait encore être réalisé pour évaluer les bénéfices dérivant de la mise en œuvre d'une chaîne basée sur XML, non seulement du point de vue de la publication/dissémination, mais également dans la perspective d'appuyer la production de contenu législatif à l'intérieur des administrations des parlements. Anticiper l'adoption de XML dans les phases précoces de la procédure d'élaboration des lois peut en réalité renforcer la rigueur de la rédaction de la loi, réduire les transformations conséquentes, limiter les erreurs, et améliorer la qualité globale du document. Par ailleurs, travailler avec une information structurée dès le début de la procédure rend la gestion de la même information le long de la procédure de production plus aisée, sans transformations additionnelles ni risque de pertes de contenu. Néanmoins, les parlements ne seront pas en mesure de prendre en compte de façon exhaustive la question des bénéfices dérivant de la mise en place d'une chaîne basée sur le XML si les effets positifs fournis par l'adoption de telles technologies ne sont pas analysés en profondeur par les parlements qui ont eu l'opportunité d'être les pionniers dans ce domaine et si ces effets ne sont pas partagés avec d'autres.

A cette fin, lors de l'atelier international, le vice-président du Parlement européen¹⁹ a annoncé la décision de fournir une version open source de AT4AM, le programme actuellement utilisé par le Parlement européen pour la création des amendements de textes parlementaires, pour les procédures législatives et non-législatives, et pour la production de listes d'amendement pour les services avals. Cette version autorisera la modification du contenu soumis dans le schéma Akoma Ntoso et l'obtention d'amendements au même format, comme décrit dans l'Encadré 5.11.

19 M. Rainer WIELAND, membre du Parlement européen et vice-président http://www.europarl.europa.eu/meps/en/2323/Rainer_WIELAND.html. Voir aussi <http://joinup.ec.europa.eu/news/european-parliament-share-amendment-web-tool-open-source>.

Encadré 5.11

Le programme e-Parlement du Parlement européen – Etat des lieux des activités en cours

La Direction générale de l'Innovation et du support technologique (DG ITEC) du Parlement européen (PE) a lancé le programme e-Parlement en 2009.

L'objectif de l'« e-Parlement » est de s'assurer que les applications et les outils TIC utilisés au Parlement soient les mieux adaptés au cadre des procédures parlementaires du PE (législatif et non-législatif), afin de permettre à l'institution de remplir ses missions de la manière la plus efficace possible, et de devenir plus transparente, accessible et responsable vis-à-vis des citoyens européens au service desquels elle agit.

« e-Parlement » est conçu comme un programme de changement pluriannuel visant à moderniser le cœur du système d'information parlementaire du PE. Pour gérer les changements et les risques liés à la mise en œuvre du programme, celui-ci doit atteindre ces objectifs en passant par les deux phases suivantes :

1. La première phase, qui se concentre sur la gestion des textes parlementaires, pourra nécessiter des aménagements dans les processus liés (adéquation entre l'organisation et les technologies de l'information). Elle concerne la nature du produit (texte) et le suivi de ses versions et de son cycle de vie.
2. La deuxième phase sera orientée vers les activités et les processus. Elle concerne l'optimisation des processus de production des textes et des flux de travail qui leurs sont liés.

Chaque phase est divisée en deux étapes :

1. Définition de l'architecture de e-Parlement, mise en place progressive des composantes fondamentales par des remplacements par étapes et production d'une « chaîne pilote de production de texte ».
2. Alignement progressif des autres chaînes de production de textes parlementaires et des applications de soutien dans l'architecture de e-Parlement.

Les objectifs opérationnels de la phase en cours (phase 1 - étape 1) sont :

- De faire évoluer la production de texte parlementaire depuis un système centré sur le document vers une gestion fondée sur le contenu, en utilisant un format ouvert, le langage XML, ce qui rendra possibles une construction et un traitement du document comme un assemblage contextuel d'un certain nombre de parties de texte – « le contenu » – qui sont elles-mêmes créées et gérées de manière autonome et peuvent être ré-exploitées au besoin.
- D'introduire un référentiel de contenus unique de la production de textes parlementaires.
- De mettre en œuvre une infrastructure et un cadre de sécurité adéquats en matière de signature électronique.
- De développer une nouvelle architecture intégrée fondée sur la notion de fonctions « mutualisables ».

e-Parlement gère les changements en prenant en compte chaque chaîne de production de texte parlementaire. Une chaîne de production de texte est une combinaison de processus, d'acteurs et d'outils visant à produire un ensemble de texte. La « chaîne pilote de production de texte » de la phase en cours consiste en une adaptation de la chaîne de production d'amendements parlementaires, y compris la production de rapports, d'avis, de textes adoptés et de textes consolidés relevant de différents types de procédures.

Dans ce contexte, AT4AM a été mis en place avec succès au début de l'année 2010. Cette application est la composante spécifique aux activités de e-Parlement couvrant la rédaction d'amendements relatifs aux textes parlementaires (tant dans le cadre des procédures législatives que non-législatives) et la production de listes d'amendements pour les services en aval. Cet outil de travail est désormais utilisé au quotidien par les parlementaires et des centaines de fonctionnaires intervenant dans les activités rédactionnelles du parlement. A ce jour, plus de 190.000 amendements ont été créés via AT4AM. Le succès de cet outil repose sur sa rapidité et sa facilité d'utilisation dans le cadre de la rédaction d'amendements.

DST a également été introduit avec succès en mai 2012. Cette application est la composante réutilisable spécifique aux activités de e-Parlement qui couvre la vérification des textes parlementaires avec les outils de rédaction adaptés à l'architecture de e-Parlement. Elle permet à ce jour d'étendre la chaîne XML à la vérification linguistique et législative des amendements.

La DG ITEC travaille actuellement sur la signature électronique des amendements et l'extension de la chaîne XML (format Akoma Ntoso) à la traduction des amendements et à la production des listes d'amendements, avec la mise en place de nouvelles composantes :

- CAT4TRAD est la composante réutilisable de « e-Parlement » qui couvre la traduction des textes parlementaires (tant dans le cadre des procédures législatives que non-législatives) produits par des outils de rédaction compatibles avec l'architecture de e-Parlement.
- DM-XML est le service de support technique de « e-Parlement » fournissant un niveau unique de services pour le traitement de texte en XML aux applications compatibles avec l'architecture de « e-Parlement ».
- PURE-XML est le service de support technique de e-Parlement permettant un référencement unique des contenus aux applications compatibles avec l'architecture de e-Parlement.

En raison du succès considérable de AT4AM et d'une demande accrue de partage d'expériences, la DG ITEC a décidé de lancer un projet visant à la fourniture d'une version open source de AT4AM. Cette version, prévue pour 2013, permettra d'amender les contenus déposés en Akoma Ntoso et d'obtenir des amendements dans le même format.

M. Rainer Wieland, membre du Parlement européen et vice-président pour l'informatique et les télécommunications, a officiellement annoncé la décision de mettre en place une version open source de AT4AM lors de l'atelier international « Identifier les avantages consécutifs à l'adoption de chaînes basées sur XML pour la rédaction de la législation », qui s'est tenu à Bruxelles en mai 2012.

Le Parlement Européen travaillera conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des nations unies (NU/DAES) et les concepteurs de Akoma Ntoso pour créer un ensemble d'outils libres pour le traitement du contenu en XML Akoma Ntoso.

La version open source de AT4AM sera mise à disposition par le Parlement européen comme un outil pouvant être utilisé en l'état, sans autre personnalisation. Les parlements souhaitant utiliser tout ou partie de AT4AM devront le cas échéant personnaliser ces services pour les adapter à leur architecture informatique. Le Parlement Européen ne fournira pas de soutien aux utilisateurs finaux, à l'exception de guides d'utilisation et d'architecture.

Avec ce programme ambitieux, le Parlement européen réalise une avancée importante vers la modernisation des TIC en vue de soutenir sa chaîne de production législative. La DG ITEC est d'avis qu'un basculement vers une chaîne basée sur le XML est la bonne stratégie pour améliorer les procédures de traitement des contenus législatifs.

*Direction générale de l'Innovation et du support technologique (DG ITEC) du Parlement européen.
Contribution au Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement.*

Afin d'aider les parlements d'Amérique Latine et des Caraïbes à progresser dans l'adoption de standards de documents ouverts, la Banque Interaméricaine de Développement (BID), en collaboration avec la Chambre des Députés du Brésil et le Centre mondial pour les TIC au Parlement, a organisé les 4,5 et 6 juin 2012 l'atelier régional *Parlements Connectés – Introduction au XML législatif*. L'atelier a été conduit dans le cadre du réseau RIPALC²⁰. L'événement, qui s'est déroulé à la Chambre des Députés du Brésil, a rassemblé les directeurs des départements IT des assemblées parlementaires des 26 pays soutenus par la BID. La réunion était structurée comme une session de formation avec des présentations données par des experts académiques et des membres du personnel de parlements utilisant XML dans la région de l'Amérique Latine et des Caraïbes. L'objectif était de fournir aux participants les connaissances et les outils pour utiliser les standards documentaires ouverts pour les actes législatifs. Les exemples donnés lors des formations étaient basés sur le schéma Akoma Ntoso, de plus en plus utilisés par les législatures en Amérique Latine en tant que référence pour la mise en œuvre de XML²¹.

20 Voir Chapitre 10.

21 Les présentations et les informations sur l'événement sont disponibles sur www.ripalc.org et sur <http://www.ictparliament.org/node/4773>.

A partir des résultats et des discussions ayant eu lieu lors de ces événements internationaux, il est évident qu'il y a une valeur importante à continuer le dialogue entre parlements sur le développement et l'adoption de standards documentaires ouverts au niveau mondial, avec pour objectif de fournir un cadre pour, et une visibilité à, des initiatives variées entreprises dans le monde. Ce dialogue, cependant, devrait être utile à la fois pour les parlements qui ont mis en œuvre XML ou sont à la limite de le faire, et pour ceux ayant une connaissance limitée de, et des compétences limitées dans, ce sujet, et XML devrait être encouragé pour une plus grande efficacité et une plus grande ouverture. Le dialogue devrait aussi prendre en compte les attentes des organisations de la société civile, qui de plus en plus cherchent à acquérir et présenter en ligne de l'information provenant des parlements, ainsi que celles de la communauté académique.

Finalement, alors que de nombreux parlements techniquement avancés qui ont mis en œuvre avec succès des standards ouverts tels que XML affichent souvent leur volonté de partager leurs expériences et les enseignements tirés, cela pourrait se traduire par des activités d'assistance technique concrètes, dans le cadre de coopérations internationales bien coordonnées.

Chapitre 6

Services de bibliothèque et de recherche

INTRODUCTION

Les bibliothèques parlementaires et leurs bibliothécaires peuvent jouer un rôle spécifique pour faire progresser l'e-Parlement. Ils savent comment intégrer l'information et la documentation parlementaires pour créer des données législatives plus complètes et ils peuvent fournir une compréhension plus profonde des contextes politiques, économiques et sociaux d'un projet de loi en le reliant à des ressources externes au parlement.

Ce sont des tâches que les bibliothèques ont toujours su mener à bien, qui réclament un certain temps, et qu'elles ont l'habitude d'effectuer suite à la conclusion d'une action liée à un projet de loi ou pour créer un historique complet d'une législation à mettre aux archives ou à classer dans une collection.

Les technologies de l'information et de la communication permettent maintenant d'exécuter de telles actions plus rapidement et de communiquer ces informations aux parlementaires et aux commissions concernées dès qu'ils examinent les projets de loi. La technologie web permet aux bibliothèques de créer des portails donnant un accès aisé aux textes des projets de loi, aux rapports de commission, aux débats en séance plénière et à des documents externes au parlement pertinents par rapport à la proposition de loi. Les collections de ressources et les archives numériques organisées et maintenues par les bibliothécaires peuvent désormais être des outils dynamiques quotidiennement employés pour fournir des éléments de contexte aux débats de politiques publiques en cours.

Encadré 6.1

Les recherches et analyses fournies par la bibliothèque aux parlementaires en réponse directe à leur questions ne sont pas publiées sur le site web ; ce travail reste confidentiel. La bibliothèque produit des publications génériques gratuitement disponibles pour le public sur le site web, par exemple des résumés de projets de loi (explications en anglais simple de projet de loi présenté au parlement) ; des dossiers de recherche (sur des questions à l'ordre du jour au parlement) ; Flagpost (un blog utilisé pour diffuser de brèves informations sur les sujets d'actualité).

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Les technologies permettent aux bibliothèques d'offrir aux parlementaires une gamme de services plus large, tels que : la gestion électronique des demandes d'information et des interactions avec les parlementaires ; la création de services d'alertes personnalisés envoyés sur une variété de dispositifs fixes ou mobiles ; la construction de sites web organisant l'information relative aux sujets traités par le parlement ; la maintenance d'archives et l'accès permanent à la documentation parlementaire ; le partage de connaissances et d'expériences soit à l'intérieur du parlement national qu'avec d'autres parlements.

Encadré 6.2

La bibliothèque a son propre module sur le portail intranet. Toutes les procédures de travail sont automatisées : le catalogage (par COBISS), le prêt des livres et le prêt interbibliothèques, les demandes d'information sur des sujet spécifiques, la diffusion sélective de l'information sur demande des parlementaires uniquement, les bases de données (EBSCO ; bases de données de l'UE), les publications parlementaires (e-livres), les demandes de nouvelles entrées au catalogue, les actualités, etc. La bibliothèque est le seul département dont les activités sont automatisées et quotidiennement sollicitées.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Cependant, quelques bibliothèques parlementaires seulement ont été capables de développer et de fournir ces services avancés. Beaucoup sont de petites structures, disposent de faibles ressources et sont en retard quant à l'adoption des technologies, même dans les cas où les TIC progressent dans d'autres secteurs de l'institution. Les obstacles que doivent affronter de nombreuses bibliothèques sont notamment des ressources inappropriées pour la formation du personnel et un accès limité à la technologie.

Encadré 6.3

Des documents et ouvrages sont classés, de façon limitée, au Bureau du parlement; la manière dont ceux-ci sont classés n'a que peu à voir avec ce qu'est censé être une bibliothèque. Tout ce qui est stocké peut être mis à disposition des parlementaires sur demande.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Néanmoins, les bibliothèques contiennent une certaine somme de connaissances et les opportunités d'améliorer la science bibliothécaire pour le bénéfice de tous sont réelles. L'acquisition, l'organisation et l'intégration des sources d'information parlementaire et externes de façon à permettre la création d'un socle de connaissances parlementaires est d'importance majeure pour les institutions législatives. Une infrastructure TIC solide, alliée à un personnel de bibliothèque et de recherche compétent peut fortement améliorer l'accès des parlementaires à des ressources d'information clés, qu'elles proviennent de la législature, des corps politiques, ou d'une grande variété de sources externes.

Une des préoccupations fondamentales partagées par de nombreuses bibliothèques parlementaires dans leurs efforts pour atteindre un niveau de service plus élevé est le manque de ressources, en termes quantitatifs comme en termes d'opportunités de formations, notamment technologiques. Si cette préoccupation est légitime, la disponibilité croissante des TIC dans les parlements permet de commencer à aborder ces problèmes. Toutefois, tirer parti de ces opportunités rendues possibles grâce à la technologie requiert deux éléments critiques : 1) l'accès à la technologie proprement dite, avec l'assistance de spécialistes en TIC ; et, 2) un personnel de bibliothèque avec les connaissances et les compétences pour exploiter la technologie au bénéfice du parlement. Il est également vital d'élever la compréhension des responsables de haut niveau de l'institution à propos de la valeur ajoutée que les bibliothèques peuvent apporter à l'e-parlement et aux e-services.

Afin d'accompagner les bibliothèques parlementaires dans le domaine des technologies, les Nations Unies, l'Union interparlementaire, l'FLA – *International Federation of Library Associations and Institutions* (Fédération

internationale d'associations de bibliothèques et d'institutions) ont publié conjointement le manuel *Handbook - Information and Communication Technologies in Parliamentary Libraries* (Technologies de l'information et de la communication dans les bibliothèques parlementaires)¹. Ce manuel a été préparé par le Centre mondial pour les TIC au Parlement et la Section de l'IFLA sur les Services de bibliothèque et de recherche parlementaires, avec pour but de souligner les innovations et les tendances émergentes en matière de TIC dans les bibliothèques parlementaires. Il couvre ainsi des sujets variés, allant des services d'information numérique aux services fournis à travers les médias sociaux en passant par la numérisation des ressources.

Ce chapitre du Rapport est complémentaire au *Handbook* en donnant une image de l'état actuel et de l'évolution des TIC dans les bibliothèques parlementaires dans les dernières années, en comparant les résultats des enquêtes précédentes en 2007 et 2009 avec les résultats de l'enquête 2012.

RESUME DES RESULTATS DES ENQUETES 2007/2009

Le rapport 2012 signale que l'utilisation croissante des nouvelles technologies unie à l'émergence des e-parlements ont généré une demande croissante de services d'information, entraînant des exigences accrues vis-à-vis des bibliothèques, l'information qu'elles fournissent devant être plus à jour, plus complète et plus adaptée aux besoins des parlementaires, des commissions et des autres usagers de la bibliothèque.

Le rapport indique également, comme mentionné plus loin, que les bibliothécaires possèdent les connaissances et les arguments pour répondre à ces demandes, mais il souligne qu'il est nécessaire qu'ils accèdent à la technologie et qu'ils soient aptes à s'en servir, si l'on veut que l'amélioration des services qu'ils fournissent bénéficie à toute l'institution.

Alors que les résultats de l'enquête 2007 montraient que de nombreuses bibliothèques avaient pu adopter des nouvelles technologies en support de leurs missions traditionnelles d'acquisition et d'organisation de ressources d'information, beaucoup faisaient état en 2009 d'obstacle à leur développement ultérieur. La plupart des bibliothèques parlementaires bénéficiaient de l'assistance des TIC pour des fonctionnalités de base telles que les systèmes de gestion des ressources bibliothécaires. Cependant, plus de 40 pour cent d'entre elles n'étaient pas connectées à un intranet parlementaire, alors même que des réseaux locaux (LAN) étaient en place dans presque toutes les législatures. Ceci limitait fortement la nature et l'étendue des e-services que les bibliothèques pouvaient fournir, comme l'accès en ligne à des sources d'information organisées selon les sujets de politiques publiques abordés par le parlement.

En 2009, les bibliothèques contribuaient à l'e-parlement d'un certain nombre de façons. Beaucoup jouaient un rôle actif pour la maintenance d'archives de documents parlementaires en formats numériques. Plus de 50 pour cent l'avaient déjà entrepris et un 30 pour cent supplémentaires prévoient ou envisagent de le faire. Ces archives comprenaient quelques uns des documents parlementaires les plus importants, tels que les projets de loi, les documents pléniers, les documents de commissions et les rapports de recherche. Les bibliothèques contribuaient aussi aux sites web des parlements, le plus souvent en fournissant une partie de leur contenu. Un nombre significatif d'entre elles étaient engagées dans la mise à jour et la maintenance du site web, tandis que certaines étaient impliquées dans l'organisation, les phases de test et la conception du site. Deux tiers des bibliothèques parlementaires déclaraient servir le public et une majorité de celles-ci autorisaient

1 United Nations, Inter-Parliamentary Union, International Federation of Library Associations and Institutions, *Information and Communication Technologies in Parliamentary Libraries : Handbook*, [New York]: United Nations, 2012 <<http://www.ictparliament.org/handbook-libraries>>

L'accès au site web de la bibliothèque.

Pourtant, tout en reconnaissant la contribution de certaines bibliothèques à l'e-parlement, et tout en soulignant que les bibliothécaires savent comment acquérir, intégrer et livrer l'information et comment conserver et garantir sa disponibilité en continu, le Rapport 2010 affirmait que peu de bibliothèques étaient en mesure de répondre de façon efficace et créative aux demandes croissantes émanant des parlements en intégrant la technologie dans leur travail selon des modalités nouvelles et innovatrices. Les bibliothèques qui y étaient parvenues étaient clairement leaders dans leur domaine. De nombreuses bibliothèques continuaient malgré tout à faire face à des obstacles dérivant des ressources insuffisantes pour la formation, de la disponibilité limitée des technologies et, dans certains cas, d'un manque d'appréciation de la contribution qu'elles pouvaient apporter à l'e-parlement.

Encadré 6.4

Nous avons aujourd'hui une bibliothèque très petite avec des collections limitées sur d'autres parlements et des journaux, gérée manuellement au moyen du système de classification décimale Dewey. Nous travaillons à évoluer bientôt vers des systèmes commerciaux en ligne grâce à l'aide de consultants externes. La bibliothèque n'a pas de personnel TIC en propre pour le moment. Cela pourrait être envisagé dans le futur lorsque la bibliothèque se développera.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Les bibliothèques dans les parlements des pays à faible niveau de revenu continuaient à faire face à des obstacles importants. Comparées à celles des pays à niveau de revenu élevé, très peu de ces bibliothèques possédaient des systèmes de gestion des ressources bibliothécaires traditionnelles, étaient connectés à l'intranet du parlement et participaient aux réseaux d'échange d'informations, d'idées et de bonnes pratiques.

En ce qui concerne spécifiquement le travail en réseau et la coopération, seulement 45 pour cent des bibliothèques déclaraient en 2010 participer à des réseaux officiels en ligne pour partager de l'information avec d'autres services de bibliothèque et de recherche. Le rapport soulignait qu'il s'agissait d'un taux inférieur aux 59 pour cent déclarant que les parlements participaient en tant qu'institutions aux réseaux officiels pour l'échange d'information et d'expériences relatives aux TIC.

RESULTATS DE L'ENQUETE 2012

L'Enquête mondiale 2012 sur les TIC dans les Parlements était axée entre autres sur les capacités numériques et les services d'information numérique grâce auxquels les services de bibliothèques et de recherche assistaient les parlements. Cela incluait les questions liées aux modalités d'assistance fournie et à leurs caractéristiques, en plus des questions liées à l'accès à ces services de la part du public.

Encadré 6.5

Ce que j'ai appris des questions [est] que nous devons nous renforcer et nous mettre à jour conformément aux standards internationaux relatifs aux systèmes et services que nous fournissons.

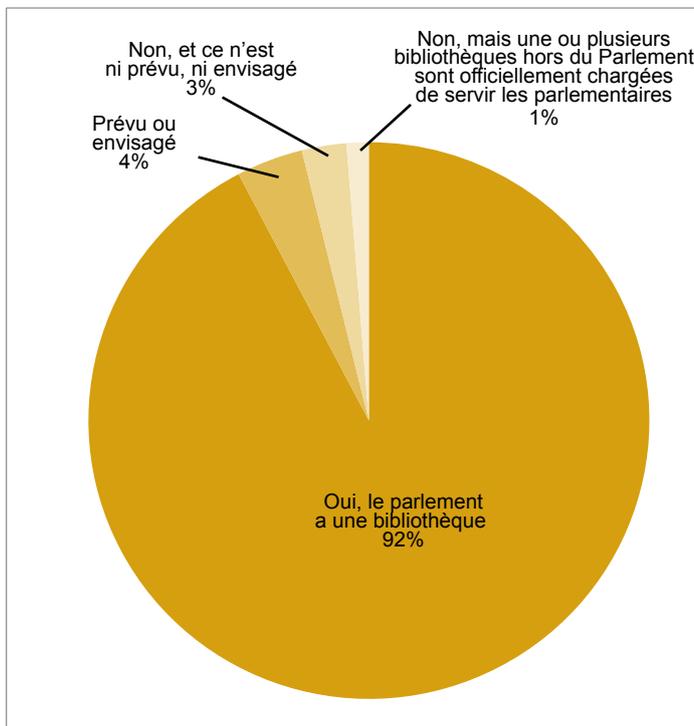
Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Cependant, la première question à aborder était de savoir si les parlements possèdent même une bibliothèque ou un centre d'information pour servir leurs parlementaires. Comme le montre la Figure 6.1, 92 pour cent ont répondu *oui*, 4 pour cent ont dit *le prévoir* ou *l'envisager*, et 3 pour cent déclarent *ne pas le prévoir ni l'envisager*. Ces pourcentages correspondent à ceux de l'enquête 2009². En 2012, environ 1 pour cent des parlements déclarent qu'ils sont servis par des bibliothèques

établies en dehors de l'institution. Parmi les parlements bicaméraux, 56 pour cent indiquent qu'une seule bibliothèque sert les deux chambres, contre 44 pour cent en 2009³. Cette augmentation des chambres partageant une bibliothèque pourrait avoir plusieurs causes, notamment la décision de rationaliser les ressources et d'éviter de dupliquer les efforts en utilisant une structure unique.

Les résultats qui suivent concernent les 144 parlements ayant répondu être dotés d'une bibliothèque.

Figure 6.1 : Parlements dotés d'une bibliothèque



(Source : Enquête 2012, Section 4, Question 1)

Capacités numériques

Les capacités numériques se réfèrent aux ressources techniques et aux technologies de bases que les bibliothèques peuvent utiliser pour développer des services pour les parlementaires et les commissions. Il existe évidemment d'autres services

importants ne dépendant pas des TIC que les bibliothèques fournissent aux parlements, mais les services fondés sur la technologie deviennent de plus en plus importants pour le fonctionnement efficace de l'institution. Les capacités envisagées dans l'enquête 2012 incluent la connexion à un intranet et des systèmes et services pour gérer l'acquisition, l'organisation et la conservation de la documentation et des autres ressources d'information.

Connexion à un intranet

Malgré le fait que plus de 90 pour cent des parlements aient déclaré être munis d'un réseau local (LAN) en 2009 comme en 2012, seules 58 pour cent des bibliothèques dans ces parlements indiquaient dans les deux enquêtes avoir accès à l'intranet du parlement⁴. La correspondance avec le niveau de revenus du pays est particulièrement forte. Comme le montre la Figure 6.2, plus de

² Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 114.

³ Sources : Enquête 2012, Section 4, Question 2; Enquête 2009, Section 4, Question 20.

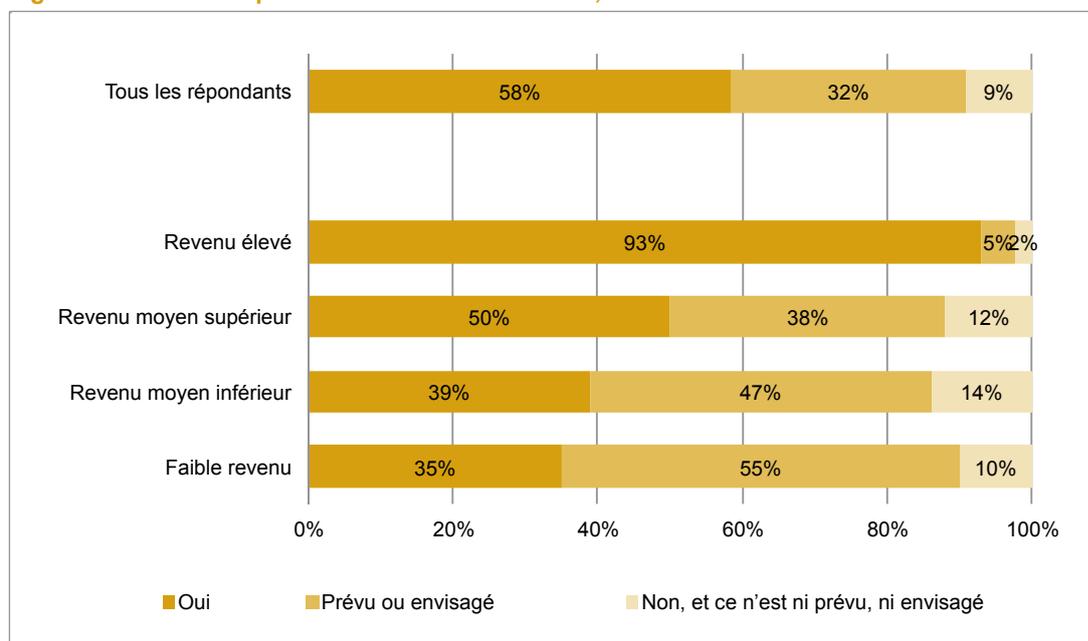
⁴ Sources : Enquête 2012, Section 4, Question 6; *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 115, Figure 6.3.

90 pour cent des bibliothèques parlementaires des pays à niveau de revenu élevé sont connectées en 2012, alors que 50 pour cent ou moins sont connectés pour tous les autres groupes de revenus.

Le manque de connectivité à un intranet représente une sérieuse contrainte en ce qui concerne la capacité des bibliothèques à offrir des services numériques aux parlementaires, aux commissions et aux dirigeants politiques. Le pourcentage relativement grand de répondants qui ne sont pas connectés (plus de 40 pour cent) limite le nombre de bibliothèques qui peuvent : a) concevoir et maintenir une page web organisant l'accès aux contenus liés aux politiques publiques ; b) recevoir des demandes et questions des parlementaires par voie électronique ; et c) offrir des services d'alerte, comme évoqué plus loin dans ce chapitre.

Si bon nombre de bibliothèques prévoient ou envisagent d'offrir ces services, le manque de connexion à l'intranet du parlement est un aspect fondamental qui doit être abordée en priorité.

Figure 6.2 : Bibliothèques connectées à un intranet, selon le niveau de revenu



(Source : Enquête 2012, Section 4, Question 6)

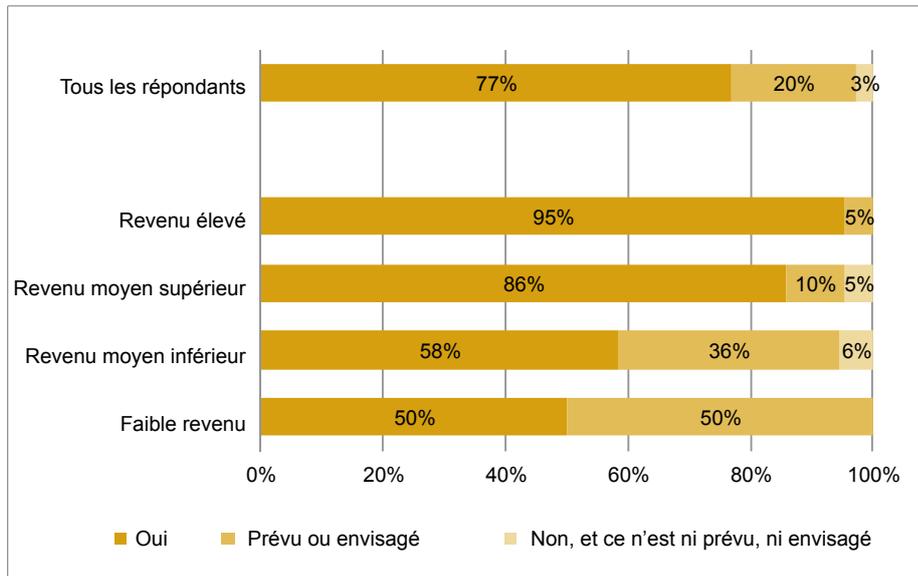
Systèmes pour l'acquisition, l'organisation et la conservation des ressources

Plus de trois quarts des bibliothèques (77 pour cent) indiquent disposer d'un système automatisé pour la gestion des ressources de la bibliothèque (voir Figure 6.3), ce qui représente une augmentation générale par rapport à 2009 (72 pour cent)⁵. Les améliorations les plus importantes dans ce domaine, par comparaison avec 2009, ont été enregistrées par les bibliothèques des pays à niveau de revenu moyen supérieur (2012=86 pour cent; 2009=75 pour cent) et moyen inférieur (2012=58 pour cent; 2009=50 pour cent)⁶. La comparaison entre les résultats des Figures 6.2 et 6.3 montre en réalité que le fait d'avoir un système automatisé est moins fortement lié au niveau de revenu du pays que le fait d'avoir un accès à l'intranet.

⁵ Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 114, Figure 6.1.

⁶ *Ibid.*

Figure 6.3 : Utilisation de systèmes automatisés pour la gestion des ressources des bibliothèques, selon le niveau de revenu

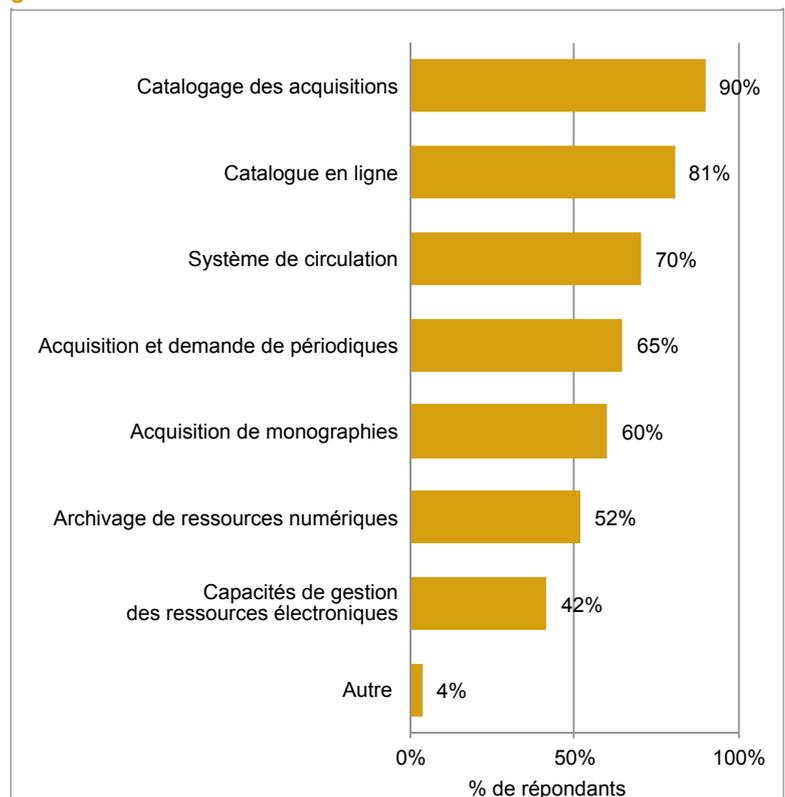


(Source : Enquête 2012, Section 4, Question 3)

Comme on le constate dans la Figure 6.4, un pourcentage élevé de bibliothèques parlementaires possèdent des systèmes comportant des fonctionnalités traditionnelles, y compris le catalogage des acquisitions (90 pour cent), un catalogue en ligne (81 pour cent), un contrôle de la circulation (70 pour cent), l'acquisition et la demande de périodiques - généralement des magazines et journaux - (65 pour cent), et de monographies (60 pour cent). Cependant, un nombre inférieur de bibliothèques disposent de systèmes pour la gestion de contenus en format numérique, comme l'archivage (52 pour cent) et la gestion de ressources numériques (42 pour cent).

La connexion à l'Internet permet aux bibliothèques d'accéder à de nombreuses sources d'information en ligne gratuites facilitant les recherches de leurs utilisateurs. En plus de ces services, les bibliothèques parlementaires peuvent acheter des abonnements à des journaux et bases de données en ligne contenant des études et analyses d'experts. Un nombre inférieur de parlements ont déclaré acheter des abonnements à des journaux et bases de données en

Figure 6.4 : Fonctionnalités des systèmes automatisés de gestion de ressources bibliothécaires



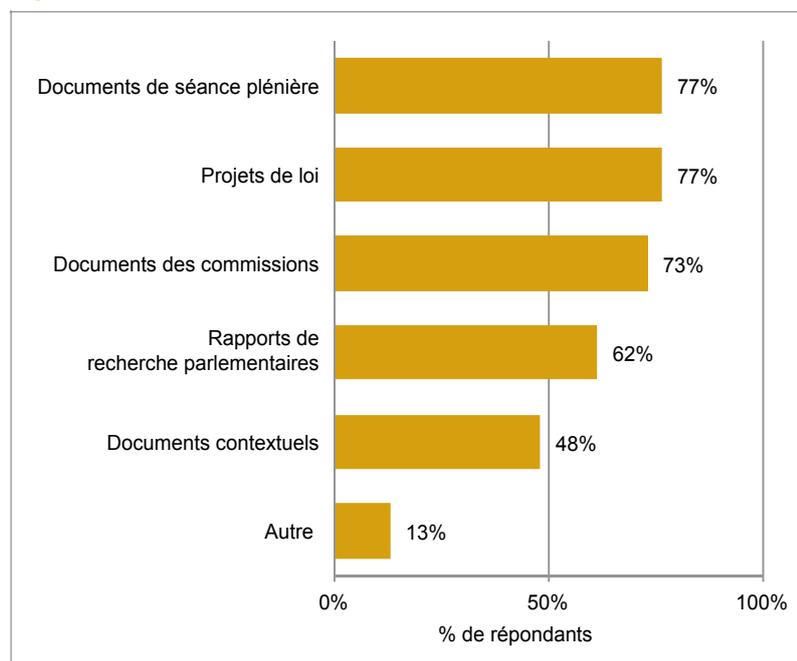
(Source : Enquête 2012, Section 4, Question 4)

ligne en 2012 (49 pour cent)⁷ qu'en 2009 (54 pour cent)⁸. L'accès à ces ressources électroniques peut être obtenu, dans certains cas, grâce à des accords de consortium qui peuvent être négociés par regroupements de bibliothèques au niveau national. Moins de la moitié des bibliothèques parlementaires ayant répondu acheter des abonnements à des ressources d'information électronique prennent part à des consortia pour les acquérir⁹.

En plus de la gestion des ressources courantes, les bibliothèques s'intéressent fortement à la conservation et à la garantie d'un accès permanent à tous les documents parlementaires. Un peu moins de la moitié (43 pour cent) indiquent que la bibliothèque maintient une archive de la documentation parlementaire en formats numériques¹⁰. Le pourcentage combiné de celles ayant répondu *oui* ou *prévoyant* ou *envisageant* de le faire est de 73 pour cent.

Toutefois, ces pourcentages doivent être situés dans le cadre plus large de la politique d'archivage numérique du parlement. Comme mentionné dans le chapitre 5, plus de la moitié des parlements (53 pour cent) ayant répondu à l'enquête 2012 déclarent maintenir désormais des archives numériques pour les documents parlementaires¹¹. En effet, en plus de leurs bibliothèques, certains parlements confient à d'autres unités la responsabilité pour l'archivage, la conservation et la garantie de l'accès aux articles, débats et documents parlementaires¹². Ce qui compte est que les collections soient gérées par un personnel ayant les connaissances et la méthodologie nécessaires pour assurer l'organisation convenable des matériaux archivés et l'accès à long terme à leur contenus. Les bibliothécaires et archivistes peuvent travailler ensemble étroitement sur ces missions.

Figure 6.5 : Documents maintenus en archives en format numérique



(Source: Enquête 2012, Section 4, Question 16)

Comme l'illustre la Figure 6.5, les résultats de l'enquête 2012 montrent que parmi les bibliothèques maintenant un archivage numérique, environ trois quarts conservent les documents les plus importants, y compris les compte-rendus de séance plénière (77 pour cent), les projets de loi (77 pour cent) et les documents de commissions (73 pour cent).

L'avènement des archives numériques rend cette mission plus aisée à la fois parce qu'il réduit le besoin continu de trouver des espaces supplémentaires pour des collections papier

7 Source : Enquête 2012, Section 4, Question 13.

8 Voir *Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement*, p. 118.

9 Source : Enquête 2012, Section 4, Question 14.

10 Source : Enquête 2012, Section 4, Question 15.

11 Source : Enquête 2012, Section 3, Question 11.

12 Voir Cuninghame, Keith, *Guidelines for Legislative Libraries* [2nd completely updated and enlarged edition], Berlin: De Gruyter Saur, 2009 [<http://www.ifla.org/en/publications/ifla-publications-series-140>]. La traduction française préparée par la Section IFLA des Services de Bibliothèque et de Recherche parlementaire est disponible en ligne à la page suivante : <http://www.ifla.org/publications/french-translation-of-the-guidelines-for-legislative-libraries>.

en expansion, et en raison des multiples clés d'accès à la documentation que le support numérique autorise. La construction d'une archive numérique est plus simple si le dossier numérique est identifiées comme au moins une des versions officielles devant être conservée. Il convient toutefois de souligner qu'il s'agit d'un domaine nécessitant une collaboration efficace entre bibliothécaires, personnel TI, et tous ceux qui créent et/ou gèrent les documents parlementaires. Il s'agit d'un aspect crucial, afin de garantir que l'accès aux versions numériques des documents plus anciens ne sera pas impossible dans plusieurs années.

Un aspect positif concernant les capacités numériques des bibliothèques et des services de recherche parlementaires concerne la possibilité de collaboration parmi le personnel de bibliothèque et/ou de recherche grâce aux TIC. L'enquête 2012 montre une augmentation de l'emploi de logiciels pour permettre la collaboration entre le personnel de 25 pour cent en 2009 à 35 pour cent en 2012¹³.

Services numériques

Les capacités numériques évoquées dans la section précédente sont des composantes essentielles pour fournir des services numériques aux usagers des bibliothèques, c'est-à-dire les parlementaires et les commissions, mais également, pour plusieurs bibliothèques, les citoyens.

Parlementaires et commissions

Plus de 60 pour cent des parlements déclarent que leurs bibliothèques sont capables de traiter des demandes et des questions issues des parlementaires par voie électronique (voir Figure 6.6). Ceci constitue une très légère augmentation par rapport à 2009 (58 pour cent)¹⁴ mais il représente un signe positif de la volonté des bibliothèques de mettre en œuvre des services numériques pour les parlementaires et des commissions. Malheureusement, la Figure 6.6 montre aussi qu'un nombre largement inférieur de bibliothèques est en mesure d'offrir d'autres services numériques qui peuvent contribuer à répondre efficacement à de telles requêtes.

Par exemple, seules 43 pour cent des bibliothèques ont leur propres sites web fournissant un accès à des sources d'information organisées en fonction des questions intéressant le parlement¹⁵. Et seulement 35 pour cent offrent des services d'alertes aux parlementaires¹⁶.

Même si le pourcentage de bibliothèques parlementaires employant certains des nouveaux outils de communications a augmenté de façon significative en 2012 par rapport à 2009, les chiffres réels restent très bas (voir Figure 6.6). Ces technologies constituent une modalité nouvelle de fournir des services et peuvent représenter, pour les bibliothèques parlementaires, à la fois un outil de recherche et un moyen de promotion des services de bibliothèque¹⁷. Cependant, il est important de souligner que bien que quelque bibliothèque fasse un emploi très efficace de ces technologies, pour la plus grande partie d'entre elles il est encore trop tôt pour déterminer le meilleur usage qu'elles pourraient en faire, surtout en ce qui concerne celles qui manquent d'un accès adéquat et de formation aux TIC.

13 Sources : Enquête 2012, Section 4, Question 12; Enquête 2009, Section 4, Question 10. Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 117.

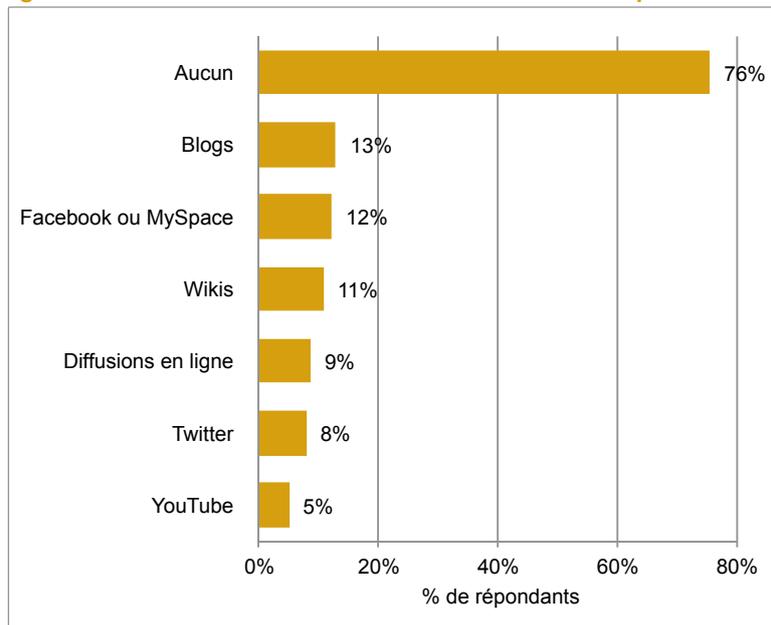
14 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 116, Figure 6.4.

15 Source : Enquête 2012, Section 4, Question 8.

16 Source : Enquête 2012, Section 4, Question 10.

17 Voir le Chapitre 5 du *Handbook ICT in Parliamentary Libraries*, cit.

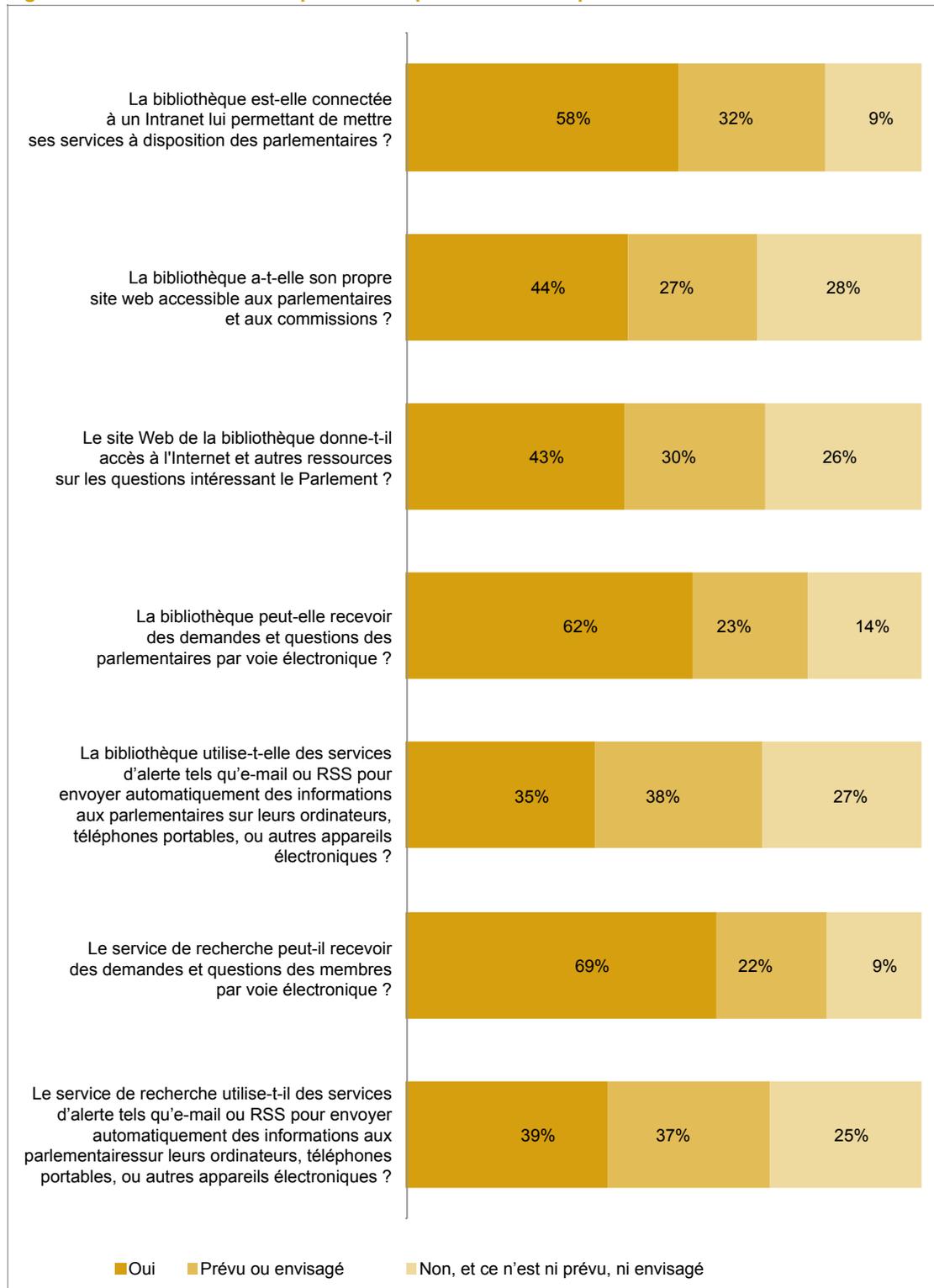
Figure 6.6 : Nouveaux outils de communication utilisés par les bibliothèques



(Source : Enquête 2012, Section 4, Question 11)

Les résultats de l'enquête montrent également que même les parlements employant des experts thématiques pour fournir des services de recherche n'atteignent pas un pourcentage significativement plus élevé de services numériques. Par exemple, seulement 69 pour cent de ces derniers déclarent que leurs experts thématiques peuvent recevoir électroniquement des requêtes, et seulement 39 pour cent offrent des services d'alertes, par e-mail ou par flux RSS, afin d'envoyer automatiquement de l'information aux membres (voir Figure 6.7).

Figure 6.7 : Services électroniques offerts par les bibliothèques

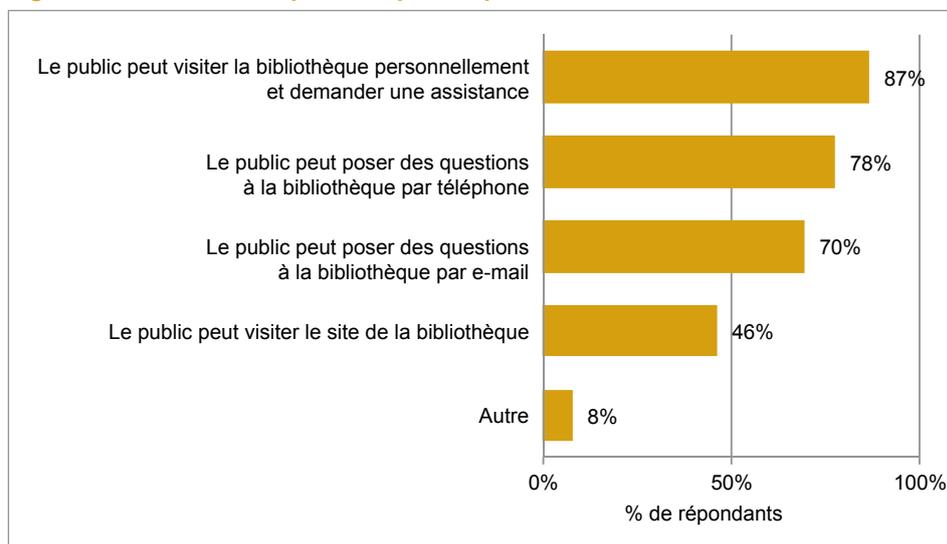


(Source : Enquête 2012, Section 4, Questions 6, 7, 8, 9, 10, 25, 26)

Le public

La mission de 72 pour cent des bibliothèques parlementaires comprend le service au public¹⁸. Comme le prévoyait le rapport 2010, ce pourcentage a augmenté depuis l'enquête 2009 (66 pour cent)¹⁹. Cette augmentation des services disponibles aux citoyens est toutefois mixte (voir Figure 6.8 pour les résultats 2012). Bien que le pourcentage des parlements indiquant que le public peut poser des questions par e-mail a augmenté depuis l'enquête 2009 (2012=70 pour cent; 2009=63 pour cent), le pourcentage de tous les répondants à l'enquête indiquant que le public peut naviguer sur le site web de la bibliothèque a légèrement chuté (2012=46 pour cent ; 2009=51 pour cent)²⁰. Les résultats du groupe de comparaison 2009-2012 soulignent cependant que ce pourcentage est resté constant pour ce groupe restreint, à environ 55 pour cent.

Figure 6. 8 : Services disponibles pour le public



(Source : Enquête 2012, Section 4, Question 18)

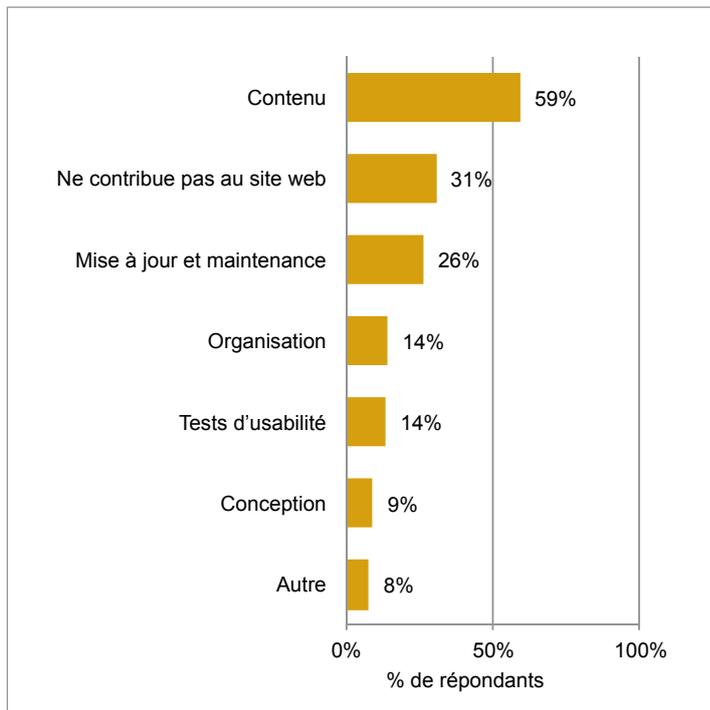
Il est possible que cette diminution relative à l'accès aux sites web des bibliothèques soit causé, dans certains cas, par le fait que l'information de la bibliothèque est publiée sur le site web principal du parlement. Toutefois, les résultats de l'enquête 2012 concernant les formes de contributions des bibliothèques aux sites web des parlements n'étaient pas cette explication. Les pourcentages relatifs à la Figure 6.9 sont inférieurs à ceux de l'enquête 2009²¹ pour chacun des éléments. Par exemple, tandis que le pourcentage de celles ne contribuant nullement au site web est resté identique (31 pour cent), le pourcentage de celles contribuant au contenu a chuté (2012=59 pour cent ; 2009=64 pour cent), de même que le pourcentage de celles aidant à la mise à jour et à l'organisation du site web (2012=26 pour cent; 2009=31 pour cent).

18 Source: Enquête 2012, Section 4, Question 17.

19 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 120; Enquête 2009, Section 4, Question 15.

20 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 120, Figure 6.10.

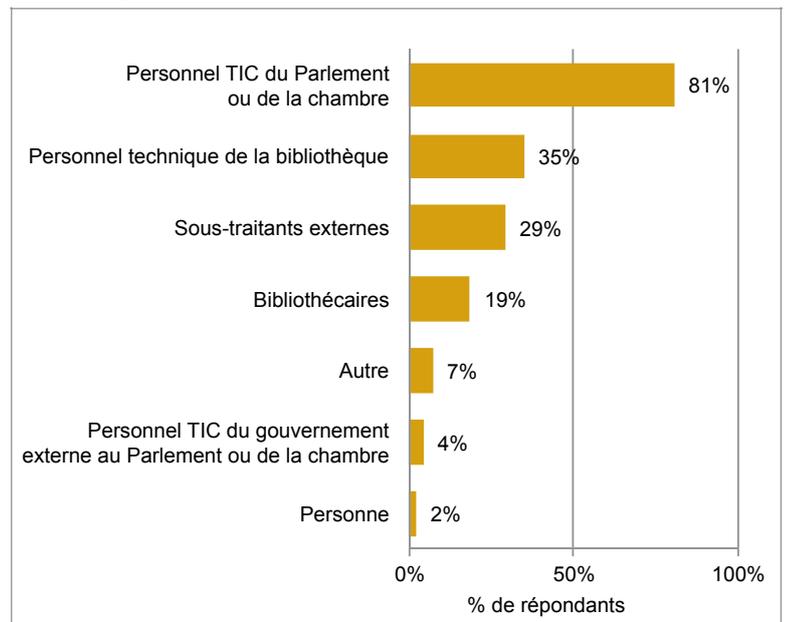
21 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 120, Figure 6.9.

Figure 6.9 : Contributions des bibliothèques au site web du parlement

(Source : Enquête 2012, Section 4, Question 21)

Les problèmes de gestion

L'assistance TIC pour les bibliothèques provient de plusieurs sources et souvent de leurs combinaisons, comme cela était déjà le cas en 2007 et 2009. Dans plus de 80 pour cent des parlements, le personnel central TIC est impliqué dans la fourniture de support technologique aux bibliothèques ; dans 35 pour cent des cas, le support est fourni par le personnel technique de la bibliothèque ; dans 29 pour cent des cas par des sous-traitants externes (contre 36 pour cent en 2009) ; et dans 19 pour cent des cas par les bibliothécaires (contre 28 pour cent en 2009).

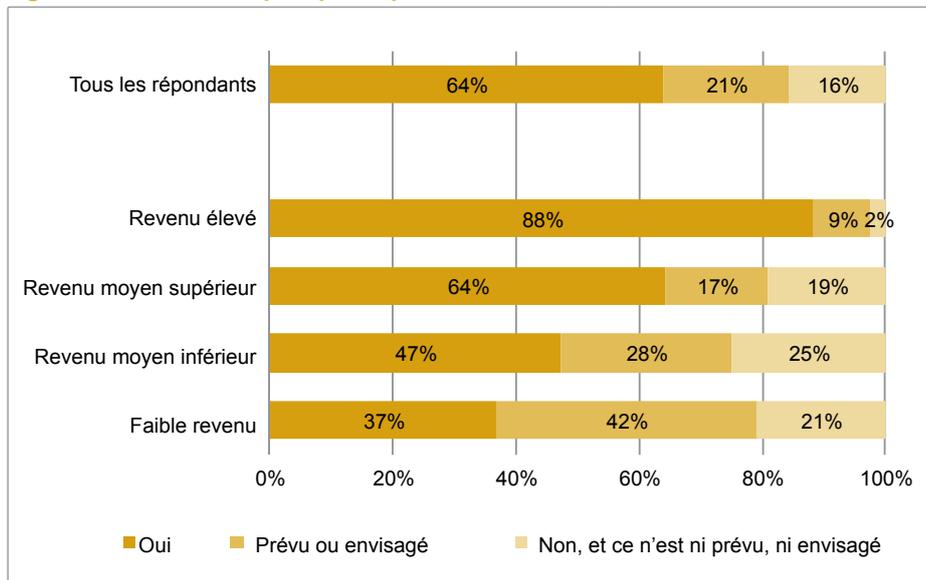
Figure 6.10 : Personnel d'assistance pour les TIC dans les bibliothèques

(Source: Enquête 2012, Section 4, Question 5)

RESEAUX ET ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÈQUES PARLEMENTAIRES

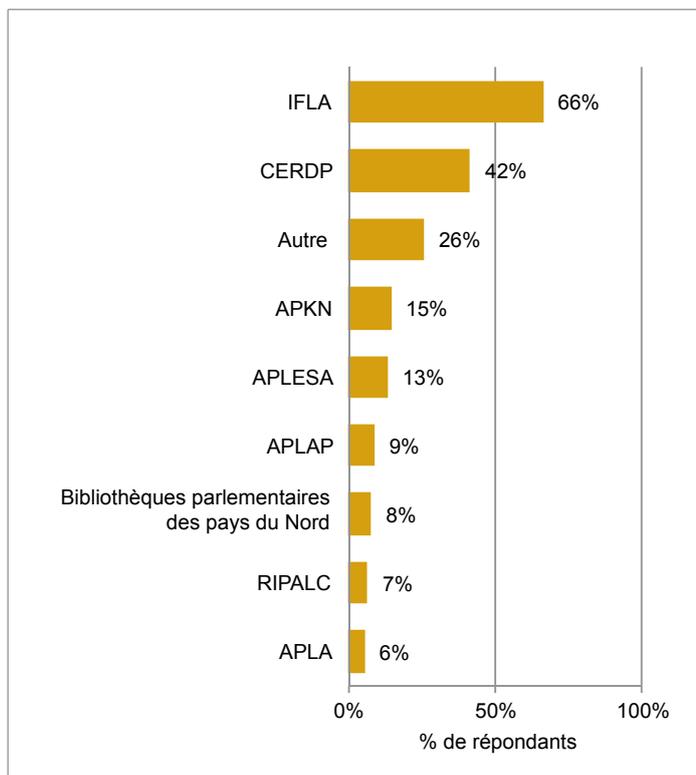
Les bibliothèques parlementaires ont constitué de multiples associations, groupes de travail et réseaux opérant au niveau mondial et régional, ainsi que des initiatives conjointes et des partenariats. La Figure 6.11 illustre l'étendue de la participation à ces groupes et initiatives en 2012. Depuis la publication du Rapport 2010, le pourcentage de bibliothèques prenant part à des réseaux en ligne de partage

Figure 6.11 : Bibliothèques participant à des réseaux, selon le niveau de revenu



(Source : Enquête 2012, Section 4, Question 19)

Figure 6.12 : Bibliothèques participant à des réseaux officiels



(Source : Enquête 2012, Section 4, Question 20)

d'information avec d'autres bibliothèques a augmenté de 45 pour cent en 2009²² à 64 pour cent en 2012²³. Cette augmentation a été observée pour tous les niveaux de revenu. Les pourcentages présentés Figure 6.11 représentent une augmentation moyenne de presque 60 pour cent pour tous les groupes.

La Figure 6.12 illustre l'étendue de la participation des bibliothèques parlementaires à des réseaux officiels spécifiques. La section suivante de ce chapitre donne une vue d'ensemble de quelques uns de ces réseaux, œuvrant dans le domaine des services de bibliothèque et de recherche parlementaires, au niveau mondial et régional. Une attention particulière est prêtée aux réseaux créés après la sortie de l'enquête 2009 et aux activités entreprises dans le domaine des TIC et des bibliothèques parlementaires.

22 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 121, Figure 6.11.

23 Source: Enquête 2012, Section 4, Question 19.

Réseaux de coopération au niveau régional récemment constitués

Les associations et réseaux au niveau régional sont complémentaires aux initiatives mondiales et sont fondamentaux pour encourager la coopération entre institutions partageant une proximité géographique, des préoccupations et des traditions parlementaires similaires, des identités culturelles et linguistiques voisines, et un contexte historique commun.

Le progrès de ce type de coopération au cours des deux dernières années est démontré par la constitution en Afrique, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et dans la région Arabe de trois nouveaux réseaux régionaux entre bibliothèques parlementaires. Il s'agit du Groupe de travail sur les bibliothèques du Réseau africain d'information parlementaire (*Africa Parliamentary Knowledge Network - APKN*), du Groupe de travail sur les bibliothèques du Réseau d'échange des parlements d'Amérique latine et des Caraïbes²⁴ (*Red de Intercambio de los Parlamentos de América Latina y El Caribe - RIPALC*) et du Réseau arabe des bibliothèques parlementaires (*Arab Parliamentary Libraries Network - APLN*).

Réseau africain d'information parlementaire (Africa Parliamentary Knowledge Network APKN) - Groupe de travail sur les bibliothèques

En décembre 2009, un atelier se déroulant sur trois jours intitulé « Renforcer la coopération entre bibliothèques parlementaires dans le cadre du Réseau africain d'information parlementaire²⁵ » a conduit à la formation du Groupe de travail sur l'information et la recherche dans APKN, avec le but d'encourager les bibliothèques parlementaires des parlements africain à unir leurs efforts et leurs ressources par le biais des TIC, afin d'améliorer la qualité de leurs services. Un pas en avant fondamental a été accompli ces deux dernières années à l'occasion de la mise en place du Portail de la bibliothèque parlementaire fédérée de l'APKN²⁶, un catalogue de ressources bibliothécaires des parlements africains, réalisée collectivement, en propriété conjointe, et gérée centralement. Les catalogues des bibliothèques de différents parlements en Afrique peuvent être maintenant consultés, collectivement ou bien chaque bibliothèque singulièrement.

Réseau d'échange des parlements d'Amérique latine et des Caraïbes (Red de Intercambio de los Parlamentos de América Latina y El Caribe - RIPALC) - Groupe de travail sur les bibliothèques

Du 19 au 21 janvier 2011, le Congrès national du Chili, le Centre mondial pour les TIC au Parlement et la Section IFLA des Services de Bibliothèques et de Recherche parlementaires ont organisé à Valparaiso l'atelier « *Tirer profit des TIC pour améliorer les services et promouvoir les réseaux et le partage de connaissances entre les bibliothèques parlementaires d'Amérique latine*²⁷ ». Cet atelier avait pour objectif d'aborder plusieurs problèmes auxquels les bibliothèques et les départements IT des législatures d'Amérique latine sont confrontés en ce qui concerne l'usage des TIC au

24 Alors que l'acronyme en anglais est ENPLAC, le réseau est plus connu sous le nom de RIPALC, acronyme de "Red de Intercambio de los Parlamentos de América Latina y el Caribe". Voir <http://www.ripalc.org/>.

25 <http://www.apkn.org/>. L'atelier a été accueilli du 17 au 19 décembre 2009 par le Pôle bibliothécaire parlementaire italien à Rome, et soutenu par le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies par le biais du Centre mondial pour les TIC au Parlement et le Plan d'Action i-Parlement pour l'Afrique, avec la coopération de la Section IFLA des Services de Bibliothèque et de Recherche parlementaires.

26 <http://fpl.apkn.org/>.

27 <http://www.ictparliament.org/internationalworkshopchile>. L'atelier a été suivi par des représentants de quinze (15) pays, y compris des directeurs de bibliothèques et de départements IT. Le rapport de l'événement, préparé en collaboration avec le Sénat du Brésil, est disponible sur: <http://www.ictparliament.org/node/3636>.

sein des bibliothèques parlementaires²⁸. L'atelier a permis la constitution d'un groupe de travail informel rassemblant des bibliothèques parlementaires de la région, et a fourni une première plateforme pour partager des idées et définir une feuille de route possible pour l'établissement d'un mécanisme formel dans le cadre d'une coopération interparlementaire à échelle régionale, à soumettre à aux Secrétaires généraux des parlements. Une réunion des Secrétaires généraux des parlements d'Amérique latine et des Caraïbes, organisée en avril 2011 à Panama en parallèle de la réunion annuelle de l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements (ASGP), a permis de discuter et de trouver un accord sur la constitution d'un tel réseau (voir détails au Chapitre 10).

Comme suivi de l'atelier organisé en janvier au Chili, le Centre mondial pour les TIC au Parlement, le Bureau des Services législatifs de l'Assemblée législative de Puerto Rico et la Section IFLA des Services de Bibliothèque et de Recherche parlementaires ont organisé une activité de développement de compétences²⁹ à l'intention des directeurs des services de bibliothèque et de recherche des parlements d'Amérique latine et des Caraïbes. L'activité, qui s'est déroulée en marge de la Conférence annuelle et des activités de la Section IFLA des Services de Bibliothèque et de Recherche parlementaires, a été suivie par des délégués de parlements de 20 pays, et était axée sur l'emploi de nouvelles technologies et sur les standards internationaux pour renforcer la capacité des bibliothèques parlementaires de développer, gérer et mettre à disposition des ressources numériques³⁰.

Réseau des bibliothèques parlementaires arabes (Arab Parliamentary Libraries Network - APLN)

Les 19 et 20 janvier 2012, s'est tenue la première réunion des bibliothèques parlementaires arabes sur l'invitation de l'Institut arabe pour la formation parlementaire et les études législatives à Beyrouth au Liban, avec le soutien technique du Programme de renforcement législatif financé par USAID et mis en œuvre par le Centre pour le développement international (CID) de l'Université d'Etat de New York (SUNY). Lors de cet événement, des bibliothécaires et du personnel de recherche des parlements de la région arabe ont discuté des services offerts par leurs bibliothèques et bureaux de recherche, des opportunités de mise en réseaux et de collaboration, et des possibilités d'amélioration des services fournis aux parlementaires et au personnel de leurs parlements, y compris à travers les TIC. Pour atteindre ces objectifs, les participants ont convenu de constituer le Réseau des bibliothèques parlementaires arabes (APLN), rédigé les statuts du Réseau, élu le comité exécutif du Réseau, et élaboré un plan d'action pour ses développements futurs³¹. Comme suivi de la réunion au Liban, et mettant à profit des initiatives conjointes précédentes datant de 2009 et concernant la région arabe, le Centre mondial pour les TIC au parlement, la Section IFLA des Services de Bibliothèque et de Recherche parlementaires et le Parlement de Finlande ont organisé à Helsinki une activité de développement de compétences pour les bibliothèques parlementaires de la région arabe. L'activité, qui s'est déroulée à l'occasion de la pré-conférence

28 Avant l'atelier, une enquête a été distribuée parmi les bibliothèques parlementaires d'Amérique latine et des Caraïbes. Les résultats de cette enquête ont été analysés par la bibliothèque du Congrès du Chili en coopération avec le Centre mondial pour les TIC au Parlement et ont formé la base du rapport "Bibliothèques parlementaires d'Amérique latine et des Caraïbes".

29 Organisée à San Juan, Puerto Rico, du 12 au 15 août 2011.

30 Voir <http://www.ictparliament.org/node/3462> et <http://iflparl2011.org/fr/journ%C3%A9e-de-formation-centre-mondial-pour-les-tic-au-parlement.html>.

31 Afin d'officialiser le Réseau, le Secrétaire générale de l'Union interparlementaire arabe a accepté d'envoyer une invitation formelle aux Secrétaires généraux de tous les parlements arabes, invitant et encourageant leurs parlements à devenir membres de ce nouveau réseau.

de la Section parlementaire de l'IFLA du 8 au 10 août 2012, était axée sur l'utilisation stratégique des nouvelles technologies pour fournir de services d'information plus efficaces au parlement et au public. Des directeurs de bibliothèques parlementaires de 14 chambres de la région arabe ont pris part à cette activité.

Autres réseaux et associations de coopération au niveau régional

Alors que les résultats de l'enquête 2012 indiquent une augmentation de la participation au sein de réseaux, due en partie à la formation de ces nouvelles associations, d'autres groupes déjà formés continuent à fonctionner comme des plateformes puissantes de coopération parmi les bibliothèques et services de recherche parlementaires.

Le Domaine d'intérêt «Services de recherche, bibliothèques et archives parlementaires»³² du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) continue d'être une plateforme active pour la coopération et le partage de connaissances entre les assemblées parlementaires des états membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe³³. Comme c'est le cas pour d'autres Domaines d'intérêt du CERDP, elle permet la mise en commun de connaissance entre pairs, d'information et de bonnes pratiques par le biais d'une page spécifique sur le portail du CERDP, des forums en ligne pour les parlementaires et des séminaires annuels.

Le séminaire 2011 du Domaine d'intérêt des Bibliothèques, organisé en juin par le parlement danois, était axé sur l'utilisation de l'information par les parlementaires et l'évolution de la vision de la bibliothèque parlementaire. Les présentations du séminaire étaient orientées sur les TIC de façon prépondérante, incluant des sujets tels que l'état actuelle et les stratégies de la numérisation, les applications pour les documents parlementaires, l'utilisation des tablettes, les services numérique et les e-outils pour les parlementaires.

Dans le cas de l'Europe du Nord, le Réseau des bibliothèques parlementaires des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède), réuni pour la première fois en 1922, doit être mentionné. Il est toujours très actif et depuis 1965 tient plusieurs réunions chaque année pour discuter de questions d'encadrement et de questions techniques, y compris les sujets liés aux TIC.

D'autres exemples de coopération fructueuse en matière de TIC pour la fourniture d'un accès efficace aux documents parlementaires sont: a) la bibliothèque parlementaire numérique conjointe des parlements de la République tchèque et de la Slovaquie³⁴; la Bibliothèque parlementaire numérique Visegrad, qui fournit via un portail unique un accès simple et rapide aux activités passées et courantes des législateurs de République tchèque, de Hongrie, de Pologne, de Slovaquie, et plus récemment d'Autriche³⁵.

En Afrique, l'Association des bibliothèques parlementaires d'Afrique de l'Est et australe (APLESA), fondée en 1994, a renouvelé son plan de travail lors de sa 13^{ème} conférence annuelle, qui s'est tenue en Namibie en mai 2012. Pendant la réunion, les membres de l'APLESA ont souligné dans une résolution que "...réalisant le coût élevé de l'accès aux e-ressources (...), les services de bibliothèque et de recherche parlementaires doivent prendre en considération

32 Le CERDP a été établi en juin 1977.

33 Le Canada, Israël, le Mexique et le Service de recherche du Congrès des Etats-Unis d'Amérique ont le statut d'observateurs et peuvent prendre part aux activités du réseau.

34 Etabli en 2002. Voir <http://www.nrsr.sk/dl/>.

35 La mise en œuvre du projet a démarré en 2008. L'Autriche l'a rejoint en 2010 (après quoi le nom a été changé en Bibliothèque parlementaire numérique Visegrad Plus) Voir <http://www.v4dplplus.eu>.

l'établissement de partenariats en consortium pour accéder aux e-ressources”.

Dans la région Asie Pacifique, les résultats de l'enquête montrent une appartenance stable à l'Association des bibliothèques parlementaires d'Asie et du Pacifique (APLAP) et à l'Association des bibliothèques parlementaires d'Australasie (APLA). Sous l'égide de la direction de la bibliothèque du Parlement d'Australie, un symposium et événement de formation international, avec des sessions d'échanges d'information spécifiques axées sur le développement de connaissances et compétences en matière de TIC, ont eu lieu à Canberra au début du mois de mars 2011³⁶.

Le niveau mondial : la Section IFLA des Services de Bibliothèque et de Recherche parlementaires

Comme indiqué précédemment dans les éditions 2008 et 2010 du *Rapport mondial sur l'e-Parlement*, le réseau mondial des services de bibliothèque et de recherche parlementaire est la Section des Services de Bibliothèque et de Recherche parlementaire de la Fédération internationale des associations de bibliothèques et d'institutions (IFLA)³⁷.

L'emploi des TIC au sein des bibliothèques parlementaires a été de plus en plus traité lors des activités annuelles de la Section dans de panels de conférences, mais aussi grâce à ses canaux de mise en commun de connaissances et d'information, comme les listes de diffusion, le site web, une newsletter, et les publications de la Section.

Depuis 2007, la Section a développé une coopération intense avec le Centre mondial pour les TIC au Parlement, notamment par l'organisation conjointe de sessions de formation à l'occasion des pré-conférences annuelles de la Section (2009, 2011, 2012), de sessions régionales de formation pour le personnel parlementaire des législatures, africaines, d'Amérique latine et arabes (2009, 2011, 2012) et de panels conjoints lors des Conférences mondiales sur l'e-Parlement (2007, 2008, 2009, 2010, 2012).

Son implication dans la création de réseaux régionaux et de groupes de travail entre bibliothèques (Groupes de travail de l'APKN, Groupes de travail de RIPALC, APLN) a permis à la Section d'élargir son réseau mondial.

Une réalisation majeure de la coopération entre la Section et le Centre mondial pour les TIC au Parlement était la publication du guide sur les technologies de l'information et de la communication dans les bibliothèques parlementaires (*Handbook on ICT in Parliamentary Libraries*) décrit dans l'introduction de ce Chapitre.

Enfin, il est important de souligner, dans le contexte de cette coopération au niveau mondial, le renouveau du *Répertoire mondial des bibliothèques parlementaires*, un répertoire électronique censé contenir des données de bases sur les bibliothèques parlementaires des états souverains³⁸. Le Répertoire est hébergé par le Bundestag allemand qui a en 2010 revu la base de données et simplifié les entrées pour une mise à jour plus facile et continue par chacune des bibliothèques parlementaires. En 2011, le Bundestag a invité les bibliothèques parlementaires du monde entier à vérifier et mettre à jour leurs données.

36 <http://symposium2011.aph.gov.au/>.

37 Voir <http://www.ifla.org/en/services-for-parliaments>. Voir *Rapport mondial sur l'e-Parlement 2010*, pp. 158-159 pour une introduction plus large sur la Section.

38 http://www.bundestag.de/htdocs_e/documents/library/wdpl/index.html.

L'ÉTAT GÉNÉRAL DES CAPACITÉS NUMÉRIQUES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES

Les enquêtes 2009 et 2012 sont un outil utile pour évaluer l'état général des capacités numériques et des services numériques des bibliothèques à travers le temps. Il doit être rappelé, cependant, que ces enquêtes peuvent seulement mesurer l'existence ou la non-existence d'un service ou d'une capacité. Elles ne peuvent mesurer la qualité de ce service ou de cette capacité³⁹.

Toutefois, en utilisant seulement les questions contenues dans la section 4 des Enquêtes mondiales sur les TIC dans les Parlements, les capacités numériques et les services numériques pourraient être définis comme suit :

- Capacités de la bibliothèque
 - Possède un système automatisé pour la gestion des ressources
 - Est connectée à l'intranet
 - A son propre site web
 - Utilise des logiciels pour soutenir la collaboration parmi le personnel
 - Achète des abonnements à des bases de données et des revues en ligne
 - Maintient une archive numérique des documents parlementaires
 - Participe à des réseaux officiels
- Services de la bibliothèque
 - A un site web organisé par questions intéressant le parlement
 - Peut recevoir des requêtes électroniquement
 - Utilise des services d'alerte pour envoyer l'information aux parlementaires
 - Utilise les médias sociaux
 - Contribue au site web parlementaire
 - Si le public est servi, des e-services sont inclus via
 - e-mail
 - le site web

Résultats de 2012 et quelques comparaisons avec 2009

Les Figures 6.13 et 6.14 ci-après ont pour but de stimuler des discussions ultérieures. Elles proposent un score mondial des capacités numériques et un score mondial des services numériques basés sur le pourcentage moyen des parlements ayant déclaré que leurs bibliothèques ont les éléments indiqués dans chaque figure. Utiliser deux instruments de mesure augmente et complète l'analyse représentée par le score d'e-parlement pour les bibliothèques discuté au Chapitre 9.

Calculés sur les réponses aux deux enquêtes, la *moyenne du score mondial des capacités numériques globales était supérieure à 50 pour cent en 2009 comme en 2012* et la *moyenne du score mondial des services numériques était également supérieure à 50 pour cent pour les deux années, en excluant l'utilisation des médias sociaux*. Si les médias sociaux sont *inclus*, la moyenne des scores des services numériques tombe à 45 pour cent et 44 pour cent respectivement. Comme noté précédemment, un certain nombre de bibliothèques expérimentent des formes variées de pratique des médias sociaux et quelques unes ont pu les employer efficacement, mais cela demandera vraisemblablement du temps avant

39 Une évaluation plus complète exige des données supplémentaires qui n'ont pas été rassemblées avec l'enquête 2012, tels que le nombre d'utilisateurs, ou d'utilisateurs potentiels, de ces services, le nombre de personnes employées par la bibliothèque, en équivalent temps plein, et leur niveau de compétences liées à la technologie.

que les meilleures pratiques soient largement diffusées et avant que davantage de bibliothèques parlementaires puissent les utiliser efficacement. Il est donc raisonnable de suivre pour l'instant les deux scores, l'un incluant et l'autre excluant l'utilisation des médias sociaux.

Les scores pour les capacités numériques et les services numériques sont supérieurs au score global d'e-parlement pour les bibliothèques, qui étaient à peine au dessus de 40 pour cent pour les deux années (voir Chapitre 9). Ceci peut être dû en partie au fait que l'utilisation des médias sociaux est incluse dans le score d'e-parlement pour les bibliothèques. Parce que les scores montrés dans les Figures 6.13 et 6.14 prennent en compte davantage d'éléments et font la distinction entre services et capacités, ce qui est un pré-requis pour le précédent, ils fournissent sans doute une image plus complète des bibliothèques parlementaires à l'ère numérique.

Une interprétation positive des Figures 6.13 et 6.14 est que les services ne sont pas en retard par rapport aux capacités. Cela signifie que dès que les outils numériques leur sont donnés, les bibliothèques parlementaires sont capables de fournir l'assistance numérique indispensable.

Figure 6.13 : Scores globaux pour les capacités numériques

| Bibliothèque: capacités | 2012 Oui | 2009 Oui |
|---|-------------|-------------|
| A un système de gestion des ressources | 77% | 72% |
| Est connectée à un Intranet | 58% | 58% |
| A son propre site web | 44% | n.a. |
| Collabore numériquement | 35% | 26% |
| Est abonnée à des bases de données et des revues en ligne | 49% | 54% |
| Maintient une archive numérique | 43% | 53% |
| Participe à des réseaux | 64% | 45% |
| Moyenne du score e-capacités | 53% | 51% |

(Sources : Enquête 2012, Section 4, Questions 3, 6, 7, 12, 13, 15 et 19; Enquête 2009, Section 4, Questions 2, 5, 10, 11, 13 et 17)

Figure 6.14 : Scores globaux pour les services numériques

| Bibliothèque : services | 2012 Oui | 2009 Oui |
|--|-------------|-------------|
| A un site web organisé par questions | 43% | 50% |
| Peut recevoir électroniquement des demandes | 62% | 58% |
| Utilise des services d'alerte | 35% | 30% |
| Utilise des médias sociaux | 13% | 6% |
| Contribue au site web parlementaire | 59% | 64% |
| Si le public est servi, des e-services sont inclus (email, site web) | 58% | 57% |
| Moyenne du score e-services en incluant les médias sociaux | 45% | 44% |
| Moyenne du score e-services sans les médias sociaux | 51% | 52% |

(Sources : Enquête 2012, Section 4, Questions 8, 9, 10, 11, 12, 18 et 21; Enquête 2009, Section 4, Questions 6, 7, 8, 9, 16, et 19)

Chapitre 7

Ressources Humaines et Infrastructure Technique

INTRODUCTION

Le fondement essentiel de l'e-parlement, d'un point de vue technique consiste en une infrastructure adéquate. Cela signifie notamment qu'il faut disposer d'un matériel sophistiqué et flexible, de logiciels, et de services de communication. Depuis le Rapport 2010, des progrès technologiques se sont produites, avec des bénéfices potentiels significatifs pour les parlements, comme par exemple les nouveaux terminaux et applications mobiles conviviales, le déploiement de systèmes plus rapides de communication sans fil, et l'évolution du « cloud computing »¹. Ces développements fournissent aux parlements des options nouvelles et plus abordables que celles disponibles par le passé. Par exemple, les parlements peuvent désormais, à travers la technologie du « cloud computing », gérer un système de messagerie électronique, ou fournir une capacité plus étendue de stockage de documents numériques à un coût relativement bas, et sans avoir besoin de créer et d'entretenir eux-mêmes les serveurs, les systèmes d'exploitation et les logiciels d'application.

Beaucoup de composants traditionnels d'une infrastructure de base font cependant encore défaut. Les réseaux locaux (LAN) sont essentiels pour faciliter le travail des parlements, qui implique de nombreuses parties prenantes et activités, y inclus les parlementaires, le personnel, les commissions, les sessions plénières, et les différents bureaux. La constitution et l'entretien d'un réseau câblé demande un travail intensif, mais il s'agit de l'une des technologies de base les plus importantes pour une institution publique. La capacité sans fil fournit des avantages supplémentaires en matière de mobilité et d'accès ; l'utilisation de plus en plus répandue des *smartphones* et des tablettes numériques ont encore renforcé son importance. Néanmoins, le besoin d'un système câblé permettant d'assurer une bande passante et une sécurité adéquates est encore bien réel.

L'accès à Internet représente également une question cruciale pour les parlements, tant pour leurs opérations internes que pour leur communication avec les citoyens. Heureusement, le monde est de plus en plus connecté, et de nombreux pays en voie de développement bénéficient d'un meilleur accès au réseau. Le défi est maintenant de fournir aux parlements la bande passante suffisante pour servir d'appui aux nombreux types d'informations qui deviennent accessibles.

Les opportunités plus nombreuses de communication avec l'extérieur – grâce au câble ou au wifi – renforcent la nécessité d'une meilleure sécurité, d'une garantie de confidentialité pour le parlementaire, et de défenses adéquates contre le piratage informatique et la cybercriminalité. Si

¹ Le cloud computing est un modèle technologique qui permet aux organisations de gérer et de fournir des systèmes et des services d'information et de communication à travers un réseau, en évitant la nécessité d'héberger physiquement les serveurs et les équipements et d'installer des logiciels localement.

certains parlements reconnaissent depuis longtemps le caractère vital de telles exigences, d'autres ont été plus lents à prendre les mesures appropriées. C'est un défi que des parlements agissant séparément ne peuvent résoudre qu'en partie. Il demande des efforts coordonnés, menés en collaboration avec d'autres institutions publiques à l'intérieur du pays ainsi qu'avec d'autres organisations au niveau mondial. Toutefois, l'identification du problème, puis l'établissement de bonnes politiques et de saines pratiques, doivent commencer à l'intérieur du parlement lui-même.

L'élément le plus important d'une infrastructure technique concerne néanmoins le personnel. Les ordinateurs personnels (PC), les réseaux et les applications peuvent tous être acquis, mais ils doivent être installés et gérés par des opérateurs possédant une compétence technique adéquate et également informés sur le fonctionnement des organes parlementaires. Il peut s'agir soit d'employés internes, soit de sous-traitants externes engagés pour combler les lacunes de capacité et de connaissance, ou une combinaison des deux. Pour qu'un parlement tire un maximum de profit d'une technologie, il est essentiel que ceux qui allouent les ressources à l'intérieur de la législature comprennent l'importance cruciale d'un personnel compétent et bien formé.

RESUME DES RESULTATS DES ENQUETES 2007/2009

Les résultats de l'Enquête mondiale 2009 sur les TIC dans les Parlements concernant les infrastructures techniques des parlements indiquaient que certains progrès avaient été faits, mais qu'un certain nombre de difficultés subsistaient. Par exemple, le nombre de parlements indiquant manquer d'énergie électrique fiable était en hausse. Cet obstacle est aussi fondamental et grave que celui représenté par la fracture numérique. En plus, l'utilisation de logiciels open source parmi les parlements était encore à un faible niveau, et tendait à se concentrer sur quelques domaines, tels que les systèmes d'exploitation des serveurs.

Compte tenu de l'importance que revêtent les sites web pour rendre les parlements transparents et accessibles, il est positif que leur gestion et leur entretien était soutenue par près de 90 pour cent des parlements. Comme on l'a noté au Chapitre 4, il était néanmoins préoccupant que très peu de fonctions liées à la législation aient été mises en œuvre par plus de la moitié de tous les parlements. Seules celles liées aux fonctions administratives – comme la gestion financière – et le soutien aux sessions plénières – comme les systèmes permettant de rapporter les discours et les débats – atteignaient une moyenne combinée de plus de 60 pour cent des parlements.

Les données issues de l'enquête 2009 ont montré que les parlements s'appuyaient davantage sur le personnel interne que sur des sous-traitants. La plupart des parlements utilisaient leur propre personnel plutôt que des sous-traitants pour gérer les fonctions TIC ainsi que les fonctions plus proches de l'utilisateur, comme l'installation et la maintenance des PCs, et l'assistance informatique. Les deux domaines dans lesquels les sous-traitants étaient indiqués comme jouant un rôle relativement plus étendu étaient le développement d'applications, et la formation.

Près de 90 pour cent des parlements avaient des programmes de formation/orientation, ou bien prévoyaient ou envisageaient d'en avoir. Un fait notable concernait l'augmentation du personnel, tant interne que sous contrat, dédié à la formation. Plus de 80 pour cent des parlements ont dispensé une formation au personnel TIC en interne, ce qui représente une augmentation décisive par rapport à 2007. Le pourcentage moyen de personnes ayant reçu une formation

chaque année parmi les parlements était proche de 50 pour cent, un chiffre comparable aux résultats de 2007. Parmi les priorités en termes de formation pour la plupart des parlements, on trouvait l'administration des systèmes, la gestion des sites web et la sécurité. Un pourcentage élevé de parlements dispensaient également une formation sur les TIC ou des cours d'orientation pour les parlementaires, ou bien prévoyaient / envisageaient de le faire. Une proportion encore plus importante dispensait une formation au personnel non TIC.

Globalement, les résultats de 2009 montraient que beaucoup de parlements étaient en train de progresser en ce qui concerne la mise en œuvre d'une infrastructure technique adéquate, la formation des personnels TIC et non TIC, et la possibilité donnée aux parlementaires de suivre des sessions d'orientation. Toutefois, en plus des sérieux problèmes rencontrés par ceux qui ne disposent pas d'une énergie électrique fiable, le niveau relativement faible de l'utilisation de logiciels open source, le manque de connexion de tous les parlementaires et des commissions à des réseaux intranet, et le retard dans le développement d'applications de soutien aux activités législatives, continuent à constituer des sujets de préoccupation.

RESULTATS DE L'ENQUETE 2012

L'Enquête mondiale 2012 sur les TIC dans les Parlements s'est concentrée sur quatre besoins principaux en vue de la constitution d'une infrastructure solide et réactive au profit du parlement : 1) des services et des technologies de base, comme l'acquisition et la gestion de PC, des réseaux et des logiciels ; 2) des systèmes d'assistance pour les fonctions les plus essentielles du parlement, comme la gestion des documents ; 3) des niveaux de service et de soutien au personnel ; 4) une formation du personnel technique, des parlementaires et des autres utilisateurs. Il faut rappeler que le Chapitre 4 du présent Rapport a abordé les résultats de l'enquête 2012 concernant les services techniques d'assistance aux parlementaires, aux sessions plénières et au travail des commissions. Il est donc important de considérer les Chapitres 4 et 7 comme complémentaires, du point de vue de la technologie et des services de base.

Services généraux

Assistance technique de base

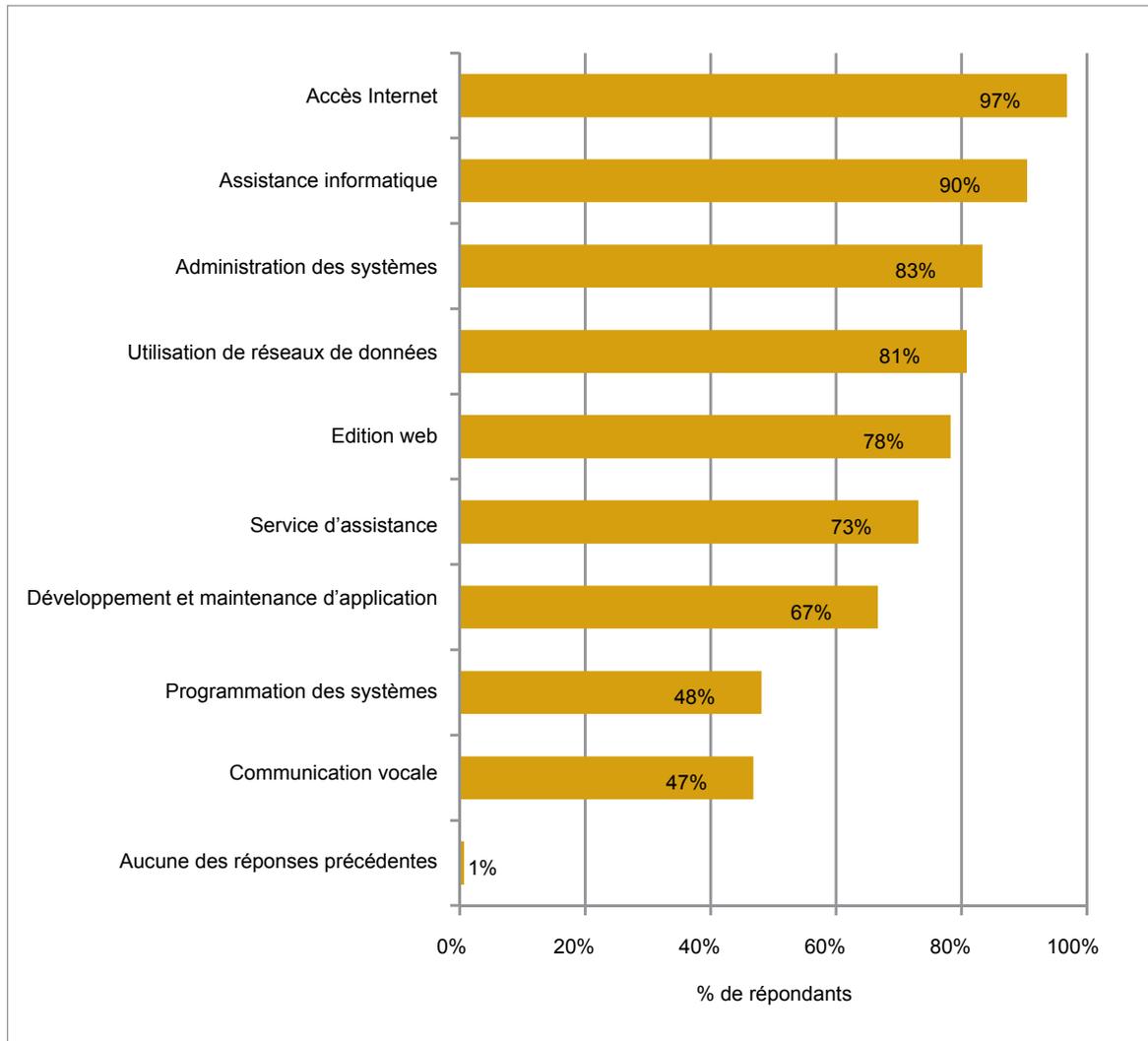
Une énergie électrique fiable est l'un des besoins fondamentaux de toute institution publique utilisant la technologie. Il est donc préoccupant de constater qu'en réponse à la question « *Le Parlement a-t-il une alimentation électrique fiable 24 heures sur 24 ?* », le pourcentage des parlements ayant répondu *non* en 2012 est à peu près le même qu'en 2009 (2012=14 pour cent ; 2009=16 pour cent)². Quelles que puissent en être les raisons – persistance de conditions économiques difficiles, limitations techniques ou mauvaise gestion des ressources critiques – le fait est que ce problème est significatif pour un parlement sur six.

Comme le montre la Figure 7.1, la plupart des parlements indiquent cependant être en mesure de fournir les services TIC de base, comme l'assistance informatique, l'administration des systèmes, l'édition web et les opérations en réseau. Ces résultats sont similaires à ceux de l'enquête 2009, bien que l'assistance informatique ait décliné (2012=90 pour cent ; 2009=97 pour cent), de

2 Source : Enquête 2012, Section 2, Question 14 ; Enquête 2009, Section 2, Question 13.

même que l'édition web (2012=78 pour cent ; 2009=86 pour cent)³. En dépit de ces baisses, les pourcentages globaux restent élevés en 2012. Sur les neuf services énumérés, quatre sont fournis par plus de 80 pour cent des parlements, et deux par près des trois quarts.

Figure 7.1 : Services généraux TIC disponibles dans le parlement



(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 1 ; 156 répondants)

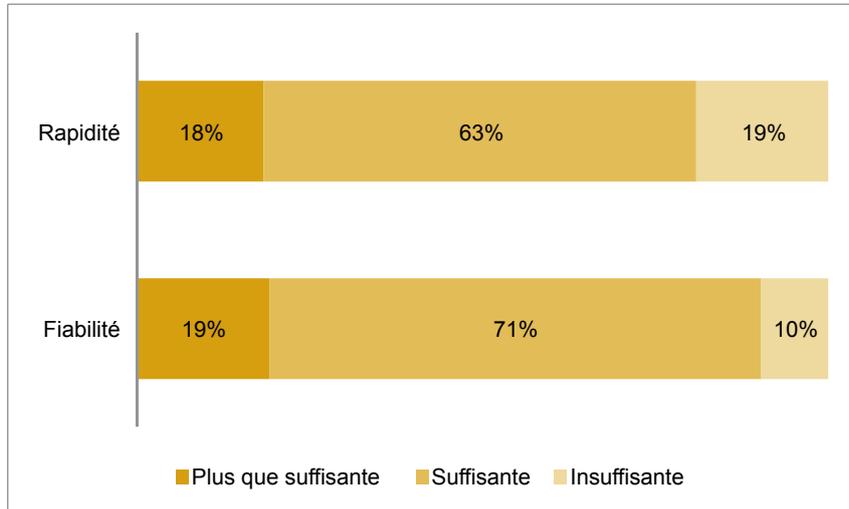
Connectivité

L'accès à Internet continue à être répandu – près de 100 pour cent tant en 2009 qu'en 2012. Comme le montre la Figure 7.2, la plupart des parlements indique en 2012 que leur connexion à Internet est adéquate ou en progrès, en termes de vitesse (81 pour cent) et de fiabilité (90 pour cent). Comme on pouvait s'y attendre, la vitesse et la fiabilité sont liées au revenu. Parmi les parlements du groupe à faible revenu, 35 pour cent indiquent que la fiabilité n'est pas satisfaisante, et 45 pour cent que la vitesse ne l'est pas. La plupart des parlements disposent également d'un accès sans fil à Internet, ou envisagent de l'acquérir (voir Figure 7.3). La connexion interne à travers un réseau

3 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 127, Figure 7.1.

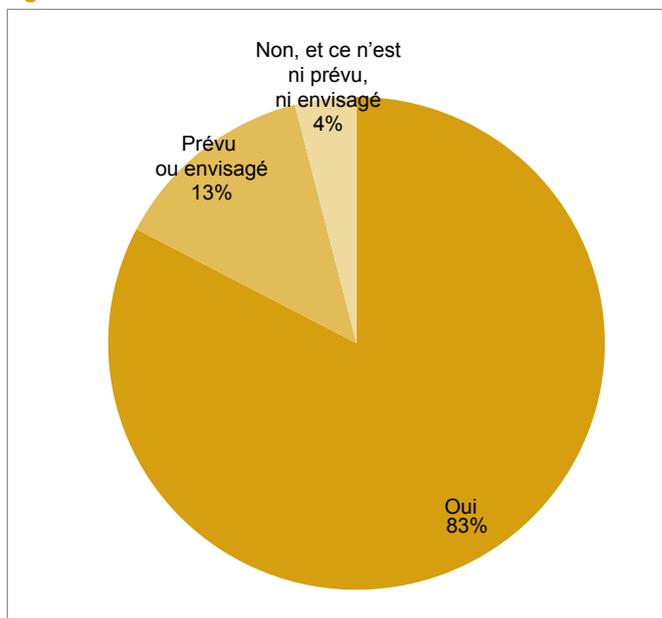
local (LAN) se fait néanmoins toujours attendre pour les parlementaires (voir Chapitre 4), bien que 70 pour cent des parlements indiquent que tous les bureaux sont connectés.⁴

Figure 7.2 : Fiabilité de la connexion Internet



(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 8 ; 152 répondants)

Figure 7.3: Accès sans fil à Internet



(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 9 ; 150 répondants)

⁴ Source : Enquête 2012, Section 2, Question 5.

Logiciel Open Source

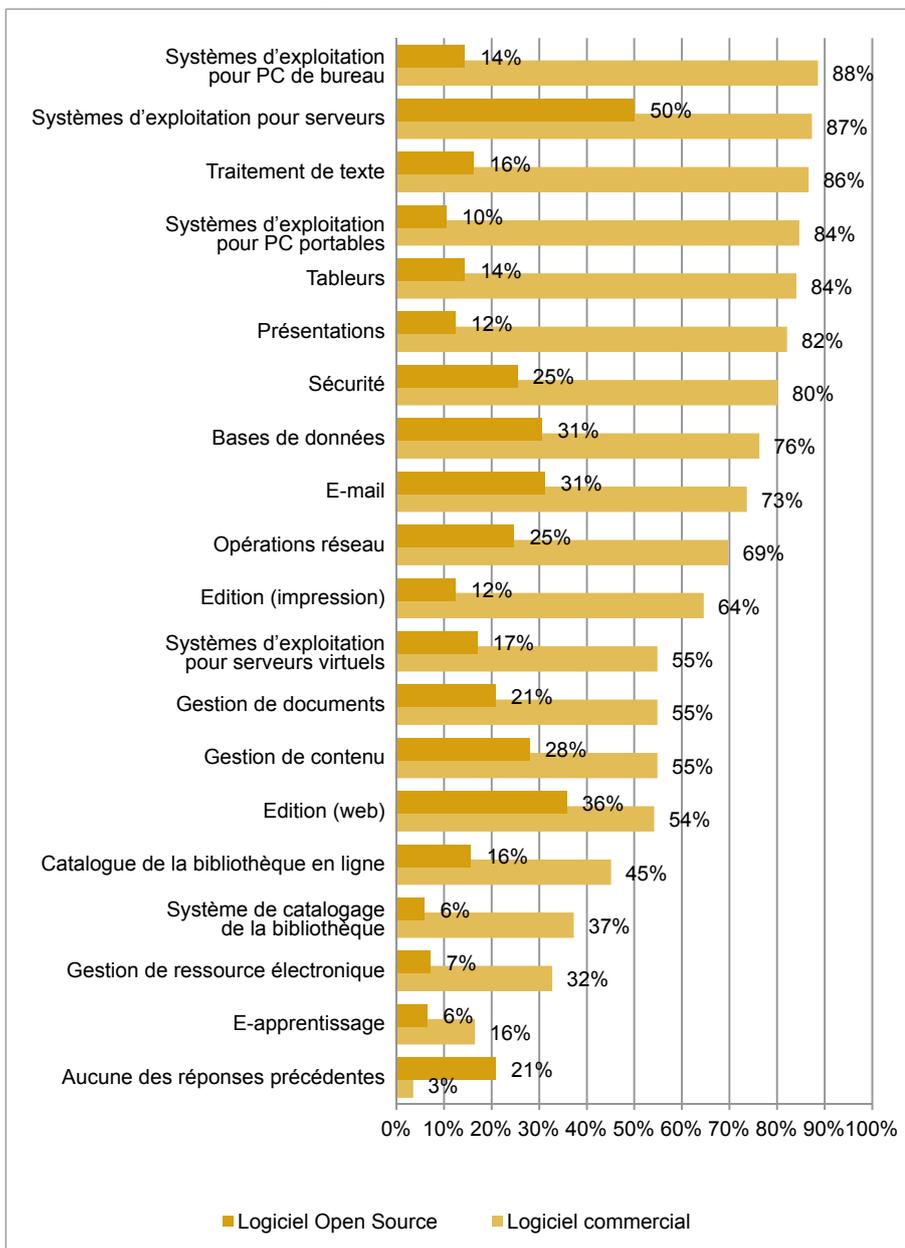
Encadré 7.1

Le Parlement a automatisé la plupart de ses activités de gestion, et la majorité d'entre elles s'appuient sur des applications commerciales (logiciel propriétaire). Cependant, on assiste à un transfert important vers les applications ouvertes, compte tenu de la réduction des coûts et de la flexibilité des logiciels en termes de personnalisation des applications.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Un logiciel open source peut être particulièrement intéressant pour les parlements, car il est susceptible d'aider à réduire les coûts. La Figure 7.4 illustre l'utilisation comparative des logiciels commerciaux et open source par les parlements pour différentes opérations, services et applications.

Figure 7.4 : Utilisation de logiciels commerciaux et open source



(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 13 ; 154 répondants)

Les résultats sont similaires à ceux de 2009, bien que le pourcentage d'utilisation des logiciels open source pour au moins un usage soit passé de 74 pour cent en 2009 à 80 pour cent en 2012. Les utilisations associées au pourcentage le plus élevé des parlements demeurent les mêmes – systèmes d'exploitation pour serveurs (50 pour cent) et édition web (36 pour cent). L'utilisation de logiciels open source s'est effectivement développée pour certaines applications. Les systèmes de gestion des documents sont passés de 10 pour cent en 2009 à 21 pour cent en 2012, et les systèmes de gestion de contenu de 15 pour cent à 28 pour cent.

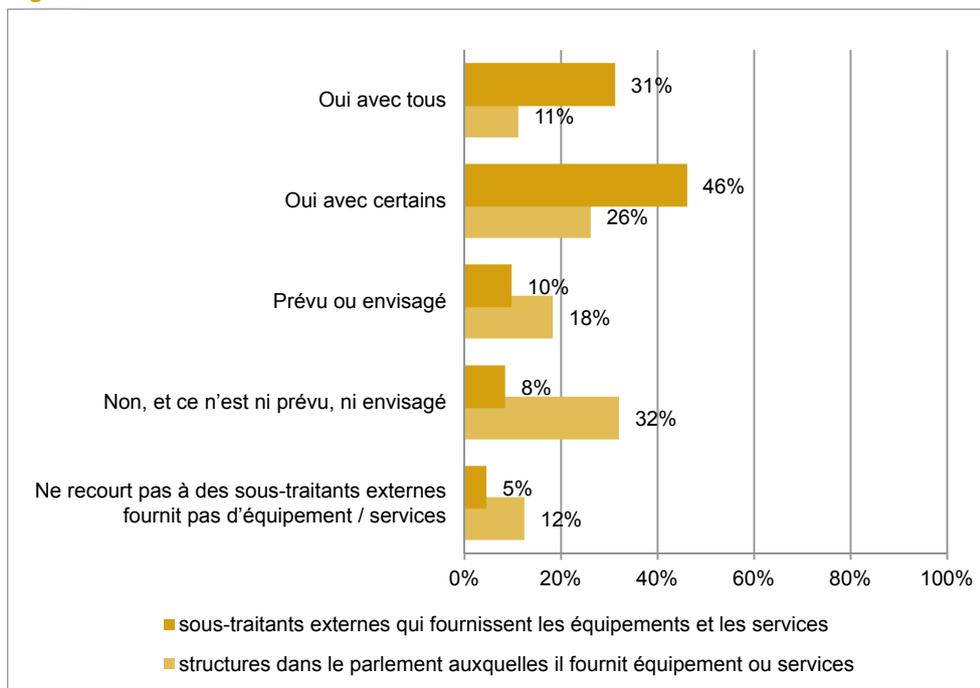
Accords de niveau de service

L'établissement d'accords avec des sous-traitants externes sur le niveau de service à fournir – ainsi que sur les méthodes de mesure des niveaux en question – constitue une très bonne pratique en matière de TIC. La Figure 7.5 montre le

pourcentage de parlements disposant d'accords de niveau de service (ANS) avec des sous-traitants externes et avec des clients internes – par exemple, des organisations au sein du parlement, auxquelles le département TIC fournit des équipements ou des services.

Comme l'indique la Figure 7.5, les parlements sont plus exigeants vis-à-vis des sous-traitants externes qu'avec leurs propres départements TIC, pour atteindre des niveaux de service spécifiques. L'un des résultats positifs de cette question de l'enquête est que le pourcentage de parlements ayant répondu *oui, avec tous les sous-traitants* est passé de 24 pour cent en 2009⁵ à 31 pour cent en 2012, soit une hausse de près de 30 pour cent. Dans le même temps, le pourcentage de ceux ayant répondu *oui, avec certains sous-traitants* a baissé d'environ 25 pour cent. Ces tendances pourraient être le signe que cette pratique progresse parmi les parlements.

Figure 7.5 : Accords de niveau de service



(Source : Enquête 2012, Section 2, Questions 10 et 11 ; 153 répondants)

Applications pour les fonctions parlementaires

Comme cela a été noté au Chapitre 4, l'un des objectifs principaux des outils et des services de base est de permettre au parlement de créer des systèmes qui lui sont utiles dans le cadre de ses responsabilités fondamentales, et qui lui permettent d'exercer ses fonctions administratives de manière plus efficace. A cet égard, la Figure 7.6 reproduit les mêmes résultats que ceux montrés précédemment dans la Figure 4.4, qui présente les pourcentages de parlements ayant mis en œuvre un système de soutien aux activités de la législature.

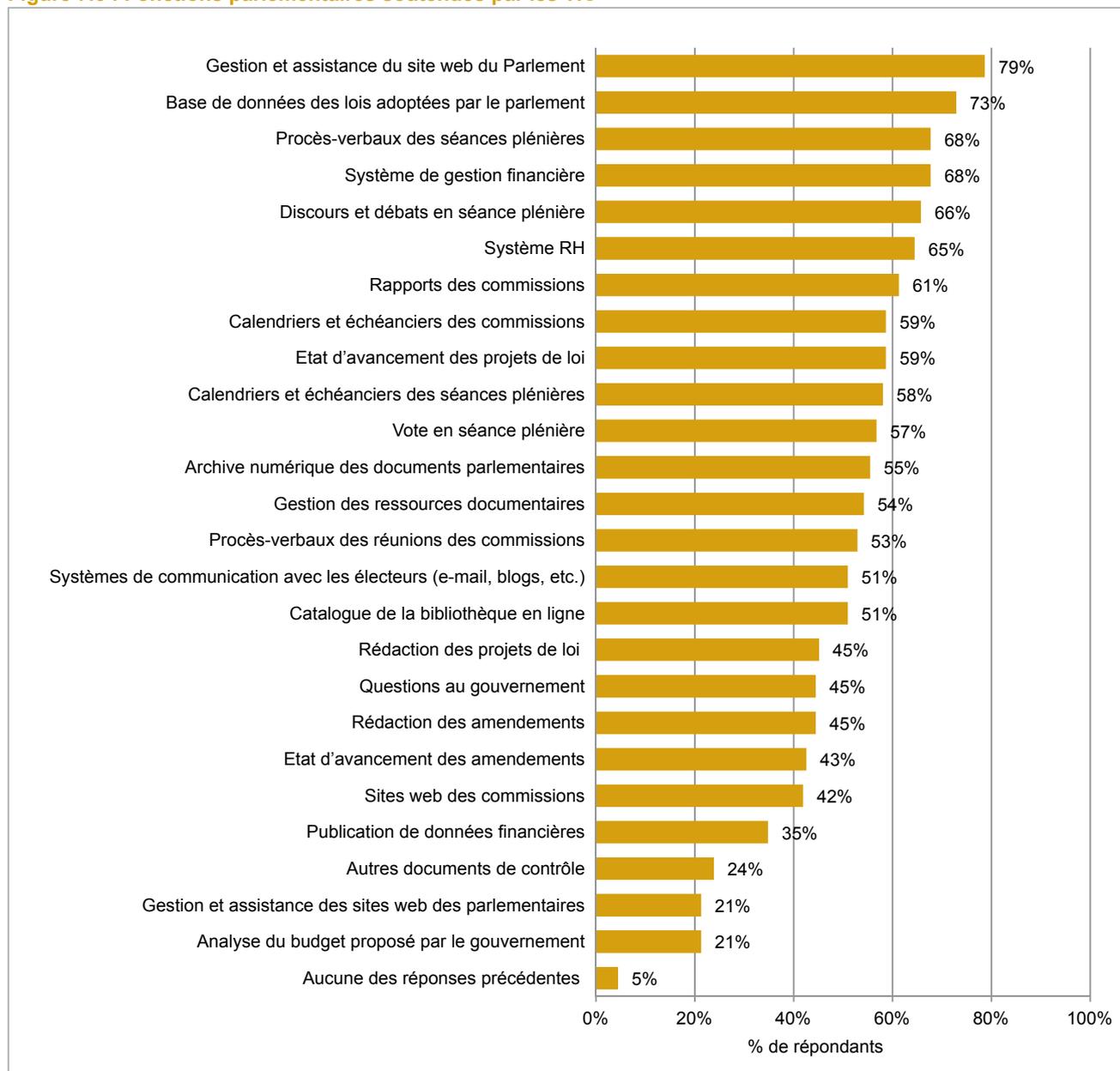
Le pourcentage moyen de parlements qui fournissent des applications de soutien pour l'une ou l'autre de ces fonctions est de 50 pour cent, le même qu'en 2009⁶. Parmi les 10 principales

⁵ Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 129, Figure 7.4.

⁶ Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 134, Figure 7.13.

applications supportées par les TIC dans la majorité des parlements, trois concernent les sessions plénières, deux les activités des commissions, deux la législation, deux les fonctions administratives, et une la communication⁷.

Figure 7.6 : Fonctions parlementaires soutenues par les TIC



(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 14 ; 155 répondants)

Les systèmes de gestion financière et de gestion des ressources humaines sont largement disponibles dans les secteurs public et privé, et ce, depuis assez longtemps. Le fait qu'en 2012, seuls deux tiers des parlements disposent de tels systèmes peut témoigner de l'approche relativement prudente que beaucoup de parlements ont adoptée en introduisant les TIC, même dans le cadre de leurs opérations administratives de base.

⁷ Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p.132, Figure 7.8.

Figure 7.7 : Catégories d'applications

| Catégorie (Nombre de fonctions) | 2012 Moy. % | 2009 Moy. % |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Administration (2) | 66% | 65% |
| Plénière (4) | 62% | 66% |
| Commissions (4) | 54% | 52% |
| Bibliothèques (3) | 54% | 54% |
| Législation (5) | 53% | 52% |
| Transparence (4) | 47% | 47% |
| Surveillance et contrôle (3) | 30% | 29% |

(Sources : Enquête 2012, Section 2, Question 14 ; 155 répondants ; *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 131, Figure 7.6)

La Figure 7.7 montre le résultat qu'on obtient en regroupant chaque fonction énumérée dans la Figure 7.6 dans sa catégorie correspondante (administratif, plénière, etc.) et donne le pourcentage moyen de parlements disposant d'applications pour chacune de ces catégories, pour 2009 et 2012. Par exemple, la catégorie « Administration » fait apparaître le pourcentage moyen de parlements disposant d'applications pour la *gestion financière* et les *ressources humaines*, à la fois pour 2012⁸ et pour 2009⁹. La catégorie « Bibliothèques » montre le pourcentage moyen de parlements disposant d'applications pour la *gestion des ressources de la bibliothèque*, le *catalogue en ligne de la bibliothèque*, et l'*archivage numérique*. Les résultats contenus dans la Figure 7.7 suggèrent que peu de progrès ont été accomplis dans le développement et la mise en place de systèmes destinés aux principales fonctions du parlement. Cela est en contraste avec la situation des services de base comme l'accès des parlementaires à Internet et aux PC (voir Chapitre 4), qui sont disponibles dans des pourcentages beaucoup plus élevés de parlements.

D'un côté, cette disparité peut se comprendre. Il est beaucoup plus difficile, en termes de ressources techniques et de dotation en personnel – en particulier si l'on tient compte des différences de niveau de connaissance et de compétences de ces personnels –, de développer et d'entretenir des applications,

Encadré 7.2



HOUSES OF PARLIAMENT
INFORMATION & COMMUNICATIONS TECHNOLOGY

Our customers want:

- To use electronic data from own choice of mobile device
- On the move, not stuck in one place
- Always connected to their calendar/internet
- Always connected to knowledge and Business Papers
- Use their own Apps (as well as corporate data)
- For it to work..... all the time..... instantly

Joan Miller, Directeur des TIC, Parlement du Royaume-Uni. Extrait de « Electronic papers in the UK Parliament » (Documents électroniques au Parlement du Royaume-Uni), présentation lors de la Réunion Internationale sur le thème « Atteindre une plus grande transparence grâce à l'utilisation de standards de documents ouverts », Washington D.C., 27-29 février 2012. Voir <http://www.ictparliament.org/XMLMeeting2012>

8 Les applications concernant les activités législatives et de contrôle, comme celles relatives aux sessions plénières et aux commissions, ont déjà été mentionnées au Chapitre 4.

9 Voir Figure 7.6 pour les pourcentages de l'enquête 2012.

que d'installer et entretenir des PC ou une connexion Internet. D'un autre côté, certains développements parmi les plus récents dans le domaine des TIC, tels que les systèmes open source de type Bungeni¹⁰, qui peuvent servir d'appui à un certain nombre de fonctions parlementaires, et/ou les progrès du « cloud computing », peuvent rendre un peu moins difficile l'établissement d'applications de soutien, en particulier dans un cadre mobile.

Certains parlements ont commencé à le faire, avec de bons résultats. Il est toute fois trop tôt pour dire laquelle, parmi les options désormais disponibles, sera la plus efficace, la plus utile, et la plus abordable pour les parlements. C'est un domaine dans lequel la mise en commun des idées, des programmes et des expériences sera particulièrement précieux¹¹.

Dotation en personnel et formation

Niveaux de dotation en personnel

Il n'existe pas de méthode aisée ou simple pour déterminer le nombre optimal de personnel TIC pour un parlement. La réponse dépend de nombreux facteurs, dont : le nombre, le champ et la complexité des tâches à réaliser ; le degré de dépendance du parlement d'autres organisations, en particulier du gouvernement, pour la totalité ou partie de son assistance en matière de TIC ; le nombre d'utilisateurs qui doivent être assistés ; la disponibilité de sous-traitants compétents dans le domaine des TIC ; les ressources dont dispose la législature, et l'ampleur du contrôle indépendant qu'elle exerce sur ces ressources.

En vue d'établir un cadre de référence, les enquêtes 2009 et 2012 ont posé la question du nombre d'utilisateurs de services TIC (tant parmi les parlementaires qu'au sein du personnel, à l'exclusion du public), et de l'effectif TIC interne ou externe (sous-traitants) employé par le parlement. Ces chiffres visent à décrire la situation actuelle, et ne doivent pas être interprétés de manière prescriptive. Une étude plus détaillée de la dotation en personnel prendra en compte non seulement le personnel composant une unité dédiée aux TIC, mais également le personnel employé par les départements des utilisateurs, qui peuvent être des professionnels des TIC recrutés par ces départements, et non par le département TIC lui-même.

À des fins de comparaison, les chiffres présentés dans ce Rapport sont la proportion utilisateurs / personnel TIC. Si ces chiffres ne tiennent pas compte de la complexité technique de l'environnement TIC, ils fournissent néanmoins une base brute pour évaluer les tendances. Par exemple, sur la base des résultats issus de toutes les réponses aux enquêtes 2012 et 2009, le rapport entre les utilisateurs (parlementaires et personnel) et le personnel TIC (interne et sous-traitants externes) est de 25 :1 en 2012, et de 22 :1 en 2009¹². Ces chiffres sont basés sur le nombre moyen d'utilisateurs et sur l'effectif moyen de personnel TIC indiqué par tous les parlements. Les résultats issus du groupe

Encadré 7.3

Notre parlement n'emploie qu'une (1) personne pour la Technologie de l'Information ; nous n'avons pas de département TIC. Par conséquent, la plupart des nécessité en matière de TIC ou tout ce qui a un aspect technique est fait par cette seule personne.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

10 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 130, Figure 7.5 pour les pourcentages de l'enquête 2009.

11 Voir Encadré 5.8.

12 Voir, par exemple, la vidéo YouTube "Que devrions-nous faire avec le cloud computing ?" de Joan Miller, Directeur TIC, Parlement du Royaume-Uni, sur <http://www.youtube.com/watch?v=wHwo1BqhdCw>. Voir également la présentation de Carlos Magno Cataldi Santoro, Ex-directeur de l'information du Sénat Fédéral du Brésil, sur : http://www.ictparliament.org/sites/default/files/panel11_carlos_magno_cloud.pdf

Figure 7.8 : Personnel TIC, groupe de comparaison 2007:2012

| | Personnel TIC interne | | | Sous-traitants TIC externes | | |
|---------|-----------------------|------|------|-----------------------------|------|------|
| | 2012 | 2009 | 2007 | 2012 | 2009 | 2007 |
| moyenne | 52 | 50 | 38 | 28 | 21 | 26 |
| médiane | 20 | 20 | 17 | 2 | 1 | 3 |

(Sources : Enquête 2012, Section 1, Questions 15 et 16; Enquête 2009, Section 1, Questions 15 et 16 ; Enquête 2007, Section 2, Questions 12 et 14)

la base de cette mesure, les résultats issus du groupe de comparaison 2009/2012 sont identiques. La proportion entre le nombre médian d'utilisateurs et le personnel TIC pour le groupe de comparaison était de 39 :1 pour les deux années. La médiane peut fausser différemment les données par rapport aux moyennes ; c'est la raison pour laquelle les deux chiffres sont pris en considération.

Enfin, il est intéressant d'examiner l'effectif total du personnel TIC pour le groupe de comparaison 2007/2012. L'enquête 2007 n'avait pas posé la question du nombre total d'utilisateurs, mais les chiffres de la Figure 7.8 n'en sont pas moins intéressants. En combinant le nombre d'employés internes et externes, on constate que la moyenne des niveaux de dotation en personnel TIC pour les parlements a augmenté chaque année, depuis 2007 (64) jusqu'à 2009 (71) et 2012 (80). Néanmoins, il convient de noter que de nombreux parlements dans les pays en voie de développement continuent à disposer de très peu de personnel, parfois même seulement une ou deux personnes.

Fonctions du personnel

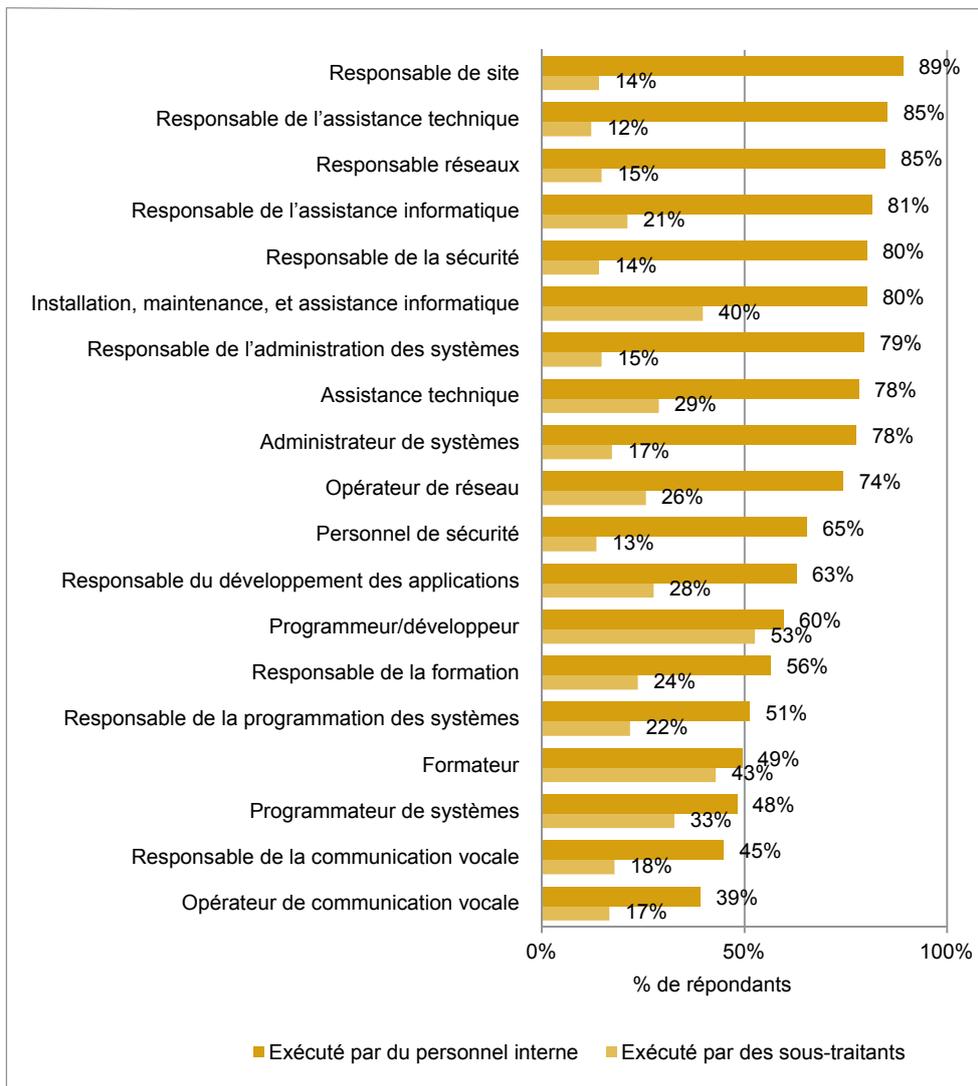
Les parlements continuent à utiliser du personnel à la fois interne et externe pour exécuter différentes fonctions (voir Figure 7.9). Les sous-traitants jouent un rôle relativement plus étendu dans le développement des applications, ainsi qu'en matière de formation. Les parlements recourent davantage à leur propre personnel pour la gestion et pour l'interaction directe avec les utilisateurs. Bien que pour l'installation de PC, la situation ait légèrement évolué en 2012 – un plus grand nombre utilise des sous-traitants, et une proportion inférieure le personnel interne –, l'écart est encore large (2012=80 pour cent :40 pour cent ; 2009=90 pour cent :38 pour cent)¹³.

de comparaison 2009 :2012 sont similaires. Dans ce cas, les proportions étaient de 24 :1 en 2012, et de 23 :1 en 2009.

Du fait que les moyennes peuvent être faussées par ceux qui ont un très grand nombre et un très petit nombre d'utilisateurs ou de personnels, les proportions obtenues utilisant les médianes sont également présentés ici à des fins de comparaison. Sur

¹³ Enquête 2012, Section 1, Questions 14-16 ; Enquête 2009, Section Questions 14-16.

Figure 7.9 : Fonctions exécutées par le personnel TIC interne et par des sous-traitants



(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 26 ; 156 répondants)

Formation

La formation du personnel TIC est une priorité importante. Dans le monde actuel de la technique, qui évolue rapidement, la formation n'est jamais terminée, et le niveau de connaissance du personnel parlementaire chargé des TIC doit être aussi à jour que possible, si l'on veut qu'il soit efficace dans ses fonctions. La bonne nouvelle dans ce domaine est qu'en 2012, 75 pour cent des parlements indiquent dispenser des formations au personnel TIC interne, à travers des services tant internes qu'externes¹⁴. C'est un chiffre légèrement en baisse par rapport à celui de 2009 (84 pour cent)¹⁵, mais le groupe de comparaison 2007/2012 indique que la tendance pluriannuelle reste positive, et que la formation demeure une priorité importante (voir Figure 7.10).

14 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 134, Figure 7.14.

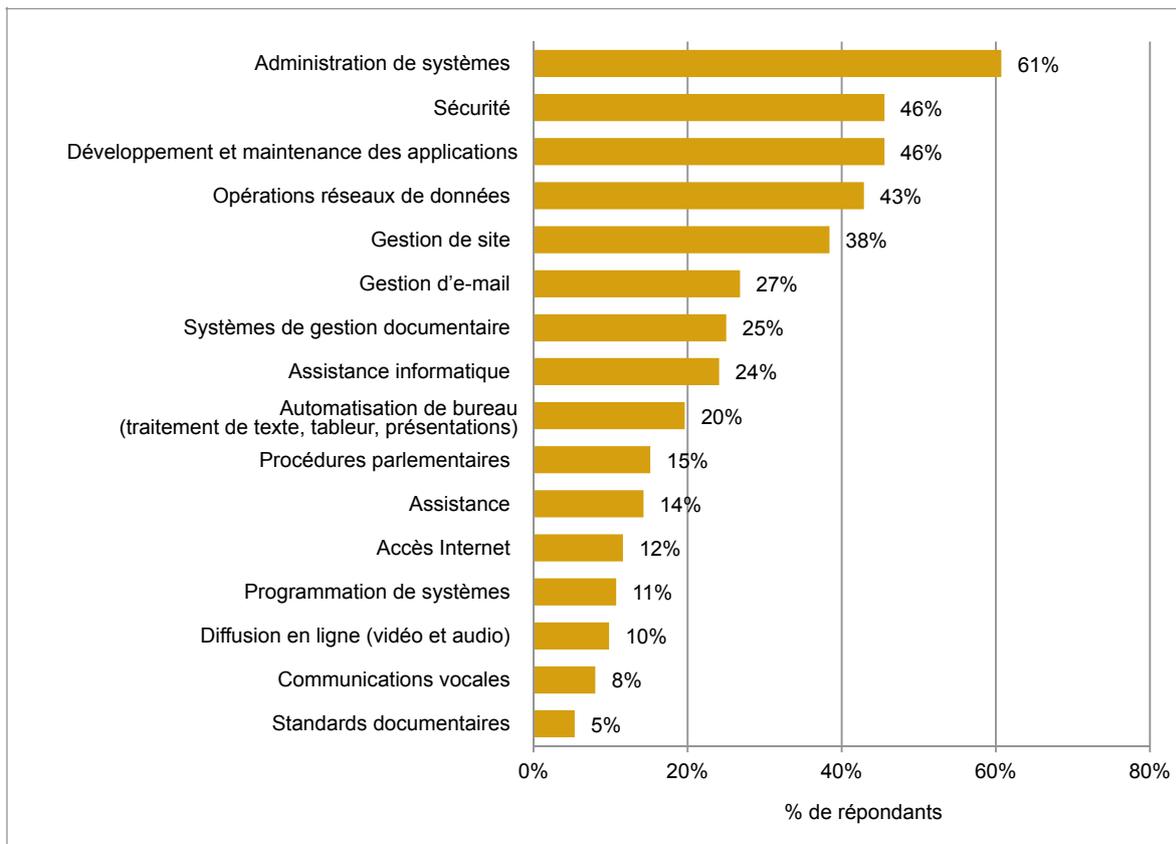
15 Enquête 2012, Section 2, Question 27.

Figure 7.10 : Formation dispensée au personnel TIC, par année

| | 2012 | | 2009 | | 2007 | |
|-------|------|------|------|------|------|------|
| Oui | 58 | 79% | 60 | 82% | 47 | 64% |
| Non | 15 | 21% | 13 | 18% | 26 | 36% |
| Total | 73 | 100% | 73 | 100% | 73 | 100% |

(Les pourcentages correspondent au groupe de comparaison 2007:2012)

Le pourcentage du personnel TIC interne ayant reçu une formation au cours de la dernière année est resté presque le même entre 2009 (moyenne=46 pour cent)¹⁶ et 2012 (moyenne=44 pour cent)¹⁷. La Figure 7.11 illustre les résultats de la question posée aux parlements sur la définition de leurs cinq priorités principales en matière de formation. Ces résultats montrent des changements par rapport aux enquêtes précédentes. En 2012, la *sécurité* fait partie des cinq priorités pour plus de parlements (46 pour cent) qu'en 2009 (38 pour cent), et *l'automatisation de bureau* a baissé (2012=20 pour cent ; 2009=33 pour cent). La formation en *webcasting* a progressé, mais pour atteindre seulement 10 pour cent en 2012, par rapport aux 2 pour cent de 2009¹⁸.

Figure 7.11 : Priorités en matière de formation

(Source : Enquête 2012, Section 2, Question 29 ; 112 répondants)

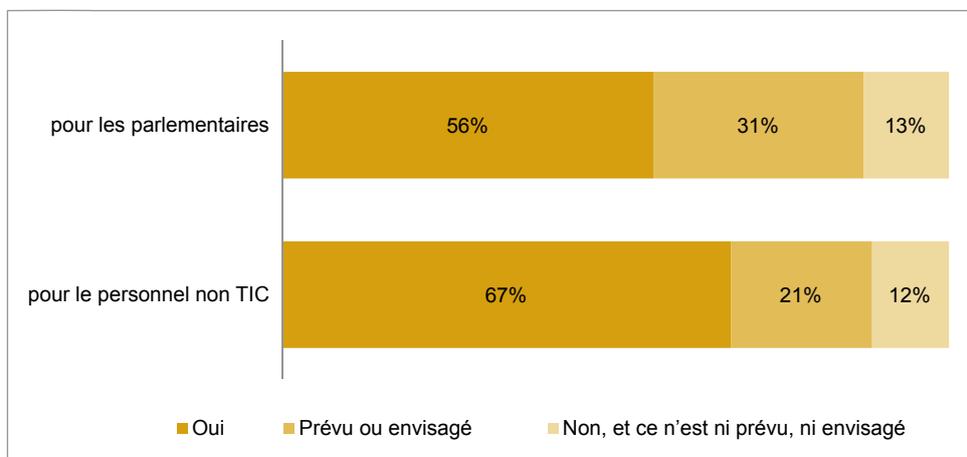
16 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 128.

17 Enquête 2009, Section 2, Question 28, comme indiqué dans le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p.136.

18 Enquête 2012, Section 2, Question 28.

La Figure 7.12 montre le pourcentage de parlements ayant fourni une formation ou une session d'orientation aux parlementaires et au personnel non TIC. Les pourcentages sont légèrement plus faibles qu'en 2009 (parlementaires=61 pour cent ; personnel non TIC=71 pour cent). Cependant, les pourcentages combinés des parlements ayant répondu *oui*, ou le *prévoir ou l'envisager*, sont encore relativement élevés. En 2012, ils sont de 87 pour cent pour les parlementaires, et de 88 pour cent pour le personnel non TIC. En 2009 ils étaient aussi 87 pour cent pour les parlementaires, et de 89 pour cent pour le personnel non TIC. Ces résultats semblent démontrer que la plupart des parlements reconnaissent l'importance de la formation pour les parlementaires, ainsi que pour l'ensemble du personnel employé par le parlement.

Figure 7.12 : Formation/orientation pour les parlementaires et le personnel non TIC



(Source : Enquête 2012, Section 2, Questions 30-31 ; 156 répondants)

Encadré 7.4

Bonnes pratiques - Formation

1. Le Parlement est une institution certifiée ICDL ;
2. Développement d'un plan et d'un programme de formation pour l'utilisateur final à destination des parlementaires et du personnel au cours de l'année ;
3. Communiquer efficacement l'existence d'un programme de formation ;
4. Avoir une capacité de formation en interne.

Enseignements tirés - Formation

Disposer du personnel demeure un défi.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Encadré 7.5

Le Parlement ne dispense pas de formation à son personnel, ce qui est un problème, car cela affecte l'utilisation et la fourniture d'informations aux parlementaires.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Chapitre 8

Planification stratégique et mise en œuvre des TIC dans le cadre de l'e-Parlement

INTRODUCTION

Dans un contexte où les contraintes financières imposent une meilleure utilisation des ressources, la planification et la gestion des TIC jouent un rôle clé pour atteindre les objectifs d'efficacité imposés par l'organisation. Au cours des dernières années, de nombreux parlements ont été confrontés à des problèmes liés à la limitation de leurs ressources, et même les législatures des Etats les mieux dotés ont dû limiter les budgets consacrés aux TIC de manière significative, tout en examinant les possibilités technologiques de gagner en efficacité. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner lorsqu'un répondant d'un parlement technologiquement avancé, interrogé lors de l'enquête sur les objectifs cruciaux en matière de TIC pour les deux prochaines années, a répondu : « faire plus avec moins d'argent ».

Encadré 8.1

Objectifs cruciaux pour les deux prochaines années :

1. mettre en place un accès mobile aux données parlementaires ;
2. assurer une flexibilité en matière d'équipements d'accès ;
3. faire plus avec moins d'argent.

Commentaires d'un répondant à l'enquête 2012

Dans ce contexte, l'un des apports les plus importants d'un processus de planification stratégique est qu'il oblige les preneurs de décision à se concentrer non seulement sur la question du « quoi » mais aussi du « pourquoi » des TIC. Cela implique que les parlements établissent un lien clair entre les priorités stratégiques et leurs actions, qu'ils identifient les bénéfices qu'ils pourront tirer de la mise en œuvre de nouveaux systèmes ou de l'achat de nouveaux équipements, et qu'ils mesurent les coûts induits par ces améliorations à la lumière des bénéfices qu'ils en attendent. Ainsi, un « budget intelligent » peut être mis en place, qui mette en perspective les équipements et logiciels requis avec les résultats positifs qu'ils en résulteront. Cela entraîne en outre une identification des priorités stratégiques, et une meilleure capacité d'évaluer la manière dont les projets peuvent être échelonnés dans les cas – de plus en plus fréquents – où les fonds doivent être distribués sur plusieurs années.

Ce processus n'est pas nouveau. Il a déjà été mis en place, et il est même souvent obligatoire dans de nombreuses organisations qui veulent que soit établi un lien clair entre certaines actions, comme l'achat d'un ensemble d'ordinateurs et de serveurs ou l'installation d'un réseau local (LAN), et les bénéfices attendus. Deux aspects de ce processus, cependant, sont relativement nouveaux pour les parlements.

Il s'agit en premier lieu de reconnaître le rôle essentiel que la technologie revêt désormais pour les parlements, en les aidant à remplir les missions qui leur incombent. A cet égard, l'importance des TIC au sein des parlements reflète sans doute le rôle croissant qu'elles jouent dans la société. Mais la plupart des parlements n'ont que récemment admis la nécessité d'une planification et d'une gestion plus strictes de cet atout fondamental.

Encadré 8.2

Sixième constat: Le développement des nouvelles technologies de la communication a modifié de manière fondamentale les interactions entre les parlementaires, l'administration et les citoyens. Aujourd'hui, les députés sont en prise directe et permanente avec le corps social qu'ils représentent. La gestion de la communication et de l'information est devenue un élément essentiel du travail politique. Désormais, il est inconcevable d'imaginer le travail parlementaire sans une informatique et une télématique de très haute performance. Sur le plan technique, cela pose des exigences croissantes en termes de disponibilité, de qualité et de sécurité des systèmes.

Philippe Schwab, Secrétaire du Conseil des Etats de Suisse. Extrait de « Strategic plan of the parliamentary service of the Swiss Parliament for 2012-16 » (Démarche stratégique des services du Parlement suisse pour les années 2012-2016), Communication lors de la réunion de l'Association des Secrétaires généraux de Parlements (ASGP), Session 2012, Kampala, Ouganda. Voir <http://www.asgp.info/en/pastmeetings/>

En second lieu, la planification stratégique des TIC est un domaine qui ne trouve pas toujours naturellement sa place au sein d'institutions qui fonctionnent généralement sur le mode du débat et du compromis, et qui ne sont en mesure d'agir que quand un consensus est atteint, ou qui peuvent même décider tout simplement de ne rien faire. La planification stratégique, au contraire, implique la mise en place d'objectifs clairs et d'un processus décisionnel efficace. Mais à y regarder de plus près, il est clair que certains aspects du fonctionnement des parlements peuvent s'avérer utiles pour les travaux de planification stratégique. Par exemple, pour être efficaces, les TIC doivent prendre en compte l'ensemble des points de vue et s'adapter aux besoins d'une multitude de parties prenantes. Cela inclut en priorité les exigences des membres des parlements en général, qui constituent une catégorie bien spécifique ; cela concerne également les membres qui ont un rôle particulier, par exemple les présidents de commissions ou de groupes politiques. Enfin, cela inclut l'administration parlementaire, qui assiste et appuie les membres de diverses manières dans leur travail. En ce sens, il est essentiel que la planification stratégique des TIC soit un processus ouvert et inclusif, exactement comme l'est la démocratie parlementaire.

La planification stratégique des TIC exige également la définition des objectifs et des priorités que les parlements souhaitent mettre en œuvre à travers les outils technologiques. De la même manière, l'une des responsabilités incombant aux parlements est d'établir et d'affirmer, grâce à des lois ad hoc, les buts et les objectifs des politiques publiques. Une fois ces politiques définies, leur mise en œuvre dépend du gouvernement et leur contrôle relève du parlement. Cette fonction de contrôle est comparable, bien qu'à une échelle différente, au besoin d'évaluation régulière des processus de mise en œuvre des TIC, qui constitue un élément fondamental de la planification stratégique.

La difficulté majeure, quant à la mise en œuvre opérationnelle des TIC au sein des parlements, réside peut-être dans la nécessité de prendre des mesures correctives spécifiques en temps voulu, en cas de besoin. C'est pour cette raison que les parlements confient souvent, et de façon avisée, cette tâche à un administrateur de haut niveau, tel que le Secrétaire général, auquel ils confient la responsabilité d'une mise en œuvre réussie.

Un obstacle auquel de nombreux parlements – mais pas tous – sont confrontés, lors de la planification et de la gestion stratégiques des TIC, est leur manque d'autonomie pour décider de leurs propres budget et de leur personnel. Cela peut constituer une difficulté majeure pour des parlements dépendant entièrement du gouvernement pour leur financement et n'ayant pas l'autorité nécessaire pour recruter ou renvoyer le personnel. En effet, dans certains Etats, les parlements n'ont aucun contrôle sur leurs ressources et dépendent ainsi entièrement de l'exécutif pour la gestion de leur technologie. Dans ces cas-là, le personnel gérant les TIC est constitué d'employés du service public, la seule entité ayant une véritable autorité sur eux. Dans ces circonstances, le parlement peut être considéré comme un département de l'administration parmi d'autres, en concurrence les uns avec les autres pour obtenir des ressources TIC, qu'elles soient financières ou humaines. Ainsi, le parlement peut parfois avoir le pouvoir de définir ses objectifs, mais pas le pouvoir de les mettre en œuvre.

Il n'existe pas de solution simple au problème que ce défaut de séparation des pouvoirs pose à certains parlements. L'adoption d'un plan stratégique crédible en matière de TIC, convaincant dans ses objectifs et réaliste quant à ses projets prioritaires et à ses indicateurs de performance, peut certainement aider dans un tel contexte. Il peut également s'avérer utile de souligner les opportunités de collaboration. Par exemple, de nombreux gouvernements veulent progresser en matière d'e-gouvernement. Les parlements pourraient atteindre certains de leurs objectifs en coordonnant leurs efforts avec les initiatives existantes dans le domaine de l'e-gouvernement. Mais cela suppose un processus de planification stratégique permettant aux individus chargés de la mise en œuvre d'identifier ces opportunités lorsqu'elles se présentent et d'être en mesure d'en tirer parti.

Au bout du compte, comme on le constatait dans les éditions du *Rapport mondial sur l'e-Parlement 2008* et *2010*, quel que soit le degré d'autonomie dont le parlement dispose au niveau de ses ressources, l'alignement du plan stratégique en matière de TIC avec les objectifs généraux de l'institution ainsi que l'engagement de ses dirigeants sont les éléments clés pour une planification efficace et une gestion stratégiques des TIC. Cela suppose une implication active de la gouvernance du parlement, et l'engagement à tous les niveaux de l'institution de plusieurs groupes de parties prenantes – notamment les membres, les présidents de commissions et l'administration – dans la définition des objectifs et bénéfices que le parlement cherche à atteindre grâce aux TIC, de la manière dont ils seront remplis, et de la façon dont les résultats seront évalués.

Encadré 8.3

Bonnes pratiques :

1. Disposer d'une stratégie TIC en ligne avec les impératifs politiques et les objectifs stratégiques du parlement;
2. Disposer d'un processus structuré de méthodologie de mise en œuvre et de gestion de projet;
3. Disposer d'un bon processus de gouvernance et d'une structure bien conçue pour contrôler la mise en œuvre du plan ;
4. Développer des concrètes analyses d'étude de cas pour justifier de nouvelles initiatives en matière de TIC, incluant une analyse en termes de coûts et de bénéfices et la demande de financement ; et,
5. Aligner le plan et la stratégie de mise en œuvre avec le cycle budgétaire du parlement.

Enseignements tirés :

1. La gestion du changement est fondamentale pour l'adoption réussie de nouveaux systèmes ;
2. Il est important de définir une solution opérative et pas seulement technique, qui tienne compte des processus, des informations et de la technologie.

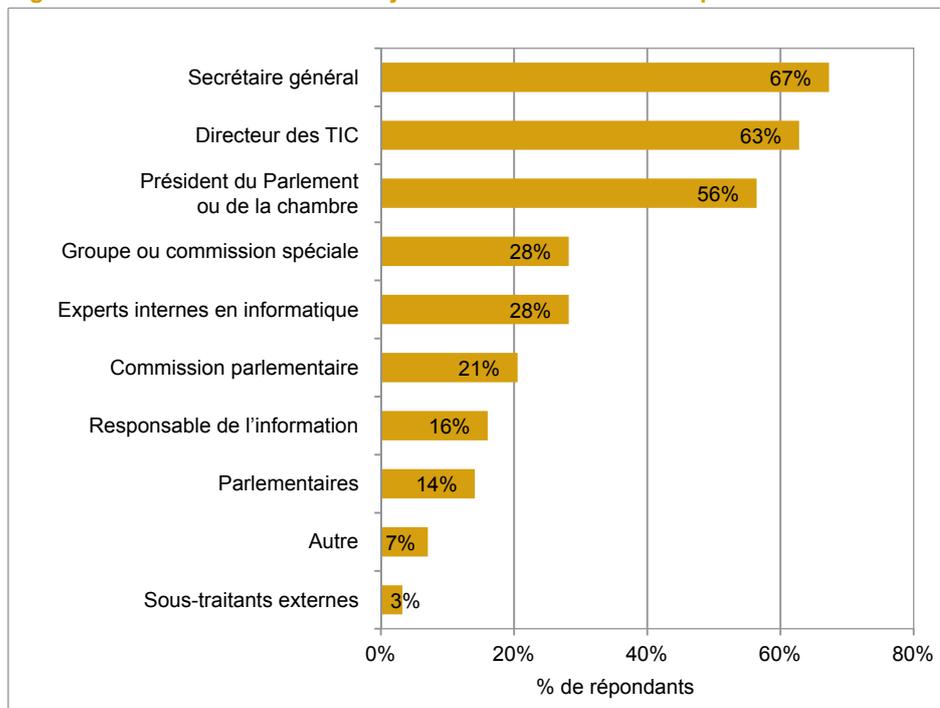
Commentaires d'un répondant à l'enquête 2012

RESUME DES RESULTATS DES ENQUETES DE 2007/2009

Certains résultats de l'Enquête mondiale 2009 sur les TIC dans les Parlements montraient que de nombreuses chambres planifiaient et géraient correctement leur technologie. En revanche, d'autres conclusions soulignaient la nécessité d'améliorations substantielles à l'échelle mondiale. Plus des deux cinquièmes des parlements affirmaient que les leaders politiques tels que le Président du Parlement étaient *extrêmement* ou *très engagés* dans les TIC, mais presque un quart d'entre eux indiquaient qu'ils étaient très peu ou pas du tout engagés. Dans une certaine mesure, l'existence d'une commission ou groupe spéciaux en charge de la conduite et de la supervision des TIC, avec l'appui du Secrétaire général et du directeur des TIC, peut compenser le manque d'engagement au sommet du parlement. De façon positive, plus de 60 pour cent des parlements avaient mis en place de tels groupes et le Secrétaire général et le directeur des TIC avaient défini des objectifs dans respectivement 68 pour cent et 60 pour cent des parlements. En plus, un certain nombre de parlements avaient consulté une grande variété d'utilisateurs en vue de rassembler des idées et des suggestions pour l'usage des TIC. Cependant, les membres du Parlement ont indiqué avoir contribué à ce processus dans moins des deux cinquièmes des cas.

Il était inquiétant de constater que seuls un peu plus de 40 pour cent des parlements disposaient d'une déclaration écrite de vision concernant les TIC. Une plus grande partie des répondants avaient affirmé que leur plan stratégique relatif aux TIC était régulièrement mis à jour (près de 60 pour cent), mais ce pourcentage était plus faible que celui des répondants ayant indiqué qu'ils avaient un plan stratégique en 2007. Les conclusions de l'enquête de 2009 relevaient que la planification stratégique des TIC semblait être bien gérée par les parlements disposant d'un plan, mais que davantage de parlements devaient encore emprunter cette voie.

Figure 8.1 : Etablissement des objectifs des TIC au sein des parlements



(Source : Enquête 2012, Section 1, Question 2 ; 156 répondants)

D'après l'enquête, le financement des TIC représentait en moyenne à peine plus de 4 pour cent du budget total des parlements. Ce résultat variait de moins de 1 pour cent à plus de 5 pour cent selon les parlements.

RESULTATS DE L'ENQUETE DE 2012

L'enquête de 2012 s'est concentrée sur quatre aspects clés de la planification et de la gestion des TIC dans les parlements : 1) l'engagement des dirigeants parlementaires ; 2) l'implication des autres

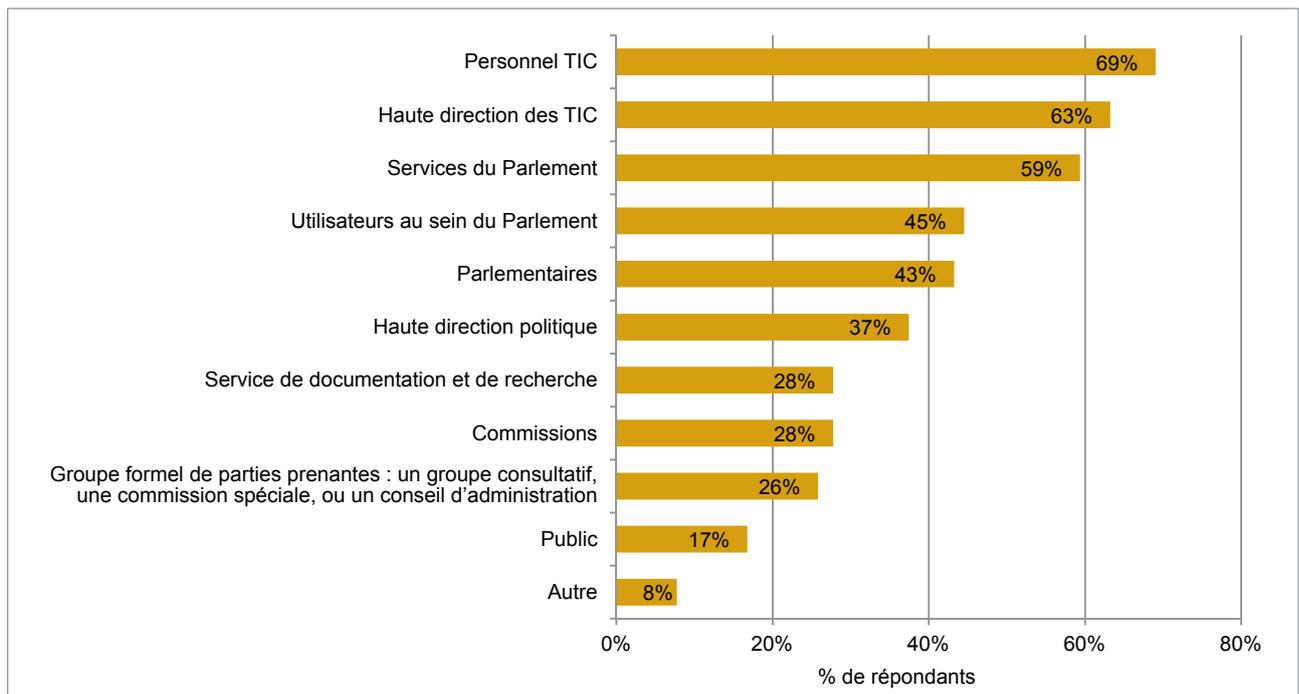
parties prenantes ; 3) le processus et la mise en œuvre de la planification stratégique ; et, 4) les ressources financières affectées aux TIC¹.

Engagement des leaders

D'une façon générale, il apparaît que l'engagement des dirigeants de haut niveau dans la planification stratégique des TIC s'est renforcé. La Figure 8.1 montre quels sont les responsables de la définition des objectifs des TIC au sein des parlements (la question permettait aux parlements d'indiquer toutes les réponses qui s'appliquaient à leur contexte). Comme en 2009, le Secrétaire général et le directeur des TIC étaient indiqués le plus souvent. Il convient toutefois de souligner qu'en 2012 le nombre de parlements qui ont indiqué aussi leur Président a augmenté, passant de 41 pour cent en 2009² à 56 pour cent en 2012.

Le nombre de parlements ayant indiqué que la haute direction politique était *une source d'idées et de propositions pour les objectifs et projets dans le domaine des TIC* a également augmenté, quoique dans une moindre mesure. Comme la montre la Figure 8.2, 37 pour cent des parlements ont opté pour cette catégorie, contre 31 pour cent en 2009³.

Figure 8.2 : Source d'idées et de propositions pour les objectifs et les projets en matière de TIC



(Source: Enquête 2012, Section 1, Question 3; 155 répondants)

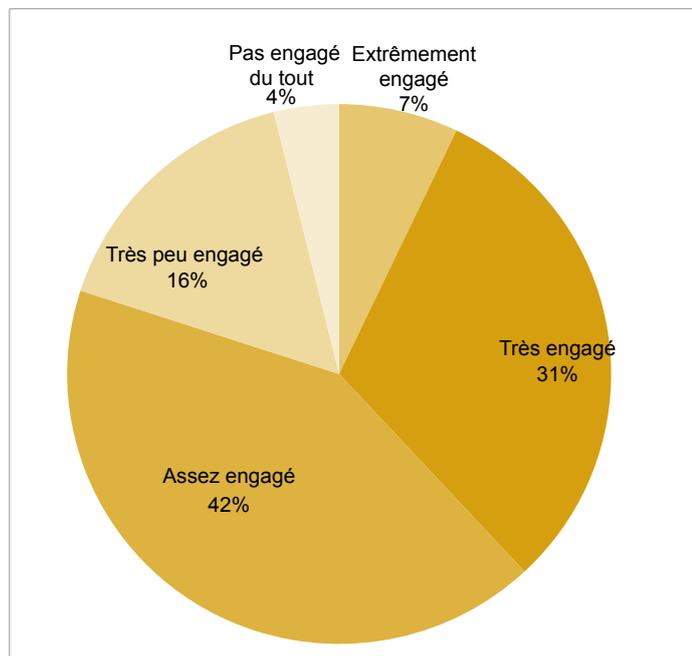
Le niveau d'engagement des leaders politiques en matière de TIC reste raisonnablement élevé en 2012 (voir Figure 8.3). Il s'agit d'une évaluation subjective qui rend difficile d'estimer quel pourrait être la situation idéal. La combinaison des catégories *extrêmement* ou *très engagés* a légèrement baissé en 2012, avec un pourcentage cumulé légèrement en dessous de peu les deux cinquièmes. Le degré d'engagement perçu des leaders politiques— qui sont les plus occupés au parlement — est peut-être moins important que le fait qu'ils soient activement impliqués dans la définition des objectifs et la proposition d'idées pour les projets en matière de TIC, comme le montrent les Figures 8.1 et 8.2.

1 Les ressources humaines font l'objet d'une discussion détaillée au Chapitre 7.

2 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 85, Figure 4.4.

3 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 83, Figure 4.3.

Figure 8.3 : Niveau d'engagement des leaders politiques du parlement en matière de TIC.



(Source: Enquête 2012, Section 1, Question 5; 155 répondants)

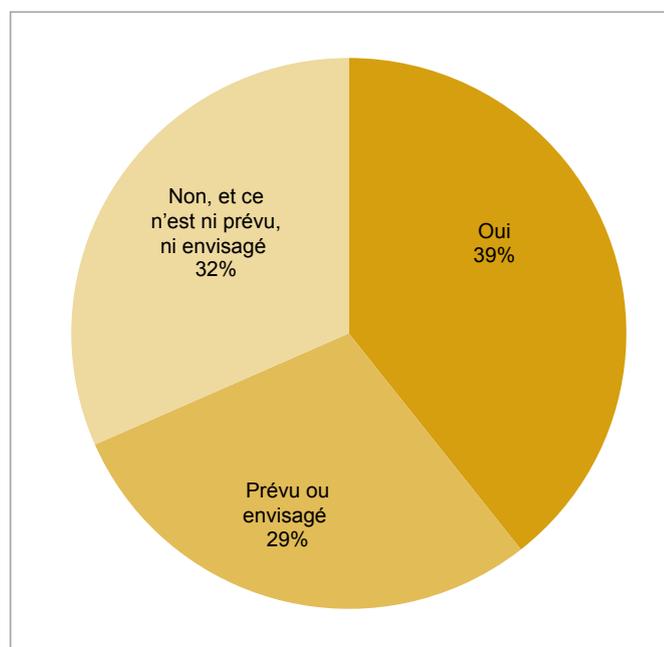
TIC. Le pourcentage d'institutions disposant de telles commissions, comme le montre la Figure 8.4, est essentiellement le même qu'en 2009⁵. Les résultats de 2012 font toutefois état de changements intéressants dans la présidence de ces groupes (voir Figure 8.5). Le nombre de membres présidant ces commissions est passé de 7 pour cent en 2009⁶ à 20 pour cent en 2012, ce qui les place à la première position comme responsables. Les directeurs des TIC sont passés de la première à la troisième place. Dans un peu plus de la moitié des parlements, la présidence de ces commissions est confiée au Président ou au Vice-président du Parlement, ou au président d'une commission.

Implication des parties prenantes

La Figure 8.2 illustre un autre résultat positif de l'étude de 2012 : l'implication d'autres parties prenantes importantes dans les objectifs et projets relatifs aux TIC. En 2012, les employés et les dirigeants en charge des TIC sont mentionnés par la plus grande partie des parlements, bien que les chiffres soient un peu moins élevés qu'en 2009. En revanche, les *départements des parlements* sont davantage cités (59 pour cent en 2012 contre 52 pour cent en 2009) ainsi que les *membres* (43 pour cent en 2012 contre 39 pour cent en 2009). Comme indiqué ci-dessus, le pourcentage de parlements ayant cité les *leaders politiques principaux* a également progressé⁴.

Certains parlements ont mis en place des commissions spéciales composées principalement d'employés et/ou de membres, pour conduire et superviser l'utilisation des

Figure 8.4 : Parlements ayant une commission ou un groupe spécialement désigné pour guider et superviser l'utilisation des TIC au sein du Parlement.

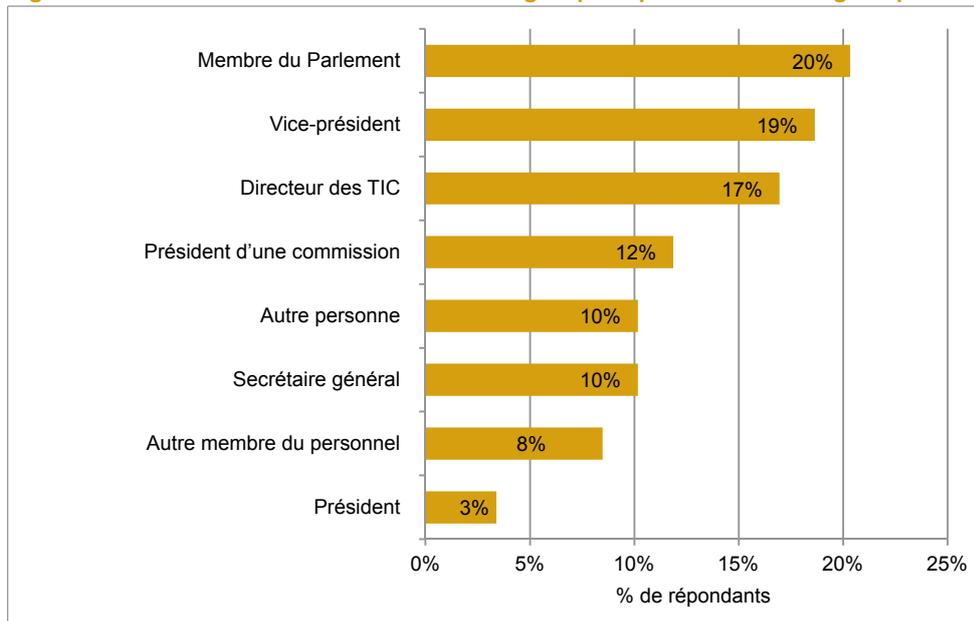


(Source : Enquête 2012, Section 1, Question 6; 155 répondants)

4 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 83, Figure 4.3.

5 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 86, Figure 4.5.

6 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 86, Figure 4.6

Figure 8.5 : Présidence des commissions ou groupes spécialement désignés pour les TIC

(Source: enquête 2012, Section 1, Question 8; 59 répondants)

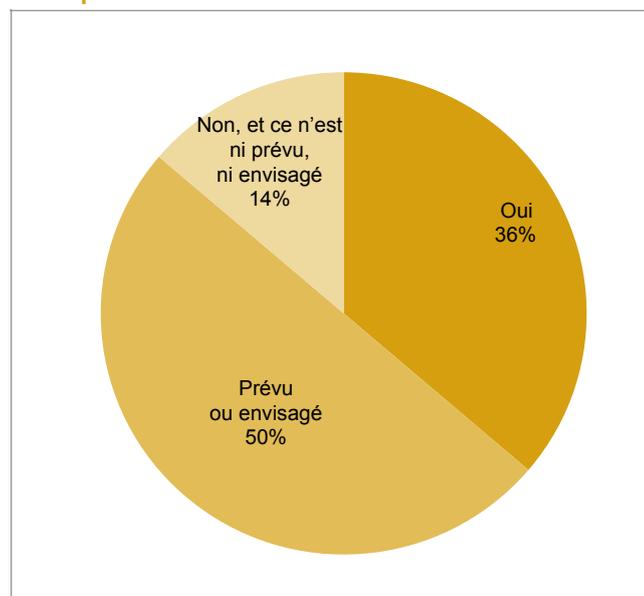
Les résultats ci-dessus portant sur l'engagement des leaders politiques et l'implication des parties prenantes suggèrent une augmentation du nombre de parlements au sein desquels les membres et les leaders politiques jouent un rôle actif dans les processus décisionnels relatifs aux TIC.

Planification stratégique et mise en œuvre

Déclarations écrites de vision

La mise en place d'une vision en matière de TIC est l'exigence la plus fondamentale pour la planification stratégique. Pour être efficace, il faut que cette vision fasse l'objet d'une déclaration de politique écrite afin que tous ceux qui sont impliqués dans l'exécution du plan puissent comprendre l'engagement à long terme de la législature vis-à-vis des TIC. Comme souligné en introduction, la déclaration de vision pour les TIC devrait idéalement être mise en perspective dans le cadre plus large de la vision et du plan de développement établi pour l'ensemble de la législature.

Le nombre de parlements disposant d'une déclaration de vision écrite est illustré par la Figure 8.6. Bien que ce

Figure 8.6 : Parlements ayant une déclaration de vision écrite pour les TIC

(Source : Enquête 2012, Section 1, Question 9; 80 répondants)

chiffre ait diminué par rapport à l'enquête de 2009 (2012=36 pour cent; 2009=% 43 pour cent), le pourcentage de ceux *prévoyant ou envisageant* une déclaration écrite a progressé (2012=50 pour cent 2009= 40 pour cent)⁷.

Beaucoup de parlements considèrent qu'ils ont bien une vision en matière de TIC, mais que celle-ci n'a tout simplement pas été mise par écrit. Les inquiétudes soulevées dans le Rapport 2010 à cet égard sont toujours valables en 2012. Alors que certains affirment qu'une déclaration politique formulée par les leaders politiques ou administratifs suffit à fournir un cadre à la vision de l'institution, la réalité est que l'interprétation de positions prises oralement peut changer au fil du temps et que celles-ci peuvent être comprises de manière divergente selon les individus. Habituellement, un leader tel que le Président ne reste dans cette fonction que pour un mandat parlementaire (parfois même moins) et certains peuvent hésiter à s'engager dans une vision qui pourrait ne pas être menée à son terme. Mais cette contrainte ne change rien à l'importance d'une vision écrite et approuvée ; dans certains cas celle-ci en est même d'autant plus importante. En effet, des visions qui sont sujettes à changer dans un court délai rendent difficile la gestion de l'investissement à long terme que supposent les TIC.

Dans d'autres cas, une déclaration de vision non écrite peut être vue comme plus flexible du point de vue politique et donc se révéler utile lorsqu'il existe des désaccords relatifs aux objectifs ou aux priorités. Néanmoins ces désaccords devraient être résolus en amont d'une planification et d'une allocation efficaces des ressources en matière technologique.

Buts et objectifs

En 2012, environ trois cinquièmes des parlements indiquent avoir un plan stratégique pour les TIC⁸ incluant des buts, des objectifs, et un calendrier de mise en œuvre, soit le même résultat qu'en 2009⁹. Cependant le nombre de ceux qui mettent leur plan à jour de façon régulière est passé à 90 pour cent en 2012¹⁰ contre à peine plus de 80 pour cent en 2009. En outre, 68 pour cent affirment avoir établi des critères et des indicateurs de mesure des résultats de leur plan¹¹, contre 61 pour cent en 2009.

Comme le souligne le rapport 2010, ces conclusions, analysées dans leur ensemble, suggèrent que la planification stratégique est de mieux en mieux gérée par la plupart des parlements dans lesquels elle existe (environ 60 pour cent). Cependant, pour les raisons mentionnées en introduction de ce chapitre, la planification devrait être mise en place aussi vite que possible dans davantage de parlements.

Mise en œuvre

Le plan stratégique est le document dans lequel un parlement déclare la direction qu'il veut suivre et comment il compte la prendre. Un plan d'action est nécessaire pour que le parlement atteigne ces objectifs. Ce document, parfois appelé feuille de route, détaille l'exécution du plan : qui est impliqué, pour quoi faire, à quel moment et pour quel coût. Pour chaque objectif, il décrit les tâches à accomplir. Pour chaque tâche, il indique un délai de mise en œuvre ; les indicateurs clés de performance qui seront utilisés pour s'assurer que la tâche soit réalisée en temps et en heure ; la personne ou le bureau qui aura la responsabilité principale de sa mise en œuvre, ainsi

7 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 87

8 Enquête 2012, Section 1, Question 10.

9 Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p.89.

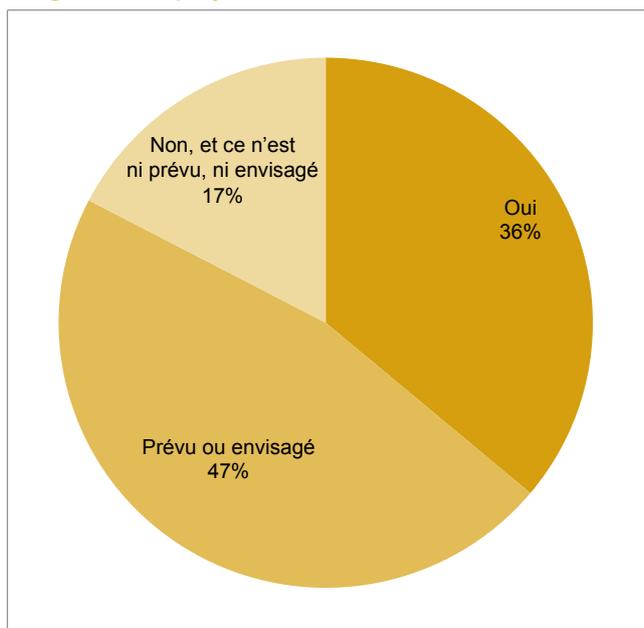
10 Enquête 2012, Section 1, Question 11.

11 Enquête 2012, Section 1, Question 12.

que les participants et parties prenantes internes ou externes qui travailleront et contribueront à cette tâche ; et, enfin, les coûts estimés – notamment en temps de travail, en contrats, en matériel informatique et en logiciel, ainsi qu'en autres services TIC, tels que des systèmes de communications.

De nombreuses tâches prévues par le plan d'action, qui impliquent diverses parties prenantes, un financement important et des développements techniques substantiels, sont suffisamment complexes pour rendre nécessaire le recours à une méthodologie formelle de gestion de projet. Le pourcentage de parlements utilisant une forme ou une autre de gestion de projet en 2012 (voir Figure 8.7) est un peu inférieure qu'en 2009 (36 pour cent en 2012 contre 40 pour cent en 2009)¹², mais le pourcentage de ceux *planifiant ou envisageant* d'y recourir est passé de 40 pour cent en 2009 à 47 pour cent en 2012. La combinaison du nombre de parlements ayant recours à la gestion de projet ou qui l'envisagent dans les deux enquêtes considérées (80 pour cent ou plus) indique un intérêt certain pour cet utile outil. La gestion de projet peut être une discipline difficile et exigeante et la maîtrise de certaines de ses techniques peut prendre du temps. Cependant, différents niveaux de compétence existent et il y a diverses manières d'améliorer la compréhension de la méthodologie, par exemple en utilisant des dispositifs de formation en ligne.

Figure 8.7 : Parlements recourant à des méthodologies de gestion de projet



(Source : Enquête 2012, Section 1, Question 13; 144 répondants)

¹² Voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p.89.

Encadré 8. 4

Example: Project Priority Matrix

| Priority Business Drivers | WT | A | B | C | D | Score |
|-----------------------------|------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------|
| Return on Investment | | > 30 % () | > 20 % () | > 15 % () | > 10 % () | |
| | 6.0 | 6.0 | 4.5 | 3.0 | 1.0 | |
| Efficiency Gains | | > \$500K () | > \$250K () | > \$100K () | < \$100K () | |
| - One-Time Savings | 4.0 | () | () | () | () | |
| - Annual Savings | 6.0 | () | () | () | () | |
| | | 6.0 | 4.0 | 2.0 | 0.0 | |
| Marketing Impact | | High () | Medium () | Low () | Indirect () | |
| - Improves Customer Service | 3.0 | () | () | () | () | |
| - Provides New Service | 4.0 | 5.0 | 4.0 | 2.0 | 1.0 | |
| Scope of Impact | | > or = 6 () | > or = 4 () | > or = 2 () | = 1 () | |
| - Multi-Department | 4.0 | () | () | () | () | |
| - Single Department | 2.0 | () | () | () | () | |
| | | 6.0 | 4.0 | 2.0 | 1.0 | |
| Business Risk: | | Hi/Long () | Lo/Long () | Hi/Short () | Lo/Short () | |
| - Key IT Resources | -2.0 | () | () | () | () | |
| - Implementation Timeline | -1.5 | () | () | () | () | |
| | | 5.0 | 4.0 | 3.0 | 1.0 | |

Conception du projet / mise en œuvre

- Assurer une méthodologie de projet efficace et organisée
- Faire participer dès le début et souvent toutes les parties prenantes clés
- Fournir une expertise sur la conception du processus
- Fournir une supervision et/ou un soutien en gestion du changement

Outils clés, processus et rôles

- Méthodologie de projet
- Evaluation après mise en œuvre
- Rôle des gestionnaires de programmes de technologies de l'information
- Leadership de travail au sein des équipes projets
- Architectes au sein des équipes projets
- Processus d'exception en matière d'architecture
- Supervision par des dirigeants seniors
- Engagement des responsables de processus

Facteurs de succès en matière de projet

- Engagement des parties prenantes
- Soutien du management exécutif
- Énoncé clair des exigences
- Planification véritable
- Attentes réalistes
- Étapes de projets plus limitées
- Compétence de l'équipe (interne et externe)
- Responsabilité
- Vision et objectifs clairs
- Équipe dédiée et concentrée

Soufiane Ben Moussa, Dirigeant des Technologies de l'Information, Chambre des Communes du Canada. Extrait de « The ICT Strategic Plan execution toolbox » (Outils pour la mise en œuvre du plan stratégique en matière de TIC), présentation lors de l'Atelier régional « L'impact des Nouvelles Technologies dans la Transformation de la Branche Législative : de la Sensibilisation à la Planification, à l'Action », Bridgetown, Barbade, 30 mai - 1er juin 2012. Voir http://www.ictparliament.org/sites/default/files/panel12_soufiane_benmoussa_tools_for_execution.pdf

Financement

La question des ressources financières pose toujours problème. La plupart des parlements (59 pour cent) interrogés sur les trois plus grands obstacles relatifs à une utilisation efficace des TIC, ont mentionné les *insuffisance de ressources financières*¹³. Même plusieurs parlements dans le groupe à haut niveau de revenu ont également cité cette contrainte dans leur trio de tête (41 pour cent), juste après les *capacité inadéquate du personnel*.

Encadré 8.5

Bonnes pratiques :

- Affecter aux TIC un budget qui permette de mettre en œuvre les activités prévues ;
- S'assurer que les membres du parlement soient fortement motivés vers les TIC au sein du parlement ;
- Organiser des ateliers pour diffuser les connaissances des TIC au sein du parlement.

Commentaires d'un répondant à l'enquête 2012

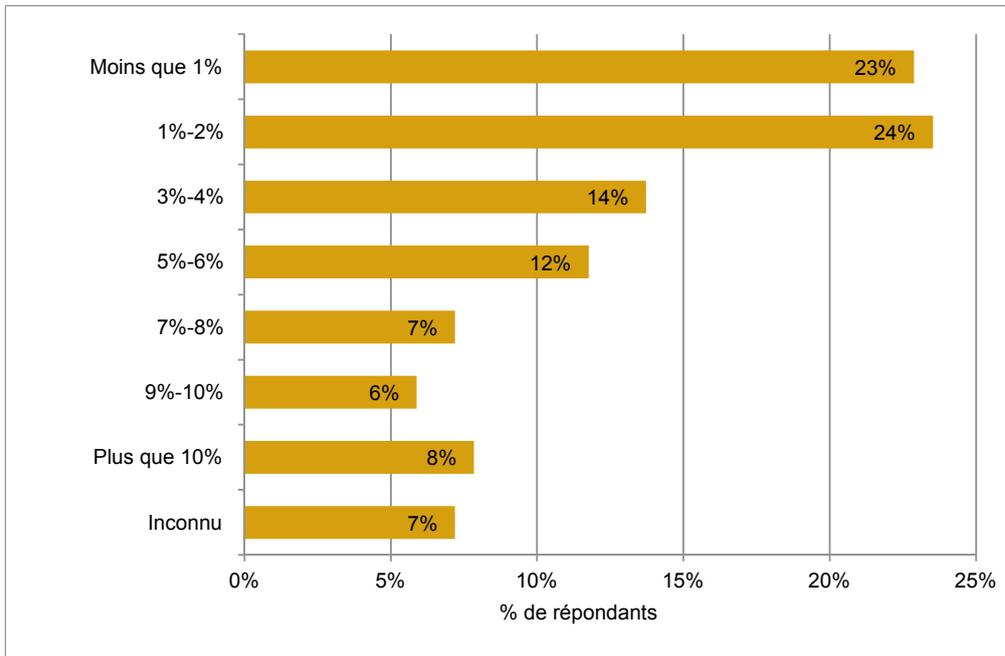
Comme les Rapports 2008 et 2010 le suggéraient, il est difficile d'obtenir des informations exactes et valables sur le budget TIC des parlements. Une estimation exhaustive devrait prendre en compte les autres sources de financement possibles. Par exemple, il pourrait y avoir à disposition de toutes les institutions du gouvernement un service d'accès à Internet ou des licences de logiciel que le parlement pourrait utiliser sans coût direct. Les départements du parlement pourraient également utiliser directement certains de leurs fonds propres pour l'acquisition de technologies. Et dans de nombreux cas, des bailleurs de fonds fournissent un soutien appréciable.

La Figure 8.8 illustre le budget TIC d'un parlement par rapport à son budget total. L'enquête de 2012 est plus précise sur cette question que les enquêtes précédentes, dans la mesure où elle demande de sélectionner une tranche de pourcentage, comme le montre la Figure 8.8. Les enquêtes précédentes laissaient la question ouverte, et demandait aux répondants de calculer eux-mêmes le pourcentage. Davantage de réponses sont utilisables en 2012 par rapport aux enquêtes passées (2012=142 ; 2009=112 ; 2007=56). C'est pourquoi les résultats de 2012 peuvent être considérés comme plus fiables que ceux des années précédentes, même s'ils ne sont pas très différents.

Comme le montre la Figure 8.8, quasiment la moitié des parlements signale que leur budget TIC représente 2 pour cent ou moins de leur budget total (23 pour cent mentionnent un chiffre inférieur à 1 pour cent, et 24 pour cent un chiffre entre 1 pour cent et 2 pour cent). 26 pour cent font état d'un budget TIC entre 3 pour cent et 6 pour cent, et 21 pour cent mentionnent un budget TIC supérieur à 7 pour cent du budget total du parlement. Il existe une grande disparité entre les résultats les plus bas et les plus élevés. Par exemple, 23 pour cent des parlements ont un budget TIC inférieur à 1 pour cent de leur budget total, tandis que 25 pour cent consacrent aux TIC 5 pour cent ou plus de leur budget.

¹³ Enquête 2012, Section 1, Question 22.

Figure 8.8 : Budget TIC en pourcentage du budget total du parlement

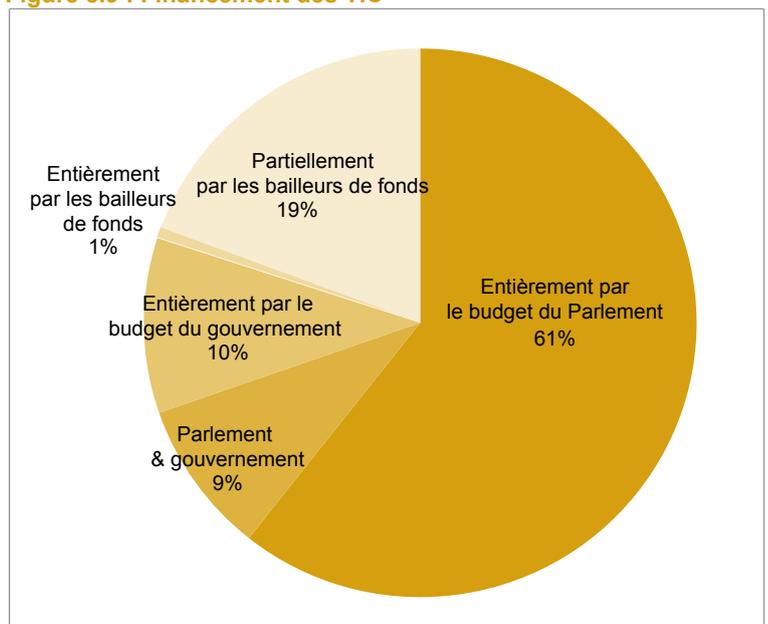


(Source : Enquête 2012, Section 1, Question 18; 153 répondants)

Le Rapport 2010 avait mis à jour un lien entre le score total de l'e-parlement (voir Chapitre 9) et le niveau de revenu du pays considéré, ce qui n'était pas une surprise. En revanche, les résultats qu'illustre la Figure 8.8 vont au-delà de ce simple constat et révèlent des différences importantes entre parlements en ce qui concerne le pourcentage du budget consacré aux TIC. Cela affecte forcément la capacité de certains parlements à réaliser leurs objectifs en matière de TIC, quel que soit leur niveau de revenu.

La Figure 8.9 décrit le financement des TIC. Les choix étaient *financés entièrement par le budget du parlement* ou financés par des fonds provenant *du parlement, du gouvernement, ou de bailleurs de fonds*. Cette situation reflète la question soulevée plus haut dans ce Chapitre à propos de l'indépendance des parlements : seuls 61 pour cent des parlements financent les TIC avec leur propre budget. Il est en outre frappant qu'un cinquième des parlements ait besoin de recourir à des bailleurs de fonds.

Figure 8.9 : Financement des TIC



(Source: Enquête 2012, Section 1, Question 17; 155 répondants)

COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE RELATIVE A LA PLANIFICATION STRATEGIQUE DES TIC

Depuis la publication du *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, la coopération interparlementaire en matière de planification stratégique des TIC s'est intensifiée. Cela est du surtout à deux projets¹⁴ financés par la Commission européenne par le biais du Secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, visant respectivement les Caraïbes et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Ils ont été mis en œuvre par la Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, par le biais du Centre mondial pour les TIC au Parlement, en partenariat avec le Centre d'administration du développement des Caraïbes (CARICAD) et le Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADCPF).

Les deux projets prévoient la fourniture de services de consultation pour les parlements qui en font la demande, en vue d'évaluer l'état de leurs TIC et de concevoir des plans stratégiques en matière de TIC via la mise en place de missions techniques consultatives et de soutien d'experts. Les clés de succès suivantes ont été : la propriété du processus par chaque législature, avec l'engagement des leaders politiques, de la direction administrative de haut niveau et du personnel ; l'échange et transmission de compétence d'autres parlements par la mise à disposition de leurs personnel ; et, une évaluation initiale puis finale de l'état de la planification stratégique des TIC dans les parlements grâce à deux ateliers régionaux.

Encadré 8.6

Le parlement a développé un plan stratégique pour 2010-2015, qui esquisse le souhait du parlement de recourir davantage aux TIC dans ses activités. Ce plan, ainsi que le plan stratégique des TIC 2011-2015, développé avec l'aide du Centre mondial pour les TIC au Parlement en coopération avec le Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADCPF), a posé des buts et objectifs clairs pour les TIC dans l'institution.

Plusieurs projets sont en cours, achevés ou près de l'être, tels que : une nouvelle conception du site Internet du parlement sur la base des lignes directrices de l'Union interparlementaire ; la mise en œuvre d'un système de gestion de l'information parlementaire et législative ; la distribution d'ordinateurs portables et la formation sur les TIC de tous les membres du parlement.

Commentaires d'un répondant à l'enquête 2012

Au total, 14 chambres¹⁵ de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont accueilli 27 missions de conseil technique et 16 chambres¹⁶ caribéennes ont reçu 30 missions. Quatre ateliers auxquels ces chambres ont participé ont permis de faire une évaluation régionale initiale, d'expliquer le processus, de construire un consensus sur les méthodologies d'évaluation et de planification des TIC – sur la base d'une adaptation de l'approche dite de « tableau de bord équilibré » –, et de procéder à une analyse finale, réalisée par des pairs, des résultats des plans stratégiques¹⁷.

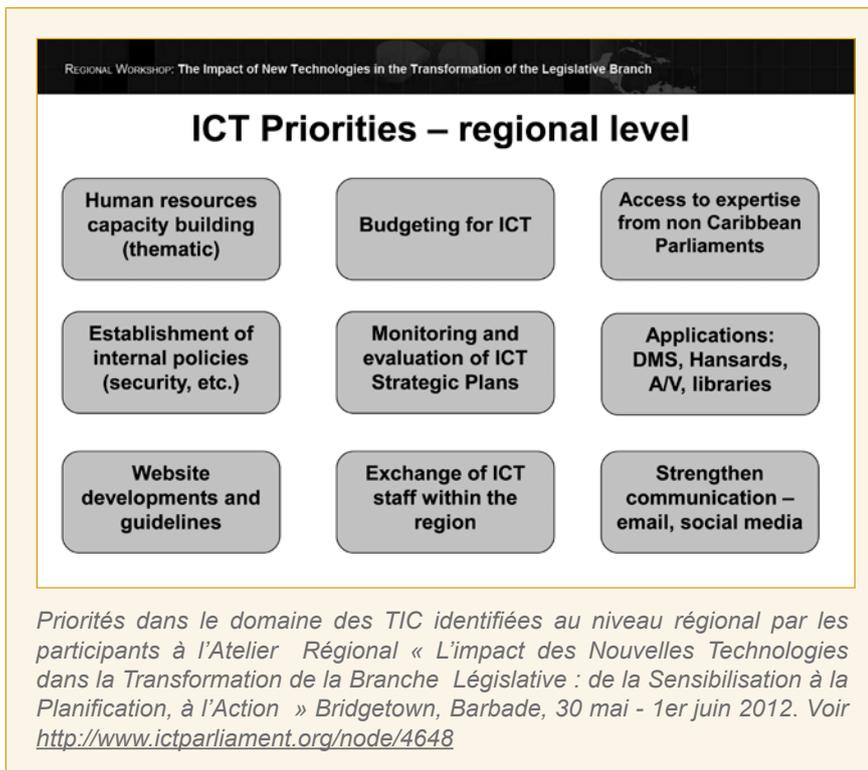
14 Les projets de soutien à la planification stratégique des TIC dans les parlements des Caraïbes et de la communauté d'Afrique australe ont été présentés en 2009 par le Centre mondial pour les TIC au Parlement au Secrétariat des ACP en réponse à un appel à candidatures, et ont été approuvés par la suite.

15 Assemblée nationale d'Angola, Assemblée nationale du Botswana, Assemblée nationale du Lesotho, Assemblée nationale du Malawi, Parlement de Maurice, Assemblée nationale du Mozambique, Assemblée nationale de Namibie, Sénat de la République démocratique du Congo, Assemblée nationale de la République démocratique du Congo, Assemblée nationale des Seychelles, Parlement du Swaziland, Assemblée nationale de Tanzanie, Assemblée nationale de Zambie, et Assemblée nationale du Zimbabwe.

16 Parlement d'Antigua-et-Barbuda, Parlement de Barbade, Assemblée nationale du Belize, Parlement de Dominique, Parlement de Grenade, Assemblée nationale de Guyana, Sénat de Haïti, Assemblée nationale de Haïti, Parlement de la Jamaïque, Sénat de la République dominicaine, Chambre des députés de la République dominicaine, Parlement de Sainte-Lucie, Parlement de Saint-Kitts-et-Nevis, Assemblée de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Assemblée nationale du Suriname, Parlement de Trinidad-et-Tobago.

17 Le second et dernier atelier pour les parlements des Caraïbes a été organisé avec l'appui complémentaire du programme de coopération technique « Parlements connectés », dirigé par la Division de la capacité institutionnelle de l'État de la Banque interaméricaine de développement, et soutenu par le Fond italien pour les technologies de l'information et de la communication.

Encadré 8.7



Les évaluations réalisées par des pairs se sont révélées particulièrement utiles pour identifier les parlements susceptibles de collaborer entre eux et de partager des informations pour la mise en œuvre de leurs plans dans le domaine des TIC, ainsi que pour dégager des priorités au niveau régional afin de consolider leur coopération. L'Encadré 8.7, par exemple, décrit les priorités générales régionales en matière de TIC des parlements des Caraïbes et les domaines de coopération possibles.

Une liste plus détaillée des sujets susceptibles de faire

l'objet d'échanges entre parlements, discutée au même atelier final, incluait les thèmes suivants :

- plans stratégiques des TIC
- modèles et structures des Commissions directrices des TIC
- partage des services TIC
- standards communs en matière de structure de l'information
- pratiques et politiques de gestion de l'information
- partage de « cloud » entre parlements
- applications partagées de conservation des données
- principes pour guider les entreprises
- cas d'étude
- processus de recherche et adoption de technologies
- processus de conformité formelle
- équipe de normalisation centralisée
- méthodologie de projet
- évaluation après mise en œuvre
- processus de renouvellement des infrastructures

Lorsque cela était possible, le Centre mondial a travaillé étroitement avec de partenaires ultérieurs pour fournir une compétence dans le domaine de la planification stratégique des TIC, soit directement, soit en faisant appel aux législatures partenaires. Ces partenaires ont inclus le Département de coopération technique de l'Union interparlementaire, de nombreux bureaux de pays du Programme des Nations-Unis pour le Développement (PNUD), le Programme de soutien à la Gouvernance et au Management public (SIGMA) de l'OCDE, l'Initiative pour le dialogue nord-sud du Parlement autrichien et les projets de consolidation des parlements financés par l'Agence des Etats-Unis pour le développement (USAID). Grâce à ces dispositifs, 9 chambres¹⁸ ont accueilli 13 missions de conseil technique au cours des deux dernières années.

¹⁸ Conseil de la Nation d'Algérie, Assemblée nationale d'Algérie, Parlement du Bangladesh, Parlement de Géorgie, Assemblée nationale de Guinée-Bissau, Parlement du Myanmar, Parlement du Sierra Leone, Parlement du Soudan, Parlement du Turkménistan.

Comme mentionné ci-dessus, l'un des principaux objectifs du Centre mondial pour les TIC au Parlement est la facilitation des échanges interparlementaires sur le plan technique, grâce à la mobilisation d'équipes disposant d'une compétence particulière, issues de parlements disposés à soutenir de telles initiatives. Cette pratique assure une meilleure compréhension mutuelle entre pairs qui reçoivent ou fournissent une compétence, ainsi qu'une consolidation des relations qui va bien au-delà du temps alloué à ces missions. Lorsque cela était possible, une coopération interparlementaire sud-sud a également été encouragée.

En considération de ce qui précède, il convient de souligner qu'au total, au cours des deux dernières années, une compétence technique de grande qualité a été généreusement fournie par 20 parlements pour ces missions consultatives, certains d'entre eux ayant même mis du personnel à disposition à plusieurs reprises. Il s'agit des institutions suivantes : le Parlement d'Afrique du Sud, le Parlement d'Australie, le Sénat de Belgique, la Chambre des représentants de Belgique, la Chambre des députés du Brésil, la Chambre des Communes du Canada, le Sénat du Chili, le Parlement d'Estonie, le Parlement de Finlande, la Knesset d'Israël, le Sénat d'Italie, la Chambre des députés d'Italie, la Chambre des députés du Mexique, l'Assemblée nationale de Panama, l'Assemblée de la République du Portugal, le Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Parlement du Sri Lanka, le Parlement du Surinam, le Parlement de Suisse, le Parlement de Trinidad et Tobago et l'Assemblée nationale de Zambie.

L'Encadré 8.8 illustre le niveau de coopération interparlementaire atteint depuis la publication du *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*. S'il est possible qu'il ne prenne pas en considération des activités similaires ayant éventuellement été mises en place au niveau bilatéral ou dans d'autres enceintes multilatérales, il montre toutefois clairement une croissance de la coopération technique entre parlements.

Encadré 8.8



Source : Centre mondial pour les TIC au Parlement

Légende :

- les parlements des pays ayant reçu des services consultatifs ;
- les parlements ayant mis à disposition leur compétence;
- les parlements ayant à la fois reçu des consultations et fourni leur compétence

Au total, 70 missions techniques consultatives ont été accueillies par 39 parlements avec le support d'experts parlementaires issus de 20 chambres, dont certains ont réalisé plusieurs missions.

TROISIEME PARTIE

FAIRE PROGRESSER L'ETAT DE L'E-PARLEMENT

Chapitre 9

Etat de l'e-Parlement en 2012

INTRODUCTION

En 2007, l'étude lancée par le Centre mondial pour les TIC au Parlement a pour la première fois évalué le niveau d'e-parlement des assemblées législatives dans le monde. En se fondant sur les résultats de ce sondage, le *Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement* a identifié trois niveaux d'adoption des technologies. Au niveau élevé se trouvaient les législatures utilisant les TIC de manière très efficace pour soutenir leurs objectifs. Elles avaient développé des systèmes et utilisaient des standards ouverts pour la gestion de la plupart de leurs documents importants. Elles disposaient également de sites web présentant les activités parlementaires en cours dans de multiples formats, y compris la vidéo en direct, et constituaient des archives de ces informations. Elles créaient ainsi une large base de connaissances politiques et législatives à la disposition du public. Les législateurs disposaient d'un ordinateur dans leurs bureaux, ainsi que d'un ordinateur portable permettant un accès à distance au parlement et à ses informations. Bon nombre d'entre eux exploraient de nouvelles méthodes basées sur les TIC pour communiquer avec les citoyens et les faire participer à des discussions constructives relatives aux questions de politique générale. Cependant, l'étude estimait que moins de 10% des répondants relevaient de cette catégorie, et il s'agissait uniquement de parlements issus de pays à revenu élevé ou moyen supérieur.

Au bas niveau, au moins 10% des chambres avaient des contraintes financières telles qu'elles ne pouvaient même pas disposer des services TIC les plus élémentaires. Et selon les réponses à plusieurs questions du sondage, le pourcentage de celles qui ne pouvaient accéder aux services TIC de base pouvait atteindre 30%. En revanche, bon nombre de ces parlements avaient développé des plans pour renforcer leurs capacités en TIC de manière à rendre leurs activités plus efficaces. Certains avaient développé des stratégies qui pourraient être mises en oeuvre dès que les ressources seraient disponibles.

Entre ces deux niveaux se trouvaient les parlements dont les systèmes et services TIC pouvaient être décrits au mieux comme inégaux. Beaucoup d'entre eux avaient développé des applications TIC au service de leurs fonctions les plus importantes. Mais bon nombre de ces applications semblaient fonctionner de façon peu utile et elles n'avaient pas fait l'objet d'améliorations permettant de tirer profit de la technologie de manière à développer efficacité et performance ou à offrir de nouveaux services. Ces parlements avaient, par exemple, développé des sites web contenant les textes des projets de loi mais sans les informations sur les activités des commissions ou de liens vers des informations ou documents y afférents. Les commissions pouvaient avoir un site web, mais elles manquaient de critères pour décider de ce qui devait y figurer ou non. Des moteurs de recherche devaient encore être mis en place sur beaucoup de ces sites pour retrouver les projets de loi et les documents pertinents. En effet, beaucoup de ces chambres avaient introduit d'importants outils TIC mais leur mise en oeuvre était limitée aux services les plus fondamentaux.

Dans l'ensemble, l'analyse de 2008 a mis en évidence l'existence d'un écart majeur dans la plupart des parlements entre ce qu'il est possible de faire avec les TIC pour soutenir les valeurs et les objectifs des parlements et ce qui est effectivement accompli. Cet écart était particulièrement prononcé dans les assemblées des pays à revenu plus faible.

Deux ans plus tard, le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement* proposait une méthode statistique permettant d'évaluer le développement des TIC dans les parlements et aboutissait à une description plus détaillée de l'état de leur e-parlement par rapport au Rapport 2008. La méthodologie assigne des points à chacun des six domaines inclus dans l'enquête 2009 et liés à la gestion et à la mise en œuvre des technologies:

- Supervision et gestion des TIC;
- Infrastructure, services, applications et formation;
- Systèmes et standards pour la création de documents et d'information législatifs;
- Services de bibliothèque et de recherche;
- Sites web parlementaires; et,
- Communication entre les citoyens et les parlements.

Ces points avaient été additionnés pour donner un score global qui reflète l'état actuel de l'e-parlement selon les 134 répondants à l'enquête 2009.

Les éléments de l'e-parlement présents dans la méthodologie prenaient en compte les aspects les plus importants de la technologie identifiés et décrits par les leaders, les fonctionnaires, les parlementaires et les experts, dans des présentations faites lors des précédentes Conférences mondiales sur l'e-Parlement. Ils prenaient également en compte les résultats des enquêtes de 2007 et de 2009 et ceux des études et recherches indépendantes menées sur ce sujet.

Les scores résultant de l'application de la méthodologie dérivait des réponses aux questions du sondage liées à chacun des six domaines utilisés dans l'enquête. Afin d'assurer une relation claire avec les éléments clés de l'e-parlement, seul un certain nombre de questions avait été utilisé. Certaines questions avaient été exclues car, bien qu'informatives, elles ne se prêtaient pas à une évaluation comparative. D'autres questions avaient été considérées moins pertinentes que les questions sélectionnées ou avaient été jugées insuffisamment précises ou valides pour justifier leur inclusion à ce point. Au total, 44 questions sur 138 avaient été utilisées pour calculer les scores globaux. Un grand nombre d'entre elles contenaient plusieurs parties.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2009

Sur la base de 100 pour cent considéré comme résultat le plus élevé possible, les scores globaux de l'enquête 2009 pour les parlements individuels variaient entre 14 pour cent et 83 pour cent. Le score total moyen pour toutes les chambres était de 45 pour cent. Seuls 20 pour cent des parlements avaient réalisé un score total d'au moins 66 pour cent ; 30 pour cent totalisaient un score de 33 pour cent ou moins. Comme prévu, les scores étaient directement liés au niveau de revenu. Ceux qui se trouvaient au niveau de revenu le plus élevé avaient un score moyen de 60 pour cent, bien supérieur à celui de tous les autres niveaux. Ceux qui appartenaient au groupe à plus faible revenu avaient un score moyen de 28 pour cent.

Parmi les six domaines, *Infrastructure, services, applications et formation* avait atteint le score moyen le plus élevé (66 pour cent). Il apparaissait clairement, à la lumière de ce résultat, que de nombreux

parlements avaient atteint un certain succès dans la mise en œuvre d'une infrastructure TIC plus robuste et réactive. Construire une infrastructure peut être initialement coûteux, mais c'est souvent une première étape essentielle avant de s'orienter vers des applications plus complexes. Le score de l'infrastructure reflétait également le résultat que de plus en plus de parlements obtenaient des programmes de formation en TIC pour le personnel et pour les membres.

Supervision et gestion des TIC réalisait le deuxième score moyen (51,3 pour cent). Il s'agissait là d'un résultat positif car une bonne planification et une bonne gestion sont des pré-requis pour un usage efficace des ressources nécessaires à une mise en œuvre effective de la technologie. Néanmoins, le résultat ne représentait que la moitié du score maximum, suggérant qu'il existait des marges de progression considérables dans ce domaine. En particulier, ce score révélait qu'il existait encore trop peu de parlements dans lesquels les principaux leaders sont engagés dans les problématiques des TIC, et que beaucoup ne disposent pas de déclarations écrites de leur vision en matière de TIC ou de plans stratégiques régulièrement mis à jour. Les scores moyens des trois autres domaines étaient proches les uns des autres: *Systèmes et standards pour la création de documents et d'information législatifs* (46,0%) ; *sites web parlementaires* (45,0%) ; et *services de bibliothèque et de recherche* (42,7%). Ces scores étaient sous la barre des 50% du meilleur score possible et reflétaient le fait que trop peu de parlements possédaient des capacités clés, telles qu'un système de gestion des documents relatifs aux projets de loi proposés, l'XML pour tout type de document, et un site Internet qui répondait à la plupart des lignes directrices recommandées par l'UIP. Le score relativement faible pour les services de bibliothèques et de recherche était une indication de l'absence de soutien pour ces ressources fondamentales.

Communication entre les citoyens et les parlements reportait le score moyen le plus faible (27,5 pour cent). En 2009, les parlements, les commissions et les parlementaires avaient rencontré un certain nombre d'obstacles dans l'utilisation des nouveaux moyens de communication supportés par les TIC, y compris le défaut de connaissances permettant d'identifier lesquels, parmi ces nouveaux médias, étaient le plus utiles. Il était, cependant, prometteur qu'un pourcentage important des parlements utilisaient les technologies interactives pour communiquer avec les jeunes.

Cette méthodologie a permis de déterminer quels parlements étaient au plus haut et au plus bas niveau de l'e-parlement et de décrire leurs caractéristiques de façon spécifique. Il est important de noter qu'il n'y avait pas de score spécifique concernant un certain niveau, il y avait plutôt un *continuum* le long duquel tous les parlements étaient rangés. La spécificité des critères de notation fournit une meilleure compréhension des forces et des faiblesses au niveau mondial, régional et national.

Sur la base de leurs scores, les parlements situés au niveau élevé étaient plus susceptibles d'avoir une gestion saine, une infrastructure solide mais flexible, des systèmes de gestion de tous les documents parlementaires, des services de bibliothèque et de recherche bien supportés par les TIC, un site Internet offrant un grand nombre d'informations à la fois complètes et mises à jour avec de multiples réseaux pour y accéder, et une variété de méthodes pour la participation des citoyens à travers des moyens de communication traditionnels ainsi que des modalités innovatrices et plus interactives. Ceux qui se trouvaient au niveau d'adoption le plus bas n'avaient pas mis en place une structure de gestion appropriée (même si un nombre surprenant avait fait mieux que prévu dans ce domaine). Il manquait une infrastructure adéquate (quelques-uns n'avaient pas une alimentation électrique fiable), souvent ils n'avaient pas de systèmes de gestion des documents, disposaient d'une bibliothèque peu complète et de site Internet avec le minimum d'informations (certains n'avaient pas du tout de site Internet). Beaucoup n'avaient pas les capacités pour utiliser

les méthodes soutenues par les TIC afin de communiquer avec les citoyens. Les parlements de la catégorie médiane avaient des points forts et des points faibles variés. S'ils atteignaient de bons résultats dans un ou deux domaines (en particulier en ce qui concerne la gestion), ils ne parvenaient généralement pas à un niveau élevé d'adoption dans la plupart des autres catégories. Il existait un décalage continu dans la mise en œuvre comme on l'avait déjà observé dans le Rapport 2008.

Comme indiqué ci-dessus, une analyse plus approfondie des facteurs de notation avait montré une relation directe entre le niveau de revenu du pays et le niveau d'adoption des TIC de la part du parlement. Cependant, la tendance variait selon les domaines des TIC. Par exemple, la mesure des différences entre les parlements des pays à revenu faible et ceux à revenu élevé dans le domaine *Supervision et gestion des TIC* et dans le domaine *Infrastructure, services, applications et formation* était beaucoup moins importante par rapport aux différences dans les autres domaines. L'étendue de la différence entre les parlements des pays à revenu élevé et tous les autres niveaux de revenu était très importante pour les systèmes de gestion de documents, les bibliothèques et les sites Internet, ce qui suggère un écart considérable dans ces trois domaines. Au niveau régional, les parlements d'Amérique latine avaient réalisé un score total moyen qui était au-dessus du score total moyen de tous les parlements et le score médian du groupe à revenu moyen supérieur, ce qui suggérait un parcours encourageant pour le développement de l'e-parlement dans cette région.

RÉFLEXION SUR LA MÉTHODOLOGIE DE CLASSEMENT

Cette méthodologie constitue un outil utile pour examiner l'état de l'adoption des TIC dans les parlements. Pour cette raison, elle a été appliquée à nouveau aux résultats de l'enquête 2012. Toutefois, cette méthode présente certaines limites qui doivent être explicitées. Elle se base sur les réponses fournies par chaque parlement, qui n'ont pas été vérifiées de façon indépendante. Ce type d'auto-évaluation est une approche valable, surtout si le but est de rechercher l'amélioration, mais l'exhaustivité et l'exactitude des réponses dépendent du niveau de connaissance des personnes qui remplissent le questionnaire et de leur familiarisation avec la technologie au sein du parlement. Le personnel qui remplit le questionnaire peut aussi changer pour chaque année d'enquête, ce qui peut rendre plus difficile la comparaison de l'analyse de chaque parlement au fil du temps. En outre, toutes les questions ne s'appliquent pas à tous les parlements à cause de différences dans leurs autorités, leurs structures, leur milieu et leurs contextes. Ces facteurs tendent à s'équilibrer lorsque les résultats de tous les répondants sont analysés.

Néanmoins, de nombreux parlements ont exprimé le souhait de connaître leurs scores au sein de la communauté. Comprendre les résultats de ses scores d'e-parlement peut avoir un certain nombre d'avantages pour un parlement donné. Cela permet au parlement d'identifier ou de confirmer ses zones de force et de faiblesse, et pourrait également fournir une orientation pour l'affectation des ressources à des domaines nécessitant une amélioration, ainsi qu'une justification pour les allocations qui ont donné lieu à des notes satisfaisantes. Pour ces raisons, en utilisant la méthode prévue à l'Annexe 1, Tableau 1, le Rapport donne la possibilité aux parlements de calculer leurs propres scores sur la base des réponses de l'enquête. Un exemple d'un tel rapport est présenté à l'Annexe 1, Tableau 2.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2012

Les domaines de l'enquête 2012 sont les mêmes que pour l'année 2009 :

- Supervision et gestion des TIC;
- Infrastructure, services, applications et formation;
- Systèmes et standards pour la création de documents et d'information législatifs;
- Services de bibliothèque et de recherche ;
- Sites web parlementaires; et,
- Communication entre les citoyens et les parlements.

Pour chaque domaine de TIC, des points ont été attribués sur la base des réponses aux questions sélectionnées comme indiqué dans l'Annexe 1. Ces points ont été ensuite additionnés pour chaque domaine et divisés par le maximum de points possibles pour ce domaine, ce qui donne un résultat en pourcentage, par rapport à 100 pour cent, pour chaque domaine. Le total des points pour tous les domaines a ensuite été combiné et divisé par le total des points possibles pour l'évaluation complète, ce qui a généré un score total d'e-parlement en pourcentage basé sur un maximum de 100 pour cent. Dans l'étude ci-dessous le terme « score brut » est utilisé pour désigner les points donnés pour chaque domaine et pour tous domaines combinés. Les termes « score en pourcentage » ou « score » seul sont utilisés pour désigner le pourcentage résultant de la division du score brut par le score total possible pour chaque domaine et pour tous les domaines combinés. 100 pour cent est le score en pourcentage maximum possible pour chaque domaine et pour le score total d'e-parlement.

Ajustements apportés à la méthodologie en 2012

Bien qu'il soit important que les enquêtes destinées à identifier les changements et les tendances au fil du temps continuent à utiliser les mêmes questions, il est tout aussi important qu'elles puissent être mises à jour, si nécessaire, pour refléter les changements dans les domaines en cours d'évaluation. Cela est particulièrement vrai pour les TIC, qui changent rapidement. L'évaluation du niveau d'e-parlement 2012 a utilisé toutes les questions qui avaient été posées en 2009, mais a également ajouté trois questions portant sur les dispositifs mobiles ainsi que sur les applications et la disponibilité de téléchargement en grande quantité des documents parlementaires.

Les questions sur les dispositifs mobiles et les applications ont été incluses dans le domaine *Infrastructure, services, applications et formation*. Les critères ont été ajustés pour rajouter 1/2 point dans le cas où le parlement fournit aux parlementaires un PC tablette ou un smartphone. Un 1/2 point supplémentaire a été donné si le parlement développe des applications pour fournir des informations aux parlementaires par le biais de ces dispositifs, qu'il fournisse les appareils aux parlementaires ou pas. Voir l'Annexe 1, domaine *Infrastructure, services, applications et formation* dans le Tableau 1.

La question de la disponibilité de téléchargement en grande quantité des documents parlementaires a été incluse dans le domaine *Communication entre les citoyens et les parlements*. Les critères ont été ajustés pour permettre de donner un point si les documents parlementaires peuvent être téléchargés par le public en grande quantité. Voir l'Annexe 1, domaine *Communication entre les citoyens et les parlements* dans le Tableau 1.

Comme mentionné dans le paragraphe précédent à l'occasion de la réflexion sur la méthodologie, l'évaluation incluse dans le Rapport 2010 atteint un score maximum total possible de 100 pour cent, calculé en pourcentage des scores bruts combinés pour chaque domaine divisé par 100. L'ajout aux critères 2012 de ces trois nouvelles questions avec une valeur totale de deux points signifie que le parlement pourrait, en théorie avoir un score maximum de 102 points, le score total brut a donc été divisé par 102 pour faire en sorte que le pourcentage du score 2012 soit également basé sur un maximum de 100 pour cent. L'effet net des ajouts à ces critères a eu pour effet, donc, de « hausser la barre ». Les parlements devaient obtenir des scores bruts plus élevés pour égaler ou améliorer leurs résultats précédents. L'effet a été le même pour les scores globaux : ainsi, les scores bruts combinés de tous les parlements devaient être plus élevés pour montrer une amélioration dans les scores en pourcentage pour les domaines *Infrastructure, services, applications et formation* et *Communication entre les citoyens et les parlements* ainsi que pour le score total d'e-parlement en pourcentage.

Les scores globaux

Les scores globaux en 2012 pour les 156 parlements individuels qui ont participé à l'enquête varie de 9 pour cent à 88 pour cent. Le score total moyen pour toutes les chambres est de 46 pour cent. Seulement 20 pour cent des parlements ont réalisé un score total d'au moins 66 pour cent, le même pourcentage qu'en 2009, alors que 134 parlements ont répondu au sondage; 27 pour cent ont un score total de 33 pour cent ou plus bas, moins qu'en 2009, ce qui signifie que davantage de parlements en 2012 ont marqué des scores dans la gamme du milieu entre 34 pour cent-65 pour cent.

La Figure 9.1 montre les scores moyens d'e-parlement de tous les répondants concernant les enquêtes 2012 et 2009 pour chaque domaine des TIC, ainsi que le score total moyen d'e-parlement. Comme on le voit dans cette Figure, les scores ont relativement peu changé d'une enquête à l'autre. Le score dans le domaine *Infrastructure, services, applications et formation* a incroyablement diminué, peut-être en raison du fait que, même si un nombre surprenant fournit déjà des appareils mobiles et des applications aux membres, ceci est encore loin de concerner la majorité des parlements.

On constate une augmentation du score dans le domaine *Systèmes et standards pour la création de documents et d'information législatifs* (4,3 pour cent - voir la dernière colonne), peut-être en raison du plus grand nombre de parlements qui utilisent XML pour les projets de lois et l'augmentation du pourcentage de parlements qui disposent de systèmes de gestion d'autres documents parlementaires.

Figure 9.1: Score total moyen d'e-parlement pour chaque domaine pour chaque répondant par an

| Catégorie | Tous les répondants | | Changement |
|---|---------------------|--------------|-------------|
| | 2012 | 2009 | |
| Supervision et Gestion des TIC | 52.7% | 51.3% | 2.7% |
| Infrastructure, services, applications et formation | 61.9% | 66.0% | -6.3% |
| Systèmes et normes pour la création de documents législatifs et d'information | 48.0% | 46.0% | 4.3% |
| Bibliothèques et services de recherche | 43.3% | 42.7% | 1.5% |
| Sites web parlementaires | 44.5% | 45.0% | -1.1% |
| Communication entre les citoyens et les parlements | 30.5% | 27.5% | 10.8% |
| Résultat total de e-parlement en pourcentage | 45.9% | 45.4% | 1.1% |

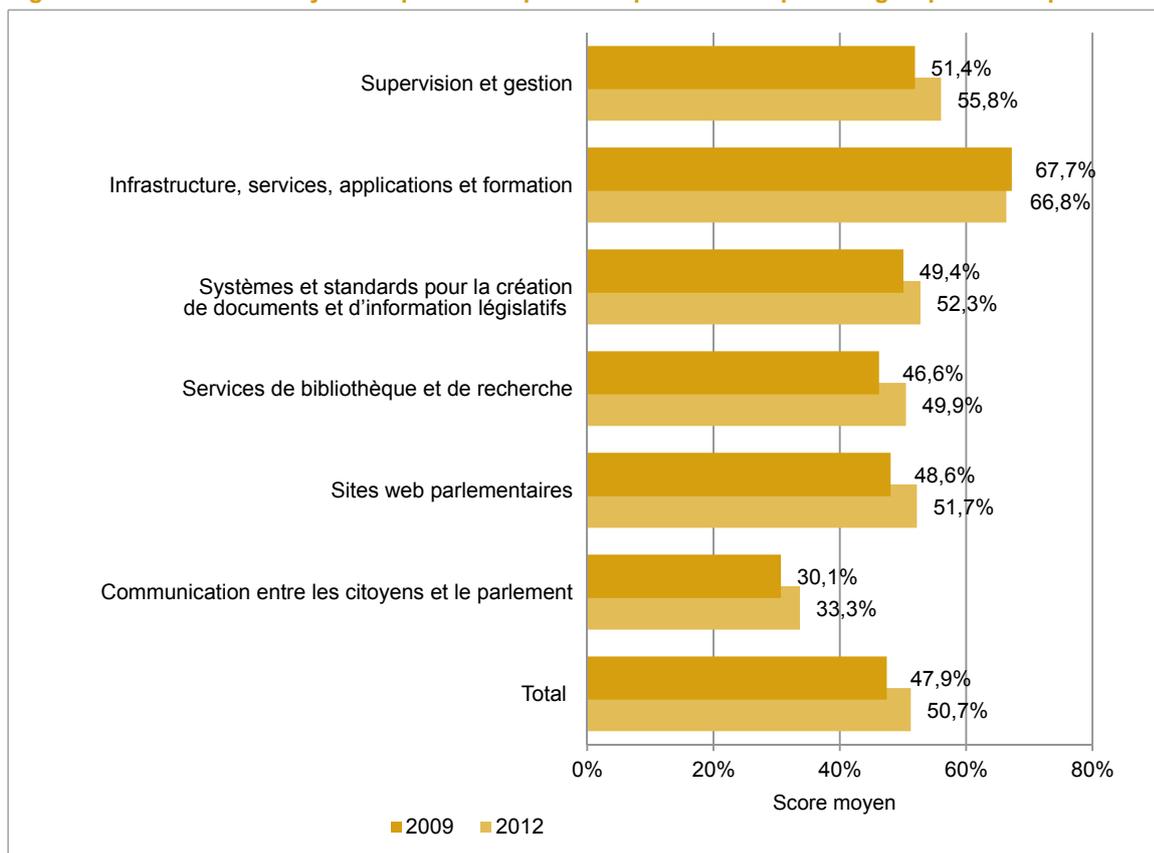
L'augmentation la plus significative est celle concernant le domaine *Communication entre les citoyens et les parlements*, qui a augmenté de près de 11 pour cent. Comme mentionné au Chapitre 2, les parlements font de gros efforts de diverses manières pour communiquer avec les citoyens. Bien que la moyenne pour ce domaine soit toujours la plus faible des six, elle montre cependant l'amélioration la plus importante depuis 2009.

La Figure 9.2 reporte les mêmes scores pour le groupe de comparaison 2009/2012. Parmi les 108 répondants ayant participé aux deux enquêtes, le score total moyen d'e-parlement est passée de 47,9 pour cent à 50,7 pour cent, soit une augmentation de 5,8 pour cent par rapport au score de 2009. Cela est particulièrement important puisque, comme indiqué ci-dessus, les parlements ont dû faire davantage en 2012 pour atteindre ou dépasser les mêmes résultats. À l'exception du domaine *Infrastructure, services, applications et formation*, les domaines individuels ont également augmenté, ce qui suggère qu'il y a eu une amélioration générale dans tous les domaines. Les augmentations moyennes pour chacune de ces domaines par rapport à leurs scores en 2009 étaient les suivantes :

- Communication entre les citoyens et les parlements: +10,6 pour cent
- Supervision et gestion des TIC: + 8,6 pour cent
- Services de bibliothèque et de recherche: + 7,1 pour cent
- Sites web parlementaires: + 6,4 pour cent
- Systèmes et standards pour la création de documents et d'information législatifs : + 5,9 pour cent

Les augmentations du score total moyen d'e-parlement ainsi que les augmentations dans cinq des six domaines des TIC au sein du groupe de comparaison 2009:2012 sont une indication positive de l'amélioration de l'état de la technologie dans les parlements. Si les résultats sont encore bas et révélateurs de la nécessité de progresser beaucoup plus, ils sont clairement orientés dans la bonne direction.

Figure 9.2 : Score total moyen d'e-parlement pour chaque domaine pour le groupe de comparaison 2009:2012

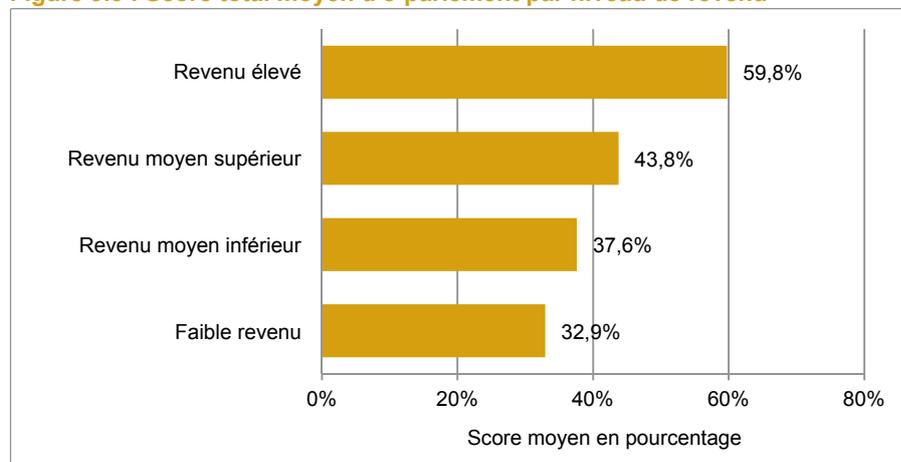


(Source : les réponses des 108 parlements qui ont participé à l'enquête en 2009 et 2012)

Les scores globaux par niveau de revenu

La Figure 9.3 présente le score total moyen d'e-parlement par niveau de revenu. Comme on le voit en 2009 et à nouveau en 2012, les parlements des pays à revenu élevé sont comme prévu nettement en avance sur les parlements des autres groupes. La Figure 9.4 fournit cependant quelques nouvelles positives : l'écart entre les parlements des TIC dans les pays à faible revenu et ceux des autres niveaux de revenu est en

Figure 9.3 : Score total moyen d'e-parlement par niveau de revenu



train de se réduire. Par exemple, la Figure 9.4 montre qu'entre 2009 et 2012 la différence en ce qui concerne le score total moyen d'e-parlement entre les membres du groupe à faible revenu et ceux à revenu moyen inférieur a chuté de plus de 50 pour cent et est passée de 34 à 14 pour cent.

Figure 9.4 : Différence dans le score total moyen d'e-parlement entre les groupes de revenu par an

| Niveau de revenu | 2012 | 2009 |
|-----------------------------|------|------|
| Élevé : Moyen supérieur | 37% | 36% |
| Supérieur : Moyen inférieur | 16% | 17% |
| Moyen Inférieur : Inférieur | 14% | 34% |
| Élevé : Inférieur | 82% | 113% |

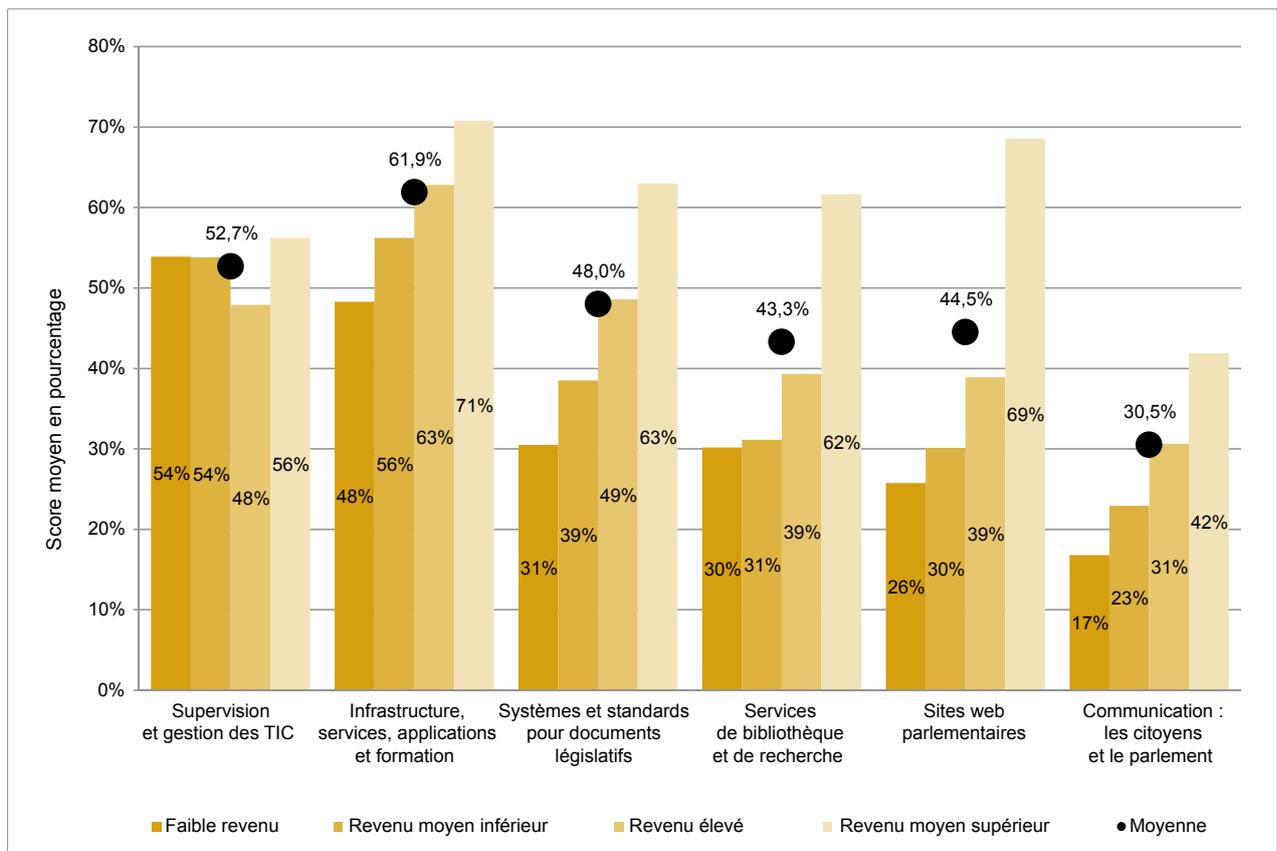
Et tandis que la différence des scores entre les parlements des pays à faible revenu et ceux à revenu élevé était encore de 82 pour cent en 2012, elle représentait tout de même une baisse par rapport à 2009 où l'écart était de 113 pour cent.

Le niveau de revenu est lié de façon intéressante aux scores pour chacun des domaines. On pourrait s'attendre à ce que les différences entre les groupes de revenu pour chacun des

domaines des TIC soient à peu près les mêmes. Le Figure 9.5 suggère qu'il n'en est pas toujours ainsi. Si ceci était vrai en 2009¹, il existe des différences beaucoup plus réduites par niveau de revenu pour le domaine *Supervision et gestion des TIC*. Et bien qu'il existe encore des différences importantes dans les autres domaines, les différences ne sont pas aussi grandes pour le domaine *Infrastructures, services, applications et formation*. Le Rapport 2010 a révélé la même chose et a noté que les pays en voie de développement ont fait relativement mieux dans ces deux domaines que dans les autres.

1 Consulter le Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement, p.136, Tableau 8.3

Figure 9.5 : Score total moyen d'e-parlement pour chaque domaine par groupe de revenu

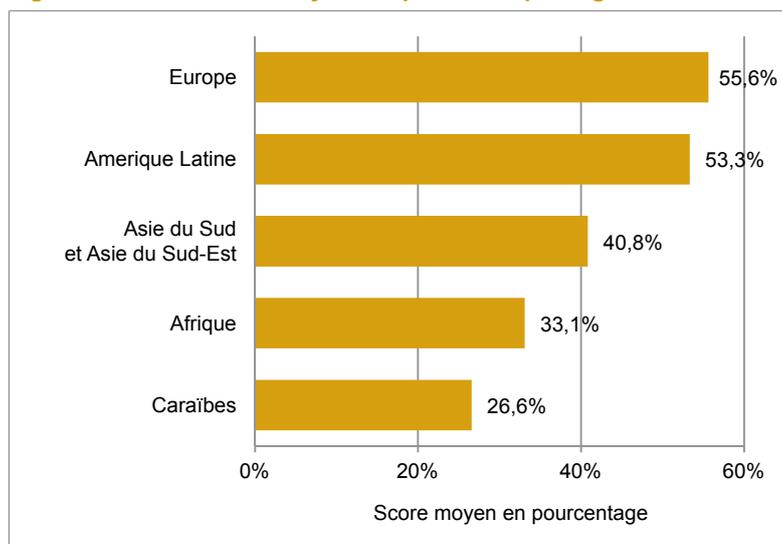


Communication entre les citoyens et les parlements est également un domaine intéressant : les parlements des pays à revenu élevé connaissent le score en pourcentage le plus grand, mais la différence entre eux et les autres groupes de revenu ne semble pas être aussi importante que pour *Systèmes et standards pour la création de documents et d'information législatifs*, *Services de bibliothèques et de recherche* et *Sites web parlementaires*. Cette situation est probablement due à deux raisons: a) comme le suggère l'analyse au Chapitre 2, la plupart des parlements sont encore en train de déterminer la meilleure façon d'utiliser les TIC pour communiquer avec les citoyens, et, b) la plupart des coûts de l'utilisation des TIC à des fins de communication, en particulier certains de ceux interactifs plus récents, sont plus faibles que les coûts dans certains autres domaines, tels que la construction d'un système basé sur XML de gestion de documents. Cela pourrait rendre plus facile, pour les parlements de tous les niveaux de revenu, l'adoption de nouvelles méthodes basées sur les TIC de la communication, une fois qu'on saura qu'elles sont les plus efficaces. Cependant, ceci est encore théorique, et les enquêtes futures devront examiner la question de plus près.

Les résultats globaux par région

L'augmentation du nombre de parlements ayant répondu à l'enquête 2012 a permis d'inclure d'autres régions dans l'analyse. La Figure 9.6 montre le score total moyen d'e-parlement pour l'Europe, l'Amérique Latine, l'Asie du Sud et du Sud-est, l'Afrique et les Caraïbes. Comme on le voit sur cette Figure, les scores totaux en pourcentage pour l'Europe et l'Amérique Latine sont assez proches et significativement plus élevés que ceux des autres régions.

Figure 9.6 : Score total moyen d'e-parlement par région



La Figure 9.7 présente les sous-scores de chaque domaine par région. Chaque groupement de barres indique la force relative de chaque région dans chaque domaine. Par exemple, le premier ensemble de barres montre le score régional moyen d'e-parlement pour le domaine *Supervision et la gestion des TIC*. Bien que les parlements de la région d'Asie du Sud et du Sud-est aient eu le score le plus élevé (64 pour cent) pour ce domaine, toutes les autres régions ont été relativement proches les unes des autres. Les parlements européens ont des scores élevés par

rapport aux autres régions pour le domaine *Sites web parlementaires* (64 pour cent). L'Amérique latine et l'Europe ont des scores élevés pour *Infrastructures, services, applications et formation* suivies de près par l'Asie du Sud et du Sud-est. L'Europe et l'Amérique Latine ont également les scores les plus élevés pour *Systèmes et standards pour la création de documents et d'information législatifs* et *Services de bibliothèques et de recherche*. L'Amérique Latine a le score le plus élevé pour *Communication entre les citoyens et les parlements*.

Une autre façon d'analyser la Figure 9.7 est de suivre une région dans tous les sous-domaines. Cela permet de constater où se situe une région, ses points forts et ses points faibles, dans le cadre de tous les domaines. Par exemple, la région des Caraïbes, illustrée par la première barre à gauche de chaque groupement, est la plus forte dans la *Supervision et gestion des TIC* (42 pour cent). Pour chaque catégorie suivante, les scores de cette région déclinent en une ligne presque droite à partir de 39 pour cent pour *Infrastructures, services, applications et formation* et de 17 pour cent pour *Sites web parlementaires* et *Communication entre les citoyens et les parlements*. L'Afrique a une tendance similaire.

Ce modèle a été discuté dans le Rapport 2010², et il semblerait suggérer qu'il pourrait exister une progression naturelle dans la mise en œuvre des TIC : tout d'abord à travers la création de bonnes structures et pratiques de gestion, puis par la construction d'une infrastructure technique efficace. Le développement des systèmes et des applications de support de la gestion des documents, des bibliothèques, des sites web et de la communication prend plus de temps et les scores de ces domaines pourraient donc raisonnablement être inférieurs.

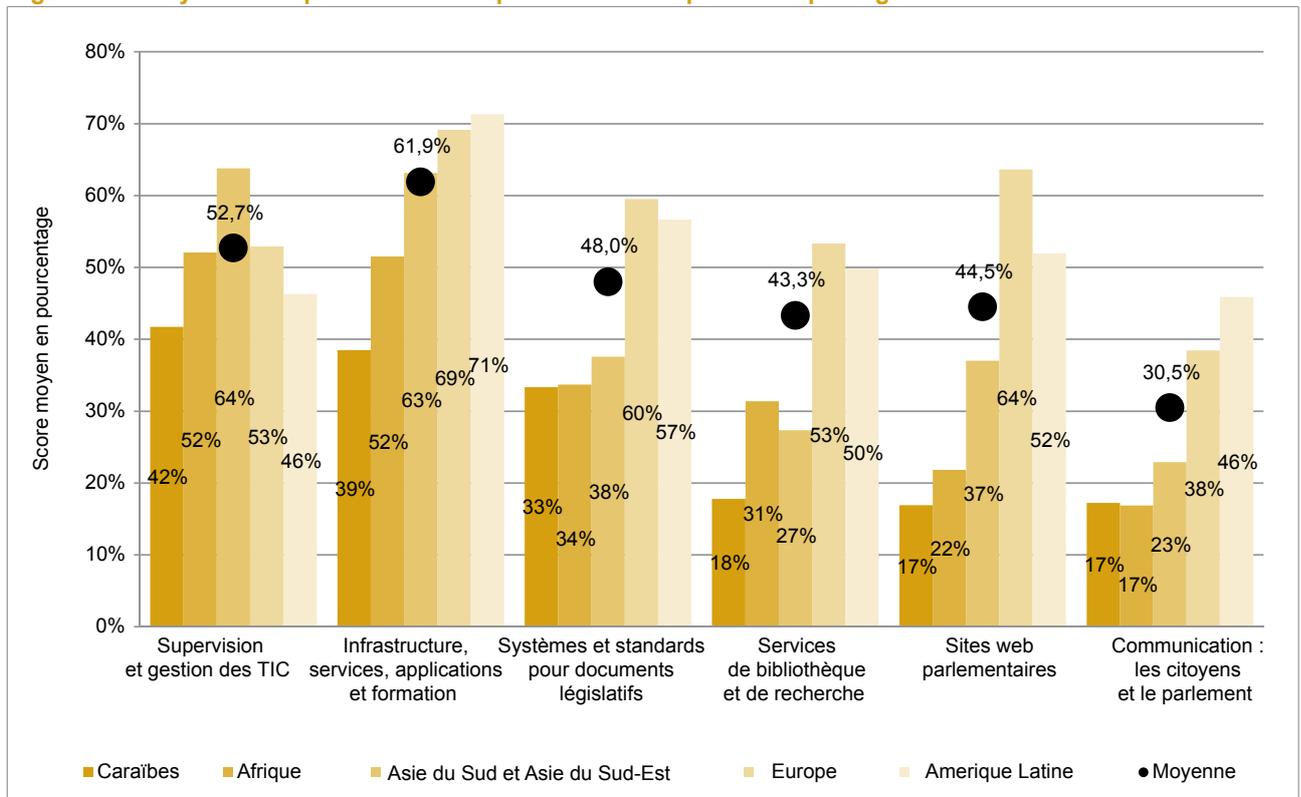
Cette progression peut être retrouvée en 2012 dans les scores de tous les répondants pour chaque domaine, telle que représentée par la position des points noirs sur la Figure 9.7. La variation majeure dans le modèle est que le score d'e-parlement dans le domaine *Infrastructures, services, applications et formation* pour tous les répondants est le plus élevé de toutes les sous-domaines. Bien que cela puisse être un résultat artificiel résultant de la méthodologie, il est plus probablement une conséquence logique du fait que la plupart des parlements doivent construire une infrastructure technique adéquate avant de pouvoir suivre le développement d'applications dans d'autres domaines. Le modèle de base est donc de commencer par de bonnes gestions et supervisions et

de construire ensuite une infrastructure technique qui soit suffisante pour soutenir les objectifs stratégiques du parlement en matière de TIC (les résultats de ce domaine peuvent donc être raisonnablement supérieurs à ceux des autres domaines, y compris pour la gestion). Les parlements peuvent alors s'initier à l'utilisation des systèmes qui répondent à leurs priorités.

La Figure 9.7 met en évidence cette progression, et souligne aussi quelques variations régionales. Pour toutes les régions, *Infrastructures, services, applications et formation* a le score le plus élevé alors que toutes les autres domaines d'application - *Systèmes et standards pour la création de documents et d'information législatifs, Services de bibliothèques et de recherche, Sites web parlementaires, et Communication entre les citoyens et les parlements* ont des scores d'e-parlement plus bas. En fait, les scores de ces domaines diminuent l'un par rapport à l'autre dans l'ordre dans lequel elles viennent d'être énumérées, à deux exceptions près : l'Europe et l'Asie du Sud et du Sud-est pour les *Sites web parlementaires*. Cependant, les variations régionales sont attendues, et si ces différences sont intéressantes, elles n'ont cependant pas une signification stratégique.

Les résultats et les modèles indiqués dans la Figure 9.7 peuvent donner quelques idées sur les réseaux parlementaires tels que le CERDP, APKN, et RIPALC (voir Chapitre 10), sur les thèmes des réunions régionales et des domaines de TIC où le partage d'expériences pourrait être particulièrement bénéfique.

Figure 9.7 : Moyenne des points dans chaque domaine d'e-parlement par région



(Les scores en pourcentage de tous les répondants pour chaque catégorie sont placés dans le graphique par un point noir ● avec le score)

LE CADRE DE REFERENCE 2010-2020 POUR L'E-PARLEMENT: MESURER LE PROGRÈS

Une autre façon d'évaluer les progrès accomplis dans l'utilisation de la technologie de la part des parlements peut être effectuée en se référant aux travaux du Conseil³ du Centre mondial pour les TIC au Parlement, qui a développé et proposé un ensemble d'objectifs stratégiques, orientés vers l'avenir, pour l'amélioration de l'état de la technologie au sein des parlements⁴. À la fin de 2009, le Conseil a reconnu le défi à long terme de l'utilisation des TIC comme un moyen de renforcer les valeurs parlementaires et a appelé « tous les parlements, les organisations internationales et les partenaires de développement à unir leurs efforts autour de ces objectifs stratégiques comme principes devant guider la communauté internationale pour soutenir tous les parlements de par le monde à jouer un rôle majeur dans la formation de la société du futur et à exploiter les technologies modernes pour qu'elles deviennent des institutions vraiment représentatives, transparentes, accessibles, responsables et efficaces »⁵.

Les objectifs stratégiques identifiés par le Conseil constituent une base pour la mobilisation d'un effort mondial multilatéral afin de faciliter la coordination et la collaboration entre tous les acteurs concernés – les parlements, les bailleurs de fonds, les organisations internationales et les organisations de la société civile – dans le but d'atteindre les cibles communes sur une période de dix ans (2010-2020).

Les objectifs s'articulent autour de cinq grands domaines d'action énoncés ci-dessous, concernant à la fois les besoins de politique générale et les nécessités techniques :

1. Etablir des politiques nationales et internationales visant à créer une Société de l'information juste et inclusive ;
2. Renforcer des liens entre le parlement et l'électorat ;
3. Améliorer l'égalité de l'accès à la législation et au processus d'élaboration des lois ;
4. Assurer que tous les parlements puissent exploiter les TIC au service de leurs fonctions de législation, contrôle et représentation ;
5. Développer un programme d'assistance technique plus solide et mieux coordonné.

Pour chaque objectif stratégique dans ces domaines, le Conseil a proposé des critères précis pour mesurer le niveau de succès atteint à l'échelle mondiale et a établi des objectifs à court terme (2010-2012), à moyen terme (2013-2016) et à long terme (2017-2020). Les résultats de l'Enquête mondiale 2012 sur les TIC dans les Parlements ont fourni un moyen d'évaluer les progrès accomplis à ce jour dans la réalisation des objectifs à court terme relatifs aux domaines 2, 3 et 4, directement liés à la gestion et la mise en œuvre des TIC. Toutefois, l'enquête ne fournit pas de données relatives aux objectifs dans les domaines 1 et 5, et ceux-ci ne peuvent pas être évalués dans le présent Rapport⁶.

La Figure 9.8 relie certaines conclusions spécifiques de l'enquête qui ont été présentées dans les chapitres précédents du présent Rapport et les objectifs et les mesures dans les domaines 2, 3 et 4 du Cadre de référence pour l'e-Parlement. Bien que la période de temps pour le court terme décrite dans le Cadre soit celle 2010-2012, l'enquête a été réalisée au cours du premier trimestre de 2012. Certaines améliorations supplémentaires afin d'atteindre les objectifs d'ici la fin de l'année

3 Le Centre mondial pour les TIC au Parlement est piloté par un Conseil composé de Présidents de Parlements, du Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des affaires économiques et sociales, du Président de l'Union Interparlementaire et du Président de l'Association des Secrétaires Généraux du Parlement.

4 Consulter le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, Chapitre 10.

5 Déclaration de Budapest, troisième réunion de haut niveau du Conseil du Centre mondial pour les TIC au Parlement

6 Les domaines 1 et 5 ne sont pas inclus dans l'enquête 2012.

2012 sont donc possibles. Néanmoins, il est utile de signaler ici le niveau actuel des progrès, ou l'absence de celui-ci, tel qu'il a été évalué par l'enquête.

Sous chaque objectif stratégique la « Mesure du Succès » est répertoriée dans la colonne 1 et les « Mesures ou Objectifs » établis par le Conseil pour le court terme sont énumérées dans la colonne 2. La colonne 3 montre les résultats de l'enquête 2012 qui fournit une indication quant à la façon dont les objectifs ont été atteints. Si les questions de l'enquête ne permettent pas une évaluation complète de la mesure, l'abréviation « inc » est utilisé pour indiquer que l'évaluation est « incomplète ». Une note indique quelles informations supplémentaires seront nécessaires pour une évaluation plus approfondie.

La dernière colonne de la Figure 9.8 utilise une série de  symboles pour indiquer une des options suivantes en ce qui concerne les mesures de la réussite:

-  = peu de progrès dans la réalisation de la totalité ou même d'une partie de la mesure
-  = quelques progrès dans la réalisation de la totalité ou d'une partie de la mesure
-  = la mesure semble avoir été atteinte ou sera bientôt atteinte
-  = la mesure semble avoir été dépassée

Figure 9.8 : Cadre de référence pour l'e-Parlement 2010-2020 : mesures de succès à court terme

| Objectif Stratégique 2.1: Fournir au public un meilleur accès aux travaux parlementaires et de meilleurs moyens de participer au dialogue politique | | | |
|---|--|---|---|
| Mesures du Succès | Mesures/objectifs 2010-2012 (% des parlements) | Résultats de l'enquête 2012 | Évaluation des Progrès |
| • Communication par courriel entre les parlementaires et le public, assortie d'outils pour aider les parlements et les parlementaires à gérer les messages électroniques des électeurs et à y répondre | 50% des parlements | <ul style="list-style-type: none"> ■E-mail: <ul style="list-style-type: none"> >La plupart des parlementaires l'utilisent=44% >Certains parlementaires l'utilisent=38% > La plupart des parlementaires répondent=41% > Certains parlementaires répondent=37% ■Outils <ul style="list-style-type: none"> >Système de gestion d'e-mail= 17% >Règles sur l'enregistrement des communications électroniques reçues des citoyens=16% >Méthodes spéciales pour recueillir les commentaires des citoyens et les classer plus efficacement =26% | Utilisation de l'e-mail=  Outils=  |
| •Plus grande utilisation des outils de technologie interactive par les parlements pour établir des liens avec les citoyens et leur donner les moyens d'exprimer leurs avis (pétitions en ligne, forums, etc.) | 25% des parlements | <ul style="list-style-type: none"> ■Sites sociaux de réseautage=31% ■Twitter=29% ■Consultation électronique sur les projets de lois=24% ■Consultation électronique sur des questions de politique=22% ■ Pétitions électroniques=20% ■Moyenne=25% ■Objectifs de communication – impliquer plus de citoyens dans le processus politique=53% ■Utilisation des technologies mobiles pour communiquer=25% ■Communications accrues de la part des citoyens à travers les TIC=79% |  |

| | | | |
|---|---|--|-------------------------------|
| •Adoption de normes d'accessibilité dans les sites web parlementaires pour permettre aux personnes handicapées d'y accéder | 50% des parlements | ▪Parlements qui ont adopté des standards=38% | ◆ |
| • Accès multilingue aux sites web parlementaires | 50% des parlements ayant plusieurs langues officielles. | (Les pourcentages concernent les sites web intégralement ou partiellement en au moins deux langues; S5/Q10-11) ▪Deux langues officielles/sites web en au moins deux langues= 47% ▪ Trois langues officielles/sites web en au moins deux langues =40% ▪ Quatre ou plus langues officielles/sites web officiels en au moins deux langues =65% | ◆ ◆ |
| Objectif Stratégique 3.1: Promouvoir le développement de sites web parlementaires qui communiquent les activités du parlement de manière précise, opportune et exhaustive | | | |
| Mesures du Succès | Mesures/objectifs 2010-2012 (% des parlements) | Résultats de l'enquête 2012 | Évaluation des Progrès |
| •Sites web disposant d'informations et d'une documentation complètes sur la législation | 50% des parlements | ▪Texte et état d'avancement de tous les projets et propositions de lois=69% ▪Informations/documents sur la législation=62% ▪Documents liés à la législation=36% ▪Informations sur le budget et la fonction de contrôle du gouvernement par le Parlement=39% ▪Informations sur les activités en séance plénière= 60% | ◆ ◆ ◆ |
| •Informations et documents pouvant être téléchargés en formats de normes ouvertes | 25% des parlements | ▪Téléchargement en grande quantité= 44% ▪Standards ouverts = pourcentage des parlements qui utilisent XML pour tous les documents = 26% | ◆ ◆ ◆ ◆ |
| •Stratégie visant à créer, en liaison avec les pouvoirs exécutif et judiciaire, des bases de données nationales contenant toutes les lois nationales en vigueur mises à jour en temps opportun et accessibles à tous les citoyens | 25% des parlements | ▪ Base de données permettant de rechercher les lois adoptées= 56% | ◆ ◆ ◆ Inc ⁷ |
| Objectif Stratégique 4.1: Encourager la participation active des leaders et des parlementaires pour définir une vision pour l'e-Parlement | | | |
| • Parlements disposant d'une déclaration écrite contenant leur vision | 75% des parlements | ▪Déclaration écrite =36% ▪Prévoient d'écrire une déclaration= 50% ▪Président engagé dans la mise en place de buts et d'objectifs pour les TIC=56% | ◆ ◆ |
| •Initiation aux TIC dispensée à tous les parlementaires siégeant et nouvellement élus | 75% des parlements | ▪Formation/Orientation pour les parlementaires = 56% ▪ Prévoient de fournir la formation=31% | ◆ ◆ |
| Objectif Stratégique 4.2: Promouvoir l'élaboration de plans stratégiques, mis à jour régulièrement, pour l'utilisation des TIC, visant à améliorer directement la capacité opérationnelle des parlements à assumer leurs responsabilités en matière de législation, de contrôle et de représentation | | | |
| •Parlements disposant de plans stratégiques mis à jour pour l'utilisation des TIC | 75% des parlements | ▪Plan stratégique mis à jour contenant des buts et des objectifs =54% | ◆ ◆ |

7 Ceci est un des composants requis pour cette mesure, et est donc un indicateur de succès. Les évaluations futures devront être basées sur l'existence d'une base de données contenant les lois en vigueur dans le Pays.

| Objectif Stratégique 4.3: Promouvoir la mise en place et l'entretien d'infrastructures et de systèmes adaptés dans tous les parlements pour les soutenir dans leurs activités en matière de législation, de contrôle et de représentation | | | |
|--|---|---|---|
| Mesures du Succès | Mesures/objectifs 2010-2012 (% des parlements) | Résultats de l'enquête 2012 | Évaluation des Progrès |
| •Tous les membres disposent d'un ordinateur personnel et d'un accès à Internet | 75% des parlements | ▪Bureau ou ordinateur portable=82% ▪Accès à Internet=86% | ◆◆◆◆ |
| •Un système de gestion des documents permettant de préparer et gérer toute la documentation parlementaire est opérationnel | 50% des parlements | ▪SGD pour les projets de lois=45% ▪SGD pour d'autres documents <ul style="list-style-type: none"> ○ Votes en séance plénière =66% ○ Discours et débats en séance plénière =74% ○ Procès-verbaux des séances plénières =73% ○ Procès-verbaux des réunions de commission =60% ○ Rapports des commissions =59% ○ Auditions des commissions =51% | Projets de lois=◆◆ Autres documents=◆◆◆◆ |
| •Accès mobile pour tous les membres | 60% des parlements | ▪Accès aux données à distance=37% ▪Accès mobile au site web=34% | ◆ |
| •Un service d'information et de recherche soutenu par les TIC et liés aux questions de législation et de politique qui se posent au parlement est disponible | 50% des parlements | ▪ Le site Web donne accès à des sources d'information sur les questions intéressant le Parlement =43% ▪Système automatisé de gestion des ressources documentaires =77% ▪Bibliothèque connectée à Intranet=58% ▪ Peut recevoir des demandes par voie électronique=62% ▪La bibliothèque offre des services d'alerte=35% ▪Utilisation d'un logiciel favorisant la collaboration au sein du personnel bibliothécaire =35% ▪Abonnements en ligne=49% | ◆◆ |
| Objectif Stratégique 4.4: Préconiser et promouvoir des programmes annuels de formation pour au moins 50% du personnel participant au développement, à l'appui ou à l'utilisation des TIC | | | |
| •Parlements dispensant une formation annuelle à au moins 50% du personnel participant à la mise en place et à l'appui des TIC | 50% des parlements | ▪Pourcentage des parlements qui fournissent une formation au personnel des TIC=75% ▪Pourcentage moyen du personnel des TIC qui a reçu une formation l'année dernière=44% ▪Pourcentage des parlements qui fournissent une formation pour le personnel qui ne travaille pas dans les TIC=67% | ◆◆◆ |
| Objectif Stratégique 4.5: Favoriser l'échange régulier d'informations, d'expériences et des pratiques entre les parlements au niveau international | | | |
| •Réponses à l'enquête mondiale sur les TIC au parlement | 140 assemblées | ▪156 réponses qui représentent 177 assemblées. | ◆◆◆◆ |

Comme il s'agit de la première tentative d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques du Cadre de référence pour l'e-Parlement, et étant donné que, comme mentionné plus haut, certaines de ces mesures sont incomplètes, les résultats présentés ici doivent être interprétés avec prudence. Néanmoins, il est intéressant de noter que 8 sur 12 des mesures ou objectifs pour la période 2010-2012 semblent avoir été atteints ou dépassés. Bien que ce rapport souligne constamment les domaines qui continuent à exiger une amélioration significative, il est tout aussi important et encourageant de reconnaître les domaines de progrès. Les résultats relatifs au Cadre de référence pour l'e-Parlement sont conformes à ceux du Chapitre 4 qui décrivent l'amélioration de l'impact sur les parlementaires, quant aux progrès de l'état des systèmes et services TIC, obtenu par certains parlements. Ils sont également en ligne avec l'augmentation progressive, mais toujours positive, des scores globaux d'e-parlement discutée précédemment dans ce chapitre.

LES TIC ET LES VALEURS DE LA DEMOCRATIE PARLEMENTAIRE

Comme il a été remarqué par de nombreux observateurs, la technologie n'est pas un objectif en soi, mais un des moyens de soutenir le travail des parlements du monde entier. Si, dans le monde d'aujourd'hui, de nombreuses législatures reconnaissent le rôle des TIC dans l'assistance aux parlements sur le plan des responsabilités les plus importantes - la représentation, la législation et le contrôle – la liaison entre l'adoption de la technologie et les valeurs démocratiques parlementaires pourrait être moins évidente.

Une étape utile et instructive consiste à associer les résultats de l'enquête et la notation de la méthodologie au cadre décrivant la contribution parlementaire à la démocratie définie par l'Union Interparlementaire⁸. Ce cadre, largement débattu dans le *Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement*, identifie un certain nombre d'objectifs et de valeurs parlementaires importants. Il s'agit notamment de la transparence, de l'accessibilité, de la responsabilité et de l'efficacité. La définition d'e-parlement utilisée par ce rapport reflète ces valeurs et s'y réfère pour tenir compte de l'impact de la technologie:

« Un e-parlement est un organe législatif qui, grâce aux TIC, peut être plus **transparent**, plus **accessible** et plus **responsable**. L'e-parlement donne aux citoyens, dans toute leur diversité, la capacité de **s'engager davantage** dans la vie publique, parce qu'il fournit des **informations de meilleure qualité** et une plus grande possibilité d'accès aux documents et aux activités parlementaires. C'est une organisation où les parties prenantes, inter-connectées, utilisent des technologies de l'information et de la communication pour soutenir **plus efficacement** leurs **fonctions primaires** de législation, de représentation et de contrôle. Par l'application des technologies et des standards modernes, et l'adoption de politiques de soutien, l'e-parlement encourage le développement d'une Société de l'information équitable et inclusive ».

⁸ Union Interparlementaire, *Parlement et Démocratie au XXIème siècle : guide des bonnes pratiques*, Genève : Union Interparlementaire, 2006

Les six domaines de la technologie évalués par les critères de notation sont étroitement liés aux valeurs de la démocratie parlementaire. Sur la base des discussions et des conclusions du Chapitre 3, par exemple, le résultat pour les sites web parlementaires est naturellement relié à la valeur de la transparence, dont il est aussi très proche. Ceci concerne tant les documents que les parlements fournissent à la population que les outils à la disposition des citoyens pour l'identification et l'accès. Les critères de notation pour les *Sites web parlementaires* comprenaient des questions législatives, budgétaires et de contrôle ; des informations et des documents ; des outils pour les rechercher, et des normes visant à garantir que les sites web soient accessibles aux personnes handicapées. Rendre le texte du projet de loi disponible est clairement lié à la transparence, comme l'est aussi la publication régulière des discours et des débats en plénière.

L'accessibilité dans le cadre de l'UIP se réfère à la participation du public, y compris les associations et mouvements de la société civile, aux travaux du parlement. Les critères de notation pour la *Communication entre les citoyens et les parlements* incluent des questions de l'enquête sur les différentes façons de dialoguer que les parlements, les commissions et les membres développent avec les citoyens, ainsi que les méthodes disponibles pour les citoyens afin de participer à l'assemblée législative. Bien que la plupart des méthodes de communication identifiées soient unidirectionnelles - c'est à dire du parlement ou de ses membres vers le public – certaines incluses dans les critères ont un caractère plus interactif et les résultats de ces domaines reflètent leur utilisation.

Le cadre UIP décrit la responsabilité des parlementaires devant l'électorat dans leur performance au bureau et l'intégrité de leur conduite. La définition de l'e-parlement comprend l'institution elle-même ainsi que ses membres. Certaines des questions liées à la transparence sont également liées et superposées à la responsabilité. Ces questions, dont la plupart sont dans la section de l'enquête portant sur les *Sites web parlementaires*, couvrent trois domaines : a) les rôles, les responsabilités et l'organisation du parlement, ses comités et ses membres, définissant ainsi les responsabilités des parlements et des députés ; b) les dirigeants, les membres et les circonscriptions qu'ils représentent, en déterminant ainsi qui devrait être responsable, et ; c) les actions du parlement et de ses membres dans les années présentes et précédentes, qui constituent la base pour les citoyens afin d'évaluer le niveau de responsabilité.

L'efficacité peut être évaluée à l'échelle locale, nationale et internationale dans le cadre de l'UIP. À ces trois niveaux, elle se réfère à l'organisation et à la conduite des affaires en conformité avec les normes et les valeurs démocratiques. La définition de l'e-Parlement l'élargit pour y inclure l'efficacité. Ces deux valeurs d'efficacité et d'efficience se reflètent dans les critères de notation qui ont trait à : a) *Supervision et gestion des TIC* ; b) *Systèmes et standards pour la création de documents et d'information législatif*, c) *Services de bibliothèque et de recherche* ; et d) *Infrastructure, applications, services et formation*. Pris ensemble, ces domaines permettent aux parlements d'être plus efficaces dans leurs opérations, par exemple en produisant et en diffusant des documents plus rapidement, et plus efficace dans l'accomplissement de leurs responsabilités, par exemple grâce à la possibilité d'accéder à des sources indépendantes d'information et d'analyse en rapport avec les questions de politique et la législation proposée.

Un résumé de ces valeurs ainsi que les types de résultats de l'enquête qui s'y rapportent plus directement est inclus dans la Figure 9.1. Bien que ces types de résultats ne reflètent pas pleinement tous les aspects de la transparence, de la responsabilité, de l'accessibilité, de l'efficacité et de l'efficience, ils témoignent de la contribution que la technologie peut apporter à la réalisation de niveaux plus élevés dans ces domaines. Les résultats de l'enquête fournissent donc une indication de la mesure dans laquelle les parlements ont utilisé la technologie pour soutenir ces valeurs, mais

ne peuvent pas être interprétés comme un indicateur de leur niveau de façon absolue, pour la simple raison que les TIC ne représentent que l'un des moyens des parlements pour atteindre ces objectifs.

En présentant l'analyse, le but de cette réflexion est de sensibiliser les leaders, les membres et le personnel parlementaire sur la liaison entre l'adoption des TIC et la transparence, la responsabilité, l'accessibilité et l'efficacité. Cela pourrait jouer un rôle important au moment de la programmation, de la planification et de la gestion des TIC dans le contexte parlementaire. Dans la mesure où de plus en plus de parlements sont en mesure de fournir, entre autre, les registres des scrutins au public, d'améliorer leurs sites web en adhérant aux normes pour les personnes handicapées, et de connecter leurs bibliothèques à des réseaux locaux, leur responsabilité, leur transparence, leur accessibilité et leur efficacité s'améliorera également. Avec le temps, les questions du sondage peuvent également fournir une indication sur les progrès réalisés dans la contribution des TIC sur ces valeurs.

Transparence : être ouvert vis-à-vis du pays à travers différents médias, et être transparent dans la gestion de ses activités

Résultats pertinents de l'enquête concernant cet objectif :

- Informations disponible sur le site Internet, y compris:
 - Documents et informations sur les activités
 - Qualité des informations
 - Explications des informations
- Outils pour trouver, recevoir et visualiser les informations
- Standards d'accessibilité (pour les personnes handicapées)

Accessibilité : faire participer le public, y compris les associations et les mouvements de la société civile, au travail du parlement

Résultats pertinents de l'enquête concernant cet objectif :

- Méthodes et canaux de communication
- Outils interactifs

Responsabilité : les membres du parlement sont responsables devant les électeurs pour leur travail et leur intégrité de conduite

Résultats pertinents de l'enquête concernant cet objectif :

- Rôles, responsabilités, et organisation du parlement, de ses commissions et de ses membres
- Leaders, parlementaires et circonscription électorale; qu'ils représentent
- Activités du parlement et de ses membres dans l'année en cours et dans celles à venir

Efficacité et efficience : l'organisation des activités est effectuée selon les valeurs démocratiques, et les fonctions législatives et de contrôle parlementaires sont effectuées afin de satisfaire les besoins de toute la population.

Résultats pertinents de l'enquête concernant cet objectif :

- Concevoir, organiser et gérer
- Systèmes et standards documentaires
- Services de bibliothèque et de recherche
- Infrastructure

Chapitre 10

Promouvoir la coopération interparlementaire

INTRODUCTION

Si les parlements font des efforts pour tirer profit des avantages offerts par les technologies de l'information et de la communication, il ne fait aucun doute qu'au cours des prochaines années, la pénétration croissante et l'omniprésence de la technologie poursuivront et s'intensifieront dans toutes les sociétés. Les institutions gouvernementales, telles que les assemblées législatives, devront s'adapter à des conditions en évolution constante où les composantes sociales, économiques et culturelles pourront subir des modifications dues à l'introduction de nouveaux dispositifs – comme c'est déjà le cas avec : la diffusion des tablettes et des smartphones ; l'utilisation innovatrice de la technologie, comme le cloud computing et les initiatives de données ouvertes ; ou l'assimilation de ces développements de la part d'individus et de groupes, qui auront pour résultat de générer des transformations politiques et sociales.

La recherche effectuée par les parlements de solutions individuelles pour faire face au phénomène mondial des changements rapides de la technologie pourrait toutefois ne pas être suffisante pour demeurer à l'avant-garde, ou même simplement pour marcher au pas des progrès et des développements incessants qu'elle accomplit inexorablement. Une approche collective des assemblées législatives pourrait être la méthode la plus efficace et la plus efficiente.

Comme le *Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement* et le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement* le rappelaient, les parlements se sont appuyés sur une longue tradition de coopération bilatérale et multilatérale à plusieurs niveaux, pour bénéficier d'un large éventail d'intérêts et satisfaire de nombreux besoins mutuels. Pendant de nombreuses années, la coopération et les échanges ont régulièrement eu lieu parmi les membres et les administrations parlementaires, afin d'apprendre les uns des expériences des autres. Avec la création du Centre mondial pour les TIC au Parlement, les Nations Unies et l'Union Interparlementaire ont fourni aux parlements un instrument indispensable et novateur à travers lequel les questions technologiques communes ont pu être identifiées, analysées et débattues au niveau mondial entre pairs, tant du point de vue politique que technique.

Après les nombreux échanges des dernières années, l'utilisation de la technologie comme moyen pour favoriser la transparence, l'ouverture, la responsabilisation et l'efficacité se trouve placée aux premières places de l'ordre du jour de la communauté parlementaire. L'intérêt des parlements à ce sujet n'a cessé d'augmenter, comme le témoigne leur participation accrue aux Conférences mondiales sur l'e-Parlement¹, qui sont progressivement devenues des forums reconnus au niveau international pour aborder les questions les plus imminentes. Les Enquêtes mondiales sur les TIC dans les Parlements² et les analyses et rapports ultérieurs ont fourni un apport important à ces

1 Les Conférences mondiales sur l'e-Parlement ont eu lieu à Genève en 2007; Bruxelles en 2008; Washington D.C. en 2009; Midrand en 2010. La Conférence mondiale 2012 sur l'e-Parlement aura lieu à Rome.

2 105 Parlements ont répondu à l'enquête en 2007, 134 en 2009 et 156 en 2012.

conférences. Les chapitres 5, 6 et 8 du présent Rapport décrivent combien les parlements se sont montrés réceptifs à participer aux nouveaux forums de coopération construits autour de questions thématiques, telles que la gestion de l'information et les standards des documents ouverts, la technologie dans les bibliothèques parlementaires et la planification stratégique des TIC. Ces chapitres ont également mis en évidence quelques-unes des initiatives liées à la technologie qui ont été entreprises par les hauts fonctionnaires et les dirigeants politiques.

Il existe, cependant, de nombreuses possibilités inexploitées pour promouvoir un niveau beaucoup plus élevé de coopération et une culture de la collaboration entre les organes législatifs. Bien que le transfert de connaissances et l'échange de bonnes pratiques aient une valeur intrinsèque, ils pourraient ne pas être aussi précieux que les activités qui peuvent conduire à une collaboration concrète pour l'élaboration d'applications et d'outils communs ou mise à disposition de services partagés. Plutôt que de continuer à travailler dans l'isolement, les parlements auraient intérêt à apprendre à mobiliser collectivement leurs ressources humaines et financières pour tirer davantage de bénéfices des TIC. En outre, mettre les systèmes et outils générés par ce type de collaboration à la disposition de la communauté parlementaire ne devrait plus être considéré comme un événement exceptionnel, mais devenir une pratique courante.

La collaboration n'a pas de frontières et les avantages potentiels s'appliquent de la même manière à tous les parlements, quel que soit le niveau de revenu d'un pays ou d'une région. La réalisation de ces avantages, toutefois, nécessite une approche coordonnée. Il est probable que ces efforts de collaboration prospéreront s'ils sont enracinés dans des réseaux interparlementaires déjà existants au niveau régional et mondial pour la recherche de la durabilité avec le soutien des pairs. À cet égard, l'assistance de la communauté internationale des bailleurs de fonds et des agences de développement pourrait jouer un rôle essentiel dans le support des efforts à long terme, en établissant une programmation plus prévisible et plus cohérente des aides fournies, de manière à ce que les parlements bénéficiant d'équipements technologiques moins avancés aient la possibilité et les moyens de travailler avec les autres afin de trouver des solutions réalisables et efficaces en réponse aux besoins communs.

Le présent chapitre donne un aperçu des domaines et des possibilités en regard desquels des initiatives bien structurées et organisées dans le cadre de la coopération interparlementaire pourraient conduire à des avantages substantiels.

RÉSUMÉ DES RESULTATS DES ENQUÊTES 2007/2009

Le *Rapport mondial sur l'e-Parlement* de 2008 et celui de 2010 exploraient la nature et l'étendue de la coopération interparlementaire et de la collaboration au niveau général ainsi que, de façon plus détaillée, au niveau technologique. Le rapport de 2010 notait que, depuis 2008, des progrès significatifs avaient été réalisés en matière de réseaux parlementaires dans des groupes tels que la Section IFLA des Services de Bibliothèque et de Recherche parlementaires et le Réseau africain d'information parlementaire (*Africa Parliamentary Knowledge Network* - APKN), ainsi que dans les assemblées législatives de l'Amérique Latine et des Caraïbes. Cependant, les mêmes progrès n'ont pas été constatés sur le plan de la participation des parlements aux mécanismes de coopération portant spécifiquement sur les questions des TIC. Alors que près de 60 pour cent des parlements indiquaient qu'ils étaient membres d'au moins un réseau parlementaire, 22 pour cent déclaraient qu'ils ne *prévoient ni n'envisageaient* une telle participation. Fait intéressant, les assemblées législatives dans les pays à revenu élevé et faible atteignaient des pourcentages de participation

plus forts (76 pour cent et 70 pour cent respectivement), tandis que la participation de ceux placés dans les niveaux de revenu moyen supérieur et inférieur était de l'ordre de 40 pour cent³. Compte tenu de la valeur démontrée de la coopération, le Rapport suggère de faire davantage d'efforts pour encourager la participation active des parlements de tous les groupes de revenu.

Au niveau international, un consensus a également vu le jour en 2010 sur la nécessité pour la communauté internationale - y compris la communauté des législatures technologiquement avancées - de soutenir fermement les parlements dans les pays en voie de développement à travers la collaboration sur le développement des capacités. L'enquête de 2009 a posé une série de questions qui ont fourni quelques indications sur les principaux domaines et niveaux de collaboration. Un peu plus du quart (28 pour cent) des parlements ont *apporté leur appui* à d'autres assemblées législatives pour le développement de leur utilisation des TIC. D'autre part, 46 pour cent ont indiqué qu'ils *recevaient de l'assistance* dans le domaine des TIC de la part d'autres parlements et d'organisations externes. Cette constatation a souligné le rôle important que jouent également, en plus des parlements, les autres acteurs du développement en aidant les législatures à renforcer leurs capacités en matière de TIC⁴.

En 2009, les résultats de l'enquête ont indiqué qu'une coopération interparlementaire sud-sud voire même des échanges nord-sud était en cours et même croissante. Une autre constatation intéressante était celle d'une volonté plus grande que prévu d'apporter un soutien en TIC dans tous les groupes de revenu, même dans les pays où les revenus sont plus faibles. Les résultats soulignaient la possibilité d'engager davantage de parlements des pays à revenu élevé : 35 pour cent seulement des législatures de ces pays apportaient un tel soutien. Comme prévu, le plus grand nombre de législatures bénéficiant d'un soutien important était celles des pays à faible revenu (80 pour cent). Cela nous donne l'indication claire que les efforts conjugués de la communauté des bailleurs de fonds et de celle des parlements étaient dirigés vers les parlements dans le plus grand besoin⁵.

Une analyse plus approfondie des données a montré que plus de 50 pour cent des parlements qui souhaitaient recevoir du soutien avaient besoin d'aide dans tous les domaines des TIC énumérés dans l'enquête. Les écarts les plus importants en matière de TIC, entre les domaines où les parlements apportaient ou souhaitaient apporter de l'assistance, et les domaines où les parlements recevaient ou souhaitaient recevoir assistance, étaient pour les standards de documents ouverts (-36 pour cent), les bibliothèques et les services de recherche (-29 pour cent), les systèmes de gestion documentaire (-26 pour cent) et pour la communication avec les citoyens (-26 pour cent). Les domaines des TIC qui ont présenté les meilleures possibilités pour une collaboration concrète entre les parlements étaient ceux où l'écart entre l'offre et la demande de soutien était le plus faible : les services TIC pour les membres et pour les séances plénières, les sites Internet, le matériel et les logiciels, la planification et la gestion des TIC⁶.

PROGRÈS RÉCENTS

Depuis le lancement du *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, l'expansion des mécanismes de coopération entre les parlements a progressé au niveau régional et international. Ces efforts de collaboration ont pris des formes différentes, y compris le renforcement des mesures existantes, ou la création de nouveaux réseaux formels ; la création de groupes de travail internationaux sur différents sujets liés aux TIC au parlement ; et, l'organisation de réunions régionales et mondiales.

3 Consulter le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement* pour ces données.

4 Consulter le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 153

5 Consulter le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 154-155

6 *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p.156. La figure 9.5 montre une vision combinée des domaines où l'appui était à l'époque apporté ou reçu ou bien avait été prévu.

Réseaux parlementaires formels

Réseau d'échange des parlements d'Amérique latine et des Caraïbes (Red de Intercambio de los Parlamentos de América Latina y El Caribe - RIPALC)⁷

En avril 2011, l'Assemblée Nationale du Panama et le Centre mondial pour les TIC au Parlement ont organisé et supporté l'atelier international « S'appuyer sur les TIC pour mettre en place un réseau de collaboration entre les parlements d'Amérique Latine et des Caraïbes » dans la ville de Panama. Lors de cette réunion, les Secrétaires Généraux de seize parlements d'Amérique Latine et des Caraïbes ont échangé leurs points de vue et ont tenu des consultations sur la mise en place d'un mécanisme formel de coopération interparlementaire. À la fin de l'atelier, les Statuts, et les modalités de gouvernance et de mise en œuvre de la *Red de Intercambio de los Parlamentos de América Latina y El Caribe* (RIPALC) ont été approuvés. Le réseau a été créé en tant que mécanisme de collaboration pour le partage de connaissances, de documentation et d'expériences sur un large éventail d'activités et de services parlementaires⁸. Le secrétariat du réseau a été assigné par consensus à la Chambre des Députés du Brésil, qui, depuis lors, a développé et maintenu le site Internet⁹. Il est à noter que ce portail a été conçu en tenant compte des expériences et des pratiques du Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires (CERDP) et du *Africa Parliamentary Knowledge Network* (APKN - Réseau africain d'information parlementaire).

Depuis 2011, RIPALC a fait des progrès constants en aidant tous les parlements de la région et en coordonnant les premières initiatives sous son cadre, y compris la formation sur XML mentionnée dans le chapitre 5. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer l'impact de ce réseau, les attentes concernant les avantages pour ses membres sont considérables, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région d'Amérique Latine et des Caraïbes.

Réseau africain d'information parlementaire (Africa Parliamentary Knowledge Network APKN)¹⁰

Fondé en juin 2008 pendant une Conférence Internationale en présence de représentants de 37 assemblées nationales et régionales d'Afrique, l'APKN est devenu un instrument de promotion de services communs d'information et de programmes de haute qualité pour les parlements voués au renforcement des capacités, au niveau continentale. Avec l'accord d'un conseil renouvelé qui a assumé le plein domaine du réseau, le secrétariat de l'APKN a été attribué au Parlement d'Afrique du Sud en 2010. Depuis lors, les réunions du Conseil des Secrétaires Généraux ont eu lieu régulièrement et les activités de coopération interparlementaire ont augmenté de façon constante.

Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires (CERDP)

Le Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires a été créé en 1977 et s'est révélé, au fil des ans, un instrument utile au service de ses membres¹¹ pour la coopération

7 Voir www.ripalc.org

8 Le Rapport de la réunion est disponible sur <http://www.ictparliament.org/node/2832>.

9 Le Comité Exécutif du RIPALC est composé du Secrétaire général du parlement de Barbade, du Directeur général de la Chambre des députés du Brésil, du Directeur général de l'Assemblée nationale du Nicaragua, du Secrétaire général de l'Assemblée nationale de Panama et du Secrétaire de la Chambre des Députés de l'Uruguay. Les correspondants ont été nommés par les Membres du Réseau.

10 Voir www.apkn.org

11 Font partie des membres : le Parlement Européen, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée de l'Union Européenne Occidentale, et tous les parlements des pays membres ou des invités spéciaux à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Pour les parlements ayant deux chambres, chaque chambre est un membre de plein droit. Les services du Centre peuvent être utilisés aussi par les parlements ayant un statut d'observateur dans

interparlementaire et l'échange d'informations. Les points forts du CERDP sont le système de requêtes comparatives, l'organisation régulière de séminaires, la publication d'études et d'analyses, et un portail utile contenant les répertoires parlementaires. Dans le cadre de ce réseau quatre Domaines d'Intérêt ont été définis aux fins de la focalisation des débats et du partage des connaissances : les Technologies de l'Information et de la Communication dans les parlements ; les Pratiques et Procédures Parlementaires ; les Bibliothèques, les Recherches et les Archives Parlementaires ; et enfin, la Recherche Macroéconomique.

Le Domaine d'intérêt consacré aux TIC dans les Parlements a travaillé activement ces deux dernières années. Des groupes de discussion ont été mis en place autour de thèmes tels que la gouvernance et les cadres d'action des TIC, les données ouvertes, les sites Internet, les services Internet pour les plateformes mobiles, le cloud computing, les médias, le Web 2.0. Ils ont également organisé des séminaires sur des thèmes tels que les sites web parlementaires, les services mobiles, les meilleures pratiques en matière de transparence et d'ouverture parlementaire et l'amélioration des services des TI dans un contexte de restrictions budgétaires¹².

Echange d'information interparlementaire de l'UE (InterParliamentary EU information eXchange - IPEX)

La *InterParliamentary EU information eXchange (IPEX)*, est une plate-forme des parlements nationaux et du Parlement Européen pour l'échange d'informations sur les questions liées à l'Union européenne¹³. La section principale du site IPEX est représentée par une base de données des propositions de projets de loi de l'Union Européenne et de l'examen de ceux-ci dans les parlements nationaux ; en outre, le site contient un calendrier des réunions de coopération interparlementaire de l'Union européenne ainsi que les liens des sites des parlements nationaux. Il héberge également le site de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union Européenne.

En plus de son activité ordinaire dans le cadre de la législation de l'UE, l'IPEX a reçu en 2010 un mandat de haut niveau pour promouvoir la standardisation et l'ouverture des institutions et des Parlements de l'UE. Les conclusions de la présidence de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE, qui s'est tenue à Stockholm les 14 et 15 mai 2010, ont encouragé toutes les initiatives visant à établir des normes pour les données et les documents numériques, afin de rendre l'information sur les activités des parlements et des institutions de l'UE plus facilement accessible et transparente. Le Conseil de l'IPEX a été chargé de cette tâche. En vertu de ce mandat, l'IPEX a mené une enquête révélant que le nombre des parlements de l'UE utilisant des standards ouverts est encore limité malgré les avantages possibles en termes de transparence, d'efficacité de l'administration, de réduction des coûts et de coopération.

La réunion des Secrétaires généraux qui s'est tenue à Varsovie le 6 février 2012, déjà mentionnée dans le chapitre 5, a pris en compte les résultats de l'enquête et a donné à l'IPEX un nouveau mandat pour lancer un processus de coopération sur cette question au niveau européen et international – à savoir avec le CERDP, le Centre mondial pour les TIC au Parlement, et les institutions de l'UE,

¹² l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe: Israël, Canada, Mexique et par les Services de Recherches du Congrès (SRC) des Etats-Unis d'Amérique.

¹² Par exemple: Séminaire: « Le présent et le futur des services de e-parlement, des technologies et de la coopération interparlementaire », Bucarest (17-20 novembre 2010); Séminaire « Parli@ments on the net (Parlements sur le net Parlements sur le Net) IX – les sites Internet parlementaires de troisième génération, évolution ou révolution », Bruxelles (12-13 mai 2011) ; Séminaire « Faire plus avec moins : les contraintes de budget et l'amélioration des services IT pour les parlements et l'Administration », Athènes (11-12 novembre 2011); Séminaire « Parlements sur le Net X – Mobilité, transparence et parlement ouvert : les bonnes pratiques dans les pages Internet des Parlements », Madrid (31 mai – 1 juin 2012)

¹³ Voir www.ipex.eu. La mise en place d'IPEX résulte d'une recommandation de la part de la conférence des Présidents des Parlements de l'Union Européenne en 2000.

afin d'établir un « guichet d'information » unique dans le domaine de la normalisation numérique. Comme mentionné précédemment, à l'issue de la rencontre, les Conclusions de la Présidence de la Conférence 2012 des Présidents de l'UE qui s'est tenue à Varsovie a pris note des conclusions de la réunion des Secrétaires généraux et a encouragé des initiatives pour la normalisation numérique, la transparence et l'ouverture parlementaire.

Institut Arabe de Formation et d'Études Législatives Parlementaires

En plus des progrès démontrés par ces réseaux formels, il est à noter qu'en janvier 2012, l'Assemblée Nationale du Liban a organisé un atelier régional pour les parlements arabes à Beyrouth sur le thème « Nouvelles tendances et enjeux pour les TIC au Parlement ». Il s'agit de la première activité de l'Institut Arabe de Formation et d'Études Législatives Parlementaires, un effort de collaboration entre le Parlement libanais et l'Union Interparlementaire Arabe, soutenu par le projet de renforcement législatif SUNY au Liban, financé par l'USAID¹⁴. L'atelier régional a réuni les Secrétaires généraux des parlements de la région, ainsi que les directeurs des Services informatiques, et s'est occupé de la gestion et de questions politiques concernant les TIC.

Groupes de travail

Groupe de travail sur les médias sociaux

En juin 2012, l'Union interparlementaire (UIP) et l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements (ASGP), en association avec le Centre mondial pour les TIC au Parlement et la Section IFLA des Services de Bibliothèque et de recherche parlementaires, ont mis en place un groupe de travail d'experts, chargé d'élaborer un projet de document pour fournir des conseils pratiques aux parlements concernant l'utilisation des médias sociaux pour améliorer la représentation et la communication. Le document sera examiné au cours d'une réunion parlementaire d'une journée qui se tiendra le 26 octobre 2012 dans la ville de Québec, au Canada, dans le cadre de la 127^e Assemblée de l'UIP. L'événement est organisé conjointement par l'UIP et l'ASGP¹⁵.

Groupe de travail sur les options technologiques pour l'enregistrement et la transcription des débats parlementaires

Lors d'une session spécialisée de la *Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement*, les participants ont souhaité une augmentation de la coopération interparlementaire en ce qui concerne l'enregistrement et la transcription des débats parlementaires, afin de partager l'expertise disponible sur la mise en œuvre des différentes solutions technologiques. En juillet 2010, le Bureau du Parlement Européen pour la Promotion de la Démocratie Parlementaire (BPDP) a organisé, en coopération avec le Centre mondial pour les TIC au Parlement, l'atelier « Options technologiques pour l'enregistrement des débats en plénière et en commission au parlement », avec le but de renforcer les capacités des parlements dans le domaine des rapports des travaux parlementaires. Au cours de l'atelier, les participants ont souhaité la création d'un groupe de travail de personnel et d'experts parlementaires pour élaborer un manuel qui guide les parlements dans le choix de la technologie appropriée pour améliorer la préparation et la publication des comptes rendus parlementaires. Le groupe de travail a achevé ses travaux et le manuel sera bientôt disponible.

Groupe de travail sur les TIC dans les bibliothèques parlementaires

Comme mentionné au Chapitre 6 du présent rapport, en juillet 2012 les Nations Unies, l'Union Interparlementaire et la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (FIAB) mieux connue sous le nom de IFLA (*International Federation of Library*

14 Plus d'informations sont disponibles sur http://www.cid.suny.edu/newsroom/news2011/newsroom_2011_Institute.cfm.

15 Voir <http://www.ipu.org/splz-e/asgp12.htm>.

Associations and Institutions) ont publié le manuel *Handbook. Information and Communication Technologies in Parliamentary Libraries* (Les Technologies de l'Information et de la Communication dans les Bibliothèques Parlementaires). Le manuel a été préparé par le Centre mondial pour les TIC au Parlement et la Section IFLA des Services de Bibliothèque et de Recherches Parlementaires par le biais d'un groupe de travail composé de bibliothécaires et de personnel parlementaire qui ont travaillé en collaboration, coordonnés par un expert de haut niveau.

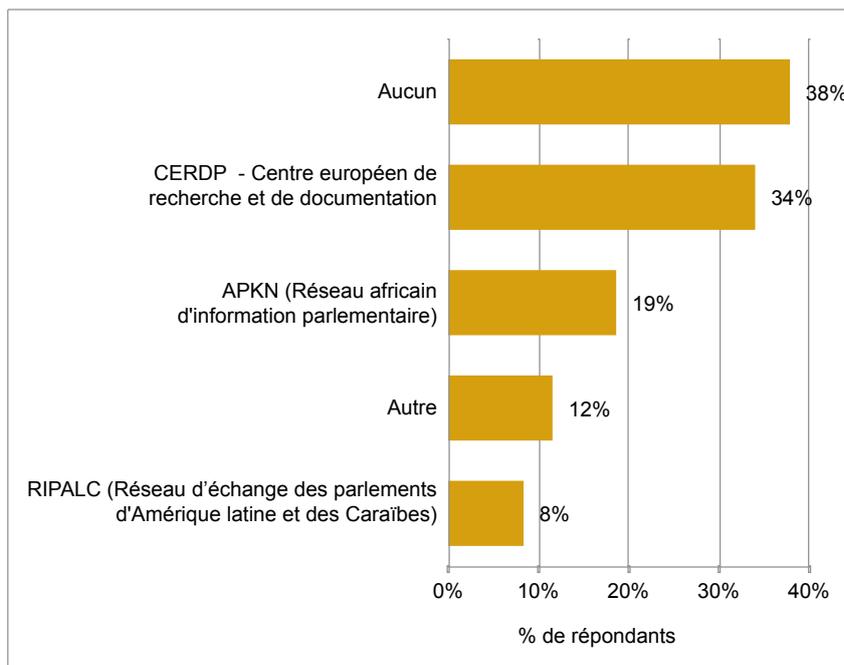
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2012

Les questions relatives à la coopération entre les parlements de l'enquête 2012 sont axées sur la nature et l'étendue de la participation à des réseaux, ainsi que sur les domaines des TIC pour lesquelles les parlements sont disposés à apporter ou recevoir de l'assistance¹⁶.

Étendue de la coopération et de la participation aux réseaux parlementaires

L'enquête 2012 demandait en premier lieu si, dans le but d'échanger des informations et des expériences concernant l'utilisation des TIC, le personnel du parlement avait participé à l'un des réseaux spécifiques énumérés dans les choix de réponse. La figure 10.1 montre le pourcentage de répondants en 2012 qui ont sélectionné chacun des choix. L'enquête de 2009 avait abordé cette question un peu différemment. L'on demandait d'abord si le parlement avait participé à de tels réseaux¹⁷ ; à ceux qui répondaient *oui* l'enquête demandait ensuite de nommer le(s) réseau(x), en utilisant un format ouvert limité. Afin de comparer les résultats des deux années, une analyse a été effectuée entre ceux qui n'ont pas choisi de réseau en 2012 (considéré comme l'équivalent de *rien*) et ceux qui avait affirmé l'avoir *prévu ou envisagé* ou qui avait répondu *non* en 2009 (également considéré comme l'équivalent de *aucun*).

Figure 10.1 : Participation aux réseaux parlementaires



(Source: Enquête 2012, Section 7, Question 1; 156 répondants)

16 Les questions de l'enquête 2012 sont légèrement différentes de celles de 2009, mais les résultats des deux enquêtes peuvent être tout de même comparés. Les changements de terminologie sont notés dans le texte ou dans les notes de bas de page.

17 L'enquête 2009 demandait si *le parlement* participait; celle de 2012 si *le personnel du parlement* participait.

Figure 10.2. : Participation aux réseaux formels pour l'échange d'informations sur les TIC, par niveau de revenu

| Participation aux réseaux formels pour l'échange d'informations sur les TIC, par niveau de revenu | | | | |
|---|-------|-----------------|-----------------|--------|
| | Élevé | Moyen Supérieur | Moyen Inférieur | Faible |
| 2012 - Oui* | 81% | 49% | 53% | 70% |
| 2009 –Oui | 76% | 45% | 39% | 70% |
| 2012 - Aucune** | 21% | 51% | 47% | 30% |
| 2009 - Aucune*** | 24% | 54% | 60% | 30% |

(*Au moins un réseau; **Aucun réseau ; ***La réponse était *prévoit ou envisage* ou *rien*)

(Source : Enquête 2012, Section 7, Question 1 ; Enquête 2009, Section 1, Question 18 ; et, *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p.162, Figure 9.1)

L'analyse a révélé que le pourcentage des parlements qui ont répondu l'équivalent de *aucun* était à peu près le même lors des deux années : 2012 = 38 pour cent; 2009 = 41 pour cent¹⁸. Si on les analyse à l'inverse, ces résultats signifient qu'en 2009, 59 pour cent des parlements avaient dit *oui ils y participent* et en 2012 62 pour cent ont dit *oui ils y participent*. Une analyse plus approfondie par niveau de revenu et par année (voir Figure 10.2) montre que les parlements des pays à revenu élevé et des pays à faible revenu ont obtenu le pourcentage le plus élevé de participants en 2012 (81 pour cent et 70 pour cent respectivement) et le plus faible pourcentage de non-participants (21 pour cent et 30 pour cent respectivement). Comme le montre la Figure 10.2, il s'agit du même modèle révélé par

l'enquête 2009. Les parlements à niveau de revenu moyen présentent les plus faibles pourcentages de participants pour les deux années, bien que ceux du groupe moyen inférieur aient augmenté leur participation de façon significative, passant de 39 pour cent en 2009 à 53 pour cent en 2012.

La nature de la coopération et de la collaboration interparlementaires

Pour comprendre la nature de la coopération interparlementaire, les deux enquêtes de 2009 et 2012 demandaient à tous les parlements s'ils étaient *en train de fournir* un support à d'autres législatures pour les aider à renforcer leurs capacités fonctionnelles générales ou s'ils étaient *en train de recevoir* de l'appui à cet effet. Les enquêtes posaient ensuite des questions spécifiques sur les TIC: Est-ce que le parlement est en train de fournir ou de recevoir un support en matière de technologie? Est-ce que le parlement serait prêt à fournir ou recevoir un tel appui? Dans le cas où ils recevaient un support, l'enquête demandait si celui-ci était reçu non seulement d'autres parlements, mais également d'organismes externes²⁰.

Appui / assistance général

Le support/assistance général se réfère à la coopération dans les domaines législatifs, administratifs, de contrôle et de représentation. La Figure 10.3 montre les pourcentages des parlements qui *fournissent un appui / assistance*, de ceux qui *sont disposés* à le faire, et de ceux qui ont dit *non, ni prévu ni envisagé* pour les années 2012 et 2009. Comme l'indique la Figure 10.3 à la ligne 1, tandis que le pourcentage de ceux qui fournissent une assistance générale est resté relativement constant, celui des parlements qui *sont disposés à le faire* a nettement augmenté, en passant de 20 pour cent en 2009 à 44 pour cent en 2012. Et comme on pouvait l'imaginer, compte tenu de cette augmentation, le pourcentage des parlements qui ont dit qu'ils n'étaient pas disposés à la fournir a diminué de près de moitié, en passant de 51 pour cent en 2009 à 27 pour cent en 2012.

18 Enquête 2012, Section 7, Question 1, *Rapport mondial 2010 sur l'e-parlement*, p. 162, Figure 9.1.

19 Les pourcentages combinés des participants et des non-participants appartenant à différents niveaux de revenu pourraient parfois être au total plus ou moins de 100% à cause de l'arrondissement.

20 Le terme dans l'enquête 2012 a été légèrement modifié en ajoutant le mot « assistance » aux questions concernant le support, par ex. « appui/assistance » plutôt que seulement « support ». En 2009 l'enquête a utilisé les mots « avoir l'intention de » pour les questions concernant la fourniture du support ; en 2012 « avoir l'intention de » était une option des réponses. L'analyse comparative a considéré l'option de réponse « avoir l'intention de » de 2012 comme la même chose que le « prévoit ou envisage » de 2009. De même, l'expression utilisée en 2009 « ou souhaiterait recevoir » était utilisée dans les questions concernant « la réception du soutien » ; en 2012 « non, mais souhaiterait en recevoir » était une des réponses possibles. L'analyse comparative a considéré l'option de réponse « non, mais voudrait en recevoir » de 2012 comme celle « prévoit ou envisage » de 2009.

Figure 10.3 : Parlements qui fournissent ou reçoivent de l'appui/assistance pour le renforcement des capacités dans tous les domaines: législation, contrôle, représentation, administration

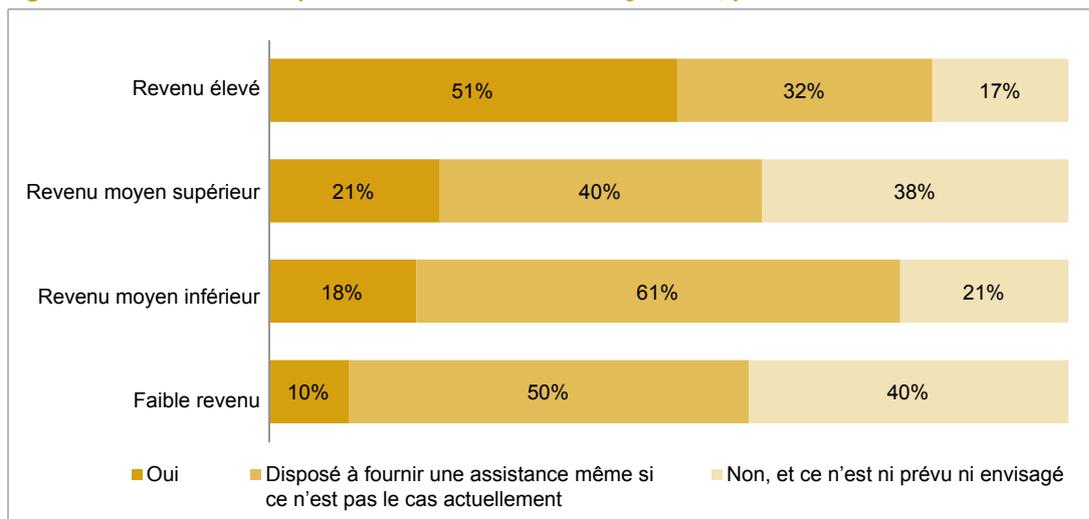
| Appui général | Oui | | Oui disposé | | Non/ce n'est ni prévu ni envisagé | |
|----------------|------|------|-------------|------|-----------------------------------|------|
| | 2009 | 2012 | 2009 | 2012 | 2009 | 2012 |
| 1. Fournissent | 28% | 29% | 20% | 44% | 51% | 27% |
| 2. Reçoivent | 16% | 23% | 27% | 42% | 57% | 35% |

(Source : Enquête 2012, Section 7, Questions 2 et 8; Enquête 2009, Section 1, Questions 20, 23, 26, 28; et *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 152, Figure 9.2)

Une tendance similaire peut être observée parmi les législatures qui souhaitent *recevoir d'un appui/assistance général* (voir la Figure 10.3, ligne 2). Le pourcentage de ceux qui le reçoivent a quelque peu augmenté, passant de 16 pour cent en 2009 à 23 pour cent en 2012. Pour ceux qui aimeraient le recevoir, il est passé de 27 à 42 pour cent, et pour ceux qui ne veulent pas le recevoir, il a chuté de 57 à 35 pour cent.

Comme prévu, il existe une corrélation directe entre le niveau de revenu et les parlements qui *fournissent une assistance générale*. La figure 10.4 montre que le plus grand pourcentage des parlements qui fournissent un support général appartient au niveau de revenu élevé (51 pour cent). Cela reflète les résultats de 2009 pour cette catégorie de revenu (48 pour cent). Par ailleurs, le pourcentage relatif aux parlements du groupe à revenu élevé, disposés à fournir ce type de soutien a presque triplé (2012 = 32 pour cent; 2009 = 11 pour cent). De fait, des augmentations importantes ont également été constatées dans les trois autres groupes de revenu, y compris la catégorie à faible revenu²¹. Il semble que la volonté des parlements de s'entraider pour améliorer les capacités en matière de législation, de contrôle et de représentation ait considérablement augmenté depuis 2009 dans tous les niveaux de revenu.

Figure 10.4 : Parlements qui fournissent une assistance générale, par niveau de revenu

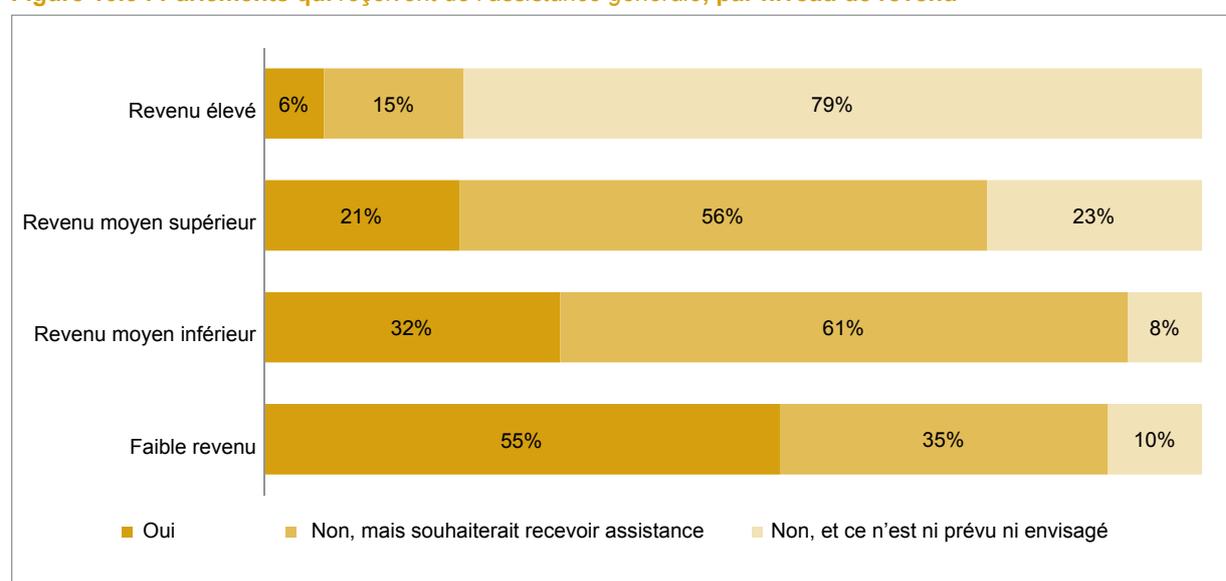


(Source : Enquête 2012, Section 7, Question 2; 153 répondants)

21 Consulter le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 154, Figure 9.3 pour tous les pourcentages 2009

La figure 10.5 montre les résultats 2012 des parlements qui *reçoivent de l'assistance générale* par niveau de revenu. Dans ce cas, le résultat encourageant est une augmentation depuis 2009, dans tous les niveaux de revenu, des parlements qui reçoivent de l'assistance générale ou qui souhaiteraient en recevoir. Par exemple, dans le groupe à faible revenu, le pourcentage des parlements qui reçoivent de l'assistance générale est passé de 35 pour cent en 2009 à 55 pour cent en 2012. Dans le groupe de revenu moyen inférieur, le pourcentage de ceux qui reçoivent de l'assistance générale est passé de 18 pour cent en 2009 à 32 pour cent en 2012. Parmi ceux de la classe moyenne supérieure, les parlements qui reçoivent de l'assistance ont augmenté de 12 pour cent en 2009 à 21 pour cent en 2012 et le pourcentage de ceux qui sont prêts à recevoir de l'aide a plus que doublé, passant de 27 pour cent en 2009 à 56 pour cent en 2012²².

Figure 10.5 : Parlements qui reçoivent de l'assistance générale, par niveau de revenu



(Source : Enquête 2012, Section 7, Question 8; 154 répondants)

Encadré 10.1

Un des objectifs principaux de notre parlement est d'apprendre d'autres parlements ayant pris de l'avance et de partager notre succès avec les autres. Nous croyons qu'avec le rythme rapide des progrès technologiques et l'explosion de l'impact et de la présence des médias sociaux, il serait extrêmement positif pour les parlements du monde entier de collaborer constamment pour définir des modalités créatives pour atteindre les citoyens afin d'évoluer vers un modèle de démocratie ouverte.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Appui / assistance dans le domaine des TIC

L'enquête s'est également focalisée spécifiquement sur l'appui/assistance en matière de TIC. La figure 10.6 montre à la ligne 1 une diminution des parlements qui *fournissent un support en TIC* de 28 pour cent en 2009 à 22 pour cent en 2012. Ceci se reflète par une diminution des parlements qui *reçoivent un support en TIC*, de 46 pour cent en 2009 à 32 pour cent en 2012. Toutefois, le pourcentage de ceux qui sont prêts à *fournir de l'assistance* a doublé entre 2009 et 2012, et la même augmentation

22 Consulter le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 155, Figure 9.3 pour tous les pourcentages 2009.

s'est produite pour ceux qui sont prêts à *recevoir appui/assistance en TIC*. L'augmentation de ceux qui sont *prêts à fournir appui/assistance* compense la baisse de ceux qui actuellement l'apportent, de sorte que le pourcentage des parlements qui ont dit qu'ils *n'étaient pas disposés* à fournir assistance dans le domaine des TIC à d'autres parlements a diminué passant de plus de la moitié en 2009 à 40 pour cent en 2012.

Figure 10.6 : Parlements qui fournissent ou reçoivent assistance pour renforcer les capacités en matière de TIC, par année

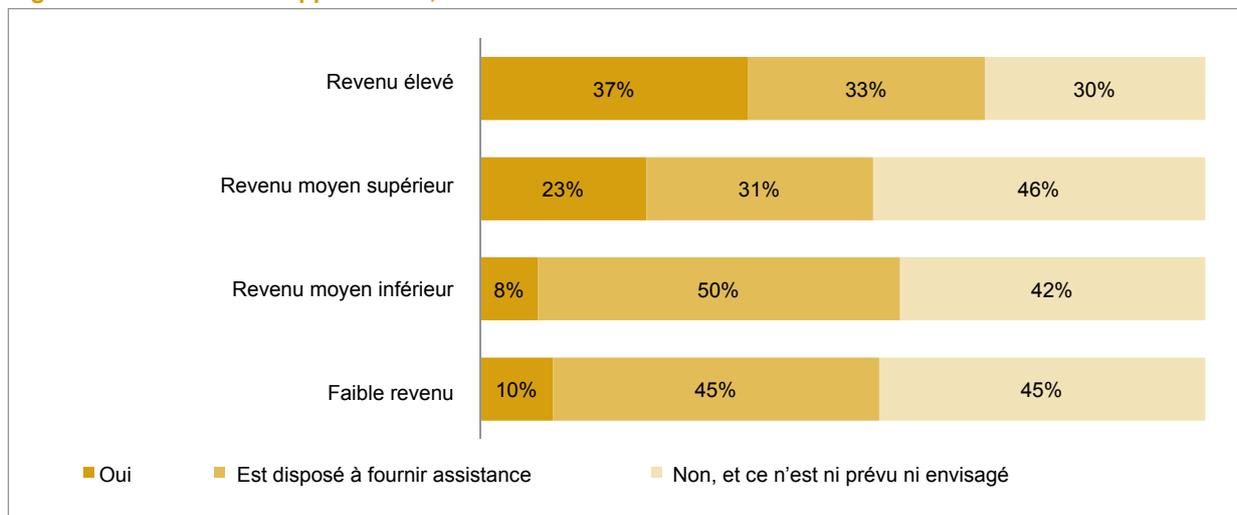
| Soutien TIC | Oui | | Ont l'intention | | Non/ce n'est ni prévu ni envisagé | |
|----------------|------|------|-----------------|------|-----------------------------------|------|
| | 2009 | 2012 | 2009 | 2012 | 2009 | 2012 |
| 1. Fournissent | 28% | 22% | 19% | 39% | 52% | 40% |
| 2. Reçoivent | 46% | 32% | 18% | 38% | 36% | 31% |

(Source : Enquête 2012, Section 7, Questions 4 et 9; *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 153, Figure 9.2)

Comme pour l'assistance générale, l'appui en TIC est directement lié au niveau de revenu, même si les pourcentages reflètent des baisses parmi les parlements qui fournissent ou reçoivent ce soutien. La figure 10.7 montre que le plus grand nombre de parlements qui fournissent de l'aide en TIC se situe dans le groupe à revenu élevé, même si le pourcentage n'est pas aussi important pour les TIC (37 pour cent) que pour l'assistance générale (51 pour cent) comme le montre la figure 10.4. Toutefois, le nombre de parlements ayant un niveau de revenu élevé, qui sont prêts à fournir de l'assistance technologique, est le même que ceux qui sont prêts à fournir de l'assistance générale.

On constate des baisses parmi les autres groupes de revenu des parlements qui fournissent un appui technologique, mais encore une fois, celles-ci sont compensées par des augmentations significatives depuis 2009 de ceux qui sont prêts à en fournir. Par exemple, parmi ceux de la classe moyenne supérieure, le pourcentage des parlements qui fournissent de l'assistance a chuté de 33 pour cent en 2009 à 23 pour cent en 2012, mais le pourcentage dans ce groupe de revenu de ceux disposés à aider a doublé, en passant de 15 pour cent en 2009 à 31 pour cent en 2012. Les changements sont similaires dans les deux autres groupes de revenu²³.

Figure 10.7 : Fournir un appui en TIC, selon le revenu

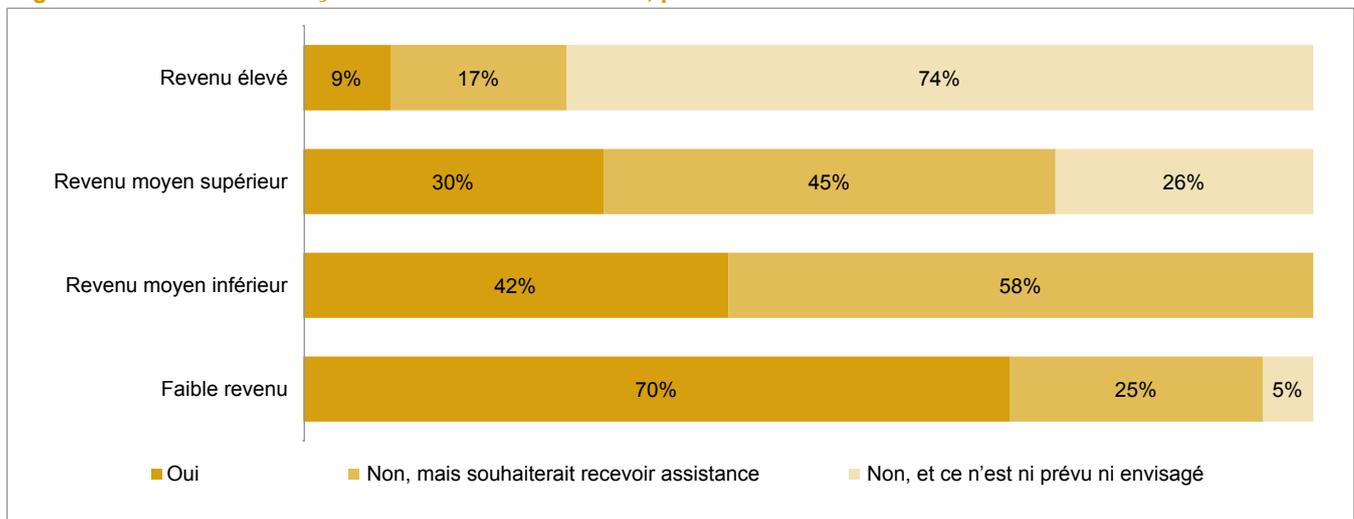


(Source : Enquête 2012, Section 7, Questions 4 ; 153 répondants)

²³ Consulter le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 154, Figure 9.3 pour tous les pourcentages 2009.

La figure 10.8 fait apparaître les résultats des législatures qui reçoivent de l'appui/assistance en TIC par niveau de revenu. La baisse générale de ceux qui fournissent/reçoivent de l'appui/assistance en technologie illustrée dans la figure 10.6 se reflète ici. Bien que 70 pour cent des parlements dans le groupe à faible revenu reçoivent de l'aide, le pourcentage a baissé par rapport à 2009 (80 pour cent). Des baisses similaires apparaissent pour le groupe de revenu moyen inférieur (2009 = 58 pour cent; 2012 = 42 pour cent) et de revenu moyen supérieur (2009 = 58 pour cent; 2012 = 30 pour cent). Le besoin reste cependant élevé, et dans chacun de ces groupes de revenu, de plus en plus de parlements aimeraient recevoir de l'aide. Ainsi, si le nombre de parlements du groupe à faible revenu qui reçoit de l'aide a baissé de 16 points de pourcentage en 2012, ceux qui aimeraient recevoir de l'aide a augmenté de 22 points de pourcentage des (2009 = 36 pour cent; 2012 = 58 pour cent), et en 2012 personne dans ce groupe a déclaré ne pas désirer d'aide.

Figure 10.8 : Assistance reçue dans le domaine des TIC, par revenu



(Source : Enquête 2012, Section 7, Questions 9 ; 152 répondants)

Un certain nombre d'explications possibles des baisses des pourcentages de parlements qui fournissent ou reçoivent un appui en TIC sont envisageables. Il apparaît clairement que l'état de l'économie internationale a un impact sur les budgets gouvernementaux et parlementaires. La plupart des parlements sont moins enclins ou moins aptes à aider les autres lorsque leurs propres budgets sont réduits. On peut également imaginer une réduction possible des ressources disponibles de la part des bailleurs de fonds internationaux. Certains bailleurs de fonds peuvent également changer d'orientation et d'approche, influant ainsi sur le temps nécessaire pour que de nouveaux projets soient lancés.

Quelles que soient les raisons de la baisse du soutien en TIC, les résultats de l'enquête 2012 sont encourageants. La volonté de nombreux parlements d'offrir à la fois un support général et un support en TIC a augmenté de manière significative depuis 2009 dans tous les groupes de revenu. Et l'ouverture de nombreux parlements à recevoir ce soutien a également augmenté considérablement. En 2012, le contexte pour le renforcement de la coopération et de la collaboration entre les parlements semble excellent.

Les domaines spécifiques et les possibilités de coopération et de collaboration

La figure 10.9 récapitule les résultats de cinq questions de l'enquête en matière de support / assistance pour aider à développer ou à améliorer l'utilisation des TIC. Il s'agit de:

- Dans quels domaines le parlement *fournit-il actuellement* appui / assistance ?²⁴
- Dans quels domaines le parlement a-t-il *l'intention de fournir* appui / assistance ?²⁵
- Dans quels domaines le parlement *reçoit-il assistance d'autres parlements* ?²⁶
- Dans quels domaines le parlement *reçoit assistance de la part d'organisations externes* ?²⁷
- Dans quels domaines le parlement *souhaiterait-il recevoir assistance* d'autres parlements ou d'organisations externes ?²⁸

Figure 10.9 : Domaines spécifiques de support en TIC parmi les parlements

| | Actuellement fournit assistance | | Disposé à fournir assistance | | Reçoit actuellement assistance de la part d'autres parlements | | Reçoit actuellement assistance de la part d'organisations externes | | Souhaiterait recevoir assistance | | Mentions totales |
|--|---------------------------------|-------------|------------------------------|-------------|---|-------------|--|-------------|----------------------------------|-------------|------------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | |
| Planification TIC | 20 | 61% | 31 | 62% | 10 | 40% | 18 | 56% | 33 | 58% | 112 |
| Services TIC pour les parlementaires | 13 | 39% | 31 | 62% | 5 | 20% | 9 | 28% | 39 | 68% | 97 |
| Formation et perfectionnement du personnel | 13 | 39% | 22 | 44% | 10 | 40% | 17 | 53% | 35 | 61% | 97 |
| Matériel/Logiciel | 11 | 33% | 18 | 36% | 15 | 60% | 16 | 50% | 29 | 51% | 89 |
| Systèmes de gestion documentaire | 8 | 24% | 23 | 46% | 6 | 24% | 14 | 44% | 34 | 60% | 85 |
| Services TIC pour la séance plénière | 11 | 33% | 27 | 54% | 6 | 24% | 7 | 22% | 34 | 60% | 85 |
| Bibliothèque et services de recherche | 10 | 30% | 22 | 44% | 7 | 28% | 12 | 38% | 34 | 60% | 85 |
| Gestion TIC | 12 | 36% | 27 | 54% | 7 | 28% | 11 | 34% | 27 | 47% | 84 |
| Services TIC pour les commissions | 8 | 24% | 25 | 50% | 5 | 20% | 6 | 19% | 36 | 63% | 80 |
| Sites web | 10 | 30% | 24 | 48% | 10 | 40% | 11 | 34% | 22 | 39% | 77 |
| Développement d'application | 9 | 27% | 17 | 34% | 6 | 24% | 10 | 31% | 34 | 60% | 76 |
| Communication avec les citoyens | 9 | 27% | 13 | 26% | 5 | 20% | 6 | 19% | 37 | 65% | 70 |
| Opérations réseau | 8 | 24% | 22 | 44% | 5 | 20% | 12 | 38% | 20 | 35% | 67 |
| Standards documentaires | 6 | 18% | 14 | 28% | 5 | 20% | 9 | 28% | 31 | 54% | 65 |
| Autre | 4 | 12% | 4 | 8% | 1 | 4% | 2 | 6% | 2 | 4% | 13 |
| Total répondants | 33 | | 50 | | 25 | | 32 | | 57 | | |

Nombre et pourcentage du total des répondants. Les domaines d'appui sont classés selon le nombre de référence.

(Source : Enquête 2012, Section 7, Questions 9 ; 152 répondants)

La première colonne de la Figure 10.9 - *fournit actuellement de assistance* - indique le nombre et le pourcentage de parlements qui fournissent chaque typologie de support. La dernière ligne indique le nombre total de parlements qui offrent de l'assistance dans au moins un des domaines énumérés dans la colonne (33). La deuxième colonne indique le nombre et le pourcentage des

24 Enquête 2012, Section 7, Question 5

25 Enquête 2012, Section 7, Question 7

26 Enquête 2012, Section 7, Question 10

27 Enquête 2012, Section 7, Question 10

28 Enquête 2012, Section 7, Question 11

parlements qui *ont l'intention de fournir assistance* dans chaque domaine; le nombre total de parlements disposés à fournir de l'assistance dans au moins un domaine est de 50 (voir deuxième colonne, dernière ligne), ce qui signifie que même plus de parlements sont disposés à en aider d'autres dans les domaines spécifiques des TIC par rapport à ceux qui le font actuellement.

Encadré 10.2

Le soutien d'autres parlements et organisations est nécessaire, notamment pour le développement du personnel, le fonctionnement des réseaux et les systèmes de gestion documentaires, entre autres.

Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012

Plus de 40 pour cent des parlements disposés à fournir un support sont prêts à le faire dans tous les domaines des TIC à l'exception des *Matériels/Logiciels* (36 pour cent), du *Développement d'applications* (34 pour cent), de la *Communication avec les citoyens* (26 pour cent), et des *Standards documentaires* (28 pour cent). Les pourcentages plus faibles des parlements qui souhaitent offrir un support dans ces domaines sont similaires aux résultats de l'enquête de 2009²⁹ et peuvent s'expliquer de différentes manières. Les matériaux et les logiciels doivent être financés par le parlement d'accueil, même si les coûts de démarrage sont pris en charge par des bailleurs de fonds externes. Le développement d'applications peut prendre beaucoup de temps, bien qu'il y ait des possibilités d'approches communes ; c'est la même chose pour les standards documentaires. La communication avec les citoyens est fortement liée au contexte culturel, et cela pourrait être un domaine dans lequel les parlements peuvent ne pas se sentir prêts à fournir des conseils.

La dernière colonne - *souhaiterait recevoir* - montre les domaines pour les quelle il y a la plus forte demande par les parlements qui souhaiteraient recevoir de l'aide. Comme l'indique la dernière ligne, 57 parlements (plus d'un tiers du total) aimeraient recevoir de l'aide dans au moins un aspect des TIC. Les pourcentages les plus élevés des parlements souhaiteraient recevoir un apport de soutien en :

- Services TIC pour les parlementaires (68 pour cent)
- Communication avec les citoyens (65 pour cent)
- Services TIC pour les commissions (63 pour cent)
- Formation et perfectionnement du personnel (61 pour cent)

Les quatre autres domaines présentant des besoins élevés, tous indiqués par au moins 60 pour cent des parlements, sont les suivants:

- Systèmes de gestion documentaire
- Services de TIC pour la séance plénière
- Bibliothèque et services de de recherche
- Développement d'applications

Malgré des écarts importants dans certains domaines, tels que *le développement d'applications* et la *communication avec les citoyens*, entre les parlements qui ont besoin d'appui et ceux qui sont prêts à leur en fournir, les réponses indiquées dans la Figure 10.9 montrent qu'il existe une excellente possibilité de partager les connaissances et de répondre aux besoins essentiels en TIC dans de nombreux parlements.

²⁹ Consulter le *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, p. 156, Figure 9.5.

Chapitre 11

Constatations, Conclusions et Recommandations Principales

Ce dernier chapitre met en exergue certains des principaux développements en matière de TIC qui ont eu un impact sur les parlements au cours des deux dernières années. Il tire ensuite des conclusions sur la mise en œuvre de l'e-parlement à l'échelle mondiale à partir d'un résumé des résultats les plus importants présentés dans les chapitres précédents. Enfin, il formule des recommandations pour que les parlements, de façon individuelle et collective, puissent faire avancer l'état des TIC afin de renforcer la démocratie parlementaire.

L'INTERSECTION ENTRE LA TECHNOLOGIE ET LA POLITIQUE

Depuis 2010, les TIC ont continué à se développer en termes d'innovation et de croissance jusqu'à devenir un outil indispensable pour les organismes publics et les institutions privées, ainsi que pour les particuliers. Si ces technologies peuvent constituer de précieux auxiliaires pour le travail, elles impliquent également une plus grande attention et un contrôle majeur au niveau de la gouvernance publique. Cette synergie entre technologie et politiques publiques a des conséquences essentielles pour les parlements.

La disponibilité croissante d'appareils et d'applications mobiles de plus en plus sophistiqués, supportant la communication entre les individus et les institutions à tout moment à partir de pratiquement n'importe où, figure parmi les développements les plus avancés affectant la vie civique. L'Union Internationale des Télécommunications (UIT) a estimé qu'à la fin de l'année 2011, le total des abonnements mobiles était de l'ordre de 6 milliards, ce qui correspond à un taux de pénétration mondial de 86 pour cent. Cette croissance est surtout due aux pays en voie de développement qui, en cette année 2011, représentaient plus de 80 pour cent des abonnements mobiles supplémentaires. Et le nombre d'utilisateurs des différents médias sociaux dans le monde dépassera probablement 1 milliard d'ici la fin de 2012.

Ces progrès dans les technologies des communications, ainsi que leur diffusion rapide, font en sorte qu'il est maintenant possible pour un nombre beaucoup plus élevé de citoyens de s'engager dans les activités politiques. Simultanément, ils ont favorisé la croissance des Organisations d'Observation des Parlements (OOP) qui vérifient de près le travail et les performances des législatures. Ces groupes sont en mesure de maîtriser la technologie pour fournir aux citoyens des informations supplémentaires au sujet de leur parlement et de leurs membres. Ils utilisent également les médias sociaux pour soutenir l'engagement civique et encourager la participation au processus politique, ainsi que pour fournir des services de recherche supplémentaires aux parlements.

En plus des progrès des technologies des communications, d'autres développements techniques permettent aux parlements de travailler plus efficacement et à moindre coût, sur le plan financier et sur celui de l'impact environnemental. Les systèmes et services partagés disponibles à travers le cloud computing sont en train de devenir abordables pour la plupart des parlements, y compris ceux des pays en voie de développement. Les avantages - une réduction des coûts et l'accès à une infrastructure et à des applications prêtes à l'emploi - sont suffisamment importants pour que même les parlements techniquement avancés commencent à les utiliser. Si on constate encore des lacunes auprès des parlements de nombreux pays en voie de développement, en particulier en termes d'accès aux dispositifs informatiques à faible coût et aux connexions Internet haut débit, il est clair que si les politiques gouvernementales permettent la diffusion de la capacité mobile haut débit, des appareils mobiles à faible coût, et des services de « cloud computing » à des prix compétitifs, ces différences tendront rapidement à s'amenuiser.

CONCLUSIONS DES ENQUÊTES PRÉCÉDENTES

Sur la base de l'enquête de l'année 2007, le *Rapport mondial sur 2008 l'e-Parlement* identifiait trois niveaux d'adoption de la technologie. Au plus haut niveau, on trouvait les législatures qui ont très bien réussi leur intégration des TIC pour atteindre leurs objectifs. Cependant, l'enquête estimait que moins de 10 pour cent des répondants faisaient partie de cette catégorie, et ces parlements étaient tous issus des groupes à revenu moyen élevé ou supérieur. Au niveau le plus bas, au moins 10 pour cent et peut-être même 30 pour cent des chambres avaient des ressources si limitées qu'il leur était impossible de fournir même les services de TIC les plus élémentaires. La couche médiane était constituée de parlements dont les systèmes et les services de TIC pouvaient être décrits comme inégaux.

Globalement, le Rapport 2008 faisait apparaître, au sein de la plupart des parlements, un écart considérable entre ce qui aurait pu être réalisé en utilisant les TIC pour soutenir les valeurs et les objectifs des parlements et ce qui avait été accompli. Cet écart était particulièrement prononcé pour les législatures des pays à faible revenu.

Le Rapport 2010 a mis en place une méthodologie statistique pour évaluer les TIC dans les parlements qui a fourni une description plus détaillée de leur état en terme de e-Parlement. La méthodologie attribuait un résultat numérique à six catégories liées à la gestion et à la mise en œuvre de la technologie évaluées dans l'enquête de 2009. Des scores résultant de la méthodologie ont été tirés des réponses aux questions du sondage liées à chacune des six catégories de TIC. Ces scores ont ensuite été mis en rapport pour fournir une évaluation globale de l'e-parlement au niveau mondial et régional.

Sur la base de 100 pour cent comme score le plus élevé possible¹, le total des scores globaux en 2010 pour les parlements individuels s'échelonnait entre 14 et 83 pour cent. À l'intérieur des six catégories, les scores variaient d'un maximum de 66 pour cent pour les *infrastructures* à un minimum de 28 pour cent pour la *communication*. Les autres scores étaient de 51 pour cent pour *concevoir et gérer*, 46 pour cent pour *systèmes et standards des documents*, 45 pour cent pour les *sites web parlementaires*, et 43 pour cent pour *les services de bibliothèque et de recherche*.

Le résultat total moyen pour toutes les chambres était de 45 pour cent. Seuls 20 pour cent des parlements réalisaient un résultat total d'au moins 66 pour cent ; 30 pour cent totalisaient un résultat de 33 pour cent ou moins. Comme prévu, les résultats étaient directement liés au niveau

¹ Les scores représentent le pourcentage atteint avec le nombre de points maximum pour chaque catégorie et pour le total des catégories.

de revenu. Ceux qui se situaient dans le groupe à revenu plus élevé obtenaient un résultat moyen de 60 pour cent, bien supérieur à celui des autres à tous les niveaux. Ceux qui se situaient dans le groupe à plus faible revenu atteignaient un résultat moyen de 28 pour cent.

La le bas niveau de l'utilisation de la technologie que certains de ces scores laissaient entendre a eu un impact direct sur un grand nombre des 27.249 législateurs membres des parlements qui avaient participé à l'enquête de 2009. Par exemple, 16 pour cent des membres (4.301) n'avaient pas accès à Internet, 20 pour cent (5.365) n'avaient pas d'ordinateur personnel fourni par le parlement, 28 pour cent (7.726) n'avaient pas pu accéder au texte et à l'état courant de la législation proposée sur le site de leur parlement, 31 pour cent (8.508) n'avaient reçu aucun type de formation ou d'orientation en matière de technologie et 47 pour cent (121.840) se trouvaient dans des parlements dotés de sites web dépourvus des normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE 2012

Bien que plusieurs des obstacles à une utilisation efficace des TIC subsistent encore en 2012, les résultats de la dernière enquête indiquent que des progrès limités, mais tout de même importants, ont été faits au cours de ces deux dernières années dans le cadre de l'e-Parlement. Les données indiquent que : de plus en plus de leaders politiques de haut niveau sont engagés dans la définition de buts et d'objectifs pour les TIC dans l'institution ; que l'utilisation des appareils et applications mobiles s'est développée plus rapidement que prévu ; que l'utilisation de XML pour les projets de lois a augmenté ; à présent, davantage de parlements ont des systèmes pour gérer les documents des plénières et des commissions ; et, le partage de l'information, ainsi que la collaboration et la participation à des réseaux en vue d'améliorer la technologie, se sont développés de manière significative, aussi bien au niveau des intentions que des actions menées par les parlements. La constatation que, malgré les difficultés rencontrées, les parlements aux revenus les plus faibles sont en passe de combler les lacunes technologiques, est particulièrement significative. Même si la différence est encore très grande entre les scores moyennes en termes d'e-parlement de ceux qui se situent dans les groupes des revenus plus élevés et ceux caractérisés par des revenus plus faibles, elle est tout de même beaucoup plus moindre en 2012 qu'en 2010.

En dépit de ces signes de progrès, de nombreux parlements doivent cependant encore affronter des obstacles considérables dans leurs efforts d'amélioration de l'état des TIC pour soutenir le travail de l'institution. Par exemple, de nombreux parlementaires n'ont toujours pas d'ordinateurs personnels fournis par le parlement et ils ne sont pas connectés au réseau local du parlement (LAN) ; de nombreuses bibliothèques n'ont toujours pas accès à une technologie qui leur permettrait de fournir des services d'informations améliorés; un standard de document ouvert (XML) a été mis en place par seulement environ un quart de toutes les chambres ; et, les meilleures pratiques dans l'utilisation des nouveaux médias pour une communication bidirectionnelle avec les citoyens ne sont pas encore bien acquises. La plupart des parlements ont identifié deux difficultés particulièrement sérieuses : le manque de ressources financières et le manque de personnel. Les parlements à tous les niveaux de revenu ont déclaré qu'ils font face à des contraintes financières. Et il est particulièrement révélateur que même les parlements caractérisés par le niveau de revenu le plus élevé ont déclaré que le plus grand obstacle était l'insuffisante capacité d'utilisation des TIC par le personnel.

De nombreux parlements sont aussi confrontés à de graves problèmes externes. Il s'agit notamment de l'accès limité à l'Internet à haut débit dans leur pays, du manque d'accès des citoyens à la technologie, et de l'absence d'une autorité indépendante chargée du budget et du recrutement au sein du parlement.

RÉSULTATS CLÉS

Les conclusions qui viennent d'être présentées sont basées sur une liste de 30 résultats clés de l'enquête 2012, décrits ci-dessous.

La vision d'ensemble au niveau mondial

1. La majorité des parlements a indiqué que les trois améliorations les plus importantes dans leur travail avec les TIC étaient les suivantes: 1) plus d'informations et de documents sur le site Internet 2) l'augmentation de la capacité de diffuser des informations et des documents; et 3) une fourniture plus en temps voulu des informations et des documents aux membres. Il est important de noter que ces trois améliorations sont aussi au service des citoyens et permettent au parlement d'être plus ouvert et transparent.
2. Les scores en termes d'e-parlement sont globalement en augmentation dans les groupes de comparaison 2009:2012 en ce qui concerne les six catégories évaluées ainsi que le score total:
 - Le score total moyen a augmenté de 48 à 51 pour cent, soit une amélioration de 5,8 pour cent
 - La communication entre les parlements et les citoyens a augmenté de 10,6 pour cent
 - La supervision et la gestion des TIC ont augmenté de 8,6 pour cent
 - Les services de bibliothèque et de recherche ont augmenté de 7,1 pour cent
 - Les sites web parlementaires ont augmenté de 6,4 pour cent
 - Les systèmes pour la création de documents et de normes ont augmenté de 5,9 pour cent
3. Les parlements des pays à faible revenu sont en train de combler l'écart en terme de e-parlement; ils ont réduit la différence entre leur score moyen total en e-parlement et celui des parlements au niveau de revenu élevé de plus de 25 pour cent au cours des deux dernières années.
4. Les services aux parlementaires se sont améliorés pour 8 sur les 12 indices. Exprimé en termes positifs, cela signifie qu'en 2012 plus de membres ont pu compter sur :
 - Une alimentation électrique fiable
 - Des ordinateurs de bureaux ou portables personnels fournis par le parlement
 - Des programmes de formation et d'orientation en matière de TIC fournis par le parlement
 - Une législature avec un plan stratégique en matière de TIC
 - L'accès à Internet
 - L'accès à l'Intranet du Parlement
 - L'accès à une base de données des lois votées par le parlement
 - Des comptes e-mail personnels fournis par le parlement
5. Les mesures évaluant les objectifs à court terme (2010-2012) du Cadre de référence 2010-

2020 pour l'e-parlement² font état de progrès: 8 des 12 objectifs ont été atteints ou dépassés au début de 2012.

6. Les applications et les dispositifs mobiles ont été introduits plus rapidement par rapport à la mise en œuvre habituelle des nouvelles technologies de la part des parlements.
 - 51 pour cent fournissent aux membres un smartphone ou une tablette
 - 35 pour cent ont développé des applications pour les dispositifs mobiles afin de fournir des informations aux membres
 - Actuellement, certains parlements rendent toute la documentation pour les sessions plénières disponible aux membres sur tablette, ce qui réduit considérablement les coûts d'impression
 - 37 pour cent permettent aux membres l'accès à distance aux données
 - 34 pour cent permettent l'accès au site du Parlement à partir de dispositifs mobiles
7. Le pourcentage des parlements qui souhaitent *fournir appui* à d'autres parlements afin d'améliorer l'état des TIC a doublé entre 2009 et 2012; le même degré d'augmentation s'est produit parmi ceux qui sont prêts à *recevoir de l'appui* en TIC.
8. Le besoin d'assistance en TIC reste élevé. Les parlements qui souhaiteraient recevoir de l'aide ont augmenté dans tous les niveaux de revenu.

L'ouverture à travers la communication et les sites Internet

9. Le webcasting est croissant et sera disponible dans la plupart des parlements dans quelques années; actuellement 89 pour cent des parlements publient habituellement sur le web les séances plénières ou prévoient ou envisagent de le faire.
10. L'utilisation, ou l'intention d'utiliser, les médias sociaux dans des formes variées, est également en hausse. Pour la première fois, deux des médias sociaux faisaient partie de la liste des dix premiers médias utilisés par la plupart des parlements. En ce qui concerne les techniques pour lesquelles la plupart des parlements ont déclaré prévoir ou envisager une mise en place, trois des quatre premières concernaient les médias sociaux.
11. L'utilisation du courrier électronique pour communiquer avec les citoyens de la part de *certaines ou la plupart* des membres (82 pour cent des parlements) et des commissions (56 pour cent des parlements) est restée stable depuis l'enquête 2009 et pourrait avoir atteint son maximum; la même chose pourrait être vraie pour l'utilisation des sites Internet de la part des parlementaires (54 pour cent) et des commissions (37 pour cent).
12. Les citoyens utilisent la technologie pour communiquer quand ils le peuvent. Près de 80 pour cent des parlements ont signalé une augmentation de la communication de la part des citoyens utilisant les TIC lorsqu'elles sont mises à leur disposition.
13. La quantité et la qualité du contenu des sites web se sont légèrement améliorées. Bien que les pourcentages moyens des parlements qui fournissent des informations relatives aux principales fonctions parlementaires restent faibles pour trois des cinq catégories, on constate des augmentations en 2012 qui se traduisent par des pourcentages dans l'ensemble plus élevés: la législation (63 pour cent); les activités en plénière (62 pour cent); la supervision et l'examen (39 pour cent), les activités des commissions (39 pour cent); le financement budgétaire et public (34 pour cent). Désormais, l'information législative est plus complète, comme on peut le constater par l'augmentation du pourcentage des parlements qui lient aux projets de loi des informations et des documents pertinents.

² Proposé par le Conseil du Centre mondial pour les TIC au Parlement; voir *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, Chapitre 10

14. Les *Principes directeurs relatifs au contenu et à la structure des sites web parlementaires* de l'UIP, disponibles en plusieurs langues, ont été largement utilisés par les parlements depuis leur publication. 46 pour cent des parlements suivent les recommandations pour la conception et la gestion du site web.

Soutien aux parlementaires

15. Des services de base pour les parlementaires sont disponibles dans la plupart des parlements. Par exemple, 82 pour cent fournissent aux membres un ordinateur personnel et 86 pour cent leur donnent accès à Internet.
16. Le soutien aux membres pendant les sessions plénières est satisfaisant dans de nombreux parlements : près des trois quarts des parlements acceptent les tablettes en plénière et 65 pour cent autorisent les smartphones, en augmentation par rapport aux 46 pour cent de 2009 ; 57 pour cent disposent des systèmes de vote électronique.
17. Le nombre de parlements qui fournissent des services et des contenus Intranet est en hausse et atteint aujourd'hui 57 pour cent.
18. L'engagement pour assurer la formation des parlementaires est élevé : 56 pour cent des parlements déclarent qu'ils fournissent actuellement une formation et des orientations en TIC pour les membres et 31 pour cent déclarent le prévoir ou l'envisager.

L'efficacité des opérations

Gestion des documents

19. Le nombre de parlements dotés de systèmes de gestion documentaire pour les documents de commission et de plénière a augmenté dans toutes les enquêtes depuis 2007. En 2012, le pourcentage moyen des parlements ayant des systèmes pour chacun des six types de documents est de 64 pour cent.
20. L'utilisation de XML pour les projets de loi a augmenté et maintenant 43 pour cent des parlements utilisent un système de gestion des propositions de loi³.
21. Des progrès significatifs ont été accomplis au niveau des plus importants efforts internationaux visant à améliorer l'utilisation de XML dans les parlements et l'orientation vers un standard international de XML législatif et parlementaire.

Bibliothèques

22. Les bibliothèques disposant de capacités numériques sont maintenant en mesure d'offrir une gamme croissante de services numériques aux parlementaires et au grand public.
23. Le score moyen de la capacité numérique totale des bibliothèques⁴ est supérieur à 50 pour cent en 2012. On constate de bons résultats dans des domaines spécifiques pour les bibliothèques : elles disposent d'un système de gestion des ressources (77 pour cent) ; elles sont connectées à l'Intranet du Parlement (58 pour cent) ; elles ont un propre site Internet (44 pour cent) ; elles collaborent numériquement (35 pour cent) ; elles s'abonnent à des bases de données et à des journaux en ligne (49 pour cent) ; elles gèrent une archive numérique (43 pour cent). On observe une augmentation significative de la participation à des réseaux et à des associations, actuellement de 64 pour cent (contre 45 pour cent en 2009)
24. Si l'utilisation des médias sociaux est exclue de l'analyse, le score moyen global des services numériques pour les bibliothèques est néanmoins de plus de 50 pour cent pour les deux ans. Plus précisément, ceux qui disposent d'un site Internet organisé par

3 Il est important de remarquer que l'utilisation de XML s'applique seulement à ceux qui ont un système de gestion documentaire des propositions de lois. Le résultat net du sondage est que juste un peu moins de 20 pour cent des parlements utilisent XML pour les projets de lois. Voir aussi le point 8 de "Principaux Ecart Persistants"

4 Score basé sur le pourcentage moyen des parlements ayant chacune des capacités spécifiques.

domaines sont aujourd'hui 43 pour cent ; 62 pour cent sont en mesure de recevoir des demandes par voie électronique, 35 pour cent utilisent les services d'alerte, 59 pour cent contribuent au site parlementaire et 58 pour cent servent le public et fournissent un accès par e-mail et à travers le site Internet.

Infrastructure

25. Aujourd'hui, la plupart des parlements indiquent qu'ils sont en mesure de fournir les services de base en matière de TIC, comme l'assistance aux ordinateurs personnels, l'administration des systèmes, la publication sur le web et les opérations de réseau. Sur les neuf services, six sont fournis par 75 pour cent ou plus des parlements.
26. Internet est disponible dans presque 100 pour cent des parlements et la plupart des législatures fournissent un accès wifi. La rapidité et la fiabilité sont considérées comme adéquates ou mieux par la majorité, à l'exception des parlements appartenant au groupe à faible revenu : 35 pour cent des parlements de ce groupe déclarent que la fiabilité n'est pas suffisante, et 45 pour cent que la vitesse n'est pas adéquate.
27. La formation pour le personnel informatique interne est fournie dans 75 pour cent des parlements ; le pourcentage de personnel interne qui a reçu une formation l'année dernière est d'environ 45 pour cent.

Planification et gestion

28. Le leadership politique participe d'avantage que dans les enquêtes précédentes avec 56 pour cent des répondants identifiant le Président comme étant engagé dans la définition des buts et des objectifs en matière de TIC, en augmentation par rapport aux 41 pour cent de 2009.
29. Davantage de parlementaires et d'autres utilisateurs participent à la planification et à la gestion des TIC; dans plus de la moitié des parlements disposant d'un groupe spécial pour assurer la direction et la supervision des TIC, un parlementaire préside actuellement ce groupe.
30. Parmi les 60 pour cent des parlements qui disposent d'un plan stratégique, un nombre croissant le gèrent en effectuant régulièrement des mises à jour (90 pour cent) et en définissant des critères pour mesurer le succès (68 pour cent).

PRINCIPALES LACUNES PERSISTANTES

Malgré les progrès mentionnés ci-dessus, l'enquête 2012 a également révélé d'importants écarts persistants dans la situation des TIC de nombreux parlements, comme on peut le voir ci-dessous.

1. Un grand nombre de parlementaires ne sont pas connectés au réseau local du parlement: au moins 35 pour cent des parlements ne permettent pas la connexion de tous les membres.
2. Le nombre de systèmes qui prennent en charge le processus législatif et surtout le budget et la surveillance est encore trop exigu.
3. Quatre éléments directement liés au soutien aux membres sont restés au même niveau qu'en 2009 ou ont reculé : un site Internet pour la bibliothèque qui organise les informations sur la base des questions politiques ; un site Internet avec les textes et l'état des projets de loi ; les calendriers et les programmes des plénières en ligne ; et, des normes d'accessibilité pour le site Internet du parlement répondant aux exigences des personnes ayant des handicaps.

4. Il existe une lacune technologique dans la communication entre les citoyens et les parlements. Près d'un cinquième des parlements indiquent que les citoyens n'utilisent pas les TIC pour communiquer avec eux, près d'un quart déclare que les citoyens n'ont pas accès à Internet et plus d'un quart déclare que les citoyens ne sont pas familiarisés avec la technologie.
5. On note également un déficit de connaissances des membres comme des citoyens dans le domaine de la communication auprès. La plupart des parlements indiquent que leur principal défi n'est pas *le manque d'accès à la technologie*, mais le *manque de connaissances de base* dans les domaines essentiels. La majorité des parlements (plus de la moitié) cite *le manque de compréhension du processus législatif de la part des citoyens* comme obstacle principal. Seulement près de la moitié cite le *manque d'expérience des membres dans l'utilisation de la technologie*.
6. La plupart des parlements n'ont mis en place aucun outil en mesure de les aider à mieux comprendre et utiliser les communications des citoyens.
7. De nombreuses bibliothèques n'ont toujours pas d'infrastructure technique adéquate pour fonctionner à pleine capacité.
8. Bien que l'utilisation de XML dans la préparation de la législation par les parlements qui disposent de systèmes de gestion documentaire pour les propositions de loi ait augmenté, le pourcentage global des parlements qui l'utilisent pour tous les documents n'a pas changé depuis 2007. Il s'est stabilisé à environ un quart du total des parlements, et un tiers déclare encore qu'ils ne prévoient ni envisagent de l'utiliser.
9. L'utilisation de XML continue à être fortement corrélée liée avec le niveau de revenu du pays.
10. Bien que la diffusion sur le web connaisse une forte croissance et que son adoption dans un avenir proche soit prévue par la plupart des parlements, peu d'entre eux se sont investis dans l'élaboration d'une méthode efficace et réalisable pour archiver les enregistrements et assurer un accès permanent et rapide.
11. On constate peu de progrès dans la fourniture du matériel explicatif pour aider les utilisateurs à mieux comprendre la législation proposée ou les procédures législatives.
12. L'absence de normes pour l'accès aux sites par les personnes ayant des handicaps persiste dans de nombreux parlements.
13. Près de deux tiers des parlements ne disposent pas d'une déclaration de vision écrite pour les TIC et 40 pour cent n'ont pas de plan stratégique mis à jour régulièrement.
14. L'absence d'un réseau électrique fiable est encore un obstacle important pour 15 pour cent des parlements.
15. Le pourcentage des parlements qui fournissent des moyens de télécharger des documents parlementaires en grosse quantité est resté fixe à 44 pour cent.

Il est important de noter qu'une grande partie de ces lacunes concerne tous les parlements, et pas seulement ceux situés à l'un des niveaux de revenu inférieurs.

STRATEGIES POUR COMBLER LES LACUNES

Il existe un certain nombre de stratégies que les parlements travaillant individuellement et collectivement, souvent avec l'appui de la communauté internationale des bailleurs de fonds, peuvent mettre en place pour améliorer la situation des TIC et les utiliser plus efficacement, afin d'atteindre leurs objectifs les plus importants. Sur la base des expériences de ceux qui ont atteint les niveaux les plus avancés de la mise en œuvre de la technologie, on peut mentionner au moins sept bonnes pratiques qui peuvent fournir une orientation en vue d'un e-parlement efficace.

Investir dans les personnes

La connaissance est à la base de la société de l'information et cela est particulièrement vrai lorsque l'on applique la technologie au sein des parlements. Le personnel des TIC a besoin de posséder les connaissances nécessaires pour évaluer, mettre en œuvre et maintenir les systèmes qui sont devenus essentiels pour les parlements. Un engagement de la part des dirigeants de haut niveau de l'administration est indispensable pour fournir les ressources nécessaires et répondre à cette demande, à travers un programme de formation continu pour le personnel interne et / ou l'emploi sous-traitants techniques déjà possédant les compétences et l'expérience nécessaires et en mesure de transférer leurs compétence à l'organisation. Le personnel des TIC doit aussi comprendre la nature des parlements, leur fonctionnement, comment les décisions sont prises. La seule compétence en technologie n'est pas suffisante pour le personnel technique d'un organe législatif.

Le personnel préposé aux TIC n'est pas le seul à avoir besoin de connaissances appropriées. Les membres du parlement ont eux aussi besoin de comprendre comment la technologie peut servir à la fois l'institution et eux-mêmes en tant que représentants du peuple. Fournir efficacement une formation adéquate aux membres n'est pas chose simple, mais c'est un point crucial si l'on veut faire en sorte que la technologie progresse au sein de l'institution. Dans ce domaine, l'échange d'expériences plus ou moins réussies au sein des parlements pourrait être extrêmement profitable. Le personnel non TIC du parlement, étant utilisateur de la technologie, a également besoin d'acquérir les connaissances TIC nécessaires. Il s'agit là d'aller au-delà des notions permettant de faire fonctionner un système conçu pour faciliter le travail. Mieux il comprendra les systèmes sous-jacents, plus il sera apte à développer une communication efficace avec le personnel des TIC et à s'assurer que ce dernier soit en mesure de concevoir et livrer les applications les plus utiles.

Enfin, comme le révèle l'enquête, de nombreux citoyens ont besoin de mieux comprendre le fonctionnement du parlement. Il s'agit d'un besoin récurrent qui ne pourra jamais être complètement satisfait, mais les parlements doivent y répondre de façon constante en utilisant différentes formes d'échange d'informations, à la fois techniques et non techniques.

Planification stratégique, travail efficace

Un plan stratégique en TIC sert plusieurs fins : communiquer une vision, des objectifs et des priorités ; identifier des résultats attendus ; estimer des coûts et des temps ; évaluer les progrès et si nécessaire opérer des changements ; communiquer les objectifs principaux du parlement en termes de technologie à toutes les parties prenantes internes et externes, y compris les bailleurs de fonds. Un plan de mise en œuvre efficace contient tous les projets technologiques, schématise leurs relations, leurs interdépendances et leurs synergies potentielles; et conduit à une répartition plus rationnelle du temps et des ressources. Le plan stratégique permet à un parlement de déterminer la destination à atteindre, tandis que le plan d'action de mise en œuvre permet à la législature de définir comment l'atteindre. Une approche moins complète conduira à des inefficacités, des résultats fragmentaires et un possible échec dans la réalisation des objectifs plus importants.

Si un plan stratégique bien construit est inséré dans le contexte d'un plan de développement général de la législature, il contribuera à un parlement plus opérationnel en mesure d'accomplir son travail de façon plus efficace à un coût moindre. Par exemple, conformément aux priorités définies par le plan, les documents pourraient être produits plus rapidement et leur diffusion s'effectuer à travers les services mobiles pour les membres, produisant ainsi une diminution des copies papier et réduisant dans le même temps les coûts d'impression. Les informations

gérées de façon intégrée avec les standards ouverts pourraient être reformatées pour plusieurs appareils et diffusées régulièrement aux membres et au public. La communication au sein du parlement pourrait être améliorée et rendue plus facile, ce qui entraînerait une amélioration des connaissances de base parlementaires. Parallèlement, la communication avec le public pourrait être transmise à travers des canaux multiples et mieux répondre ainsi aux exigences croissantes des citoyens pour une accessibilité et une transparence améliorées.

Aller mobile

Les avantages des technologies mobiles pour les parlements sont de plus en plus évidents. Elles sont plus flexibles, peuvent être mise en œuvre rapidement, et peuvent être utilisées pour communiquer avec un nombre croissant de citoyens de façon novatrice. Elles sont souvent moins coûteuses à mettre en place que les services câblés et peuvent faire baisser les coûts de certaines fonctions. Elles permettent aux parlements de répondre à la demande croissante des membres de recevoir des informations où qu'ils soient et d'être en mesure d'effectuer leur travail dans un milieu mobile et sans support papier.

Les technologies mobiles comportent toutefois des risques intrinsèques liés à la sécurité qu'il faut prendre en compte. Les parlements ne sont pas les seuls à devoir affronter ce qui est partagé par les secteurs public et privé. Les parlements vont bénéficier des progrès faits par le secteur privé dans le renforcement de la sécurité, mais ils doivent être conscients du défi dans le cadre législatif et en faire une priorité dans leur plan stratégique.

Aller vers le « cloud »

Les services de « cloud computing » offrent également de nombreux avantages aux parlements. Ils permettent aux parlements d'acquérir assez rapidement une large gamme de fonctionnalités, telles que les systèmes de courrier électronique, les serveurs de stockage, les systèmes de gestion et de partage documentaires, les services de données, et une liste croissante d'autres fonctions à un coût relativement bas sans avoir à construire et entretenir eux-mêmes le matériel, les systèmes d'exploitation et les logiciels d'application.

Toutefois, les services de « cloud computing » requièrent un accès à Internet fiable et à avec un débit suffisant. Ceci peut être un obstacle en particulier pour les parlements à faible revenu, étant donné que beaucoup d'entre eux estiment actuellement la fiabilité et le débit de leur connexion comme moins que suffisants. Il pourrait aussi y avoir des problèmes juridiques pour certains parlements si leurs règles ou lois limitent les lieux où les données parlementaires peuvent résider. Cependant, ces questions peuvent être résolues avec des modifications appropriées des règlements existants, qui permettent de préserver le contrôle parlementaire sur les données et donc de maintenir l'intention des restrictions d'origine, et à travers des accords rigoureux par rapport au niveau du service avec les fournisseurs.

Partager les expériences et les solutions

Les parlements ont en commun un grand nombre de besoins et objectifs quant à l'utilisation de la technologie, et nombre d'entre eux ont déjà développé et mis en œuvre des solutions pour répondre à ces besoins et atteindre ces objectifs. En tant qu'institution publique, la solution, pour chaque parlement, de créer ses propres systèmes est à la fois excessivement coûteuse et inefficace, compte tenu de l'étendue des recherches, des évaluations approfondies, des tests répétés, du

développement spécialisé, et de la mise en œuvre adaptée qui sont souvent nécessaires. C'est pourquoi il est hautement profitable à tous de mettre en commun les solutions efficaces déjà expérimentées et les connaissances en la matière.

Les résultats de l'enquête 2012 vont dans le sens de cette option et signalent clairement que le moment est venu de renforcer la coopération et les échanges entre les parlements. Un nombre croissant de parlements possédant l'expérience et les compétences nécessaires indiquent qu'ils sont prêts à partager leurs connaissances et leurs solutions avec les autres, et le nombre de parlements qui souhaitent bénéficier de cette assistance s'est encore accru au cours des deux dernières années. Aujourd'hui, parallèlement à des groupes de longue date tels que le CERDP, il existe d'autres organisations parlementaires régionales en mesure de faciliter ces échanges, comme par exemple l'APKN et RIPALC. L'Union Interparlementaire continue à jouer un rôle clé dans ce domaine à l'échelle mondiale. Il existe également des groupes spécifiques tels que la Section IFLA des Services de Bibliothèque et de Recherche parlementaires et différentes associations régionales qui assurent les échanges entre les bibliothèques parlementaires. Il apparaît clairement aujourd'hui que nous sommes en présence d'un environnement riche en possibilités, d'une forte volonté et d'une opportunité décisive pour le partage des connaissances afin de répondre aux besoins essentiels en matière de TIC au sein de nombreux parlements.

Établir une culture de l'ouverture et de la transparence

Il existe de nombreux outils et méthodes basés sur la technologie, décrits dans le présent Rapport, pour répondre aux objectifs d'ouverture et de transparence. Toutefois, aucun d'entre eux ne sera efficace si un parlement ne s'engage pas avec conviction dans la réalisation de ces valeurs et ne fait pas de chacune un objectif stratégique prioritaire. Cet engagement doit être partagé par les dirigeants politiques et les parlementaires ; il ne peut pas être simplement attribué à l'administration parlementaire. L'utilisation intelligente des outils et des méthodes TIC nécessite, en premier lieu, une culture de la transparence qui imprègne l'institution et qui soit clairement prise en compte comme pratique courante.

Bien entendu, pour des raisons de sécurité nationale ou de droit privé des individus, il existe des limites à la transparence. Cependant, une culture de la transparence suppose comme principe de base que tous les renseignements et les documents soient rendus disponibles et que les exceptions soient examinées et établies cas par cas. Cette approche peut être contraire aux pratiques jusqu'à présent observées dans certains parlements. La transition vers le principe d'ouverture et de transparence est une étape nécessaire pour atteindre le niveau souhaité d'avantages et de bénéfices que l'e-parlement peut apporter.

La culture de la transparence est cohérente avec les responsabilités des parlements en tant que représentants du peuple, et elle est cohérente avec les valeurs des citoyens qui vivent dans la société de l'information.

Promouvoir un dialogue authentique avec les citoyens

Les technologies de communication avec les citoyens sont de plus en plus faciles à utiliser, de moins en moins coûteuses et offrent une gamme croissante de méthodes pour informer les citoyens de façon de plus en plus efficace.

Bien que ces caractéristiques et ces avantages constituent des points positifs, ils comportent

un risque intrinsèque que les parlements et les membres peuvent avoir tendance à négliger : se concentrer davantage à *parler aux citoyens* et moins à *écouter* les citoyens. C'est ce que démontre l'enquête 2012. Les résultats indiquent que peu de membres répondent aux e-mails du public. En outre, seulement 17 pour cent des parlements disposent d'un système pour aider les parlementaires à gérer et répondre aux messages électroniques des citoyens, et un quart seulement ont mis en place des systèmes pour conserver ou gérer les apports des citoyens reçus à travers la technologie. Enfin, alors que plus de 70 pour cent des parlements utilisent les TIC pour *informer* ou *expliquer*, seulement un peu plus de 50 pour cent utilisent les TIC pour faire *participer* les citoyens.

Si cette tendance est compréhensible, elle suscite cependant des inquiétudes quant à la mise en œuvre des nouvelles technologies de communication dans les parlements. S'il est positif que les parlements soient en mesure d'utiliser la technologie pour informer les citoyens au sujet du travail de l'institution, il est tout aussi important qu'ils s'en servent pour écouter ce que les citoyens ont à leur dire. C'est même peut-être encore plus important. De cette façon les parlements peuvent être en mesure faire en sorte que l'utilisation des nouveaux outils de communication engage véritablement le public dans un dialogue productif favorisant la participation des citoyens au processus politique.

Bibliographie

Livres et Articles

- Bentivegna, Sara, ed., *Parlamento 2.0: strategie di comunicazione politica in Internet*, Milano: Angeli, 2012
- Changing Visions: Parliamentary Libraries Past, Present, and Future*, "Library Trends", 58:4, Spring 2010
- Commonwealth Parliamentary Association (CPA), *Recommended Benchmarks For Democratic Legislatures*, The Commonwealth Parliamentary Association (CPA), with the support of UNDP and WBI, December 2006
- Cuninghame, Keith, *Guidelines for Legislative Libraries* [2nd completely updated and enl. edition], Berlin: De Gruyter Saur, 2009 <<http://www.ifla.org/en/publications/44>>
- Enzing, Christien, Deuten, Jasper, Rijnders-Nagle, Monique, Van Til, Jon *Technology Across Borders. Exploring perspectives for pan-European Parliamentary Technology Assessment: Study*. [Brussels], European Parliament, 2012 <http://europarl.europa.eu/stoa/default_en.htm >
- European Parliament - DG for Internal Policies, Policy Department D (Budgetary Affairs), "MEP 2025": *Preparing the Future Work Environment for Members of the European Parliament. Identifying Future Trends in Technology which may Impact on Society and therefore on EP work Structured and Processes: Study*, Brussels, European Union, 2012
- Ferri Faria, Cristiano, *Can People Help Legislators Make Better Laws?*, e-Democracia Project, House of Representatives of Brazil, 2010 < http://www.ictparliament.org/sites/default/files/legislative_e-democracy_in_brazil-cristianofaria_techpres.pdf>
- Garvin, Peggy, *Government Information Management in the 21st Century : International Perspectives*. Farnham, Surrey, England; Burlington, VT: Ashgate Pub., 2011
- Governing in the Cloud™: White Paper*, San Francisco, Granicus Releases (PRWeb, 2011 < <http://www.prweb.com/releases/2011/9/prweb8838567.htm> >
- Griffith, Jeffrey C., *Beyond Transparency: New Standards for Legislative Information Systems*, European Centre for Parliamentary Research and Documentation (ECPRD), June 2006
- International Telecommunication Union, *World Telecommunication/ICT Development Report (WTDR 2010): Monitoring the WSIS Targets; a mid-term review*, [Geneva]: International Telecommunication Union, 2010 <http://www.itu.int/ITU-D/ict/publications/wtdr_10/material/WTDR2010_Cover_e.pdf>
- International Telecommunication Union, *World Telecommunication/ICT Indicators Database 2012* [e-resource, on CD-ROM and online], International Telecommunication Union, June 2012 <<http://www.itu.int/ITU-D/ict/publications/world/world.html>>
- Janssen, Marijn, van der Duin, Patrick, Wagenaar, René W., Bicking, Melanie, Wimmer, Maria, *Scenario building for e-government in 2020*, in "Proceedings of the 8th annual international conference on Digital government research: bridging disciplines & domains", 2007
- La réalité démocratique des Parlements : Quels critères d'évaluation?* Texte adopté lors de la XXXVème Session de l'APF, Paris, juillet 2009, Assemblée parlementaire de la francophonie
- Levien, Roger Eli - American Library Association. Office for Information Technology Policy, *Confronting the Future: Strategic Visions for the 21st Century Public Library*. Washington, D.C.: ALA Office for Information Technology Policy, 2011

- Lynden, Irina, Wu, Jane, *Best Practices in Government Information: A Global Perspective*, München: K.G. Saur, 2008
- Management Association, USA, Information Resources, ed., *Digital Democracy: Concepts, Methodologies, Tools, and Applications (3 Vols.)*. Hershey: IGI Global, 2012
- Mandelbaum, Andrew G., *Strengthening Parliamentary Accountability, Citizen Engagement and Access to Information. A Global Survey of Parliamentary Monitoring Organisations*, Washington, D.C.: National Democratic Institute and World Bank Institute, 2011 <<http://www.ndi.org/files/governance-parliamentary-monitoring-organizations-survey-september-2011.pdf>>
- Misuraca, Gianluca et autres ed., *Envisioning Digital Europe 2030: Scenarios for ICT in Future Governance and Policy Modelling*, European Commission Joint Research Centre Institute for Prospective Technological Studies, 2010 <<http://ftp.jrc.es/EURdoc/JRC61593.pdf>>
- Misuraca, Gianluca, *Futuring e-Government: governance and policy implication for building an ICT enabled knowledge society for all*, Proceedings of the International Conference on Theory and Practice of e-Governance, ICEGOV, 2009, Bogota, Colombia 11-13 November
- Mustajärvi, Olli, *The ICT use of Finnish MPs – now and in the future*, “Eduskunnan Kanslian Julkaisu”, 1/2011
- Naciones Unidas – Departamento de Asuntos Económico y Sociales, Congreso Nacional de Chile, Centro Global para las TIC en el Parlamento, *Aprovechar las TIC para mejorar los servicios y promover la creación de redes y el intercambio de conocimientos entre bibliotecas parlamentarias de América Latina: Valparaíso, Chile, 19 -21 de enero de 2011 Congreso Nacional de Chile; Informe del Taller* <http://www.ictparliament.org/sites/default/files/memoria_taller_tic_-_chile_2011_-_final.pdf>
- National Democratic Institute (NDI), *Toward the Development of International Minimum Standards for the Functioning of Democratic Legislatures*, National Democratic Institute, January 2007
- Nations Unies, Union interparlementaire, Centre mondial pour les TIC au Parlement, *Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement*, [New York]: Nations Unies, 2008 <<http://www.ictparliament.org>>
- Nations Unies, Union interparlementaire, Chambre des représentants des Etats-Unis, Centre mondial pour les TIC au Parlement, *Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement: 3-4-5 novembre 2009, Chambre des représentants des Etats-Unis, Washington D.C.; Rapport*, [New York]: Nations Unies, 2010 <<http://www.ictparliament.org>>
- Nations Unies, Union interparlementaire, *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*, préparé par le Centre mondial pour les TIC au Parlement, [New York]: Nations Unies, 2010 <<http://www.ictparliament.org>>
- OECD, International Telecommunication Union, *M-Government: Mobile Technologies for Responsive Governments and Connected Societies*, [Paris]: OECD Publishing, 2011 <<http://dx.doi.org/10.1787/9789264118706-en> and ITU Bookshop at www.itu.int/pub/D-STR/m-gov>
- Office for Promotion of Parliamentary Democracy - European Parliament, *Strengthening Parliaments Worldwide: The European Parliament and the Promotion of Democracy. 2009* <http://www.europarl.europa.eu/pdf/oppd/Page_1/OPPD-Strengthening_Parliaments_Worldwide.pdf>
- Office for Promotion of Parliamentary Democracy - European Parliament, Global Centre for ICT in Parliament, *Technological options for Capturing and Reporting Parliamentary Proceedings, European Parliament, Brussels, Belgium, 14-16 July 2010, Report of the Workshop organized by the Office for Promotion of Parliamentary Democracy and the Global Centre for ICT in Parliament*, [Brussels], European Parliament – OPPD, 2010 <<http://www.ictparliament.org/node/1535>>

- Office for Promotion of Parliamentary Democracy (OPPD) - European Parliament, *Information and Communication Technologies in Parliament: Tools for Democracy*, Brussels: European Parliament - OPPD, 2010 <http://www.ictparliament.org/sites/default/files/oppd_ictp_toolsfordemocracy.pdf>
- Office for Promotion of Parliamentary Democracy (OPPD) - European Parliament, *Benchmarking for Parliaments. Self-assessment or minimum criteria?*, [Brussels]: European Parliament – OPPD, 2012
- Palmirani, Monica, Vitali, Fabio, *Legislative Drafting Systems*, “Usability in Government Systems”, Buie, Elizabeth & Murray, Dianne, ed. Morgan Kaufmann (an imprint of Elsevier), Waltham, MA 2012
- Palmirani, Monica, Vitali, Fabio, *Legislative XML: Principles and Technical Tools*, Discussion paper No. IDB-DP-222, Institution for Development (IFD), Inter-American Development Bank, May 2012 <<http://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=36893582>>
- Quitney Anderson, Janna – Rainie, Lee, *The Impact of the Internet on Institutions in the Future*, Pew Research Center Series, March 2010 <<http://pewinternet.org/Reports/2010/Impact-of-the-Internet-on-Institutions-in-the-Future.aspx>>
- Shirky, Clay, *The Political Power of Social Media: Technology, the Public Sphere, and Political Change*, “Foreign Affairs”, January/February 2011 <<http://www.foreignaffairs.com/articles/67038/clay-shirky/the-political-power-of-social-media>>
- Sobaci, Mehmet Zahid, ed., *E-Parliament and ICT-Based Legislation: Concept, Experiences and Lessons*, Hershey: IGI Global, 2012
- South Asians for Human Rights (SAHR), *Transparency in Parliament, a Review of the Procedures and Practices in South Asia along with Recommended Guidelines for Increasing Openness*, South Asians for Human Rights (SAHR), 2009
- Tostensen, Arne, Amundsen, Inge, *Support to Legislatures: Synthesis study*, Norwegian Agency for Development Cooperation, Report 2/2010 <www.norad.no>
- Union interparlementaire, Association des secrétaires généraux des parlements, Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions, *Contribuer à la démocratie : Renforcer les capacités pour répondre aux besoins des parlementaires en matière d'information et de savoir: Rapport de la Conférence, Genève, 22 octobre 2008*, Union interparlementaire, 2009
- Union interparlementaire, *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle : guide des bonnes pratiques*, Genève: Union interparlementaire, 2006 <<http://www.ipu.org/dem-f/guide.htm>>.
- Union interparlementaire, *Principes directeurs relatifs au contenu et à la structure des sites web parlementaires*, [Genève]: Union interparlementaire, 2009 <http://www.ictparliament.org/resources/guidelines_fr.pdf>.
- Union interparlementaire, *Principes directeurs relatifs au contenu et à la structure des sites web parlementaires*, [Genève]: Union interparlementaire, 2000 <<http://www.ipu.org/cntr-f/web.pdf>>.
- Union interparlementaire, Programme des Nations Unies pour le Développement, *Rapport parlementaire mondial. L'évolution de la représentation parlementaire*, [New York - Genève]: Nations Unies - Union interparlementaire, 2012 <<http://www.ipu.org/dem-f/gpr.htm>>.
- United Nations Department of Economic and Social Affairs - Division for Public Administration and Development Management, *United Nations E-Government Survey 2012: E-Government for the People*, New York: United Nations, 2012 <http://www2.unpan.org/egovkb/global_reports/12report.htm>
- United Nations Department of Economic and Social Affairs, CARICAD, Global Centre for ICT in Parliament, *ICT Strategic Planning in the Caribbean Parliaments: 27-29 September 2011, Bridgetown, Barbados; Report of the Workshop*, 2011 <http://www.ictparliament.org/sites/default/files/workshop_caribbean_parliaments_report.final_.pdf>

- United Nations Department of Economic and Social Affairs, SADC-PF, Global Centre for ICT in Parliament, United Nations, *ICT Strategic Planning in the SADC Parliaments: 26 - 28 July 2010, Windhoek, Namibia; Report of the Workshop* <http://www.ictparliament.org/sites/default/files/namibia_workshopsadc_july2010_report.pdf>
- United Nations Development Programme (UNDP), *Benchmarks and Self-Assessment Frameworks for Democratic Legislatures: A Background Publication prepared for the International Conference on Benchmarking and Self-Assessment for Democratic Legislatures*, Brussels – New York, UNDP, March 2010
- United Nations, European Parliament, Global Centre for ICT in Parliament, *World e-Parliament Conference 2008: 25-26 November 2008, European Parliament, Brussels; Report*, [New York]: United Nations, 2009 <<http://www.ictparliament.org>>
- United Nations, European Parliament, Global Centre for ICT in Parliament, *World e-Parliament Conference 2007 and related meetings: 9-12 October 2007, Inter-parliamentary Union, Geneva; Report*, [New York]: United Nations, 2007 <<http://www.ictparliament.org>>
- United Nations, Inter-Parliamentary Union, EP Office for Promotion of Parliamentary Democracy (OPPD), *Technology Options for Capturing and Reporting Parliamentary Proceedings: Handbook* [à venir]
- United Nations, Inter-Parliamentary Union, *ICT Strategic Planning in Parliament: Handbook* [à venir]
- United Nations, Inter-Parliamentary Union, International Federation of Library Associations and Institutions, *Information and Communication Technologies in Parliamentary Libraries : Handbook*, [New York]: United Nations, 2012 <<http://www.ictparliament.org/handbook-libraries>>

Présentations et discours

- Carlos Magno Cataldi Santoro, Ex-directeur de l'information du Sénat Fédéral du Brésil, *Cloud Computing*, présentation lors de l'Atelier régional « L'impact des Nouvelles Technologies dans la Transformation de la Branche Législative : de la Sensibilisation à la Planification, à l'Action », Bridgetown, Barbade, 30 mai - 1er juin 2012 <<http://www.ictparliament.org/node/4648>>
- Geert Hamilton, Secrétaire général du Sénat des Etats Généraux des Pays-Bas, *The Dutch Senate: a paperless Parliament* (Le Sénat des Pays-Bas : un Parlement zéro-papier), Communication à l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements (ASGP), Session de Berne, octobre 2011 <<http://www.asgp.info/en/pastmeetings/>>
- Joan Miller, Directeur des TIC, Parlement du Royaume-Uni, *Electronic papers in the UK Parliament* (Documents électroniques au Parlement du Royaume-Uni), présentation lors de la Réunion Internationale sur le thème « Atteindre une plus grande transparence grâce à l'utilisation de standards de documents ouverts », Washington D.C., 27-29 février 2012 <<http://www.ictparliament.org/XMLMeeting2012>>
- Joan Miller, Directeur des TIC, Parlement du Royaume-Uni, *What should we do with clouds?* (Que devrions-nous faire avec le cloud computing ?), vidéo sur YouTube <<http://www.youtube.com/watch?v=wHwoIBqhdCw>>.
- John Pullinger, Bibliothécaire et Directeur Général des Services d'Information de la Chambre des Communes du Parlement du Royaume-Uni, *Citizen Engagement and Access to Information* (Participation citoyenne et Accès à l'Information), présentation lors de l'Atelier régional « L'impact des Nouvelles Technologies dans la Transformation de la Branche Législative : de la Sensibilisation à la Planification, à l'Action », Bridgetown, Barbade, 30 mai - 1er juin 2012 . <<http://www.ictparliament.org/node/4648>>

Philippe Schwab, Secrétaire du Conseil des Etats de Suisse. *Strategic plan of the parliamentary service of the Swiss Parliament for 2012–16* (Démarche stratégique des services du Parlement suisse pour les années 2012-2016), Communication lors de la réunion de l'Association des Secréaires généraux de Parlements (ASGP), Session 2012, Kampala, Ouganda. < <http://www.asgp.info/en/pastmeetings/>>

Soufiane Ben Moussa, Dirigeant des Technologies de l'Information, Chambre des Communes du Canada, *The ICT Strategic Plan execution toolbox: (Outils pour la mise en œuvre du plan stratégique en matière de TIC)*, présentation lors de l'Atelier régional « L'impact des Nouvelles Technologies dans la Transformation de la Branche Législative : de la Sensibilisation à la Planification, à l'Action », Bridgetown, Barbade, 30 mai - 1er juin 2012 <http://www.ictparliament.org/sites/default/files/panel12_soufiane_benmoussa_tools_for_execution.pdf>

Soufiane Ben Moussa, Dirigeant des Technologies de l'Information, Chambre des Communes du Canada, *Open Documents + Protocols for Greater Transparency* (Documents ouverts + Protocoles Pour une Plus Grande Transparence), présentation lors de la Réunion Internationale « Atteindre une plus grande transparence grâce à l'utilisation de standards de documents ouverts », Washington D.C., 27-29 février 2012 <<http://www.ictparliament.org/XMLMeeting2012>>

Encadrés

- A.1** Parlements et chambres ayant participé à l'enquête 2012
- 1.1** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur les smartphones pour toute communication avec les parlementaires
- 1.2** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur l'utilisation des TIC dans les organisations
- 1.3** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur la planification stratégique des TIC
- 1.4** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur la nécessité de formation sur les TIC des parlementaires
- 2.1** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur la communication avec les citoyens à travers les sites web et les médias sociaux
- 2.2** John Pullinger, Bibliothécaire et Directeur Général des Services d'Information de la Chambre des Communes du Parlement du Royaume-Uni. Extrait de *Citizen Engagement and Access to Information* (Participation citoyenne et Accès à l'Information), présentation lors de l'Atelier régional « L'impact des Nouvelles Technologies dans la Transformation de la Branche Législative : de la Sensibilisation à la Planification, à l'Action », Bridgetown, Barbade, 30 mai - 1er juin 2012
- 2.3** Commentaire fourni par un participant à l'Atelier Régional « L'impact des Nouvelles Technologies dans la Transformation de la Branche Législative : de la Sensibilisation à la Planification, à l'Action » Bridgetown, Barbade, 30 mai - 1er juin 2012, sur les efforts des parlements pour engager les citoyens
- 2.4** *Déclaration pour l'Ouverture et la Transparence Parlementaire* des Organisations d'Observation des Parlements (OOP). Contribution du National Democratic Institute au *Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement*
- 2.5** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur la communication avec les citoyens à travers la diffusion TV et le streaming audio et vidéo
- 2.6** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur l'utilisation de Twitter dans l'engagement les citoyens dans le processus politique
- 2.7** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur la disponibilité au public des enregistrements audio et vidéo pour la publication en ligne ou en direct
- 2.8** HouseLive.gov, le service de streaming vidéo de la Chambre des Représentants des Etats-Unis. Contribution au *Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement* du Bureau du Secrétaire général la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique.
- 2.9** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur les efforts déployés pour engager les citoyens par le biais des TIC et d'applications spécifiques en ligne
- 2.10** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur le manque de familiarité des citoyens avec les TIC

-
- 4.1 Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur le développement d'un Système de gestion de l'information parlementaire et législative
 - 4.2 Geert Hamilton, Secrétaire général du Sénat des Etats Généraux des Pays-Bas. Extrait de *The Dutch Senate: a paperless Parliament* (Le Sénat des Pays-Bas : un Parlement zéro-papier), Communication à l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements (ASGP), Session de Berne, octobre 2011
 - 4.3 Commentaires de répondants à l'enquête 2012 sur la formation sur les TIC pour les parlementaires et le personnel
 - 5.1 Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur les bonnes pratiques dans la gestion de la documentation parlementaire
 - 5.2 Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur la conversion des enregistrements du format analogique au format numérique
 - 5.3 Soufiane Ben Moussa, Dirigeant des Technologies de l'Information, Chambre des Communes du Canada. Extrait de *Open Documents + Protocols for Greater Transparency* (Documents ouverts + Protocoles Pour une Plus Grande Transparence), présentation lors de la Réunion Internationale « Atteindre une plus grande transparence grâce à l'utilisation de standards de documents ouverts », Washington D.C., 27- 29 février 2012
 - 5.4 Extrait de *Legislative XML: Principles and Technical Tools* (XML législatif : principes et outils techniques) Discussion paper n° IDB-DP-222, Institution de Financement pour le Développement (IFD), Banque Interaméricaine pour le Développement, mai 2012
 - 5.5 Standards pour la publication électronique des documents et données de la Chambre et des commissions, approuvés par la commission de l'administration de la Chambre le 16 décembre 2011. Contribution au *Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement* par le Bureau du Secrétaire général de la Chambre des Représentants des Etats-Unis.
 - 5.6 L'éditeur Bungeni. Contribution au *Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement* du Plan d'Action i-Parlement pour l'Afrique
 - 5.7 Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur l'archivage numérique
 - 5.8 Système d'information parlementaire et législative Bungeni. Contribution au *Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement* par l'initiative du Plan d'Action i-Parlement pour l'Afrique
 - 5.9 Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur la mise en œuvre du Système d'information parlementaire et législative Bungeni
 - 5.10 Réunion Internationale sur le thème « Atteindre une plus grande transparence grâce à l'utilisation de standards de documents ouverts ». Résumé de la réunion
 - 5.11 Le programme e-Parlement du Parlement européen – Etat des lieux des activités en cours. Contribution au *Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement* par la Direction générale de l'Innovation et du support technologique (DG ITEC) du Parlement européen.
 - 6.1 Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur les politiques concernant l'accès aux recherches fournies par la bibliothèque
 - 6.2 Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur l'automatisation des procédures de travail et des services de la bibliothèque
 - 6.3 Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur le classement des documents et des ouvrages

- 6.4** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur le procès d'automatisation de la gestion et des services de la bibliothèque
- 6.5** Commentaire d'un répondant de l'enquête 2012 sur l'importance d'adopter de standards internationaux dans la bibliothèque
- 7.1** Commentaire d'un répondant de l'enquête 2012 sur les applications commerciale versus ouvertes pour l'automatisation des travaux parlementaires
- 7.2** Joan Miller, Directeur des TIC, Parlement du Royaume-Uni. Extrait de *Electronic papers in the UK Parliament* (Documents électroniques au Parlement du Royaume-Uni), présentation lors de la Réunion Internationale sur le thème « Atteindre une plus grande transparence grâce à l'utilisation de standards de documents ouverts », Washington D.C., 27-29 février 2012
- 7.3** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur la dotation en personnel informatique au sein du parlement
- 7.4** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur les bonnes pratiques en matière de formation des utilisateurs finaux
- 7.5** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur le manque de formation du personnel
- 8.1** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur les priorités en matière de TIC dans la planification pour les deux prochaines années
- 8.2** Philippe Schwab, secrétaire du Conseil des Etats de Suisse. Extrait de *Strategic plan of the parliamentary service of the Swiss Parliament for 2012–16* (Démarche stratégique des services du Parlement suisse pour les années 2012-2016), Communication lors de la réunion de l'Association des Secrétaires généraux de Parlements (ASGP), Session 2012, Kampala, Ouganda
- 8.3** Commentaire d'un répondant de l'enquête 2012 sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés en matière de planification stratégique des TIC
- 8.4** Soufiane Ben Moussa, Dirigeant des Technologies de l'Information, Chambre des Communes du Canada. Extrait de *The ICT Strategic Plan execution toolbox* (Outils pour la mise en œuvre du plan stratégique en matière de TIC), présentation lors de l'Atelier régional « L'impact des Nouvelles Technologies dans la Transformation de la Branche Législative : de la Sensibilisation à la Planification, à l'Action », Bridgetown, Barbade, 30 mai - 1er juin 2012
- 8.5** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur les bonnes pratiques pour le financement des TIC
- 8.6** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur la coopération en matière de planification stratégique des TIC
- 8.7** Priorités dans le domaine des TIC au niveau régional identifiées par les participants à l'Atelier Régional « L'impact des Nouvelles Technologies dans la Transformation de la Branche Législative : de la Sensibilisation à la Planification, à l'Action » Bridgetown, Barbade, 30 mai - 1er juin 2012
- 8.8** Carte montrant le niveau de la coopération interparlementaire qui a eu lieu depuis la publication du *Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement*

-
- 9.1** Résultats de l'enquête en rapport avec les valeurs de la démocratie parlementaire
 - 10.1** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur les avantages de la collaboration et du partage des connaissances
 - 10.2** Commentaire d'un répondant à l'enquête 2012 sur la nécessité de soutien de la part d'autres parlements et organisations

Figures

- A.1** Pays dont le parlement ou la/les chambre/s a/ont participé à l'enquête
- A.2** Nombre de sièges des chambres ayant répondu ou non à l'enquête
- A.3** Pourcentage de tous les parlementaires dans le monde
- 1.1** Croissance du haut débit mobile, de la téléphonie fixe, des abonnements au haut débit fixe et des utilisateurs d'Internet sur la période 2001-2011 pour 100 habitants
- 1.2** Croissance du nombre d'utilisateurs de Facebook 2004 - 2012
- 1.3** Page sur les services web de données ouvertes de l'Assemblée Fédérale du Parlement suisse
- 1.4** Principales améliorations imputables aux TIC, au cours des deux dernières années, dans le travail du parlement – Classement par niveau de revenu
- 1.5** Principaux objectifs du Parlement dans le domaine des TIC pour les deux années à venir
- 1.6** Les technologies les plus efficaces mises en place au cours des deux dernières années pour améliorer le travail du parlement
- 1.7** Principales difficultés que rencontre le Parlement pour une bonne utilisation des TIC
- 2.1** Utilisation des e-mails et des sites web par les parlementaires et les commissions pour communiquer avec les citoyens
- 2.2** Raisons pour lesquelles les parlementaires utilisent les sites web
- 2.3** Raisons pour lesquelles les commissions utilisent les sites web
- 2.4** Autres méthodes de communication avec les citoyens utilisées par les parlements comparaison sur la totalité des répondants aux enquêtes de 2012 et de 2009
- 2.5** Autres méthodes de communication avec les citoyens utilisées ou prévues/envisagées par les parlements, par groupes de niveau de revenu
- 2.6** Utilisation de toute forme de médias sociaux*, par région
- 2.7** Autres méthodes de communication avec les citoyens prévues ou envisagées par les parlements en 2012 et en 2009
- 2.8** Autres méthodes de communication avec les citoyens utilisées ou prévues par les parlements en 2012
- 2.9** Dispositifs mobiles basés sur une application spécifique développée par les parlements
- 2.10** Objectifs visés par les applications mobiles spécifiques développées par les parlements
- 2.11** Méthodes utilisées pour communiquer avec les jeunes
- 2.12** Principaux objectifs dans l'utilisation de méthodes de communication basées sur les TIC
- 2.13** Utilisation d'outils destinés à organiser les commentaires des citoyens
- 2.14** Tendances dans l'utilisation par les citoyens de méthodes de communication basées sur la technologie
- 2.15** Difficultés dans l'utilisation des technologies de la communication

-
- 3.1 Responsabilité dans la définition des objectifs du site web
 - 3.2 Activités mises en place pour la gestion des sites web parlementaires
 - 3.5 Information générale sur le parlement sur leur site web, classée par catégorie
 - 3.6 Informations relatives à la législation, au budget et aux activités de contrôle sur le site web parlementaire, par pourcentage
 - 3.7 Pourcentage moyen des parlements disposant des éléments dans chacune des catégories (législation, budget et contrôle)
 - 3.8 Pourcentage moyen des parlements disposant des éléments dans chacune des catégories (législation, budget et contrôle), par an
 - 3.9 Rapidité de disponibilité des ordres du jour des séances plénières et des commissions sur le site web du parlement
 - 3.10 Rapidité de disponibilité des projets de loi et des débats en séances plénières sur le site web du parlement
 - 3.11 Pourcentage des parlements ayant divers éléments liés à la proposition législative, par an
 - 3.12 Outils permettant de trouver et d'afficher des informations sur les sites web parlementaires, selon les années
 - 3.13 Outils et indications pour la conception des sites web
 - 3.14 Éléments de conception disponibles aux utilisateurs
 - 3.15 Nombre de langues officielles et nombre de langues dans lesquelles le site web est disponible
 - 3.16 Nombre de langues officielles et nombre de langues en lesquelles le site web est disponible
 - 3.17 Informations et services disponibles aux parlementaires et au personnel sur l'intranet
 - 4.1 Éléments fournis par les parlements à leurs membres pour leur usage personnel
 - 4.2 Accès sans fil à Internet dans le parlement
 - 4.3 Membres, commissions et départements connectés au LAN
 - 4.4 Fonctions, activités et services parlementaires soutenus par des applications TIC
 - 4.5 Fonctions et services pris soutenues par des applications TIC
 - 4.6 Équipements fournis par le parlement en séance plénière
 - 4.7 Dispositifs personnels des parlementaires pouvant être utilisés en séance plénière
 - 4.8 Services disponibles en salle plénière
 - 4.9 L'utilisation de grands écrans en salle de séance plénière et en commission
 - 4.10 Objectifs d'utilisation de grands écrans en salle de séances plénières et en commission
 - 4.11 L'utilisation des systèmes de vote électroniques en salle plénière
 - 4.13 Méthodes utilisées pour préparer les comptes rendus intégraux des séances plénières
 - 4.14 Nombre de parlementaires manquant de services TIC spécifiques
 - 5.1 Parlements avec des systèmes pour gérer le texte des projets de loi, par groupes de revenu
 - 5.2 Caractéristiques des systèmes de gestion documentaire pour les projets de loi

- 5.3 Utilisation de XML pour les projets de loi par les parlements à travers un système de gestion des documents pour les projets de loi
- 5.4 Utilisation de XML dans les projets de loi pour le groupe de comparaison 2007:2012
- 5.5 Utilisation de XML dans les projets de loi pour le groupe de comparaison 2009:2012
- 5.6 SGD pour tous les documents de séance plénière et de commissions
- 5.7 SGD pour les documents de séance plénière et de commissions dans le groupe de comparaison 2009:2012
- 5.8 SGD pour les documents de séance plénière et de commissions, tous les répondants, toutes les enquêtes
- 5.9 XML pour les documents de séance plénière ou de commissions avec un SGD
- 5.10 XML pour tous types de documents par année
- 5.11 Objectifs de l'emploi du format XML
- 5.12 Difficultés à l'emploi du format XML
- 6.1 Parlements dotés d'une bibliothèque
- 6.2 Bibliothèques connectées à un intranet, selon le niveau de revenu
- 6.3 Utilisation de systèmes automatisés pour la gestion des ressources des bibliothèques, selon le niveau de revenu
- 6.4 Fonctionnalités des systèmes automatisés de gestion de ressources bibliothécaires
- 6.5 Documents maintenus en archives en format numérique
- 6.6 Nouveaux outils de communication utilisés par les bibliothèques
- 6.7 Services électroniques offerts par les bibliothèques
- 6.8 Services disponibles pour le public
- 6.9 Contributions des bibliothèques au site web du parlement
- 6.10 Personnel d'assistance pour les TIC dans les bibliothèques
- 6.11 Bibliothèques participant à des réseaux, selon le niveau de revenu
- 6.12 Bibliothèques participant à des réseaux officiels
- 6.13 Scores globaux pour les capacités numériques
- 6.14 Scores globaux pour les services numériques
- 7.1 Services généraux TIC disponibles dans le parlement
- 7.2 Fiabilité de la connexion Internet
- 7.3 Accès sans fil à Internet
- 7.4 Utilisation de logiciels commerciaux et open source
- 7.5 Accords de niveau de service
- 7.6 Fonctions parlementaires soutenues par les TIC
- 7.8 Personnel TIC, groupe de comparaison 2007:2012
- 7.9 Fonctions exécutées par le personnel TIC interne et par des sous-traitants
- 7.10 Formation dispensée au personnel TIC, par année
- 7.11 Priorités en matière de formation
- 7.12 Formation/orientation pour les parlementaires et le personnel non TIC
- 8.1 Etablissement des objectifs des TIC au sein des parlements

-
- 8.2 Source d'idées et de propositions pour les objectifs et les projets en matière de TIC
 - 8.3 Niveau d'engagement des leaders politiques du parlement en matière de TIC.
 - 8.4 Parlements ayant une commission ou un groupe spécialement désigné pour guider et superviser l'utilisation des TIC au sein du Parlement.
 - 8.5 Présidence des commissions ou groupes spécialement désignés pour les TIC
 - 8.6 Parlements ayant une déclaration de vision écrite pour les TIC
 - 8.7 Parlements recourant à des méthodologies de gestion de projet
 - 8.8 Budget TIC en pourcentage du budget total du parlement
 - 8.9 Financement des TIC
 - 9.1 Score total moyen d'e-parlement pour chaque domaine pour chaque répondant par an.
 - 9.2 Score total moyen d'e-parlement pour chaque domaine pour le groupe de comparaison 2009:2012
 - 9.3 Score total moyen d'e-parlement par niveau de revenu
 - 9.4 Différence dans le score total moyen d'e-parlement entre les groupes de revenu par an.
 - 9.5 Score total moyen d'e-parlement pour chaque domaine par groupe de revenu
 - 9.6 Score total moyen d'e-Parlement par région
 - 9.7 Moyenne des points dans chaque domaine d'e-parlement par région
 - 9.8 Cadre de référence pour l'e-Parlement 2010-2020 : Mesures de succès à court terme
 - 10.1 Participation aux réseaux parlementaires
 - 10.2 Participation aux réseaux formels pour l'échange d'informations sur les TIC, par niveau de revenu
 - 10.3 Parlements qui fournissent ou reçoivent de l'appui/assistance pour le renforcement des capacités dans tous les domaines : législation, contrôle, représentation, administration
 - 10.4 Parlements qui *fournissent une assistance générale*, par niveau de revenu
 - 10.5 Parlements qui *reçoivent de l'assistance générale*, par niveau de revenu
 - 10.6 Parlements qui fournissent ou reçoivent assistance pour renforcer les capacités en matière de TIC, par année
 - 10.7 Fournir un appui en TIC, selon le revenu
 - 10.8 Assistance reçue dans le domaine des TIC, par revenu
 - 10.9 Domaines spécifiques de support en TIC parmi les parlements

ANNEXES

Annexe 1

Méthodologie d'évaluation de l'état de l'e-Parlement

OBJECTIFS

1. Etablir des critères d'évaluation du niveau d'adoption des TIC parmi tous les parlements ;
2. Fournir un outil afin d'assister un parlement particulier à évaluer l'état de son propre niveau technologique.

DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE

La méthodologie est fondée sur les questions de l'enquête et sur les six domaines technologiques que celles-ci évaluent :

1. Supervision et gestion des TIC ;
2. Infrastructure, services, applications et formation ;
3. Systèmes et standards pour la création de documents et d'information législatifs ;
4. Services de bibliothèque et de recherche ;
5. Sites web parlementaires ;
6. Communication entre les citoyens et le parlement.

Des points ont été assignés à chacun de ces domaines afin de refléter sa valeur relative par rapport aux autres domaines. Du fait de l'importance des sites web parlementaires, en particulier afin d'atteindre les objectifs de transparence, et de l'importance de la communication entre les citoyens et le parlement, en particulier afin d'atteindre les objectifs d'accessibilité et d'engagement des citoyens, un coefficient plus élevé a été attribué à ces domaines par rapport aux quatre restants.

Chaque domaine a été divisé en sous-domaines identifiant leurs composantes clés. Un maximum de points a également été assigné à ces sous-domaines afin de refléter leur importance relative aux autres sous-domaines. L'addition des points des sous-domaines d'un domaine donné égalent le score total de ce domaine. Dans le Tableau 1, la première colonne présente la liste de tous les domaines et sous-domaines, la colonne 3 indique les points de chaque domaine et la colonne 4 indique les points de chaque question.

Les questions de l'enquête ont donc été associées au sous-domaine pertinent (cf. Tableau 1, colonne 2). Dans certains cas, une seule question suffisait à définir un sous-domaine. Par exemple, dans le domaine « Supervision et gestion des TIC », pour le sous-domaine « Engagement des leaders », la question 5 de la section 1 de l'enquête a été utilisée pour évaluer ce sous-domaine. Dans d'autres cas, deux questions ou plus ont été utilisées. Par exemple, le sous-domaine « Planification stratégique » est évalué par les questions 10 et 11 de la section 1 dans le même

domaine « Supervision et gestion des TIC ». Un score maximum a été utilisé pour certaines questions dont la somme des scores aurait pu excéder le total admissible.

En raison de l'étendue de cet effort, une sélection des questions de l'enquête a été utilisée. Certaines questions ont été exclues car, bien qu'informatives, elles ne se prêtaient pas à une évaluation comparative. D'autres questions ont été considérées moins pertinentes que les questions sélectionnées ou ont été jugées insuffisamment précises ou valides pour justifier leur inclusion dans cette méthodologie à ce point. Au total, 6 questions 46 (plus ou moins un tiers de l'enquête) ont été utilisées pour calculer les scores globaux. Beaucoup de ces questions comprenaient plusieurs parties.

Une fois que les questions ont été regroupées selon leurs domaines et sous-domaines respectifs, un score maximum et une méthode de détermination du score en fonction de la réponse leur ont été attribuées (voir Tableau 1, colonne 5).

Exemple de notation 1 :

Domaine : Supervision et gestion des TIC

Sous-domaine : Engagement des leaders

Section 1, question 5 : Quel est le niveau d'engagement des leaders politiques... ?

Les parlements qui ont répondu "Extrêmement engagé" ont reçu le score de 3 ; ceux qui ont répondu "Très engagé" ont reçu le score de 2. Aucune autre réponse à cette question n'accordait de points.

Exemple de notation 2 :

Domaine : Infrastructure, Services, Applications et Formation

Sous-domaine : Services d'assistance de base

Section 2, question 1 (donnant une liste de 9 services généraux, tels que assistance informatique, etc.)

Les parlements ont reçu un point par service coché, le total a été divisé par 9, le score maximale pour cette question.

Le niveau de détail qu'il est possible d'évaluer en utilisant les questions de l'enquête présente des limites évidentes. Par exemple, s'agissant des « Sites web parlementaires », la question 5(b) de la section 5 de l'enquête demande si les textes des propositions de loi sont disponibles pour l'année en cours et pour les années antérieures. Cependant, cette question ne demande pas à partir de quelle date dans le passé ces textes sont disponibles. De même, la question 5(b) demande si une base de donnée des lois existe avec une possibilité de recherche, mais elle ne s'enquiert pas de quels éléments des projets de loi peuvent être recherchés. Atteindre un tel niveau de détail dans chaque sous-domaine exigerait des questions bien plus détaillées qu'il n'est possible d'inclure dans la version actuelle de l'Enquête mondiale sur les TIC dans les Parlements.

LIMITES DE LA MÉTHODOLOGIE

La méthodologie est fondée sur les réponses fournies par chaque parlement. Par conséquent, la précision de la méthodologie dépend de la précision de ces réponses, qui n'a pas pu être vérifiée de manière indépendante. En ce sens, cette enquête est une autoévaluation. Néanmoins, l'autoévaluation est une approche valide, en particulier lorsque les parlements cherchent à identifier leurs forces et leurs faiblesses. De plus, toutes les questions ne s'appliquent pas à tous les parlements. L'enquête et la présente méthodologie s'efforcent d'en tenir compte autant que possible.

Tableau 1 Méthodologie de notation pour évaluer l'état de l'e-Parlement

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|---|-----------------------------------|------------------------------------|---|
| Domaines principaux et sous-domaines | Questions pertinentes : Section#/ Question# | Score maximum pour chaque domaine | Score maximum pour chaque question | Base de la notation |
| Supervision et Gestion | | 15 | | |
| Implication des leaders | S1/Q5 | | 3 | Extrêmement engagé = 3 ; Très engagé = 2 |
| Idées, buts, objectifs | S1/Q3 | | 1 | 1/10 pour chaque élément coché |
| Supervision, gestion | S1/Q6 | | 3 | Oui = 3 ; Prévues = 1,5 |
| Déclaration de vision | S1/Q9 | | 3 | Oui = 3 ; Prévues = 1,5 |
| Planification stratégique | | | 3 | |
| Possède un plan | S1/Q10 | | | Oui = 1,5 |
| Met à jour ce plan régulièrement | S1/Q11 | | | Oui = 1,5 |
| Gestion de projet | S1/Q13 | | 2 | Oui = 2 ; Prévues = 1 |
| Infrastructure, Services, Applications, Formation | | 16 | | |
| Services d'assistance de base | | | 7 | |
| Services généraux | S2/Q1 | | | 1/9 pour chaque élément coché |
| Services et assistance spécifiques | S2/Q2 | | | 1/10 pour chaque élément coché ¹ |
| Réseau local | S2/Q4 | | | Oui = 1 |
| Accès à Internet | S2/Q6 | | | Oui = 1 |
| Accès sans fil | S2/Q9 | | | Oui = 1 |
| Electricité 24 heures / 24 | S2/Q12 | | | Oui = 1 |
| Soutien des fonctions parlementaires | S2/Q14 | | | 1/25 pour chaque élément coché |
| Services mobiles | S2/Q2-3 | | 1 | 0,5 pour chaque « Oui » pour applications pour tablettes OU smartphones max pour Q2/Q3 ; combiné=1 |
| Accord écrits de niveau de service | S2/Q10-11 | | 1 | 0,5 pour chaque « Oui avec tous » ; 0,25 pour chaque « Oui avec certains » |
| Soutien pour les sessions plénières | S2/Q15, 17, 21 | | 3 | 1 pour chaque « Oui » aux questions 15, 17, 21 |
| Formation | | | 3 | |
| Programme de formation du personnel | S2/Q27 | | | Oui = 2 |
| Pourcentage du personnel formé | S2/Q28 | | | 1>75% ; 0,5>50% ; 0,25>25% |
| Programme de formation et d'orientation pour les parlementaires | S2/Q30 | | 1 | Oui = 1 |
| Systèmes et standards pour la création de documents et d'information législatifs | | 15 | | |
| Système de gestion de documents pour les projets de loi | | | 4 | |
| Présence d'un système | S3/Q1 | | | Oui = 2 ; Prévues = 1 |
| Utilisation de XML | S3/Q3 | | | Oui = 2 ; Prévues = 1 |
| Système de gestion de documents pour les autres documents | S3/Q5a-f | | 4 | 1 pour chaque élément coché ; maximum = 4 |
| Utilisation de XML pour ces documents | S3/Q6a-f | | 4 | 1 pour chaque élément coché ; maximum = 4 |
| Préservation des documents numériques | | | 3 | |
| Politique pour la conservation de la documentation en format numérique | S3/Q11 | | | Oui = 2 ; Prévues = 0,5 |
| Gère une archive numérique | S3/Q12 | | 1 | Oui = 1 ; Prévues = 0,5 |

1. Ne pas tenir compte de «aucun», ne pas tenir compte de tablettes et smartphone. Tenir compte des services mobiles.

| | | | | |
|---|------------|------------|------------|--|
| Services de bibliothèque et de recherche | | 15 | | |
| Existence d'une bibliothèque | S4/Q1 | | 1 | Oui = 1 |
| Services numériques | | | 10 | |
| Connexion à l'intranet | S4/Q6 | | | Oui = 2 |
| Page web organisée par thèmes | S4/Q8 | | | Oui = 2 |
| Réception électronique des requêtes | S4/Q9 | | | Oui = 2 |
| Services d'alerte | S4/Q10 | | | Oui = 2 |
| Outils de support du travail | S4/Q11 | | | 1/2 pour chaque élément coché ; maximum = 2 |
| Autres services | | | 4 | |
| Contribution au site web parlementaire | S4/Q21 | | | 1 pour chaque élément coché ; maximum = 4 |
| Sites web parlementaires | | 20 | | |
| Contenu | | | | |
| Informations générales | S5/Q4a-k | | 2 | (1 pour chaque élément coché/55)*2 |
| Informations concernant la législation, le budget, le contrôle | S5/Q5a-f | | 6 | (1 pour chaque élément coché/35)*6 |
| Exhaustivité (liens vers les lois) | S5/Q6 | | 2 | (1 pour chaque élément coché/16)*2 |
| Promptitude (délai après chaque action) | S5/Q7b | | 1 | Même jour = 1 ; Un jour après = 0,75 ; Une semaine après = 0,5 |
| Outils | | | 6 | |
| Moteur de recherche | S5/Q8a | | | (1 pour chaque élément coché)/5*3 |
| Diffusion/diffusion en ligne | S5/Q8b | | | En direct = 2 |
| Services d'alerte | S5/Q8c | | | (1 pour chaque élément coché)/6 |
| Convivialité et accessibilité | | | 3 | |
| Normes d'accessibilité | S5/Q9b | | | Oui = 3 |
| Communication : citoyens et parlements | | 21 | | |
| Sites web | | | | |
| Utilisation des sites web par les parlementaires | S6/Q1 | | 3 | La plupart = 3 ; Certains = 2 |
| Courrier électronique | | | | |
| Utilisation du courrier électronique par les parlementaires | S6/Q3 | | 3 | La plupart = 3 ; Certains = 2 |
| Autres méthodes | | | | |
| Méthodes utilisées | S6/Q10 | | 10 | Chaque méthode = 0,5 |
| Communication avec les jeunes | | | | |
| Méthodes | S6/Q15 | | 4 | Chaque méthode = 0,33 |
| Téléchargement en grande quantité | S3/Q8 | | 1 | 1 pour « oui » à téléchargement grande quantité |
| Nombre total des questions utilisées afin de déterminer le score | 46 | | | |
| Nombre total des questions de l'enquête | 149 | | | |
| Score total des domaines | | 102 | | |
| Score maximum possible pour toutes les questions | | | 102 | |

Tableau 2. Exemple de rapport e-parlement pour un cas de parlement

| Etat des TIC - Critères de notation | Score du Parlement en pourcentage | Points du Parlement / Points Max | Question 2012 | Score Max par Question | Base de la notation |
|---|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------|------------------------|--|
| Supervision et Gestion | 97.3% | 14.6 / 15 | | | |
| Implication des leaders | | 3.0 | S1/Q5 | 3 | Extrêmement engagé = 3 ; Très engagé = 2 |
| Idées, buts, objectifs | | 0.6 | S1/Q3 | 1 | 1/10 pour chaque élément coché |
| Supervision, gestion | | 3.0 | S1/Q6 | 3 | Oui=3; Prévue =1.5 |
| Déclaration de vision | | 3.0 | S1/Q9 | 3 | Oui=3; Prévue =1.5 |
| Planification stratégique | | | | 3 | |
| Possède un plan | | 1.5 | S1/Q10 | | Oui=1.5 |
| Met à jour ce plan régulièrement | | 1.5 | S1/Q11 | | Oui=1.5 |
| Gestion de projet | | 2.0 | S1/Q13 | 2 | Oui=2; Prévue =1 |
| Infrastructure, Services, Applications, Formation | 77.8% | 12.5 / 16 | | | |
| Services d'assistance de base | | | | 7 | |
| Services généraux | | 1.0 | S2/Q1 | | 1/9 pour chaque élément coché ne pas tenir compte de «aucun des précédents» |
| Services et assistance spécifiques | | 0.9 | S2/Q2 | | 1/10 pour chaque élément coché; ne pas tenir compte de «aucun des précédents tenir compte de tablette OU smartphone pour les services mobiles |
| Réseau local | | 1.0 | S2/Q4 | | Oui=1 |
| Accès à Internet | | 1.0 | S2/Q6 | | Oui=1 |
| Accès sans fil | | 0.0 | S2/Q9 | | Oui=1 |
| Electricité 24 heures / 24 | | 1.0 | S2/Q12 | | Oui=1 |
| Soutien des fonctions parlementaires | | 0.8 | S2/Q14 | | 1/25 pour chaque élément coché; ne pas tenir compte de «aucun des précédents» |
| Services mobiles | | | S2/Q2 and S2/Q3 | 1 | S2/Q2: 0.5 pour tablette OU smartphone S2/Q3: 0,5 pour chaque « Oui » pour applications pour tablettes OU smartphones max pour Q2/Q3 ; combiné=1 |
| Accord écrits de niveau de service | | 0.8 | S2/Q10-11 | 1 | 0.5 pour chaque «oui avec tous»; 0.25 pour chaque 'oui avec certains» |
| Soutien pour les sessions plénières | | 1.0 | S2/Q 15,17,21 | 3 | pour 15, 17 1 pour chaque oui pour 21 1 pour ordinateur de bureau OU ordinateur portable OU tablette. Max=1 |
| Formation | | | | 3 | |
| Programme de formation du personnel | | 2.0 | S2/S27 | | Oui=2 |
| Pourcentage de personnel formé | | 1.0 | S2/S28 | | 1>75%; 0.5>50%; 0.25>25%; |
| Programme de formation et d'orientation pour les parlementaires | | 1.0 | S2/Q30 | 1 | Oui=1 |
| Systèmes et standards pour la création de documents et d'information législatifs | 90.0% | 13.5 / 15 | | | |
| SGD - projets de loi (25) | | | | 4 | |
| Présence d'un système | | 2.0 | S3/Q1 | | Oui=2; Prévue =1 |
| Utilisation de XML | | 2.0 | S3/Q3 | | Oui=2; Prévue =1 |
| SGD pour les autres documents (26) | | 4.0 | S3/Q5a-f | 4 | 1 pour chaque élément coché; max=4 |
| Utilisation de XML pour ces documents (24) | | 4.0 | S3/Q6a-f | 4 | 1 pour chaque élément coché; max=4 |

| | | | | | |
|--|--------------|------------------|----------|----|--|
| Préservation des documents numériques (15) | | | | 3 | |
| Politique pour la conservation de la documentation en format numérique | | 1.0 | S3/Q11 | | Oui=2; Prévue =1 |
| Gère une archive numérique | | 0.5 | S3/Q12 | | Oui=1; Prévu =1/2 |
| Services de bibliothèque et de recherche | 96.7% | 14.5 / 15 | | | |
| Existence d'une bibliothèque (10) | | 1.0 | S4/Q1 | 1 | |
| Services numériques (65) | | | | 10 | |
| Connexion à l'Intranet | | 2.0 | S4/Q6 | | Oui=2 |
| Page web organisée par thèmes | | 2.0 | S4/Q8 | | Oui=2 |
| Réception électronique des requêtes | | 2.0 | S4/Q9 | | Oui=2 |
| Services d'alerte | | 2.0 | S4/Q10 | | Oui=2 |
| Outils de support du travail | | 1.5 | S4/Q11 | | 1/2 pour chaque élément coché; max=2 |
| Autres services (25) | | | | 4 | |
| Contribution au site web parlementaire | | 4.0 | S4/Q21 | | 1 pour chaque élément coché; max=4 |
| Sites web parlementaires | 85.5% | 17.1 | | | |
| Contenu | | | | | |
| Informations générales -10 | | 1.8 | S5/Q4a-k | 2 | (1 pour chaque élément coché /55)*2; ne pas tenir compte de «aucun des précédents» |
| Informations concernant la législation, le budget, le contrôle -25 | | 5.1 | S5/Q5a-f | 6 | (1 pour chaque élément coché/35)*6; ne pas tenir compte de «aucun des précédents» |
| Exhaustivité -5 (liens vers les lois) | | 2.0 | S5/Q6 | 2 | (1 pour chaque élément coché /x)*2; pour monocalméral -,x=16; pour bicaméral, x=18 |
| Promptitude - 8 (délai après chaque action) | | 1.0 | S5/Q7b | 1 | Même jour =1; Un jour après =0.75; Une semaine après =0.5 |
| Outils -24 | | | | 6 | |
| Moteur de recherche (3) | | 1.8 | S5/Q8a | | (1 pour chaque élément coché)/5*3; ne pas tenir compte de «aucun des précédents» |
| Diffusion/diffusion en ligne (2) | | 2.0 | S5/Q8b | | en direct=2 |
| Services d'alerte (1) | | 0.3 | S5/Q8c | | (1 pour chaque élément coché)/6*1; ne pas tenir compte de «aucun des précédents» |
| Convivialité et accessibilité -18 | | | | 3 | |
| Normes d'accessibilité | | 3.0 | S5/Q9b | | Oui=3 |
| Communication : citoyens et parlements | 54.8% | 11.5 / 21 | | | |
| Sites web -10 | | | | | |
| Utilisation des sites web par les parlementaires | | 3.0 | S6/Q1 | 3 | La plupart =3; Certains =2 |
| Courrier électronique -15 | | | | | |
| Utilisation du courrier électronique par les parlementaires | | 3.0 | S6/Q3 | 3 | La plupart =3; Certains =2 |
| Autres méthodes -45 | | | | | |
| Méthodes utilisées -20 | | 4.5 | S6/Q10 | 10 | Chaque méthode =.5 |
| Communication avec les jeunes -15 | | | | | |
| Méthodes -12 | | 1.0 | S6/Q15 | 4 | Chaque méthode = /3 |
| Téléchargement en grande quantité | | 0.0 | S3/Q8 | 1 | 1=« oui » à téléchargement en grande quantité |
| MAXIMUM DE POINTS POSSIBLES | | 102.0 | | | |
| POINTS TOTAUX | | 83.6 | | | |
| SCORE TOTAL EN POURCENTAGE | | 82.0% | | | |

Annexe 2

Groupements géographiques

| Afrique | Caraïbes | Europe | Amerique Latine | Asie du Sud et Asie du Sud-Est |
|--|--|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Afrique du Sud, Parlement* • Algérie, Conseil de la Nation • Angola, Assemblée nationale • Botswana, Assemblée nationale • Burundi, Assemblée nationale • Cameroun, Assemblée nationale • Djibouti, Assemblée nationale • Ethiopie, Chambre de la Fédération • Gabon, Assemblée nationale • Ghana, Parlement • Kenya, Assemblée nationale • Lesotho, Sénat • Lesotho, Assemblée nationale • Malawi, Assemblée nationale • Maroc, Chambre des Conseillers • Maroc, Chambre des Représentants • Maurice, Assemblée nationale • Mozambique, Assemblée de la République • Namibie, Parlement* • Niger, Assemblée nationale • Nigéria, Assemblée nationale* • Ouganda, Parlement • République centrafricaine, Assemblée nationale | <ul style="list-style-type: none"> • Antigua et Barbuda, Parlement* • Belize, Assemblée nationale* • Dominique, Assemblée • Grenade, Parlement* • Guyana, Assemblée nationale • Haïti, Sénat • Haïti, Chambre des Députés • Jamaïque, Parlement* • République Dominicaine, Sénat • République Dominicaine, Chambre des Députés • Sainte-Lucie, Parlement* • Saint-Kitts-Et-Nevis, Assemblée nationale • Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Assemblée • Suriname, Assemblée nationale • Trinidad-et-Tobago, Parlement* | <ul style="list-style-type: none"> • Allemagne, Conseil Fédéral • Allemagne, Bundestag allemand • Andorre, Conseil général • Autriche, Parlement* • Belarus, Conseil de la République • Belarus, Chambre des Représentants • Belgique, Sénat • Belgique, Chambre des Représentants • Bosnie et Herzégovine, Assemblée parlementaire * • Chypre, Chambre des Représentants • Croatie, Parlement de Croatie • Danemark, Parlement danois • Espagne, Sénat • Espagne, Congrès des Députés • Estonie, Parlement estonien • Finlande, Parlement • France, Sénat • France, Assemblée nationale • Grèce, Parlement hellénique • Hongrie, Assemblée nationale • Islande, Parlement • Italie, Sénat • Italie, Chambre des Députés • L'Ex-République yougoslave de Macédoine, Assemblée de la République | <ul style="list-style-type: none"> • Argentine, Sénat • Argentine, Chambre des Députés • Bolivie (État plurinational de), Chambre des Sénateurs • Bolivie (État plurinational de), Chambre des Députés • Brésil, Sénat fédéral • Brésil, Chambre des Députés • Chili, Sénat • Chili, Chambre des Députés • Colombie, Sénat • Colombie, Chambre des Représentants • Costa Rica, Assemblée Législative • El Salvador, Assemblée législative • Equateur, Assemblée nationale • Guatemala, Congrès de la République • Mexique, Sénat • Mexique, Chambre des Députés • Nicaragua, Assemblée nationale • Panama, Assemblée nationale • Paraguay, Sénat • Paraguay, Chambre des Députés • Pérou, Congrès de la République • Uruguay, Assemblée générale * | <ul style="list-style-type: none"> • Afghanistan, Assemblée nationale* • Bangladesh, Parlement • Bhoutan, Conseil national • Bhoutan, Assemblée nationale • Cambodge, Sénat • Cambodge, Assemblée nationale • Inde, Conseil des Etats • Inde, Chambre du Peuple • Japon, Chambre des Conseillers • Japon, Chambre des Représentants • Kazakhstan, Parlement* • Malaisie, Parlement* • Mongolie, Grand Khoural de l'Etat • Pakistan, Sénat • Philippines, Sénat • Philippines, Chambre des Représentants • République de Corée, Assemblée nationale • Sri Lanka, Parlement • Tadjikistan, Chambre des Représentants • Thaïlande, Chambre des Représentants • Timor-Leste, Parlement national |

| Afrique | Caraïbes | Europe | Amérique Latine | Asie du Sud et Asie du Sud-Est |
|---|----------|---|-----------------|--------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • République démocratique du Congo, Sénat • République-Unie de Tanzanie, Assemblée nationale • Rwanda, Parlement* • Sao Tomé-et-Principe, Assemblée nationale • Sénégal, Assemblée nationale • Seychelles, Assemblée nationale • Soudan, Conseil des Etats • Soudan, Assemblée nationale • Swaziland, Parlement* • Togo, Assemblée nationale • Tunisie, Assemblée nationale constituante • Zambie, Assemblée nationale • Zimbabwe, Parlement* | | <ul style="list-style-type: none"> • Lettonie, Parlement • Lituanie, Parlement • Luxembourg, Chambre des Députés • Malte, Chambre des Représentants • Monténégro, Parlement • Norvège, Parlement • Pays-Bas, Sénat • Pays-Bas, Chambre des Représentants • Pologne, Sénat • Pologne, Sejm • Portugal, Assemblée de la République • République de Moldavie, Parlement • République Tchèque, Sénat • République Tchèque, Chambre des Députés • Roumanie, Sénat • Roumanie, Chambre des Députés • Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Parlement* • Serbie, Assemblée nationale • Slovaquie, Conseil national • Slovénie, Conseil national • Slovénie, Assemblée nationale • Suède, Parlement • Suisse, Assemblée Fédérale* • Ukraine, Parlement | | |

* Parlements bicaméraux ayant répondu en tant qu'entité unique, du fait de leur structure organisationnelle

Annexe 3

Classification des économies¹

| Revenu élevé | Revenu moyen supérieur | Revenu moyen inférieur | Faible revenu |
|-------------------------|-------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Allemagne | Afrique du sud | Angola | Afghanistan |
| Andorre | Albanie | Arménie | Bangladesh |
| Arabie saoudite | Algérie | Belize | Bénin |
| Aruba | Antigua-et-Barbuda | Bhoutan | Burkina Faso |
| Australie | Argentine | Bolivie | Burundi |
| Autriche | Azerbaïdjan | Cameroun | Cambodge |
| Bahamas | Bélarus | Cap-Vert | Comores |
| Bahreïn | Bosnie-Herzégovine | Cisjordanie et Gaza | Congo, République |
| Barbade | Botswana | Congo, République du | démocratique du |
| Belgique | Brésil | Côte d'Ivoire | Érythrée |
| Bermudes | Bulgarie | Djibouti | Éthiopie |
| Brunéi Darussalam | Chili | Égypte | Gambie |
| Canada | Chine | El Salvador | Guinée |
| Chypre | Colombie | Fidji | Guinée-Bissau |
| Corée, République de | Costa Rica | Géorgie | Haïti |
| Croatie | Cuba | Ghana | Kenya |
| Curaçao | Dominique | Guatemala | Libéria |
| Danemark | Équateur | Guyana | Madagascar |
| Émirats arabes unis | Ex-République | Honduras | Malawi |
| Espagne | yougoslave de Macédoine | Îles Marshall | Mali |
| Estonie | Fédération de Russie | Îles Salomon | Mozambique |
| États-Unis d'Amérique | Gabon | Inde | Myanmar |
| Finlande | Grenade | Indonésie | Népal |
| France | Iran (République | Iraq | Niger |
| Gibraltar | islamique d') | Kiribati | Ouganda |
| Grèce | Jamaïque | Kosovo | République centrafricaine |
| Groenland | Jordanie | Lesotho | République kirghize |
| Guam | Kazakhstan | Maroc | République populaire |
| Guinée équatoriale | Lettonie | Mauritanie | démocratique de Corée |
| Hong Kong, RAS, Chine | Liban | Micronésie | Rwanda |
| Hongrie | Libye | Moldova | Sierra Leone |
| Île de Man | Lituanie | Mongolie | Somalie |
| Îles Anglo-Normandes | Malaisie | Nicaragua | Tadjikistan |
| Îles Caïmans | Maldives | Nigéria | Tanzanie |
| Îles Féroé | Maurice | Ouzbékistan | Tchad |
| Îles Marianne du Nord | Mayotte | Pakistan | Togo |
| Îles Vierges | Mexique | Papouasie-Nouvelle- | Zimbabwe |
| Îles Turques-et-Caïques | Monténégro | Guinée | |
| Irlande | Namibie | Paraguay | |
| Islande | Palaos | Philippines | |
| Israël | Panama | République arabe syrienne | |
| Italie | Pérou | République démocratique | |
| Japon | République dominicaine | populaire lao | |
| Koweït | Roumanie | Samoa | |
| Liechtenstein | Sainte-Lucie | Sao Tomé-et-Principe | |

¹ Basé sur la liste des économies de la Banque Mondiale (avril 2012) <http://data.worldbank.org/about/country-classifications/country-and-lending-groups>

| Revenu élevé | Revenu moyen supérieur | Revenu moyen inférieur | Faible revenu |
|------------------------------------|------------------------|------------------------|---------------|
| Luxembourg | Saint-Kitts-et-Nevis | Sénégal | |
| Macao, RAS, Chine | Saint-Vincent-et-les | Soudan | |
| Malte | Grenadines | Soudan du Sud | |
| Monaco | Samoa américaines | Sri Lanka | |
| Norvège | Serbie | Swaziland | |
| Nouvelle-Calédonie | Seychelles | Timor-Leste | |
| Nouvelle-Zélande | Suriname | Tonga | |
| Oman | Thaïlande | Turkménistan | |
| Pays-Bas | Tunisie | Tuvalu | |
| Pologne | Turquie | Ukraine | |
| Polynésie française | Uruguay | Vanuatu | |
| Porto Rico | Venezuela | Viet Nam | |
| Portugal | | Yémen | |
| Qatar | | Zambie | |
| République slovaque | | | |
| République tchèque | | | |
| Royaume-Uni | | | |
| Saint-Marin | | | |
| Saint-Martin (partie française) | | | |
| Singapour | | | |
| Sint Maarten (partie néerlandaise) | | | |
| Slovénie | | | |
| Suède | | | |
| Suisse | | | |
| Trinité-et-Tobago | | | |

Ce tableau présente une classification de l'ensemble des pays membres de la Banque mondiale et de toutes les autres économies ayant une population de plus de 30 000 habitants. Pour des raisons opérationnelles et analytiques, les économies sont divisées selon le produit national brut (PNB) 2010 par habitant calculé en utilisant la méthode Atlas de la Banque mondiale. Les groupes sont les suivants : faible revenu \$1,005 ou moins ; revenu moyen inférieur \$1,006–3,975 ; revenu moyen supérieur \$3,976–12,275 ; et revenu élevé, supérieur à \$12,276. D'autres groupes analytiques basés sur les régions géographiques sont également utilisés.

Annexe 4

Enquête mondiale 2012 sur les TIC dans les Parlements

COORDONNÉES ET INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

Veuillez fournir les informations requises ci-dessous.

Parlement ou chambre :

Pays :

Personne à contacter pour des questions concernant les réponses à l'enquête

Prénom :

Nom :

Titre : M. Mme.

Fonction :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

Coordonnées du directeur IT (IT Manager, Chef de Département IT / Office), si différente de la personne de contact indiquée ci-dessus :

Prénom :

Nom :

Titre : M. Mme.

Fonction :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

Les réponses sont données pour :

- Parlement monocaméral
- Chambre basse
- Chambre haute
- Les deux chambres (basse et haute)

Les données ne seront pas utilisées pour distinguer les cas spécifiques, mais pour effectuer une évaluation à échelle macro et au niveau régional.

SECTION 1

SUPERVISION ET GESTION DES TIC

Objet. Cette section concerne l'orientation stratégique en matière de TIC, l'identification des priorités et la gestion des TIC. Elle concerne également les ressources humaines et financières.

1. Pour les parlements bicaméraux : veuillez cocher la réponse décrivant au mieux la manière par laquelle est fournie l'assistance TIC.

- Chaque chambre a son propre groupe TIC, et ils travaillent indépendamment
- Chaque chambre a son propre groupe TIC, mais ils travaillent ensemble sur des projets
- Un seul groupe TIC travaille pour les deux chambres
- Autre (veuillez préciser dans la case Commentaire à la fin de cette section.)

2. Qui fixe les objectifs en matière de TIC dans le Parlement ou la chambre? (Cochez toutes les cases nécessaires)

- Le président du Parlement ou de la chambre
- Une commission parlementaire
- Les parlementaires
- Le secrétaire général
- Le responsable de l'information
- Le directeur des TIC
- Un groupe ou commission spéciale
- Des experts internes en informatique
- Des sous-traitants externes
- Autre (Veuillez préciser)

3. D'où viennent les idées et propositions relatives aux objectifs et projets en matière de TIC ? (Cochez toutes les cases nécessaires)

- De la haute direction politique
- De la haute direction des TIC
- Des parlementaires
- Des commissions
- Des services du Parlement
- D'un groupe formel de parties prenantes, tel qu'un groupe consultatif, une commission spéciale, ou un conseil d'administration
- Du personnel TIC
- Du service de documentation et de recherche
- Des utilisateurs au sein du Parlement
- Du public
- Autre (Veuillez préciser)

4. Avec quelle fréquence les leaders politiques (par exemple, au niveau du Président, Vice-président) soulèvent-ils la question des TIC au Parlement ?

- Hebdomadaire ou bihebdomadaire
- Mensuelle
- Trimestrielle
- Annuelle
- Seulement lorsqu'une question survient
- Jamais

5. Quel est le niveau d'engagement des leaders politiques du Parlement en matière de TIC?

- Extrêmement engagé
- Très engagé
- Assez engagé
- Très peu engagé
- Pas engagé du tout

6. Existe-t-il une commission ou un groupe spécialement désigné(e) qui détermine l'orientation et la supervision de l'utilisation des TIC dans le Parlement ?

- Oui => *Allez à la question 7*
- Prévus ou envisagés => *Allez à la question 9*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question 9*

7. Si oui, quelle est la composition du groupe ? (Cochez toutes les cases nécessaires)

- Présidents de commission
- Parlementaires
- Personnel
- Experts externes
- Autre (*Veuillez préciser*)

8. Qui préside le groupe ?

- Le Président
- Le Vice-président
- Le président d'une commission
- Un membre du Parlement
- Le secrétaire général
- Le directeur des TIC
- Un autre membre du personnel
- Autre personne (*Veuillez préciser*)

*Allez à la question 9***9. Le Parlement a-t-il une déclaration écrite sur sa vision en matière de TIC ?**

- Oui
- Prévus ou envisagés
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

10. Le Parlement a-t-il un plan stratégique comprenant des buts, des objectifs, et un calendrier pour les TIC ?

- Oui => *Allez à la question 11*
- Non => *Allez à la question 13*

11. Si oui, le plan stratégique est-il régulièrement mis à jour?

- Oui
- Non

12. Le Parlement a-t-il établi des critères et des indicateurs pour mesurer le succès de son plan ?

- Oui
- Non

Allez à la question 13

13. Existe-t-il une méthodologie officielle de gestion de projets qui s'applique à la mise en œuvre des nouvelles initiatives ?

- Oui
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

14. Environ combien d'utilisateurs totaux des TIC (utilisateurs réels ou potentiels) existe-t-il au Parlement - parlementaires et personnel réunis - en excluant le public ?

Nombre approximatif d'utilisateurs (parlementaires + personnel) =

15. Quel est l'effectif du personnel technique TIC interne dont le Parlement dispose? (Veuillez estimer l'équivalent à plein temps, par exemple deux personnes travaillant à mi-temps seraient l'équivalent d'un membre du personnel à plein temps)

Nombre approximatif de personnel parlementaire TIC =

16. Environ combien de sous-traitants techniques sont employés par le Parlement ? (Veuillez estimer l'équivalent à plein temps, par exemple deux personnes à mi-temps seraient l'équivalent d'un membre du personnel à plein temps)

Nombre approximatif de personnel contractuel =

17. Comment les TIC au Parlement sont-elles financées ?

- Entièrement par le budget du Parlement
- Partiellement par le budget du Parlement et en partie par le budget du gouvernement (le budget de l'Exécutif)
- Entièrement par le budget du gouvernement (le budget de l'Exécutif)
- Entièrement par les bailleurs de fonds
- Partiellement par les bailleurs de fonds
- Autre (*Veuillez préciser*)

18. Quel est le pourcentage approximatif du budget des TIC par rapport à l'ensemble du budget du Parlement ?

- inférieur à 1%
- 1%-2%
- 3%-4%
- 5%-6%
- 7%-8%
- 9%-10%
- Supérieur à 10%

19. Au cours des deux dernières années, quelles sont les trois principales améliorations, dans le travail du Parlement, rendues possibles grâce aux TIC ? (*Veuillez ne sélectionner que trois réponses*)

- Meilleure capacité de diffuser les informations et les documents
- Meilleurs délais de distribution des informations et des documents aux parlementaires
- Plus d'interaction avec les citoyens
- Travail plus efficace de rédaction de la législation
- Publication plus rapide des rapports des séances plénières
- Publication plus rapide des rapports des travaux des commissions
- Plus d'informations et de documents sur le site
- Accès à plus d'informations
- Echange d'informations avec d'autres parlements

- Plus d'informations fournies aux citoyens
- Plus de communication avec les jeunes
- Meilleure gestion des documents
- Accès aux documents plus anciens
- Meilleur accès à la recherche
- Autres (*Veuillez préciser*)

20. Au cours des deux dernières années, quelles sont les technologies mises en place, ou utilisées de façon différente, qui ont été les plus efficaces pour améliorer le travail du Parlement ? (*Veuillez ne sélectionner que trois réponses*)

- Capture audio et/ou vidéo des travaux
- Systèmes pour créer et éditer les documents
- Standards ouverts tels que XML
- Logiciels Open source
- Médias sociaux comme Facebook ou Twitter
- Référentiels de documents
- Systèmes pour afficher les informations et les documents sur les sites web
- Systèmes de gestion des e-mails des citoyens
- Webcasting
- Systèmes pour assurer la préservation des documents en formats numériques
- Terminaux mobiles
- Applications de téléphonie mobile pour les parlementaires
- Applications de téléphonie mobile pour les citoyens
- Radiodiffusion des séances plénières
- Télédiffusion des séances plénières
- Logiciel de dictée vocale
- Autres (*Veuillez préciser*)

21. Quels sont les objectifs les plus importants dans le domaine des TIC dans les deux prochaines années ? (*Veuillez ne sélectionner que trois réponses*)

- Meilleure capacité de diffuser les informations et les documents
- Meilleurs délais de distribution des informations et des documents aux parlementaires
- Plus d'interaction avec les citoyens
- Travail plus efficace de rédaction de la législation
- Publication plus rapide des rapports des séances plénières
- Publication plus rapide des rapports des travaux des commissions
- Plus d'informations et de documents sur le site
- Accès à plus d'informations
- Echange d'informations avec d'autres parlements
- Plus d'informations fournies aux citoyens
- Plus de communication avec les jeunes
- Meilleure gestion des documents
- Accès aux documents plus anciens
- Meilleur accès à la recherche
- Autres (*Veuillez préciser*)

22. Quelles sont les trois principales difficultés que rencontre le Parlement pour une bonne utilisation des TIC ? (*Veuillez ne sélectionner que trois réponses*)

- Insuffisance des ressources financières
- Manque de contrôle des ressources financières

- Capacité inadéquate du personnel
- Manque de connaissances des TIC de la part des parlementaires
- Absence d'un plan stratégique pour les TIC
- Manque d'engagement des autorités du Parlement
- Manque de soutien des bailleurs de fonds internationaux
- Manque d'accès aux bonnes pratiques
- Accès aux ordinateurs et à Internet pour les citoyens
- Mauvais accès à Internet au sein du Parlement
- Approvisionnement électrique aléatoire
- Marché des TIC insuffisant dans le pays
- Aucune des réponses précédentes
- Autres (*Veillez préciser*)

Commentaires et bonnes pratiques supplémentaires. Dans l'espace ci-dessous, veuillez ajouter tous les **Commentaires** supplémentaires que le Parlement souhaite faire en réponse à toutes les questions de cette section. Le Parlement est également invité à décrire brièvement tous les **enseignements tirés ou les bonnes pratiques** mises en place en regard aux sujets affrontés dans cette section de l'enquête.

SECTION 2

INFRASTRUCTURE, SERVICES, APPLICATIONS, ET FORMATION

Objet. Cette section traite des services TIC, de l'infrastructure technique, des applications et de la formation. L'objet est de comprendre la portée des systèmes et services TIC disponibles au sein du Parlement et la formation du personnel. Veuillez remarquer que les services TIC comprennent les services de communications de données et vocales.

1. Parmi les services généraux TIC ci-dessous, veuillez indiquer ceux qui sont disponibles dans votre parlement ou votre chambre. *(Cochez toutes les cases nécessaires)*

- Développement et maintenance d'application
- Utilisation de réseaux de données
- Service d'assistance
- Assistance informatique
- Administration des systèmes
- Programmation des systèmes
- Communication vocale
- Edition web
- Accès Internet
- Aucune des réponses précédentes

2. Indiquez ci-dessous les matériels fournis par le Parlement à chacun de ses membres pour son usage personnel. *(Cochez toutes les cases nécessaires)*

- Ordinateur de bureau
- Ordinateur portable
- Tablette
- Imprimante
- Fax
- Accès Intranet
- Accès Internet
- Accès aux données à distance
- Smartphone
- Téléphone portable de base
- E-mail personnel
- Site web personnel
- Aucune des réponses précédentes

3. Veuillez indiquer si le Parlement propose des applications spécialement conçues pour fournir des informations aux parlementaires, pour les appareils suivants :

| | Oui | Non |
|-------------|--|--------------------------|
| Tablettes | <input type="checkbox"/> Veuillez préciser | <input type="checkbox"/> |
| Smartphones | <input type="checkbox"/> Veuillez préciser | <input type="checkbox"/> |

4. Le Parlement a-t-il un réseau local (LAN)? (Un réseau local est un réseau informatique de communication qui relie les ordinateurs, les imprimantes et les périphériques au sein d'un bâtiment ou d'un groupe de bâtiments adjacents.)

- Oui => *Allez à la Question 5*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la Question 6*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la Question 6*

5. Qui est connecté au réseau local ?

| Pourcentage approximatif de qui est connecté | Membres du Parlement (Députés ou leurs collaborateurs) | Commissions (Présidents des commissions, membres, personnel ou services) | Départements ou bureaux (Directeurs, personnel, ou services) |
|--|--|--|--|
| Aucun | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 1-25% | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 26-50% | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 51-75% | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 76-99% | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 100% | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

6. Le Parlement a-t-il un accès Internet ?

- Oui => *Allez à la Question 7*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la Question 9*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la Question 9*

7. Si oui, quelle est la bande passante globale maximale de connexion du Parlement à Internet?

Bande passante globale (veuillez indiquer la valeur en kilobit) =

8. Dans quelle mesure la connexion Internet est-elle suffisante, en termes de fiabilité et de rapidité pour les besoins du Parlement ? (Cochez les cases)

| | Insuffisante | Suffisante | Plus que suffisante |
|-----------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Fiabilité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Rapidité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Allez à la Question 9

9. Le Parlement a-t-il un accès sans fil à Internet?

- Oui
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

10. Le Parlement a-t-il des accords écrits de niveau de service avec les sous-traitants externes qui fournissent les équipements et les services ? (Un accord de niveau de service est un contrat entre un fournisseur de service et un client où sont énoncés en détail la nature, la qualité, le calendrier et l'étendue du service à fournir.)

- Oui avec tous
- Oui avec certains
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé
- Ne recourt pas à des sous-traitants externes

11. Le bureau TIC a-t-il des accords écrits de niveau de service avec des structures dans le Parlement auxquelles il fournit équipement ou services ?

- Oui avec toutes
- Oui avec certaines

- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé
- Ne fournit pas d'équipement ou des services à des structures dans le Parlement.

12. Le Parlement a-t-il une alimentation électrique fiable 24 heures sur 24?

- Oui
- Non

13. Pour les opérations, les services et les applications générales ci-dessous, veuillez indiquer si le Parlement utilise un logiciel commercial ou open source. *Cochez les deux colonnes si les deux types de logiciels sont utilisés. Laissez les deux colonnes vierges pour une opération spécifique, un service ou une application générale que le Parlement ne fournit pas.*

| | Logiciel commercial | Logiciel Open Source |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Systèmes d'exploitation pour serveurs | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Systèmes d'exploitation pour serveurs virtuels | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Opérations réseaux | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Sécurité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Systèmes d'exploitation pour PC de bureau | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Systèmes d'exploitation pour PC portables | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Gestion de contenu | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Gestion de documents | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bases de données | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| E-mail | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| E-apprentissage | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Traitement de texte | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Tableurs | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Présentations | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Edition (impression) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Edition (web) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Système de catalogage de la bibliothèque | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Gestion de ressource électronique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Catalogue de la bibliothèque en ligne | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autre (<i>Veuillez préciser</i>) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Aucune des réponses précédentes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

14. Indiquez ci-dessous pour quels services, fonctions et activités parlementaires il existe une application TIC spécifique? (*Cochez toutes les cases nécessaires*)

- Rédaction des projets de loi
- Rédaction des amendements
- Etat d'avancement des projets de loi
- Etat d'avancement des amendements
- Base de données des lois adoptées par le Parlement
- Analyse du budget proposé par le gouvernement
- Calendriers et échéanciers des séances plénières
- Procès-verbaux des séances plénières

- Discours et débats en séance plénière
- Vote en séance plénière
- Rapports des commissions
- Calendriers et échéanciers des commissions
- Procès-verbaux des réunions des commissions
- Sites web des commissions
- Gestion et assistance du site web du Parlement
- Gestion et assistance des sites web des parlementaires
- Systèmes de communication avec les électeurs (e-mail, blogs, etc.)
- Questions au gouvernement
- Autres documents de contrôle
- Gestion des ressources documentaires
- Catalogue de la bibliothèque en ligne
- Archive numérique des documents parlementaires
- Publication de données financières
- Système RH
- Système de gestion financière
- Aucune des réponses précédentes

15. Un système de vote électronique est-il utilisé dans la Salle des Séances (étage/hémicycle) ?

- Oui => *Allez à la Question 16*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la Question 17*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la Question 17*

16. Veuillez indiquer le système de vote utilisé dans votre parlement ? (Cochez toutes les cases nécessaires)

Identification par carte ou token

- Identification biométrique
- Identification par mot de passe
- Vote sur écran tactile
- Vote au moyen d'un bouton (sièges attribués)
- Vote dans un isolement
- Autre (*Veuillez préciser*)

Allez à la question 17

17. De grands écrans sont-ils utilisés dans la salle plénière afin que chacun puisse voir ce qui y est présenté ?

- Oui => *Allez à la Question 18*
- Prévu ou envisagé i => *Allez à la Question 19*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la Question 19*

18. Si oui, dans quels buts ces grands écrans sont-ils utilisés ? (Cochez toutes les cases nécessaires)

- Flux vidéo
- Affichage de texte
- Affichage de graphiques
- Photos fixes
- Conférences vidéo
- Autre (*Veuillez préciser*)

Allez à la question 19

19. De grands écrans sont-ils utilisés dans les commissions afin que chacun puisse voir ce qui y est présenté ?

- Oui => *Allez à la Question 20*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la Question 21*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la Question 21*

20. Si oui, dans quels buts ces grands écrans sont-ils utilisés ? *(Cochez toutes les cases nécessaires)*

- Flux vidéo
- Affichage de texte
- Affichage de graphiques
- Photos fixes
- Conférences vidéo
- Autre *(Veuillez préciser)*

Allez à la question 21

21. Le Parlement a-t-il équipé - ou prévoit-il de d'équiper - la salle plénière avec l'un des appareils suivants, afin que les parlementaires les utilisent pendant les séances plénières ?

| | Equipé | Prévoit d'équiper | Ce n'est ni prévu, ni envisagé |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Ordinateur de bureau | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Ordinateur portables et ultraportables | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Appareils à écran tactile | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Tablettes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

22. A quels services les parlementaires peuvent-ils accéder en salle plénière grâce à ces technologies ? *(Cochez toutes les cases nécessaires)*

- Internet sans fil
- Internet raccordé
- Intranet
- Réseau de téléphonie mobile (3G, 4G, etc.)
- Aucune des réponses précédentes
- Autre *(Veuillez préciser)*

251

23. Parmi les appareils ci-dessous, appartenant aux parlementaires, indiquez ceux qui peuvent être utilisés par les parlementaires dans la salle des séances? *(Cochez toutes les cases nécessaires)*

- Ordinateurs portables et ultraportables
- Tablettes
- Smartphones
- Téléphones portables de base
- Aucune des réponses précédentes
- Autre *(Veuillez préciser)*

24. A quels services les parlementaires peuvent-ils accéder, grâce à ces appareils, lorsqu'ils sont en salle plénière? *(Cochez toutes les cases nécessaires)*

- Internet sans fil
- Internet raccordé
- Intranet
- Réseau de téléphonie mobile (3G, 4G, etc.)

- Aucune des réponses précédentes
- Autre (*Veillez préciser*)

25. Comment sont établis les comptes rendus intégraux des séances plénières? (*Cochez toutes les cases nécessaires*)

- Manuscrits et transcrits en format numérique
- En format numérique en utilisant un PC
- En format numérique en utilisant une machine sténographique
- En format numérique en utilisant la technologie de reconnaissance vocale
- Aucune des réponses précédentes
- Autre (*Veillez préciser*)

26. Parmi les fonctions ci-dessous, veuillez indiquer si elles sont exécutées par du personnel interne ou par des sous-traitants. Si elles sont exécutées à la fois par du personnel interne et par des sous-traitants, cochez les deux cases. Si la fonction n'est pas exécutée dans le Parlement, ne cochez aucune case.

| | Exécuté par du personnel interne | Exécuté par des sous-traitants |
|---|----------------------------------|--------------------------------|
| Responsable du développement des applications | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Responsable de site | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Responsable réseaux | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Responsable de la sécurité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Responsable de l'assistance technique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Responsable de l'assistance informatique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Responsable de la formation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Responsable de l'administration des systèmes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Responsable de la programmation des systèmes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Responsable de la communication vocale | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Programmeur/développeur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Opérateur de réseau | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Assistance technique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Installation, maintenance, et assistance informatique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Formateur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Administrateur de systèmes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Programmeur de systèmes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Personnel de sécurité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Opérateur de communication vocale | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autre (<i>Veillez préciser</i>) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

27. Le Parlement prévoit-il un programme de formation pour le personnel TIC interne en se servant de services internes ou externes?

- Oui => *Allez à la question 28*
- Non => *Allez à la question 30*

28. Si oui, indiquez le pourcentage du personnel interne TIC qui a reçu une formation l'année dernière.

Pourcentage du personnel interne TIC ayant reçu une formation = _____ %

29. Quelles ont été les cinq (5) premières priorités de formation l'année dernière? (Cochez seulement cinq (5) ou moins)

- Développement et maintenance des applications
- Systèmes de gestion documentaire
- Standards documentaires
- Opérations réseaux de données
- Assistance
- Assistance informatique
- Automatisation de bureau (traitement de texte, tableur, présentations)
- Gestion d'e-mail
- Administration de systèmes
- Programmation de systèmes
- Communications vocales
- Gestion de site
- Diffusion en ligne (vidéo et audio)
- Accès Internet
- Sécurité
- Procédures parlementaires

Allez à la question 30

30. Existe-t-il un programme de formation ou orientation TIC à l'intention des parlementaires ?

- Oui
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

31. Existe-t-il un programme de formation ou orientation TIC à l'intention du personnel non TIC ?

- Oui
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

Commentaires et bonnes pratiques supplémentaires. Dans l'espace ci-dessous, veuillez ajouter tous les **Commentaires** supplémentaires que le Parlement souhaite faire en réponse à toutes les questions de cette section. Le Parlement est également invité à décrire brièvement tous les **enseignements tirés ou les bonnes pratiques** mises en place en égard aux sujets affrontés dans cette section de l'enquête.

SECTION 3

SYSTEMES ET NORMES POUR LA CREATION DE DOCUMENTS LEGISLATIFS ET D'INFORMATION

Objet. Cette section traite des systèmes et normes pour la création et la gestion de divers types de documents législatifs et d'information. Elle couvre les projets de loi, les amendements, et la documentation en plénière et des commissions.

PROJETS DE LOI

1. Le Parlement a-t-il un système de gestion des textes de projets de loi sous forme électronique au cours de la procédure législative ?

- Oui => *Allez à la question 2*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la question 5*
- Non, et ne prévoit, ni n'envisage un tel système => *Allez à la question 5*
- Ne s'applique pas à ce parlement ou cette chambre => *Allez à la question 5*

2. Si oui, quelles sont les caractéristiques du système ? *(Cochez toutes les cases nécessaires)*

- Authentifie les utilisateurs
- A une capacité de gestion des flux de travail
- Echanges des données avec d'autres systèmes en dehors du Parlement
- Peut traiter toutes les versions possibles d'un projet de loi
- Peut traiter les amendements de commissions
- Peut traiter les amendements en plénière
- Peut montrer les modifications d'un projet de loi par amendement
- Inclut toutes les actions entreprises par le Parlement sur un projet de loi
- A une capacité automatisée de détection d'erreur
- Aucune des réponses précédentes

3. Le système utilise-t-il XML comme standard documentaire ?

- Oui => *Allez à la question 4*
- Non, mais prévoit ou envisage d'utiliser le format XML => *Allez à la question 5*
- Non, et le format XML n'est pas prévu ou envisagé => *Allez à la question 5*

4. Si le système utilise le format XML, à quoi sert-il? *(Cochez toutes les cases nécessaires)*

- Impression
- Présentation sur le web
- Conservation
- Echange avec d'autres systèmes
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap
- Rend les documents disponibles en téléchargement
- Intègre les documents à un autre système
- Améliore la recherche
- Autre *(Veuillez préciser)*
- Aucune des réponses précédentes

Allez à la question 5

AUTRES DOCUMENTS

5. Pour chaque type de documentation de séance plénière et de commission énumérée ci-dessous, indiquez si le Parlement dispose d'un système pour préparer et gérer le texte en format numérique. Si le Parlement ne produit pas ce document, cochez la troisième colonne.

| | Dispose d'un système | Ne dispose pas d'un système | Document non produit par le Parlement |
|---|--------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| Procès-verbaux des réunions de commission | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Rapports des commissions | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Auditions des commissions | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Procès-verbaux des séances plénières | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Discours et débats en séance plénière | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Votes en séance plénière | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

6. Pour chaque type de documentation pour lequel il existe un système en place selon la réponse donnée à la question 5 ci-dessus, indiquez ci-dessous si le système utilise le format de données XML.

| | Utilise le format XML | Prévoit ou envisage le format XML | Ne prévoit pas d'utiliser le format XML |
|--|--------------------------|-----------------------------------|---|
| Procès-verbaux des réunions de commissions | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Rapports des commissions | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Auditions des commissions | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Procès-verbaux des séances plénières | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Discours et débats en séance plénière | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Votes en séance plénière | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

7. Si le Parlement utilise, ou a tenté d'utiliser, XML comme standard pour quelques-uns des types de documentation susmentionnés, quelles difficultés a-t-il rencontré ? (Cochez toutes les cases nécessaires)

- Difficulté à développer un DTD ou Schéma
- Difficulté à trouver ou développer un logiciel de création et d'édition
- Manque de connaissances et de formation du personnel
- Manque de ressources financières
- Manque de soutien de la direction
- Complexité d'utilisation du format XML
- Résistance des utilisateurs
- Aucune des réponses précédentes
- Autre (*Veuillez préciser*)

8. Le Parlement rend-il sa documentation disponible aux personnes hors du Parlement en grande quantité pour téléchargement haut débit ?

- Oui
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

9. Le Parlement a-t-il entrepris de numériser la documentation papier ?

- Oui
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

10. Pendant environ combien d'année les documents suivants sont-ils disponibles en format numérique ?

| Document | Nombre d'années disponibles en format numérique |
|--------------------------|---|
| Textes de projets de loi | |
| Séances plénières | |

11. Le Parlement a-t-il établi une politique pour la conservation de sa documentation en format numérique ?

- Oui
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

12. Le Parlement conserve-t-il actuellement des archives numériques pour conserver la documentation parlementaire en format numérique ?

- Oui
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

Commentaires et bonnes pratiques supplémentaires. Dans l'espace ci-dessous, veuillez ajouter tous les **Commentaires** supplémentaires que le Parlement souhaite faire en réponse à toutes les questions de cette section. Le Parlement est également invité à décrire brièvement tous les **enseignements tirés ou les bonnes pratiques** mises en place en égard aux sujets affrontés dans cette section de l'enquête.

SECTION 4

BIBLIOTHÈQUE ET SERVICES DE RECHERCHE

Objet. Cette section concerne l'apport des TIC à la bibliothèque et aux services de recherche à la disposition du Parlement et de ses membres et certaines caractéristiques de cet apport. Elle concerne aussi la disponibilité de services au public.

1. Le Parlement a-t-il une bibliothèque au service de ses membres ?

- Oui, le parlement a une bibliothèque => *Allez à la question 2*
- Prévus ou envisagés
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé
- Non, mais une ou plusieurs bibliothèques hors du Parlement sont officiellement chargées de servir les parlementaires

Si le Parlement n'a pas sa propre bibliothèque, passez directement à la question 22

2. Pour les parlements bicaméraux : le Parlement a-t-il une bibliothèque pour chaque chambre ou une bibliothèque sert-elle les deux chambres?

- Chaque chambre a sa propre bibliothèque
- Une bibliothèque sert les deux chambres
- Autre forme de service (*Veillez décrire brièvement*)

3. La bibliothèque dispose-t-elle d'un système automatisé de gestion des ressources documentaires ?

- Oui => *Allez à la question 4*
- Prévus ou envisagés => *Allez à la question 5*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question 5*

4. Si oui, quels services sont-ils inclus dans ce système ? (*Cochez toutes les cases nécessaires*)

- Acquisition de monographies
- Acquisition et demande de périodiques
- Système de circulation
- Catalogage des acquisitions
- Catalogue en ligne
- Archivage de ressources numériques
- Capacités de gestion des ressources électroniques
- Autre (*Veillez préciser*)

Allez à la question 5

5. Qui est chargé de l'assistance TIC pour la bibliothèque ? (*Cochez toutes les cases nécessaires*)

- Personnel technique de la bibliothèque
- Bibliothécaires
- Personnel TIC du Parlement ou de la chambre
- Personnel TIC du gouvernement externe au Parlement ou de la chambre
- Sous-traitants externes
- Autre (*Veillez préciser*)

- 6. La bibliothèque est-elle connectée à un Intranet lui permettant de mettre ses services à disposition des parlementaires ?**
- Oui
 - Prévu ou envisagé
 - Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé
- 7. La bibliothèque a-t-elle son propre site web accessible aux parlementaires et aux commissions ?**
- Oui
 - Prévu ou envisagé
 - Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé
- 8. Le site Web de la bibliothèque donne-t-il accès à l'Internet et autres ressources sur les questions intéressant le Parlement ?**
- Oui
 - Prévu ou envisagé
 - Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé
- 9. La bibliothèque peut-elle recevoir des demandes et questions des parlementaires par voie électronique ?**
- Oui
 - Prévu ou envisagé
 - Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé
- 10. La bibliothèque utilise-t-elle des services d'alerte tels qu'e-mail ou RSS pour envoyer automatiquement des informations aux parlementaires sur leurs ordinateurs, téléphones portables, ou autres appareils électroniques ?**
- Oui
 - Prévu ou envisagé
 - Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé
- 11. Lesquels des outils ci-dessous sont-ils utilisés par la bibliothèque pour son service au Parlement ? (Cochez toutes les cases nécessaires)**
- Wikis
 - Blogs
 - Twitter
 - YouTube
 - Facebook ou MySpace
 - Diffusions en ligne
 - Aucune des réponses précédentes
- 12. La bibliothèque utilise-t-elle un logiciel favorisant la collaboration au sein du personnel bibliothécaire ? (Les logiciels collaboratifs permettent à leurs utilisateurs de partager des dossiers, documents et autres ressources)**
- Oui (veuillez nommer le logiciel)
 - Prévu ou envisagé
 - Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

13. La bibliothèque achète-t-elle des abonnements à des journaux et bases de données en ligne contenant des analyses et des recherches d'experts sur des questions de politique publique telles que l'énergie, l'environnement, l'économie, etc.?

- Oui => *Allez à la question 1*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la question 15*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question 15*

14. Si oui, la bibliothèque participe-t-elle à des consortia pour acheter ces abonnements ?

- Oui
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

Allez à la question 15

15. La bibliothèque conserve-t-elle des archives de la documentation parlementaire en format numérique?

- Oui => *Allez à la question 16*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la question 17*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question 17*

16. Si oui, parmi les documents ci-dessous indiquez ceux qui sont classés en format numérique?

(Cochez toutes les cases nécessaires)

- Projets de loi
- Documents des commissions
- Documents de séance plénière
- Documents contextuels
- Rapports de recherche parlementaires
- Autre (*Veuillez préciser*)

Allez à la question 17

17. La mission de la bibliothèque inclut-elle aussi d'être au service du public ainsi que du Parlement?

- Oui => *Allez à la question 18*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la question 19*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question 19*

18. Si oui, comment les services sont-ils mis à la disposition du public ? (*Cochez toutes les cases nécessaires*)

- Le public peut visiter la bibliothèque personnellement et demander une assistance
- Le public peut visiter le site de la bibliothèque
- Le public peut poser des questions à la bibliothèque par téléphone
- Le public peut poser des questions à la bibliothèque par e-mail
- Autre (*Veuillez préciser*)

Allez à la question 19

19. La bibliothèque participe-t-elle à des réseaux formels en ligne pour échanger des informations avec d'autres bibliothèques ou services de recherche ?

- Oui => *Allez à la question 20*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la question 21*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question 21*

20. Si oui, lesquels ? (Cochez toutes les cases nécessaires)

- APKN - Africa Parliamentary Knowledge Network (Réseau africain d'information parlementaire) Groupe de travail sur les bibliothèques
- APLA - Association of Parliamentary Libraries of Australasia (Association des bibliothèques parlementaires de l'Australasie)
- APLAP - Association of Parliamentary Librarians of Asia and the Pacific - (Association des bibliothèques parlementaires de l'Asie et le Pacifique)
- APLESA - Association of Parliamentary Libraries of Eastern and Southern Africa – (Association des bibliothèques parlementaires de l'Afrique l'Est et australe)
- CERDP - Centre européen de recherche et de documentation
- Objet d'intérêt « Services de recherche parlementaire, bibliothèques et archives »
- IFLA – International Federation of Library Associations and Institutions (Fédération internationale d'associations de bibliothèques et d'institutions)
- Bibliothèques parlementaires des pays du Nord
- RIPALC - Red de Intercambio de los Parlamentos de América Latina y El Caribe – (Réseau d'échange des parlements d'Amérique latine et des Caraïbes) - Groupe de travail sur les bibliothèques
- Autre (Veuillez préciser)

Allez à la question 21

21. Dans quels domaines la bibliothèque contribue-t-elle au site web du Parlement ? (Cochez toutes les cases nécessaires)

- Conception
- Organisation
- Contenu
- Mise à jour et maintenance
- Tests d'usabilité
- Autre (Veuillez préciser)
- Ne contribue pas au site web

22. Le Parlement a-t-il des experts en matière de politique publique chargés de fournir des recherches et des analyses aux parlementaires et aux commissions ?

- Oui => Allez à la question 23
- Prévu ou envisagé => Allez à Commentaires supplémentaires
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => Allez à Commentaires supplémentaires

23. Les experts en question sont-ils rattachés à la bibliothèque ou à un service distinct ?

- Bibliothèque
- Service distinct
- Autre (Veuillez préciser)

24. Qui est chargé de l'assistance TIC pour la bibliothèque ? (Cochez toutes les cases nécessaires)

- Personnel technique de la bibliothèque
- Personnel du service de recherche
- Personnel TIC du Parlement ou de la chambre
- Personnel TIC du gouvernement externe au Parlement ou de la chambre
- Sous-traitants externes
- Autre (Veuillez préciser)

25. Le service de recherche peut-il recevoir des demandes et questions des membres par voie électronique ?

- Oui
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

26. Le service de recherche utilise-t-il des services d'alerte tels qu'e-mail ou RSS pour envoyer automatiquement des informations aux parlementaires sur leurs ordinateurs, téléphones portables, ou autres appareils électroniques ?

- Oui
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

27. Lesquels des systèmes ou services TIC suivants sont à la disposition des chercheurs ou spécialistes ? (Cochez toutes les cases nécessaires)

- Réseau local (LAN)
- Système de réception, de suivi et de réponse aux demandes des membres et des commissions
- Accès à l'Internet
- Abonnements aux revues en ligne, aux journaux et aux bases de données
- Logiciel pour la collaboration avec d'autres chercheurs ou spécialistes (les logiciels collaboratifs permettent aux utilisateurs de partager des dossiers, des documents et autres ressources d'information.)
- Aucune des réponses précédentes

28. Les résultats de la recherche et des analyses sont-ils disponibles au public sur la page web du Parlement ou de la bibliothèque?

- Oui
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

Allez aux commentaires et bonnes pratiques supplémentaires

Commentaires et bonnes pratiques supplémentaires. Dans l'espace ci-dessous, veuillez ajouter tous les **Commentaires** supplémentaires que le Parlement souhaite faire en réponse à toutes les questions de cette section. Le Parlement est également invité à décrire brièvement tous les **enseignements tirés ou les bonnes pratiques** mises en place en égard aux sujets affrontés dans cette section de l'enquête.

SECTION 5

SITES WEB PARLEMENTAIRES

Objet. Cette section concerne les sites web des parlements à la disposition des parlementaires et du public. L'objet est de comprendre les buts, la gestion, le contenu et les caractéristiques de ces sites web, et comment les TIC les soutiennent. Les questions finales de cette section concernent les sites web et services Intranet à la disposition uniquement des parlementaires et du personnel.

1. Le Parlement a-t-il un site web à la disposition du public ?

- Oui => *Allez à la question 2*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la question 20*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question 20*

Si le Parlement n'a pas de site web, allez directement à la question 20 dans cette section.

Si le Parlement a un site web, continuez avec la question 2.

2. Qui fixe les objectifs généraux du site web ? (Cochez toutes les cases nécessaires)

- Le Président du Parlement ou de la chambre
- Une commission parlementaire
- Les parlementaires
- Une commission ou groupe spécialement désigné(e)
- Le secrétaire général
- Le directeur des TIC
- Autre (*Veillez préciser*)

3. Existe-il des règles écrites relatives au site web concernant les points suivants ? (Cochez toutes les cases nécessaires)

- Buts et objectifs
- Plans de développement
- Contenu
- Confidentialité
- Accès
- Assistance technique
- Il existe des règles mais non écrites
- Aucune des réponses précédentes

4. Veuillez cocher tous les genres d'informations générales sur le Parlement énumérées en (a) – (k) ci-dessous qui figurent sur le site web du Parlement : (Cochez toutes les cases nécessaires)

a. Accès au Parlement

- Information sur l'accès aux locaux du parlement
- Plan de répartition des sièges dans la salle plénière et dans les autres salles de réunions officielles
- « Visite guidée » virtuelle des locaux du Parlement
- Illustration de la structure du site web
- Aucune des réponses précédentes

b. Historique et rôle

- Bref historique du Parlement
- Description du rôle et des responsabilités légales du Parlement national
- Texte de la Constitution du pays et autres documents de base sur lesquels repose le travail du Parlement
- Aucune des réponses précédentes

c. Fonctions, composition, et activités

- Aperçu de la composition et des fonctions du Parlement national
- Budget et personnel du Parlement
- Calendrier des activités générales et des manifestations courantes et prévues
- Liste des membres des assemblées parlementaires mondiales et régionales
- Rapport(s) annuel(s) du Parlement, y compris ceux des organes pléniers et non pléniers
- Statistiques sur les activités de la législature actuelle et des législatures précédentes
- Textes des communiqués de presse officiels du Parlement
- Aucune des réponses précédentes

d. Autorités parlementaires

- Biographie succincte et photographie du Président en charge et des anciens présidents du Parlement ou de la chambre
- Brève description des pouvoirs et prérogatives du président de l'Assemblée
- Noms des vice-présidents
- Aucune des réponses précédentes

e. Commissions parlementaires et autres organes non-pléniers

- Liste complète des organes parlementaires non-pléniers
- Description du mandat de chaque organe
- Description des activités et fonctions de chaque organe
- Composition de chaque organe et noms du président et des vice-présidents
- Coordonnées (adresses, numéros de téléphone et fax, e-mail) de chaque organe
- Liens aux sites web de chaque organe
- Sélection de liens vers des sites web et documents d'intérêt pour le domaine d'activité de l'organe
- Aucune des réponses précédentes

f. Parlementaires

- Liste actualisée de tous les membres du Parlement
- Données biographiques et photos publiquement disponibles
- Circonscription, appartenance politique
- Comités et/ou commissions parlementaires
- Lien à un site personnel
- Description des devoirs et fonctions de représentation des parlementaires
- Coordonnées de chaque parlementaire y compris son adresse électronique
- Activités de chaque parlementaire, telles que propositions de loi, questions, interpellations, motions, déclarations politiques, votes antérieurs, etc.
- Informations générales sur le statut des parlementaires, telles que l'immunité, les salaires et indemnités, les codes de conduite et d'éthique, etc.
- Données statistiques et démographiques (actuelles et historiques) concernant les parlementaires
- Liste des anciens parlementaires avec les dates d'exercice de la fonction
- Aucune des réponses précédentes

g. Partis politiques au Parlement

- Liste de tous les partis politiques représentés au Parlement
- Lien au site de chaque parti
- Aucune des réponses précédentes

h. Elections et modes de scrutin

- Explication de la procédure électorale pour les parlementaires
- Lien au site de la commission électorale
- Résultats des dernières élections par parti et par circonscription
- Composition actuelle des groupes et des coalitions politiques
- Résultats des élections précédentes
- Aucune des réponses précédentes

i. Administration du Parlement

- Organigramme et fonctions du Secrétariat du Parlement
- Descriptions générales des emplois au sein du Parlement et liste de postes à pourvoir
- Aucune des réponses précédentes

j. Publications, documents et services d'information

- Description des genres et objectifs des publications parlementaires
- Information sur où et comment obtenir les publications parlementaires
- Information sur les services bibliothécaires, d'archives et d'information
- Aucune des réponses précédentes

k. Liens généraux à d'autres sites web

- Présidence, Gouvernement, Cour Constitutionnelle et Suprême
- Ministères et autres institutions nationales
- Parlements nationaux/provinciaux
- Union Interparlementaire (IPU)
- Autres organisations parlementaires internationales, régionales, et sous-régionales
- Parlements nationaux d'autre pays
- Autre liens d'intérêt pour le Parlement en sa qualité d'organe de représentation du peuple
- Aucune des réponses précédentes

5. Veuillez cocher tous les genres d'information relatifs à la législation, au budget et à la fonction de contrôle énumérés en (a) – (f) ci-dessous qui figurent sur le site web du Parlement : (Cochez toutes les cases nécessaires)

a. information générale

- Ordre du jour du Parlement
- Glossaire des termes et procédures parlementaires
- Présentation de la procédure parlementaire et du travail courant du Parlement
- Texte complet du règlement intérieur, règles de procédure ou documents similaires fixant les règles de fonctionnement du Parlement
- Graphique montrant le déroulement des travaux du Parlement
- Aucune des réponses précédentes

b. Législation

- Explication du processus législatif
- Texte et état d'avancement de tous les projets et propositions de lois
- Liens à la documentation relative aux projets et propositions de lois
- Textes et statut définitif des projets et propositions de lois des années précédentes
- Textes de toutes les lois adoptées et des activités correspondantes
- Base de données permettant de rechercher les projets de lois actuels et antérieurs
- Base de données permettant de rechercher les lois adoptées
- Aucune des réponses précédentes

c. Budget/Financement public

- Explication des procédures budgétaires et de programmation des finances publiques
- Explication du projet de budget /de la programmation des finances publiques
- Etat d'avancement de l'examen parlementaire du budget/de la programmation des finances publiques
- Documentation des organes parlementaires chargés d'examiner le budget/ la programmation des finances publiques
- Documentation relative au budget des années précédentes
- Base de données permettant de rechercher la documentation relative au budget/à la programmation des finances publiques de l'année en cours et des années précédentes
- Aucune des réponses précédentes

d. Fonction de contrôle du gouvernement par le Parlement

- Explication des responsabilités en matière de contrôle et des activités des organes de *contrôle*
- Résumé et état d'avancement des activités de contrôle
- Documentation relative à l'activité de contrôle de l'année actuelle
- Documentation relative à l'activité de contrôle des années précédentes
- Base de données permettant de rechercher la documentation relative aux activités de contrôle de l'année en cours et des années précédentes
- Aucune des réponses précédentes

e. Activités des commissions et des autres organes non plénières

- Documentation produite par des organes non-plénières
- Documentation des organes non-plénières des années précédentes
- Sites web des organes non plénières
- Diffusion audio ou vidéo des réunions
- Diffusion audio ou vidéo en ligne des réunions
- Archives audio ou vidéo des réunions
- Aucune des réponses précédentes

f. Activités et documentation de l'assemblée en séance plénière

- Documentation relative aux séances plénières
- Documentation relative aux séances plénières des années précédentes
- Diffusion audio ou vidéo des réunions plénières
- Diffusion audio ou vidéo en ligne des réunions plénières
- Archives audio ou vidéo des réunions plénières
- Aucune des réponses précédentes

*g. Veuillez préciser tout autre type d'information disponible sur le site:***6. Veuillez cocher parmi les éléments ci-dessous ceux qui sont directement reliés aux propositions législatives sur le site web. (Cochez toutes les cases nécessaires)**

- Amendements (plénières)
- Amendements (commissions)
- Actions des commissions
- Rapports des commissions
- Votes des commissions
- Auditions des commissions
- Actions de l'Assemblée en séance plénière
- Discours et débats en séance plénière

- Votes en séance plénière
- Lois/statuts
- Explications des projets de loi
- Explications des actions
- Evaluation de l'impact des projets de loi
- Evaluation budgétaire des projets de loi
- Actualités
- Positions ou déclarations gouvernementales
- Toutes actions en commission ou en plénière de l'autre chambre (pour les parlements bicaméraux)
- Tous documents rédigés en commission ou en plénière par l'autre chambre (pour les parlements bicaméraux)
- Aucune des réponses précédentes
- Autre (*Veillez préciser*)

7. Après combien de temps les documents suivants sont-ils généralement disponibles sur le site web du Parlement après avoir été établis ?

a. Ordres du jour

| | Au moins <u>une semaine</u> avant l'action | Au moins <u>deux jours</u> avant l'action | <u>Même jour</u> de l'action | <u>Après</u> l'action prise | Non applicable |
|-------------------------------------|--|---|------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Ordre du jour de la commission | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Ordre du jour de la séance plénière | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

b. Législation et débats en séance plénière

| | <u>Même jour</u> de l'action | Un jour après l'action prise | Une semaine après l'action prise | <u>Plus d'une semaine</u> après l'action prise | Non applicable |
|---------------------------|------------------------------|------------------------------|----------------------------------|--|--------------------------|
| Proposition législative | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Débats en séance plénière | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

8. Parmi les outils ci-dessous, indiquez ceux qui sont disponibles sur le site web pour la recherche e la consultation de l'information ? (*Cochez toutes les cases nécessaires*)

a. Un moteur de recherche avec les caractéristiques suivantes :

- Peut être utilisé pour rechercher et consulter toute la documentation et toutes les informations parlementaires
- Recherche des éléments clés, tels que des mots dans le texte, l'état d'avancement de la législation, et des autres éléments qui peuvent être requis
- Trie les résultats en fonction de différents critères
- Est conçu pour être compréhensible pour les utilisateurs nouveaux aussi bien que experts
- Relie les résultats des recherches documentaires avec les archives audio et vidéo pertinentes
- Aucune des réponses précédentes

b. Capacités de diffusion audio et vidéo et en ligne:

- Capacité de diffusion audio et vidéo ou en ligne et en direct des réunions de tout organe parlementaire ainsi que des autres manifestations parlementaires
- Archives audio ou vidéo consultables sur demande des réunions, manifestations et émissions
- Aucune des réponses précédentes

c. Services d'alerte pour les types suivants de documentation:

- Introduction et modifications à l'état d'avancement de la législation
- Modifications des textes de lois
- Activités des parlementaires
- Activités des commissions
- Activités de contrôle
- Activités de l'Assemblée en séance plénière
- Aucune des réponses précédentes

d. Services mobiles :

- Services mobiles permettant aux parlementaires de recevoir les informations et la documentation publiées sur le site web
- Services mobiles permettant au public de recevoir les informations et la documentation publiées sur le site web
- Aucune des réponses précédentes

e. Sécurité et authentification:

- Services sécurisés permettant aux parlementaires de recevoir, de consulter, et d'échanger des informations et de la documentation de manière confidentielle
- Services d'authentification, tels les signatures électroniques qui garantissent l'authenticité de la documentation et des informations et peuvent être vérifiées par tout utilisateur du site web
- Aucune des réponses précédentes

9. Lesquels des outils et indications suivants sont utilisés pour la conception du site ? (Cochez toutes les cases nécessaires)*a. Convivialité*

- Contenu et conception basés sur une compréhension des besoins de différents groupes d'utilisateurs
- Expérimentation auprès des utilisateurs et autres méthodes de vérification de la convivialité visant à s'assurer que la présentation et l'utilisation du site web sont compréhensibles pour tous les publics visés
- Aucune des réponses précédentes

b. Normes d'accessibilité

- Normes W3C ou autres normes applicables en sorte que le site web puisse être utilisé par les personnes ayant un handicap
- Pas de normes d'accessibilité utilisée

10. Combien de langues officielles sont reconnues dans le pays ?

- 1
- 2
- 3
- Plus de 3

11. En combien de langues le site web est-il intégralement ou partiellement disponible ?

- 1
- 2
- 3
- Plus de 3

12. Parmi les éléments ci-dessous indiquez ceux qui sont à disposition des utilisateurs. *(Cochez toutes les cases nécessaires)*

- Foire aux questions
- Quoi de neuf sur le site web
- Plan du site
- A propos du site web (propriétaire, administrateur, politique de mise à jour, etc.)
- Aide
- Personne(s) à contacter pour les questions concernant le fonctionnement du site web
- Conseils pour les recherches
- Capacité d'utilisation via différents navigateurs
- Aucune des réponses précédentes
- Autre *(Veuillez préciser)*

13. Parmi les activités ci-dessous, veuillez indiquer celles qu'on retrouve dans la gestion du site web ? *(Cochez toutes les cases nécessaires)*

- Les *Principes directeurs relatifs aux sites web parlementaires* publiés par l'UIP sont utilisés pour la conception et la mise à jour du site
- Les fonctionnaires, les parlementaires et le personnel participent à la définition des besoins et des objectifs
- Les objectifs du site sont mis par écrit
- Les besoins des publics visés sont mis par écrit
- Le site est l'objet d'évaluations périodiques
- Les rôles et responsabilités en matière de gestion et de supervision sont mis par écrit
- Une équipe est chargée de veiller à ce que le contenu paraisse en temps voulu et soit exact
- Un système de collaboration étroite est établi entre le personnel responsable du contenu et le personnel responsable des aspects techniques
- Aucune des réponses précédentes

14. La documentation parlementaire, tels que le texte de loi proposé, calendriers de la commission, et réunions en séance plénière, sont-ils à la disposition du public sur le site web dès qu'ils sont disponibles pour les parlementaires et les fonctionnaires?

- Toujours
- La plupart du temps
- Parfois
- Rarement
- Jamais

15. Le matériel explicatif est-il illustré sur le site web pour rendre le texte de loi et les étapes procédurales le plus compréhensible possible ?

- Toujours
- La plupart du temps
- Parfois
- Rarement
- Jamais

16. Le matériel qui explique le contexte et évalue l'impact possible de la législation proposée est-il disponible sur le site web ?

- Toujours
- La plupart du temps
- Parfois
- Rarement
- Jamais

17. Pour les parlements bicaméraux uniquement: indiquez parmi les options ci-dessous celles qui sont présentes. (Cochez toutes les cases nécessaires)

- Chaque chambre a son propre site web
- Un site web ou une simple page existe afin d'introduire les chambres auprès des citoyens avec des liens aux sites web de chaque chambre
- Il existe sur le site web de chaque chambre un lien évident au site web de l'autre
- Information fournie qui explique les responsabilités législatives et de contrôle et les procédures des deux chambres
- Pour les fonctions qui exigent l'action des deux chambres, telles qu'adopter une proposition législative, la documentation associée reflète les activités et décisions prises par les deux chambres
- Aucune des réponses précédentes

18. Quelles sont les principales nouveautés prévues sur le site dans les deux prochaines années ?

19. Le Parlement a-t-il un site web ou d'autres services Intranet pour les parlementaires et le personnel uniquement ?

- Oui => *Allez à la question 21*
- Prévu ou envisagé => *Allez à Commentaires supplémentaires*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à Commentaires supplémentaires*

20. Quels informations et services sont à la disposition des parlementaires et du personnel uniquement (et non disponibles sur le site web public) ? (Cochez toutes les cases nécessaires)

- Proposition législative disponible plus tôt que pour le public
- Documents en épreuve d'imprimerie
- Historique de votes
- Recherche et rapports analytiques
- Activités des commissions
- Explications des projets de loi
- Explications des actions
- Evaluation de l'impact des projets de loi
- Evaluation budgétaire des projets de loi
- Actualités
- Positions ou déclarations gouvernementales
- Outils pour supporter le travail d'équipe
- Aucune des réponses précédentes

Allez aux Commentaires supplémentaires

Commentaires et bonnes pratiques supplémentaires. Dans l'espace ci-dessous, veuillez ajouter tous les **Commentaires** supplémentaires que le Parlement souhaite faire en réponse à toutes les questions de cette section. Le Parlement est également invité à décrire brièvement tous les **enseignements tirés ou les bonnes pratiques** mises en place en égard aux sujets affrontés dans cette section de l'enquête.

SECTION 6

COMMUNICATION ENTRE LES CITOYENS ET LE PARLEMENT

Objet. Cette section concerne l'utilisation de systèmes TIC dans la communication entre les citoyens et le Parlement. Elle concerne également certaines caractéristiques de ces systèmes et l'expérience du Parlement au cours de leur utilisation.

1. Les parlementaires utilisent-ils des sites web personnels pour communiquer avec les citoyens ?

- Oui, la plupart le font => *Allez à la question 2*
- Oui, certains le font => *Allez à la question 2*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la question 3*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question 3*
- NSP => *Allez à la question 3*

2. Si oui, à quelles fins les utilisent-ils ? (Cochez toutes les cases nécessaires)

- Communication d'information sur l'action du Parlement
- Communication d'opinions personnelles des parlementaires
- Sollicitation des commentaires et opinions du public
- NSP
- Autre (*Veuillez préciser*)

Allez à la question 3

3. Les parlementaires utilisent-ils les e-mails pour communiquer avec les citoyens ?

- Oui, la plupart le font => *Allez à la question 4*
- Oui, certains le font => *Allez à la question 4*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la question 6*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question 6*
- NSP => *Allez à la question 6*

4. Si oui, les parlementaires répondent-ils aux messages e-mail des citoyens ?

- Oui, la plupart le font au moins parfois
- Oui, certains le font au moins parfois
- Non, mais prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé
- NSP

5. Y-a-t-il un système automatisé de gestion d'e-mail facilitant le traitement des questions et les réponses aux messages e-mail ?

- Oui
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

Allez à la question 6

6. Les commissions utilisent-ils des sites web pour communiquer avec les citoyens ?

- Oui, la plupart le font => *Allez à la question 7*
- Oui, certains le font => *Allez à la question 7*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la question 8*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question 8*

7. Si oui, à quelles fins les utilisent-ils ? (Cochez toutes les cases nécessaires)

- Communication d'information sur l'action du Parlement
- Communication d'information sur l'action de la commission
- Communication de la position de la commission sur certaines questions
- Sollicitation de commentaires et opinions du public
- Autre (*Veillez préciser*)

*Allez à la question 8***8. Les commissions utilisent-elles les e-mails pour communiquer avec les citoyens?**

- Oui, la plupart le font => *Allez à la question 9*
- Oui, certains le font => *Allez à la question 9*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la question 10*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question 10*

9. Si oui, les commissions répondent-elles aux messages e-mail des citoyens?

- Oui, la plupart le font au moins parfois
- Oui, certains le font au moins parfois
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

*Allez à la question 10***10. Outre les e-mails et les sites web personnels, parmi les méthodes pour communiquer avec les citoyens, indiquez ci-dessous celles que le Parlement ou les parlementaires utilisent actuellement ou prévoient ou envisagent d'utiliser?**

| Méthode de communication | Utilisent actuellement | Prévoient ou envisagent | Ni prévu, ni envisagé |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Pétition électronique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Consultation électronique sur des projets de loi | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Consultation électronique sur des questions de politique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Groupe de discussion en ligne | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Blogs | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Vidéos dans e-mails | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Diffusion en ligne des réunions des commissions | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Radio du Parlement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Programmes radio (sur d'autres chaînes radio) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Diffusion en ligne des sessions plénières | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Diffusion en ligne des programmes spéciaux | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Chaîne satellite | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Web TV Parlement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Chaîne(s) TV Parlement (télédiffusion) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Programmes TV (sur d'autres chaînes TV) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| YouTube ou autre service de partage vidéo | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Twitter | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Sites sociaux de réseautage tels que Facebook ou MySpace | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Sondages en ligne | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Services d'alerte | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

11. Quels sont les trois (3) objectifs les plus importants du recours aux méthodes de communication de type TIC, y compris courrier électronique et sites web ? *(Cochez seulement les trois objectifs les plus importants)*

- Impliquer plus de citoyens dans le processus politique
- Informer les citoyens sur les questions de politique et les propositions législatives
- Atteindre les minorités
- Expliquer l'action du Parlement
- Faciliter un échange d'opinions
- Renforcer la légitimité du processus législatif
- Expliquer les propositions législatives
- Impliquer des jeunes
- Inclure les citoyens dans le processus de prise de décision
- Améliorer la politique et la législation
- Mener un sondage sur les opinions des citoyens sur des questions de politique ou la législation
- N'utilisent pas ou ne prévoient pas d'utiliser l'une de ces méthodes
- Autre *(Veuillez préciser)*

12. Le Parlement a-t-il produit des évaluations formelles ou informelles de la valeur des méthodes TIC de communication (par ex. sont-elles utiles pour accompagner les actions du Parlement ou augmenter les communications entre les citoyens et le Parlement, etc.?)

- Oui
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

13. Quelles difficultés le Parlement a-t-il rencontrées dans l'emploi des technologies de communication ? *(Cochez toutes les cases nécessaires)*

- Ces technologies ne sont pas familières aux parlementaires
- Les citoyens n'ont pas accès à Internet
- Ces technologies ne sont pas familières aux citoyens
- Trop d'e-mail reçus
- Le processus législatifs n'est pas familier aux citoyens
- Les discussions et consultations en ligne sont dominées par un petit groupe
- Trop d'effort et de ressources sont nécessaires pour appliquer ces systèmes
- Les parlementaires n'ont pas une circonscription électorale spécifique
- Ne peut juger la représentativité des réponses
- Aucune des réponses précédentes
- Autre *(Veuillez préciser)*

14. Le Parlement ou les parlementaires utilisent-ils les méthodes TIC pour communiquer spécifiquement avec les jeunes ?

- Oui => *Allez à la question 15*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la question 16*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question 16*

15. Si oui, quelles méthodes basées sur les TIC le Parlement ou les parlementaires utilisent-ils ? *(Cochez toutes les cases nécessaires)*

- Un site web ou les sections d'un site orientées vers les jeunes
- Jeux interactifs
- Média social (Facebook, MySpace, etc.)
- Chaîne ou programmes de télédiffusion

- Diffusions en ligne
- WebTV
- Programmes ou chaîne radio
- Twitter
- Blogs
- Groupes de discussion
- Sondages en ligne
- Autre (*Veuillez préciser*)

Allez à la question 16

16. Le Parlement utilise-t-il les technologies mobiles pour communiquer avec les citoyens ?

- Oui => *Allez à la question 17*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la question 20*
- Non, ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question 20*

17. Si oui, le Parlement a-t-il mis au point des applications spécifiques pour les technologies/ dispositifs mobiles pour communiquer avec les citoyens ?

- Oui => *Allez à la question 18*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la question 20*
- Non, ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question 20*

18. Pour quels dispositifs ? (*Cochez les cases correspondantes*)

- Téléphones mobiles
- Smartphones
- Tablettes
- Ordinateurs portables
- Autres (*Veuillez préciser*)

19. Dans quel but ? (*Cochez les cases correspondantes*)

- Alertes
- Documents
- Accès à l'information
- Recueillir des opinions
- Infos
- Autres (*Veuillez préciser*)

Aller à la question 20

20. Le Parlement diffuse-t-il les débats parlementaires à l'intention des appareils mobiles ?

- Oui => *Allez à la question 21*
- Prévu ou envisagé => *Allez à la question 22*
- Non, ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question 22*

21. Si oui, veuillez préciser l'application utilisée par le Parlement

Allez à la question 22

22. Le Parlement s'est-il doté de règles sur l'enregistrement des communications électroniques reçues des citoyens ?

- Oui
- Prévu ou envisagé
- Non, ni prévu, ni envisagé

23. Le Parlement utilise-t-il des méthodes spéciales pour recueillir les commentaires des citoyens et les classifier plus efficacement ?

- Oui, toujours ou presque toujours
- Parfois
- Prévu ou envisagé
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé

24. Quelle est la tendance dans l'utilisation des méthodes TIC par les citoyens pour communiquer avec le Parlement ?

- Usage en augmentation
- Usage en diminution
- Usage stationnaire
- Les citoyens n'utilisent pas de méthodes TIC pour communiquer avec le Parlement
- Autre (*Veillez préciser*)

Commentaires et bonnes pratiques supplémentaires. Dans l'espace ci-dessous, veuillez ajouter tous les **Commentaires** supplémentaires que le Parlement souhaite faire en réponse à toutes les questions de cette section. Le Parlement est également invité à décrire brièvement tous les **enseignements tirés ou les bonnes pratiques** mises en place en égard aux sujets affrontés dans cette section de l'enquête.

SECTION 7

COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE

Objet. La présente section porte sur la participation des parlements aux réseaux officiels et interparlementaires de collaboration et d'assistance.

1. Le Parlement participe-t-il aux réseaux formels de parlements ci-dessous pour l'échange d'informations et d'expériences concernant les TIC ?

- (Cocher les cases correspondantes)
- APKN – Africa Parliamentary Knowledge Network (*Réseau africain d'information parlementaire*)
- CERDP - Centre européen de recherche et de documentation parlementaire
- RIPALC - Red de Intercambio de los Parlamentos de America Latina y el Caribe– (*Réseau d'échange des parlements d'Amérique latine et des Caraïbes*)
- Autre (*Veuillez préciser*)
- Le Parlement ne participe à aucun réseau

APPUI APPORTE A D'AUTRES PARLEMENTS

2. Le Parlement fournit-il actuellement appui/assistance à d'autres parlements pour les aider à renforcer leurs capacités législatives ou administratives, de contrôle ou de représentation ?

- Oui => *Allez à la question 3*
- Disposé à fournir une assistance même si ce n'est pas le cas actuellement => *Allez à la question 4*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question 4*

3. Le Parlement a-t-il une commission responsable de cette activité ?

- Oui
 - Prévu ou envisagé
 - Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé
- Allez à la question 4*

4. Le Parlement fournit-il actuellement appui/assistance à d'autres parlements afin de contribuer à développer ou renforcer leur utilisation des TIC ?

- Oui => *Allez à la question 5*
- Disposé à fournir une assistance même si ce n'est pas le cas actuellement => *Allez à la question 7*
- Non, et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Allez à la question*

5. Si oui, dans quels domaines le Parlement fournit-il actuellement appui/assistance à d'autres parlements afin de contribuer à développer ou renforcer leur utilisation des TIC ?

| | |
|--|--------------------------|
| Planification TIC | <input type="checkbox"/> |
| Gestion TIC | <input type="checkbox"/> |
| Matériel/logiciel | <input type="checkbox"/> |
| Opérations réseau | <input type="checkbox"/> |
| Développement d'application | <input type="checkbox"/> |
| Formation et perfectionnement du personnel | <input type="checkbox"/> |
| Systèmes de gestion documentaire | <input type="checkbox"/> |
| Standards documentaires | <input type="checkbox"/> |
| Services TIC pour les parlementaires | <input type="checkbox"/> |

| | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Services TIC pour les commissions | <input type="checkbox"/> |
| Services TIC pour la séance plénière | <input type="checkbox"/> |
| Sites web | <input type="checkbox"/> |
| Bibliothèque et services de recherche | <input type="checkbox"/> |
| Communication avec les citoyens | <input type="checkbox"/> |
| Autre (<i>Veillez préciser</i>) | <input type="checkbox"/> |

6. A quels autres parlements ou assemblées parlementaires, le Parlement fournit-il appui/assistance pour contribuer à développer ou renforcer leur utilisation des TIC ? *Allez à la question 8*

7. Dans quels domaines le Parlement serait-il disposé à fournir appui/assistance à d'autres parlements afin de contribuer à développer ou renforcer leur utilisation des TIC ?

| | |
|--|--------------------------|
| Planification TIC | <input type="checkbox"/> |
| Gestion TIC | <input type="checkbox"/> |
| Matériel/logiciel | <input type="checkbox"/> |
| Opérations réseau | <input type="checkbox"/> |
| Développement d'application | <input type="checkbox"/> |
| Formation et perfectionnement du personnel | <input type="checkbox"/> |
| Systèmes de gestion documentaire | <input type="checkbox"/> |
| Standards documentaires | <input type="checkbox"/> |
| Services TIC pour les parlementaires | <input type="checkbox"/> |
| Services TIC pour les commissions | <input type="checkbox"/> |
| Services TIC pour la séance plénière | <input type="checkbox"/> |
| Sites web | <input type="checkbox"/> |
| Bibliothèque et services de recherche | <input type="checkbox"/> |
| Communication avec les citoyens | <input type="checkbox"/> |
| Autre (<i>Veillez préciser</i>) | <input type="checkbox"/> |

Allez à la question 8

APPUI/ASSISTANCE RECU D'AUTRES PARLEMENTS OU D'ORGANISATIONS EXTERNES

8. Le Parlement reçoit-il actuellement appui/assistance de la part d'autres parlements pour l'aider à renforcer ses capacités législatives ou administratives, de contrôle ou de représentation ?

- Oui
- Non, mais souhaiterait en bénéficier
- Non et ce n'est ni prévu, ni envisagé

9. Le Parlement reçoit-il actuellement appui/assistance de la part d'autres parlements ou d'organisations externes pour contribuer à développer ou renforcer son utilisation des TIC?

- Oui => *Aller à la question 10*
- Non, mais souhaiterait en bénéficier => *Aller à la question 11*
- Non et ce n'est ni prévu, ni envisagé => *Aller aux commentaires*

10. Dans quels domaines le Parlement reçoit-il actuellement une assistance de la part d'autres parlements ou organisations externes pour contribuer à développer ou renforcer son utilisation des TIC ?

| | Reçoit actuellement une assistance d'autres parlements | Reçoit actuellement une assistance de la part d'organisations externes |
|--|--|--|
| Planification TIC | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Gestion TIC | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Matériel/Logiciel | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Opérations réseau | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Développement d'application | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Formation et perfectionnement du personnel | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Systèmes de gestion documentaire | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Standards documentaires | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Services TIC pour les parlementaires | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Services TIC pour les commissions | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Services TIC pour la séance plénière | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Sites web | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bibliothèque et services de recherche | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Communication avec les citoyens | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autre (<i>Veuillez préciser</i>) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

11. Dans quels domaines le Parlement souhaiterait-il recevoir une assistance de la part d'autres parlements ou organisations externes pour contribuer à développer ou renforcer son utilisation des TIC ?

| | |
|--|--------------------------|
| Planification TIC | <input type="checkbox"/> |
| Gestion TIC | <input type="checkbox"/> |
| Matériel/Logiciel | <input type="checkbox"/> |
| Opérations réseau | <input type="checkbox"/> |
| Développement d'application | <input type="checkbox"/> |
| Formation et perfectionnement du personnel | <input type="checkbox"/> |
| Systèmes de gestion documentaire | <input type="checkbox"/> |
| Standards documentaires | <input type="checkbox"/> |
| Services TIC pour les parlementaires | <input type="checkbox"/> |
| Services TIC pour les commissions | <input type="checkbox"/> |
| Services TIC pour la séance plénière | <input type="checkbox"/> |
| Sites web | <input type="checkbox"/> |
| Bibliothèque et services de recherche | <input type="checkbox"/> |
| Communication avec les citoyens | <input type="checkbox"/> |
| Autre (<i>Veuillez préciser</i>) | <input type="checkbox"/> |

Commentaires et bonnes pratiques supplémentaires. Dans l'espace ci-dessous, veuillez ajouter tous les **Commentaires** supplémentaires que le Parlement souhaite faire en réponse à toutes les questions de cette section. Le Parlement est également invité à décrire brièvement tous les **enseignements tirés ou les bonnes pratiques** mises en place en égard aux sujets affrontés dans cette section de l'enquête.

